

Le pendant de Mgr Henri Delassus en langue française est le R. P. Père Denis FAHEY, saint irlandais.

Cet ouvrage écrit en 1945, traduit pour la première fois en français, profite de nombreux ouvrages contre-révolutionnaires écrits évidemment que l'auteur cite abondamment.

Ce savant prêtre irlandais, a consacré sa vie à promouvoir le Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ, Roi de l'Univers. Dans ce livre, il expose et explique le plan de Dieu pour l'ordre du monde et comment nous devons nous comporter pour sa réalisation. Il expose le programme du Christ poursuivi par l'Église et le programme de lutte de Satan encouragée par les forces secrètes de la subversion : la nation juive et la franc-maçonnerie. Il aborde le sujet si important de l'économie, de l'argent, dont le Christ parle si souvent dans l'Évangile ; argent par lequel le Dieu Incarné a été vendu. Cette œuvre est absolument nécessaire pour le clergé, les cadres, les chefs de famille instruits, et toute personne ayant une autorité. Un grand livre de lecture antilibérale.

deux volumes

ISBN : 2-8162-0118-5



9 782816 201185

R. P. Denis FAHEY, C.S.SP

1945

TOME I

Traduit de l'anglais
pour la première fois

ESR

LE CORPS MYSTIQUE DU CHRIST ET LA RÉORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ



LE CORPS MYSTIQUE DU CHRIST

ET

LA RÉORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

TOME I

ÉDITIONS SAINT-REMI

BP 80 – 33410 CADILLAC

Tel/Fax : 05 56 76 73 38

www.saint-remi.fr

Le RP Fahey consacra sa vie à la promotion du Règne Social de Notre Seigneur Jésus-Christ, Roi Universel.

Il expose dans le présent ouvrage la Plan de Dieu pour l'Ordre dans le monde et comment il nous faut œuvrer à sa réalisation.

LE CORPS MYSTIQUE DU CHRIST

ET

LA RÉORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

par

R.P. DENIS FAHEY

R.P. DENIS FAHEY, C.S.SP, DD., DOCTEUR EN PHILOSOPHIE, LICENCIÉ EN HISTOIRE, EN ECONOMIE POLITIQUE ET EN DROIT, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE ET D'HISTOIRE DE L'EGLISE AU NOVICIAT DES MISSIONNAIRES SPIRITAINS, KINMAGE, DUBLIN

"Pour ce qui est des Droits de l'homme, comme on les désigne, les gens en ont suffisamment entendu parler, il est temps qu'on leur parle des droits de Dieu."

Lettre Encyclique *Tametsi*, *Sur le Christ notre Rédempteur*, du Pape Léon XIII, 1^{er} novembre 1900.

Traduit de l'anglais pour la première fois
enrichi et actualisé de notes historiques et politiques par le traducteur
à partir de l'édition Forum Press, Cork, 1945

TOME I

Éditions Saint-Rémi

- 2011 -

Imprimi potest .
D. Murphy, C.S. Sp

Nihil Obstat :
Patricius Sexton, DD, Vicaire général

Imprimatur :
+ Daniel Episcopus Corcagiensis,
Cork, 26 janvier 1943

Précision :
Les notes précédées de (NDT) sont du traducteur.

© Copyright de la traduction française.
Tous droits réservés

Éditions Saint-Remi
BP 80 – 33410 CADILLAC
05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

DÉDICACE

L'auteur dédie humblement cet ouvrage avec tout son amour au Cœur Immaculé de la Vierge Marie, mère de Dieu, à St Joseph protecteur de l'Église Universelle, à St Thomas d'Aquin que l'Église a choisi pour maître et instructeur de l'Ordre social ; à Ste Thérèse de l'Enfant Jésus la messagère de l'amour paternel de Dieu pour ce monde ingrat.

"Reine du très Saint Rosaire, secours des Chrétiens, refuge de l'humanité, Nous nous prosternons humblement devant Vous, confiants d'obtenir notre pardon et de recevoir vos grâces et votre bienveillante assistance dans la calamité présente, non pas en vertu de nos propres mérites, mais uniquement par la grande bonté de votre cœur maternel.

"Nous, en tant que Père commun de la famille chrétienne, en tant que Vicaire de Celui à qui a été donné toute puissance au Ciel et sur la terre et de qui nous avons reçu la charge de toutes les âmes rachetées par Son Précieux Sang qui peuplent la Terre entière, c'est à Votre Cœur Immaculé qu'à cette heure tragique de l'Histoire humaine Nous confions Notre personne et consacrons non seulement la Sainte Église, le Corps Mystique de Votre Divin Fils, qui souffre et répand son sang en tant de lieux et est douloureusement éprouvé de tant de façons, mais également le monde entier déchiré par une lutte féroce et consumé de haine, victime de sa propre perversité ." (Extrait du radio message de Pie XII au Portugal, du 31 octobre 1942).

AVANT PROPOS DU TRADUCTEUR

Cet ouvrage du P. Fahey fut publié au cours du deuxième conflit mondial. Il est consacré au Règne social du Christ, aux conditions qui le permettront et à l'organisation sociale tout imprégnée jusqu'au sommet des États de la soumission au Christ qui doit le caractériser. L'auteur expose les règles qui doivent gouverner la politique et l'économie, y compris les fonctions si importantes que sont les métiers de la banque et la gestion de la monnaie, opérations qui comme tous les secteurs d'activité doivent être au service du Bien Commun et soumis aux Gouvernants, ce que la Finance n'est plus depuis longtemps étant devenue la gouvernante des Gouvernements. Le livre n'eut guère de succès, même auprès du clergé d'alors. On était en effet au tournant du conflit et près de la victoire sans partage des ennemis du Christ, après le règne de Pie XI qui leur avait tant concédé avant la guerre, et sous celui de Pie XII qui allait leur concéder bien davantage après, par ses nonces, ses nominations épiscopales et sans doute aussi ses directives à la hiérarchie ou celles de ceux qui gouvernaient à sa place. Le pouvoir politique était déjà occupé par des libéraux et des francs-maçons...

Cet ouvrage consacré à promouvoir la doctrine sociale de l'Eglise s'étaye de nombreux enseignements pontificaux. Mais on n'y trouve qu'une seule mention de *Pacem Domini gregis* de Pie X qui fut la condamnation du Modernisme, dont le volet politico-social fut aussi condamné dans la *Lettre sur le Sillon*. Or le Modernisme est l'alignement factuel puis doctrinal sur l'esprit laïciste moderne, c'est à dire sur la Franc-Maçonnerie. La discrétion relative de l'auteur sur le Modernisme tenait peut-être au fait que le règne de Pie XI avait été celui du modernisme social ou sillonnisme manifesté au sommet de l'Eglise, et que le Modernisme doctrinal gagnait de plus en plus le clergé et les ordres religieux lorsque le P. Fahey écrivit. La fin du règne de Pie XII de 1945 à 1958 vit l'anarchie s'installer dans l'Eglise, du moins en Occident, et le triomphe de ce que l'on appela le Progressisme qui n'était autre que la maçonnisation des esprits du clergé, autrement dit la victoire du Modernisme condamné. Nulle

surprise alors que le P. Fahey ait pu être considéré comme un passéiste et un attardé, à quelque vingt ans de Vatican II que les hauts clercs préparaient activement.

Depuis ce funeste épisode d'apostasie jusqu'à ce jour, nous avons hélas vu s'accumuler les ruines religieuses, morales et sociales, et il est donc fort à propos de revenir aux enseignements de St Thomas d'Aquin et des papes qui ont explicité le Règne social du Christ, Règne qui selon la promesse des Ecritures s'établira sur terre en dépit de Ses ennemis. On constate que nombre de recommandations d'économistes contemporains épris d'ordre et de justice cités dans ce livre rejoignent celles de St Thomas d'Aquin, y compris aujourd'hui le prix Nobel d'Economie Maurice Allais, et sont d'une grande actualité face à la crise liée aux progrès de la mondialisation, aux avancées du Règne des adeptes de Mammon, l'Antéchrist anonyme qui dirige le monde actuel.

Le monde moderne s'est écarté des lois divines, bafouées par les politiciens et des financiers qui ont accaparé le pouvoir dans les pays Chrétiens pour en éradiquer le Christianisme, avec pour résultats l'immoralisme généralisé, une lourde atmosphère de mensonge officiel, la multiplication des guerres, des régimes athées et d'oppression antichrétiens, des invasions, des centaines de millions de morts dans le monde entier, des drames familiaux et sociaux innombrables, et désormais en vue la crise économique, monétaire et sociale et l'autodestruction de ce monde fondé sur l'absurde prétention de l'homme à l'autonomie, avec sa cupidité insatiable et ses péchés.

Il faut donc revenir à la Vérité chrétienne ici exposée. Le Règne social du Christ ne se fera pas par des mesures présentement irréalisables, mais par la Grâce de Dieu, par la prière et la pénitence, Grâce qui s'accomplira par la restauration de la Papauté et sa protection par un ou des dirigeants politiques Chrétiens disposant de la puissance. Le miracle solaire du 13 octobre 1917 à Fatima en fut la promesse symbolique.

PREFACE

L'objet de ce livre

Dans mon livre "*The Mystico Body of Christ in the Modern World*" (Le Corps Mystique du Christ dans le monde moderne), après avoir succinctement traité du Plan divin de l'Ordre, j'ai mis l'accent sur l'opposition à ce Plan divin due à l'existence dans le monde de forces organisées pour diffuser le naturalisme et l'anti-Surnaturalisme.

Le naturalisme est en fait la même chose que l'opposition au Corps Mystique du Christ, l'Église Catholique instituée par notre divin Maître, Notre Seigneur Jésus-Christ, comme l'expression visible en même temps que comme l'interprète divinement accréditée du Plan divin pour instaurer l'Ordre dans le Monde. À ce Plan, il n'y a pas et ne peut y avoir aucune alternative conçue par l'homme. L'homme n'a pas même le droit de proposer une alternative. Son devoir est simplement de s'efforcer de comprendre ce que Dieu a instauré, et d'incliner la tête en signe d'humble soumission. Ce n'est qu'ainsi que l'homme peut reconnaître les droits de Dieu. Il peut certes débattre sur la meilleure manière d'aménager la structure de la société en accord avec ce Plan de Dieu dans les circonstances concrètes variées des différentes époques, mais non pas débattre s'il doit ou non accepter le Plan de Dieu ou concevoir un autre projet. C'est ce monde-ci qui doit se conformer à Notre Seigneur, et non pas Lui à ce monde.

Dans ce livre, j'ai particulièrement mis l'accent sur le programme du Christ pour l'Ordre dans le monde, tel qu'il a été élaboré par l'Église. C'est le devoir de ceux qui croient en Notre Seigneur et qui l'aiment de ne pas édulcorer Son programme, mais de prêcher intégralement la vérité et de pousser le monde dans la seule voie qui sied à des créatures : l'humble soumission à l'Ordre.

"Le bien-être général et la sécurité des États, écrivit le Pape Léon XIII dans sa Lettre Encyclique *Tametsi*, demandent que les hommes soient ramenés à Celui dont ils n'auraient jamais dû se séparer, à Celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie, et cela, non pas seulement des individus isolés, mais de la société humaine dans son ensemble.

Le Christ Notre Seigneur doit être rétabli comme Chef de la société humaine. Celle-ci Lui appartient, comme chacun de ses membres. Tous les éléments de l'État, ordonnances législatives et interdits, institutions civiles, écoles, mariages, vie domestique, l'atelier comme le château, tout cela doit venir s'imprégner de la Vie à cette fontaine dont Il est la source... Ceux qui mentalement refusent de reconnaître le Christ luttent obstinément contre Dieu...

"La loi du Christ doit régner sur la société humaine et dans toutes les communautés comme étant celle qui enseigne et guide aussi bien la vie publique que la vie privée. S'agissant d'une loi divine, personne ne peut se permettre impunément de la récuser...

"Par la loi du Christ, nous n'entendons pas simplement les préceptes de moralité naturelle ou ceux que les Anciens reçurent par révélation, tous préceptes que Jésus-Christ éleva au plus haut degré de perfection par Ses explications, Ses interprétations et Ses ordonnances. Il s'agit en outre de tout le reste de Sa doctrine et en particulier de Ses Institutions. De toutes celles-ci, l'Église est la principale. "De fait, existe-t-il une seule de ces Institutions que l'Église ne renferme et n'inclue totalement ? C'est par le ministère de l'Église si glorieusement fondée par Lui qu'Il voulut perpétuer l'office que Lui avait assigné Son Père, et lui ayant d'une part confié toutes les aides efficaces au Salut des hommes, Il ordonna d'autre part de la manière la plus formelle que tous les hommes lui soient soumis comme à Lui-même et suivent avec zèle sa gouvernance dans tous les domaines de leur vie : "*Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise*" (St Luc X,16).⁽¹⁾ Aussi la loi du Christ doit-elle être cherchée auprès de l'Église, et donc, comme le Christ est pour les hommes la Voie, identiquement l'Église est pour eux la voie. Ce qu'Il est de Lui-même et de Sa propre nature, elle l'est par la charge qu'Il lui a confiée et par participation à Sa puissance. Sur cette base, ceux qui voudraient arriver au Salut indépendamment de l'Église

(1) (NDT : Cette phrase de Notre Seigneur condamne ceux qui ont méprisé les enseignements des Papes condamnant la Franc-Maçonnerie, l'alignement sur les idées modernes (Syllabus), le Modernisme, l'Américanisme, l'oecuménisme, le socialisme, ceux dont l'épître de St Silvere pape martyr (20 juin) nous avait mis en garde.)

erreraient sur le chemin et lutteraient en vain. Les Gouvernements sont en cela dans la même situation que les individus : ils courent inévitablement à leur perte s'ils s'écartent de la Voie."

Mais aujourd'hui le caractère univoque du Plan divin pour l'Ordre promu par l'Église Catholique et la nature impérative des droits de Dieu sont des concepts que l'esprit moderne a du mal à comprendre par suite des ravages de l'indifférence religieuse et de la diffusion des idées de la Révolution française.^(*) Le Naturalisme de la Déclaration des droits de l'homme a obscurci dans les esprits ces grandes vérités, à savoir que les droits de l'homme reposent sur ses devoirs envers Dieu et que ces devoirs-là ne peuvent être remplis qu'en étant membre du Christ. Là encore, bien des gens n'ont pas une vue claire qu'ils devraient avoir du Plan divin tel que présenté dans les Encycliques des quatre derniers Papes. Après que Pie IX eut répertorié les principales erreurs des temps modernes opposées aux droits de Dieu et à la Royauté du Christ, les Papes Léon XIII, Pie X, Benoît XV et Pie XI ont exposé le programme positif par lequel les droits de Dieu et la loi du Christ-Roi doivent être intégralement reconnus et accomplis.

La réponse de l'homme à la condescendance aimante de Dieu, ou la Théologie de l'Histoire

Pour remédier au désordre introduit dans le monde par le péché du premier Adam, Dieu vint sur terre en la personne de Notre Seigneur Jésus-Christ et présenta à la Nation Juive, de laquelle Il avait pris son Humanité sacrée, le programme divin pour la remise en ordre et l'organisation du monde. En même temps, Il leur demandait d'en être Ses hérauts. Le programme de Notre Seigneur comprenait l'établissement d'un Royaume surnaturel et supranational destiné à sauvegarder Ses enseignements et à diffuser la Vie surnaturelle de grâce qu'Il avait restaurée. Tous les hommes de toutes les nations étaient invités à y entrer, tout en continuant d'être les sujets de leurs

(*) (NDT : en fait, idées du naturalisme juif répandues par les Loges et les Gouvernements maçonnisés.)

différents États et nations naturelles. La nation juive rejeta ce plan divin pour l'Ordre. Par hypertrophie de leur égoïsme national, ils (les Juifs) refusèrent d'accepter qu'il pût y avoir une vie supérieure à leur vie nationale, et ils ne purent souffrir que les nations non juives puissent devenir membres du Royaume messianique sur le même plan qu'eux.

Néanmoins, malgré leur opposition persistante et en dépit des faiblesses de la nature humaine déchue, l'Europe Occidentale au XIIIe siècle était parvenue à reconnaître les droits de Dieu selon le Plan Divin que Dieu avait Lui-même dressé, et elle avait organisé la société sur le fondement que la dignité suprême de l'homme est sa Vie surnaturelle et supranationale en tant que membre du Christ. Depuis lors et jusqu'aujourd'hui, cette conception n'a plus fait que d'être délaissée et se dégrader, avec des conséquences désastreuses.

Avant d'étudier cette dégradation et ses tristes conséquences et de citer ce que les Papes ont dit à ce sujet, examinons ce que Dieu désire voir en matière d'organisation sociale humaine. Tous les hommes sont appelés par Dieu à être membres du Christ dans le Royaume surnaturel et supranational de l'Église Catholique, et tous sont appelés à mener une vie ordonnée en accord avec cette dignité, leurs activités étant animées par la charité surnaturelle. Entre ces deux sociétés parfaites que sont l'Église et l'État auxquelles les hommes sont soumis, Dieu désire par conséquent l'harmonie et la collaboration, et non pas la séparation et le conflit.

"Dieu a réparti entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique la tâche de procurer le bien-être de l'espèce humaine. Il a chargé le premier des affaires divines et le second des affaires humaines. L'un et l'autre ont la suprématie dans leur sphère particulière : chacune de ces deux puissances est parfaitement délimitée dans son domaine, en exacte conformité avec sa nature et son principe. "Chacune de ces deux entités est donc circonscrite dans sa sphère propre, à l'intérieur laquelle elle peut agir et se mouvoir de son propre droit. Mais comme chacune des deux a autorité sur les mêmes sujets et qu'il peut arriver qu'une même chose – reliée à chacune différemment mais demeurant une seule et même chose – puisse ressortir à la juridiction et à la détermination des deux, Dieu, qui prévoit toutes choses et qui est le Créateur des deux Puissances, a défini les règles d'action de

l'une par rapport à l'autre. Car "Il n'y a point d'autorité qui ne provienne de Dieu".⁽¹⁾

"Là où il n'en serait pas ainsi, des tensions et de déplorables conflits surviendraient souvent, et bien des fois les hommes, comme des voyageurs au croisement de deux routes, hésiteraient anxieux sur le chemin à prendre. Les deux puissances seraient amenées à commander des choses contradictoires, et l'on aurait le malheur de devoir désobéir à l'une des deux. Mais il serait surtout scandaleux d'avoir une telle opinion de la sagesse et de la bonté de Dieu... Il faut par conséquent qu'existe entre ces deux pouvoirs une certaine relation ordonnée, que l'on peut comparer à l'union du corps et de l'âme en l'homme. La nature et l'étendue de cette relation, comme Nous l'avons exposé, ne peuvent être déterminées qu'en fonction de la nature propre de chacun de ces pouvoirs et compte tenu de l'excellence relative et de la noblesse de leur fonction. L'un a pour objet principal et prochain le bien-être de cette vie mortelle, l'autre les joies éternelles du Ciel".⁽²⁾

Les États, bien entendu, tout comme les individus, sont appelés à reconnaître l'Ordre établi par Dieu. *"C'est un péché pour l'État d'être indifférent vis-à-vis de la religion, comme si celle-ci était étrangère à son champ d'action ou sans aucun avantage pratique, ou lorsque parmi les différentes formes de religion, il adopte celle qui s'accorde à sa fantaisie, car nous avons l'obligation absolue d'adorer Dieu de la manière qu'il a montré Lui-même le vouloir... Il en découle que la société civile, qui est établie pour la prospérité générale, ne doit pas seulement sauvegarder le bien-être de la communauté, mais prendre aussi à cœur les intérêts de ses membres individuels de façon à ne gêner en aucune manière mais au contraire à favoriser dans toute la mesure du possible la possession du bien suprême et inaltérable que tous doivent rechercher. Il s'ensuit dans ce but qu'un soin tout spécial doit être pris pour protéger de toute offense et de tout dommage la Religion, dont la pratique est le lien qui unit l'homme à Dieu".⁽³⁾*

Le bon ordre du monde exige des États la reconnaissance de l'Église Catholique comme Pouvoir surnaturel et supranational. Il est clair que c'est une insulte à l'égard de Dieu de mettre les religions

⁽¹⁾ St Paul, Rom. XIII, 1

⁽²⁾ Pape Léon XIII, Encyclique *Immortale Dei*, Sur la Constitution chrétienne des Etats.

⁽³⁾ Pape Léon XIII, Encyclique *Immortale Dei*, Sur la Constitution chrétienne des Etats.

inventées par l'homme sur le même plan que la Religion instituée par Dieu. On peut tolérer d'autres formes de croyances. *"L'Église en effet, écrit le Pape Léon XIII, juge illégal de mettre les diverses formes de cultes divins sur le même plan que la vraie Religion, mais ne condamne pas pour autant les dirigeants qui, en vue d'assurer quelque bien ou d'éviter un plus grand mal, permettent dans l'État avec patience l'exercice des différentes religions reconnues par la coutume ou l'usage. Et en fait, l'Église a coutume de prendre le plus grand soin que personne ne soit forcé d'embrasser la Foi catholique contre son gré".⁽⁴⁾*

Dans l'exacte mesure où se réalise le Plan divin pour une collaboration ordonnée entre les deux pouvoirs, fleurissent alors cette paix et ce bonheur relatifs qui nous sont accessibles sur le chemin du Ciel. Lorsqu'au contraire le Plan divin est combattu et rencontre opposition, le monde en souffre à l'évidence. Le Souverain Pontife insiste sur ce fait.

"Il y eut un temps, écrit le Pape Léon XIII, où les États étaient gouvernés par les principes et les enseignements de l'Évangile. Ce fut alors que la puissance et la vertu divine de la sagesse Chrétienne se diffusèrent dans les lois, les institutions et la morale des gens, imprégnant tous les rangs et toutes les relations de la société civile. Ce fut alors aussi que, fermement établie dans une convenable dignité, la Religion instituée par Jésus-Christ fleurit partout avec la faveur des princes et la légitime protection des magistrats, et que l'Église et l'État furent heureusement unis dans la concorde et l'échange amical de bons offices. L'État ainsi établi donna des fruits qui dépassèrent toute attente et dont le souvenir demeure et restera à jamais en renom.

"... Un semblable état de fait aurait certainement continué si l'accord entre les deux pouvoirs avait duré. Des résultats encore plus grandioses pouvaient à bon droit en être attendus si l'on eût obéi à l'autorité, aux enseignements et aux conseils de l'Église, et tout spécialement si cette soumission s'était marquée par une loyauté plus grande et plus constante. C'est ce que l'on doit considérer à la lumière de cette loi inamovible qu'écrivit Yves de Chartres au Pape Pascal II : "Lorsque le Royaume et le Clergé sont unis en pleine concorde, le monde est bien gouverné, et l'Église fleurit et porte des fruits abondants. Mais lorsqu'ils divergent, non seulement les intérêts des particuliers en souffrent, mais même les

⁽⁴⁾ Ibid.

affaires publiques de grande importance tombent dans un état de décadence lamentable".⁽⁵⁾

Le Pape Pie XI proclame la même grande vérité lorsqu'il cite le passage suivant du Pape Léon XIII "Il est généralement admis que le fondateur de l'Eglise, Notre Seigneur Jésus-Christ, a voulu que le Pouvoir spirituel soit distinct du Pouvoir civil et que chacun soit libre et ne soit gêné en rien dans l'accomplissement de sa tâche propre, mais néanmoins sans perdre de vue qu'il convient aux deux et qu'il est de l'intérêt de tous qu'ils soient en relations harmonieuses ... Si le Pouvoir civil s'associe d'une manière amicale au Pouvoir religieux de l'Eglise, il s'ensuit nécessairement que les deux parties en tirent un grand avantage. La dignité de l'Etat s'en trouvera rehaussée, et, avec la Religion pour guide, il disposera d'une protection et d'une défense qui favoriseront le bien public des fidèles."⁽⁶⁾

Le pape Léon XIII souligne les conséquences désastreuses de la prétendue Réforme et de la Révolution Française. "C'est avec tristesse que revient à l'esprit, écrit-il, combien le prurit si nuisible et si dommageable d'innovations qui fit rage au XVI^e siècle jeta en premier lieu la confusion dans la Religion Chrétienne et ensuite, par une conséquence naturelle, envahit les données de la philosophie, d'où elle se répandit dans toutes les classes de la société. C'est de là comme source que sortirent tous les principes ultérieurs de licence débridée qui au milieu du terrible bouleversement du siècle dernier (XVIII^e siècle) furent sauvagement conçus et brutalement proclamés comme les principes et les fondements de cette nouvelle jurisprudence qui était non seulement

⁽⁵⁾ Ibid.

⁽⁶⁾ Cité par le Pape Pie XI dans son Encyclique *Casti Connubii, Sur le mariage chrétien*, tiré de l'Encyclique du Pape Léon XIII *Arcanum Divinae Sapientiae sur le Mariage chrétien*; (Cf. Aussi le passage ci-après du cardinal Antoniano cité avec la plus vive approbation par le Pape Pie XI : " Plus le pouvoir temporel d'une nation s'unit étroitement avec le pouvoir spirituel et plus il renforce et promeut ce dernier, plus il contribue ainsi à la conservation de l'Etat... Combien donc est grave l'erreur de ceux qui séparent des choses si étroitement unies et qui pensent pouvoir produire de bons citoyens par des voies et méthodes autres que celles qui contribuent à faire de bons chrétiens ! Car la prudence humaine peut dire ce qu'elle veut et raisonner comme il lui plaît, mais il est impossible de produire la paix temporelle et la tranquillité par des voies qui répugnent ou s'opposent à la paix et au bonheur de l'éternité ." (Lettre encyclique *Sur l'Education chrétienne de la jeunesse*)

inconnue jusque là, mais qui s'écartait sur de nombreux points non plus seulement de la Loi Chrétienne, mais même de la Loi Naturelle".⁽⁷⁾

Il stigmatise en particulier le rejet par l'État de son devoir de rendre hommage à Dieu de la manière que Dieu a fixée et le fait de placer sur le même plan toutes les religions ainsi que de se rebeller contre l'unique maîtresse infallible de la moralité qu'est l'Église Catholique. "L'État ne se considère plus lié à aucun devoir envers Dieu. En outre, il ne se croit tenu à aucune profession publique d'une quelconque religion, ni de rechercher laquelle est la seule vraie parmi les nombreuses religions différentes, ni de préférer une religion à toutes les autres, ni de témoigner de faveur spéciale à aucune forme de religion, mais bien au contraire il se donne pour devoir d'accorder des droits égaux à toutes les croyances, pourvu que l'ordre public ne soit pas troublé par l'une de ces formes particulières... Exclure l'Église fondée par Dieu même de tout ce qui concerne la vie, du pouvoir d'établir les lois, de la formation de la jeunesse, de la société domestique, est une erreur grave et fatale. Un État dont la Religion est bannie ne peut jamais être bien réglé, et l'on ne connaît déjà que trop de la nature et des tendances de la soi-disant philosophie laïque de la vie et de la morale. L'Église du Christ est la seule et véritable maîtresse de vertu et la vraie gardienne de la morale. C'est elle qui préserve dans leur pureté les principes dont dérivent les devoirs".⁽⁸⁾

⁽⁷⁾ Encyclique *Immortale Dei, Sur la Constitution chrétienne des Etats*.

⁽⁸⁾ Encyclique *Immortale Dei, Sur la Constitution chrétienne des Etats*.

(NDT : révolte contre l'Église et la loi du Christ répandue par ceux qui haïssent le Christ le crucifèrent et ne cessent d'ourdir leurs complots contre l'Église et les peuples. Ils se sont vantés par leurs penseurs d'avoir été les initiateurs de la Réforme et de la Révolution de 1789, dite française par antinomie, et des hérésies, de l'athéisme, de l'Anarchie, du blasphème et du Communisme, summum moderne de la révolte contre Dieu et l'homme (cf. "Le Judaïsme et le Vatican" de Léon de Poncins, "2000 ans de complots contre l'Église" de Maurice Pinay ; "l'Église face à la Révolution" de Créteineau-Joly, "La Conjuration anti-chrétienne" de Mgr Delassus). L'écho qu'ils trouvèrent dans une partie de la population le fut par cupidité et désir du pouvoir promis par eux à leurs séides, qui entraînerent des élites à se couper de l'Église et de Dieu et à trahir leur nation. Le premier impératif pour rétablir l'ordre dans le monde est de rétablir la famille sur sa vraie conception catholique : Dieu a créé le couple humain afin que se fonde la cellule de base de la société. Qui souhaite se marier doit donc le faire dans l'optique de fonder une famille catholique, et non pour d'autres raisons ou pulsions, faute de quoi le mariage a une base forcément instable. D'où découle l'interdit par Dieu de toute mesure qui

La rupture de l'unité du Plan divin fut suivie des effets désastreux de la *moralité indépendante* ou *libérale*, condamnée par Léon XIII dans l'Encyclique que l'on vient de citer et dans celle *Sur la Liberté humaine*, en matière d'Économie et de Finance. Le Pape Pie XI fait allusion à l'incapacité des autorités de l'État à parer à ces effets, faute d'une guidance sûre dans la sphère morale. "*Une forte insistance sur la loi morale et sa vigoureuse application par l'autorité civile eût pu dissiper ou peut-être même éviter ces maux énormes (que représentent les injustices des Sociétés Anonymes à responsabilité limitée, des spéculations frauduleuses, etc., etc.). Malheureusement cela a trop souvent fait lamentablement défaut. Car à l'époque où débutait le nouvel ordre social, les doctrines du Rationalisme s'étaient déjà fermement établies chez un grand nombre de personnes, et une science économique étrangère à la loi morale véritable s'était bientôt élevée, d'où s'ensuivit que toute liberté fut donnée à l'avarice humaine. Ceci eut pour résultat que s'accrut dès lors considérablement le nombre de ceux qui, n'ayant pour seul souci que d'accroître leur richesse par tous les moyens possibles, recherchèrent leur propre intérêt avant tout ; ils n'eurent aucun scrupule à commettre les plus graves injustices à l'égard d'autrui... Les dirigeants de l'industrie ayant ainsi abandonné le chemin de la vérité, il n'est pas surprenant que les foules ouvrières elles aussi s'enfoncèrent dans la même fondrière, et cela d'autant plus qu'un très grand nombre d'employeurs traitaient leurs ouvriers comme de simples outils de travail, sans aucun souci du salut de leur âme, et, de fait, sans la moindre pensée d'intérêts supérieurs.*"⁽⁹⁾

En lieu et place de l'ordre véritable dans les affaires humaines, selon lequel l'argent ou moyen d'échange est subordonné à la production, à la distribution et aux échanges des biens matériels qui sont la richesse réelle, et où la production des biens matériels est faite pour subvenir à la vie de la famille et au développement de la personnalité humaine, la révolte contre le Plan divin y a substitué la subordination de la vie familiale et de la personne humaine à la production des biens matériels, et la domination de la production par l'Argent. Le Pape

annulerait le but fondamental de la famille, comme l'est la contraception voilée ou active. Ces règles respectées, la grâce du sacrement accompagne les époux et leur donne force et sagesse pour mener leur tâche et leur vie au mieux de leurs capacités.)

⁽⁹⁾ Encyclique *Quadragesimo Anno*, *Sur l'Ordre social*.

Léon XIII a parlé du *retour de l'usure sous un déguisement nouveau* comme étant l'un des facteurs contributifs du quasi-esclavage du prolétariat. Les maîtres de la monnaie en sont arrivés à occuper une position dominante dans les États, et leurs décisions ont pratiquement pris la place de celles des gardiens de la loi morale. Ce renversement de l'ordre en ce qui concerne l'Économie, la vie familiale et la personne humaine a été en partie le résultat de la domination des forces naturalistes et anti-surnaturelles sur les États, tout en y ayant aussi en partie contribué. La prétendue *Réforme* a séparé la vie Chrétienne de la vie du citoyen, de sorte que l'organisation politique et économique ne tint plus compte qu'elle était membre du Christ, mais elle ne créa pas pour autant d'organisation supranationale au lieu et place de l'Église Catholique. Ce fut l'apanage de la Révolution Française, sous laquelle pour la première fois fit son apparition publique le nouvel idéal d'une société purement naturaliste prétendant à l'universalité de l'Église Catholique⁽⁹⁾.

L'Histoire moderne depuis 1789 dans une large mesure a été le compte-rendu de la domination d'un État après l'autre par le naturalisme supranational de la Franc-Maçonnerie, derrière lequel a surgi avec détermination le supranationalisme naturaliste encore plus fermement organisé de la nation Juive. C'est pourquoi l'époque post-révolutionnaire a témoigné, pays après pays, d'attaques continuelles contre le programme du Christ-Roi concernant l'Église, l'État, la famille, l'éducation, les Ordres religieux, la Presse et la propriété privée. Peu après chaque étape de la Révolution judéo-maçonnique, depuis la première de 1789 jusqu'à la dernière en date, la Révolution espagnole de 1931, le monde a commencé d'apprendre que ces pays entraient dans la voie du "progrès" par l'introduction de réformes "éclairées", telles que la séparation de l'Église et de l'État, la légalisation du divorce, la suppression et le bannissement des Ordres

⁽⁹⁾ (NDT : Il faudra attendre un siècle encore pour que se révèle pleinement le projet du nouvel ordre antéchristique, avec ses organes : SDN, ONU, Unesco, Tribunal International, BRI, FMI, Banque mondiale, F.A.O., Communauté Européenne, OCDE, Organisation mondiale du commerce...sa politique de destruction des nations et des familles et ses lois en faveur de l'avortement, de l'euthanasie, du travail du dimanche, des unions homosexuelles, etc.)

religieux et des Congrégations, la glorification de la Franc-Maçonnerie, la sécularisation des écoles, la nationalisation de la propriété privée et la licence illimitée de la Presse.

Au fur et à mesure que se répandait la révolte contre le Plan divin pour l'Ordre du monde et que l'on niait les droits de Dieu, le respect pour les droits personnels de l'homme diminuait aussi ⁽¹⁰⁾. Ces droits ont été niés, et le monde est menacé d'un retour à l'esclavage, mais un esclavage pire que celui de l'Ancienne Rome, dans la mesure où les dirigeants des États ne voient plus dans leurs sujets des membres du Christ. Comme dans le monde on a éloigné de plus en plus l'organisation sociale de la soumission au Christ-Roi, les êtres humains sont de plus en plus traités comme des individus entièrement sujets de l'État, exactement comme avant la venue du Christ. Le pape Léon XIII montre que cette conséquence était inéluctable :

"N'avoir jamais eu connaissance de Jésus-Christ en aucune manière, écrit-il, est le plus grand des malheurs, mais cela n'implique aucune perversité ni ingratitude. Mais après L'avoir connu, Le rejeter ou L'oublier est un crime si horrible et d'une telle folie que c'en est à peine croyable. Car Il est l'origine et la source de tout bien, et de même que l'espèce humaine ne put être libérée de l'esclavage que par le Sacrifice du Christ, elle ne peut en être préservée que par Sa Toute-Puissance."...Le cas des Gouvernements est en tout point semblable à celui des individus ; eux aussi ne peuvent que se précipiter vers une issue fatale s'ils quittent le bon chemin ... Que Jésus soit exclu, et la raison humaine est alors laissée dépourvue de sa plus grande protection et de sa lumière ; alors se perd aisément la connaissance même de la fin pour laquelle Dieu créa la société humaine, à savoir qu'à l'aide de leur union sociale les citoyens puissent atteindre leur bien naturel, mais le fassent cependant d'une manière qui ne soit pas en conflit avec leur bien suprême infiniment parfait et éternel, qui est surnaturel. L'esprit occupé par des centaines de projets confus, les dirigeants comme leurs

⁽¹⁰⁾ Ces droits seront énumérés pour l'essentiel dans le texte du Pape Pie XI cité au Chapitre I : " Droit à la vie, à l'intégrité physique, droit d'obtenir les moyens nécessaires à l'existence, droit de pouvoir tendre vers sa destinée ultime dans la voie tracée par Dieu, droit d'association et celui de posséder en propriété et de faire usage de celle-ci." (Encyclique *Divini Redemptoris*, *Sur le Communisme athée*).

sujets errent dans des voies déviantes, faute de guide sûr et de principes établis."
⁽¹¹⁾

On est redevable à J. Maritain des quelques remarques suivantes et si à propos : "L'État, ici-bas, écrit-il, étant par nature ordonné au bien moral de l'être humain et par conséquent nécessairement ordonné en fait à la vie éternelle comme à sa dernière fin et au bien de la cité céleste, c'est une impossibilité métaphysique pour l'État d'atteindre sur terre sa fin particulière et la vraie prospérité lorsqu'il est en opposition avec le bien de l'Église. Il a cru cependant pouvoir le faire. L'Histoire du monde moderne est l'histoire de cette illusion. Nous en avons les résultats sous les yeux". ⁽¹²⁾

On peut encore envisager d'une autre manière le déclin de la reconnaissance sociale de la Royauté du Christ en Europe. Nous avons vu que le Pape Léon XIII stigmatisa le rejet par l'État de la seule vraie Religion et la mise sur le même plan de toutes les religions. Or tous les pays d'Europe occidentale adoraient jadis la Très Sainte Trinité en union avec le Christ comme Prêtre dans la Sainte Messe et s'efforcèrent d'organiser leur vie sociale sous le Christ-Roi en accord avec cette protestation d'hommage. Satan réussit d'abord à faire que les pays que nous appelons protestants se séparent de l'unité et rejettent la Messe⁽¹³⁾. Ensuite, depuis la

⁽¹¹⁾ Encyclique *Tametsi*, *Sur le Christ notre Rédempteur*.

⁽¹²⁾ J. Maritain "Les choses qui ne sont pas de César", p.41 ;

(NDT : il était étrange mais peut-être symptomatique que Maritain appelât illusion ce que l'auteur venait de démontrer être un projet de la Franc-Maçonnerie, relai du plan des autorités juives antichrist depuis deux mille ans. Maritain était d'origine israélite et son épouse également ! La suite et ses applaudissements au tour pris avec Vatican II, pseudo-concile mené par des franc-maçons du haut clergé, (dans "Le paysan de la Garonne") montra qu'il était converti aux idées modernes (maçonnico-juives). Depuis les années 30, il avait été fait le maître à penser des catholiques par la faveur des hauts clercs démo-Chrétiens du Vatican en s'alignant sur leurs idées, de thomiste qu'il avait semblé être initialement.)

⁽¹³⁾ (NDT : La Cène anglicane comme la luthérienne ou la calviniste n'est pas une messe rappelle l'auteur, fidèle à la doctrine catholique, cf. Bossuet, "Lettres à M de Jurien". La "nouvelle messe" instaurée en 1968 par le "pape" Montini, créée par six pasteurs protestants, dont l'intention n'est plus d'actualiser le Saint Sacrifice, a été justement appelée "messe de Luther" par Mgr Lefebvre et copie du rite de

Révolution française, Satan, un pays catholique après l'autre, a réussi à faire installer un Gouvernement *autochtone* hostile à la Messe et à la loi du Christ-Roi.

Mais il reste deux exceptions : la Pologne et l'Irlande. Il est exact que la Messe a été attaquée dans ces deux pays et que l'éducation catholique y a été persécutée, mais Satan ne peut encore se vanter d'avoir un gouvernement *polonais autochtone* ni un gouvernement *irlandais autochtone* qui insulte la Messe¹ et qui attaque la formation des enfants en tant que membres du Christ. Mais, comme je le mets en évidence au chapitre XVI, ces deux pays si remarquables par leur loyauté traditionnelle à Dieu le Père et à Notre Seigneur Jésus-Christ qu'Il a envoyé vont s'affaiblissant quant à leur fidélité à l'Ordre. Alors que d'autres pays, qui dans le passé avaient succombé aux artifices de Satan et de ses émissaires, ont commencé à réagir et reviennent à Notre Seigneur et à son Église, ces deux pays à l'exemple de tant d'autres dans le passé se sont déclarés indifférents à Son égard. L'article 114 de la Loi Constitutionnelle Polonaise du 17 Mars 1921, remis en vigueur par la Loi Constitutionnelle du 23 avril 1935, déclare : "*La Foi Catholique Romaine étant la Religion de la grande majorité de la nation occupe une position dominante dans l'État parmi les autres religions, qui cependant jouissent de droits égaux*".

En Irlande, par l'Article 44 de la Constitution qui régit le pays depuis le 29 décembre 1937, "*l'État reconnaît la position spéciale de la Sainte Église Catholique Apostolique et Romaine comme la gardienne de la Foi*

Cramer par Michael Davies ; or nombre de clercs traditionalistes la prétendent pourtant "messe valide lorsque bien dite", ou bien "valide... mais mauvaise"... En outre le rite du sacre des évêques latins a été remplacé en 1968 par un rite nouveau, copié du rite d'intronisation d'évêques orientaux comme l'a montré la revue *Le Sel de la terre*, mais d'évêques déjà sacrés a confirmé le Patriarcat Syriaque d'Antioche à l'Association Rore Sanctifica, ce qui donne la certitude théologique que ce néo-rite de 1968 est invalide comme Pontifical (forme du Sacrement), sinon il faudrait admettre que l'Église Catholique d'Antioche a répété sacrilègement un sacrement pendant des siècles ! L'Église Latine depuis 1968 n'a donc plus sacré valablement d'Évêques et donc plus été à même d'ordonner valablement de prêtres depuis cette date. J Ratzinger n'est pas valablement Evêque de Rome... Et comment celui qui a instauré ce faux sacrement du haut du Siège de Pierre pourrait il être considéré vrai Pape !)

professée par la grande majorité des citoyens" et reconnaît également les sectes Protestantes et les communautés juives comme Églises des minorités.

Ainsi, l'État Polonais et l'État Irlandais, pour exprimer la chose en bref, se déclarent en tant tels indifférents à la lutte entre le véritable Messie surnaturel et les messies naturels.

"*Puisque la Religion Catholique est la seule vraie religion*, écrit le Pape Léon XIII, *mettre les autres religions sur le même plan qu'elle est la traiter selon la pire injustice et lui faire la pire forme d'insulte.*"⁽¹³⁾ Cette phrase du Pape Léon XIII apparaît dans une encyclique qui traite des efforts de Satan à travers les Sociétés secrètes pour miner la Royauté du Christ dans le monde. Tel est le jugement réfléchi de ce grand Pontife sur ce que, pays après pays, l'on a proclamé être l'une des marques du progrès moderne !

Le Pape Pie XI insiste sur le même point dans sa Lettre *Quas Primas*(1925) *Sur la Royauté du Christ*. Le Souverain Pontife y déclare que l'esprit du naturalisme est venu progressivement infecter la société, et qu'ainsi par degrés la Religion du Christ a été mise sur le même plan que les fausses religions et placée ignominieusement dans la même catégorie qu'elles". L'insulte au Christ-Roi qu'implique cette attitude devrait donner à tous les Catholiques la résolution d'y mettre fin. Que ce ne soit pas le cas donne la preuve du degré d'abaissement où nous sommes tombés, et combien gravement nous avons été contaminés par notre environnement. Nous en aurons une claire compréhension au Jugement dernier, lorsque le Christ, qui a été exclu de la vie publique, négligé et ignoré, viendra venger sévèrement ces insultes.⁽¹⁴⁾

L'opposition organisée à notre Vie Surnaturelle.

Dans ce livre, comme dans *The Mystical Body of Christ in the Modern World*, j'ai consacré un certain développement à décrire l'opposition organisée à Notre Seigneur Jésus-Christ et à Son œuvre d'imprégner

⁽¹³⁾ Encyclique *Humanum Genus*, *Sur la Franc-Maçonnerie*.

⁽¹⁴⁾ Encyclique *Quas Primas*, *Sur la Royauté du Christ*.

ce monde de l'influence de la Vie Surnaturelle de la Très Sainte Trinité. Le déclin continu dans la reconnaissance sociale de la Royauté du Christ dont le monde a été témoin au cours des cent cinquante dernières années est dû pour une grande part à l'action des forces naturalistes très visibles de la nation juive et de la Franc-Maçonnerie, agissant sous l'inspiration anti-surnaturelle de *Satan*. Cette action dans une large mesure doit ses succès aux organisations secrètes. Il va sans dire que les complots des Sociétés secrètes ne suffisent pas à tout expliquer dans l'Histoire, car la causalité des événements historiques est très complexe. Mais si l'on ne tient pas compte de ces forces, l'histoire moderne devient une énigme. L'art de manœuvrer les hommes vers un certain objectif sans qu'ils soient conscients d'être ainsi manipulés a été amené à un degré de perfection jamais atteint. La maîtrise de l'argent facilite l'acquisition du pouvoir d'influence par tous les moyens techniques qui forment l'opinion publique : Presse, radio, et cinéma. ⁽¹⁾ Il est certes vrai, comme cela a été remarqué, que si les ennemis de Notre Seigneur réussissent dans leurs desseins, c'est largement dû au fait que les Catholiques ne vivent pas pleinement en membres du Christ. "Si les Juifs sont maîtres de la mode, posons la question, qui donc la porte ?"

Mais il est également vrai que les Catholiques dans une large mesure succombent aux machinations des ennemis de Notre Seigneur faute de recevoir l'entraînement adéquat pour la vraie bataille de ce monde. Ils quittent l'école sans connaître comme il le faudrait l'opposition organisée qu'ils auront à affronter et l'esprit peu éclairé sur les points de l'organisation sociale qu'ils doivent fermement défendre et contre lesquels des attaques sont dirigées. Ils ne réalisent

⁽¹⁾ (NDT : Trois industries dominées par le capital juif, directement par les sociétés éditrices et productrices qui nomment les rédacteurs et les producteurs, et indirectement par la publicité qui fait vivre la Presse, et trois industries qui s'épaulent l'une l'autre, la radio citant la Presse qui vante les produits du cinéma anarchiste et immoral, les trois instillant et propageant le naturalisme anti-Christ ! Il était quasi impossible de pouvoir reconquérir ces industries, mais il était possible (et indispensable) de les faire boycotter, et cela est plus nécessaire que jamais. Il est significatif de l'effondrement actuel du Catholicisme de voir des périodiques prétendus catholiques publier des programmes de télévision et parler de films dont la seule présentation est un scandale.)

pas que l'objectif final de l'opposition est de détruire l'Ordre social du Christ, et ils ne sont pas accoutumés à penser qu'il leur faut coopérer avec d'autres jeunes Catholiques pour défendre le programme de Notre Seigneur, qu'ils doivent par exemple se rendre maîtres du cinéma et l'empêcher de miner le mariage chrétien, fondement de la vie de famille dans leur patrie. Ainsi, ils témoignent d'un manque lamentable de cohésion et d'un manque non moins lamentable d'enthousiasme pour défendre les intérêts du Christ, avec pour résultat que les Catholiques qui se dressent pour un Christianisme intégral doivent toujours compter trouver d'autres Catholiques au service de l'ennemi.

"Bien des fois, écrit le Pape Pie XI dans la Lettre encyclique *Divini Redemptoris*^o, Notre cœur paternel a été attristé par les divergences ... qui dispersent dans des camps opposés les fils de la même Mère Église. C'est ainsi que les révolutionnaires, qui ne sont pas si nombreux, finissent par opposer les Catholiques les uns aux autres."

Membres d'un seul Corps sous le Christ notre Chef

Réagir contre la propagation organisée du naturalisme exigera de saisir pleinement notre union en corps d'Église avec le Christ. Nous nous unissons à Notre Seigneur, non pas en tant qu'individus isolés, mais comme membres d'un organisme surnaturel, le Corps Mystique du Christ. Chaque baptisé chrétien entre dans une relation intime vitale avec le Christ en étant incorporé à l'organisme dont le Christ est la tête invisible. Ou encore, pour l'exprimer mieux en accord avec la réalité, le Christ unit à Lui chaque Chrétien baptisé en l'incorporant à un organisme vivant dont Il est la tête invisible. Cet organisme surnaturel et supranational est destiné à imprégner la totalité de la vie sociale des États et des nations de l'esprit de solidarité surnaturelle du Christ.

Bien entendu, en imprégnant la société, l'objectif visé par cet organisme surnaturel est de développer la personnalité individuelle de ses membres par leur union intérieure avec le Christ. Mais chacun des membres individuels ne développera sa vie intérieure personnelle que dans l'exacte proportion où il oubliera son moi au profit de la

Tête et du Corps tout entier. Tous, en tant que membres du Christ, doivent s'efforcer de réaliser la plénitude de ce qu'expriment ces paroles de St Paul : "Je vis, mais ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi" (Gal. II,20).

Dans le corps physique, tout membre particulier peut réaliser son plein développement en remplissant sa fonction en parfaite soumission à la tête et en pleine harmonie avec les autres membres, opérant ainsi pour le bien de l'ensemble du corps. De même analogiquement, dans le Corps Mystique du Christ un membre individuel doit comme se perdre lui-même pour se trouver réellement. De nombreux Catholiques, inconsciemment influencés par l'individualisme protestant, non seulement se considèrent comme de l'extérieur peut-on dire, comme imitateurs du Christ notre modèle, mais aussi comme ayant une relation individuelle avec le Christ. Ils ne réalisent pas suffisamment que tous les membres du Christ forment un seul organisme sous le Christ combattant pour l'Ordre divin dans le monde, et qu'ils ne peuvent croître dans le Christ qu'en apportant leur part de sacrifice personnel à la place qu'ils occupent dans cet organisme surnaturel de Son Corps Mystique.

D'autres Catholiques semblent inconsciemment influencés par la césure luthérienne entre le Chrétien et le citoyen et considèrent leur vie spirituelle comme une relation purement intérieure avec le Christ. Leur vie spirituelle est, dirait-on, complètement séparée de leur vie quotidienne ordinaire. Ce faisant, ils risquent de permettre au monde qui les entoure de s'organiser à l'opposé du programme de Notre Seigneur pour l'Ordre, tout en continuant de pratiquer leur religion de façon plus ou moins insouciant. Ils ne réalisent pas assez que nous entrons en relation vitale avec le Christ par notre incorporation à un organisme visible, et que nous devons prendre cette incorporation pour point de départ de notre vie spirituelle^(*). Il

(*) (NDT : La contamination des Catholiques par l'individualisme protestant était réelle, mais l'erreur menaçait aussi de faire consister la vie chrétienne en un solidarisme purement terrestre, erreur apparue aux USA à la fin du XIXe siècle notamment avec l'Américanisme que condamna Léon XIII dans *Testem benevolentem*, réapparue après 1945 sous le nom de Progressisme. L'appartenance à l'Eglise

ne nous faut pas entreprendre notre vie spirituelle par le regard de notre âme sur elle-même, un peu à la manière subjective dont Descartes entama sa vie intellectuelle. La vie spirituelle n'est pas la vie d'une "âme", mais la vie d'un membre du Christ composé d'un corps et d'une âme, occupant une place dans une unité organique destinée à mouler le monde pour le Christ.

L'ensemble du Corps croît en charité et en union au Christ lorsque chacune de ses parties fournit ce qu'elle est destinée à donner de par sa position et sa fonction. Au chapitre IV de l'*Épître aux Ephésiens*, en particulier aux versets 11,12, 15 et 16, St Paul insiste sur ce développement positionnel. Nous avons grandi accoutumés à nous considérer comme des individus indépendants, comme regardant le Christ du dehors, chacun vivant sa vie individuelle avec le Christ. En fait, il nous faut nous considérer comme nous sommes en réalité, c'est-à-dire comme uns avec le Christ et mus par Lui comme un seul Corps pour mouler et transformer la société. C'est ainsi que les premiers Chrétiens transformèrent la société de la Rome Impériale. Et c'est aussi de cette façon que tous les Catholiques seront prêts à répondre à une demande comme celle que faisait le pape Pie X à la Hiérarchie française dans sa *Lettre sur le Sillon* : "Comme dans le conflit des intérêts, écrivait le Pape, et surtout dans la lutte contre les forces injustes, la force d'un homme seul ne suffit pas toujours à lui assurer son pain quotidien et que la machine sociale devrait être organisée de façon que par son action naturelle elle puisse paralyser les efforts des mauvais et rendre accessible à tout homme de bonne volonté sa part légitime de bonheur temporel, Nous désirons ardemment que vous preniez une part active à organiser la vie sociale à cette fin."

Le retour du monde à l'Ordre signifie son retour à la Vérité intégrale du Christ. "Lorsqu'un organisme se dégrade, écrivait le Pape Léon XIII, c'est qu'il a cessé d'être sous l'action des causes qui lui ont donné sa forme et sa

implicite d'adhérer aux dogmes et d'obéir aux Commandements de Dieu et de l'Eglise dans leur intégrité, aidés par l'usage des Sacrements qui animent la piété et la charité en actes, menant à l'union à Dieu. Dieu fera advenir Son Règne social à Son heure avant la fin de ce monde, dans la mesure du possible humain ; mais celui-ci n'atteindra sa perfection que dans la Jérusalem Céleste.

constitution. Pour le rendre de nouveau sain et florissant, il est nécessaire de le restaurer sous l'action vivifiante de ces mêmes causes ... Exactement comme le Christianisme ne peut pénétrer dans l'âme sans la rendre meilleure, il ne peut pénétrer la vie publique sans y établir l'ordre... S'il a transformé la société païenne... de même, après les terribles chocs que l'incroyance a de nos jours portés au monde, il sera capable de remettre encore ce monde sur la vraie voie et de ramener à l'ordre les États et les peuples des temps modernes.

Mais le retour au Christianisme ne sera efficace et complet que s'il ramène le monde à un sincère et plein amour de l'unique Église Sainte, Catholique et Apostolique. C'est dans l'Église Catholique que le Christianisme s'incarne. Il s'identifie à cette société spirituelle parfaite, souveraine dans son ordre propre, qui est le Corps Mystique de Jésus-Christ et qui a pour tête visible le Pontife Romain, successeur du Prince des Apôtres... La société si tristement dévoyée doit rentrer dans le sein de l'Église, si elle veut retrouver son bien-être, son repos et son salut⁽¹⁵⁾.

Remerciements

Je suis particulièrement reconnaissant à Miss G.M. Coogan de Chicago, l'auteur de "Money Creators" et de "Lawful Money Lectures", de sa direction et de ses leçons en matière de finance. Si ce livre se montre utile à autrui pour faire comprendre le rapport entre la monnaie et l'ordre réel du monde, ce sera dû en grande part à l'amabilité de Miss Coogan. Non seulement elle m'assista par ses livres et ses conseils, mais elle m'aiguillonna dans le double effort de venir en aide aux pauvres et d'éclairer les désorientés. Il me faut aussi remercier le Pr. O'Rahilly de l'Université de Cork d'avoir si obligeamment mis ses profondes connaissances à ma disposition. Je reste l'un des nombreux débiteurs de cet éminent Irlandais.

Je prie de trouver ici mes remerciements les plus vifs aux éditeurs et auteurs dont j'ai cité plus ou moins longuement les ouvrages et qui m'en ont très généreusement accordé l'autorisation. Je désire mentionner tout particulièrement les suivants : The Economic Reform Club et son Institut pour *The Root of All Evil* de Sir Reginald

⁽¹⁵⁾ Lettre Apostolique du 19 mars 1902, *Revue de son Pontificat*

Rowe ; la maison Alfred A Knopf, Inc. de New-York pour *America conquers Britain* de Ludwell Denny ; Chapman and Hall Ltd. pour *The Polish Jew* de Beatrice C. Baskerville ; M Geoffrey Crawther et MM Thomas Nelson and Sons Ltd. pour le livre de Mr Crawther *An Outline of Money* ; MM Chatto et Windus pour *The Modern Idolatry* de Jeffrey Mark ; A. N Field, de Nelson, Nouvelle-Zélande, pour *The Truth about the Slump, All These Things, Untaught History of Money, The Truth about New-Zealand* et *Socialism Unmasked* ; le Contrôleur de l'Imprimerie nationale Britannique pour la fourniture du *Report of the Select Committee on Patent Medicines* (H.C 414) ; KRP Publications pour *Tax-bond or Bondage* de John Mitchell ; The Forum Press pour *Our Daily Bread* du Pr. Joseph Reilly ; le Dr Douglas Boyd pour *Barrier to Health* ; Miss Coogan, de Chicago, comme citée plus haut, pour *Money Creators* et *Lawful Money Lectures* ; le Pr Alfred O' Rahilly et la Cork University Press pour l'ouvrage du Professeur intitulé *Money* ; Welles, Gardner, Barton & Co, Ltd. pour *Pr Skinner alias Montagu Norman* de John Hargrave ; la Food Education Society, pour l'ouvrage *Bread in Peace and War* ; George Routledge & Sons, Ltd., pour *The Role of Money*, du Pr Soddy ; The American Council of Public Affairs, Florida Ave, Washington DC. pour *Interest and Usury* du R.P. R.W. Dempsey, S.J. ; Faber and Faber, Ltd. pour *Alternative to Death* du comte de Portsmouth (le vicomte Lymington) ; J.M. Dent & Sons, Ltd., pour *Look to the Land* de Lord Northbourne. Il me faut mentionner également MM. Simon & Schuster, Inc. de New-York et The Cresset Press qui m'ont permis à certaines conditions de citer des extraits de *Wall Street under Oath*.

Grâce à l'obligeance d'un prêtre irlandais résidant en France, j'ai pu être mis en contact avec Desclée de Brouwer et Cie de Paris pour *La Juridiction de l'Église et la Cité* de l'abbé Charles Journet et *Philosophie Économique*, de M. Vialatoux, et avec Beauchêne et Fils de Paris pour *La Mystérieuse Internationale Juive* de M. Léon de Poncins : que ces deux sociétés soient ici remerciées. Mon ami ne fut pas à même d'entrer en rapports avec les Editions Spes pour *La Leçon du Passé* de Mgr Andrieux. L'autorisation aimablement donnée par MM Burns, Oates & Washbourne, Ltd., de citer *The Persecution of The Catholic Church in the Third Reich* n'a été utilisée que pour de petits extraits des

traductions de deux documents que j'avais précédemment traduits. Dans ces deux passages, la version du livre cité en exprimait avec plus de précision le sens.

Je m'empresse de remercier encore les Editeurs de *The Irish Catholic*, *The Standard* et de *The Irish Ecclesiastical Record* de m'avoir autorisé à reproduire des portions du livre dans ces périodiques.

Je tiens ici à faire mention toute spéciale d'un livre – bien que je n'en ai cité que quelques passages – par suite de l'aide qu'il a été pour moi en me faisant voir l'histoire du monde dans sa véritable perspective, c'est-à-dire en relation avec Notre Seigneur. Ce livre est *La Royauté Sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ d'après le Cardinal Pie*, du R.P. Théotime de Saint Just. Le Pape Pie X déclara en audience aux élèves du Séminaire Français de Rome qu'il avait lu et relu les œuvres du Cardinal Pie, qui fut Evêque de Poitiers de 1849 à 1880. D'autres Souverains Pontifes, Pie IX, Léon XIII, Benoît XV, ont joint leurs louanges à ceux de Pie X. Je peux dire que les grandes idées du cardinal Pie transparaissent à chaque chapitre de mon livre.

Je dois encore ma gratitude au RP. J.J. Ryan, CS. Sp., M.A., de Blackrock College pour avoir obligeamment relu le manuscrit et pour ses nombreuses et utiles suggestions. Je suis très reconnaissant aussi aux élèves du Scolasticat de la Congrégation du Saint-Esprit qui ont dactylographié le manuscrit, corrigé les épreuves et compilé l'Index. Pour finir, je dois un remerciement tout spécial à l'Imprimeur, The Kerryman, Ltd., de Tralee, et aux Editeurs, The Forum Press de Cork, pour leur grande obligeance et leurs égards.

En la fête du Cœur Immaculé de la Sainte Vierge Marie .
Denis Fahey, C. S. Sp.+

I^{ÈRE} PARTIE

CHAPITRES I À V

CHAPITRE I

LE CORPS MYSTIQUE DU CHRIST

Dieu est l'Amour subsistant de l'Ordre

Dieu est l'Acte subsistant d'Intelligence de l'Être infiniment ordonné qu'Il est Lui-même, et peut donc être décrit comme la Saisie subsistante de l'Ordre Infini. Il est en même temps l'Acte subsistant d'Amour du Bien Infini qu'Il est Lui-même. Il est par conséquent l'Amour subsistant de l'Ordre.⁽¹⁾

Le monde, sa création, est destiné à refléter à sa façon limitée l'Amour infini de l'Ordre de son Créateur. St Thomas d'Aquin fait remarquer que la magnificence inépuisable et le caractère adorable des divines perfections nous sont perceptibles de manière plus frappante par la grande diversité des choses créées qu'il aurait pu en être si Dieu eût été moins prodigue dans Sa générosité. "Nous devons tenir, écrit-il, que la distinction entre les choses créées et leur multiplicité ont été voulues par le Moteur Premier, Dieu lui-même. Il donna aux choses leur existence afin de manifester Sa bonté en leur en communiquant une certaine part. Comme Sa perfection et Sa bonté ne pouvaient être représentées de manière adéquate par une seule créature, Il créa une multiplicité de créatures diverses afin que la divine bonté puisse être ainsi perçue plus adéquatement, comme dans un miroir. Ainsi l'insuffisance d'une créature particulière comme représentation de la divine bonté est en quelque sorte compensée par une autre ; la bonté, qui en Dieu est simple et indivise, s'offre dans les créatures comme dispersée à profusion dans une variété de formes. Ainsi donc l'ensemble de l'univers réfléchit la divine bonté plus parfaitement qu'une quelconque créature

⁽¹⁾ Selon la définition de Saint Thomas citée par le Pape Pie XI dans sa Lettre Encyclique *Quadragesimo Anno* : "l'ordre est l'unité née de l'arrangement adéquat d'une pluralité d'objets (*Summa contra Gent.*, III, 71). On peut aussi le définir comme l'arrangement harmonieux des choses par rapport à leur principe et entre elles, en fonction de leur priorité et postériorité de nature, d'origine, de causalité, etc .

isolément".⁽²⁾ La création irrationnelle est destinée à représenter inconsciemment les perfections divines, alors que les créatures intellectuelles sont destinées à les reproduire consciemment et en toute connaissance. Les hommes (et les Anges) sont tenus de saisir l'Ordre du monde par leur intelligence, de l'accepter de leur volonté et d'exprimer cette acceptation en fonction de leur nature. Les droits de Dieu, comme Créateur et Père, à cette reconnaissance et à cette acceptation sont irréfragables, et la seule voie pour la créature raisonnable d'atteindre au développement de sa vraie personnalité passe précisément par cette reconnaissance et cette acceptation.⁽³⁾ En outre, le centre de l'Ordre dans le monde réel est Notre Seigneur Jésus-Christ, car c'est par Lui seul que les hommes peuvent être en relation harmonieuse avec Dieu et entre eux. L'expression suprême de l'acceptation de l'Ordre par l'espèce humaine est le Saint Sacrifice de la Messe. Il en est ainsi parce que la Messe étant le renouvellement de l'acte unique de soumission suprêmement acceptable du Calvaire est l'acte officiel de soumission à Dieu en Ses Trois Personnes divines de la part du Corps Mystique du Christ en union avec sa Tête. De cette façon, les droits de Dieu sont respectés dans le monde, dans la mesure où l'amour de l'Ordre établi par la Très Sainte Trinité et la soumission à celui-ci sont exprimés par tous à la Messe et trouvent leur réalisation concrète dans l'organisation de la société.

Il s'ensuit que l'étude de la philosophie (ou théologie) de l'Histoire doit surtout comprendre l'examen des progrès ou de la régression de l'acceptation de l'Ordre par le monde en union avec Notre Seigneur dans le Sacrifice de la Messe. Pour que l'importance de ces brèves

⁽²⁾ St Thomas d'Aquin I a., P., a1, c. Cette idée avait déjà été exprimée par le Docteur Angélique en ces termes : "La perfection de l'ordre du monde dans son ensemble est ce qu'il y a de plus beau dans la création" I a, P., Q. 15, a.2, c. ; cf I a P., Q. 65, a 2.

⁽³⁾ "D'après les philosophes, la perfection ultime à laquelle l'âme humaine puisse atteindre est de pouvoir comprendre tout l'ordre de l'univers et ses causes. Telle est pour eux la fin ultime de l'homme, qui pour nous (chrétiens et théologiens) est la vision de Dieu en Ses Trois Personnes Divines (St Thomas, *De Veritate*, Q.2,a2). La fin surnaturelle est une surélévation de la fin naturelle et sa perfection.

assertions puisse être pleinement comprise, il nous faudra développer dans les chapitres suivants de cette Première Partie le sens du Corps Mystique du Christ, de la Royauté du Christ dans son essence et son intégrité, et la signification du Saint Sacrifice de la Messe. Dans ce premier chapitre, nous traiterons du Corps Mystique du Christ et du développement ordonné de notre personnalité par notre participation à ce Corps en tant que membre.

L'objectif immuable de Dieu

Chez les êtres humains il y a trois sortes de vies : la vie sensitive, la vie rationnelle et la Vie surnaturelle.⁽⁴⁾ La vie sensitive que nous avons en commun avec les animaux est celle de nos sens de la vue, de l'ouïe, du toucher, etc., qui inclut aussi l'instinct, l'imagination et la mémoire sensitive. La vie rationnelle est la vie par laquelle nous dominons et sommes supérieurs à la création de la brute. Ces deux formes de vie qui ressortent de notre nature sont simplement naturelles. De par la Grâce sanctifiante nous avons en outre cependant une participation créée à la nature divine, une part de la Vie divine, telle que vécue de toute éternité par les Trois Personnes de la Très Sainte Trinité. Cette Vie divine, infiniment supérieure à toute vie naturelle, étant la vie la plus réelle de toutes, la vie de la grâce est donc au sens le plus vrai et le plus plein notre vie la plus réelle. La vie de la grâce est bien réellement de la vie. Ce n'est pas un simple ornement inanimé comme serait un revêtement lumineux, mais c'est la vie et l'énergie à leur plus haut et plus sublime degré. La Grâce est destinée à permettre à l'âme humaine d'entrer en relation avec la Très Sainte Trinité présente en elle, dans l'obscurité de la Foi ici-bas, en préparation à la pleine vision plus tard au Ciel.

Par suite de Son amour pour les hommes, Dieu ne s'est pas contenté de nous donner simplement la vie naturelle, c'est-à-dire l'équipement naturel de l'âme et du corps qui nous est dû comme membres de l'espèce humaine, mais Il nous donna en outre une part à Sa propre

⁽⁴⁾ La Vie surnaturelle, selon le Plan Divin, est destinée à être présente en tous, mais hélas peut cependant ne pas l'être à cause du péché. La vie végétative n'est pas évoquée dans cette étude, n'étant pas sujette de notre volonté propre.

Vie intérieure des Trois Personnes divines. Pourquoi le fit-Il ? Parce qu'Il voulait venir habiter dans notre âme comme notre hôte et y être accueilli avec un amour de même "texture" ou "qualité" – expressions par trop matérielles et déficientes – que celles du Saint-Esprit pour le Père et le Fils. C'est parce que la Très Sainte Trinité voulait nous attirer dans le Cercle de Famille divin et entrer en relations personnelles d'amitié et d'amour avec nous que la Grâce nous fut accordée au commencement. Sans la vie de la Grâce, nous aurions pu connaître et aimer Dieu comme notre Créateur, mais nous n'aurions pu connaître et aimer Dieu en Ses Trois Personnes divines. Sans cette Vie-là, nous n'aurions pu aspirer à l'intimité du Cercle de la Famille divine. Ceci constitue donc une infinie différence dans notre destinée.

Ces différents types de vie cependant ne sont plus liés harmonieusement dans notre être comme ils le furent chez nos premiers parents. Dieu versa la Vie surnaturelle dans les âmes de nos premiers parents afin, comme nous l'avons dit, de les faire entrer, et non seulement eux mais leurs descendants, dans le cycle de Sa Vie intérieure, celle des Trois Personnes divines. La Vie surnaturelle devait être communiquée avec la nature humaine à chaque enfant d'Adam de telle sorte que Dieu puisse être l'ami personnel de chacun et de tous et trouver en eux un amour de l'Ordre de même "qualité" qu'en Lui-même. Et pour faire en sorte que cette amitié puisse être cultivée facilement, la nature humaine n'était pas laissée à l'état d'un groupe désordonné de tendances et d'appétits qui auraient chacun visé leur objet propre, à leur propre bien, sans aucun égard aux relations correctes avec les autres puissances de l'être ni à l'être global. Loin de là ! Par un don spécial préternaturel appelé le don d'intégrité, l'harmonie de l'être était assurée. Était ainsi prévue une collaboration ordonnée de la totalité des ressources des deux formes de vie, la vie sensitive et la vie rationnelle, avec le mouvement intérieur d'union avec la Très Sainte Trinité dans l'amour surnaturel de charité comme étant la note caractéristique de l'existence humaine. Par l'autre don préternaturel de l'immortalité, nos premiers parents et leurs descendants auraient pu vivre dans la Foi en union

avec la Très Sainte Trinité présente en eux, et s'avancer vers la Vision de la Sainte Trinité sans passer par le triste seuil de la mort.⁽⁵⁾ Si le don de la Vie Surnaturelle avait impliqué la vision directe de Dieu, la demande de Dieu à Adam s'il voulait accepter cette Vie surnaturelle et le bonheur de l'amitié avec la Sainte Trinité pour lui et ses descendants n'aurait pas eu de sens. En vertu de sa nature intellectuelle, Adam était un être libre, incapable d'être privé de sa liberté de choix par la présentation d'aucun objet créé, mais également incapable de se détourner de la vision de Dieu face à face. La Vie surnaturelle était donc adaptée à ses facultés, de sorte qu'à l'obscurité de la Foi il puisse donner une libre réponse à la question aimante de Dieu. La Révélation nous a appris que la réponse fut négative. Nos premiers parents choisirent de ne pas faire dépendre leur bonheur de Dieu, mais d'eux-mêmes. En dépit de la clarté avec laquelle ils avaient saisi l'Ordre et la facilité avec laquelle ils auraient pu y adhérer, ils rejetèrent l'amitié surnaturelle avec Dieu et se mirent à la propre place de Dieu au centre du monde. Ils le firent à l'instigation de Satan, qui avec les autres anges déchus avait lui-même fait un tel choix d'égoïsme.

⁽⁵⁾ Dans son ouvrage intitulé "The Holy Ghost" (Le Saint-Esprit), le RP. E. Leen C. S. Sp., pp 152-154, fait remarquer l'abaissement de l'idéal de vie qu'entraîne dans l'enfance la doctrine d'un Dieu surveillant sévère et inexorable juge, associée à la Présence de Dieu dans l'âme par la grâce, plutôt que celle de Dieu Père tendre et aimant, désireux d'habiter toujours dans nos âmes. "*Quel changement l'on obtiendrait si l'on pouvait faire comprendre dès le début à tous les enfants que Dieu est effectivement vigilant, mais vigilant bien plutôt pour nous faire du bien que pour nous trouver en faute ! Quelle autre idée de Dieu n'aurait pas l'enfant si on lui enseignait depuis le début que la vigilance de Dieu est une vigilance d'amour et non pas de désapprobation, la vigilance d'un père aimant et non pas celle d'un surveillant soupçonneux ! Dans la formation du jeune, c'est trop fréquemment que l'on insiste sur l'idée de Dieu Juge juste et inflexible . C'est une présentation incorrecte du Christianisme*".

(NDT : un tel enseignement était peut-être le cas en Irlande dans le premier tiers du XXe siècle... On a vu depuis l'exagération opposée, et à quelles aberrations a conduit le revirement qui depuis les années 1950 n'a plus fait voir en Dieu qu'un père bonasse et libéral qui pardonnerait tout, n'exigerait plus rien, ne jugerait plus personne, pas même ceux qui Le nient, Le refusent et méprisent Ses commandements, un enseignement qui conduit à violer Ses interdits, et évidemment contraire à l'Ancien et au Nouveau Testament... "La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse" enseigne l'Écriture.

La décision des anges déchus était irrévocable. C'était par la totalité d'entre eux une déclaration de guerre perpétuelle et d'une opposition sans faille à la Très Sainte Trinité et à la Vie surnaturelle de Grâce.⁽⁶⁾ La chute de la race humaine était, elle, réversible, parce que les êtres humains peuvent se repentir, changer d'esprit, et que les hommes viennent à l'existence successivement propagés à partir du premier Adam.⁽⁷⁾ Et elle fut effectivement réparée et l'ordre du monde restauré par le second Adam, Notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils de la Vierge Marie, notre Mère Immaculée. Dieu n'abandonna pas Son projet chéri de venir habiter dans nos âmes comme notre Hôte. Le refus d'Adam d'entrer dans Son projet amena un changement de Plan pour réaliser Son objectif, mais cet objectif resta le même, et c'est ainsi que l'homme déchu fut élevé à la dignité de membre du Christ. Mais ce ne fut pas encore tout. Par la façon dont Il assura la réparation de la Chute, Dieu montra aussi que ce ne fut pas par une froide indifférence ou par manque d'affection qu'Il ne prévint pas le péché de nos premiers parents.⁽⁸⁾ Non seulement Il n'abandonna pas la race qui avait chuté, mais Il accepta de prendre à son compte toutes les conséquences de la Chute pour Lui devenu Homme, toutes, excepté celle incompatible avec Sa Nature Divine, le péché.⁽⁸⁾

⁽⁶⁾ St Thomas I a P., Q. 64 a2 et I a P., Q.63 a3

⁽⁷⁾ I a P., Q 64 a 2

⁽⁸⁾ (NDT : Le P. Emmanuel dans ses *Méditations*, au lundi de la IIe semaine après l'Épiphanie, écrit : Le péché d'Adam en séparant l'homme de Dieu avait pour ainsi dire séparé de Dieu toute sa création... Par Notre Seigneur l'Ordre fut rétabli. (Notre Seigneur) réunit ce qui était divisé, il fait à l'homme un chemin pour retourner à Dieu.)

⁽⁸⁾ Parler d'un changement dans le Plan de Dieu, c'est faire usage d'un langage humain imparfait. Il n'y a pas de changement en Dieu. St Thomas traite de ce point avec sa coutumière clarté : "Je réponds que la volonté de Dieu est infiniment immuable. Sur ce point il nous faut considérer que de changer de volonté est une chose, et vouloir que certaines choses soient changées en est une autre. Il est possible de vouloir qu'une chose se produise maintenant et que se produise son contraire ensuite, et cela alors que la volonté reste immuablement la même ; alors que la volonté serait changée si l'on commençait tout à coup de vouloir ce que l'on ne voulait pas auparavant, ou si l'on cessait de vouloir ce que l'on avait voulu d'abord. Ceci ne peut pas arriver à moins de présupposer un changement, soit dans la connaissance, soit dans la disposition de la substance de celui qui veut... Or on a

La Vie surnaturelle de Grâce est désormais faite nôtre non plus lors de notre engendrement ou conception comme cela eût été le cas si Adam n'avait pas péché, mais par notre incorporation au Corps Mystique de Notre Seigneur par le sacrement de Baptême. Pour employer les termes du Pape Pie XI, le Baptême instaure, chez tous ceux qui n'ont pas un attachement obstiné au péché mortel, la circulation du sang de Vie de la Grâce.⁽⁹⁾ Tous nous sommes un avec le premier Adam, notre chef naturel, et nous recevons de lui à notre conception une nature déchue, avec la tendance de faire de soi le centre du monde. Dieu désire que tous nous nous unissions au Christ, notre Chef surnaturel, afin de recevoir de Lui la Vie de la Grâce et la tendance à centrer notre vie sur la Très Sainte Trinité, greffés sur le Christ par le Baptême.

St Paul s'étend assez longuement sur le contraste entre notre solidarité avec le premier Adam et celle avec le second Adam dans l'*Épître aux Romains*, V, 12-21) : "*Ainsi donc, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde et par le péché la mort ... et ainsi la mort a passé dans tous les hommes parce que tous ont péché... Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché, par similitude avec la transgression d'Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir. Et en ce qui est du don, contrairement à la faute, il en est de même : car si par la faute d'un seul, beaucoup d'hommes sont morts, bien plus encore, par la*

déjà montré qu'à la fois la Substance de Dieu et Son Savoir sont absolument immuables (Q. IX,a1 ; XIV, a15). Par conséquent Sa Volonté est de ce fait entièrement invariable (St Thomas I a, P.,Q.XIX, a 7) ."Il était nécessaire, mes bien aimés, que le Dieu immuable dont la volonté ne peut perdre sa bonté accomplît d'une manière plus obscure et mystérieuse ce que dans son amour paternel Il avait initialement projeté, afin que la race humaine poussée dans le péché par la ruse du malin ne fût pas perdue.." (Second sermon du pape St Léon le Grand sur la Nativité. Cinquième leçon des Matines pour la Fête de l'Annonciation.)

⁽⁹⁾ "Or chaque chrétien reçoit la Vie Surnaturelle qui circule dans les veines du Corps Mystique du Christ, cette Vie surabondante que le Christ est venu donner au monde, comme Il l'a dit, En conséquence, chaque chrétien doit diffuser cette Vie aux autres, à ceux qui, ou bien ne la possèdent pas, ou ne l'ont que faiblement ou ne l'ont qu'en apparence." (Lettre du Pape Pie XI au Cardinal de Lisbonne, 10 novembre 1933).

grâce d'un seul homme Jésus-Christ la grâce de Dieu et le don ont abondé sur beaucoup d'hommes.

"Et il n'en est pas du don comme des suites d'un unique péché. Car le jugement a été porté à cause d'une seule faute entraînant la condamnation, tandis que le don amène la justification de beaucoup de fautes. En effet, si par la faute d'un seul homme la mort a régné par ce seul homme, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don et de la justification régneront-ils dans la vie par le seul Jésus-Christ. Ainsi donc, comme par la faute d'un seul la condamnation est venue sur tous les hommes, ainsi par la justice d'un seul vient la justification qui donne la vie pour tous les hommes. De même en effet que par la désobéissance d'un seul homme tous ont été constitués pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul tous seront constitués justes... Et là où le péché a abondé, la grâce a surabondé. Et comme le péché a régné pour la mort, ainsi puisse la grâce régner par la justice pour conduire à la vie éternelle par Jésus-Christ Notre Seigneur".⁽¹⁰⁾

Le naturalisme et notre Vie Surnaturelle

Ainsi, génération après génération, tous nous entrons dans le monde, privés, non seulement des dons préternaturels d'intégrité et d'immortalité, mais aussi de la Vie surnaturelle de Grâce. La perte du don d'intégrité amène la révolte des passions contre la raison et contre la Vie Divine ; la perte du don d'immortalité amène à souffrir la maladie et la mort. Du fait de la perte de la Vie surnaturelle, dont la conséquence est que nous nous détournons de Dieu, notre intelligence s'est obscurcie, notre volonté s'est affaiblie, et notre vie sensitive est inclinée à la révolte contre l'Ordre.

Il est vrai que notre nature n'est pas entièrement corrompue, contrairement à ce que Luther et les Jansénistes ont soutenu. L'inclination primordiale de notre nature est vers Dieu, et cette

⁽¹⁰⁾ St Thomas, dans III a, P., Q.3,a 8, dit qu'il convenait au plus haut point que la Deuxième Personne de la Trinité devint homme, parce que le Verbe, comme le concept ou l'idée de l'artiste, est la cause exemplaire de tout ce que Dieu a fait. Exactement comme l'artiste, par la forme intelligible de son art par lequel il a produit son chef-d'œuvre le restaure lorsqu'il s'est dégradé, Dieu de même restaure l'Ordre du monde perturbé par le péché. "Dieu, en fait, dans le Christ Se reconciliait le monde avec Lui-même" (II Cor. V, 19).

inclination essentielle demeure. Elle est cependant affaiblie par le péché originel, de telle sorte que les manifestations psychologiques concrètes de notre vie morale, même après que la Vie divine de la Grâce a été restaurée en nous dans le Baptême, sont généralement égoïstes, avec un amour désordonné de soi. Nos jugements concrets sont sujets à l'erreur, et nous sommes exposés dans nos actes de volonté à faire de notre moi le centre de la vie.⁽¹¹⁾ Nous devons saisir l'Ordre de la vie, l'accepter et l'exprimer, et cependant nous perdons facilement de vue l'idéal de vivre la totalité de la vie d'ici-bas en union avec la Sainte Trinité en tant que membres du Christ, en préparation à l'intimité du Ciel. Le désir de Dieu est donc de nous attirer à l'union avec Lui-même dans le sein de la Trinité divine par notre acceptation volontaire de notre devoir de vivre notre vie en pleine soumission à Notre Seigneur comme étant Ses Membres. Mais ce désir de Dieu est en continuel danger d'être contrecarré par notre tendance à nous opposer à Ses incitations et à nous centrer sur nous-mêmes, ce qui contrarie le développement de notre personnalité. Il nous faut donc, avec l'aide de la Grâce divine, lutter pour reconnaître pleinement les droits de Dieu et ne pas nous placer sur le même plan que Dieu ou même plus haut que Lui. Même s'il n'existait pas de forces naturalistes ou anti-surnaturelles organisées à l'œuvre dans le monde qui s'efforcent de rendre les institutions sociales hostiles à la Vie surnaturelle, il existe en nous-mêmes des tendances anti-surnaturelles que nous devons combattre par l'autodiscipline et par l'organisation sociale. On peut désigner ces forces qui sont en chacun de nous sous le terme de *forces naturalistes ou anti-surnaturelles inorganisées*, pour les distinguer des *forces organisées visibles et invisibles* qui œuvrent pour le naturalisme.

Qu'entend-on par naturalisme ? C'est en l'opposant à l'idéal surnaturel de l'Église Catholique que l'on peut le mieux le décrire. Cet idéal surnaturel de l'Église affirme, primo, que la vie de la Grâce, qui est une participation à la Vie Intérieure de la Très Sainte Trinité, est infiniment supérieure à la vie naturelle de la raison humaine ;

⁽¹¹⁾ Cf. "L'Amour de Dieu et la Croix de Jésus", pp. 305-315 du RP. Garrigou-Lagrange, OP.

secundo, que la perte de la Vie Surnaturelle par suite de la Chute du premier Adam a été réparée par l'appartenance au Corps Mystique du second Adam, Notre Seigneur Jésus-Christ, qui dans l'ordre existant est l'unique source de cette Vie; et tertio, qu'en conséquence ce n'est qu'en cultivant notre appartenance au Corps Mystique de Notre Seigneur que nous pouvons être des hommes véritables et bons, comme nous en avons le devoir. C'est pourquoi les esprits remplis de l'idéal surnaturel proclament que l'Église Catholique, le Corps Mystique du Christ, est infiniment supérieure à toute société naturelle et plus noble, tout en insistant cependant sur le fait que l'on doit assidûment cultiver l'amour ordonné de sa patrie. Ils viseront à imprégner toute la vie sociale, politique et économique de l'esprit d'appartenance au Christ, non pas en tant que membres isolés, mais comme pleinement conscients de leur dignité royale en tant que membres d'un organisme vivant (le Corps Mystique du Christ).

Le naturalisme d'autre part est ainsi décrit par le Pape Léon XIII : "La doctrine fondamentale des Naturalistes, qu'ils font suffisamment connaître par le nom qu'ils se donnent, est que la nature humaine et la raison humaine doivent en toute chose être maîtresses et guides. Ceci posé, ils accordent peu d'importance aux devoirs envers Dieu, ou les pervertissent par des opinions vagues et erronées. Car ils nient que Dieu ait enseigné quoi que ce soit; ils n'acceptent aucun dogme de religion ni aucune vérité qui ne soit compréhensible à l'intelligence humaine, ni aucun maître qui doive être cru en raison de son autorité... Or c'est le devoir tout spécial et exclusif de l'Église Catholique de prêcher intégralement les vérités divinement reçues, et, en plus d'offrir les aides divines au salut, d'enseigner l'autorité de son rôle et de la défendre dans une pureté parfaite ..."⁽¹²⁾ "Ce que les *Naturalistes* ou *Rationalistes* visent en philosophie, c'est ce que les tenants du *Libéralisme*, qui mettent œuvre les principes posés par le Naturalisme s'efforcent d'instaurer dans le domaine de la moralité et de la politique. La doctrine fondamentale du Rationalisme est la suprématie de la raison humaine, qui, refusant de se soumettre à la

⁽¹²⁾ Encyclique *Humanum genus*, sur la Franc-Maçonnerie

Raison divine et éternelle, proclame sa propre indépendance et se constitue elle-même principe suprême, source et juge de la vérité. Il s'ensuit que ces tenants du Libéralisme nient l'existence d'une quelconque autorité divine à laquelle l'obéissance serait due, et proclament que tout homme est à lui-même sa propre loi; de là s'élève ce système éthique qu'ils dénomment *moralité indépendante*, et qui sous le masque de la liberté exonère l'homme de toute obéissance aux Commandements de Dieu et lui substitue une licence illimitée."⁽¹³⁾

De même, le naturalisme affirme que notre vie la plus élevée est la vie de la raison, et nie par conséquent qu'il y ait eu une quelconque Chute ou perte de la Vie Surnaturelle, ou du moins que nous

⁽¹³⁾ Encyclique *Libertas*, sur la Liberté humaine

(NDT: Pour complément des pages de ce livre sur le libéralisme et le rationalisme, on ne peut que conseiller au lecteur ce que Mgr M. Lefebvre a consigné sur le sujet dans l'ouvrage « *Ils L'ont découronné* » et dans diverses allocutions et conférences à ses prêtres où il montre avec une très grande clarté la monstrueuse fécondité dans l'erreur de cette fausse conception, confluent du nominalisme médiéval, du néopaganisme culturel de la Renaissance et de l'hérésie luthérienne, et ses funestes conséquences sociales. Le libéral est d'abord un orgueilleux qui dresse son moi contre les enseignements de la Révélation et prone l'indépendance de son jugement en tout, d'où 1) indépendance de l'intelligence par rapport au réel, subjectivisme, hypertrophie du moi, philosophie du relativisme et du devenir, évolutionnisme; l'intelligence ne connaît plus que sa propre pensée et croit créer le réel; émancipé de son objet et ayant perdu le sens commun, le libéral voit sa pensée se dissoudre dans l'opinion commune, ce qui mène droit au totalitarisme, soit celui du nombre, soit de sa coterie qui méprise le vulgaire et son bon sens: le rejet théorique et pratique de la Foi et de la religion lui fait désigner les fidèles comme des paranoïaques pour vouloir que la loi divine soit respectée; 2) la volonté se libère de l'intelligence et veut créer le bien comme la raison croit créer le vrai; 3) la conscience écarte la règle objective de la loi naturelle et s'érige en règle de moralité: le libéral invente des morales de substitution, par exemple lutter contre le réchauffement climatique, sauver la planète!; 4) les puissances anarchiques des pulsions se libèrent de la raison, le corps se réclame indépendant de l'âme, qui est niée, et l'animalité s'impose à la raison (Freud et le freudisme, Jung, Sartre, Simone de Beauvoir et leurs émules illuministes); 5) le présent rejette la tutelle du passé, et l'on déclare périmées les traditions, s'emballant de toutes les nouveautés nommées « progrès », recherchées sans plus de barrières morales; 6) l'individu se déclare libéré de toute hiérarchie et autorité et de toute organisation sociale, sujet absolu de ses « droits »: c'est l'anarchie, et « l'enfer, c'est les autres ».

puissions le savoir. Le naturalisme affirme dans cette logique qu'il est indifférent d'adorer ou pas Notre Seigneur Jésus-Christ, ou il nie que Celui-ci ait institué une société supranationale pour proclamer le Plan divin pour l'Ordre dans le monde et pour répandre cette Vie divine qui seule nous permet d'être véritablement des hommes de bonne moralité, comme c'est notre devoir.

Le rapport entre naturalisme, Rationalisme et Libéralisme est excellemment souligné par le RP. Garrigou-Lagrange, O.P. (dans *De Revelatione*, t.I, p. 221). Voici ce qu'il écrit : "Si le terme naturalisme est souvent utilisé avec la même signification que Rationalisme, il désigne en fait le fondement du Rationalisme. Car le naturalisme est proprement la négation de la possibilité pour notre *nature* d'être élevée à l'Ordre surnaturel, et le Rationalisme est l'application de cette doctrine à la *raison humaine*, comme le Libéralisme est son application à la *liberté humaine*. D'où que le Rationalisme a son fondement prochain dans le naturalisme, tout comme d'autre part la vertu de Foi est fondée sur la Grâce.

"Lorsque le naturalisme ne signifie pas simplement la négation de la possibilité de connaître l'Ordre de la Vérité Surnaturelle mais nie l'existence même de cet Ordre, il a alors son fondement dans le *Panthéisme*. Car pour qu'aucune vérité ne puisse surpasser la puissance de notre nature rationnelle, notre nature doit alors être identifiée à la Nature Divine. "

Les hommes pénétrés de l'attitude naturaliste proclameront que l'organisation sociale la plus élevée est l'État national individuel ou la totalité du groupe d'États tendant à se fondre en l'*État-mondial*. Ils viseront à éliminer de l'organisation sociale tout vestige de Vie surnaturelle. Pour tous ceux qui sont conscients de l'importance pour le monde du respect des Droits de Dieu et qui comprennent le sens de la Rédemption, le naturalisme est l'avant-coureur de la décomposition sociale et de la mort.⁽⁷⁾

(7) (NDT : et d'un totalitarisme mondial inéluctable, cf "*Marx vrai ou faux prophète*" de D. Manifold, chap 10 à 12, et "*Towards World Government*", chap. 10 et 11 ; et de Pierre Virion "*Vers un gouvernement mondial*".)

Nous voyons donc qu'il y a en nous à partir du baptême deux courants de vie, pour ainsi dire. Il y a le courant de la vie naturelle provenant en nous du premier Adam, avec sa tendance à se révolter et à se centrer sur soi, et il y a le courant de la Vie Surnaturelle provenant de Notre Seigneur Jésus-Christ, le second Adam, qui vise à la soumission ordonnée de notre vie entière à Sa Personne en vue de notre union avec la Très Sainte Trinité. Par notre génération naturelle, nous sommes de la descendance du premier Adam.⁽¹⁴⁾ Par notre régénération surnaturelle dans le sacrement de Baptême, nous sommes greffés sur Notre Seigneur Jésus-Christ et incorporés à Son Corps Mystique.⁽¹⁵⁾ Du fait de notre ascendance naturelle, notre vie personnelle et notre vie sociale, politique aussi bien qu'économique, sont exposées au désordre et à la confusion. Grâce au courant continu de Vie surnaturelle versé dans nos âmes à partir de l'humanité sacrée de Notre Seigneur, plus abondamment désormais qu'avant la Chute, nous sommes rendus capables de nous efforcer de faire advenir l'Ordre surnaturel dans notre vie et de lutter contre le naturalisme.

L'organisation sociale et l'individu membre de la société

L'homme étant par nature un être social, et le membre moyen de la société étant dans une mesure quasiment incalculable à la merci de son milieu, il doit dans ses efforts pour cultiver sa personnalité être soutenu par une structure sociale qui soit imprégnée des vues surnaturelles. Cette structure est en soi naturellement insuffisante, mais l'ordre de la vie exige que nous nous efforcions toujours et partout de la réaliser au mieux de nos capacités. Notre devoir envers Dieu et envers nos semblables l'exige, parce que la société est destinée à développer la nature humaine. Le Créateur l'a voulue ainsi

(14) Conc. de Trente, can.3 ; St Thomas, I a, 11ae Q. 81, a 4 ; cf. Denzinger, 101-102

(15) "Au dessus de la fraternité humaine et de celle de la patrie, déclarait le Pape Pie XI dans son Allocution aux Réfugiés espagnols du 14 septembre 1936, il y a une fraternité infiniment plus sacrée et plus précieuse, la fraternité qui nous fait un dans le Christ notre Rédempteur, c'est à dire notre royauté dans l'Eglise Catholique, le Corps Mystique du Christ".

pour que Ses Droits y soient observés et qu'elle coopère harmonieusement à compléter la formation du membre du Christ qui a été commencée dans la famille. Comme telle, l'organisation sociale sous toutes ses formes est destinée à accepter le Plan de Dieu pour un développement humain ordonné et, en coopération avec Lui, à aider ses membres à comprendre l'Ordre du monde et à l'accepter, et non pas à causer désordre et confusion en s'opposant à ce Plan divin et en le déformant. L'homme ayant besoin d'être aidé par une structure sociale fondée sur l'acceptation de la Royauté du Christ, la société de par sa nature de créature doit donc construire cette structure.

Le Pape Léon XIII dans la Lettre Encyclique *Immortale Dei* insiste beaucoup sur cette obligation qui incombe à la société :

"La nature et la raison, écrit-il, qui exigent de chaque individu qu'il adore Dieu dévotement en toute sainteté parce que nous Lui appartenons et que nous devons Lui faire retour comme provenant de Lui, obligent aussi la Communauté civile par une semblable loi. Les hommes vivant ensemble en société ne sont pas moins sous la puissance de Dieu que ne le sont les individus, et la société tout comme les individus doit à Dieu sa gratitude pour lui avoir donné l'existence et la lui maintenir, ce Dieu dont la bonté si libérale l'enrichit de bénédictions sans nombre. D'où il suit que personne n'est exempt du service dû à Dieu, et puisque le premier devoir de tous les hommes est d'adhérer à la religion, à la fois à ses enseignements et à sa pratique – et ce, non pas dans telle ou telle religion de leur fantaisie, mais dans celle que Dieu impose et qui par les marques les plus certaines et les plus claires se montre être la vraie religion et la seule vraie –, c'est donc un crime public d'agir comme si Dieu n'existait pas. De même, c'est un péché pour l'État d'être indifférent en matière de religion comme s'il s'agissait d'une question qui ne le concerne pas ou qui soit sans intérêt pratique ; ou bien encore d'adopter entre toutes les formes de religion celle qui convient à sa fantaisie, car nous avons l'obligation absolue d'adorer Dieu de la manière dont Il a montré le vouloir... La société civile établie pour le Bien commun ne doit pas seulement sauvegarder la prospérité de la communauté, mais avoir aussi à cœur les intérêts des

individus qui en sont les membres de façon à ne gêner en aucune manière et au contraire à faciliter autant qu'il soit possible et de toutes les manières la possession de ce bien suprême et inaltérable que tous ont le devoir de rechercher."

Les citoyens d'un État doivent rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu et à César ce qui appartient à César, mais César également, c'est-à-dire l'État en tant que communauté organisée, est tenu de remplir ses obligations envers Dieu. S'il ne le fait pas, il manque à son devoir envers ses citoyens, car il ne les aide pas comme il le devrait à développer leur personnalité. "Lorsque l'État, écrit le Pape Léon XIII, refuse de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, par une conséquence toute nécessaire, il refuse de donner à ses citoyens ce à quoi ils ont droit en tant qu'hommes. Car, que cela plaise ou non, les véritables droits de l'homme naissent précisément de ses devoirs envers Dieu. D'où s'ensuit que l'État, en manquant ainsi d'accomplir le principal objet de son institution, manque finalement à lui-même et renie sa propre raison d'être".⁽¹⁶⁾

Les résultats de l'opposition de l'État à Dieu sont finalement désastreux. "Lorsque l'organisation du monde, écrit l'abbé Journet, est en disharmonie avec la fin surnaturelle de l'homme, presque personne, à l'exception des saints et des martyrs ne peut éviter le péché mortel et demeurer dans la charité. Mais lorsque l'organisation du monde est ajustée aux exigences de la Vie divine des âmes, alors c'est par milliers que les Chrétiens peuvent vivre et mourir dans l'amour de Dieu. Ils ont la force de remplir leur devoir en compagnie des autres et d'accomplir des actes héroïques de vertu à certains moments exceptionnels, alors qu'ils eussent été trop faibles pour affronter l'effroyable courant anti-surnaturel d'un monde naturaliste pervers. La Charité nous invite donc à faire tous nos efforts pour restaurer un ordre temporel Chrétien."⁽¹⁷⁾

Il est certes vrai que les nations et les sociétés ne sont pas destinées à aller au Ciel. Les êtres humains vont au Ciel un par un, pour vivre dans le Cercle de Famille de la Sainte Trinité. Mais le membre

⁽¹⁶⁾ Encyclique "Au milieu des sollicitudes" (1892).

⁽¹⁷⁾ L'Ordre social chrétien, in *Nova et Vetera* (1931), p.377

individuel de la société vit sous l'influence permanente de son environnement, dans lequel, sans pouvoir dire qu'il y est submergé, disons qu'il est au moins profondément immergé. L'organisation sociale est nécessaire pour aider l'individu à l'autodiscipline, le faire résister aux *tendances inorganisées* au formalisme et au naturalisme présentes en chacun de nous.⁽¹⁸⁾ Elle est encore plus indispensable pour combattre *les forces anti-surnaturelles organisées* qui s'opposent résolument au programme de Notre Seigneur pour le monde. Si les Catholiques se contentent d'inculquer la pratique privée de la religion et permettent à leurs institutions sociales d'être façonnées par ces forces naturalistes et anti-surnaturelles organisées, alors peu à peu le membre moyen de la société succombera sous l'influence du milieu. Il cessera progressivement de vivre en membre du Christ, même s'il garde éventuellement le nom de Chrétien.

Dans les pays où existe une majorité catholique et une vieille tradition catholique, Satan et les autres démons, qui constituent la force anti-surnaturelle organisée invisible, profitent du manque de vigilance des Catholiques en matière d'organisations sociales, et graduellement sapent la foi en la Vie surnaturelle de Grâce et en la réalité de la Chute. Il est ainsi souvent arrivé que le travail des forces visibles visant à instaurer le Naturalisme n'ait rencontré qu'une faible résistance dans des pays nominalement catholiques. Aussi, d'une part, les Catholiques fidèles à ce qu'ils professent à la Messe doivent toujours s'efforcer d'imprégner les structures de la société de l'influence de la Vie surnaturelle de façon que l'homme ordinaire puisse être toujours aidé à agir en membre du Christ et ne pas se trouver, sitôt sorti de l'église, poussé par le courant antisurnaturel à se révolter contre le Christ.

Mais d'autre part, les institutions sociales catholiques d'elles-mêmes ne suffisent pas à maintenir catholique une société. La condition première et indispensable pour ce faire est que la formation de la jeunesse des deux sexes soit entièrement pénétrée de la doctrine de notre appartenance au Christ comme membres. C'est cette formation

⁽¹⁸⁾ La tendance au formalisme consiste à se borner à l'accomplissement extérieur des rites de la religion, sans entrer dans leur esprit.

et elle seule qui assurera un Catholicisme durable et leur permettra de retirer de leur union avec Notre Seigneur à la Messe et dans la Sainte Communion l'amour surnaturel requis pour diffuser dans toute la société la présence de la Très Sainte Trinité par l'incorporation au Christ, et de travailler sans trêve à réaliser le programme énoncé par le Christ. Ce fut un tel sens de leur solidarité en tant que co-offrants et co-victimes avec le Christ dans la Messe qui donna aux Catholiques leur énergie dans la longue bataille pour réformer le monde païen. "Ce fut la Chrétienté qui la première affirma la véritable et universelle fraternité de tous les hommes de quelque race ou condition que ce fût, écrit le Pape Pie XI dans sa Lettre *Divini Redemptoris*, ... Ce ne fut pas une révolution sanglante, mais la force intérieure des enseignements de l'Église qui fit que la fière matrone Romaine vit dans son esclave une sœur dans le Christ". Pour que le monde moderne revienne au Christ, il nous faut insister sur la même grande vérité de notre unité dans le Christ.

Personnalité humaine et individualité

À propos des questions qu'impliquent la réorganisation de la société et l'établissement de l'Ordre dans le monde, il importe grandement pour la clarté de la pensée de bien saisir la distinction thomiste entre *personnalité* et *individualité* et de ne pas perdre de vue cette distinction. Négliger l'un de ces aspects de la vérité entière, notamment le premier, conduit à des expériences qui s'avèrent désastreuses pour le bonheur humain.

Cette distinction se retrouve dans tout l'exposé que fait St Thomas de l'ordre de l'existence. La matière étant principe d'individuation, il est clair que l'individu humain en tant que tel en est une partie. "Chaque personne particulière est par rapport à l'ensemble de la communauté comme une partie de cet ensemble".⁽¹⁹⁾ Or dans les choses naturelles, écrit-il ailleurs, tout ce qui en tant que tel appartient naturellement à quelque chose d'autre tend principalement et plus fortement à cette autre chose auquel il appartient qu'il ne tend à soi-même... Car nous voyons que ce qui est partie se risque par

⁽¹⁹⁾ St Thomas d'A., II a, II ae, Q. 64, a.2

inclination naturelle pour protéger l'ensemble : ainsi la main sans hésitation s'expose à un coup pour en protéger le corps. Et parce que la raison copie la nature, nous trouvons cette action reproduite dans l'action sociale vertueuse. "Un bon citoyen n'hésitera pas à s'exposer en personne au danger de mort pour sauver l'État. Et si le citoyen est natif de l'État en question, c'est-à-dire en est une partie naturelle, l'inclination à se sacrifier sera naturelle. De même, parce que Dieu est le Bien Universel et que les anges et les hommes et toutes les créatures, considérés du point de vue de leur essence et de leur existence, sont de Dieu et appartiennent à Dieu, il s'ensuit que les anges et les hommes par inclination naturelle aiment Dieu davantage qu'eux-mêmes".⁽²⁰⁾

Mais d'autre part, pour St Thomas, "un homme n'est pas ordonné à la communauté politique dont il forme une partie par rapport à la totalité de son être et pour tout ce qu'il est... car tout ce qu'est un homme et tout ce qu'il peut accomplir et posséder doit être ordonné à Dieu."⁽²¹⁾ L'organisation de la société est destinée à aider l'homme, considéré formellement comme une personne destinée par Dieu à atteindre l'union avec Lui.⁽²²⁾ En tant qu'il est un tout indépendant, l'homme émerge au-dessus de l'ordre de la société, et c'est à lui qu'est ordonné le bien temporel.

La personne humaine est donc à la fois *individu* et *personne*. L'individualité est fondée sur la matière, et par conséquent appartient

⁽²⁰⁾ St Thomas d'A. I a P., Q. 60, a. 5. Cf. II a, II ac, Q. 61, a1 ; II a, II ae, Q. 64 a. 5 ; et II a, II ae, Q. 65, a. 1. Voici ce que dit St Thomas :

"Lorsqu'un être est la cause entière de l'existence et de la bonté d'un autre être, cet être est naturellement davantage aimé par l'autre que celui-ci ne s'aime lui-même, parce que, comme nous l'avons dit plus haut, chaque partie aime naturellement le tout davantage qu'elle-même, et chaque individu aime naturellement le bien de l'espèce davantage que son propre bien individuel. Or Dieu est non seulement le bien de l'espèce, mais Il est absolument le Bien Universel ; d'où s'ensuit que chaque chose à sa manière aime naturellement Dieu plus que soi-même." (I a, P., Q. 60, a. 5, ad1)

⁽²¹⁾ I a, II ae, Q. 21, a. 4, ad 3. Cf. Maritain "Trois Réformateurs", pp. 193-196

⁽²²⁾ L'on parle d'un point de vue formel ou *formellement* lorsque l'on considère, non pas le sujet de certaines caractéristiques, mais les caractéristiques elles-mêmes, ou plus exactement le sujet considéré de ce point de vue.

à l'homme de par sa nature animale. La nature humaine, comme la nature animale mais à la différence de la nature angélique, se trouve réalisée dans d'innombrables individus de même espèce, et ces individus sont nécessairement en relations mutuelles. En d'autres termes, ils sont obligés de former des groupes sociaux (des sociétés). En premier vient la famille, ensuite la société civile dont l'objet est le développement de la vie. Compte tenu de sa nature matérielle et du mode de propagation de cette nature, par les rapports entre différents membres de la même espèce, l'homme ressemble aux animaux inférieurs.⁽²³⁾ Mais parce que l'homme est un *individu* de l'espèce humaine, il est un *individu* en société, un constituant du tout formé par la famille ou par la société civile. De ce point de vue, il est ordonné à la prospérité de l'État ou du groupe social, au bien de l'ensemble dont il constitue une partie. Il est subordonné au Bien Commun, qui comme tel est d'un ordre plus noble que le bien de l'individu. C'est donc en tant qu'individu qu'il est ordonné à la société et par la société à Dieu, car la société étant une créature de Dieu est tenue par la nature des choses à reconnaître sa subordination à Dieu.

Mais par ailleurs cette nécessaire reconnaissance de la dépendance à Dieu de la part des groupes sociaux dont il fait partie est requise pour le développement correct de la *personnalité* de l'homme. L'homme possède une *personnalité* parce qu'il a une âme immatérielle. Seul parmi les êtres visibles, l'homme peut appréhender avec son intelligence et aimer avec sa volonté Dieu, le Dieu suprême, et l'ordre du monde soumis à Dieu. Ainsi, alors que tous les autres êtres visibles se meuvent vers leur fin y étant propulsés par le courant du monde dans lequel ils sont immergés, l'homme seul peut s'élever au-dessus de ce courant et entrer en relation directe avec Dieu. Il n'est

⁽²³⁾ La théorie sociale de Hobbes, le Contrat Social de J.-J. Rousseau, Socialisme et Communisme mettant l'accent sur la ressemblance de la société humaine à une ruche, et s'appuient exclusivement sur la nature animale de l'homme. Leur philosophie matérialiste nie à l'homme sa personnalité.

pas immergé dans le mouvement de l'univers, et en cela il ressemble aux anges. ⁽²⁴⁾

Chaque être humain en tant que *personne* est ordonné directement à Dieu, et en tant que tel, *c'est pour lui que la société existe*. Les arrangements politiques et économiques de la société doivent par conséquent être *au service des intérêts spirituels et éternels de la personne humaine*. C'est pourquoi, comme dans l'ordre véritable du monde la personne humaine est destinée à l'union surnaturelle avec Dieu, le Plan divin pour le développement social harmonieux dans l'appartenance au Corps Mystique de Notre Seigneur doit être compris et accepté. L'homme *en tant qu'individu est pour la société*, mais *la société est pour la personne*.

"Le bien de la communauté, le Bien Commun... est supérieur au bien de l'individu considéré du point de vue des valeurs terrestres, selon lesquelles l'individu fait partie de la communauté. Mais ces valeurs terrestres sont elles-mêmes inférieures à la *dignité de la personne*... La personne surpasse le niveau de la société dont l'individu fait partie." ⁽²⁵⁾

"L'homme a une âme spirituelle et immortelle. Il est une personne merveilleusement dotée par son Créateur des dons du corps et de l'esprit. C'est un vrai *microcosme* comme disaient les anciens, un monde en miniature, mais dont la valeur surpasse de loin celle du vaste cosmos inanimé. Dieu seul est sa dernière fin, en cette vie et en l'autre. Par la Grâce sanctifiante, l'homme est élevé à la dignité de fils

⁽²⁴⁾ Le Libéralisme, le Romantisme, la philosophie de Locke et l'état de nature que décrivent les discours maçonnico-Rousseauistes révolutionnaires qui proclament l'indépendance de l'homme individu font une fausse interprétation de la ressemblance de l'homme avec les anges. Les écrivains et les législateurs libéraux, tout comme les Socialistes et les Communistes mentionnés dans une note précédente, partent du même faux principe de *l'autonomie de l'individu*, ce qui les conduit à rendre confuse toute la base de l'organisation sociale qui est précisément la distinction entre l'homme en tant que *personne* et l'homme en tant qu'*individu*. Cf. "Culture latine et Ordre social", par le RP. Gillet, O.P., pp. 40-56

⁽²⁵⁾ "Du Régime temporel et de la liberté" par J. Maritain, p.63, et "Trois Réformateurs" (édition anglaise, pp. 22 et 194) . Cf St Thomas II a, II ae, Q.64, a.2 ; et I a, II ae, Q.21, a.4, ad3.

de Dieu et incorporé au Royaume de Dieu dans le Corps Mystique du Christ. En conséquence de quoi, il a été gratifié par Dieu de nombreuses prérogatives : le droit à la vie, à l'intégrité corporelle, à obtenir les moyens nécessaires à l'existence ; le droit de tendre vers son but ultime dans la voie qui lui a été assignée par Dieu ; le droit d'association et le droit de posséder et de faire usage de sa propriété...

"De même, la constitution et les prérogatives fondamentales de la famille ont été fixées et déterminées par la Créateur. Nous avons traité ces questions de manière détaillée dans l'Encyclique *sur le Mariage Chrétien*⁽²⁶⁾ et dans Notre autre Encyclique *Sur l'Éducation*, citée plus haut ... Mais Dieu a semblablement destiné l'homme à la société civile selon les impératifs de sa nature particulière. "Dans le Plan du Créateur, la société est un moyen naturel dont l'homme peut et doit faire usage en vue de la fin à laquelle il est destiné. La société est faite pour l'homme, et non pas l'homme pour la société. Ceci ne doit pas se comprendre dans le sens de l'individualisme libéral, qui subordonne la société à l'usage égoïste de l'individu, mais seulement dans ce sens qu'au moyen d'une union organique avec la société et par la collaboration mutuelle, le bien-être terrestre devient à la portée de tous. De plus, c'est la société qui offre les occasions de développement pour tous les talents individuels et sociaux dont a été gratifiée la nature humaine ... "L'homme ne peut être exempté de ses obligations envers la société, qui lui ont été imposées par Dieu, et les représentants de l'autorité ont donc le droit d'exercer la coercition contre lui s'il refuse sans raison d'accomplir son devoir. Mais la Société en revanche ne peut pas priver l'homme des droits que Dieu lui a accordés, dont Nous avons cité plus haut les principaux, ni lui en rendre l'usage impossible. Il est donc conforme aux impératifs de la raison que tous les biens terrestres soient à l'usage et au bénéfice de l'homme, et par lui soient rapportés au Créateur. Ceci s'accorde avec les paroles de l'Apôtre des Gentils qui écrit aux Corinthiens à propos du salut chrétien : "*Toutes les choses sont à vous, et vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu*". ⁽²⁷⁾ Alors que le Communisme appauvrit

⁽²⁶⁾ Encyclique *Casti Connubii*, du 31 décembre 1930

⁽²⁷⁾ *Iere aux Corinthiens*, III, 23

la personne humaine en inversant les termes de la relation entre l'homme et la société, à quelle élévation l'homme n'est-il pas porté par la raison et la Révélation !".⁽²⁸⁾

Un homme sera pleinement et réellement *une personne*, jouissant de cette indépendance de l'existence et donc de l'indépendance d'action qui lui appartient en tant que telle, dans la mesure où la vie de la raison et de la libre volonté domine en lui sur ses sens et ses passions.⁽²⁹⁾ Sans quoi, il demeurera l'esclave des événements passagers et des circonstances, le jouet perpétuel des impressions passagères des sens, et privé de cette maîtrise de soi qui devrait être sienne. En un mot, il montrera sa dépendance de tout ce qui provient de son individualité. Par son *individualité*, Il est essentiellement dépendant d'un certain milieu, d'un certain climat, d'une ascendance particulière. Développer son *individualité* signifie mener une existence égoïste, devenir l'esclave de ses passions, faire de soi le centre de tout, et in fine devenir dépendant de mille et une choses éphémères qui apportent le misérable plaisir d'un moment. La *personnalité* en revanche se développe dans la mesure où l'âme s'élève au-dessus du monde des sens et s'attache de plus en plus par l'intelligence et la volonté à ce qui constitue la vie d'un être spirituel, c'est-à-dire à connaître et à aimer l'Être suprêmement parfait tel qu'Il est en Lui-même.

Au plein sens du terme, Dieu seul possède la *personnalité*, car Il est seul pleinement indépendant dans Son Être et Son Action. Seul *Celui qui est*, en étant par soi-même, a une existence indépendante, non seulement de la matière, mais de tout ce qui n'est pas Lui-même. C'est pourquoi *notre personnalité* se développe en proportion où notre vie tend vers Dieu et est assimilée à la vie de Dieu, c'est à dire, dans l'ordre actuel, dans la mesure où l'on vit en union avec la Très Sainte Trinité présente en nous par la Grâce par notre appartenance au Christ et où l'on s'efforce de participer à la vie d'intelligence et d'amour de la Trinité Divine. Dans l'ordre de l'action, la personnalité est alors centrée sur Dieu, en opposition à l'égoïsme. Comme toutes

⁽²⁸⁾ Encyclique "Divini Redemptoris, Sur le Communisme athée".

⁽²⁹⁾ "Persona est per se subsistens et per se operans"

choses tendent vers Dieu par nature, la personnalité en action implique une ferme compréhension de cette tendance ordonnée et un amour intense de l'Ordre ainsi compris. Cet amour se manifestera par la capacité au sacrifice de soi, c'est-à-dire par le pouvoir de supprimer l'inclination à faire de soi le centre de sa vie, et à respecter la tendance de tous les êtres vers Dieu, Bien Commun de l'univers.⁽³⁰⁾ Tout péché est une manifestation désordonnée consciente d'égoïsme. Comme le mouvement de tout être tend vers Dieu en accord avec les puissances qui lui ont été données, la direction volontaire et consciente donnée à son être par un pécheur dans l'acte peccamineux est en opposition à sa propre nature. Il va ainsi contre l'ordre, préférant à Dieu un bien passager et partiel, et il abaisse donc le niveau de sa personnalité.⁽³¹⁾ C'est ce que comprirent les saints. Ils réalisèrent que par la Grâce sanctifiante ils avaient été faits participants de la Vie de Dieu comme Il est Lui-même, et ont été ainsi rendus capables de s'élever à cette Vie dans laquelle se trouve la plénitude de la personnalité. La Grâce étant une participation à la Nature Divine parvenue à eux par Notre Seigneur, la Tête du Corps Mystique, les rendit capables à leur niveau et malgré leurs limitations de substituer progressivement, dans l'ordre de l'action, c'est-à-dire du savoir et de l'amour, l'attitude intérieure et

⁽³⁰⁾ Le principe prochain de liberté ainsi montré dans la conquête de soi est dans l'étendue immense, infinie, de la volonté, par laquelle un homme reste maître de ses décisions pratiques. Le fondement de principe de la liberté est dans l'intelligence, qui saisit l'exacte idée du bien et peut ainsi dominer l'attrait de tout objet qui n'est pas totalement exempt d'imperfection. Les facultés qui saisissent l'ordre de l'existence et l'idée du bien tirent finalement leur source d'un Être qui est indépendant de la matière. Cf. St Thomas I a,P., Q. 18, art.3, et "Dieu" par le RP. Garrigou-Lagrange, O.P., p. 624

⁽³¹⁾ Le péché véniel est une violation de l'Ordre au regard de ce qui mène à sa fin, en d'autre terme c'est une faute qui ne fait pas de soi-même la fin de sa propre vie, à l'exclusion de Dieu. Dans ce péché, par conséquent, nous ne nous retirons pas complètement de la soumission à la tutelle du Christ, notre Chef. Mais par le péché mortel au contraire, nous rejetons totalement la férule du Christ, car par ce péché nous nous faisons la propre fin de notre vie. "Peccatum veniale est inordinatio existens circa ea quae sunt ad finem, servato debito ordine ad finem. Peccatum mortale est deordinatio circa finem ipsum". Cf. I a, II ae, Q.89, a.3 et a. 4.

extérieure de Notre Seigneur à leur façon humaine égocentrique de juger et de vouloir.

Notre Seigneur en son âme humaine jouissait de la vision de la Très Sainte Trinité face à face, et toutes Ses actions extérieures étaient animées de l'amour surnaturel du Dieu Trine et Un provenant de cette vision. Sa vie fut ainsi parfaitement ordonnée et totalement centrée sur Dieu. De même les saints, en tant que membres de Christ, s'efforcèrent de vivre avec Dieu en Ses Trois Divines Personnes présent en eux dans l'obscurité de la foi, et ont animé tous leurs rapports avec leurs frères, membres actuels ou potentiels du Corps Mystique du Christ, du même amour surnaturel du Dieu Trine et Un. Les saints s'efforcèrent de mourir à eux-mêmes afin que Dieu puisse régner en eux. Ils recherchèrent toujours la volonté de Dieu plutôt que leur volonté propre, afin d'aimer Dieu infiniment plus qu'eux-mêmes et par-dessus tout. Ils comprirent profondément que l'égoïsme est le grand obstacle au développement de notre vie la plus essentielle, la Vie de notre Chef en nous.

Du fait de notre égoïsme, soit nous ne saisissons pas l'Ordre objectif, c'est-à-dire les orientations qui incombent à nos actions, ou, si nous les voyons nous refusons de nous sacrifier de la manière indiquée. Par le sacrifice de soi, les saints ont acquis un certain sens que Dieu possède par nature, à savoir une complète indépendance vis-à-vis de toutes les choses créées. Ils recherchèrent leur propre bien évidemment, mais d'une manière parfaitement ordonnée, c'est-à-dire en en étant venus comme membres du Corps Mystique du Christ à aimer leur bien particulier en parfaite soumission à Dieu, le Bien Commun de l'univers.

Personnalité, individualité et Bien Commun

Aux droits souverains de Dieu correspondent des devoirs de la part de l'homme, et ces devoirs envers Dieu sont les fondements des véritables droits de l'homme.⁽³²⁾ Ainsi le devoir d'aller à Dieu de la

⁽³²⁾ Les droits de l'homme étant fondés sur ses devoirs envers Dieu, l'homme n'a aucun droit à rejeter le Plan divin pour l'Ordre et à s'opposer à Dieu, soit comme

manière que Dieu a établie, c'est-à-dire comme membre du Christ, est le fondement des véritables droits de l'homme en tant que personne. Comme tous les hommes sont appelés à aimer et à servir la Très Sainte Trinité comme membres du Christ, la liberté d'adorer la Très Sainte Trinité de la manière Catholique que Dieu désire et celle de développer leur personnalité sur le modèle du Christ sont d'indiscutables *droits de l'homme*. Certes, une suffisance de ce dont le corps a besoin est normalement indispensable comme condition secondaire et quasi-instrumentale pour que soit cultivée la personnalité humaine.

La Société doit donc être organisée de manière à assurer ce minimum de droits personnels pour tous et chacun de ses membres. Comme le bon fonctionnement de la société est donc ainsi une fin intermédiaire en vue d'atteindre le Bien suprême des personnes humaines qui est la possession de Dieu en Ses Trois Divines Personnes, tous en tant qu'individus nous avons l'obligation d'avoir en vue toujours le Bien Commun de la société, c'est-à-dire que tous, dirigeants et citoyens dirigés, nous avons le devoir de pratiquer la Justice sociale.⁽³³⁾ Et

individu, soit en tant que membre de la société. La bonne foi excuse du péché formel, mais ne confère pas de droits fondés sur l'erreur : les droits appartiennent exclusivement à la vérité. L'homme n'a pas *un droit* à mal faire. Il est certes vrai qu'il a en tant que personne humaine le droit à ne pas être forcé d'accepter ce qu'il ne comprend pas encore devoir accepter, mais il s'agit là de quelque chose de tout différent. Il ne saurait exister de droit à s'opposer aux Droits de Dieu. Un homme peut être excusable de ne pas remplir ses devoirs envers Dieu par suite d'une ignorance qui ne lui serait pas imputable, mais il n'a aucun droit à violer son devoir envers Dieu. NDT : de même l'Etat, représentation de la société humaine...

⁽³³⁾ La justice sociale ou justice légale est la vertu qui nous rend capables de subordonner au Bien Commun les actes de toutes les vertus. "Elle est d'abord dans le prince ou le dirigeant comme étant celui qui commande en chef, et secondairement dans les sujets en tant qu'agents d'exécution (II a, II ae, Q. 58, a.6). Cf. II a II ae, Q. 58, a 5,6,7 ; et I a, II ae, Q.60, a3 ad.2. Cf. aussi "*Conscience Chrétienne et Justice sociale*" du RP Gillet, O.P., pp 134-142.

"Celui qui recherche le bien commun du groupe auquel il appartient recherche du fait même aussi son propre bien, et cela pour deux raisons. D'abord, parce que le bien de l'individu ne peut être complet à moins que le bien commun du groupe, famille, cité et nation auquel il appartient, ne soit assuré. D'où que Valerius Maximus dit que les anciens Romains préféraient être pauvres dans un Etat opulent que riches dans un pays pauvre. Secundo, car puisque l'homme est un

c'est uniquement par l'appartenance au Christ que nous pouvons garder en vue sans défaillance le Bien Commun de la Société dans toutes nos actions et travailler constamment au règne de cette Justice sociale. Ce n'est qu'en reconnaissant pleinement les droits de Dieu tels que proclamés par le Christ et Son Église que les dirigeants des États seront capables de pratiquer la Justice sociale et de respecter les droits de leurs sujets sans dévier fondamentalement de l'Ordre. La personnalité ne saurait être respectée comme elle doit l'être sans que les droits de Dieu ne soient pleinement observés, faute de quoi les grands triomphes de l'humanité dans le domaine des sciences physiques ne serviront qu'à réduire les hommes à l'état de simples individus.

Il en découle que les *droits de Dieu* sont le fondement des devoirs et donc des droits de la personne humaine, et que ces droits sont à leur tour le fondement des *devoirs de l'individu* membre de la société. Car pour que la société puisse respecter les droits personnels de ses membres, les citoyens doivent remplir leurs devoirs vis-à-vis de la société. Tous doivent respecter l'Autorité légitime qui est directement chargée de sauvegarder le Bien Commun, et obéir aux justes lois qui sont faites en vue de ce Bien. Comme de par la nature des choses le Bien Commun est ordonné au développement de la personnalité des citoyens, tous, gouvernants comme gouvernés, sont tenus d'œuvrer à cette fin, afin d'avoir le droit d'en bénéficier à leur tour. Plus nous aimons Dieu comme nous en avons le devoir comme membres du Christ, plus la charité nous poussera à nous acquitter de tous nos devoirs individuels envers le Bien Commun. Nous serons alors aidés par lui au développement de notre personnalité.

élément constituant d'une famille et d'un Etat, en agissant prudemment en faveur du Bien Commun, il apprendra nécessairement à s'occuper droitement de son propre bien, de telle façon que ceci puisse être avantageux pour le Bien Commun. Car les parties doivent être disposées au mieux de l'ensemble. Comme le dit St Augustin dans le troisième chapitre des *Confessions* : "Il n'est pas convenable pour une partie de ne pas s'intégrer harmonieusement dans le tout" (II a, II ae, Q.47, a 10).

En ce qui concerne la subordination du Bien commun à la fin de la personne humaine, voir Maritain "Du Régime temporel et de la liberté", pp. 50, 51, et l'abbé Journet "L'Union des Eglises" p. 256

Du fait des inégalités entre individus, nous ne pouvons servir le Bien Commun tous de la même manière ni avec une même intensité. Un enfant et un adulte, une femme et un homme, un ignorant et une personne instruite ne peuvent rendre les mêmes services à la collectivité. Ils n'ont pas non plus les mêmes créances sur elle. Mais chaque membre de la société peut exiger que l'on respecte ses droits fondamentaux en tant que personne, droits qu'il appartient à la justice sociale⁽³⁴⁾ d'assurer. Mais dès lors que ces droits sont sauvegardés, tout membre de la Société a droit à participer au Bien Commun en proportion de sa propre valeur sociale, c'est-à-dire en proportion des services qu'il rend au Bien Commun. Ces services varient selon les individus en fonction de leurs capacités et de leur rôle.

Dans la distribution proportionnée des avantages sociaux, l'État ne doit jamais oublier que la famille est le noyau de la société. La vie familiale doit être favorisée et fortifiée par tous les moyens possibles.⁽³⁵⁾ Il s'ensuit que, puisque la société existe pour le développement de la personnalité dans et par le Christ, société dont l'homme en tant qu'individu est si dépendant, celle-ci doit être

⁽³⁴⁾ Le Pape Pie XI insiste sur la nécessité de la justice sociale dans son *Encyclique sur le Communisme athée*. Il souligne le fait que les citoyens doivent remplir leurs devoirs vis à vis de la société pour que la société puisse assurer les droits personnels de ses membres, mais il rappelle tout particulièrement l'obligation fondamentale qu'ont les dirigeants de pratiquer la justice sociale. "A coté de la justice commutative, écrit-il, il y a aussi la justice sociale avec sa propre série d'obligations, auxquelles ni les employeurs ni les travailleurs ne sauraient échapper. Il est de l'essence même de la justice sociale d'exiger de chaque individu tout ce qui est nécessaire au Bien commun. Tout comme dans l'organisme vivant il est impossible de fournir le bien de l'ensemble à moins que chaque élément ou membre individuel ne reçoive ce dont il a besoin pour accomplir sa propre fonction, de même il est impossible de prendre soin de l'organisme social et d'assurer le bien de la société dans son ensemble à moins que chaque élément, chaque membre individuel, c'est à dire chaque homme dans la dignité de sa personnalité humaine ne reçoive tout ce qui lui est nécessaire pour le service de ses fonctions sociales. Lorsque la justice sociale est satisfaite, il en résulte une activité intense de la vie économique dans son ensemble dans la tranquillité et l'ordre." Cf. Appendice sur la Justice sociale

⁽³⁵⁾ Cf " *Culture latine et Ordre social* " du RP Gillet, O.P., pp 40-56

organisée de la manière que Notre Seigneur a Lui-même indiquée.⁽³⁶⁾ C'est seulement ainsi que les membres individuels seront efficacement aidés, comme ils doivent l'être, à comprendre l'Ordre du monde, à l'accepter et à le traduire dans leur vie. C'est seulement ainsi également que sera respectée la justice sociale et que nous aurons une organisation sociale capable d'harmoniser l'égalité fondamentale des êtres humains en tant que membres du Christ avec l'inévitable inégalité des conditions individuelles dans lesquelles les membres du Corps Mystique sont destinés à opérer leur salut. Le Libéralisme qui admet l'inévitable inégalité des conditions des personnes par l'oppression légalisée des faibles nie en pratique l'égalité essentielle des personnes humaines et les droits fondamentaux de la personne. Le Socialisme et le Communisme admettent l'égalité spécifique et essentielle des êtres humains, mais dans leur folle tentative d'abolir les inégalités individuelles, ils légalisent également le déni de la personnalité humaine. Libéralisme et Communisme, l'un comme l'autre, atteignent ce niveau de dégradation, parce que du fait de leur philosophie imparfaite⁽⁴⁾ ils confondent la véritable liberté de *la personne* humaine avec une indépendance impossible de *l'individu* humain.

Quels sont les principes d'organisation sociale indiqués par le Christ lorsqu'Il fonda le Royaume de Son Corps Mystique ? Pour répondre à cette question, il nous faut commencer par une explication de la Royauté du Christ dans ce qui est *son essence*. Ce sera la matière du prochain chapitre, dans lequel nous traiterons également du rapport entre la Royauté du Christ et Sa Souveraine Prêtrise. Puis dans les chapitres suivants nous verrons le sens de la Royauté du Christ *dans*

(36) "Le vrai bien est le Bien commun réglé selon la justice divine" (I a, II ae, Q.92, a. 1)

(4) NDT : Philosophie non seulement imparfaite, mais *fausse*, car il est impossible d'atteindre la vérité sociale en niant Dieu et Sa Révélation, expression même de la Vérité, que seule l'Eglise Catholique transmet. Le Communisme ou le Socialisme ne sont en fait que rêves de songe-creux et impostures, mensonges démagogiques inventés au profit des trompeurs du genre humain (Cf. "*La Révolution Mondiale*" de Nesta Webster et "*Marx vrai ou faux prophète*" de Deirdre Manifold).

son intégrité, et nous présenterons les grandes lignes de l'organisation sociale telle qu'elle doit être, soumise au Christ-Roi.

APPENDICE

La justice sociale

Sens de la justice sociale

La doctrine thomiste du sens de la justice sociale a été exposée par le RP. Gillet, O.P., avec la clarté qui lui est coutumière, dans une conférence donnée à l'occasion de la Semaine Sociale de France, à Toulouse en 1921.⁽¹⁾ St Thomas, dit-il, emploie le terme de justice légale pour désigner la vertu qui a pour objet particulier l'intérêt public ou le Bien Commun et qui rend capables à la fois les dirigeants et les citoyens dirigés de subordonner leurs intérêts privés au Bien Commun, comme ils en ont le devoir. La Justice légale, selon le docteur angélique, est une vertu qui perfectionne la volonté⁽²⁾ et lui donne force, une vertu motrice ou propulsive, dont la fonction essentielle est de diriger vers le Bien Commun les actes de toutes les vertus.⁽³⁾

C'est par l'analyse de la vertu de justice légale que St Thomas d'Aquin débute son *Traité sur la Justice*. Il commence par poser la question de savoir si la justice est une vertu générale et voici ce qu'il répond : "La justice a pour fin de régler les relations entre les hommes. Or un homme peut être considéré en relations avec autrui de deux manières, soit individuellement, soit socialement. Par le dernier terme, nous entendons qu'un homme peut être en relation avec autrui en tant qu'il sert un groupe social, et donc à travers ce groupe tous ceux qui en font partie. Car il est évident que tous ceux qui vivent en société sont liés à elle comme les parties à l'ensemble. Or la partie en tant que telle est un élément du tout. C'est pourquoi le bien de toutes les vertus, à la fois de celles qui nous perfectionnent personnellement et celles qui nous perfectionnent dans nos relations avec les autres, doit être dirigé vers le Bien Commun auquel la Justice

(1) Cette conférence traitait de toute la question de la responsabilité sociale à propos des investissements. Nous ne résumons ici que la partie traitant de la justice sociale.

(2) II a, II ae, Q.58, a.4

(3) II a, II ae, Q.58, a.5, a.7 ; I a, II ae, Q.60, a.3, ad 2

nous ordonne. Il s'ensuit que les actes de toutes les vertus dépendent de la justice, qui dirige l'homme vers le Bien Commun. C'est pourquoi la justice est une vertu générale."⁽⁴⁾

Néanmoins ce caractère général de la justice ne l'empêche pas d'être une vertu particulière. Tout comme la Charité peut être appelée une vertu générale du fait qu'elle dirige vers la Bonté Divine tous les actes des autres vertus, la justice légale est de même une vertu générale en ce qu'elle ordonne les actes de toutes les vertus vers le Bien Commun. Comme nous savons que dans l'ordre surnaturel un acte vertueux n'est méritoire qu'en tant qu'il est sous l'influence de la Charité, nous pouvons donc conclure que les vertus individuelles cesseraient d'être des vertus si elles ne portaient pas l'emprise de la justice légale et n'en recevaient pas son impulsion féconde. La fonction générale de la Charité ne l'empêche pas d'être dans son essence une vertu particulière, du fait qu'elle a pour objet particulier la Bonté divine. Et nous devons dire exactement la même chose de la justice légale. Elle est dans son essence une vertu particulière, ayant pour objet spécial le Bien Commun.⁽⁵⁾

Ce n'est qu'après avoir exposé la fonction générale et l'objet particulier de la justice légale que St Thomas se demande si, outre cette vertu, il n'y aurait pas d'autres vertus de justice, qui auraient pour objet, non pas le Bien Commun ou bien de l'ensemble du groupe, mais le bien privé des individus composant le groupe. À cette question, il répond par l'affirmative, et il distingue deux sortes de justices particulières : la justice commutative et la justice distributive. La justice commutative règle les relations de justice entre individus. La justice distributive règle la distribution du Bien Commun aux sujets, en fonction de leur valeur sociale et des droits qui en découlent, par l'autorité dirigeante de la société.⁽⁶⁾

Que la vertu de justice la plus importante soit pour St Thomas la justice légale est particulièrement clair du fait que les deux formes de justice particulière, la justice commutative et la distributive, sont

(4) II a, II ae, Q. 58, a.4, a.5, a.6, a.7 ; Ia, IIae, Q.60, a.3, ad 2

(5) II a, II ae, Q.58, a.6

(6) II a, II ae, Q.58, a. 7

soumises à sa direction, comme toutes les autres vertus morales, car elles aussi doivent être dirigées par le Bien Commun.⁽⁷⁾ Entre le Bien Commun d'une société et le bien particulier de ses membres individuels, il y a la même différence spécifique qu'entre le tout et ses parties. Le Bien Commun ne diffère pas du bien particulier sous le simple aspect quantitatif. Ce n'est pas la somme obtenue par addition des biens particuliers de ses membres, mais un tout d'un type particulier qui surpasse en valeur morale ce total, de même que la société en soi surpasse la simple collection de ses membres individuels.⁽⁸⁾ Aussi doit-on dire que la Justice légale, outre sa fonction motrice générale, est une vertu spéciale ayant pour objet le Bien Commun, vers lequel elle dirige les actes de toutes les vertus. Les autres vertus morales, malgré le caractère particulier de leur objet, sont des vertus sociales dans la mesure où la Justice légale les fait servir au Bien Commun.⁽⁹⁾

Justice sociale ou légale

Pourquoi St Thomas emploie-t-il l'expression justice légale plutôt que justice sociale ? Il en donne lui-même la raison. Elle est appelée justice légale, dit-il, parce qu'elle maintient l'homme en harmonie avec la loi, dont la fonction est précisément de diriger les actes de toutes les vertus vers le Bien Commun.⁽¹⁰⁾

Pour bien comprendre l'importance de cette réponse, il faut revenir au *Traité sur les Lois* de St Thomas. On sait que pour lui, toute loi, qu'elle soit éternelle, naturelle ou humaine, est un ordre en accord avec la droite raison qui est établi en vue du Bien Commun. La force contraignante d'une loi humaine provient du fait qu'elle vise au Bien Commun, et, par l'oppression légalisée des faibles, elle perd son pouvoir d'obliger en conscience si tel n'est pas le cas. D'un autre côté, toutes les lois positives humaines établies et promulguées en vue du Bien Commun obligent en conscience.⁽¹¹⁾

⁽⁷⁾ II a, II ae, Q.58, a 7 ad. 1

⁽⁸⁾ II a, II ae, Q.58, ad.2

⁽⁹⁾ II a, II ae, Q.58, a 6 (conclusion de l'article)

⁽¹⁰⁾ II a, II ae, Q.58, a.5 (conclusion de l'article)

⁽¹¹⁾ I a II ae, Q.96, a.4

Comme St Thomas emploie donc l'expression de justice légale pour la justice générale, car c'est la fonction de la loi de régler les actions des hommes en vue du Bien Commun, il aurait pu tout aussi bien utiliser le terme de justice sociale. Pourquoi cela ? Parce que, d'après lui, le Bien Commun est l'objet propre de la société. C'est précisément pour cette raison qu'il dit que la justice légale "se trouve premièrement dans le dirigeant en tant que commandant en chef, et secondairement dans les sujets en tant qu'agents d'exécution".⁽¹²⁾ Les dirigeants sont directement chargés de la sauvegarde du Bien Commun de la société ; c'est à eux qu'il appartient de faire et de promulguer des lois qui règlent la conduite de leurs sujets (de leurs administrés) et qui visent exclusivement au Bien Commun. La justice sociale est donc d'abord la vertu des dirigeants, mais elle est aussi la vertu des sujets, c'est-à-dire de tous ceux qui font partie de la société et précisément parce qu'ils en font partie.

Bien que la loi règle les actes de toutes les vertus en vue du Bien Commun, elle ne peut régler chaque acte en particulier. Il n'est pas même souhaitable qu'elle tente de le faire. Une intervention continue de l'État n'est pas une bonne chose, ni du point de vue moral, ni du point de vue économique. En paralysant l'initiative individuelle, la contrainte légale s'avère dommageable au Bien Commun au lieu de le favoriser. Les sujets doivent prendre conscience de leurs obligations comme membres de la société et doivent se montrer eux-mêmes justes envers tous, en dirigeant tous leurs actes vertueux vers le Bien Commun, aussi bien ceux de leurs actes qui sont réglés par la loi que ceux qui ne le sont pas. Dans le dernier cas, c'est leur sens de l'équité qui les rendra capables d'agir comme il faut.⁽¹³⁾

⁽¹²⁾ II a, II ae, Q.58, a.6

⁽¹³⁾ A cet égard, il faut se souvenir que pour St Thomas "il est de doctrine la plus certaine que l'amour de Dieu doit croître sans cesse : "ceci est évident de par la forme du commandement *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur* : le tout est identique au plus parfait ... *La fin de la Loi est la Charité*, dit l'Apôtre (I Tim. 1,5), et la fin n'est pas sujette à une quelconque mesure : ne le sont que les choses qui sont soumises à la fin (IIa, IIae, Q.184,a.3). Et c'est pourquoi la perfection de la Charité tombe sous un commandement et pourquoi chacun en fonction de son état de vie est strictement tenu de faire tous ses efforts pour parfaire sa charité". Pape Pie XI

De ce point de vue, la justice sociale est considérée comme une vertu souveraine, exerçant son contrôle sur les pensées, les sentiments et les actes des citoyens et les soumettant à son impulsion générale. Bien loin d'annihiler la personnalité, elle ne combat que l'individualisme. Elle demande que les citoyens soient au service de la société pour avoir le droit d'en faire usage. Ils doivent mettre au service du Bien Commun l'utilisation de toutes leurs ressources matérielles, intellectuelles et morales, afin que le Bien Commun puisse donner en retour à chacun d'eux et permettre à tous de développer leur personnalité aussi complètement que possible, c'est-à-dire de réaliser la plénitude de leur idéal humain en ressemblance au Christ. Telle est la fin pour laquelle les hommes vivent en société. Bien entendu, tous les hommes d'un groupe n'ont pas la même valeur sociale. Certains sont plus moraux ou plus intelligents, ou plus actifs, ou ont plus de force que d'autres, et cela sera un motif suffisant pour que l'autorité sociale distribue le Bien Commun en proportion de la valeur sociale des différents individus. Tous cependant, quelle que soit leur valeur sociale comme citoyens de la société dont ils sont membres, ont *même valeur humaine*. Tous sont des hommes créés à l'image de Dieu et appelés à être membres du Christ, et tous, s'ils observent la justice sociale, auront droit à recevoir du Bien Commun ce qui est strictement nécessaire pour leur permettre de vivre comme il convient à des personnes humaines.

Il faut ajouter encore deux remarques en conclusion. D'abord, comme nous l'avons vu plus haut, que les lois instaurées par les dirigeants animés par la vertu de justice sociale ne doivent pas chercher à régler par le menu tous les actes de leurs administrés. Elles doivent imposer ce qui est nécessaire,⁽¹⁴⁾ et en outre doivent

, Encyclique "Sur St Thomas, guide des études", 1923). Avec l'accroissement de la Charité, s'accroîtront les vertus morales, dont la justice sociale.

⁽¹⁴⁾ Il est de l'essence de la justice sociale d'exiger de chaque individu tout ce qui est nécessaire pour le bien commun" (Pape Pie XI, Lettre Encyclique *Sur le Communisme athée*)

favoriser l'éducation des citoyens en tant que membres du Christ.⁽¹⁵⁾ De cette façon, les citoyens seront aidés à tendre à la perfection de leur personnalité humaine. En second lieu, ce n'est que par la pleine reconnaissance des droits de Dieu proclamés par le Christ et Son Église que les dirigeants des États sont rendus capables de pratiquer la justice sociale et de respecter les droits personnels de leurs sujets. Aussi l'on ne saurait s'étonner que l'opposition croissante des États au Plan divin pour l'Ordre s'accompagne de l'élimination de plus en plus étendue des droits de la personne et de la famille mentionnés dans le texte cité plus haut de l'Encyclique du pape Pie XI *Sur le Communisme athée*.⁽¹⁶⁾ Dans la mesure où ces droits sont niés par l'État, les êtres humains sont traités comme de simples individus sujets de l'État.

⁽¹⁵⁾ "La société civile, établie pour la prospérité commune, ne doit pas seulement sauvegarder le bien-être de la communauté, mais avoir aussi à cœur les intérêts de ses membres individuels, de façon à non seulement ne pas obérer, mais au contraire à faciliter autant que possible la possession de ce Bien le plus élevé et inaltérable que tous doivent rechercher" (Pape Léon XIII, Lettre Encyclique *Sur la Divine Constitution des États*)

⁽¹⁶⁾ Cf. p. 15

CHAPITRE II

LA ROYAUTÉ DU CHRIST EN SON ESSENCE

La Prêtrise du Christ et sa Royauté ⁽¹⁾

Notre vie surnaturelle de Grâce nous vient de Notre Seigneur Jésus-Christ, tête de Son Corps Mystique l'Église Catholique, cependant que nous continuons de tenir notre vie naturelle désordonnée du premier Adam. Notre Seigneur est notre tête, notre Chef surnaturel. Car le Fils de Dieu, en venant en ce monde, non seulement prit un corps humain qui avec Son âme humaine constitue Son Humanité sacrée, mais Il assume en outre un autre Corps constitué de nombreux membres, dont nous devenons membres par le caractère du Baptême. Notre Seigneur cherche même à attirer tous les êtres humains dans l'unité de ce Corps, afin qu'eux aussi puissent soutenir Son programme et conduire leur vie de la manière ordonnée dont Lui-même a conduit la Siècle lorsqu'il était sur terre.

Notre Seigneur a un double titre à ce que nous acceptons Son programme en tant qu'il est notre Chef, et cela constitue entre Lui et les dirigeants terrestres une importante différence. Il est le Chef de la race humaine à double titre. D'abord, il en est le Chef en vertu de son union hypostatique, c'est-à-dire en vertu de l'union substantielle en la Deuxième Personne de la Très Sainte Trinité de la nature humaine avec la Nature Divine. Et Il l'est en outre parce que, à la suite du rejet de Son programme par Sa propre nation, il posa Sa vie, en sorte qu'Il n'a pas seulement un droit naturel à la soumission ordonnée de la race humaine, mais Il possède aussi un droit chèrement acquis. C'est sur quoi le Pape Pie XI insiste si fort dans son Encyclique *Sur la Royauté du Christ* :

"La Royauté du Christ, écrit-il, est fondée sur l'ineffable union hypostatique. D'où s'ensuit que le Christ doit être adoré par les anges et les hommes, non seulement comme Dieu, mais que les anges et les

(1) Traitant du rapport entre Sacerdoce et Royauté du Christ, nous avons fait librement usage, avec l'autorisation de l'auteur, du livre "*Le Mystère du Christ*", du RP C.V. Heris, O.P., et d'articles du même distingué auteur.

hommes doivent obéir et être les sujets de Sa Souveraineté comme homme. Ainsi par la vertu de l'union hypostatique le Christ a puissance sur toutes les créatures. Mais quelle pensée peut nous donner plus de plaisir et de joie que la pensée que le Christ est notre Roi, non seulement de droit naturel, mais par un droit acquis en vertu de Sa Rédemption.... Désormais nous ne nous appartenons plus, car le Christ nous a rachetés à *grand prix* (I Cor., VI, 20) ; nos corps mêmes sont les *membres du Christ* (I Cor., VI, 15)".⁽²⁾

C'est une doctrine sur laquelle St Thomas insiste constamment que l'imparfait est pour le parfait, et que les êtres inférieurs au service des êtres supérieurs accomplissent en eux et par eux leur retour à Dieu, fin de toutes choses. En raison de cet ordre des choses et de la hiérarchie des êtres, on peut voir qu'il appartient au plus parfait de diriger et de gouverner ce qui est moins parfait. Et si le Christ par l'union hypostatique est au sommet de la création, Il possède le droit de la diriger et de conduire toutes les créatures à leur fin. Voici le raisonnement du Docteur Angélique : "Car si, comme le dit St Augustin dans *III De Trinitate*, les êtres inférieurs et moins parfaits de tous ordres sont dirigés par Dieu par l'intermédiaire des plus élevés et plus parfaits, nous devons donc affirmer que toutes les créatures sont dirigées et gouvernées par l'âme du Christ, qui est au sommet de la création."⁽³⁾

Mais St Thomas distingue un double rôle de la grâce de la fonction dirigeante, analogue au double rôle de la tête vis-à-vis des membres du corps." La tête, écrit-il, a une double influence sur les membres : une influence *interne*, car la tête transmet aux autres membres le pouvoir de se mouvoir et de sentir, et une influence *externe* de gouvernement, car, par le sens de la vue et les autres sens qui résident en elle, la tête dirige l'homme dans son action extérieure."⁽⁴⁾ L'influence *interne* exercée par le Christ est celle de Son Sacerdoce, par lequel la Vie surnaturelle de Grâce est communiquée aux âmes.

(2) Le Christ est le Chef des anges, mais les anges n'ont pas été rachetés par Lui (III a, P., Q.8 a.4).

(3) St Thomas d'A. III a Pars, Q.59, a.6, ad 3

(4) III a Pars, Q.8, a.6

La Grâce provient de Dieu seul comme cause première, de l'Humanité Sacrée comme cause instrumentale unie à la Divinité, par les Sacrements comme causes instrumentales séparées de la Divinité. L'influence *externe* exercée par le Christ est celle de Sa Royauté spirituelle par Son gouvernement et la direction de Ses sujets. Nous avons là l'esquisse de la distinction entre les deux fonctions de notre Chef surnaturel.

Il n'est cependant pas toujours facile lorsque l'on traite des actes de Notre Seigneur de distinguer ceux qui se rapportent à l'une et à l'autre de ces deux prérogatives de Son Sacerdoce et de Sa Royauté. La tâche est d'autant moins facile que parfois un acte peut se rapporter aux deux. Par exemple, en ce qui concerne la Grâce qu'Il accorde à l'homme, le Christ n'agit pas simplement comme un intermédiaire, mais Il fait jouer également Son pouvoir de gouvernement et de direction. Mériter la Grâce, la produire en tant qu'instrument, sont essentiellement des œuvres relevant du Sacerdoce du Christ parce que leur effet immédiat est d'unir l'homme à Dieu et parce que Dieu demeure toujours le principal auteur de cette union. Disposer l'ordre à observer dans la sanctification des âmes et ainsi organiser le plan du salut, tout cela suppose un pouvoir hiérarchique entièrement différent du pouvoir sacerdotal, mais sans l'exclure. S'il appartient donc au Christ en tant que Prêtre de mériter la Grâce, il appartient au Christ en tant que Roi d'établir une juste proportion dans la distribution de la Grâce au fidèle, de telle sorte que "l'ensemble du corps, coordonné et bien uni par les liens mutuels des membres",⁽⁵⁾ puisse continuer à croître et se développer en union d'amour avec Dieu dans la charité.

La doctrine esquissée au précédent paragraphe a pour conséquence une importante différence entre le Christ et les dirigeants de ce monde. La différence en question est aussi intimement liée au fait que le Christ est également Grand Prêtre de l'humanité rachetée. Dans le cours ordinaire des événements, il appartient au Roi, compte tenu des pouvoirs dont il est investi, de conduire ses sujets en corps

⁽⁵⁾ Ephésiens IV, 16

de société à leur fin sociale de manière visible, mais ce n'est pas du Roi que les sujets doivent attendre de recevoir la force vitale ou la capacité physique requise pour atteindre ce but. Il la leur présume. Le rôle d'un roi de ce monde est de gouverner, non pas de transmettre la vie à ses sujets. Or la mission du Christ notre Rédempteur non seulement l'établit guide du développement de notre Vie surnaturelle, mais également la source de cette Vie. Il est destiné à communiquer aux hommes, en tant que cause universelle, la Grâce dont Son Humanité Sacrée est remplie jusqu'à en déborder. Ceci ne veut pas dire que la Grâce du Christ soit la cause première et efficace de celle des autres hommes. Cela signifie que l'Humanité Sacrée est, non seulement une source inépuisable de mérite et de satisfaction pour le monde, mais aussi un instrument parfait aux mains du Verbe Divin pour la transmission de la Vie Divine.

Ce rôle sanctificateur appartient au Christ en tant que Prêtre. Le prêtre est celui à qui l'on demande d'être un intermédiaire entre Dieu et les hommes. Il présente à Dieu les supplications des hommes et offre leurs sacrifices, et en retour communique aux hommes les dons de Dieu et Ses faveurs. Lorsque le Christ mérite pour nous et satisfait pour nous par l'oblation de Ses souffrances et Sa mort, Il agit en Prêtre et non en Roi. Lorsque par Son Humanité, instrument du Verbe Divin, Il communique les grâces de pardon et de régénération, et lorsqu'Il enseigne la Vérité qui transforme les âmes, Il agit là encore en Prêtre et non en Roi. Mais Il n'est pas Prêtre à la manière usuelle. Il n'a pas besoin "d'offrir le sacrifice d'abord pour ses propres péchés, et ensuite pour ceux du peuple".⁽⁶⁾ Notre Seigneur n'a pas à expier pour Lui-même ni à implorer le pardon divin. Son Humanité n'est pas un instrument inerte et passif du Verbe dans l'œuvre de notre sanctification. Elle est pleinement consciente de Son rôle. Elle demeure libre, même lorsque, en plein accord avec la Volonté Divine, Elle se place sous la toute-puissante influence de cette Volonté pour nous produire la Grâce. Notre Seigneur en tant qu'Homme possède une connaissance parfaite des mystères de la prédestination, et c'est donc avec une totale compréhension des

⁽⁶⁾ Hébreux, VII, 27

desseins éternels de Dieu sur le monde qu'Il donne Son libre concours à l'œuvre de la Rédemption. Comme on l'a vu, dans le don de la Grâce, la Royauté de Notre Seigneur intervient en même temps que son Sacerdoce. En organisant le plan de salut pour les hommes, en les attirant à Lui et en groupant les fidèles autour de Lui dans Son Corps Mystique, Notre Seigneur n'agit pas simplement en Médiateur et Prêtre, mais aussi en Roi.

Il y a cependant certains actes du Christ qui ressortissent exclusivement à son rôle de Roi. C'est ce que nous allons exposer maintenant.

La Royauté du Christ

Il appartient au Christ-Roi de présenter aux fidèles la fin pour laquelle ils doivent lutter, et de leur désigner les moyens pour l'atteindre. On objectera que cet enseignement appartient aussi à Son Sacerdoce. Mais on doit cependant faire remarquer à cet égard qu'il n'est pas ici question du développement de la vie intérieure, mais de guider le mouvement extérieur et visible de l'ensemble du Corps Mystique vers son but ultime. L'enseignement dont nous parlons est celui qui est donné par une autorité qui commande et qui légifère. Il ne s'agit pas seulement d'une exhortation morale disposant les âmes à venir sous l'influence de la Grâce. Cette partie du rôle de la Royauté du Christ consiste en la proclamation de l'Ordre que le Dieu d'amour désire voir observer dans le monde. Il appartient également au Christ-Roi de déterminer les sanctions appropriées pour les préceptes qu'Il impose, et de récompenser et punir Ses sujets selon leurs mérites. C'est Lui qui doit récompenser la fidélité dans l'observance de l'Ordre institué par le Dieu d'amour, et aussi punir la révolte obstinée contre cet Ordre et la résistance à Sa Loi.

C'est enfin au Christ-Roi qu'il revient de conquérir Son Royaume et de défendre ses fidèles sujets contre les ennemis visibles qui unissent leurs forces à celles de l'ennemi invisible Satan. Il arrive parfois dans l'ordre naturel que, par suite de la mauvaise volonté des sujets ou de l'opposition de ses ennemis, le Roi, s'il veut exercer pleinement ses prérogatives de chef, soit obligé de commencer par amener ses sujets

à une complète soumission avant d'entreprendre la conquête de ses ennemis. Le Roi des âmes également est souvent obligé de gagner les âmes en les tirant du péché. Une fois qu'elles sont à Lui, Il doit les garder contre les pièges que le monde et le démon ne cessent jamais de dresser contre elles, et Il doit également les protéger de leurs propres passions. C'est également en tant que Roi que Notre Seigneur doit continuellement offrir à tous, même à Ses plus implacables ennemis, des grâces de lumières et de force pour les inciter à rejoindre son camp et à coopérer avec Lui à établir l'Ordre social qui soutiendra le faible et sauvegardera le fort dans leurs efforts pour reproduire en eux, à leur niveau, Sa vie de Bethléem, de Nazareth et du Calvaire.

Il ne vise pas simplement à la conquête des membres individuels de la société, mais à celle de la société elle-même, de sorte que les membres individuels puissent en être aidés dans le développement de leur personnalité. Le même principe vaut lorsque, par l'action de Ses ambassadeurs dans les pays païens, en l'espèce Ses missionnaires, Il entreprend d'amener de nouveaux royaumes sous Son empire. Il ne veut pas seulement convertir les individus, mais organiser la société en accord avec le Plan divin afin que la conquête puisse être durable. Naturellement, dans cette œuvre Il compte sur la collaboration de Ses lieutenants, les dirigeants temporels chrétiens, dans les territoires sous leur coupe. Dieu voulant que tous les hommes soient sauvés par l'Unique Médiateur, Jésus-Christ, Il veut la coopération et l'union entre tous ceux qui à travers les âges partagent le Sacerdoce de Notre Seigneur et Sa Royauté. "*En effet cela est bon et agréable aux yeux de Dieu notre Sauveur qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. Car il y a un seul Dieu et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus fait homme, qui s'est donné Lui-même en rançon pour tous*".⁽⁷⁾ Tous sont invités, chacun à la place qu'il occupe, à vivre en membres du Christ.

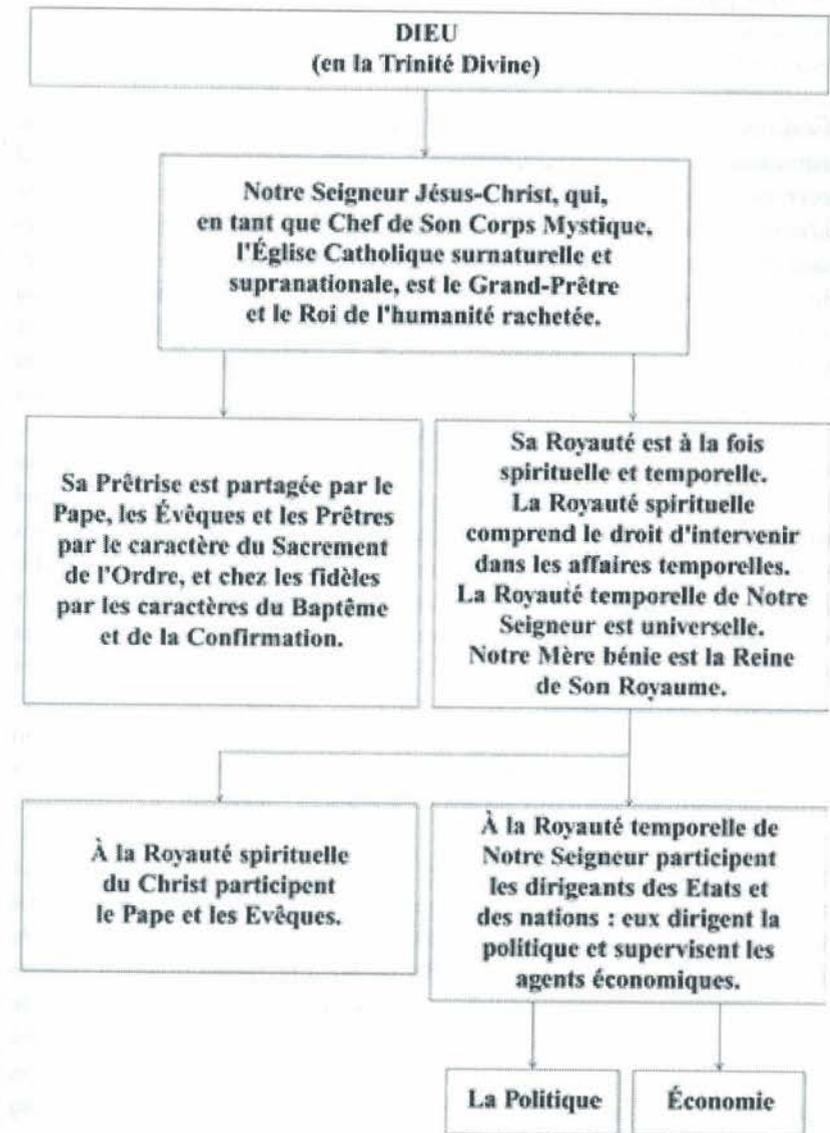
Dans le Royaume de Notre Seigneur, notre Mère bénie est Reine et médiatrice de toutes grâces

⁽⁷⁾ *Iere Tim*, II,3-4

Notre Mère bénie est la Reine du Royaume de Notre Seigneur. "Dieu l'a établie Reine du Ciel et de la terre" déclara le Pape Pie IX dans la Bulle *Ineffabilis Deus IX* ; dans laquelle il définit le dogme de l'Immaculée Conception.

Dans l'Encyclique *Ad diem illum laetissimum* (2 février 1904), à l'occasion du quinzième anniversaire de la proclamation de la même sublime vérité, le Pape Pie X enseigna que Marie est toujours et partout l'associée de Son Divin Fils dans l'œuvre de notre salut : "Assurément la dispensation de ces trésors (amassés par Notre Seigneur Jésus-Christ pour nous par Sa mort), n'appartient à personne d'autre qu'au Christ du point de vue du droit, car ils ont été acquis par Sa mort seule, et c'est Lui qui de droit naturel est le Médiateur entre Dieu et l'homme. Néanmoins, du fait de l'union d'angoisse et de douleur entre la Mère et le Fils, cette Auguste Vierge est devenue pour le monde entier la plus puissante Médiatrice et avocate auprès de son Fils unique. La fontaine est bien le Christ, et de sa plénitude nous avons tous reçu... Mais, comme l'observe à juste titre St Bernard, Marie est l'aqueduc ; ou bien elle est, peut-on dire, le cou mystique qui relie la Tête au Corps, transmettant à tous les membres du Corps l'influence vivifiante de la Tête. Car, comme le dit St Bernardin de Sienne, *Elle est le cou de notre Chef par lequel Celui-ci communique à Son Corps Mystique tous dons spirituels*".

Voyons maintenant qui sont les représentants et les lieutenants du Christ chargés d'aider les humains à aimer l'Ordre et ainsi à refléter à leur niveau la vie du Christ. Nous représenterons schématiquement comme suit le Plan divin pour l'Ordre.



La participation de l'Église à la Prêtrise et à la Royauté spirituelle du Christ

Comme on l'a vu, l'influence intérieure par laquelle la Vie surnaturelle est communiquée aux âmes provient de Dieu seul comme cause première, de l'Humanité Sacrée du Christ unie à Sa Divinité comme cause instrumentale, et des sacrements et de leurs dispensateurs comme causes instrumentales séparées de la Divinité. Le Pape, les Evêques et les prêtres par leur participation au Sacerdoce du Christ dans le caractère du sacrement de l'Ordre sont destinés à organiser le culte que le Corps Mystique du Christ doit rendre à Dieu, et à administrer les sacrements. Les fidèles sont préparés par eux à participer au culte d'adoration institué par Jésus-Christ et à recevoir les Sacrements par leur participation au Sacerdoce du Christ qui leur est conféré par le caractère sacramentel du Baptême. Par le Sacrement de la Confirmation, les fidèles baptisés sont préparés à confesser publiquement leur foi et aussi à défendre leur piété chrétienne. Ce Sacrement est celui qui équipe les Chrétiens pour accomplir l'œuvre d'Action Catholique sous la direction de la hiérarchie de l'Église. "Par le Baptême, écrit St Thomas, l'homme reçoit dans sa capacité individuelle le pouvoir de réaliser ce qui concerne son propre salut, mais dans la Confirmation il reçoit le pouvoir de faire tout ce qui concerne la défense de la religion contre les ennemis de la Foi".⁽⁸⁾

Pour réparer la faute en ce qu'elle touche chaque individu humain et restaurer ainsi l'Ordre sous leur nouveau Chef, Dieu veut attirer tous les hommes à s'unir à Notre Seigneur dans le renouvellement de l'expression de soumission du Calvaire dans la Sainte Messe. Il désire que ce culte soit animé de l'amour surnaturel de charité qui jaillit de la Vie de la Grâce, qui est participation à la Vie intérieure de la Très Sainte Trinité. La Sainte Messe est conçue comme l'acte d'adoration adressé au Père par les membres du Christ renouvelant à leur niveau Son attitude filiale.

⁽⁸⁾ III a P., Q.72, a.5

Tous les Sacrements confèrent la Vie de la Grâce par laquelle nous participons dans et par notre statut de membres du Christ à la Vie intérieure de Dieu en les Trois Personnes Divines. Trois des sacrements, le Baptême, la Confirmation et l'Ordre, confèrent en outre des caractères spéciaux qui sont des participations au Sacerdoce du Christ. Grâce au pouvoir que donnent ces caractères, les hommes dans et par le Christ peuvent offrir un culte approprié à la Très Sainte Trinité. "Les Sacrements de la Loi nouvelle ont un double but. Ils agissent en premier lieu comme un remède au péché, et d'autre part ils donnent à l'âme la capacité d'adorer Dieu selon le rite institué par le Christ. Chaque fois que quelqu'un est nommé à une charge quelconque, il reçoit normalement une marque qui le distingue des autres par le rang ou par un signe indicatif de sa fonction."⁽⁹⁾

Par conséquent, d'un côté lorsque l'Église par ses prêtres et les sacrements nous communique la Grâce, elle n'est que l'instrument utilisé par le Christ pour vivifier nos âmes. Mais d'autre part, lorsque l'Église gouverne au nom du Christ, elle est véritablement la cause première et propre, bien que subordonnée, de Son gouvernement et de Sa direction des âmes. Comme épouse du Christ et régente des âmes sur la terre, elle a donc le droit d'exiger que nous reconnaissons son autorité, que nous obéissions à ses lois et que nous acceptions sa tutelle.

L'Église n'ayant pas reçu de son Divin fondateur la Royauté purement temporelle, nous ne considérons ici que sa Royauté spirituelle. La mission surnaturelle et surplurinationnelle de l'Église Catholique étant celle d'ordre spirituel de répandre sur nous la Vie Divine, la Royauté à laquelle participent le Pape et les Evêques comme représentants du Christ est donc la Royauté spirituelle de Notre Seigneur. Seuls le Pape et les Evêques participent à la Royauté spirituelle de Notre Seigneur : eux seuls sont les dirigeants de l'Église. Prêtres et fidèles du rang ne participent pas à la Royauté spirituelle de Notre Seigneur, alors qu'ils participent à Son Sacerdoce par les caractères de l'Ordre et du Baptême, comme on vient de

⁽⁹⁾ III a Pars, Q. 63, a.1 ; cf ibid. a.3 et a.6 .

l'expliquer. C'est au Pape et aux Evêques qu'il appartient de perpétuer la mission du Christ-Roi à travers les âges, en portant haut à la face du monde l'idéal surnaturel de vie qui doit être vécu par tous les hommes, et en stipulant les lois et préceptes à observer afin que cette vie présente ne soit pas une vie de perdition. C'est à eux qu'il appartient de régler la distribution de tous les moyens confiés à l'Eglise par Notre Seigneur pour le développement de la Vie de la Grâce, de fixer les sanctions appropriées pour toutes les offenses qui mettent en péril les intérêts de cette vie, et finalement de mener la lutte contre les puissances du malin par toutes les formes d'apostolat, suivant l'exemple du Christ. En bref, c'est au Pape et aux Evêques qu'il appartient de proclamer l'Ordre que Dieu veut faire accepter par tous les hommes avec amour, et de sauvegarder cet Ordre.

Or pour le sauvegarder, la Royauté Spirituelle du Christ doit aussi inclure le pouvoir d'intervenir dans les affaires temporelles en vue de s'opposer efficacement à tout ce qui pourrait contrecarrer les progrès de la Vie surnaturelle et d'obtenir des dirigeants de la vie publique leur nécessaire coopération à ce sujet.

Le droit des dirigeants dans l'ordre surnaturel d'intervenir dans la sphère strictement naturelle est à la mesure des exigences de la Vie Divine des âmes. C'est à l'Eglise seule qu'il appartient de juger ce qui est nécessaire en matière d'organisation sociale pour sauvegarder la vie de la Grâce. Il s'agit là de ce que l'on nomme le *Pouvoir indirect de l'Eglise* sur les affaires temporelles. Compte tenu de son importance, nous allons expliquer plus en détail ce qui concerne ce Pouvoir dans la section qui suit.

La Royauté du Christ et les dirigeants temporels

Bien que Notre Seigneur ait une Royauté essentiellement spirituelle, qui comme telle a spécialement trait à la diffusion et à la protection de la Vie surnaturelle des hommes, Il est cependant aussi le Roi de l'Uni-vers. Sa Royauté temporelle est universelle et non particulière, c'est à dire qu'elle ne concerne pas seulement une race ou une nation particulière. Le Pape Léon XIII et le Pape Pie XI ont tous

deux insisté sur la réalité de la Souveraineté temporelle du Christ et sur son universalité.

Dans la Lettre Encyclique *Sur la Royauté du Christ*, nous lisons ceci :

"Que le Royaume du Christ soit spirituel d'une manière toute spéciale et concerné par ce qui est spirituel, cela ressort tout à fait clairement des extraits des Ecritures cités plus haut, et la propre ligne d'action du Christ confirme cette vue. Car en maintes occasions, lorsque les Juifs et même les Apôtres eux-mêmes supposaient par erreur que le Messie allait émanciper le peuple et restaurer le royaume d'Israël, Il rejeta clairement ce vain espoir et ce rêve. Lorsque la foule admirative qui l'entourait voulut le faire Roi, Il en refusa le titre et l'honneur ; Il s'enfuit et se cacha. En présence du Gouverneur romain, Il déclara que son Royaume n'était pas de ce monde...Néanmoins, il serait dans une grave et coupable erreur celui qui dénierait au Christ en tant qu'Homme l'autorité sur les affaires civiles de quelque nature que ce soit, puisque, en vertu de son absolue suprématie sur toutes les créatures, Il tient du Père toutes choses sous Sa Puissance.

"Néanmoins durant Sa vie terrestre, Il s'abstint à la fois d'exercer cette domination, et méprisant la possession et l'administration des biens de la terre, Il les laissa à leurs détenteurs, et Il le fait encore aujourd'hui. On dit fort justement *Non eripit mortalia qui regna dat caelestia* – Il n'accapare pas les royaumes terrestres Celui qui donne les Royaumes célestes.⁽¹⁰⁾ Et pourtant l'Empire de notre Rédempteur englobe tous les hommes. Pour citer les paroles de Notre immortel Prédécesseur le Pape Léon XIII : "Manifestement, Son Empire inclut non seulement les nations Catholiques, non seulement celles qui furent baptisées et appartiennent de droit à l'Eglise bien que l'erreur doctrinale les en écarte ou que le schisme les sépare de son sein, mais il inclut aussi tous ceux qui sont en dehors de la foi Chrétienne, de sorte qu'en vérité la race humaine tout entière est sujette du pouvoir de Jésus-Christ".⁽¹¹⁾

"Il n'y a non plus à cet égard aucune différence entre les individus et les communautés, que ce soit la famille ou l'Etat, car les collectivités

⁽¹⁰⁾ Hymne en la fête de l'Epiphanie

⁽¹¹⁾ Encyclique *Annum Sanctum*, du 25 mai 1899

sont exactement sous la même domination du Christ que les individus. Le même Christ assurément est la source du salut des individus comme du salut des communautés : "Il n'y a de salut en aucun autre, car il n'y a pas d'autre nom sous le ciel qui ait été donné aux hommes par qui nous devons être sauvés." ⁽¹²⁾ ...

"Si donc les dirigeants des nations veulent préserver leur propre autorité et promouvoir et accroître la prospérité de leur pays, qu'ils ne se refusent pas, eux et leur peuple, à donner le témoignage public de révérence et d'observance de la loi du Christ... Si les hommes reconnaissent le Pouvoir royal du Christ, à la fois dans leur vie publique et dans leur vie privée, il serait immédiatement accordé de merveilleuses bénédictions à toute la société, telles que la véritable liberté, la discipline, la tranquillité, la concorde et la paix. Car la dignité royale de Notre Seigneur, tout comme elle investit d'une signification religieuse l'autorité humaine des Princes et des dirigeants, anoblit de même le devoir d'obéissance des citoyens... "Si les Princes et les magistrats légitimement élus pouvaient se convaincre qu'ils ne détiennent pas le pouvoir de leur propre droit mais par mandat et en lieu et place du Divin Roi, certainement ils exerceraient leur autorité saintement et sagement, et dans la promulgation et l'application des lois ils prendraient en considération le Bien Commun et aussi la dignité humaine de leurs sujets. Il en résulterait l'ordre et une tranquillité stable, car il ne resterait plus de cause de mécontentement. Les hommes peuvent bien voir dans leur Roi et dans les autres dirigeants de l'Etat des hommes comme eux, parfois indignes et blâmables, mais il n'en nieront pas pour autant leur droit à commander s'ils voient reflétée en ces dirigeants l'autorité du Christ, Dieu et Homme." ⁽¹³⁾

Toute autorité vient de Dieu "car il n'y a pas de pouvoir qui ne provienne de Dieu ... et celui qui résiste au Pouvoir résiste à l'ordre voulu par Dieu". ⁽¹⁴⁾ Le Christ détient du Père la domination absolue sur toute créature, et donc toute autorité sur terre est une

⁽¹²⁾ Actes IV, 12

⁽¹³⁾ Lettre Encyclique *Quas Primas*

⁽¹⁴⁾ Rom. XIII, 1, 2

participation à l'autorité du Christ. Bien entendu, c'est en soi et dans sa nature essentielle que l'autorité vient de Dieu. *Le mode d'accession* au pouvoir peut être légitime ou illégitime ; dans le premier cas, il vient de Dieu, dans le second de l'ambition humaine pervertie. Enfin *l'exercice du pouvoir* peut être en conformité avec les lois de Dieu ou leur être contraire. ⁽¹⁵⁾ Lorsqu'un Gouvernement a été déclaré légitime par l'Église, cela ne veut pas dire que l'Église garantit que toutes les actions de ce Gouvernement sont conformes à la loi morale. Tout comme un père, chef légal du foyer, peut mal agir, de même un Gouvernement légitime peut agir mal à l'égard de ses sujets.

Ainsi donc, Notre Seigneur, comme Souverain Législateur et Suprême Juge de tous les Rois et dirigeants, a le droit de les gouverner en corps, de leur dicter Ses lois, de les récompenser ou de les punir pour le bon ou mauvais usage de leur pouvoir. A ces dirigeants terrestres, il appartient de légiférer en matière d'affaires civiles, de déterminer les sanctions afférentes à ces lois et de juger ceux de leurs sujets coupables de transgressions vis-à-vis desdites lois. Notre Seigneur se réserve pour Lui le droit de prononcer le Jugement final au Dernier Jour sur l'administration purement civile de tous les dirigeants de ce monde, en même temps que sur leur attitude à l'égard de la Vie surnaturelle. Tous les dirigeants temporels devront rendre compte de leurs sujets en matière purement politique. Tous en outre seront jugés sur la manière dont ils se seront comportés à l'égard du Plan divin pour l'Ordre, en proportion de leur connaissance de ce plan.

L'Ordre objectif du monde présent exige que la prospérité temporelle de la société soit recherchée d'une manière qui favorise la vraie personnalité de ses membres par le progrès de leur Vie surnaturelle et de leur amour. Les dirigeants séculiers doivent rechercher le Bien Commun naturel des États qui leur sont soumis, de manière calculée pour aider leurs sujets à développer leur charité surnaturelle en tant que membres du Christ de façon que ceux-ci puissent constamment progresser dans l'amour de Dieu en Ses Trois

⁽¹⁵⁾ Commentaire de St Thomas sur l'Épître aux Romains (XIII, 1)

Personnes et atteindre le but de la Vie éternelle. "La société civile, écrit Léon XIII, établie pour la prospérité commune ne doit pas seulement préserver le bien-être de la Communauté, mais avoir également à cœur les intérêts de ses membres individuels de façon à n'entraver en rien mais au contraire à faciliter de toutes les manières possibles la possession de ce Bien suprême et inaltérable que tous doivent rechercher".⁽¹⁶⁾

Notre Seigneur Jésus-Christ, source de la Vie Surnaturelle dont l'effet est la ressemblance avec Lui-même, jugera non seulement les sujets des dirigeants mais les dirigeants eux-mêmes sur leur attitude envers Lui. "La célébration de la Fête (du Christ-Roi), écrit le Pape Pie XI, par son retour annuel servira à rappeler aux nations que ce ne sont pas seulement les particuliers mais les *personnalités officielles et les dirigeants des États qui sont liés par l'obligation de rendre au Christ un culte public et de lui témoigner leur obéissance*. Ils seront ainsi amenés à penser au dernier Jugement, lors duquel le Christ, qui a été rejeté de la vie publique, méprisé, négligé et ignoré, se vengera sévèrement de ces insultes ; car Sa Dignité royale exige que la Constitution de tout l'État soit conforme aux Commandements divins et aux principes chrétiens dans l'établissement des lois, aussi bien que dans l'administration de la Justice ou dans la formation des esprits de la jeunesse sur la base de la saine doctrine et de la droite moralité."⁽¹⁷⁾

Le Christ Notre Seigneur doit être rétabli Chef de la Société humaine. Elle lui appartient, comme lui appartiennent tous ses membres."⁽¹⁸⁾ St Thomas enseigne que "les Rois sont oints à leur couronnement pour manifester le fait qu'ils reçoivent leurs pouvoirs du Christ, afin qu'ils règnent sous la Loi du Christ sur un peuple Chrétien".⁽¹⁹⁾

⁽¹⁶⁾ Encyclique *Immortale Dei*, Sur la Constitution chrétienne des États.

⁽¹⁷⁾ Encyclique *Quas Primas*, Sur la Royauté du Christ

⁽¹⁸⁾ Encyclique *Tametsi*, Sur la Christ notre Rédempteur

⁽¹⁹⁾ *Ve Sent.* dist. 19, Q.1 a.1 ; Q.3, a.2

La Royauté spirituelle du Christ et celle de l'Église

Il convient de dire ici quelques mots sur l'étendue de l'influence de la Royauté du Christ comparée à celle de l'Église. Du fait que l'Humanité Sacrée du Christ est immédiatement unie au Verbe Divin, Sa Royauté comme Son Sacerdoce en reçoivent une plénitude, une universalité et une perfection auxquelles l'Église ne peut participer que dans une mesure limitée.

Les affaires temporelles en tant que telles, celles de nature purement politique, sont sous la juridiction de Notre Seigneur, mais ne tombent pas dans le cadre de la juridiction de l'Église qui est exclusivement concernée par la Vie Divine des âmes. Le Christ est le Souverain Seigneur de tous les Dirigeants, Chrétiens et non-Chrétiens, et juge tous leurs actes. Mais en ce qui concerne l'Église, ce n'est que dans la mesure où les programmes politiques et économiques des Dirigeants Catholiques concernent la Vie divine et le Salut éternel des âmes que celle-ci – c'est-à-dire le Pape et les Évêques – a le droit de se prononcer en ces matières. L'Église émet des jugements dans les matières qui sont *purement spirituelles*, comme l'administration des Sacrements, *ou partiellement spirituelles* (les *matières mixtes*, comme les programmes scolaires et les effets du mariage), ou sur les matières qui, bien que temporelles par nature, sont cependant *spirituelles par accident*, sur la base des intérêts spirituels qu'elles impliquent.

St Thomas fait remarquer que le Christ dirige les hommes de toutes régions, de tous les temps et de tous les États, alors que les dirigeants de l'Église ne gouvernent que certaines régions et pour un temps restreint comme c'est le cas des Évêques, ou sans limite de lieu mais pour un temps limité comme c'est le cas du Pape, le gouvernement du Pape et des Évêques étant également limité aux hommes d'ici-bas.⁽²⁰⁾ En outre, le Christ commande de Sa propre autorité, car toutes choses Lui sont soumises. Les Dirigeants de l'Église n'ont que l'autorité qui leur est communiquée par le Christ. De ce que nous venons d'exposer il suit que l'influence qu'exerce le Christ sur le

⁽²⁰⁾ St Thomas d'A, III a, P., Q.8, a. 6

monde par sa Royauté et par son Sacerdoce surpasse en durée et en étendue, même ici-bas, l'influence de l'Église visible. Tous les hommes, poursuit St Thomas⁽²¹⁾, appartiennent au Christ, même s'ils sont hérétiques ou païens, et le Christ peut agir sur eux de manière invisible en leur donnant l'aide dont ils ont besoin pour se convertir, et même en les élevant à la Vie divine, si leur ignorance non-coupable les retient en dehors de l'unique Vraie Église.

En ces jours de confusion intellectuelle, on ne saurait trop insister sur le caractère unique du divin Plan, d'après lequel l'Église Catholique, le Corps Mystique du Christ, est pour tous l'arche du salut. Le Pape Pie IX exhorta les Évêques du monde entier à faire tout ce qui était en leur pouvoir "pour garder les esprits des hommes indemnes de l'opinion impie et fatalement destructrice que le chemin du salut éternel peut être trouvé dans toutes les religions, quelles qu'elles soient".⁽²²⁾ Mais la vérité complémentaire sur laquelle il faut en même temps insister est qu'il y a des âmes de bonne foi hors de l'Église Catholique. Dans la même allocution, le Pape déclara : "Il est de foi que personne ne peut être sauvé en dehors de l'Église Apostolique et Romaine, que cette Église est la seule Arche du salut, et que celui qui n'y entre pas sera submergé par le déluge. Néanmoins, on doit également tenir pour certain que ceux qui ont une ignorance invincible de la Vraie Religion ne seront pas sur cette base tenus pour coupables au regard de Dieu. Alors, qui osera prétendre qu'il peut indiquer les limites de l'ignorance invincible, compte tenu de la nature et de la variété des peuples, des pays, des caractères et de tant d'autres facteurs ?"

Dans le projet de *Constitution dogmatique de l'Église* qui fut circulé parmi les Pères lors du Concile du Vatican (1870), nous lisons : "...Nous réprouvons et déclarons détestable la doctrine à la fois impie et contraire à la droite raison qu'une religion est aussi bonne qu'une autre. Par cette doctrine, les enfants de ce monde, supprimant la distinction entre la vérité et l'erreur, soit

(21) St Thomas d'A., *Somme*, III a, P., Q.8,a.3,e. et ad.1

(22) *Singulari Quadaem*, du 9 décembre 1854.

(NDT : C'était une condamnation de l'œcuménisme du clergé qui s'était écarté de la Vérité par le Modernisme doctrinal et social ("Sillonnisme"), et qui fut proclamée par Vatican II dans le décret *Nostra aetate*, sous la pression des autorités du Judaïsme (Cf. "Le Judaïsme et le Vatican" de Léon de Poncins !

proclament que la porte de la Vie éternelle est grand ouverte à tous, quelle que soit la religion à laquelle ils appartiennent, ou déclarent qu'en ce qui concerne la vérité d'une religion, on ne peut avoir que des opinions plus ou moins probables, mais pas de certitude".⁽²³⁾

L'Église demeure toujours le centre visible d'où se répand sur le monde la Vie divine qui se trouve en plénitude dans le Christ. Cette Vie divine de la Grâce sanctifiante qui provient constamment du Christ attire ceux qui se trouvent en dehors de l'Église à entrer dans son bercail visible. De droit divin, l'Église est universelle, et elle s'efforce en permanence de rendre son influence ici-bas coextensive de celle de son Divin Chef et fondateur. Les êtres humains sont sujets du Sacerdoce et de la Royauté du Christ, même lorsqu'ils sont encore hors de l'Église, mais pour tirer pleinement profit pour leur âme de cette sujétion au Christ, ils doivent pleinement s'incorporer au Christ selon l'ordre qu'Il a Lui-même établi. Ils doivent devenir enfants de l'Église.

Royauté spirituelle de l'Église et affaires temporelles

Il faut avant tout faire la distinction entre *le temporel* et les *affaires spirituelles*. Les *questions temporelles* sont celles qui sont ordonnées au Bien Commun de l'État comme fin immédiate et prochaine. L'activité intellectuelle et morale d'un général qui examine la meilleure méthode de défense de son pays contre une attaque, celle d'un homme d'État qui délibère sur la façon de maintenir l'ordre dans l'État, celle du citoyen qui paie ses impôts, celle du fermier qui sème et qui récolte, celle du gardien de phare qui remplit sa tâche solitaire, tous ceux là s'impliquent dans les affaires temporelles.

Le Bien Commun de l'État est *substantiellement naturel*, mais il est à la fois *moral* et *matériel*. La vie politique étant la vie sociale de l'animal raisonnable qu'est l'homme est à la fois morale et matérielle ; tout comme la vie sociale d'une *personne* qui saisit l'ordre des choses et voit qu'elle a la responsabilité d'observer cet ordre doit être morale. Et en tant que vie sociale d'un animal qui est un *individu* d'une espèce analogue aux autres animaux, elle est matérielle et doit prendre en

(23) Chap. VII. Cf. Chap VI

compte la production et la distribution des richesses comme condition indispensable et première de la vie vertueuse de la multitude. L'homme en tant qu'homme ne vit cependant pas que de pain, et ce n'est pas même son besoin primordial. L'État doit se préoccuper des routes et des voies ferrées, des accords de commerce sur les importations et les exportations, et de toutes choses semblables, mais cela ne constitue pas la totalité de son domaine. Son souci principal doit être de combattre de tout son pouvoir tout ce qui tend à abaisser la dignité morale de l'homme, tout ce qui constitue un obstacle au développement de la personnalité dans l'appartenance au Corps Mystique de Notre Seigneur. "Deux choses sont nécessaires au peuple pour mener une vie bonne, écrit St Thomas dans un texte que nous citerons in extenso plus loin. La condition principale est l'action vertueuse ... l'autre condition, qui est secondaire et quasi instrumentale de caractère, est une suffisance de biens matériels, dont la disponibilité est nécessaire pour l'action vertueuse."⁽²⁴⁾

Les questions spirituelles sont celles qui sont ordonnées au Bien Commun *surnaturel* de l'Église, Corps Mystique du Christ, leur fin prochaine et immédiate. Ce Bien Commun surnaturel est l'union personnelle de tous ses membres avec la Trinité Bénie, par une ressemblance croissante au Christ. Ces questions spirituelles sont, soit *normalement* et *habituellement spirituelles* et surnaturelles, ces deux termes (spirituel et surnaturel) étant utilisés en synonymes dans ces explications, ou bien peuvent être *exceptionnellement surnaturelles et spirituelles* bien qu'habituellement temporelles. De plus, les matières qui sont normalement surnaturelles et spirituelles peuvent l'être soit *totalemment* et *exclusivement*, comme le sont par exemple les mesures concernant la prédication de l'Évangile et la correcte administration des Sacrements, ou bien ne l'être que *partiellement*. Ces dernières sont ce que l'on nomme habituellement les *questions mixtes*, car concernant à la fois l'Église et l'Autorité civile. Ce sont, par exemple, les effets du mariage, qui sont en partie religieux et en partie temporels ;

⁽²⁴⁾ *De Regimine Principum*, Livre I, c.15

l'enseignement dans les écoles et universités qui visent à former des citoyens Chrétiens. Enfin il y a les affaires normalement et par nature temporelles mais devenues *spirituelles par accident* dans certaines circonstances exceptionnelles à cause de leur lien moral avec la Vie surnaturelle des âmes dans ces circonstances.

Des choses corporelles peuvent être surnaturelles, non pas évidemment dans leur *substance* (*quoad substantiam*) mais par la fin vers laquelle elles sont dirigées et par la *manière* de laquelle elles sont rapportées au Royaume de Dieu (*quod modum*).⁽²⁵⁾

Nous voilà maintenant à même d'exposer précisément en quoi consiste le *Pouvoir indirect de l'Église*. Les dirigeants de l'Église ont juridiction, c'est à dire pouvoir au sens propre du terme, sur les matières qui sont normalement spirituelles, qu'elles le soient entièrement et exclusivement ou seulement de manière partielle (du point de vue religieux). Elles l'ont aussi sur les matières qui sont normalement temporelles mais qui deviennent spirituelles dans certaines circonstances exceptionnelles. Lorsque la participation que les dirigeants de l'Église ont avec la Royauté Spirituelle du Christ est concernée par des matières de cette dernière catégorie, elle est appelée le *Pouvoir indirect*. La juridiction spirituelle de l'Église en ces cas là, au lieu d'être concernée par des matières normalement spirituelles, s'exerce sur des matières normalement ou *directement temporelles*, mais exceptionnellement ou *indirectement spirituelles*. C'est la raison pour laquelle on emploie le terme de *Pouvoir indirect* pour désigner le droit de Dirigeants de l'Église à intervenir en ces matières. Ce n'est pas un pouvoir surajouté et distinct de la Royauté Spirituelle du Christ auquel ils participent. Il est compris dans l'orbite de cette Royauté spirituelle, et a reçu le nom de Pouvoir indirect

⁽²⁵⁾ "Les punitions ecclésiastiques, comme les censures, se doivent d'être spirituelles, non certes dans le sens où spirituel s'oppose à corporel, mais dans le sens où il s'oppose à naturel et s'identifie à surnaturel, que ce surnaturel soit corporel ou pas." Jean de Saint Thomas, *Cursus theologicus*, t.VIII, p. 513. Les canonistes divisent les choses spirituelles dont nous parlons en choses spirituelles comme la Grâce et les vertus, et choses associées au spirituel, comme les rites, les jeûnes, etc. Cf *Codex Juris Canonici*, Can. 1553, SQ. I, N° 1

parce que les matières dont il traite ne sont qu'indirectement – c'est à dire exceptionnellement – spirituelles en fonction des circonstances. "C'est là un pouvoir réel, c'est à dire un pouvoir de juridiction, qui donne des ordres et pas seulement des conseils, qui peut commander, et pas seulement persuader. C'est un *pouvoir indirect*. Cela signifie que l'Église a pouvoir sur les matières temporelles, *non pas directement* ou en tant que telles, mais *indirectement*, c'est à dire en vue des intérêts spirituels impliqués. Le pouvoir direct sur les matières temporelles appartient à l'État. L'Église a un pouvoir direct sur les matières spirituelles, mais indirect sur les temporelles, parce qu'elle ne s'en occupe que dans la mesure où des intérêts spirituels sont concernés...

"Lorsqu'au lieu de l'expression "pouvoir spirituel sur les matières normalement temporelles mais devenues spirituelles *ratione peccati*", on utilise l'expression simplifiée "*pouvoir temporel* (de juridiction) *ratione peccati*", on peut dire alors que le Pape a deux juridictions : la juridiction spirituelle et en certains cas la juridiction temporelle, en d'autres termes qu'il a deux pouvoirs : le Pouvoir direct et le Pouvoir indirect.⁽⁷⁾

Cette formule est devenue commune chez les théologiens depuis l'époque de St Robert Bellarmin et Suarez. La doctrine traditionnelle n'en fut pas changée pour autant : il suffit pour s'en convaincre de lire St Robert Bellarmin et les théologiens qui lui ont succédé ; mais au fur et à mesure que s'évanouit l'esprit de Foi et que grandirent les prétentions de gouvernants séculiers de diriger la totalité de la vie, l'expression "pouvoir indirect" devint moins intelligible au monde. Il arriva qu'on la prit pour un second pouvoir, une sorte de pouvoir humain politique et extra-évangélique que les papes avaient ajouté au cours des âges au pouvoir spirituel confié à Saint Pierre par Notre Seigneur. La Pouvoir indirect apparut donc comme quelque chose de périmé, appartenant à un âge révolu, que l'on pouvait librement

⁽⁷⁾NDT : il ne s'agit pas ici du pouvoir temporel direct du Pape sur ses Etats, qu'il n'avait plus depuis 1870 (mais qu'il devra un jour recouvrer pour retrouver son indépendance politique et financière). Le Pouvoir indirect est d'application contre un dirigeant Chrétien qui s'écarte dans sa politique de servir le Bien Commun, par exemple en instaurant des lois immorales ou en brimant l'Église.

admirer ou regretter aujourd'hui, mais qui avait cessé de signifier la juridiction divine, évangélique et spirituelle de l'Église sur les questions temporelles dans la mesure où celles-ci sont ordonnées aux questions spirituelles".⁽²⁷⁾

La restauration de l'Ordre dans le monde exige que soit pleinement reconnue la Royauté spirituelle des Dirigeants de l'Église sur les affaires temporelles, lorsque celles-ci mettent en jeu des questions spirituelles.

Le pape Léon XIII emploie le terme *mixti juris* lorsqu'il parle de l'usurpation commise par le pouvoir civil à propos de questions comme les effets du mariage. "En ce qui concerne les questions qui sont de juridiction mixte, écrit-il, ceux qui administrent le pouvoir civil légifèrent à leur idée, et dans les matières qui relèvent de la religion ils rejettent avec un mépris orgueilleux les décrets les plus sacrés de l'Église ; ils revendiquent la juridiction sur les mariages des Catholiques, et même sur le lien comme aussi sur l'unité et l'indissolubilité du mariage".⁽²⁸⁾

Le même Pontife avait auparavant souligné dans son Encyclique *Sur le Mariage chrétien* que : "Personne ne met doute que Jésus-Christ le fondateur de l'Église a voulu que son Pouvoir sacré soit distinct du pouvoir civil, et que chaque pouvoir soit libre et sans entrave dans sa sphère propre : mais avec néanmoins cette condition – une condition qui est bonne pour les deux et avantageuse à tous les hommes – que l'union et la concorde soient maintenues entre eux deux, et que sur ces questions qui sont de droit et d'autorité communes, bien que de manières différentes, le pouvoir auquel ont été confiées les affaires séculières se mette en cela volontiers et comme il convient sous la dépendance de l'autre pouvoir qui est chargé des intérêts du Ciel. C'est dans une telle organisation et une telle harmonie que sera trouvé, non seulement la meilleure ligne d'action pour chacun des deux pouvoirs, mais aussi le moyen le plus efficace et le plus

⁽²⁷⁾ Abbé Journet, Op. cit., pp.116-118

⁽²⁸⁾ Encyclique "*Immortale Dei*"

⁽²⁹⁾ Encyclique "*Arcanum Divinae Sapientiae*" (1880)

opportun pour aider les hommes en tout ce qui a trait à leur vie ici-bas et à leur espérance de Salut dans l'au-delà".

Le Pape Léon XIII exprime là les suprêmes principes directeurs de l'organisation sociale du monde, à savoir *la distinction* entre les deux autorités suprêmes de l'Église et de l'État, et aussi *leur union*, par la subordination de celle qui est l'inférieure à la supérieure.⁽²⁹⁾

Il nous faut compléter cette explication de la royauté spirituelle des dirigeants de l'Église en ajoutant quelques mots sur les matières purement civiles ou temporelles, et aussi sur celles douteusement ou problématiquement spirituelles.

Les dirigeants de l'Église n'ont pas juridiction sur les matières temporelles en tant que telles. Il est vrai que les mesures spirituelles prises par l'Église dans sa propre sphère peuvent affecter des matières de cette nature, mais ceci ne se produira qu'éventuellement et par répercussion. Dans le cas de matières dont le lien avec la diffusion de la Vie surnaturelle est simplement douteux ou problématique, l'Église peut donner un avis sur certaines mesures, mais elle ne peut pas les imposer de son autorité. Reste que c'est à l'Église qu'il appartient d'apprécier la nature du rapport entre les questions temporelles et la vie spirituelle des âmes, parce qu'elle a charge de la fin surnaturelle de l'homme, fin supérieure à toutes les autres fins subordonnées. Parce que Dieu est l'Amour Subsistant de l'Ordre, Il veut l'ordre partout dans la création. Mêmement, Il désire la collaboration ordonnée entre ceux qui ont en partage la Royauté Spirituelle et ceux qui ont part à la Royauté temporelle de l'Unique Médiateur, le Christ Jésus. Ceux qui ont part à la Royauté temporelle sont les dirigeants des États et des nations dans lesquels l'homme de par sa nature sociale doit se développer.

Le Pape Léon XIII pose les principes qui gouvernent cette harmonieuse collaboration entre l'Église et les États. Nous verrons en particulier que ce grand Pontife insiste sur la juridiction de l'Église sur des matières qui sont normalement temporelles, lorsque

⁽²⁹⁾ Encyclique "*Arcanum Divinae Sapientiae*" (1880)

exceptionnellement elles deviennent spirituelles, comme il l'expose dans le passage suivant : "Le Tout-Puissant, écrit le Pape, a donc confié la charge de la race humaine à deux puissances, l'ecclésiastique et la civile, l'une ayant été instaurée sur les choses divines et l'autre sur les choses humaines. Chacune est suprême en sa catégorie, chacune a des limites définies par la nature et l'objet particulier de son domaine propre, de sorte qu'il y a, pouvons-Nous dire, une orbite tracée à l'intérieur de laquelle chacune agit de par son droit inhérent. Mais comme chacune de ces deux puissances a autorité sur les mêmes sujets et qu'il peut survenir qu'une et même chose reliée différemment, mais demeurant une seule et même chose, puisse appartenir à la juridiction et à la détermination des deux, aussi Dieu qui prévoit toute chose et qui est l'auteur de ces deux Pouvoirs, a déterminé le cours de chacun en relation avec l'autre, car "tout pouvoir est ordonné de Dieu."⁽³⁰⁾ S'il n'en était pas ainsi, de déplorables conflits et contentions s'élèveraient fréquemment, et bien souvent les hommes, comme des voyageurs à la croisée de deux chemins, hésiteraient dans le doute et l'anxiété ne sachant quelle voie suivre. Les deux puissances commanderaient des choses contradictoires, et désobéir à l'une des deux serait manquer à son devoir. Mais il serait tout à fait répugnant de penser cela de la sagesse et de la bonté de Dieu...

"Il est donc nécessaire qu'existe entre ces deux Pouvoirs un certain lien ordonné, que l'on peut comparer à l'union de l'âme et du corps dans l'homme. La nature et l'étendue de ce lien ne peuvent être déterminées, comme Nous l'avons fait ressortir, qu'en considérant la nature de chaque Pouvoir, et en tenant compte de l'excellence relative et de la noblesse de leur but. L'un a pour objet principal et prochain le bien-être de cette vie mortelle, l'autre, les joies éternelles du Ciel. Par conséquent, tout ce qui dans les choses humaines a un caractère sacré, *tout ce qui, soit par nature, soit en raison de la fin à laquelle il se réfère appartient au salut des âmes ou au culte de Dieu, est sujet au pouvoir et au jugement de l'Église.* Tout ce qui relève de l'ordre civil et politique relève à juste titre de l'autorité civile. Jésus-Christ a Lui-même

⁽³⁰⁾ *Romains*, XIII, 1

ordonné de *rendre à César ce qui appartient à César et de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu*".⁽³¹⁾

En résumé donc, les dirigeants de l'Église n'ont pas juridiction sur les questions qui sont purement humaines et temporelles. Leur juridiction s'étend exclusivement aux questions divines et spirituelles. Ces dernières cependant peuvent être en premier lieu *spirituelles par nature*, soit totalement, comme les questions ecclésiastiques comme le jeûne ou le célibat du clergé, soit partiellement comme les questions mixtes, comme par exemple l'éducation et les effets du mariage. En second lieu, elles peuvent être *spirituelles seulement par accident* ou dans certaines circonstances exceptionnelles. Le Pape Léon XIII a fait une claire distinction entre les matières qui sont spirituelles par nature et celles qui sont spirituelles en raison de leur relation dans certaines circonstances avec le destin surnaturel de l'homme, et il a insisté sur le fait que l'ordre véritable exige que toutes ces matières soient sujettes au jugement de l'Église. Ceci est requis afin que l'environnement social, non seulement ne soit pas préjudiciable, mais soit au contraire favorable à l'état intégral de membre du Christ. "Tous les actes d'un catholique, qu'ils soient moralement bons ou mauvais, c'est-à-dire en accord ou contraires à la Loi naturelle et divine, tombent sous la juridiction et le jugement de l'Église".⁽³²⁾ L'Église Catholique, en accord avec le Plan divin, a seule la charge d'exposer et de sauvegarder la totalité de la loi morale naturelle et révélée. Le Pape Léon XIII insiste sur cette vérité fondamentale : "L'Église du Christ, écrit-il, est la véritable et seule instructrice de vertu et gardienne de la morale".⁽³³⁾

Le Pape Pie XI réaffirme les enseignements du pape Léon XIII : "Mais avant d'examiner ces problèmes, posons le principe clairement établi il y a longtemps déjà par le Pape Léon XIII qu'il est de Notre droit et de Notre devoir de traiter en toute autorité des problèmes

⁽³¹⁾ Encyclique *Immortale Dei*.

⁽³²⁾ *Singulari Quadam* (Lettre du Pape Pie X à la Hiérarchie Allemande, 24 septembre 1912).

⁽³³⁾ Encyclique *Immortale Dei*.

sociaux et économiques.⁽³⁴⁾ Ce n'est évidemment pas le rôle de l'Église de conduire les hommes vers le seul bonheur transitoire et périssable, mais bien vers ce qui est éternel : "En effet, l'Église croit que ce serait une faute de sa part d'interférer sans juste raison dans ces préoccupations terrestres".⁽³⁵⁾ Elle ne peut cependant jamais délaissier la tâche qui lui a été confiée par Dieu d'interposer son autorité, non pas certes dans les questions techniques pour lesquelles elle n'a ni l'équipement ni la mission, mais dans toutes celles qui ont rapport avec la conduite morale. Car le dépôt de la vérité qui Nous a été confié par Dieu et la lourde charge qui est Nôtre de proclamer, d'interpréter et de prêcher la totalité de la loi morale à temps et à contretemps demandent que les questions économiques et sociales rentrent toutes deux dans Notre suprême juridiction, dans la mesure où elles impliquent des questions morales."⁽³⁶⁾

⁽³⁴⁾ Encyclique *Rerum Novarum*

⁽³⁵⁾ Encyclique *Ubi Arcano*

⁽³⁶⁾ Encyclique *Quadragesimo Anno*

NDT : Le pouvoir indirect des papes s'impose pour défendre la loi morale individuelle et sociale lorsqu'un dirigeant chrétien s'écarte dans son gouvernement de la loi divine et conduit son peuple sur des voies d'injustice et de perdition. Le Pape peut alors avertir solennellement et excommunier ce dirigeant et/ou jeter un interdit sur le pays le privant de sacrements, afin de les ramener sur la bonne voie. Ainsi Clément XIV aurait pu exercer plus sévèrement son pouvoir indirect sur les souverains d'Autriche, d'Espagne, de France, du Portugal, des Deux Siciles et de Savoie qui, rebelles aux instructions pontificales, négligèrent d'interdire les obédiences maçonniques dans leur Royaume. En revanche dans une démocratie laïciste moderne instaurée par la Révolution, appliquer des sanctions religieuses aux catholiques qui ne suivent pas les instructions purement politiciennes du pape d'épauler le Gouvernement anti-chrétien et antinational, les faire voter pour des candidats à la représentation n'ayant cure de justice pour l'Église et la religion comme fut la politique de Pie XI en France, en Espagne lors de la République maçonne jusqu'à la guerre civile de 1936, au Portugal (où les Portugais la récuserent) et au Mexique : c'est un dévoiement du pouvoir papal, un violent abus et une politique douteuse (préfigurant celle de Pie XII nommant des prélats maçons pour plaire aux Juifs après 1945 et celle des pontifes de Vatican II) Cf. l'ouvrage de Philippe Prévost "La Condamnation de l'Action Française, autopsie d'une crise politico-religieuse" (Librairie Canadienne, Paris, 2008). Cette politique de Pie XI n'avait aucun titre à lier les catholiques. Mais il ne faut pas y assimiler la demande de Léon XIII aux catholiques français de cesser de se focaliser sur la question

Ce que Dieu veut

Les baptisés ont à accomplir deux sortes d'actions, les actions fondamentalement et substantiellement *naturelles* quant à la *matière en cause*, comme la production, la distribution et l'échange des biens matériels, et les actions substantiellement *surnaturelles* quant à la *matière*, comme la réception des sacrements. Entre les fins de ces deux séries d'actions⁽³⁷⁾, il y a une subordination indirecte, non pas directe, en ce sens que les travaux ou formes d'activité naturels, non seulement ne doivent pas s'avérer être des obstacles aux autres, mais au contraire établir des conditions qui leur soient favorables. Telle est la relation que nous avons constaté exister entre les deux autorités, chacune suprême dans sa sphère propre, auxquels les êtres humains sont sujets. Si nous considérons maintenant la *fin* que les sujets de ces deux autorités doivent avoir toujours en vue dans toutes leurs actions, la fin ultime vers laquelle ils doivent diriger tous leurs actes,⁽³⁸⁾ il n'y en a qu'une seule, à savoir Dieu aimé par-dessus tout. Dieu désire que toutes les activités des êtres humains soient le fruit des vertus morales infuses et soient animées de la Charité surnaturelle. Aussi, même les matières qui sont substantiellement *naturelles* sont destinées par Dieu à être le fruit d'activités qui sont substantiellement *surnaturelles*.⁽³⁹⁾ Ce qui peut encore s'exprimer autrement : la Vie surnaturelle par laquelle nous pouvons animer les actes humains, même ceux concernant des matières par elles-mêmes temporelles ou naturelles, nous parvient de par notre état de membre du Christ. Tous les êtres humains sont destinés à être attirés à devenir membres du Corps Mystique du Christ, et une fois incorporés à Lui, à agir pleinement en tant que Ses membres avec

dynastique pour porter leurs efforts sur les questions sociales, demande qui fut dévoyée en libéralisme et ralliement à la démocratie laïque par un clan du Vatican détournant la pensée et les instructions du pape (Cf. "Rome et l'Action libérale" de l'abbé Barbier), et qui s'imposa hélas ensuite après Pie X.

⁽³⁷⁾ Le terme fin désigne ici ce à quoi par nature un travail ou une forme d'activité est destiné : c'est la *finis operis* pour utiliser l'expression scolastique.

⁽³⁸⁾ Le terme fin désigne ici la *finis operantis*, c'est à dire l'objectif de celui qui travaille (ce que la personne projette, vise à obtenir),

⁽³⁹⁾ Ceci est un bref résumé du livre de Billot "De Ecclesia", vol. II, pp 67-79.

Son attitude intérieure et extérieure. Son attitude intérieure est celle d'union surnaturelle avec la Très Sainte Trinité, qui s'extériorise par une parfaite prudence, justice, force et tempérance. Toutes les actions des membres du Christ, *quelle que soit leur matière*, sont destinées par Dieu le Père à être sujettes au Christ, et donc *surnaturelles par la force qui les anime*. "Quoi que fasse un Catholique, écrit le Pape Pie X, même en matière temporelle, il n'a pas le droit d'oublier ses intérêts surnaturels, et qui plus est, les prescriptions de l'enseignement catholique l'obligent à tout diriger vers le Souverain Bien comme étant la fin dernière de toute chose".⁽⁴⁰⁾

Dieu veut que le Bien Commun de l'Etat, politique et économique, soit poursuivi par ceux qui détiennent l'autorité de manière à favoriser le développement de la Vie surnaturelle des citoyens.

La doctrine thomiste des relations entre l'Église et l'État

La doctrine de la relation entre les deux autorités instituées par Dieu pour le gouvernement et la direction de la race humaine qui a été exposée dans ce chapitre est celle de la *souveraineté essentielle de l'État* et de sa *subordination accidentelle* à l'Église. C'est là l'enseignement de St Thomas, qui est devenu la doctrine commune des théologiens.⁽⁴¹⁾ Pour St Thomas, le Pouvoir Spirituel et le Pouvoir Temporel sont tous deux suprêmes, indépendants et souverains, chacun dans sa sphère propre ; mais le Pouvoir Temporel est subordonné au Pouvoir Ecclésiastique en tant que et dans la mesure où les matières

⁽⁴⁰⁾ Encyclique *Singulari Quadam*.

⁽⁴¹⁾ L'ensemble de la question a été admirablement traité dans l'excellent ouvrage de l'abbé Journet déjà cité, "La Juridiction de l'Église sur la Cité" (Desclée, Paris). Un résumé de ses conclusions est donné ici. Il souligne que St Thomas dans *Comment. in II Sent., dis. 44*, distingue deux types de subordination, la subordination *essentielle* ou *absolue* et l'*accidentelle* ou *relative*, et il poursuit en décrivant la subordination de l'Etat à l'Église comme relative, dans deux textes dont l'un sera cité ici. Le RP Cappello S.J., tout en approuvant hautement la doctrine exposée, fait objection sur l'emploi par l'abbé Journet du terme *accidentel*. Il dit que des matières tombent *per accidens* sous la juridiction essentiellement inhérente à l'Église, mais que la subordination elle-même ne peut être dite accidentelle. L'objection concerne la convenance des termes utilisés pour exprimer la doctrine, non pas la doctrine elle-même.. Cf *Summa Juris Publici Ecclesiastici*, p.299

qui concernent le premier, *normalement temporelles*, deviennent *accidentellement spirituelles* en raison des circonstances.

Suivant son habitude d'examiner toute chose du point de vue de Dieu dans un sens descendant, et non pas du point de vue de l'homme en un sens ascendant, le Docteur Angélique déclare : "L'autorité spirituelle (de l'Église) et l'autorité séculière (de l'État) dérivent toutes deux de l'autorité de Dieu. C'est pourquoi le pouvoir séculier est sujet du pouvoir spirituel *en ce qu'il a été placé sous lui* par Dieu, c'est-à-dire dans toutes les choses qui concernent le salut des âmes. Il s'ensuit qu'en ces matières l'Autorité spirituelle doit être obéie en priorité sur la séculière. Lorsqu'il est question de matières purement civiles, c'est le Pouvoir séculier qui doit être obéi et non le spirituel, conformément à l'adage "*Rendez à César ce qui est de César*".⁽⁴²⁾

"Le Pouvoir séculier n'est pas assujéti au Pouvoir spirituel universellement et à tout point de vue. Aussi, dans les matières (purement) civiles, le dirigeant de l'État doit-il être obéi, et de même en matière militaire le chef de l'Armée plutôt que l'Évêque, qui ne doit pas s'occuper de ces choses ni d'autres affaires temporelles, sauf si et dans la seule mesure où des intérêts spirituels sont impliqués. Mais si quelque chose dans les affaires temporelles constitue (ou devient) un obstacle au salut éternel de ses sujets, l'Évêque qui intervient par un ordre ou un interdit ne fait pas entrer sa faucille dans la moisson d'autrui. Il agit là de son autorité légitime divinement instituée. Lorsque le salut éternel des hommes est en jeu, tous les pouvoirs séculiers sont sujets du pouvoir spirituel."⁽⁴³⁾

St Robert Bellarmin a plus tard utilisé la comparaison de l'âme et du corps ou de la chair et de l'esprit pour illustrer et expliquer la subordination accidentelle du temporel à l'Autorité spirituelle. L'âme et le corps (ou la chair et l'esprit), explique le savant docteur jésuite, ont des fonctions distinctes et se trouvent même séparés l'un de l'autre *chez les Anges et chez les animaux dénués de raison*. Chez les animaux, on trouve la chair sans l'esprit ; chez les Anges, on trouve

⁽⁴²⁾ Comment. in II Sent., dist 44.

⁽⁴³⁾ Cf. Cardinal Cajetan, Comment. in IIa IIae, Q.60 a 6.

l'esprit sans la chair. Néanmoins dans l'unité de la personne humaine les deux sont unis et assemblés de façon que l'âme commande et que le corps obéisse. L'âme a le droit de châtier le corps et de le tenir en sujétion par le jeûne et d'autres moyens, de crainte qu'il n'entrave l'activité de l'esprit. L'âme peut même obliger le corps à se sacrifier lui-même et à sacrifier tout ce qui lui est cher, jusqu'et y compris la vie même, comme l'ont fait les martyrs, lorsque c'est indispensable pour que l'âme puisse atteindre sa fin. De la même manière et pour des raisons semblables, puisque l'Église Catholique est le Corps Mystique du Christ, il doit exister entre le Pouvoir Ecclésiastique et le Civil une union et une relation ordonnée, telle que, lorsque le salut éternel des âmes est concerné, l'Autorité ecclésiastique puisse diriger l'Autorité politique et lui commander d'agir dans un sens donné. Si nécessaire, l'Autorité ecclésiastique peut et doit l'obliger et la forcer à agir ainsi pour que l'Autorité politique ne devienne pas un obstacle à la réalisation de la fin ultime surnaturelle de l'homme. C'est ainsi que le royaume terrestre doit être au service du royaume céleste.⁽⁴⁴⁾

M. l'abbé Journet souligne que cette comparaison, si habilement utilisée par St Robert Bellarmin, illustre certes parfaitement le problème de la juridiction de l'Église et de la subordination accidentelle de l'État, mais qu'elle convient moins à faire ressortir le fait que toute l'activité civique d'un baptisé, bien que concernée par ce qui est substantiellement naturel, doit cependant procéder en totalité de la Charité surnaturelle animant les vertus infuses de prudence, de justice, de force et de tempérance, et être ainsi purifiée et rehaussée.⁽⁴⁵⁾

La doctrine thomiste représente l'enseignement traditionnel de l'Église.⁽⁴⁶⁾ "On peut affirmer avec certitude que l'enseignement

⁽⁴⁴⁾ Traduction libre d'une partie de ce que St Robert Bellarmin a écrit dans son *De Romano Pontifice*, lib. V, cap. 6. C'est ainsi que le grand Mystère de la Croix est appliqué à l'organisation sociale, ajoute l'abbé Journet.

⁽⁴⁵⁾ "*La Juridiction de l'Église sur la Cité*" de l'abbé Journet, p. 161, note

⁽⁴⁶⁾ Billot, S.J., dans "*De Ecclesia*", vol II, p. 86, dit que St Robert Bellarmin dans la préface de son *Traité contre Barclay* cite plus de soixante-dix auteurs, dont St Thomas, St Bonaventure, St Antonin, St Bernard, St Raymond, Cajetan, Turrecremata, Soto, Bannez, Molina, Hughes de St Victor, Alexandre de Hales et Reginald Pole.

thomiste est la doctrine normale du Moyen-Age. Il a pu avoir été parfois déformé lors de crises, mais il a toujours été rétabli par après, et réexposé dans son intégrité précisément et correctement⁽⁴⁷⁾. Le Pouvoir ecclésiastique et le Pouvoir séculier viennent tous deux de Dieu. Tout ce qui vient de Dieu, qui est l'Amour Subsistant de l'Ordre, est dans l'Ordre. Ainsi donc, puisque le droit divin qui provient de Dieu ne détruit pas le droit humain qui trouve son origine dans la nature raisonnable de l'homme, les deux Pouvoirs doivent être en liaison harmonieuse, d'une façon qui soit respectueuse de leurs natures données par Dieu.⁽⁴⁸⁾ La doctrine traditionnelle y pourvoit, sans rien sacrifier des natures essentielles des deux Pouvoirs en question ni de l'ordre du monde. Les autres opinions n'y parviennent pas, comme nous allons le voir.

Deux autres théories concernant les relations entre l'Église et l'État

Face à la doctrine thomiste de la subordination *accidentelle* de l'État à l'Église en vue de la coopération harmonieuse des deux Pouvoirs institués par Dieu pour guider et gouverner les hommes, et opposées à elle il y a deux autres opinions. La première proclame que la subordination de l'État à l'Église est *plus métaphorique que réelle* ; la seconde au contraire que la subordination de l'État est *essentielle*. Si au lieu de parler de "subordination accidentelle de l'État" nous parlons du "pouvoir indirect de l'Église", la phrase correspondante dans la théorie de la "subordination métaphorique de l'État" sera "le *pouvoir directif* de l'Église", et dans celle de la "subordination essentielle" ce sera "le *pouvoir direct* de l'Église".

Dans l'expression "pouvoir indirect", le terme pouvoir signifie la juridiction, et le terme indirect signifie que cette juridiction peut s'exercer sur les questions politiques *seulement si* les intérêts de la religion exigent l'intervention de l'Église. Mais les partisans du

(47) "Recherches sur l'esprit politique de la Réforme" de G. de Lagarde

(48) "Jus autem divinum quod est ex gratia, non tollit jus humanum quod est ex naturali ratione" (II a, II ae, Q.10, a.10)

"*pouvoir directif*" dénie à l'Église un véritable pouvoir de juridiction donnant à l'Église le droit d'intervenir avec autorité dans les questions politiques lorsque l'exigent les intérêts de la religion. Ils sacrifient donc l'Ordre réel du monde, car "le dirigeant temporel doit être guidé, aidé et corrigé dans les matières confiées à ses soins par ce Pouvoir supérieur établi pour guider les hommes vers leur plus sublime et éternelle fin".¹

Les partisans du "*pouvoir temporel direct*" de l'Église dans les affaires temporelles nient que le pouvoir de l'Église soit indirect et qu'il soit concerné par les affaires temporelles seulement dans certaines circonstances. Ils falsifient ainsi la nature réelle des deux Pouvoirs établis par Dieu.⁽⁵⁰⁾ Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur cette dernière opinion soutenue par quelques auteurs médiévaux, selon laquelle les dirigeants de l'Église ont juridiction sur les affaires temporelles en tant que telles. Selon cette vue, la dépendance de l'État serait *essentielle* et *absolue* et non pas *relative* et *accidentelle*. L'Église a toujours rejeté cette doctrine du "pouvoir direct" de l'Église sur les affaires temporelles.⁽⁵¹⁾

Pour les partisans du "*pouvoir directif*", l'Église a une primauté d'honneur mais pas de juridiction en ce qui concerne les questions civiles où les intérêts des âmes sont en jeu. Pour eux, l'Église possède le pouvoir de persuader, mais pas de commander. Le terme "pouvoir" dans l'expression "*pouvoir directif*" est donc à prendre, non dans son sens propre, mais dans un sens figuratif et métaphorique. Maints Catholiques libéraux soutiennent cette opinion et s'efforcent d'expliquer les faits de l'histoire du Moyen-Age en prétendant que les Souverains Pontifes intervenaient alors de manière autoritaire dans

(50) Abbé Journet, "La Juridiction de l'Église sur la Cité", pp. 124-125.

(51) "Ceux qui ont défendu cette doctrine étaient soit des légistes peu versés en théologie, soit des théologiens peu connus, comme Augustinus Triumphus, Alvarus Pelagius, etc. Si leurs raisons peuvent prouver quelque chose, elles prouvent plutôt l'inanité de l'opinion défendue." (Billot S.J. "De Ecclesia", vol II, p.80). Bien sûr, en étudiant le Pouvoir papal au Moyen-Age, on doit distinguer entre la *Juridiction spirituelle* des Papes, la seule dont il est question ici, et la *juridiction temporelle* exercée par les Souverains Pontifes sur certains États chrétiens, comme la Hongrie, dont ils étaient suzerains et protecteurs. Cf. l'abbé Journet, op. cit., pp 191 et suivantes.

les affaires politiques, non pas en raison de leur autorité de Vicaires du Christ, mais exclusivement de par le droit public de l'Europe de cette époque ; que c'était le consentement tacite ou exprès des peuples chrétiens qui avait fait du Pontife Romain l'arbitre suprême, même en matière politique. L'inanité de ces assertions devient cependant tout à fait évidente à l'examen, même sommaire, des documents de l'époque.

"Les Souverains Pontifes ont continuellement fait appel au pouvoir de lier qui fut conféré à Saint Pierre, par l'autorité de Jésus-Christ dont ils tenaient la place sur terre... Si le droit public au Moyen-Age signifie l'acceptation et la profession de la foi au divin Plan contenu dans l'Évangile et qui était alors universellement accepté, il est exact de dire que ceci était la condition qui permettait l'exercice *de facto* du Pouvoir indirect du Souverain Pontife. Si en revanche l'on l'entend dans ce sens que l'autorité des Souverains Pontifes avait sa source dans une législation introduite par la volonté du peuple, cette assertion est fautive... Ainsi, toutes ces tentatives d'explications sont sans valeur et sont une claire preuve que l'on est là en présence de cette déplorable crainte de la vérité intégrale, qui est la maladie des Catholiques libéraux... Les esprits de leurs contemporains sont si imbus du poison des principes de la Révolution française que pour la plupart d'entre eux les principes que nous avons énoncés sur la subordination de la politique à la Religion leur paraissent des paradoxes ridicules, car ces Catholiques faibles n'osent pas s'opposer au courant général, et s'efforcent d'amenuiser la pleine vérité. Ils pensent dans leur couardise qu'il n'y a pas d'autre moyen de prendre la défense du passé que de chercher l'explication de ces événements illustres de l'histoire de l'Église qui répugnent aux idées et préjugés modernes, sinon dans une législation humaine contingente et changeante. Cela revient purement et simplement à avoir honte de l'Évangile. Que Dieu veuille nous préserver d'un tel crime contre Sa Majesté !" ⁽⁵²⁾

⁽⁵²⁾ Billot S.J., "*De Ecclesia*", vol. II, pp. 87-88.

Le RP. Capello, S. J., juge comme suit l'enseignement thomiste et les deux autres théories que nous venons d'exposer : "La théorie du Pouvoir *direct* est fautive. La théorie du Pouvoir *directif* est inadmissible. La doctrine du *Pouvoir indirect* est *commune, certaine, et de doctrine Catholique*. Il s'agit (le Pouvoir indirect) d'un droit essentiel de l'Église provenant de la nature même de l'Église ; aussi est-il clair qu'il ne peut se perdre, ni par usage ou prescription, ni être en quoi que ce soit restreint ou modifié". ⁽⁵³⁾

Le devoir des Catholiques envers le Christ-Roi

Dans la situation actuelle du monde, l'exercice du Pouvoir indirect de l'Église est empêché, mais tous les Catholiques, aussi bien les dirigeants que les sujets, doivent proclamer d'une seule voix les droits inaliénables de l'Église, et se montrer eux-mêmes prêts à accepter toutes les conséquences qui en découlent. Ces droits sont simplement un élément de la participation de l'Église à la Royauté spirituelle du Christ. Les Catholiques doivent donc s'unir dans la proclamation de l'Ordre immuable du Plan divin. Dieu confia à St Thomas la charge d'exposer cet Ordre, et nous en trouvons les grandes lignes dans la *Constitution Dogmatique de l'Église*, qui fut présentée à la discussion du Concile du Vatican (1870). Dans ce résumé, nous lisons ceci : "Nous ... enseignons que ceux qui gouvernent doivent suivre la même règle de la Loi Divine dans l'exercice de leur pouvoir. Car la Loi Divine, qu'elle soit manifestée par la lumière de la raison ou par révélation surnaturelle, n'a pas été instituée seulement pour les citoyens privés et leurs actes, mais aussi pour ceux qui sont à la tête des États et pour l'accomplissement des tâches publiques, pour l'action politique et sociale... Et il appartient au Suprême Magistère d'enseignement de l'Église de juger des lois de

⁽⁵³⁾ "*Summa juris Publici Ecclesiastici*", p.330

"La théorie du "pouvoir direct" est contraire à l'enseignement commun. La théorie du "pouvoir directif, prise au sens strict, ne semble pas conforme à l'enseignement du *Syllabus* (du Pape Pie IX), aux décrets des Souverains Pontifes et à la vaste majorité des théologiens." ("*Summa Apologetica de Ecclesia Catholica*" (1906) du RP. De Groot, O.P., cité par l'abbé Journet dans "*La Juridiction de l'Église sur la Cité*", p. 170, note)

la conduite humaine, même en ce qui a trait à la société civile et aux affaires publiques, attendu que c'est à l'Église de déterminer toutes les questions de morale et de décider ce qui est licite ou illicite".⁽⁵⁴⁾

Le Concile dut malheureusement se séparer avant que ces points aient pu être discutés, mais le Schéma avait été imprimé et circulé parmi les Pères du Concile. Nous pouvons donc dire qu'il y avait là une claire indication de l'esprit de l'Église sur cet aspect très important de la Royauté de Notre Seigneur. L'une des raisons pour lesquelles la fête du Christ-Roi fut instituée était d'unir les Catholiques et de les faire se dresser pour la défense de Ses Droits. Ils devraient donc serrer les rangs sur cette question et non pas se laisser aller à des divisions, attirés en plus ou moins grand nombre selon les pays dans le camp naturaliste des ennemis de Notre Seigneur. Si les Catholiques s'accordaient pour rechercher d'abord les intérêts du Christ, Tête du Corps Mystique, ils exerceraient une puissante influence sur le monde. Ils amèneraient par exemple beaucoup de ceux qui demeurent à l'extérieur de l'Église à reconnaître spontanément l'autorité morale du Pontife Romain comme indispensable au maintien de la paix dans toute future association d'États. "Car il n'existe aucune institution humaine qui puisse imposer aux nations un code international adapté à l'époque présente, semblable à celle qui au Moyen-Age dirigeait cette société des nations qui était connue sous le nom de Chrétienté... Mais il y a une divine institution qui peut garantir la sainteté de la loi des nations, une institution qui, embrassant toutes les nations et les transcendant, est dotée de l'Autorité suprême, et qui évoque la vénération par ses pouvoirs pléniers de gouvernement : c'est l'Église du Christ. De par sa mission divine, sa nature, sa constitution et le prestige que le temps lui a conférée, elle seule s'est montrée égale à une si grande tâche, et loin d'avoir succombé aux massacres de la

⁽⁵⁴⁾ Cf. Canon XII de la même Constitution : "Si quelqu'un dit que Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ a conféré à son Église le seul pouvoir de diriger par des conseils et des exhortations, et non pas celui de commander même par des lois, et d'obliger et de contraindre par des punitions l'errant et le contumace, qu'il soit anathème !"

guerre, elle en a émergé avec une vigueur merveilleusement accrue."⁽⁵⁵⁾

Faute de reconnaître la Loi du Christ, la paix, cette paix relative telle que possible en ce monde déchu, ne peut être obtenue ici-bas. Le Pontife Romain Vicaire du Christ et les Évêques de l'Église Catholique sont les représentants de la Royauté spirituelle du Christ. C'est par eux que Sa Volonté Royale est proclamée sur le monde. Si l'on n'accepte pas leur gouverne en ce qui concerne l'aspect moral des questions, nous assisterons alors à un renforcement du règne de la force brute, sous la domination d'une partie de la race humaine usurpant la place de Dieu, avec des résultats désastreux pour les pauvres et les faibles.^(*) La crainte de soulever les préjugés anticatholiques ne doit pas arrêter les Catholiques de demander que la voix du Pape soit le facteur décisif en ce qui concerne la moralité des décisions à prendre par toute future Ligue des Nations, spécialement en matière d'armements et de finance. Ceux-ci devraient en

⁽⁵⁵⁾ Lettre encyclique *Ubi Arcano Dei* (1922).

NDT : la Grande Guerre venait d'instaurer la victoire et le règne des antichrists sur le monde, et la faute commise par l'abandon de la lutte anti-moderniste et anti-Sillon allait conduire l'Église à l'effondrement ...ce que personne n'imaginait alors. Comme le dit l'auteur au paragraphe suivant, la paix hors du Christ est impossible !

^(*) NDT : C'est bien ce qui s'est passé avec les deux guerres mondiales et la nouvelle victoire des anti-Christes en 1945, tenant le monde en tenaille entre leur libéralisme athée et leur communisme, imposant la "décolonisation" aux peuples d'Afrique et d'Asie et des régimes dictatoriaux corrompus pseudo démocratiques, sources de massacres tribaux, de déplacements de populations qui ont dispersé et détruit des communautés catholiques, et de millions de morts. Hélas, le Secrétaire d'Etat Gasparri, optimiste invétéré, diplomate dans l'âme ou de l'esprit de Rampolla, avait collaboré et favorisé le jeu cynique de la Société des Nations, première ébauche du Gouvernement mondial antéchristique, qui avait créé les conditions de la IIe guerre mondiale ; Pie XI obnubilé par sa vision utopiste avait favorisé la politique machia-vélique de la SDN et la réélection de 1940 de D. Roosevelt à la présidence des Etats-Unis, et ainsi amené cette guerre funeste. La victoire des antichrists leur donna barre sur Rome (clause de Yalta, cf. "*Espana tena raxon*" livre de souvenirs de l'ancien Ambassadeur d'Espagne, M. Doussénague, cité par Léon de Poncins dans "*Christianisme et Franc-Maçonnerie*." et dans son "*Top Secret*")

permanence dénoncer le fait que les calomnies proférées contre le Corps Mystique du Christ sont essentiellement l'œuvre des forces organisées qui veulent instaurer leur domination naturaliste contre le Règne du Christ. A cet égard, il leur faudrait comprendre le sens réel du Naturalisme, et qu'ils réalisent pleinement que des forces organisées visibles aux ordres de Satan sont à l'œuvre pour le propager.⁽⁷⁾ S'ils saisissaient clairement ces points vitaux, ils comprendraient pourquoi tant de choses désignées sous les termes de "progrès" et "de lumières" en politique et en économie tendent à la décrépitude des nations et à l'asservissement des masses, et ils ne s'aveugleraient pas au point de se faire partisans de politiques si outrageusement opposées à la loi du Christ-Roi, Lui qui est le centre de l'Ordre.

"Nous sommes dans l'espérance d'un nouvel ordre des choses, écrit le pape Pie XII, (un ordre) qui gouvernera la vie des peuples et ajustera leurs relations mutuelles, lorsque ces conflits anti-naturels, ces boucheries cruelles se seront enfin arrêtés. Ce nouvel Ordre ne doit pas être fondé sur des normes variables de bien et de mal, sables mouvants perfides qui ont été arbitrairement conçus pour complaire à des intérêts publics ou privés. Il doit s'établir fermement fondé sur le roc immuable de la loi naturelle et de la révélation divine... Les troubles dont souffre notre époque peuvent être attribués en partie sans aucun doute à l'effet perturbateur des déséquilibres économiques, et en partie aussi à la concurrence entre nations,

⁽⁷⁾ (NDT : Lorsque le P. Fahey réclamait une telle initiative des Catholiques, la voix des hérauts de la lutte anti-maçonnique (L. de Poncins, Malinsky, etc) n'était plus depuis vingt ans relayée par la Hiérarchie, qui au contraire cherchait depuis les années 25-30 un modus vivendi amiable avec l'adversaire (cf "La Main tendue" de Nel Ariès), adversaire auquel le Vatican après 1945 ... obéit lâchement en nommant des nonces et des évêques "coopératifs", comme MMgrs Roncalli, Heim, Casaroli, et les Montini, Feltin, Marty, Suenens, etc. Depuis la mort de Pie X, Rome avait renoncé à la lutte, et l'on y comptait bâtir un monde meilleur en coopération pacifique avec les antichrists ... (cf. la conclusion du manuel de philosophie de B. Romeyer, S. J., paru chez Bloud en 1937 avec imprimatur de V. Dupin, vicaire général de Paris... et franc-maçon, désigné tel sur la liste des clercs maçons remise à Pie XI !)

luttant chacune pour s'assurer une juste part des moyens que Dieu leur a donnés pour maintenir leur vie et développer leur culture. Mais la racine de ces maux gît beaucoup plus profondément que cela. Il faut rechercher leur racine dans le contraste entre la foi religieuse et les opinions régnantes, dans les normes qui ont été adoptées par le monde moderne. Ces idées, ces normes, ont été corrompues à la base, parce que les peuples du monde perdent progressivement contact avec les principes d'action droite, avec l'unité de la foi et de la doctrine chrétienne, avec l'inlassable bienfaisance que l'Église jadis leur manifesta. La rééducation, le remodelage de la race humaine, pour produire les effets escomptés ... doit sourdre de la doctrine du Divin Rédempteur comme étant la seule source possible."⁽⁵⁷⁾

"Le cas des gouvernements, écrit le Pape Léon XIII, est dans une large mesure le même que celui des individus : eux aussi ne peuvent que se précipiter dans des issues fatales s'ils quittent le bon chemin... Si Jésus est exclus et la raison humaine, laissée ainsi sans sa plus grande protection et illumination, l'on perd aisément la vraie notion de la fin pour laquelle Dieu créa la société humaine, à savoir qu'à l'aide de leur union civile, les citoyens réalisent leur bien naturel, mais de façon qui ne soit cependant jamais en conflit avec ce bien suprême, très parfait et éternel qui dépasse la nature. L'esprit occupé par cent projets confus, les dirigeants comme les sujets prennent alors une mauvaise route, privés qu'ils sont d'un guide sûr et d'un principe stable".⁽⁵⁸⁾

⁽⁵⁷⁾ Encyclique *Summi Pontificatus*.

(NDT : Justes considérations, mais qui diplomatiquement ne désignaient aucun coupable et notamment pas la Juiverie et la Maçonnerie maîtresses des démocraties libérales, du Communisme et du monde depuis 1918, et manipulatrices des opinions publiques par l'enseignement, les organes d'Etat, la presse, le cinéma et la radio.)

⁽⁵⁸⁾ Encyclique *Tametsi*

Annexe 1

L'Autorité pontificale dans les affaires temporelles

1. Par Droit Divin, le Pape possède :
 - Primo, le pouvoir en tant que magistère suprême et gardien de la loi morale de donner aux dirigeants, en ce qui concerne le gouvernement de leur État, des directives obligeant en conscience ;
 - Secundo, le pouvoir, bien que de manière indirecte, de régler en souverain les affaires temporelles chaque fois qu'il le juge indispensable dans l'intérêt des âmes, c'est-à-dire qu'il n'a *pas un pouvoir seulement directif* sur les affaires temporelles des États, mais un *pouvoir souverain indirect* (St Robert Bellarmin, "*De Romano Pontifice*" Pontifice\'''' ; lib. V, c.VI).
2. La reconnaissance universelle de ce droit par les peuples et les dirigeants au Moyen-Age et l'incorporation de cette reconnaissance dans les Constitutions des différentes nations de la Chrétienté n'ajouta rien, et ne pouvait rien ajouter à la force intrinsèque de ce Droit Divin, mais elle lui ajouta la *force extrinsèque* de la loi publique et en rendit ainsi l'exercice moins difficile et plus efficace.
3. Des Souverains de divers États du Moyen-Age furent vassaux du Saint Siège. Pour les dirigeants de ces États, la Pape n'était pas seulement détenteur d'un pouvoir temporel indirect fondé sur le Droit Divin et la loi publique, mais alors aussi d'un pouvoir temporel direct fondé sur le Droit de suzeraineté.
4. L'un des Souverains du groupe des États Chrétiens tenait du Pape avec le titre d'Empereur le titre additionnel de Défenseur officiel du Saint Siège et de toute la Chrétienté. En ce qui concerne ce Prince, le Pape n'avait pas seulement le pouvoir temporel indirect, comme aussi vis-à-vis de tous les autres dirigeants, mais *un pouvoir particulier* fondé sur l'origine et le but du Saint Empire Romain, comme nous venons de l'expliquer.
5. Les Papes avaient été investis par la Divine Providence du Pouvoir souverain sur les États ou l'État de l'Église. En ce qui concerne cet

État, ils jouissaient du pouvoir temporel direct, semblable à celui des autres dirigeants sur leur État respectif.

Ainsi, les pouvoirs exercés par les Papes au Moyen-Age sur les États étaient fondés : d'une manière générale originellement et principalement sur le Droit Divin ; secondairement et de manière subsidiaire sur la loi publique des nations de la Chrétienté. En ce qui concerne les États vassaux du Saint-Siège, ces pouvoirs étaient fondés en outre sur le Droit direct de suzeraineté ; enfin, en ce qui concerne l'Empereur, ils étaient fondés en plus sur un droit spécial (sui generis) qui tirait son origine dans la dignité impériale.

En conséquence, le pouvoir des Papes sur les États, appelé Pouvoir Indirect :

a) ne tire pas son origine de Grégoire VII.

b) n'a pas eu pour seule origine la loi publique au Moyen-Age.

Il nous faut l'affirmer, en opposition à Leibniz, Hurter, Voigt et à la plupart des semi-libéraux qui de nos jours ont entrepris la défense de l'Église (même chose notamment en Irlande de A.M. Sullivan dans son ouvrage *Story of Ireland*, p. 186. On trouve d'ailleurs p. 187 du même ouvrage d'autres réflexions très naturalistes).⁽¹⁾

Appendice 1

Étendue du Pouvoir temporel de l'Église

Principes

I) Le Pouvoir indirect de l'Église s'étend à toutes les affaires temporelles ayant rapport avec la fin propre de l'Église, autrement dit avec la Vie spirituelle. Ce lien ou cette relation se trouve dans les affaires temporelles, soit par leur caractère de nécessité pour la fin spirituelle de l'Église, soit par leur opposition à cette fin, ou encore lorsque ces affaires temporelles sont, soit nécessaires pour atteindre cette fin, soit lui sont contraires et que leur obstacle doit alors être éliminé.

Le cardinal di Turrecremata a donné de cette doctrine la remarquable définition suivante : "Bien que le Pontife Romain n'ait pas le pouvoir direct dans les affaires temporelles comme il l'a dans les matières spirituelles, il a néanmoins ce pouvoir par une conséquence nécessaire et de son propre droit, dans la mesure où exigé pour la sauvegarde des intérêts spirituels, pour la gouverne des fidèles vers le salut éternel, pour la correction des pécheurs, et pour le maintien de la paix parmi le peuple du Christ".⁽²⁾

II) Ainsi le Pouvoir indirect s'étend à *toutes personnes, tous objets et toutes actions*, mais exclusivement du point de vue de *leur lien avec la vie spirituelle*.

Évidemment, toutes les personnes, qu'elles soient des personnalités publiques ou des individus privés, du fait de leur baptême sont sujettes à la juridiction de l'Église et doivent être guidées par elle vers la sainteté de vie ici-bas et la vie éternelle de l'au-delà. J'ai dit expressément personnes "aussi bien publiques que privées", parce que le magistrat *comme tel*, le dirigeant *en tant que dirigeant*, est sujet de l'Église : le dirigeant ou le magistrat est sujet de l'Église et pas simplement en tant qu'individu privé, comme les Gallicans l'ont

(2) "Summa de Ecclesia," Lib II, cap. 114-

enseigné faussement. L'Église doit l'aider, le diriger et le guider vers la vie éternelle, non seulement en tant que personne privée, mais aussi en tant que fonctionnaire public.

Tous les *objets ou actes*, que ce soit d'ordre profane ou civil ou politique, peuvent être moraux ou immoraux, bons ou mauvais, conformes ou opposés aux lois de la justice et de la moralité, et *en tant que tels* sont sujets au pouvoir de l'Église. Par exemple, si dans un pays donné une question sociale ou politique suscite une controverse entraînant un trouble grave et de sérieuses dissensions parmi les Catholiques au grand détriment de la Charité chrétienne et de la concorde, l'Église pourrait, pour sauvegarder la charité et la concorde, imposer silence à toutes les parties concernées.

Pie X fait aussi un excellent exposé de cette doctrine : "Quoi que fasse un Catholique, même dans les questions temporelles, il n'a pas le droit de négliger ses intérêts surnaturels, et qui plus est, les prescriptions de la doctrine catholique l'obligent à tout orienter vers le Souverain Bien comme étant la fin ultime de toutes choses. Toutes ses actions en ce qu'elles sont moralement bonnes ou mauvaises, c'est-à-dire en accord ou en désaccord avec la loi naturelle et divine, tombent sous le jugement et la juridiction de l'Église".⁽³⁾ Ceci explique pourquoi au cours de l'histoire les Pontifes Romains sont intervenus dans des matières qui concernaient la question sociale, l'économie ou la politique.

III) Ce Pouvoir ne peut en aucun cas se restreindre aux seuls cas de grave nécessité comme le prétendent divers auteurs.⁽⁴⁾ Les cas de grave nécessité sont ceux dans lesquels l'Église serait exposée à des dommages sérieux si elle n'intervenait pas. Et il ne faut pas confondre la question du *droit* avec la question du *fait*. Une chose est de dire que l'Église en fait n'exerce pas son pouvoir indirect de façon systématique sur chaque question temporelle et qu'il n'est pas toujours expédient qu'elle le fasse. Si une question temporelle de quelque nature que ce soit a un lien avec les intérêts spirituels, de ce

(3) Encyclique *Singulari Quadam* du 24 septembre 1912, adressée à la Hiérarchie allemande à propos des Unions Ouvrières (*Acta Apost. Sedis*, IV, 658)

(4) Cf Revet, 1c, p. 113 en note : Laurentius, 1c, n. 958 ; Chalodi, 1C. n27 ; Pilati : "Potere diretto, indiretto e direttivo", Rome 1935

point de vue, cette question-là est toujours et nécessairement sujette à la juridiction de l'Église. L'Église pourrait toujours exercer son pouvoir dans une matière de ce type .

IV) Le Pouvoir indirect étant un pouvoir public de juridiction au sens propre et véritable du terme, il peut être législatif, judiciaire et coactif. Pie XI revendique ce droit de l'Église de manière éloquente : "L'Église ne demande pas, bien sûr, d'interférer sans raison dans la direction des affaires temporelles ou purement politiques, mais néanmoins elle revendique de son plein droit que le pouvoir civil ne s'en serve pas d'excuse pour mettre des obstacles sur la voie des biens supérieurs dont dépend le salut éternel des hommes, pour infliger des dommages ou blesser par d'injustes lois ou décrets, pour porter atteinte à la divine constitution de l'Église elle-même, ou pour piétiner les droits sacrés de Dieu dans la société civile."⁽⁵⁾ Le Code de Droit Canon affirme de même ce pouvoir de l'Église en termes explicites : "L'Église de son droit propre et exclusif a à connaître de toute matière ... sujette à constatation *ratio peccati*..."⁽⁶⁾

Les mots "sujet à constatation *ratio peccati*" utilisés par Boniface VIII et par Innocent III ne doivent pas être interprétés en référence exclusive aux seules fautes théologiques et donc limités au domaine de la conscience comme certains l'ont soutenu de manière erronée, mais doivent être compris s'appliquant, soit positivement, soit négativement, à toutes matières liées au bien de la Religion, à la réalisation par l'Église de sa fin. Des matières sont liées négativement en ce qu'elles sont un obstacle à la réalisation de cette fin, obstacles qui doivent donc être éliminés. Que les termes en question ne doivent pas être entendus uniquement de matières appartenant au for interne ressort aussi clairement du texte et du contexte. Car le Canon 1553, I, 2° traite de l'objet d'un Jugement ou d'un procès ecclésiastique, à l'évidence une matière ressortant au for externe.

⁽⁵⁾ Encyclique *Ubi Arcano*, 23 décembre 1922.

(NDT : Cet emploi des lois pour porter atteinte à l'Église et aux conditions du salut et piétiner les droits sacrés de Dieu sur la société est en effet ce que pratiquent les pouvoirs civils anti-Christis issus des révolutions.)

⁽⁶⁾ Droit Canon de 1917, Canon 1553, I, 2°

Ajoutons encore cette claire affirmation de Pie X, non relevée par le RP. Capiello : "*Nous ne voulons pas cacher le fait que Nous choquerons un certain nombre de personnes en disant qu'il nous faut nécessairement Nous occuper de politique. Mais quiconque juge équitablement voit clairement que le Pontife Suprême ne peut en aucune manière abstraire par violence la catégorie des affaires politiques de la sujétion au suprême contrôle de la foi et de la morale qui Lui est confié.*" (Allocution Consistoriale du 9 novembre 1903).⁽⁷⁾

(7) (NDT : La Cité en tant que Cité, l'Etat en tant qu'Etat ont un devoir de Religion parce que la Divinité est l'Être absolu et suprême ont affirmé tous les penseurs de l'Antiquité : Homère, les tragiques, Socrate, Platon, Aristote, les Stoiciens et même les Epicuriens, Chrisippe et Cicéron, doctrine qui fut renforcée à la lumière de la Révélation par les théologiens de St Anselme à St Thomas d'Aquin. Tel est le fondement du devoir de religion et du culte public rappelle E. Baudin dans "*La philosophie de Pascal*" (La Bacconière, 1946), pp. 174 et suivantes. Tous les arts, donc aussi la politique, l'économie et la finance, ont leur morale et leur sagesse, mais toutes ces morales pratiques ont pour référence la Morale. Il importe à l'exercice de la politique que les citoyens et les groupes observent la Morale, et de même ceux qui exercent le Pouvoir. La réduction de la religion au pragmatisme religieux, à l'utilitarisme chez les Protestants, née d'un refus de l'Ordre et de la dépendance de Dieu, a amené la fausse conception de la religion "purement individuelle", oubliant que "*Justicia cujus quaedam pars est religio, ut Tullius dicit*". (I-II Q. 99, a 5, ad 1) ...et que "*Religio est potissima pars justitiae*" (I-II Q. 122, a.1), la Justice consistant à rendre à chacun son dû et donc à Dieu l'honneur qui Lui est dû (II a II ae, Q81, a.1). L'utilitarisme a dévoyé la religion et la politique (cf. Machiavel), servant d'alibi aux Monarchies sécularisées, puis à l'Etat laïc, et le pire est que cette erreur contamina au XXe siècle l'action politique du Vatican, puis finalement fut acceptée en doctrine par la hiérarchie religieuse à Vatican II ! Cette morale utilitariste n'est qu'une "sagesse" ou prudence humaine, ce n'est pas la Morale ! La Religion de l'Etat comme la Morale participe de la Raison et de la nature des choses, de l'Ordre du monde dévoilé par la Révélation : leur refus ne supprime pas leur nécessité, mais cause l'anarchie et la décomposition de la société

On trouvera dans "*L'Église et l'Action libérale populaire*" de l'Abbé E. Barbier un intéressant exposé de la question du Pouvoir indirect des Papes en politique à propos du cas malheureux que fut l'affaire du "ralliement" où la Secrétaire d'Etat, outrant les consignes de Léon XIII et les principes que le pape avait rappelés dans son encyclique *Au milieu des sollicitudes*, intrigua pour entraîner les catholiques français dans une politique démo-libérale, faisant malignement confondre le droit d'intervention du Pape au plan de la morale politique avec un prétendu devoir d'adopter une tactique politique contestable, et pire, une interprétation tendancieuse de celle-ci qui ne pouvait lier les Catholiques en conscience et qui

s'avéra désastreuse pour la défense de l'Eglise en France. Léon XIII visait à faire adopter une reconnaissance de facto du système républicain comme temporairement inéluctable, afin d'unir les Catholiques au seul plan de l'action sociale, politique que le Pape appliquait en Italie : ce fut le thème du discours du Cal Lavigerie et l'intention expresse de Léon XIII confirmée ensuite dans *Graves de communi*. Cette "option" du Pape était peut-être illusoire, et convenait mal au sens de la fidélité aux principes monarchiques des Catholiques Français. Mais détournée en politique démo-libérale, imposée par le Secrétaire d'Etat et ses nonces, elle déformait la volonté de Léon XIII en un sens contraire à ses vues. Le Secrétaire d'Etat Rampolla en outrepassant la politique papale, causa la désunion du front Catholique et l'affermissement du Pouvoir maçonn, allant jusqu'à faire soutenir le Gouvernement de Waldeck-Rousseau, comme le montre l'abbé Barbier, et neutraliser et faire échouer aux élections les candidats vraiment catholiques. Cette pression de la Secrétairerie d'Etat s'étendit jusqu'au delà de 1906, phagocytant toutes les forces et ressources financières catholiques au service de l'Action libérale, qui ne différait quasiment en rien du Sillon et de la démocratie chrétienne réjetée par Léon XIII et par Pie X. Cette organisation se mit au service de l'union républicaine sans jamais défendre les droits de l'Eglise face au Pouvoir laïque. Le vocabulaire moule la pensée, et l'on n'adopte pas impunément le langage de la Maçonnerie. Cette politique eut à son service la direction de la Compagnie de Jésus et sa presse, notamment l'*Osservatore Romano*, et les diverses éditions de *La Croix*, puis *l'Univers*, et s'attaqua au grand journal de ferme doctrine qu'était *La Vérité*. Elle mobilisa pour elle les évêques ! De la France alors encore catholique, cette politique autant que la Maçonnerie en fit ce que l'on dut désigner plus tard comme "un pays de mission", qui devait virer progressivement à gauche et s'effondrer plus tard sous la conduite du clergé sous Pie XI qui adopta résolument et imposa cette politique sillonniste, qui allait après la guerre devenir socialiste et moderniste ! C'est de l'Action libérale de Piou et du Modernisme social que naquit l'erreur de tout réduire à la question sociale, ce qui conduisit au « socialisme chrétien » de Mounier et d'*Esprit* "et au clergé "progressiste" d'après 1945, option dans laquelle s'engouffra la subversion du Komintern, comme cela fut avoué par d'anciens responsables communistes aux USA, en France et en Espagne. Tout cela déboucha sur Vatican II. Cette politique ne doit pas être imputée à Léon XIII, victime d'une intrigue pour lui faire endosser l'opposé de ce qu'il voulait.

On est en droit de se demander si l'article sur la question juive de la *Civiltà Cattolica*, de Novembre 1890 dont l'auteur parle plus loin ne fut pas le chant du cygne de la résistance catholique au Vatican, compte tenu de l'orientation libérale que prirent dès lors *l'Osservatore Romano* et les Jésuites dès 1892 ...et l'on sait que Pie X voulut déposer le général de la Compagnie, mais que tous deux moururent avant que la décision soit prise .

Nota : Dans "*Medieval Theories of the Papacy*", le RP. Robert Hull, S.J., fait remarquer qu'il serait préférable de réserver le terme de "pouvoir temporel" au pouvoir du Pape comme prince civil, et d'utiliser le terme "pouvoir du Pape en matière temporelle" pour le pouvoir indirect. Il ne s'agit là que d'une remarque sémantique.

CHAPITRE III

LA ROYAUTÉ DU CHRIST DANS SON INTÉGRITÉ

Sens de l'intégrité de la Royauté du Christ

Le divin Plan de l'Ordre dans notre monde déchu et racheté comprend en premier lieu l'organisme social surnaturel de l'Église Catholique et en second lieu l'ordre social temporel ou naturel résultant de l'influence de la doctrine catholique sur la politique et l'économie et de l'incorporation de cette influence dans les institutions sociales.⁽¹⁾

Depuis la naissance de l'Église Catholique au Calvaire et la promulgation solennelle de sa mission lors de la première Pentecôte, le Royaume de Dieu en son *essence* a été présent dans le monde. L'acceptation progressive de l'influence de l'Église assumée par les représentants temporels du Christ-Roi a eu pour résultat que les institutions sociales des États et des nations s'imprégnèrent profondément de l'influence de la Vie surnaturelle du Christ. C'est alors seulement que l'on a pu proclamer l'existence *en son intégrité* du Royaume de Dieu ou du Règne du Christ-Roi. Il n'y a présence du Royaume de Dieu ou Règne du Christ-Roi dans son intégrité que si et dans la seule mesure où la totalité de la vie sociale des États, la vie politique et économique, est imprégnée de l'influence de l'Église. Ou pour l'exprimer différemment, le Christ ne règne pleinement que lorsque le programme pour lequel Il est mort est accepté comme la seule voie véritable de la paix et de l'Ordre dans le monde, et que les structures sociales sont élaborées en harmonie avec ce programme.

Le Royaume du Christ est dans *son essence* toujours avec nous, mais l'influence de l'Église sur la politique et l'économie, en d'autres termes l'extension du Royaume du Christ *en son intégrité*, a varié avec les siècles. Globalement, le XIII^e siècle a été jusqu'à ce jour l'étiage haut de cette influence. Depuis lors et jusque récemment, il y eut une dégradation continue. Bien sûr, aucun ordre social temporel

particulier ne réalisera jamais tout ce que l'Église est capable d'apporter au monde. Chacun d'eux sera déficient pour diverses raisons. D'abord, parce que l'action de l'Église, bien accueillie par un certain nombre de Catholiques, sera contrée par l'ignorance, l'incapacité et la perversité de certains autres. Ensuite parce que, même si tous les Catholiques l'acceptaient pleinement, ils ne pourraient refléter qu'une partie des beautés de l'Évangile, comme les saints n'ont reflété qu'une partie de l'imitable sainteté infinie du Christ. Tertio, parce qu'il resterait le grand nombre des non-Catholiques à gagner au Christ, dont la vie sociale resterait à organiser sous Sa Loi. C'est à cette fin que chaque génération de Catholiques est appelée à œuvrer. Cet objectif, cela va sans dire, ne consiste pas à nous ramener au Moyen-Âge, car le flux du temps ne rebrousse pas sa course, mais il s'agit d'imprégner l'époque nouvelle des principes divins de l'Ordre qu'avait saisis si fermement le XIII^e siècle.

Pour plus de clarté, au lieu de l'expression "le Royaume de Dieu dans son intégrité", il est préférable d'utiliser celle de la Loi du Christ-Roi dans sa plénitude ou son intégrité. Nous parlerons donc dorénavant de la Royauté du Christ ou de la Loi du Christ-Roi. Cependant, avant de tenter d'exposer les grandes lignes de l'organisation que cette loi entraînerait pour le monde, il convient d'abord d'expliquer brièvement le sens correct des notions de Politique et d'Économie selon St Thomas d'Aquin.⁽²⁾

⁽¹⁾ Le Pape Pie XI, suivant en cela le Pape Léon XIII et le Pape Pie X, nous commande en ces termes de consulter d'abord St Thomas : "Il fut dit autrefois aux Egyptiens qui souffraient de la disette de froment : *Allez à Joseph* ; aussi à tous ceux qui sont affamés de vérité, Nous dirions : *Allez à Thomas vous nourrir de sainte doctrine*, qui soutiendra votre âme jusqu'à la vie éternelle... Il ne fait aucun doute que la théologie trouva le sommet de sa dignité dans les travaux de l'Aquinat, qui combina un savoir absolu des choses divines avec la force d'une intelligence merveilleusement douée pour le débat philosophique. D'où que dans nos écoles aussi bien de théologie que de philosophie, St Thomas est le docteur suprême..., et étant clairement si parfait dans sa théologie, il donne des raisons et des préceptes sûrs, non seulement pour la direction de vie des individus humains, mais tout autant pour la société domestique et civile... Si dans la vie privée, dans la vie publique et dans les relations internationales tout ce que St Thomas a établi était observé saintement et inviolé, rien de plus ne serait nécessaire pour réconcilier

⁽²⁾ Cf. le splendide article de l'abbé Journet dans *Nova et Vetera* de 1931.

St Thomas et la Politique

La Politique est la science qui a pour objet l'organisation de l'État en vue du Bien Commun des citoyens dans l'ordre naturel, et les moyens qui y mènent. Comme la fin de l'homme n'est cependant pas seulement naturelle, l'État, chargé de l'ordre social temporel, doit toujours agir de manière non seulement à ne pas entraver mais au contraire à favoriser la réalisation de la fin suprême de l'homme qui est la vision de Dieu dans la Trinité Divine. La pensée politique et l'action politique dans un État ordonné doivent par conséquent respecter la juridiction et la tutelle de l'Église Catholique, gardienne divinement instituée de l'ordre moral, en se souvenant que ce qui est moralement mauvais ne peut être politiquement bon.

À ce propos, citons les paroles du Pape Pie XI : "La tendance actuelle est de disjoindre de plus en plus de la vraie foi en Dieu et de Ses Commandements révélés, non seulement la moralité, mais le fondement de la loi et de la jurisprudence. Toute loi positive, quel que soit le législateur dont elle est issue, doit être examinée à la lumière de la Loi naturelle quant à ses implications et donc quant à son autorité morale à lier la conscience. Les lois humaines qui sont en contradiction directe avec la Loi naturelle portent une terrible déficience initiale à laquelle ne peuvent porter remède ni les moyens violents, ni la manifestation du pouvoir. C'est le critère par lequel on doit juger de l'adage : " Tout ce qui aide le peuple est bien". Cette phrase peut avoir un sens correct si on la comprend comme exprimant que ce qui est moralement illicite ne peut jamais servir les intérêts véritables du peuple. Mais même le paganisme antique reconnaissait que cet adage devait plutôt être inversé et se lire comme suit : "Rien n'est jamais utile, si ce n'est pas en même temps moralement bon. Et ce n'est pas parce que c'est utile que c'est

l'homme "à la Paix du Christ dans le Royaume du Christ " à laquelle le monde entier aspire tant ." (Encyclique *Studiorum Ducem*, 1923).

(NDT : C'est hélas sous ce pontificat que le Thomisme fut abandonné comme dépassé par des universités Catholiques comme Louvain, par des séminaires comme celui de Gand et des centres de formation des grands Ordres religieux comme les Jésuites, les Carmes et les Dominicains !)

moralement bon, mais parce que c'est moralement bon que c'est également utile." (Cicéron *De Officiis*, III, 30). Détaché de cette règle de moralité, cet adage dans la vie internationale signifierait une guerre perpétuelle entre les diverses nations. Dans la vie politique à l'intérieur de l'État, confondant les notions d'utilité avec celles de droit, elle occulte le fait que l'homme en tant que personne possède des droits donnés par Dieu qui doivent être protégés de toute attaque visant à les nier, les supprimer ou à n'en pas tenir compte."⁽³⁾ Aussi le Bien Commun naturel ou temporel doit-il toujours être recherché par ceux en charge de l'Autorité, d'une manière qui soit calculée au mieux pour favoriser la vie de famille, en vue de développer la vraie personnalité dans et par le Corps Mystique du Christ. L'action politique et la législation, notamment en matière économique, doivent toujours viser à fortifier la vie familiale, et donc, non seulement ne pas admettre le divorce, mais toujours viser autant que faire se peut à bénéficier aux citoyens au travers de leur famille. La vraie science politique insistera non seulement pour que le pouvoir politique soit exercé selon les principes esquissés ci-dessus, mais encore pour que le mode d'accession au pouvoir et les moyens employés pour le garder soient en parfait accord avec la loi morale. Enfin le concert des Nations doit s'édifier, non pas sur les ruines de tout ce qu'implique le concept catholique de patriepatrie" ; mais par l'union de tous les États dans la reconnaissance de la Loi du Christ-Roi à travers l'Église Catholique, seule société supranationale.

Dans plusieurs passages bien connus de son œuvre *Sur la Gouvernance des dirigeants* ⁽⁴⁾, St Thomas résume comme suit les objectifs d'un bon

⁽³⁾ Lettre Encyclique *Sur la persécution de l'Église en Allemagne* (1937)

⁽⁴⁾ *De Regimine Principum*, lib.I, Chap.XV. La partie authentiquement de St Thomas ne s'étend pas au delà de la moitié du Chapitre IV du second livre. Le reste est de Ptolémé de Lucca. Voir l'article du Pr O' Rahilly dans *I. E. Record* de juin 1928. Il est bon de mentionner que l'auteur de la portion non authentique du *De Regimine Principum*, après avoir été jusqu'à dire (livre III, c. 10) que le pouvoir spirituel et l'action de St Pierre et de ses successeurs donne existence, pouvoir et action à la juridiction temporelle des princes, ajoute aussitôt que dans tous les exemples qu'il mentionne, les Papes sont intervenus dans les matières temporelles uniquement sur

chef d'État : "Parce que le bonheur et la rectitude morale de la vie présente ont pour fin le bonheur du Ciel, il appartient au dirigeant de procurer le Bien Commun des gens de manière à leur permettre d'obtenir le bonheur céleste. C'est pourquoi il doit ordonner ce qui y mène, et autant que possible interdire ce qui y est opposé. La voie qui mène au vrai bonheur et les obstacles qui s'y rencontrent nous sont connus par la Loi divine, et c'est aux prêtres que revient la charge de faire connaître cette loi, comme nous le lisons dans la prophétie de Malachie, II, 7 : "Car les lèvres du prêtre devront garder le savoir, et ils devront rechercher la loi sur ses lèvres ... ". Le dirigeant ainsi instruit de la Loi divine doit avoir pour principal objectif que le peuple qui lui est sujet soit à même de mener une vie bonne... Or pour qu'un homme puisse mener une vie vertueuse, deux choses sont nécessaires. La principale est l'action vertueuse (car la vertu est ce par quoi l'on mène une vie bonne). L'autre condition, qui est secondaire et de caractère quasi-instrumental, est une suffisance de biens matériels dont l'usage est nécessaire pour l'action vertueuse. "

Au chapitre précédent, St Thomas a souligné que le ministère de guider les dirigeants des peuples appartient d'une manière toute spéciale au Vicaire du Christ. Il y a un bien hors d'atteinte de l'homme aussi longtemps qu'il vit sa vie mortelle ici-bas, à savoir le bonheur éternel qui doit être obtenu après la mort par la possession de Dieu. Car, comme le dit l'Apôtre : "Tant que nous sommes dans notre corps, nous sommes loin du Seigneur". D'où il ressort que le Chrétien, dont ce bonheur a été acquis par le sang du Christ et qui pour l'atteindre a reçu le don du Saint-Esprit, requiert un supplément de soin spirituel pour se guider vers le port du salut éternel, et ce soin est donné au fidèle par les ministres de l'Église du Christ ... Comme l'homme par une vie vertueuse est ordonné à une fin plus élevée qui consiste en la possession de Dieu, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, la fin des hommes vivant en société est la même que celle de l'homme individuel. Ainsi la fin ultime des hommes vivant ensemble en société n'est pas de vivre de manière

la base d'une atteinte à la loi morale (ratione delicti). (cf . "La Jurisdiction de l'Eglise sur la Cité", p. 189, de l'abbé Journet, qui cite St Robert Bellarmin.)

vertueuse, mais en menant une vie vertueuse de parvenir à la possession de Dieu. Si atteindre cette fin pouvait être au pouvoir de la nature humaine, il ferait partie des devoirs du Roi d'y diriger les hommes... Mais comme il n'est pas au pouvoir de l'homme d'atteindre sa fin qui est la vision béatifique, mais du pouvoir de Dieu selon les paroles de St Paul : "Par la grâce de Dieu, la vie éternelle"⁽⁶⁾ la tâche de l'y conduire est une matière qui n'est pas du ressort du gouvernement humain mais de celui du gouvernement divin. Elle appartient à ce Roi qui est non seulement Homme mais Dieu, c'est à dire à Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, en faisant des hommes les fils de Dieu, les conduit à la gloire du Ciel.

"C'est donc le Royaume qui a été confié au gouvernement du Christ et qui ne passera pas, ce pourquoi Il (le Christ) est appelé dans les Écritures, non seulement Prêtre mais Roi, comme nous le lisons dans Jérémie (XXIII, 5) : "Le roi régnera et il sera sage ". Il s'ensuit qu'un sacerdoce royal est dérivé de Lui, et qu'en outre tous les fidèles qui croient en le Christ et qui sont Ses membres sont appelés rois et prêtres. C'est pourquoi le ministère de ce Royaume a été confié, non pas à des rois terrestres, mais aux prêtres afin qu'il puisse y avoir une claire distinction entre affaires temporelles et affaires spirituelles. D'une manière toute spéciale, il a été confié au prêtre en chef, au successeur de St Pierre, le Vicaire du Christ, le Pontife Romain, auquel tous les dirigeants des peuples chrétiens doivent soumission comme à Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même. Car ceux qui ont la charge des fins intermédiaires doivent lui être sujets, lui qui a charge de mener les hommes à leur dernière fin, et être guidés par lui "⁽⁷⁾

St Thomas et l'Économie

"Quel autre maître a mieux expliqué que St Thomas la nature, les méthodes et les grandes sections de la philosophie ? ...L'ordre des actes volontaires ressortit à la philosophie morale, qui se divise en trois parties : la première considère les opérations de l'homme

⁽⁶⁾ Romains VI, 23

⁽⁷⁾ St Thomas emploie le mot rois pour désigner les dirigeants, faisant remarquer que le terme de roi s'applique au dirigeant suprême dans les affaires temporelles.

individuel ordonnées à une fin et est appelée *Monastique* ; la seconde considère les opérations d'un groupe domestique et est appelée *Économie* ; la troisième considère les opérations de l'homme dans la Cité ou l'État et est appelée la *Politique*." (*Comment in Ethic.* Lect. 1).⁽⁸⁾ Etymologiquement, l'Économie est le gouvernement de la maison et de la famille. L'Économie est la science qui étudie les cellules formant l'État, à savoir les familles, dans les relations constitutives de leurs membres et dans leurs conditions d'existence. "L'Économie, comme l'indique son nom, étudie l'ordre domestique humain, son organisation selon les valeurs respectives, les personnes et les choses."⁽⁹⁾ Elle vise à élucider d'abord les relations interpersonnelles qui constituent la famille, relations entre mari et épouse, entre parents et enfants, maîtres et serviteurs, et ensuite les relations qui dérivent des conditions d'existence de la famille, à savoir les relations mutuelles des personnes en ce qui concerne leurs besoins en biens externes ou richesse réelle. D'un côté, notre nature nous met en relation avec les ressources terrestres, que, compte tenu de leur nature et des lois, il nous faut transformer en richesses réelles capables de satisfaire nos besoins corporels. Tels sont les rapports des hommes avec les minéraux, la pierre, la chaux, le cuivre, le fer, le pétrole, avec la flore et la faune qui peuplent la terre, l'air et l'eau ; avec les nerfs et les muscles de notre propre corps. D'autre part, de cette nécessaire utilisation des choses, découlent des relations personnelles sociales entre les hommes : relations entre cultivateurs du sol et artisans, entre employeurs et employés, industriels et marchands, entre acheteurs et vendeurs. Toutes ces relations néanmoins sont entre des personnes humaines, dont le bien-être est lié à une forte vie de famille. Inutile d'insister donc sur le fait que l'organisation de la vie de la famille en vue de fournir à ses membres des ressources matérielles en suffisance est, bien que secondaire, un élément très important de l'Économie. C'est de notre condition matérielle et de nos besoins en biens matériels que naît l'Économie et la science économique. On peut ainsi parler de l'homme comme

⁽⁸⁾ Encyclique *Studiorum Ducem*, Sur St Thomas comme Guide des Etudes. Cf. II a, II ae, Q. 47, a. 11 ; II a IIae, Q.50, a.3.

⁽⁹⁾ J. Vialatoux "Philosophie économique", p. 78

d'un "homo oeconomicus". Ceci exprime que l'homme est tel, par sa nature, que la qualification d'oeconomicus appartient à son espèce.

Mais "l'homo oeconomicus", l'homme économique des économistes classiques, a un sens bien différent : ils en font la notion fondamentale d'une science présentée comme autonome. Leur "homme économique" est une entité fictive construite sur le principe de la recherche hédoniste, selon lequel l'homme recherche naturellement le maximum de satisfactions au prix du moindre effort. L'"homme économique" est alors l'homme considéré comme abstrait de toute influence autre que celle-là, et soumis à sa domination exclusive et absolue. Un tel homme ne reconnaît aucune obligation morale, et est inaccessible au patriotisme et à l'amour de la famille. Cette fiction est celle formulée dans la description de l'Économie Politique de John Stuart Mill. Pour lui, l'Économie Politique est la science qui décrit les lois des phénomènes sociaux résultant des opérations combinées de l'humanité en relation avec la production des biens, dans la mesure où ces phénomènes n'ont pas été modifiés par la poursuite d'un quelqu'autre objet. Mill admet bien que l'homme est *humain* et *social*, mais en même temps, du fait de son libéralisme, il abstrait la poursuite par l'homme de la richesse de toute subordination à la science morale. Or la poursuite par l'homme de la richesse doit se faire dans l'Ordre, et ce n'est pas à Mill mais à St Thomas que nous devons aller pour connaître cet Ordre. "Il est notre source de science économique et politique".⁽¹⁰⁾

À l'époque moderne, par suite du renversement de l'Ordre qui fait que l'homme est sacrifié à la production, et que la production, la distribution et l'échange sont sacrifiés à l'Argent, nombre d'auteurs ont donné le nom d'Économie Politique à ce qu'Aristote et St Thomas ont appelé l'art de la production de la monnaie. Cet art n'est en réalité qu'un auxiliaire destiné à être au service de la famille et de l'État. Dans le contexte actuel mis en exergue, il asservit l'Économie, et finalement asservit la Politique. Cet art doit être en étroite

⁽¹⁰⁾ Encyclique *Studiorum Ducem*

dépendance de la science politique et économique authentique. Pourquoi ? Parce que les sciences pratiques ou les arts sont disposés en un ordre hiérarchique, celui de leurs fins. La fin de l'art du change et de la monnaie étant subordonnée à la fin de la Politique et de l'Économie, ceux qui sont engagés dans la gestion de la monnaie doivent être subordonnés à ceux qui sont chargés du bien-être politique et économique de l'État, en vue du Bien Commun. Ce n'est pas aux banquiers de décider ce qu'exige le Bien Commun de l'État. C'est la fonction des dirigeants politiques. Les banquiers sont des sujets, et non des dirigeants de l'État. C'est un renversement de l'Ordre que les banquiers deviennent des dirigeants et non plus sujets, et tout renversement de l'Ordre entraîne des conséquences désastreuses.

Comme St Thomas le fait remarquer, une suffisance de biens matériels est nécessaire pour la vie vertueuse de l'être humain moyen. On comprend ainsi la raison de la place éminente donnée à la science de la production, de la distribution et des échanges des richesses naturelles et à l'art auxiliaire de la gestion correcte de la monnaie ou richesse artificielle. C'est à ce texte de St Thomas que fait référence le Pape Pie XI lorsque le Pape parle de la nécessité pour tout citoyen d'avoir la possibilité de gagner un revenu honnête de par les exigences du Bien Commun. "Car c'est alors seulement, écrit-il, que l'organisme social et économique sera sainement établi et atteindra sa fin, en assurant à tous et à chacun les biens que peuvent fournir la richesse et les ressources de la nature, les réalisations techniques et l'organisation sociale des affaires économiques. Ces biens s'avéreront suffisants pour fournir à tous les besoins et un honnête niveau de vie, et pour élever les hommes à ce degré supérieur de prospérité et de culture qui, lorsque utilisé avec prudence, n'est en rien un obstacle à la vertu mais au contraire lui est d'une aide singulière."⁽¹¹⁾

L'État et la famille

En traitant de l'Économie comme de la science de la famille, St Thomas est en complète opposition aux tendances d'une époque

comme celle que nous vivons, où la priorité des familles sur l'État est perdue de vue ou niée, et où la personne humaine est sacrifiée impitoyablement à l'Argent. Il garde toujours en vue ce fait, que l'on peut découvrir par la simple raison naturelle, que "la vie domestique et de la famille est plus intimement liée à la nature humaine que la vie politique",⁽¹²⁾ ainsi que cette grande vérité révélée que le mariage est un sacrement parce que c'est un signe sacré qui donne la grâce en représentant une image des noces mystiques du Christ avec l'Église.⁽¹³⁾ La personne humaine est confiée à la famille comme membre individuel de la cellule ou de l'unité sociale fondamentale, pour y être formé en membre du Christ.

Nous avons déjà vu la loi qui gouverne le rapport entre la personne humaine et les deux types de sociétés naturelles, la famille et l'État. D'après cette loi, *l'individu* est pour la société comme la partie est pour le tout et la main pour le corps, mais la société à son tour est pour le développement de *la personne*. On peut donc dire proportionnellement que la société fondamentale et limitée de la famille est dans la société plus large et développée de l'État comme une partie d'un tout, et de ce point de vue lui est sujette, mais aussi que d'un autre point de vue la famille qui fournit les biens primaires de la génération, de la nutrition et de l'éducation est supérieure à l'État, qui a pour objet le développement de la vie humaine. "La famille est plus nécessaire que la société civile, parce que la famille est ordonnée aux actes vitaux indispensables, à savoir la génération et la nutrition."⁽¹⁴⁾

Pour sauver l'État, il peut être demandé à un père de famille de donner sa vie dans une bataille, mais l'ordre étatique dans son ensemble est destiné à être au service de la famille et à travers elle de

⁽¹²⁾ *Comment in Ethic.* lib. VIII, Lect. XII : "*Societas autem domestica ... est prior quam societas civilis ... unde patet quod homo naturalius est animale conjugale quam politicum*" (La famille ... est première par rapport à la société civile... d'où alors le fait que l'exigence de vie familiale est plus profondément enracinée dans la nature humaine que celle de la société civile.)

⁽¹³⁾ Encyclique du Pape Léon XIII *Arcanum Divinae Sapientiae* (1880)

⁽¹⁴⁾ "*Societas domestica est etiam magis necessaria (quam societas civilis), quia societas domestica ordinatur ad actus necessarios vitae, scilicet generationem et nutritionem*" (*Comment. in Ethic.*)

⁽¹¹⁾ Encyclique *Quadragesimo Anno*

la personne humaine.⁽¹⁵⁾ C'est l'enseignement que rappelle le pape Pie XI dans son encyclique *Sur l'Éducation Chrétienne de la Jeunesse* : "Il faut garder à l'esprit que l'obligation de la famille d'élever les enfants n'inclut pas seulement l'éducation religieuse et morale, mais aussi l'éducation physique et civique, notamment dans leurs rapports à la religion et la moralité.

"De même, en matière d'éducation, il est du droit ou, pour parler plus exactement, du devoir de l'État de protéger dans sa législation... les droits antérieurs de la famille en ce qui concerne l'éducation chrétienne de sa progéniture, et en conséquence aussi de respecter les droits de l'Église dans ce même domaine de l'éducation chrétienne.

"Il appartient aussi à l'État de protéger les droits de l'enfant lui-même, lorsque les parents sont trouvés physiquement ou moralement déficients à cet égard, que ce soit par défaut, incapacité ou mauvaise conduite, du fait que leur droit à éduquer n'est pas absolu ni despotique, mais qu'il est soumis à la Loi naturelle et divine, et donc sujet également à l'autorité et la juridiction de l'Église et à la vigilance et la surveillance administrative de l'État en vue du Bien Commun. De plus, la famille n'est pas une société parfaite, c'est-à-dire n'a pas en elle-même tous les moyens nécessaires à son plein développement. Dans de tels cas, exceptionnels sans doute, l'État ne se substitue pas à la famille, mais supplée simplement à ses déficiences, et fournit les moyens convenables, mais toujours en conformité avec les droits naturels de l'enfant et les droits surnaturels de l'Église.

"En général, il est alors du droit et du devoir de l'État de protéger, selon les règles de la droite raison et de la Foi, l'éducation morale et religieuse de la jeunesse, en écartant les obstacles publics qui se trouvent sur cette voie. En vue du Bien Commun, il appartient à l'État de promouvoir de diverses manières l'éducation et l'instruction de la jeunesse....

"Et surtout, l'État peut exiger et prendre des mesures pour s'assurer que tous ses citoyens ont la nécessaire connaissance de leurs devoirs

civiques et politiques et un certain degré de culture, tant physique qu'intellectuelle et morale, qui, en considération des conditions de notre époque, est réellement nécessaire pour le Bien Commun".⁽¹⁶⁾

Le rôle de l'argent, de la monnaie, dans l'Économie

L'art des métiers d'argent, pour St Thomas, est tenu pour dépendre étroitement de la science économique et politique véritable. Naturellement, cela n'en constitue pas une partie intégrante, mais joue le rôle d'un *art auxiliaire* qui fournit à la politique et à l'économie l'instrument dont elles ont besoin.

Pour bien comprendre l'enseignement de St Thomas sur la question monétaire, il faut avoir à l'esprit que le Docteur Angélique ne traite aucun point particulier du divin Plan pour une vie humaine ordonnée indépendamment de l'ensemble. Ce Plan dans son ensemble était en permanence étalé devant son esprit comme un vaste panorama. Il lui était clairement présent lorsqu'il traita de l'argent dans son *Commentaire sur La Politique d'Aristote*, et dans la *Somme Théologique* lorsqu'il traite le même sujet d'une manière encore plus développée.⁽¹⁷⁾

L'Ordre du Plan divin présenté par St Thomas est l'inverse du désordre qui prévaut actuellement.

Aujourd'hui la personne humaine est subordonnée à la production des biens ou richesse réelle, et la production et la distribution de la richesse réelle sont subordonnées à l'argent ou richesse symbolique. Pour St Thomas, l'argent est destiné à faciliter aux familles l'acquisition par échange d'une suffisance de biens matériels requise pour la vie vertueuse de ses membres, c'est-à-dire pour le développement ordonné des personnalités humaines composant la famille. Le rapport entre la richesse réelle et la personnalité est exposé dans le texte du traité *Sur le Gouvernement des Princes* que l'on a

⁽¹⁶⁾ Encyclique *Divini Illius Magistri*

⁽¹⁷⁾ Cf. Notes du P. Spicq, O.P., dans la traduction de la *Somme Théologique* publiée par la *Revue des Jeunes, La Justice*, vol. I, p. 272. *Le Commentaire de St Thomas sur la Politique d'Aristote* est authentique jusqu'au Lib. III Lect. IV inclus. Le reste est l'œuvre de Petrus d'Alvernia, comme déjà indiqué supra. Cf. article du Pr O' Rahilly dans *LE Record*, décembre 1927.

⁽¹⁵⁾ cf. Article de l'abbé Journet dans *La Vie Intellectuelle*, octobre-décembre 1929

déjà cité plusieurs fois compte tenu de son importance : "Pour qu'un homme puisse mener une vie bonne, deux choses sont requises. La principale condition est l'action vertueuse... L'autre condition, qui est secondaire et quasi-instrumentale de caractère, est une suffisance de biens matériels dont l'usage est nécessaire pour agir avec vertu."⁽¹⁸⁾

Le Docteur Angélique écrit également : "Pour le bonheur imparfait qu'il est donné d'obtenir en cette vie, des biens externes sont nécessaires : non pas qu'ils appartiennent à l'essence du bonheur, mais dans la mesure où ils servent comme d'instruments pour l'atteinte de ce bonheur que constitue une vie vertueuse... Car en cette vie l'homme a besoin des choses que réclame le corps, aussi bien dans la poursuite de la contemplation que pour les vertus de la vie active."⁽¹⁹⁾

La subordination de l'argent ou richesse symbolique à la production et la distribution de la richesse naturelle est exprimée en ces termes dans la *Somme Théologique* : "La richesse naturelle est ce par quoi l'on subvient aux besoins naturels, par exemple la nourriture, la boisson, le vêtement, les véhicules, les habitations et toutes choses semblables. La richesse artificielle est ce qui n'est pas une aide directe à la nature, comme par exemple l'argent. Celle-ci, la monnaie, est une invention humaine pour faciliter les échanges en servant de commune mesure des choses destinées à la vente."⁽²⁰⁾ Et il écrit encore : "On ne peut considérer comme richesses réelles ces choses qui, si le sentiment de l'homme vient à changer, deviennent alors sans valeur ni utilité pour la satisfaction des besoins humains. Tel est le cas de la monnaie métallique ou richesse symbolique, qui ne vaut plus rien si ceux qui s'en servent changent d'avis sur elle. Les pièces deviennent alors sans objet pour tous les usages de la vie si le dirigeant de la communauté décrète qu'elles sont sans valeur."⁽²¹⁾

⁽¹⁸⁾ *De Regimine Principum*, Lib. I, cap. XV

⁽¹⁹⁾ St Thomas d'A I a II ae, Q. 4, a. 7.

⁽²⁰⁾ I a II ae, Q. 2, a. 1, c. "Le philosophe (Aristote) dit dans *I Politique*, chap. 5 et 6, que le pain, le vin et autres choses semblables sont la richesse naturelle, alors que la monnaie est la richesse artificielle" (II a II ae, Q. 188, a. 7, ad 5)

⁽²¹⁾ St Thomas d'A. *Comment. in Polit.* Lect. VII

St Thomas vit donc clairement que c'est ce que l'on nommerait aujourd'hui le *statut légal* donné par le sceau du Gouvernement qui rend une pièce de monnaie acceptable en tant que monnaie, et non pas le métal ou tout autre matière indépendamment de ce sceau. La matière dont la monnaie est faite est sans importance. Ce qui est résumé succinctement et exactement ici est traité de manière assez étendue dans le *Commentaire sur la Politique d'Aristote A.* ; livre I. Suivons donc le raisonnement de St Thomas.

Dans Lect. VI, le Docteur Angélique souligne qu'un art peut être au service d'un autre de deux manières, soit en préparant la *matière première* dont l'autre art a besoin, soit en préparant les *outils* dont il a besoin. L'art qui fabrique les peignes ou tout autre outil utilisé en tissage sert l'art du tissage de la seconde manière, alors que celui qui produit le bronze pour le sculpteur sert l'artiste de la première manière. L'art des métiers de la monnaie (*ars pecuniativa*) sert plutôt l'Économie en lui préparant *l'outil* dont elle a besoin qu'en lui fournissant la matière. "L'argent et toutes les formes de richesse sont les instruments de l'Économie" écrit St Thomas, la véritable matière de la science économique étant les relations mutuelles des êtres humains eux-mêmes qui font usage des différentes formes de richesse. La possession de la richesse réelle est naturelle à l'homme, poursuit St Thomas dans *Lect. VII*, parce que la nourriture et les choses semblables sont nécessaires à la vie humaine, mais la possession et l'usage de monnaie ne provient pas de la nature proprement dite, car c'est par l'art de l'homme tiré de l'expérience de la vie que l'argent a été inventé.

La possession de monnaie ressemble d'un côté à la possession de richesse réelle en ce que par ce moyen l'on peut se procurer facilement les nécessités de la vie dans une société ordonnée. La monnaie fut inventée précisément pour faciliter l'échange des biens. Au moyen de celle-ci, les familles peuvent se procurer par échange, bien plus facilement que par le système primitif du troc, cette suffisance des biens de la nature qui est requise pour une vie vertueuse. La monnaie, en servant de preuve permanente qu'à son détenteur sont dus des biens ou des services par la communauté, peut être conservée jusqu'au moment du besoin futur si son

possesseur n'éprouve pas de besoin immédiat. "La pièce de monnaie, écrit St Thomas, est (agit comme) une sécurité garantissant que l'homme qui n'a besoin de rien pour le moment pourra se procurer ce dont il pourra avoir besoin dans le futur en présentant la pièce."⁽²²⁾ La monnaie est donc un titre acceptable permanent à des biens et des services. Par cela il faut entendre que la monnaie est un instrument socialement acceptable permettant à son possesseur de *présenter un titre pour*, de *faire une demande pour*, ce qui est en vente dans la communauté. Mais il ne donne à son possesseur de *titre sur* aucun bien défini de la communauté.^(*)

Trois manières de commercer avec l'argent

La monnaie, intermédiaire ou moyen d'échange quelconque acceptable aux deux parties, devint indispensable lorsque des choses commencèrent d'être échangées entre des gens vivant à grandes distances les uns des autres. Le bronze, le fer et l'argent devinrent vite ces intermédiaires, parce qu'ils étaient utiles partout et pouvaient être facilement transportés en certaines quantités, et que leur durabilité et leur relative rareté les rendaient très adaptables à l'objet de moyen d'échange. À l'origine, on dut mesurer et peser les quantités de ces métaux ; ensuite, ils furent marqués d'un sceau

⁽²²⁾ *Comment. in Ethic.*, Lib. V, Lect. IX

^(*) NDT : L'astuce de la Finance et des mondialistes aujourd'hui (p. ex exprimée par leur outil, la FAO) est de persuader les hommes du fond de l'Asie, de l'Amérique du sud et de l'Afrique qui vivaient de leurs cultures en auto-suffisance qu'ils sont "pauvres" ... Moyennant quoi, on les fait se lancer dans les monocultures industrielles qui les ruinent aux premières conditions climatiques défavorables répétées (cas en Inde et en Afrique) ; les jeunes alors abandonnent et vont s'entasser dans les villes former un "lumpen prolétariat" sans travail ferment de révolution. Les plus entreprenants tentent l'aventure d'émigrer en Europe ou aux USA, se livrent à des passeurs et risquent leur vie dans un voyage illicite, créent le désordre d'une immigration déstabilisatrice, et trouvant là une vie misérable au lieu du paradis escompté, deviennent encore la proie des agents de révolution du "quart Etat", comme disait Léon de Poncins. Et en parallèle, les terres tribales africaines et amazoniennes sont vendues par les Etats à de grandes sociétés capitalistes étrangères, spoliant leur peuple.

indiquant la quantité.⁽²³⁾ Puis progressivement, avec le développement du commerce extérieur, se développa l'art du change monétaire,⁽²⁴⁾ c'est-à-dire l'art d'échanger la monnaie ou moyen d'échange d'un pays pour la monnaie ou le moyen d'échange accepté dans un autre. Il y a donc deux types d'opérations monétaires (*artes pecuniativæ*), l'échange de la monnaie pour des biens, et celui d'une monnaie en une autre.

La première manière d'opérer avec la monnaie – l'échange de monnaie pour des biens – est servante de l'Économie en ce qu'elle sert à faciliter l'acquisition de ce qui est nécessaire ou utile pour la vie humaine. La monnaie, comme on l'a vu, se transporte facilement en lieu et place des biens. L'art d'acquérir de l'argent par la vente de biens et de le garder jusqu'à ce que survienne le besoin d'autres achats et l'utiliser alors n'a rien de mauvais. "Cette forme d'échange n'est pas réservée aux marchands ou commerçants : elle est plus particulièrement utilisée par les maîtres de maison ou les dirigeants de l'État en vue de procurer aux familles et aux États ce dont ils ont besoin pour vivre.

Le second mode d'opération avec la monnaie est l'échange monnaie pour monnaie⁽²⁵⁾, par exemple la monnaie d'un pays pour celle d'un autre. Là, on achète de la monnaie au moyen de monnaie. Lorsque ceci est pratiqué "non pas pour les nécessités de la vie, mais pour le profit ...ce commerce encourage la cupidité pour le gain, qui ne connaît pas de limite et tend à l'infini... Si néanmoins l'on y recherche

⁽²³⁾ Le procédé d'échange par un moyen d'échange possédant une valeur intrinsèque (l'or, l'argent métal) peut être désigné comme une méthode de troc simplifiée. Plus loin, nous verrons que l'un des défauts des métaux comme l'or et l'argent comme monnaie ou moyen d'échange est la difficulté d'en fournir suffisamment pour accroître le flux de monnaie en proportion de la capacité croissante de la population à produire de la richesse réelle Cf. "*Money Creators*", de G. W. Coogan, p 15

⁽²⁴⁾ "*Cum denarii non sint a natura, ut dictum est, (ars) nummularia quae est permutatio denariorum non est in natura*" (*Comment. in Polit.* Lib. I, Lect. VII.). Le terme "*ars camporia (qua utuntur campores denariorum)*" est également employé par St Thomas pour désigner le même art ou *habitus*.

⁽²⁵⁾ II a II ae, Q. 77, a. 4, c

le profit modéré d'usage dans un commerce pour faire vivre sa famille ou même pour aider les pauvres, ou si l'on se livre au métier du change d'argent pour le bien public, pour que son pays puisse obtenir le nécessaire, et qu'ainsi l'on ne fait pas du gain la fin recherchée mais qu'on le considère seulement comme la simple récompense de son travail, alors un tel commerce est tout à fait légitime".⁽²⁶⁾

Le Cardinal Cajetan, le docte commentateur de St Thomas, écrit de son côté : "Comme il est avéré que nombre d'États manqueraient de nombreuses nécessités s'il n'y avait pas de marchands pour les fournir, et puisque ces marchands ne pourraient pas mener leurs affaires sans opérations de change, il est donc nécessaire et bon que l'art du change monétaire soit autorisé à s'exercer dans les États, non pas certes pour son propre profit, mais dans la mesure où il subvient aux besoins de l'Économie et de la Politique. Les changeurs d'argent, non seulement peuvent se protéger contre les pertes dans l'exercice de leur commerce, mais peuvent même faire un profit comme récompense de leur activité, car ils exercent un métier qui est à la fois légal et utile à l'État."⁽²⁷⁾

Le raisonnement de St Thomas part du fait que d'entreprendre un commerce pour gagner de l'argent, sans être de soi nécessaire ni bien (*honestum*), n'a cependant rien de vicieux ni de contraire à la vertu. De même, rien n'empêche le commerce d'être mené en vue d'une fin bonne et de devenir ainsi légitime.⁽²⁸⁾

⁽²⁶⁾ Ibid., St Thomas parle là du change d'argent (*denariorum ad denarios*) aussi bien que de l'échange commercial de biens pour de l'argent (*quarumcumque rerum ad denarios*), car il traite ici du profit commercial en général.

⁽²⁷⁾ *De Cambiis*, cap. 5. Bien entendu, comme on le verra plus loin, le Gouvernement du pays doit maîtriser l'équilibre de la balance commerciale afin de prévenir les attaques contre la monnaie nationale et la manipulation des niveaux de prix pour un profit privé. Le Gouvernement est tenu de protéger la monnaie et de maintenir stable le niveau des prix pour assurer le Bien commun.

⁽²⁸⁾ Le RP. Spicq, O.P., dans sa note sur II a, II ae, Q.77, a.4 dans l'édition publiée par la *Revue des Jeunes* fait remarquer que cette seconde partie de l'article apporte une notion nouvelle et sans précédent dans les écrits de St Thomas. C'est en effet la première fois que le Docteur Angélique entreprend de justifier le commerce en tant que tel ; il le fait discrètement, mais de manière claire et nette. Dans la première partie de l'article, il renouvelle la condamnation par Aristote du

La raison pour laquelle cette seconde manière de commercer avec l'argent – le change d'argent – est à juste titre considérée avec méfiance et défaveur est exposée en détail par St Thomas dans le *Commentaire sur la Politique* et dans la *Somme Théologique* : c'est à cause du danger toujours plus grand d'un mésusage par la nature déchu. L'homme est un être déchu. On le voit clairement dans le fonctionnement des passions, que l'homme a du mal à contrôler. St Thomas souligne que la nature impose une certaine limitation aux désirs instinctifs, qui concernent toujours quelque chose de fini et déterminé, et elle vise ainsi toujours à maintenir l'Ordre nécessaire à la vie. On le voit bien dans le cas des animaux. Mais lorsque la raison au lieu de contrôler les passions se met à leur service, elle introduit en quelque sorte l'infini dans leur appétit de satisfaction et les rend absolument insatiables, sacrifiant ainsi le bien de l'être tout entier à une vaine tentative de rendre infini le fini. La raison peut se faire une fin de ce qui n'était qu'un moyen. L'argent et toutes formes de richesses ne sont que des moyens destinés à satisfaire les besoins de la vie. Si amasser de l'argent est pris pour fin du commerce, alors "celui qui aspire aux richesses peut les désirer non plus jusqu'à un certain point, mais aspirer à être aussi riche qu'il lui soit possible".⁽²⁹⁾ Comme cette fin est désirée en soi et non plus jusqu'à un certain degré, "celui qui donne pour fin à sa vie d'amasser la richesse recherchera les richesses *ad infinitum*, alors que l'homme qui ne désire la richesse que pour parer aux nécessités de la vie ne désire que la suffisance pour satisfaire ses besoins."⁽³⁰⁾

St Thomas montre que la concupiscence ou le désir peut être infini de deux manières. Il commence par distinguer entre un désir naturel

commerce, qu'il avait acceptée en ces termes dans son *Commentaire sur la Politique* (Lib. I, Lect VIII) : "et ideo ista nummularia juste vituperatur, non enim ista pecuniativa est secundum naturam," etc. Mais dans la deuxième partie, il s'élève contre l'autorité d'Aristote en faveur de l'activité commerciale du XIII^e siècle. Il tenait compte là du Bien Commun de la société, ce qu'Aristote avait omis d'avoir à l'esprit sur cette question.

⁽²⁹⁾ St Thomas d'A II a, II ae, Q.30, a.4, c. "L'universel que saisit la raison est en un sens infini, en ce qu'il contient potentiellement un nombre infini de singuliers ou d'individuels" (ibid. ad 2).

⁽³⁰⁾ Ibid.

ou ordonné et un désir anti-naturel ou désordonné. Le désir anti-naturel est le résultat de l'infinitude introduite par la raison dans les aspirations matérielles. Suit alors ce texte : "D'où alors que celui qui aspire aux richesses peut les désirer non plus seulement jusqu'à un certain point, mais aspirer à être le plus riche possible". Il poursuit en disant qu'on peut expliquer par une deuxième raison que certains désirs sont finis et d'autres infinis : "Le désir de la fin est toujours infini, car la fin est recherchée pour elle-même (*per se*). Ainsi une meilleure santé est toujours désirable et cela indéfiniment ... Le désir de ce qui est un moyen en vue de la fin n'est pas infini, il est réglé par ce qui convient pour atteindre la fin. Aussi l'homme dont l'argent est devenu la fin en a un insatiable désir, alors que celui qui ne désire avoir de l'argent qu'en vue des besoins de la vie n'en désire qu'en suffisance pour ses besoins, mais pas au-delà. Et il en est de même pour le désir de n'importe quoi d'autre".⁽³¹⁾

Il faut toujours examiner les opérations commerciales à la lumière de ce que dit St Thomas dans son *Commentaire sur la Politique* d'Aristote. "Le désir d'atteindre une fin légitime est sans limite, alors que le désir de ce qui est un moyen en vue de cette fin n'est pas sans limite, mais est mesuré et déterminé en vue de la fin recherchée. Ainsi le désir qu'a un médecin de la guérison de son patient est sans limite ; il ne lui donne pas pour autant la plus grande dose possible de médicament, mais proportionne cette dose aux besoins du cas en vue d'un retour complet du patient à la santé."⁽³²⁾ Le désir de gain est le désir de ce qui par nature est un moyen. Il ne faut pas l'ériger en une fin, car c'est alors un désordre. L'argent ou richesse symbolique, on ne le répétera jamais assez, est destiné à servir au développement de la personnalité humaine en Notre Seigneur Jésus-Christ, en accord avec la justice sociale ou légale et la justice commutative. S'il devient la fin, cela signifie tout simplement que l'homme lui *prostitue son individualité*, en d'autres termes qu'il devient un esclave de ses passions au lieu de développer sa *personnalité*. L'appétit de choses matérielles est toujours appétit pour d'autres formes, sans égard à

⁽³¹⁾ Cf. *Comment in Polit.*, Lib. I, cap. 6

⁽³²⁾ *Comment in Polit.*, Lib. I, Lect VIII

leur pouvoir intrinsèque à élever ; c'est un désir "d'autre chose" comme tel, de ce qui est nouveau ou à la dernière mode, mais pas nécessairement de ce qui est meilleur ou plus noble. Le désir désordonné de l'argent comme fin est la racine première du rythme furieux de la vie moderne. "Le désir des richesses naturelles n'est pas illimité, parce que par nature elles suffisent lorsqu'une certaine mesure est atteinte. Mais le désir de richesse artificielle est illimité, car il est l'esclave de la concupiscence désordonnée."⁽³³⁾

Outre les deux modes d'opération que l'on vient de mentionner impliquant l'argent, St Thomas parle d'une troisième forme. Ce mode d'opération financière s'appelle *l'usure*, par lequel l'argent engendre de l'argent. Ceci, dit-il, est à très juste titre condamné et tenu pour détestable, car c'est au plus haut degré contraire à la nature.⁽³⁴⁾ On notera la gradation dans l'appréciation du Docteur Angélique de ces trois formes de commerce impliquant l'argent. La première, échanger de l'argent contre des biens utiles à la vie humaine, est naturelle, car l'opération financière est là sujette à l'Économie, la science du bien-être de la maisonnée ou de la famille. La seconde, échanger de l'argent contre de l'argent, est très sujette à la perversion, car elle peut facilement devenir esclave de l'autosatisfaction désordonnée et être ainsi tournée contre le bon ordre. Une grande partie de ce qu'à l'époque moderne l'on nomme la spéculation ; sinon celle-ci tout entière est une perversion de ce second mode de gain. Ceux qui la pratiquent poursuivent simplement la recherche d'un gain illimité, au lieu d'œuvrer pour le Bien Commun en facilitant la production et la distribution de ce dont les gens ont besoin.⁽³⁵⁾ Mais il est cependant vrai aussi que ce second mode de gain d'argent peut rendre service à la société en aidant les

⁽³³⁾ St Thomas d'A. I a, II ae, Q.2, a. 1, ad 3

⁽³⁴⁾ "*Maximae praeter naturam*" (*Comment. in Polit.*, Lib. I, Lect. VIII)

⁽³⁵⁾ Le *finis operis*, pour utiliser le terme scolastique, c'est à dire le gain ou le profit (*lucrum tamen quod est negociationis finis*) est également le *finis operantis*. Ce *finis operantis* doit être le Bien Commun (... *cum aliquis negociationi intendit propter publicam utilitatem*). Cf II a, II ae, Q. 77, a.4, avec le commentaire du RP. Spicq dans l'*Édition de la Revue des Jeunes*.

États et les familles à se procurer cette suffisance de biens matériels nécessaire à la vie vertueuse de leurs membres. C'est spécialement le cas lorsque l'idéal d'autosuffisance, sur lequel St Thomas insiste tant dans son *Traité sur le Gouvernement*, ne peut être atteint par un État.⁽³⁶⁾ Dans ce cas, ce second mode sous certaines conditions peut être tout à fait légitime.

Le troisième mode de gain en revanche ne peut jamais être légal. Il nous faut examiner maintenant cette méthode de commerce qui nourrit l'argent par l'argent, afin de voir clairement ce que St Thomas entend par *l'usure*.

L'usure

Le traité de St Thomas sur le mal, *De Malo*, est parfaitement à même de faire comprendre à tous la nature de l'usure. "Aristote, écrit-il, fait la distinction entre les deux usages que l'on peut faire d'une chose. Il y a d'abord l'usage principal ou spécial auquel l'objet est destiné, et ensuite l'usage secondaire ou général. Ainsi, l'usage principal de la chaussure est de protéger le pied, et son usage secondaire est d'être utilisé comme moyen d'échange (de servir au commerce).

"Dans le cas de l'argent, c'est l'inverse. Car son usage principal est de servir de moyen d'échange, puisque c'est dans ce but que la monnaie a été inventée. Ses usages secondaires sont multiples : il peut par exemple être déposé en garantie de quelque chose ou servir à en faire étalage. Quoi que ce soit que l'on échange contre autre chose peut se dire utilisé de telle sorte qu'est perdue la substance de l'objet échangé pour celui qui l'a transmis à autrui. C'est la raison pour laquelle une personne qui donne de l'argent à une autre en échange de quelque chose, employant donc l'argent selon son propre et principal usage, et qui prétend obtenir en retour pour cela quelque chose en supplément du capital (*aliud extra sortem*), pèche contre la Justice. Si cependant le propriétaire de la somme d'argent en cause la remet à autrui pour un autre usage dans lequel l'argent n'est pas détruit (en ce sens qu'il ne cesse pas d'être la propriété du premier propriétaire), il est alors assimilé aux autres choses qui ne sont pas consommées

³⁶⁾ *De Regimine Principum*, Lib. II, cap. III : nous y reviendrons plus loin.

mais qui lors de leur emploi peuvent légitimement être louées ou données à bail.⁽³⁷⁾

St Thomas applique cette distinction entre l'usage principal et l'usage secondaire au cas de l'argent, dans la *Somme Théologique*.⁽³⁸⁾ Il montre que dans l'emploi *primaire* ou principal de l'argent, cet emploi est inséparable de sa propriété ou de sa possession, de sorte qu'il serait injuste de vendre les deux séparément et de réclamer quelque chose en sus de la substance de l'argent pour son usage, puisque son usage *primaire* ne peut pas être distinct de la substance de l'argent. Lorsque l'argent est employé à un échange, sa propriété est transférée par le fait même, et aucune compensation ne peut être exigée en justice pour l'argent ainsi échangé, sauf le strict équivalent de la somme offerte.⁽³⁹⁾ Dans son usage *primaire*, l'argent est détruit, en ce sens qu'il n'appartient plus à la personne qui le prête⁽⁴⁰⁾. Aussi, celui qui exige quelque chose pour le simple fait de prêter l'argent exige quelque chose pour l'emploi d'un argent qui ne lui appartient pas. Il demande quelque chose pour rien. Ceci va à l'encontre la loi naturelle,⁽⁴⁰⁾ et bien entendu aussi de la loi ecclésiastique.⁽⁴¹⁾ L'argent

⁽³⁷⁾ St Thomas d'A., *De Malo*, Q. 13, a. 4, sol. 15

⁽³⁸⁾ II a, II ac, Q. 78, a. 1 ; a. 2, ad 5B

⁽³⁹⁾ Cf. "Usury sub judice" du Rev. JP McLaughlin, O.S.B., dans *The Clergy Review*, janvier 1935. C'est un excellent exposé des enseignements de l'Église et de la doctrine de St Thomas. Il est en parfait accord avec les conclusions du RP. Spicq, O.P. dans sa note sur IIa, II ac, Q. 78 dans l'Édition de *La Règne des Jeunes*.

⁽⁴⁰⁾ NDT : on peut estimer que St Thomas emploie le terme prêter dans le sens où nous dirions donner en échange. Nous donnons au prêt le sens d'une location ; reste que cette location tombe dans le cadre du Can. 1543 cité ci-dessous, puisqu'il y a restitution à terme.

⁽⁴¹⁾ Voir aussi Merckelbach, O.P., *Summa Theologiae Moralis*, vol. II, n° 573. Noldin S.J., *De Praeceptis*, n° 577 montre clairement que l'usure est contraire à la loi naturelle, et il répond aux objections qui peuvent être faites contre cet enseignement.

⁽⁴¹⁾ *Codex Juris canonici*, Can. 1543 : "Si un bien fongible est donné à autrui pour devenir sien et que cet autrui doit rendre la même quantité du même produit à une date ultérieure, aucun profit ne peut être pris en raison d'un tel contrat." Les choses fongibles sont celles dont on peut user librement en échange de celles dont on paiera ses dettes ou que l'on restituera. Dans de tels cas, l'objet individuel est indifférent pourvu que la quantité et la qualité de ce qui est rendu soient

(dans son usage primaire) est comme le vin ou le blé une chose fongible – selon le terme technique – car en remboursement, il est indifférent de recevoir l'objet en question, pourvu qu'on en reçoive l'équivalent en quantité et en qualité.

"L'argent, écrit encore St Thomas, a selon Aristote (*Ethic.*, Lib.V, Cap 5 ; et *Polit.*, Lib. I, Cap. 3a) été inventé essentiellement pour faciliter le processus d'échange. C'est pourquoi sa fin propre et particulière est d'être consommé, comme c'est le cas dans l'achat et la vente. Sur cette base, il est injuste de recevoir un paiement pour l'emploi de l'argent qui par un prêt est devenu la propriété de quelqu'un d'autre. C'est ce que l'on nomme l'usure.⁽⁴²⁾ Et l'on doit restituer à son propriétaire ce qui a été reçu dans l'usure, exactement comme dans le cas de n'importe quel bien injustement acquis.⁽⁴³⁾

L'usure est donc un profit injustement perçu sur un prêt (*mutuum*) ; elle consiste à prendre quelque chose simplement pour le fait de prêter. Le Pape Benoît XIV a condamné la prise d'un intérêt, même pour un prêt productif, en déclarant :

"1) Ce type de péché qui est appelé l'usure et qui a son siège particulier et sa place dans le contrat de prêt (*mutuum*) consiste en ceci que sur la base du prêt lui-même, qui par nature demande que soit remboursée la même somme que l'on a reçue dans le prêt, l'on insiste pour obtenir en retour davantage que ce que l'emprunteur a reçu, et que l'on prétende que, en considération du prêt lui-même, un certain gain lui soit dû en sus du principal. C'est pourquoi tout gain de ce type qui excède le principal est illicite et usuraire.

" 2) Pour s'exonérer de cette culpabilité, on ne saurait davantage se donner le prétexte que le gain en lui-même n'est pas exorbitant ni

satisfaisantes, ainsi du vin, du blé et de l'argent. Une chose fongible naturellement a une existence indépendante du prêteur et de l'emprunteur.

⁽⁴²⁾ Ceci est l'usure au sens technique. Le terme est également utilisé pour désigner un taux d'intérêt exorbitant, même dans le cas où existe un titre extrinsèque (à l'intérêt). "Tout ce qui est pris au delà de ce que permet un titre extrinsèque semble pris simplement sur la base du prêt proprement dit " Cf. Merkelbach , op. cit. N° 572

⁽⁴³⁾ II a, II ae, Q.78, a1. Pour la comparaison entre ce texte de la Somme et III Sent. dist. 37, q.1 art. 61, cf. P. Spicq, O.P., op. cit., p.475

excessif, mais est modéré, pas grand mais très faible, ou que la personne dont a été exigé ce gain n'est pas pauvre mais est riche, ou bien que la somme empruntée n'était pas destinée à rester dormante, mais qu'elle entendait l'investir de la manière la plus profitable afin d'accroître sa richesse ou d'acheter de nouvelles propriétés ou pour mener des entreprises rentables."⁽⁴⁴⁾

La distinction entre prêts productifs et non-productifs avait été introduite par Calvin, qui fut le premier à rompre ouvertement avec les lois de l'Église Catholique contre l'usure. Calvin, suivi en cela par le jurisconsulte Dumoulin, permit l'usure dans le cas de prêts productifs.⁽⁴⁵⁾ Pour St Thomas, l'argent n'est pas productif en tant que tel (*formaliter*), mais l'est *virtuellement*. La maîtrise que l'homme a acquise sur la nature à l'époque moderne permet à cette *vertu* ou cette puissance d'être aisément actualisée.⁽⁴⁶⁾

Ainsi, pour St Thomas, il est usuraire et comme tel interdit par le septième commandement de vendre de l'argent avec la clause qu'une quantité accrue d'argent soit remise pour cette opération."⁽⁴⁷⁾ "L'usurier dans une seule transaction désire échanger 100 euros contre 105. C'est la malhonnêteté que l'Église a jugée interdite par Dieu dans la Loi naturelle de justice. S'agit-il d'une seule transaction ? Assurément. Tout comme d'acheter des marchandises et en payer le prix plusieurs mois après est un seul échange, et dans les deux transactions l'égal doit s'échanger contre l'égal."⁽⁴⁸⁾

⁽⁴⁴⁾ Encyclique *Vix pervenit* (1745). Un décret du Saint-Office du 29 juillet 1836 approuvé par le Pape Grégoire XVI déclara que cette Lettre, à l'origine adressée aux seuls Evêques d'Italie, liait l'Église Universelle. Cf. RP. Spicq, O.P., op. cit., p. 478 ; et "L'Encyclique *Vix pervenit*" par l'Abbé Tiberghien, p. 29.

⁽⁴⁵⁾ Cf. article du R.P. G.B. O' Toole, dans *The Catholic Worker* (USA). P Spicq O.P., op. cit. p.467

⁽⁴⁶⁾ "*Qui habet pecuniam ... habet lucrum in virtute*" (St Thomas d'A. Ia II ae, Q.82, a. 1, sol.1-2) ; cf. P. Spicq, O.P., pp. 350,479, 48

⁽⁴⁷⁾ "*Ad quantum dicendum quod pecunia non potest vendi pro pecunia ampliori quam sit quantitas pecuniae mutuatae, quae restituenda est*" (II a, II ae, Q.78 a. 2, ad. 4).

⁽⁴⁸⁾ Article du RP. Mc Laughlin, O.S.B., p.21. En ce qui concerne la question du délai de remboursement, cf. notes du P. Spicq dans l'Édition de *La Revue des Jeunes*, p. 464.

L'argent, répétons-le, est par nature destiné à faciliter les échanges des biens en vue du développement de la personnalité par une vie humaine ordonnée. C'est par nature un moyen, non pas une fin. Or dans les transactions que nous avons caractérisées comme usuraires, l'argent, au lieu d'être un moyen est transformé en une fin. La multiplication des opérations ainsi perverties et désordonnées ne peut qu'être grosse d'un désastre pour la société. "Ce qui est le plus déconcertant pour l'auteur de *la Politique* (Aristote) dans ce genre de transactions n'est probablement pas, comme on l'a si souvent dit, que l'argent fasse ainsi des petits, mais que la richesse symbolique qui est destinée à nous aider à satisfaire nos besoins matériels devienne une fin en soi, de sorte qu'elle ne soit plus un moyen, mais devienne l'objet vers lequel sont dirigés tous les efforts. C'est pour lui quelque chose d'anti-naturel et d'absurde. Cette perversion est d'autant plus menaçante par la facilité avec laquelle les échanges sont multipliés au moyen de l'argent, et aussi à cause de la tentation qu'il suscite de faire des profits supplémentaires avec l'argent précédemment amassé."⁽⁴⁹⁾ Il peut cependant y avoir une raison légitime de recevoir un profit à l'occasion d'un prêt, à cause de coûts éventuels encourus par le prêteur – perte, dépense, travail, risque, etc. Il s'agit là de *titres extrinsèques*. Il existe en effet des circonstances externes à la nature intrinsèque du contrat de prêt, des considérations séparées qui donnent au prêteur un titre à demander un intérêt sur d'autres bases que le prêt lui-même. Parmi ces considérations ou titres extrinsèques, citons tout particulièrement : 1) la perte résultante pour le prêteur, qui pour cette raison est justifié de s'indemniser (*damnum emergens*) ; 2) le gain auquel le prêteur renonce (*lucrum cessans*)^(49 a) ; 3) le risque encouru de perdre tout ou partie du principal (*periculum sortis*) ; et 4) le risque d'être pénalisé ou de dédit en cas de non-remboursement au terme prévu (*poena conventionalis*).⁽⁵⁰⁾ Les spécialistes en théologie

⁽⁴⁹⁾ "Le Traité 'De Usura' de Robert de Courson", par G. Lefebvre, pp. VI-VII.

^(49 a) Le RP Spicq, O.P., traite de la question du *lucrum cessans* (le gain sacrifié par le prêteur) comme titre extrinsèque aux pp.468-469, 484. (NDT : *Lucrum cessans* est le fait de retirer de l'argent confié à la banque ou que l'on faisait travailler dans une affaire, pour le prêteur).

morale ajoutent habituellement un autre titre extrinsèque, celui de la loi civile (*lex civilis* ou *premium legale*).

Lorsque l'argent est employé dans son usage secondaire, que la détention de l'argent a pour objet le commerce ou l'investissement (*locatio*), le propriétaire a droit à une part des profits tirés de l'affaire en question, et, bien entendu, si l'affaire conduit à une perte, il doit aussi en supporter la charge. "Celui qui confie une somme d'argent à un négociant ou à un industriel et forme avec lui une sorte de société ne transfère pas à l'autre la propriété de l'argent, mais la conserve, de sorte qu'il partage les risques attachés aux affaires commerciales du négociant ou à la proposition d'affaires de l'industriel. Il aura donc droit à prétendre à une part des profits résultant de l'entreprise, car ils sont en partie dus à l'utilisation de ce qui est sa propriété".⁽⁵¹⁾

Pour St Thomas, la différence radicale entre un prêt ne portant pas intérêt ou prêt libre (*mutuum*) et un investissement portant intérêt (*locatio*) est l'axiome *une chose fructifie pour son propriétaire (res fructificat domino)*. La propriété passant à l'emprunteur dans un prêt libre (*mutuum*), aucun intérêt ne peut être demandé, selon le Docteur Angélique, que ce prêt soit pour la production ou pour la consommation. Lorsque vous donnez à quelqu'un l'utilisation de l'argent, vous lui donnez l'argent lui-même... Dans de tels échanges, l'inégalité est injuste. C'est ce que St Thomas nomme l'usage principal et propre de l'argent, inséparable de sa propriété.

L'homme d'affaires fait parfois également usage de l'argent d'autrui, et doit alors payer une part des profits au propriétaire de l'argent. Aux mains de l'homme d'affaires, l'argent est employé comme matériau et instrument par lequel le profit est réalisé. Son emploi est séparé de sa propriété dans chaque investissement (usage secondaire).

⁽⁵¹⁾ Ce principe qui gouverne le deuxième usage de l'argent est exprimé en ces termes dans le Code de Droit Canon : "Mais lorsque l'on prête une chose fongible, il n'est pas illicite en soi d'en stipuler l'intérêt légal, sauf s'il est manifestement exagéré, ou même de demander un intérêt plus élevé s'il existe pour cela une raison juste et adéquate". (Canon 1543)

Il est clair que lorsque St Thomas démontrait que l'usage ne peut être séparé de la propriété et vendu séparément, il entendait nous faire comprendre qu'il ne parlait là que du premier usage ... et non pas de l'emploi d'argent dans lequel le propriétaire confie son argent à un commerçant ou à un homme d'affaires pour le faire servir à son entreprise... Dans le premier usage, aucun profit ne peut être fait par l'une ou l'autre des parties. Dans le second, le commerçant ou l'artisan fait des bénéfices au profit du propriétaire de l'argent qu'il utilise...

"St Thomas souligne la question cruciale qui détermine le type de contrat qui est conclu. Qui désormais possède l'argent ? Et le test déterminant : s'il y a perte d'argent, qui supporte la perte ? Celui-là est alors le propriétaire. Dans un prêt : voici l'argent, à vous de l'utiliser comme vous voulez. Cela vous en rend propriétaire, car je vous ai transféré mon droit de le dépenser. Dans un investissement : voici l'argent pour l'utiliser comme nous en sommes convenus dans votre affaire. Cette convention m'en laisse la propriété. En investissant de l'argent dans une affaire de production ou de commerce, je confie mon argent à votre emploi dans l'affaire en question. Votre avantage est d'accroître votre chiffre d'affaires et vos bénéfices grâce à un capital accru avec lequel travailler. Mon avantage est une partie des bénéfices. Et l'échange entre nous est que je vous donne le droit d'utiliser mon argent dans votre affaire, et en échange vous me donnez une partie proportionnée de vos bénéfices annuels, lorsqu'il y en a".⁽⁵²⁾

Il faut ici attirer l'attention sur un point sur lequel nous aurons à revenir plus à fond ultérieurement. L'argent dont parlent les théologiens moralistes et les canonistes et pour lequel ils disent qu'un intérêt peut être pris est une commodité physique. Comme toute chose fongible, il a une existence indépendante du prêteur et de l'emprunteur. L'intérêt et les titres extrinsèques ne s'appliquent en fait qu'à de l'argent préexistant, mais à vrai dire ne peuvent s'appliquer à la création d'argent par les banquiers. Lorsqu'un

⁽⁵²⁾ Article du RP. J.B. Mc Laughlin, O.S.B., dans *The Clergy Review*, janvier 1935, pp. 19-21

banquier moderne crée un dépôt en faveur d'un emprunteur, il ne prête pas de l'argent préexistant, il crée de l'argent par l'acte du prêt... le terme intérêt ne peut en réalité être appliqué aux frais bancaires pour l'émission de monnaie bancaire. "L'expression "intérêts bancaires", écrit le Pr. O'Rahilly, est un autre exemple d'un terme ancien servant à masquer un sens nouveau"... Emprunter couvre donc : 1) le transfert de titres préexistants légitimement gagnés par les détenteurs, et 2) la création de nouveaux droits de tirage financiers... Le Gouvernement n'emprunte pas, et ne peut pas emprunter aux banques d'argent préexistant ; tout ce qu'il peut faire est de les payer pour qu'elles créent de l'argent nouveau.⁽⁵³⁾

Lorsque les banquiers accordent des prêts, ils donnent existence à du moyen d'échange, ils créent de l'argent. Ils ne transfèrent pas du moyen d'échange ayant une existence indépendante d'eux et des emprunteurs.⁽⁵⁴⁾ Les créateurs d'argent à la demande de l'État ou avec sa permission sont autorisés à percevoir une rémunération pour le service rendu. Cela n'a rien d'usuraire. Si l'on se réfère au Vème Concile de Latran, la question a été réglée qu'une charge pour les dépenses dues au travail n'était pas usuraire et n'était pas non plus une incitation pour d'autres à pratiquer l'usure. Opéraient alors des fonds charitables nommés *Montes Pietatis* (les monts-de-piété) qui prêtaient aux pauvres sans intérêt, mais qui prélevaient des frais pour

⁽⁵³⁾ *Money*, pp. 102, 360, 561.

"L'argent en tant que tel, mis à part son support matériel, est quelque chose d'immatériel : c'est une relation morale instituée par l'homme. C'est un droit à acheter, socialement reconnu et transférable d'une personne à une autre. Il est émis ou créé lorsqu'une personne fait une promesse ou crée une relation contractuelle. L'Etat représentant la Communauté émet de l'argent, qui est en général représenté par des morceaux de papier ou des pièces de métal, mais qui peut aussi être enregistré simplement par quelques chiffres inscrits dans les livres de la Banque Centrale (désormais ses ordinateurs) . Les banques émettent de l'argent par des billets de banque, mais plus encore par de simples entrées sur leurs livres, que l'on se transmet de l'un à l'autre par des chèques, c'est à dire par des ordres au banquier de modifier ses livres." Article du Pr O' Rahilly dans *The Standard*, du 17 avril 1942. (NDT : opérations encore simplifiées désormais par les cartes bancaires, qui opèrent directement sur les comptes via les ordinateurs des banques).

⁽⁵⁴⁾ Sur la question de la création de monnaie ou moyen d'échange par les banquiers, voir "*Money*" du Pr O'Rahilly, pp. 80, 118, 290, 298, 477, 480

couvrir leurs dépenses de fonctionnement. Sans la récupération de ces frais, les organisateurs, après avoir dû lever le capital initial pour aider les emprunteurs, auraient eu à faire face à une perte continue due aux dépenses de fonctionnement et aux défauts de remboursements. Le Pape Léon X confirma cette décision.⁽⁵⁵⁾ Bien sûr, dans ce cas-là, les frais étaient prélevés pour le travail impliqué dans le prêt de créances monétaires préexistantes, mais le principe reste valable pour les dépenses impliquées dans l'émission ou la création monétaire et pour la tenue des comptes.

Du bon usage de l'argent

Ayant ainsi vu les différentes manières de faire usage de l'argent, donnons maintenant un aperçu de la fonction de la monnaie, selon les principes de St Thomas. Selon le Docteur Angélique, la monnaie a été inventée "pour la facilité des échanges, servant de mesure des choses à vendre".⁽⁵⁶⁾ C'est donc par nature un instrument, destiné à aider à se procurer la suffisance de biens requise par les familles pour la vie vertueuse de leurs membres. C'est ce que la monnaie est destinée à faire en facilitant la production et la distribution. C'est donc tout à fait contraire à sa nature si la production et la distribution des biens doivent se conformer aux exigences de la production monétaire au lieu que ce soit l'inverse. La monnaie est destinée à être la servante de l'Économie et non la maîtresse. Si elle devient la maîtresse, la production et la distribution se dégradent, les potentialités des ressources de l'État ne se réalisent pas, et les familles souffrent.

Second point, il est du devoir de l'État de faire en sorte que la monnaie soit une mesure stable de valeur. En d'autres termes, tout comme l'État doit maintenir stables les mesures de poids et de longueur pour la justice commutative des achats et des ventes, il doit aussi viser à la stabilité des niveaux de prix, le prix d'une chose étant l'expression de sa valeur d'échange exprimée en termes monétaires.

⁽⁵⁵⁾ *Inter Multiplices*, du 4 mai 1515

⁽⁵⁶⁾ St Thomas, d'A. I a, II ae, Q.9, a.1, c

"Il est vrai, écrit St Thomas, qu'il en est de même de la monnaie qu'avec les autres choses, à savoir que l'on n'obtient pas toujours ce que l'on veut pour son argent, parce qu'il n'est pas toujours doté du même pouvoir d'achat, qu'il ne conserve pas toujours la même valeur. Mais néanmoins il faut qu'il soit plus stable de valeur que les autres choses... En tant que mesure utilisée pour estimer la valeur des choses, *la monnaie doit garder la même valeur*, puisque la valeur de toutes choses doit être exprimée en termes monétaires. C'est ainsi que les échanges peuvent s'effectuer facilement et que les communications entre les hommes sont en conséquence facilitées".⁽⁵⁷⁾

Les fluctuations dans les niveaux de prix rendent la vie sociale extrêmement difficile ; St Thomas a insisté sur cette notion que la stabilité des niveaux de prix doive de la part de l'État faire l'objet d'une vigilance incessante, bien que c'était chose plus difficile à réaliser à son époque où le moyen d'échange consistait essentiellement en pièces métalliques dont la matière n'était disponible qu'en quantités qui ne correspondaient pas au taux d'accroissement de la production des biens.⁽⁵⁸⁾

Bien entendu, faut-il l'ajouter, l'État doit s'assurer que les métiers d'argent ne s'emparent pas du contrôle du Gouvernement. La monnaie par destination est un outil de la Politique, non pas le maître

⁽⁵⁷⁾ *Comment in Ethic.*, Lib V, Lect. IX

⁽⁵⁸⁾ Le RP. Spicq, O.P., op. cit. p. 431, mentionne la réforme monétaire de St Louis, Roi de France, contemporaine de l'insistance de St Thomas sur la nécessité de la stabilité des niveaux de prix. Il fait aussi allusion à l'augmentation de prix dans la deuxième moitié du XIIIe siècle en dépit de l'accroissement de la production comme lié au fait que l'argent et l'or ont été alors disponibles en plus grande abondance.

(NDT : à notre époque, malgré les protestations officielles sur la nécessaire "lutte contre l'inflation", la stabilité des prix est contraire à l'objectif proclamé de la "croissance"... qui implique dans l'esprit libéral une course effrénée à qui pourra s'enrichir le plus vite en augmentant le premier ses prix ou ses bénéfices aux dépens d'autrui : il ne peut donc y avoir actuellement stabilité des prix. La doctrine économique dans la deuxième partie du XXe siècle ne fut pas de baser les prix sur un coût de revient augmenté d'un honnête bénéfice, mais de les fixer au plus haut de ce que le marché était estimé pouvoir "supporter"... C'est une course à l'inflation et à l'abîme.)

de l'État. Si le Gouvernement n'oblige pas les banquiers et les changeurs d'argent à pratiquer la vertu de justice sociale, justice qui a pour objet le Bien Commun, le bien-être de la nation tout entière en souffrira gravement. Laisser sans les réprimer l'usure et l'altération des niveaux de prix se perpétuer par alternance des périodes de surchauffe ("booms") et de dépressions, et la souveraineté de l'État passe alors inévitablement aux mains des manipulateurs d'argent. Le stade suivant sera d'amener la souveraineté nationale sous la coupe d'une quelconque organisation internationale sujette de la Finance.⁽⁴⁾ Cela rendra permanente et mondiale la perversion antichrétienne de l'Ordre, entraînant la subordination des personnes à la production, et de la production et de la distribution à la Finance.

St Thomas et l'idéal d'autosuffisance nationale

Dans son traité *Sur le Gouvernement des Princes*, le Docteur Angélique écrit : "Il y a deux manières selon lesquelles l'abondance des choses nécessaires peut être donnée à un État. La première, que nous avons déjà mentionnée, se rencontre lorsque le sol est si fertile qu'il peut fournir abondamment à tous les besoins de la vie humaine. La seconde est par le commerce, grâce auquel les nécessités vitales sont acheminées à l'État depuis différents endroits. Il est absolument clair que la première manière est la meilleure. Car plus une chose est élevée dans l'échelle des êtres, plus elle est auto-suffisante de manière complète, puisque ce qui a besoin de l'aide d'un autre se montre déficient par le fait même. Et donc l'État qui par son propre territoire est fourni de tout ce dont il a besoin est plus complètement auto-suffisant que celui qui doit obtenir ses approvisionnements de l'étranger par le commerce. Un État qui a une abondance d'aliments de son propre territoire est dans une position plus digne que celui qui est approvisionné par des marchands. Il apparaît aussi être en plus

⁽⁴⁾ (NDT : stade auquel nous sommes arrivés dès 1919, avec l'étalon-dollar tout-puissant et les banques centrales liges de la FED, la SDN, la BRI. : situation encore renforcée après 1945 avec la Banque Mondiale, le FMI, la Banque Centrale Européenne et l'euro. Mais de stabilité monétaire, point. Le passage à l'euro a été l'occasion d'une hausse très marquée des prix !)

grande sécurité, car l'importation d'approvisionnements de l'étranger peut être aisément entravée, soit par l'issue incertaine des guerres, soit par les dangers des voies de communications⁽⁵⁾, et l'État peut ainsi être vaincu par le manque de produits alimentaires. Cette méthode est en outre meilleure aussi pour la moralité sociale. Car le pays qui requiert des importations considérables pour se soutenir doit tolérer des échanges continuels avec des étrangers....qui, élevés sous des lois et des coutumes différentes, se comportent en bien des manières différemment des habitants du pays, de sorte que ces derniers sont incités ensuite à agir semblablement et que la vie sociale en est perturbée. En outre, si les citoyens consacrent leur vie au commerce, la voie est ainsi ouverte à de nombreux vices, car le but des commerçants étant tout particulièrement de gagner de l'argent, l'habitude du commerce conduit à éveiller la cupidité au cœur des citoyens. Le résultat sera que tout dans l'État sera offert à l'encan, que la confiance mutuelle sera détruite, et que se créera une atmosphère favorable à la tromperie et à la fraude. Chacun négligeant le Bien Commun ne recherchera plus que son avantage personnel. La culture de la vertu déclinera puisque l'honneur, qui est la récompense de la vertu, sera accordé sans plus de discrimination à tous les coins de rue. Il est donc clair que dans un pareil État la moralité sociale souffrira inévitablement..."⁽⁵⁹⁾

⁽⁵⁾ (NDT : l'on peut aussi ajouter les risques naturels, lorsque la sécurité alimentaire dépend trop largement de pays aux forts aléas climatiques, exemple la très forte hausse mondiale des prix des céréales en 2008 due à la sécheresse ; celle du sucre en 2010 liée aux intempéries au Brésil.)

⁽⁵⁹⁾ Op.cit. Lib. II, cap. 3.

NDT : Sur l'auto-suffisance et l'organisation économique chrétienne, sujet que l'auteur développe plus loin, on lira dans "*La Guerre occulte*" de E. Malynsky et Léon de Poncins les deux chapitres sur ce que fut le programme économique de Stolypine, le premier ministre du tsar Nicolas II.

Le 22 /8/ 2008, un ancien ministre de Mauritanie a dénoncé à la BBC les organisations mondiales (FAO, GATT) d'avoir pendant des années préconisé à son pays d'abandonner l'agriculture vivrière pour se consacrer à la pêche maritime qui dans l'optique de la mondialisation était dite d'un gros rapport à l'exportation et devoir permettre au pays d'acheter sa nourriture à bas coût sur le marché mondial. En 2008, des émeutes éclatèrent en Mauritanie (et dans d'autres pays) devant la hausse des prix des denrées alimentaires de base (le riz), alors que la

Il vaut donc mieux qu'un État soit approvisionné en produits alimentaires et en tout ce dont il a besoin à partir de son propre territoire que d'être complètement dépendant du négoce. Pour autant ceci ne signifie pas que les négociants doivent être totalement exclus de l'État, car il n'est pas si facile de trouver un État suffisamment bien pourvu en tout ce dont il requiert en tous domaines pour qu'il puisse se passer de commerce extérieur. De plus, bien des habitants subiraient une lourde perte si leurs surplus ne pouvaient être vendus ailleurs par les négociants. Un État bien équilibré aura donc recours au négoce et aux négociants, mais d'une manière modérée. Légitime est donc l'activité commerciale qui entend être menée en vue de compléter les ressources propres d'un pays.

Tout au contraire, la plus grande partie du négoce moderne résulte du désir de tirer profit des nations plus faibles en les obligeant à accepter des prêts et à acheter les marchandises du pays prêteur. Un prêt moderne d'un pays étranger, en plus de faire monter le niveau des prix du pays emprunteur, ouvre la voie à l'asservissement de la population à la Finance. Entreprendre de forcer un peuple à accepter un prêt, c'est-à-dire à acheter des marchandises au pays crédeur, est souvent cause de guerres. "Disons-le franchement, l'objectif des guerres est d'obliger des nations plus faibles à débarrasser de ses surplus la nation plus forte, et au besoin à leur créer des dettes⁽⁷⁾ pour les payer. La menace d'une guerre future est alors nécessaire pour s'assurer que le paiement des dettes et des intérêts ne soit pas répudié".⁽⁶⁰⁾

pêche y était frappée par la très forte hausse du pétrole, devenant non rentable. Ce pays comme les autres a perdu d'avoir écouté les chantres de la mondialisation, le grand commerce mondial étant le seul gagnant. Fin août 2009, la BBC a rapporté une vague de suicides chez les paysans du Nanda Pradesh en Inde, région la plus fertile, qui ont été poussés à abandonner les cultures vivrières pour les cultures industrielles et qui, par suite de la sécheresse ont dû emprunter pour ressemer à plusieurs reprises et se sont ainsi ruinés.

(7) NDT : ne peut-on penser que l'un des objectifs du renversement de Saddam Hussein d'Irak fut entre autres d'obliger ce pays à entrer dans le système de la dette nationale, désormais considérable par rapport à l'économie détruite du pays.

(60) " *The Role of Money* " de Frederick Soddy, p. 18.

NDT : L'usure moderne ne consiste pas seulement en manœuvres des grands financiers poussant les États et collectivités publiques à s'endetter abusivement auprès d'eux, jouant sur la monnaie, le Crédit et les niveaux des prix ; elle s'exerce aussi par la doctrine de la "maximisation du profit" répandue et enseignée (depuis les USA), qui prévaut dans les affaires et le commerce, à l'opposé de la notion chrétienne du "juste prix". Les campagnes contre les prétendus agiotages d'initiés ne sont que rideau de fumée pour masquer cette immoralité devenue loi économique, typiquement judaïque. Lire le chap. IV de "*La France juive devant l'Opinion*" de E. Drumont, la citation de St Grégoire de Nysse assimilant l'usure à la fois au vol et au parricide.

APPENDICE

L'usure et les confesseurs

Au chapitre XIX, j'insiste sur l'enseignement du Pape Léon XIII dans *Rerum Novarum* que l'usure est actuellement pratiquée *sous un déguisement nouveau* par des hommes avides, avec des conséquences désastreuses pour la vie économique des nations et des individus, car elle a puissamment contribué à la prise du pouvoir par une petite oligarchie. J'avance alors comme probable une explication de ce que le Pape Léon XIII entendait par "cette autre forme actuelle" d'usure. Sur cette question, en plus du Canon 1543, il faut avoir à l'esprit l'Instruction sur l'usure adressée en 1873 par la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la Foi aux Évêques, Vicaires et Prêtres apostoliques qui relevaient d'elle. Cette instruction consiste en toutes les réponses données par Rome sur le sujet depuis 1780, ainsi qu'en l'Encyclique *Vix Pervenit*, de 1745, du Pape Benoît XIV, et en un bref résumé de la position à l'époque.

Le RP. J. B. Mc Laughlin, O.S.B., donne comme suit un aperçu de ce résumé dans son excellent article "Usury sub Judice" dans *The Clergy Review* (janvier 1935) :

I. *Aucun profit d'aucune sorte ne peut être tiré d'un prêt (mutuum) pour le simple fait de prêter.*

II. *S'il existe un autre titre qui ne réside pas dans la nature même du prêt, un profit peut alors être pris.*

III. *Lorsque le seul titre visible à prendre un profit ou un intérêt sur un prêt est que la loi du pays l'autorise, ce titre peut être considéré comme suffisant en pratique, et les confesseurs ne doivent pas inquiéter les pénitents aussi longtemps que cette question restera sub judice (non décidée) et que le Saint Siège ne l'aura pas explicitement arrêtée.⁽¹⁾*

IV. *Cette tolérance ne peut être invoqué pour couvrir la moindre usure extorquée du pauvre, ni des taux excessifs dépassant les limites de la justice naturelle.*

V. *On ne saurait définir les taux "excessifs" par un chiffre général, car sont à considérer dans chaque cas les circonstances de lieu, de personne et de temps.*

Le RP. Mc Laughlin ajoute les commentaires suivants : "Le problème de l'usure est donc toujours *sub judice* et l'a été depuis des siècles. Dans la série des réponses, l'avertissement rappelle constamment que les pénitents ne doivent pas être inquiétés du fait de prendre l'intérêt légal, pourvu qu'ils soient disposés à obéir à la décision du Saint Siège lorsqu'elle viendra. Une telle décision a été demandée à maintes reprises, mais Rome s'est refusée obstinément à la donner. Une réponse typique a été donnée en 1840 en ces termes : En ce qui concerne l'usure en général, consulter le décret déjà donné. En ce qui concerne un profit excessif, consulter l'Évêque qui jugera en fonction des circonstances et des pratiques qui prévalent chez les personnes consciencieuses à l'époque de la transaction et qui dira ce qu'il faut faire.

"Les demandes de décision Romaine proviennent évidemment de divergences d'opinions dans le clergé, et Rome a toujours défendu la liberté de chaque partie de défendre son opinion dans une question non arrêtée, mais non pas de défendre des positions extrêmes, soit que n'importe quel intérêt est légal, soit qu'aucun intérêt n'est légal, ni de blesser la charité en désignant comme hérétique l'opinion opposée. Elle a aussi protégé la liberté de la conscience individuelle de prendre l'intérêt qu'un côté admettrait. Un confesseur qui pense que l'intérêt est illégal peut exprimer à ses pénitents son opinion personnelle, mais doit les laisser agir selon leur propre opinion. De même, un confesseur qui ne voit rien de mal à prendre un intérêt peut exprimer son opinion et expliquer ses raisons, mais ne doit pas les prêcher comme étant l'enseignement de l'Église. Car l'Église n'a pas encore parlé.

"La position par conséquent est qu'il existe un problème de l'usure qui trouble les consciences, et l'Église ne l'a pas encore résolu. Et elle ne le fera pas avant qu'une discussion entre théologiens ait été suffisamment approfondie et précise pour identifier la ligne de partage entre ce fruit qui peut être tiré de l'argent par un juste droit et donc peut être conservé au regard de la loi et en conscience, et cet autre fruit qui est tiré de l'argent illicitement et qui par conséquent

⁽¹⁾ *Donec questio haec sub judice pendeat, nec S. Sedes ipsam explicitè definiat.*

doit être jugé devoir être restitué, à la fois de par la loi et au regard de la conscience".^{(2)(*)}

⁽²⁾ *Vix Pervenit* de Benoît XIV

^(*) (NDT : Pour Aristote et St Thomas, le mutuum est une transaction d'échange commercial, d'où que le prêt implique la pleine disponibilité de l'argent pour l'emprunteur sans que le prêteur puisse prétendre ajouter un loyer pour l'usage de l'argent, puisqu'il a reçu ou recevra à terme l'équivalent en valeur ou en marchandises. Dans un prêt moderne, le prêteur rend un service à l'emprunteur en lui donnant usage de son argent (temporairement), mais souvent, s'il est une personne privée, il ne reçoit qu'une reconnaissance de dette et la restitution probable après le délai convenu. Une banque exige un cautionnement ou une hypothèque en garantie de remboursement. Là où réside l'anomalie de l'intérêt sur un prêt bancaire est que la banque ne prête pas de l'argent réel qu'elle détiendrait, mais accorde un droit de tirage (appelé prêt) sur ses livres. Dans le cas d'un prêt privé, le prêteur fournit une somme réelle, et en rendant ce service, le prêteur se prive temporairement de la disposition de ce qu'il prête ; il ne peut plus en jouir pendant le temps du prêt, ni confier la somme à telle entreprise qui lui rapporterait ; outre cette gêne, il prend un risque de devoir emprunter au cas où un imprévu exigerait la disponibilité pour lui de la somme prêtée : raisons extrinsèques qui peuvent valoir une certaine compensation sous forme d'un petit intérêt. On pourrait évoquer aussi la parabole citée dans St Matthieu XXV, 14-28 où il est reproché au serviteur négligent à qui le maître avait remis un denier à faire fructifier de ne pas l'avoir confié au moins à la banque pour en tirer un petit rapport. Dans le cas du prêt, à notre époque d'instabilité financière, une autre raison extrinsèque pouvant impliquer quelque "intérêt" est l'érosion monétaire, qui peut être considérable ; l'emprunteur est tenu de restituer à terme la valeur réelle de l'emprunt, et non la valeur faciale. Ainsi d'un prêt d'actions ou d'obligations pour fournir à l'emprunteur une caution ou "apport personnel" en vue d'un emprunt bancaire, l'emprunteur à l'échéance devra racheter les mêmes actions ou obligations pour les rendre au prêteur, et en plus restituer le montant des coupons ou dividendes payés dans l'intervalle du prêt, dont le prêteur aurait bénéficié s'il avait pu disposer de ses coupons échus. Il est bien certain que la charité peut amener le prêteur à faire quitte l'emprunteur ou l'ami du service rendu.)

CHAPITRE IV

LE PROGRAMME DE L'ACCEPTATION INTÉGRALE DU RÈGNE DU CHRIST-ROI

Modernisme social ou pratique

Bien des gens reconnaissent en théorie les droits absolus de Dieu et leurs devoirs propres qui en découlent. Ils savent que le Christ-Roi par la voix de l'Église Catholique a proclamé le Plan divin qui comprend ces droits, mais ils agissent dans la pratique comme s'ils n'avaient jamais été proclamés. Ils savent qu'il leur faudrait défendre ces droits, tous unis comme un seul homme sous le Christ leur chef, mais au lieu de cela ils se laissent tirer en tous sens par les forces naturalistes organisées qui travaillent contre le plan divin de l'Ordre, et ils ne tiennent pas ou peu compte du fait que tous ces effets ont pour résultat de traiter de manière toujours plus étendue les êtres humains comme de simples individus, et non pas en membres du Christ.

Ce contraste entre la théorie et la pratique été déploré dans les termes les plus vifs par le Pape Pie XI dans sa lettre Encyclique *Sur la Paix du Christ dans le Royaume du Christ* :

"Qu'ils sont nombreux, écrit-il, ceux qui acceptent et professent la doctrine catholique en ce qui concerne l'Autorité civile et le devoir de lui obéir au sujet des droits de propriété ou des droits et devoirs des travailleurs agricoles et des ouvriers d'industrie, des relations mutuelles entre les États ou entre employeurs et employés, celles concernant les relations entre les ecclésiastiques et le pouvoir civil, les droits du Saint Siège et du Pontife Romain, les prérogatives des Évêques, et finalement les droits du Créateur, Rédempteur et Seigneur, le Christ Lui-même, sur les hommes et les nations.

"Cependant ces mêmes hommes dans leurs écrits et leurs jugements et dans toute leur manière de vivre agissent comme si les enseignements et les préceptes souvent répétés des Pontifes Léon XIII, Pie X et Benoît XV avaient perdu leur efficacité ou étaient complètement dépassés. Dans tout cela, Nous identifions une sorte

de **Modernisme moral, juridique et social**, et Nous le condamnons aussi fermement que Nous le faisons du **Modernisme dogmatique**. Ces enseignements et préceptes auxquels Nous faisons référence doivent être rappelés, et puisse ainsi s'accroître l'ardeur de la Foi et de la divine Charité dans les âmes de tous les hommes, qui seule peut en assurer leur exacte compréhension et leur observance. Dans l'éducation de la jeunesse chrétienne, Notre souhait est que l'on prête grande attention à ces questions, spécialement pour ceux qui se destinent au sacerdoce".^{(*) (1)}

Acceptation sociale du Plan divin

En premier lieu, les États et les nations doivent reconnaître l'Église Catholique comme Corps Mystique du Christ surnaturel et supranational, et s'unir avec le Christ comme Prêtre dans le renouvellement de son humble soumission du Calvaire dans le Saint Sacrifice de la Messe. États et nations en tant que tels, c'est-à-dire comme développements organisés de la vie humaine sous la dépendance de Dieu, sont tenus d'adorer Dieu de la manière dont Il a indiqué vouloir être adoré. "C'est un péché pour l'État de ne pas tenir compte de la Religion... ou parmi le grand nombre de formes de religions d'adopter celle qui convient à sa fantaisie : car nous sommes absolument tenus de rendre à Dieu le culte, de la manière dont Il en

(*) (NDT : On ne peut que souscrire à ce jugement de Pie XI ... en regrettant que son Gouvernement ait commis tant d'accrocs à la Royauté sociale du Christ : son soutien à la politique de la SDN judéo-maçonnique en Europe, au Mexique, aux USA, son soutien à Roosevelt candidat de la Juiverie... Il y a certes à distinguer entre la thèse et l'hypothèse, mais le rôle d'un pape ne consiste pas seulement à publier des encycliques, mais à gouverner en Pape ! Encore faut-il qu'il soit soutenu par une société chrétienne.)

(1) Les Modernistes condamnés par le Pape Pie X dans *Pascendi* (1907) faisaient la dichotomie dans un même individu entre le croyant et... le scientifique ou l'historien critique, et prétendaient que le critique, le scientifique, doit ne pas tenir compte de ce qui est tenu pour vrai par le croyant. C'était une reviviscence de la vieille erreur des deux vérités. (NDT : cette dichotomie luthérienne s'était insinuée dans la pensée religieuse dès le XVIe siècle, selon l'Abbé Minvielle dans "De la Cabbale au progressisme"). Le Pape Pie XI condamne ici cette dichotomie dans la vie pratique.

a témoigné la Volonté".⁽²⁾ Le Pape Léon XIII, dans sa lettre Encyclique *Sur la Liberté humaine*, a écrit : "Puisque donc la profession d'une religion est nécessaire dans l'État, doit être professée cette religion qui seule est vraie et qui peut être reconnue sans difficulté spécialement dans les États Catholiques, comme portant les marques de la vérité, pour ainsi dire gravées sur elle."⁽³⁾ Auparavant dans la même Encyclique, il avait stigmatisé la fausse "liberté de religion, comme on la nomme", disant : "Cette sorte de liberté, si on la considère par rapport à l'État, implique clairement qu'il n'y a aucune raison que l'État doive rendre hommage à Dieu ou qu'il doive souhaiter qu'une quelconque reconnaissance publique Lui soit rendue ; qu'aucune forme de religion n'est à préférer à une autre ; que toutes sont sur le même pied d'égalité ; qu'il n'y a pas à tenir compte de la religion de la population, même si elle professe la Foi Catholique... La Justice interdit donc, et la raison elle-même l'interdit, à l'État d'être sans Dieu ou d'adopter une ligne d'action qui aboutit à un État sans Dieu, consistant à traiter les diverses religions (comme ils le disent) à égalité, et à leur accorder indistinctement des droits et privilèges égaux".

Le Pape Pie XII souligne que "Là où l'autorité divine et l'influence de ses lois sont mises à l'écart, il s'ensuit nécessairement que le Pouvoir civil usurpe ces droits absolus qui n'appartiennent qu'au Créateur."⁽⁴⁾

Il nous faut adhérer fermement à la grande vérité que Dieu est Lui-même descendu dans le monde et a élaboré un Plan divin pour le retour ordonné des hommes à Lui comme membres de Son Corps Mystique, l'Église Catholique. Lorsque l'on réalise que l'Église Catholique est la société divinement instituée pour le retour à Dieu, nous voyons aussitôt que l'Ordre du monde exige que l'État étant une créature de Dieu reconnaisse l'Église. Nous n'aurons alors

(2) Encyclique *Immortale Dei*, *Sur la Constitution Chrétienne des États*, du Pape Léon XIII, déjà citée chap. I

(3) Encyclique *Libertas Praestantissimum*

(4) Encyclique *Summi Pontificatus*

aucune difficulté à comprendre ce que dit le Pape Léon XIII dans son Encyclique *Sur la Catholicité aux Etats-Unis* :

"Grâces soient rendues (pour la condition prospère de la Catholicité aux Etats-Unis) à l'équité des lois qui prévalent en Amérique et aux usages de votre République bien ordonnée. Car l'Église parmi vous, non brimée par la Constitution et le Gouvernement de votre Nation, ne subissant les entraves d'aucune législation hostile, protégée contre toute violence par les Lois communes et par l'impartialité des Tribunaux, y est libre d'y vivre et d'agir sans obstacles.

"Cependant, bien que tout cela soit vrai, ce serait une erreur d'en tirer la conclusion que c'est en Amérique qu'il faut chercher le type de statut le plus désirable pour l'Église, ou qu'il serait universellement légitime ou expédient pour l'État et l'Église d'être, comme en Amérique, séparés et divorcés.⁽⁵⁾ "Que l'Église et l'État doivent être séparés est une erreur, est absolument faux et pernicieux. Reposant comme c'est le cas sur le principe que l'État ne doit faire profession d'aucune foi religieuse, cette doctrine est avant tout une grave insulte au Dieu Tout-Puissant. Car le Créateur du genre humain est aussi le fondateur des sociétés humaines, et Il les préserve, tout comme il maintient les individus dans l'existence. Pour Lui rendre l'honneur qui Lui est dû, nous Lui sommes redevables non seulement d'une vénération privée, mais d'un culte public et social. En outre, cette thèse implique la négation sans fard de l'Ordre surnaturel. Elle limite l'action de l'État à la poursuite exclusive de la prospérité publique en cette vie, alors que ce n'est que la *raison d'être prochaine* des sociétés politiques... L'Ordre temporel des choses présentes étant subordonné à la conquête du Bien suprême et absolu de l'homme, le bonheur éternel, l'Autorité civile ne doit pas seulement s'abstenir de faire obstacle à cette victoire, mais doit y contribuer efficacement."⁽⁶⁾

⁽⁵⁾ Encyclique *Longinque Oceani*

⁽⁶⁾ Encyclique du Pape Pie X *Vehementer*, du 11 février 1906

NDT : Mais, de fait, la liberté religieuse étant intrinsèquement culture d'erreur et péché empêche l'Etat d'assurer même la prospérité matérielle du pays. Elle ne peut produire que le désordre et le dérèglement général.

A titre d'exemple du type de relation qui doit exister entre l'Église et l'État, on peut prendre la Convention du Latran : "Ceci, déclara le Pape Pie XI, peut être pour tous un exemple frappant de ce que, même de nos jours (dans lesquels, c'est triste à dire, la séparation absolue du Pouvoir civil d'avec l'Église et de fait avec toute religion est si souvent enseignée), une Autorité suprême peut être associée à l'autre, sans que ce soit au détriment des droits et du suprême pouvoir d'aucune, protégeant ainsi les parents Chrétiens de dangers pernicieux et d'une ruine menaçante".⁽⁷⁾

Dans une Lettre pastorale célèbre, le cardinal Mercier écrivit ce qui suit : "Au nom de l'Évangile et à la lumière des Encycliques des quatre derniers Papes : Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X, je n'hésite pas à affirmer que c'est cette indifférence à la religion qui met au même niveau la religion d'origine divine et les religions inventées par l'homme afin de les inclure toutes dans le même scepticisme, qui est le blasphème qui, bien plus encore que les péchés des individus et des familles, appelle le châtement de Dieu sur la société."⁽⁸⁾

Acceptation de la Royauté spirituelle des dirigeants de l'Église

En conséquence du fait de reconnaître le Plan divin, les États et les nations reconnaîtront les droits des chefs de l'Église Catholique, le Pape et les Évêques, en tant que représentants visibles de la Royauté spirituelle du Christ, et leur droit à décider ce qui favorise ou ce est contraire à la Vie divine de Grâce provenant du Christ comme Prêtre. Le développement de la vie sociale d'un Etat ou de la vie nationale d'une nation n'est pas la totalité de la fin ultime de l'Etat ou de la nation. La pleine fin ultime de chaque État est de développer la vie nationale de manière telle à non seulement ne pas entraver, mais à favoriser la Vie surnaturelle des citoyens. La vie nationale est donc destinée à favoriser le fait de vivre en tant que membres du Christ. Chaque nation a son propre genre de ressemblance au Christ, tout comme on le voit individuellement dans ses membres pleinement

⁽⁷⁾ Encyclique *Casti Connubii sur le mariage Chrétien*

⁽⁸⁾ *La leçon des événements*.

représentatifs que sont les saints. La loyauté à l'Église mènera à accepter avec amour d'être guidé par ses chefs.

Le Pape Léon XIII, dans son Encyclique *Sur la Constitution Chrétienne des États*, relève que "L'Église du Christ est "la véritable et seule éducatrice de vertu et gardienne de moralité". Il développe cette idée et le rôle du Pape et des Évêques comme guides spirituels et dirigeants dans sa Lettre *Sur Les Devoirs majeurs des Chrétiens en tant que citoyens* :

"En définissant les limites de l'obéissance due aux pasteurs d'âmes, mais plus encore à l'autorité du Souverain Pontife, il ne faut pas supposer que ceci ne doive s'appliquer qu'en matière de dogme, dont la négation obstinée ne peut être disjointe du crime d'hérésie. Non, il ne suffit pas en outre d'acquiescer sincèrement et fermement aux doctrines qui, bien qu'elles n'aient pas été définies par une affirmation solennelle de l'Église, sont par elle proposées à croire comme divinement révélées dans son enseignement commun et universel et que le Concile du Vatican a déclarées devoir être crues de Foi Divine et Catholique. Mais encore semblablement il est du devoir des Chrétiens qu'ils acceptent d'être guidés et dirigés par l'autorité et sous la conduite des Évêques et par-dessus tout du Siège Apostolique... Aussi, il appartient au Pape de juger avec autorité ce que contiennent les Sacrés Oracles, et quelles doctrines sont en harmonie et lesquelles sont en désaccord avec eux ; et aussi et pour la même raison de désigner les choses qui sont acceptables comme droites, et celles qui doivent être rejetées comme sans valeur ; ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter de faire afin de parvenir au Salut éternel. Car autrement, il n'y aurait pas d'interprète sûr des Commandements de Dieu, ni non plus de guide assuré pour montrer à l'homme la voie qu'il doit suivre".⁽¹⁰⁾

"Si, écrit le Pape Léon XIII, la Loi naturelle nous enjoint d'aimer dévotement et de défendre le pays dans lequel nous sommes nés et nous avons été élevés, en sorte que chaque bon citoyen n'hésite pas à affronter la mort pour son pays natal, à bien plus forte raison est-il de l'urgent devoir des Chrétiens d'être animés des mêmes sentiments

⁽¹⁰⁾ Encyclique *Sapientiae Christianae*

vis-à-vis de l'Église. Car l'Église est la sainte cité du Dieu vivant, née de Dieu même et bâtie et établie par Lui... Nous sommes donc dans l'obligation d'aimer de tout notre cœur le pays dont nous avons reçu les moyens de jouir de ce qu'offre cette vie mortelle, mais nous avons l'obligation bien plus urgente encore d'aimer d'un amour ardent l'Église à laquelle nous devons la Vie de l'âme, une vie qui durera éternellement. Car il convient de préférer le bien de l'âme au bien-être du corps, attendu que les devoirs envers Dieu sont d'un caractère plus saint que ceux envers les hommes. De plus, si l'on juge droitement, l'amour surnaturel pour l'Église et l'amour naturel de notre propre pays procèdent l'un et l'autre du même principe éternel, puisque Dieu Lui-même est leur auteur et leur cause originelle, et donc entre les deux devoirs qu'ils enjoignent respectivement, aucun conflit ne peut exister."⁽¹¹⁾

Le Pape Pie XI affirme la même doctrine : "Le bon ordre de la charité chrétienne, écrit-il, ne désapprouve pas l'amour légitime du pays ni un sentiment de nationalisme justifié : tout au contraire il les règle, les sanctifie et les vivifie. Si en revanche l'égoïsme, abusant de l'amour du pays et exagérant ce sentiment de nationalisme, s'insinue dans les relations de peuple à peuple, alors il n'y aura pas d'excès qui ne semblera justifié, et ce qui entre individus serait par tous jugé blâmable est aujourd'hui considéré comme légitime et glorieux lorsqu'accompli au nom de ce nationalisme exagéré. Au lieu de la grande loi d'amour et de fraternité humaine qui englobe et retient en une seule famille toutes les nations et tous les peuples avec un seul Père qui est dans les Cieux, s'insinue la haine qui conduit tout à sa destruction. Dans la vie publique sont piétinés les principes sacrés qui sont les guides des relations humaines."⁽¹²⁾

⁽¹¹⁾ Encyclique *Sapientiae Christianae*.

⁽¹²⁾ Encyclique *Caritate Christi compulsi*.

NDT : Au XXe siècle, sous les règnes des papes Benoît XV, Pie XI et... Pie XII, on sembla à Rome avoir oublié que le "nationalisme exagéré" comme à l'inverse l'internationalisme et l'anti-patriotisme étaient des méthodes dialectiques des ennemis du Christ pour exciter les nations européennes à s'entre-détruire par une guerre fructueuse pour eux. Les anti-Christ, par le Traité de Versailles et les

Le même Pontife écrit encore : "L'Église fondée par le Rédempteur est unique pour tous les peuples et pour toutes les nations. Sous sa voûte, qui comme le firmament de Dieu couvre toute la terre, il y a place et abri pour tous les peuples et toutes les langues, il y a de l'espace pour le développement de toutes les qualités particulières, points d'excellence, missions et vocations que Dieu a assignés aux individus et aux peuples."⁽¹³⁾

Le devoir des Catholiques dans leur patrie n'est pas seulement un devoir *négalif*, en l'espèce d'éviter le nationalisme exagéré, qui est l'une des conséquences de la révolte contre le plan divin de l'Ordre. Les Catholiques doivent aimer *positivement* leur patrie et lutter pour la défendre, non seulement contre les ennemis extérieurs, mais aussi contre les forces naturalistes qui s'efforcent de détruire son organisation interne.⁽¹⁴⁾

Conférences annexes, avaient créé une situation politique absurde et insupportable pour tous les Etats d'Europe, afin d'exciter les nationalismes et de susciter un chaos économique et ainsi les conditions inévitables d'une prochaine guerre (cf E. Malynski et Léon de Poncins "*La Guerre occulte*")... Pie XI et le Cal Secrétaire d'Etat Gasparri favorisèrent cette politique par diplomatie trop humaine : ce fut désastreux pour l'Eglise. Céline dans "*Bagatelles pour un massacre*" cite la phrase ambiguë et malheureuse de Pie XI citée dans *Paris-Soir* : "*L'antisémitisme est inacceptable*" ... ! Elle aurait fait bondir les Pères de l'Eglise. Des personnalités ecclésiastiques d'alors avaient été envoyées négocier avec la Maçonnerie l'arrêt des attaques mutuelles (cf "*La Main tendue*" de Nel Ariès), arrêt qui ne valait que pour les naïfs cléricaux. Certains évêques et cardinaux étaient entrés en Maçonnerie, se plaçant sous la conduite des Anti-Christes... voir pour la France la liste (non exhaustive) des clercs Maçons établie par Mgr Beaussart en 1938 ! A partir de 1944, ce sera bien pire, pour aboutir à Vatican II et à une maçonnerisation profonde du Vatican et du haut clergé (cf revue *Sous la Bannière* n°134, de nov.-dec. 2007).

⁽¹³⁾ Encyclique *Mit brennender Sorge*, *Sur la persécution de l'Eglise en Allemagne*

⁽¹⁴⁾ NDT : La cupidité des leaders sociaux qu'excita les Anti-christs leur fit admettre ces derniers au Gouvernement et dans les rouages de l'Etat, y introduisant l'anti-Christianisme. S'ensuivit la satanisation des autorités publiques dans tous les pays, et il n'était plus alors du domaine des possibilités humaines de changer la société, de renverser ceux qui ont la maîtrise des organes du pouvoir, la police, l'armée et la Presse : le croire possible par la Démocratie chrétienne fut une erreur. Or, pire résultat de cette intrusion politique, le phénomène a contaminé l'Eglise (cf. "*Le Judaïsme et le Vatican*" de Léon de Poncins, et "*La Sape de l'Eglise Catholique*" de Mary Ball-Martinez, disponibles auprès de l'éditeur du présent livre, et les ouvrages

Devoirs des États envers les Ordres religieux et les Congrégations

Dans un État pleinement respectueux de l'ardent désir du Christ-Roi que se diffuse la Vie divine de Grâce et que tous les hommes se soumettent à Sa Royauté sacrée, les Ordres religieux et les Congrégations de l'Église Catholique seront respectés et leur action favorisée. Les Ordres contemplatifs accomplissent la fonction d'aimer et de servir la Très Sainte Trinité, ce qui est le plus haut devoir de l'humanité ; les Ordres actifs et les Congrégations visent à imprégner graduellement la société de la notion d'appartenance au Corps Mystique du Christ.

Le Pape Léon XIII dans sa Lettre Encyclique du 23 décembre 1900 au Cardinal Archevêque de Paris rappelle l'origine et l'objet des Ordres religieux : "Les Ordres religieux comme chacun sait, écrit l'illustre Pontife, ont leur origine et leur raison d'être dans ces sublimes Conseils Évangéliques que notre Divin Rédempteur a donnés à ceux qui au cours des âges successifs veulent atteindre à la perfection chrétienne, à ces âmes braves et généreuses qui par la prière et la contemplation, par de pieuses austérités et l'observance de certaines règles, méritent de s'élever aux plus hauts sommets de la vie spirituelle. Nés et nourris sous l'action de l'Église dont l'autorité ratifie leur gouvernement et leur administration, les Ordres religieux forment une portion de choix du troupeau de Jésus-Christ... Leurs vœux, faits librement et spontanément... ont toujours été regardés et respectés par le peuple à travers tous les âges comme choses sacrées et sources de la plus rare vertu. Leur objet est double : d'abord d'élever ceux qui les font à un plus haut degré de perfection, et

"Saul, pourquoi me persécutes - tu ?" ; "Pierre, m'aimes - tu ?" de l'abbé Leroux (Editions Clovis), "*Paul VI Bienheureux ?*" de Dom L. Villa (ed. saint Rémi), "*Mystère d'iniquité*" de Pierre Virion (DPF). Le Modernisme social est au cœur de la crise religieuse du XXe siècle ("*L'Eglise Catholique et le ralliement*" de Philippe Prévost). Le rétablissement de l'Eglise et de l'ordre social n'est plus qu'au Pouvoir de Dieu seul, et demande un déluge de grâces, qui ne s'obtiendra que par la prière à l'heure que Dieu choisira. Il appartiendra alors aux bénéficiaires de cette restauration de la conserver, et de revenir sur l'intrusion funeste des Antichrists dans les rouages de l'Etat, comme l'auteur l'évoquera plus loin.

deuxièmement, en purifiant et en fortifiant leurs âmes, de les préparer à un ministère qui est exercé pour le salut éternel de leur prochain et pour l'allègement des misères sans nombre de l'humanité... Certains, voués à l'enseignement, instruisent la jeunesse dans les sciences séculières et les principes de vertu religieuse et du devoir dont dépendent absolument la paix publique et la prospérité des États. D'autres, consacrés aux diverses œuvres de charité, apportent une aide efficace à toute misère physique et morale dans d'innombrables maisons où ils s'occupent de malades, d'infirmes et de personnes âgées, d'orphelins, de malades mentaux et d'incurables, sans que le danger ou les désagréments de leur travail ni l'ingratitude qu'ils peuvent rencontrer n'altèrent leur courage ou n'amoindrissent leur ardeur".

Le même Pontife avait auparavant exposé le devoir des États vis-à-vis des Ordres Religieux "qui ont été suscités par l'Autorité de l'Église et par de pieux Chrétiens", en disant : "Du point de vue religieux, ils revendiquent à juste titre de n'être responsables que devant l'Église seule. Les dirigeants de l'État n'ont donc aucun droit sur eux, et ne peuvent avoir aucune part à leur contrôle ; tout au contraire, il est du devoir de l'État de les respecter et de les chérir, et au besoin de les défendre s'ils sont attaqués ".⁽¹⁴⁾

Dans un passage incisif, le Pape Léon XIII parle de la raison fondamentale de la persécution des Religieux, à savoir l'opposition organisée à la Vie surnaturelle dans laquelle les Sociétés secrètes ont un rôle si important : "La triste réalité, écrit-il, n'en est que plus claire aux yeux des hommes : c'est que la véritable raison pour laquelle les Religieux sont persécutés est cette haine profondément ancrée que ce monde entretient contre l'Église Catholique, la Cité de Dieu ; que sa véritable intention est, si c'était possible, d'annuler dans la société l'action guérissante de Jésus-Christ dont découlent universellement ces actions bénéfiques. Personne n'ignore le fait que les Religieux des deux sexes forment un corps d'élection dans la Cité de Dieu ; qu'ils représentent tout particulièrement l'esprit et la mortification de

⁽¹⁴⁾ Lettre Encyclique *Rerum Novarum*

Jésus-Christ ; que par la pratique des Conseils Évangéliques ils tendent à porter les vertus chrétiennes au sommet de leur perfection, et que d'une multitude de manières ils secondent puissamment l'action de l'Église. Il n'est donc pas surprenant qu'aujourd'hui, comme en d'autres temps sous d'autres formes iniques, la Cité du Monde s'élève contre eux, ce qui est le fait notamment de ceux qui, par un pacte sacrilège, sont les plus étroitement unis et les plus servilement liés à celui qui est le Prince de ce monde."⁽¹⁵⁾

Le programme du Christ-Roi

Devoirs des États en ce qui concerne les Sociétés Secrètes

Quelle devrait donc être l'attitude des États bien ordonnés à l'égard des Sociétés Secrètes et en particulier de la Franc-Maçonnerie ? Ce devrait être celle d'une opposition sans compromis.

Entrer dans une Société où les membres renoncent à leur volonté en aveugles et sans aucune réserve au profit des chefs de ladite Société, en d'autres termes *leur professer une obéissance sans réserve*, est un acte immoral, contraire à la nature rationnelle conférée par Dieu à l'homme. Ces hommes, de ce fait, se déclarent implicitement prêts à accomplir aveuglément tout ce que leurs dirigeants peuvent leur enjoindre de faire, de quelque nature que ce puisse être eu égard à la loi morale. Un tel acte est encore plus irrationnel si les chefs sont des inconnus, et le cas est encore aggravé lorsqu'est prononcé un serment de garder secrets les délibérations de cette Société et d'obéir à ces dirigeants inconnus. "Personne n'a le droit de se mettre sous le commandement d'autrui sans réserve de sa propre conscience et des lois morales... Celui qui s'engage sous serment inconditionnel dans une Société secrète peut bien ne jamais recevoir d'ordre de faire quelque chose de mal. Le problème n'est pas là. C'est que, par un tel serment, il s'engage à agir sans réserve, que ce soit pour le bien ou pour le mal..."⁽¹⁶⁾

⁽¹⁵⁾ Lettre aux Supérieurs des Ordres religieux et Instituts de France, du 29 juin 1901.

⁽¹⁶⁾ *Irish Rosary*, janvier 1940, pp. 3 et 4.

Il n'y a aucun parallèle entre un serment prêté dans une société secrète et les vœux d'un religieux. Pour le religieux, il s'agit d'un vœu d'obéir à ce qui est demandé, à la condition que ce qui est commandé soit conforme aux Constitutions de l'Ordre qui doivent être expliquées en totalité au novice avant qu'il ne lui soit permis de prononcer ses vœux. Il s'ensuit que le vœu d'obéissance dans un Ordre religieux ne s'applique qu'à des actions exemptes de péché. S'il venait à être ordonné à un membre d'un Ordre religieux de violer les lois ordinaires de la morale, par exemple de dire un mensonge, non seulement il ne serait pas tenu d'obéir, mais il serait tenu de *désobéir*.⁽¹⁷⁾ Qui plus est, les Constitutions des Ordres religieux et des Congrégations sont cautionnées par l'Église au nom du Christ-Roi.

Les fidèles de l'Église Catholique ont l'interdiction, sous peine d'excommunication, de devenir membres de Sociétés maçonniques ou d'associations semblables qui complotent contre l'Église et les autorités civiles. Cette excommunication est encourue *ipso facto*, et son absolution est réservée normalement au Saint Sièges.⁽¹⁸⁾

Les fidèles ont également interdiction grave, bien qu'elle ne s'accompagne pas d'une peine d'excommunication, de devenir membres de Sociétés secrètes obligeant leurs associés à prêter serment de ne jamais divulguer les secrets de l'association et d'obéir sans réserve aux dirigeants cachés.⁽¹⁹⁾ La suprême perversion de l'ordre à cet égard semble atteinte lorsque l'on entre dans la Société Maçonnique. C'est déjà une révolte contre la Christ-Roi de professer une obéissance aveugle et inconditionnelle à un quelconque groupe

⁽¹⁷⁾ *Ibid.*

⁽¹⁸⁾ *Codex Juris canonici*, Canon 2335.

(NDT : Roncalli, rose-croix et maçon, était donc excommunié – hors de l'Église – lorsque ses électeurs le portèrent à la papauté sacrilègement et/ou dans l'ignorance du fait, et il ne pouvait s'absoudre lui-même !. Que les sanctions d'excommunication frappant les conclavistes soient caduques automatiquement à la mort du pontife, comme stipula Pie XII suivant le Droit Canon de 1917, ne pouvait s'appliquer qu'à des manquements disciplinaires, et certainement pas à une faute d'apostasie comme celle – là.)

⁽¹⁹⁾ Cf. Prümmer, O.P., *Manuale Juris ecclesiastici*, p. 338, qui fait référence au Décret du Saint-Office du 10 mai 1884, sur les sociétés interdites mais ne faisant pas l'objet de la peine d'excommunication.

d'hommes, mais c'est une révolte encore plus haineuse contre Lui de le faire en devenant membre d'une Société qui fait ouvertement profession de naturalisme. La société Maçonnique, non seulement inculque l'indifférence pour la Vie divine de Grâce, mais se place au-dessus du Corps Mystique du Christ. Comme il n'existe ici-bas que deux camps, se révolter contre le Christ-Roi, c'est entrer dans le camp de Satan.

"Après que la race humaine, écrit le Pape Léon XIII, par suite des efforts envieux de Satan, se fut rendue coupable du crime innommable de se détourner de Dieu, le Créateur et le Donateur des bénédictions célestes, elle se divisa en deux camps distincts et mutuellement hostiles. L'un combat sans cesse pour la vérité et la vertu, l'autre pour tout ce qui est opposé à la vertu et à la vérité. Le premier est le Royaume de Dieu sur terre, c'est la véritable Église de Jésus-Christ... l'autre est le Royaume de Satan, sous l'empire et la domination duquel sont tous ceux qui, à l'exemple funeste de leur chef et de nos premiers parents, refusent d'obéir aux lois divines et éternelles... Les deux Armées ont toujours été en conflit à travers les âges.... De nos jours cependant, les partisans du mal semblent se rassembler plus unis que jamais en un seul corps, être animés d'une extraordinaire énergie sous la direction et avec l'assistance de l'organisation très diffuse et fortement organisée connue comme la Franc-Maçonnerie. Ne cachant plus leurs desseins, ils s'encouragent les uns les autres à attaquer Dieu Lui-même..."

"De par le caractère antisocial des erreurs que Nous avons mentionnées, il est clair que les États courent au-devant de grands dangers... Pire encore, un renversement complet et la révolution sont délibérément programmés et ouvertement prônés par de nombreux organes alliés des communistes et des socialistes. Or non seulement la Secte Maçonnique n'est pas opposée à leurs plans, mais elle les considère avec la plus grande faveur, car leurs principaux éléments de doctrine sont en harmonie avec les siens."

"... Le sachant, les Princes et les peuples agiraient avec toute la prudence de gouvernement et d'une manière absolument indispensable au bien public si, au lieu de s'unir avec les Francs-

Maçons pour renverser l'Église, ils joignaient leurs forces à celles de l'Église pour résister à leurs attaques...

"Nous recommandons d'une manière toute spéciale à votre fidélité et votre vigilance les jeunes, qui sont l'espoir de la société humaine. Que leur formation soit le principal objet de votre sollicitude, et qu'il n'y ait pas de limite au zèle et à l'attention que vous montrez afin de protéger les jeunes des maîtres et des écoles où l'influence pestilentielle de la secte Maçonnique est à redouter. Sous votre direction, que les parents, les enseignants religieux et les prêtres qui ont charge des âmes profitent de toutes opportunités dans leurs explications de la doctrine Catholique pour alerter les enfants et leurs élèves de la nature criminelle de ces Sociétés, afin qu'ils puissent apprendre en temps utile à se protéger des nombreux artifices trompeurs grâce auxquels leurs agents recruteurs piègent habituellement les gens. Et ceux qui préparent les jeunes à recevoir les Sacrements agiront avec sagesse en les amenant tous à prendre la résolution de ne jamais entrer dans aucune Société à l'insu de leurs parents ou sans l'avis du prêtre de leur paroisse ou de leur directeur spirituel."⁽²⁰⁾

"D'aucuns semblent imaginer que ces Constitutions papales ne sont pas d'application là où les sectes (Maçonniques ou similaires) sont autorisées par les Pouvoirs civils ... Ces subterfuges sont vains, comme cela est évident d'après les paroles du Pape Pie IX : "C'est notre désir que la Société Maçonnique et toutes les associations de la même catégorie soient tenues pour interdites et réprouvées par tous les fidèles du Christ, à quelque condition ou niveau social qu'ils puissent appartenir... En conséquence, ces associations doivent être tenues pour réprouvées et interdites ... parce que par nature elles sont antinaturelles et illégales. Car ... par des moyens antinaturels et perfides, elles installent au sein de l'État un autre organisme complètement distinct de l'organisme naturel et légal de l'État."⁽²¹⁾

⁽²⁰⁾ Lettre Encyclique *Humanum Genus*, 20 avril 1881

⁽²¹⁾ Instructions sur les condamnations papales de la Franc-Maçonnerie dans les *Acta Sanctae Sedis*, vol I, citées par le RP. E Cahill, S.J., "Free-Masonry and the Antichristian Movement", p. 225.

Le Pape Pie IX montra combien s'opposaient aux Droits de Dieu les prétendues "libertés" de conscience et de la Presse : "Vous savez bien, Vénérables Frères, qu'il en est beaucoup à l'époque actuelle qui, appliquant à la société civile l'impie et absurde principe du Naturalisme, comme on l'appelle, osent proclamer que les intérêts les mieux compris de l'État et les progrès de la civilisation exigent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée sans aucune considération de religion, comme si celle-ci n'existait pas, ou du moins comme s'il ne fallait faire aucune distinction entre la Vraie et les fausses religions... Cette idée absolument fautive de la constitution de la société une fois donnée, ils n'hésitent pas à avancer cette vue, qui n'est pas seulement opposée à l'Église Catholique mais qui est très pernicieuse pour le salut des âmes, une opinion que Grégoire XVI Notre Prédécesseur qualifia d'absurde. C'est la vue que la liberté de conscience et de croyance (NDT : liberté religieuse au for externe) est le droit strict de tout homme, un droit qui devrait être proclamé et affirmé par la loi dans tout État correctement constitué, et qu'en outre les citoyens ont droit à la plus totale liberté, sans aucune limite de la part des autorités religieuses et civiles, d'exprimer et de publier, soit oralement, soit par l'imprimé ou de tout autre façon, toutes les idées qu'ils peuvent avoir, pour permettre à tous de les entendre et de les lire. En émettant ces affirmations téméraires, ils ne réalisent pas ou ne se souviennent pas qu'ils plaident pour *une liberté de perdition* (St Augustin, *Ep.* 105)".⁽²²⁾

Le Pape Grégoire XVI parla de la liberté de la presse ou liberté de publication comme "de la plus funeste et de la plus exécrationnelle qui se puisse concevoir". Il déplore le fait que l'on puisse trouver des hommes qui tiennent que "le déluge d'erreurs auxquelles cette prétendue liberté donne naissance est abondamment compensé par la publication d'un livre par-ci par-là en défense de la vérité et de la religion". "Quel homme sain d'esprit, ajoute-t-il, osera jamais soutenir que les poisons devraient être librement répandus, vendus ouvertement, colportés et pire encore avalés avidement, parce que,

(NDT : le nombre de ces condamnations s'élève à cinq cent quatre vingt dix à avoué le P. Esposito, qui fut l'agent de liaison entre Paul VI et la Maçonnerie...)

⁽²²⁾ Encyclique *Quanta Cura*

ma foi, il existe un remède auquel on peut éventuellement avoir recours et qui a parfois sauvé de la mort ceux qui avaient recours à lui".⁽²³⁾

Le Pape Léon XIII insiste de nouveau et déclare "contraire à la raison que l'erreur et la vérité doivent avoir les mêmes droits".⁽²⁴⁾

Reconnaissance de la dignité du mariage chrétien

Ayant donné allégeance sincère au Christ-Roi, les États et les nations reconnaîtront l'unité et l'indissolubilité du contrat de mariage, fondement de la famille chrétienne, laquelle est à son tour la cellule de base de la société. Si l'on cherche la raison pour laquelle le contrat de mariage est un et indissoluble, c'est qu'en dernier ressort l'union de l'époux et de l'épouse est destinée à refléter devant le monde l'union du Christ et de Son Corps Mystique. St Paul fut appelé par Dieu à être l'apôtre d'un Mystère, précisément du grand Mystère du Christ et de l'Église qu'exprime symboliquement le mariage Chrétien : "L'époux est le chef de l'épouse, comme le Christ est le Chef de l'Église" (*Ephésiens* V, 23). De même que l'Église ne peut jamais être séparée du Christ, ainsi le Mariage chrétien est indissoluble. Le divorce est le suprême effort de Satan pour amener les humains à nier et bafouer cette union, mais tout ricanement contre ces "idées à l'ancienne mode" sur le mariage et tout acte législatif qui glorifie la compagne non mariée et la place sur le même plan que l'épouse légitime sont des pas accomplis dans sa direction, consciemment ou inconsciemment.⁽²⁵⁾

⁽²³⁾ Encyclique *Mirari Vos*

⁽²⁴⁾ Encyclique *Libertas*.

(NDT : Le raisonnement et la condamnation s'étendent à la liberté religieuse de Vatican II et des autorités vaticanes actuelles, posant que la liberté universelle pour les religions conditionnerait celle de la religion du vrai Dieu. L'évidence que cette liberté-là est imaginaire et ne s'applique que contre la religion Vraie, piétinée en Israël, en Arabie Saoudite, en Egypte, en Turquie, en Irak et dans de nombreux pays où le Christianisme est banni et persécuté, ne les touche pas !)

⁽²⁵⁾ La récente législation de guerre en Angleterre et en Allemagne était spécialement visée dans ce paragraphe écrit au printemps de 1940.

(NDT : aujourd'hui, le mariage non seulement est bafoué, mais les autorités laïques exigent que les États reconnaissent un prétendu droit au "mariage homosexuel" et un "droit à l'égalité" pour les invertis : la conséquence est de mettre «hors la loi»

Innombrables sont les textes dans lesquels les Souverains Pontifes ont exalté le Mariage chrétien. On ne peut en citer que quelques-uns. "Le Mariage, écrit le Pape Léon XIII, est un sacrement parce que c'est un signe sacré qui donne la Grâce, en présentant une image des Noces mystiques du Christ avec l'Église.... Puisque l'époux représente le Christ et que l'épouse représente l'Église, qu'il y ait toujours à la fois en celui qui commande et en celle qui obéit un amour céleste qui les guide tous deux dans leurs devoirs respectifs. Car le mari est le chef de l'épouse, comme le Christ est le Chef de l'Église... Les divorces sont au plus haut degré hostiles à la prospérité des familles et des États, issus comme ils sont de la moralité dépravée du peuple, et, comme nous le montre l'expérience, ouvrant la voie à toutes sortes de mauvais comportements, aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée."⁽²⁶⁾

"Si, écrit à son tour le Pape Pie XI, nous voulons en toute révérence chercher la raison profonde de ce divin décret (d'indissolubilité), Vénérables Frères, nous l'apercevrons aisément dans la signification mystique du Mariage Chrétien, qui est pleinement et parfaitement vérifiée dans le mariage consommé entre Chrétiens. Car, comme le dit l'Apôtre dans l'*Épître aux Ephésiens* (V,32), le mariage des Chrétiens rappelle cette parfaite union qui existe entre le Christ et l'Église."⁽²⁷⁾

Le Pape Pie XII dépeint le bonheur de la vie de famille vraiment chrétienne, et déplore les ravages du divorce dans un joli passage de sa Lettre à la Hiérarchie des États-Unis, en 1939 :

"Que peut-il y avoir sur terre de plus serein et de plus heureux que la famille chrétienne ? Prenant origine à l'autel du Seigneur où l'amour a été proclamé un saint et indissoluble lien, la famille chrétienne,

les organisations qui veulent protéger les enfants de l'influence de ces désaxés. Mais la position des laïques est logique puisque pour eux le mariage n'est qu'une convention entre adultes, dont ils ont inventé une forme encore moins contraignante, le Pacs. A la tête des lobbies pour ces "droits", venus des USA, on note quasiment cent pour cent de Juifs. Ceux-ci se réclament de Moïse devant les chrétiens, mais méprisent la loi naturelle et divine condamnant le dérèglement contre nature, qu'ils veulent faire passer pour normalité.)

⁽²⁶⁾ Encyclique *Arcanum Divinae* (1880)

⁽²⁷⁾ Encyclique *Casti Connubii, Sur le Mariage Chrétien*

nourrie dans le même amour par grâce surnaturelle, est consolidée et reçoit l'accroissement ... Ses murs tranquilles ne résonnent d'aucune voix querelleuse et ne sont pas témoins du martyre secret qui survient lorsqu'une infidélité cachée est mise à nu ; une indiscutable confiance écarte tout trait de suspicion ; la mutuelle affection calme les soucis et rehausse les joies. Dans cette enceinte sacrée, les enfants ne sont pas considérés comme de lourdes charges, mais comme de doux gages d'amour ; ni motif répréhensible de convenance, ni recherche d'un stérile plaisir ne viennent frustrer le don de la vie ni ne font tomber en désuétude les doux noms de frère et de sœur... Il est encore suprêmement nécessaire de veiller à ce que le dogme de l'unité et de l'indissolubilité du mariage soit connu dans toute son importance religieuse et qu'il soit saintement respecté par ceux qui se marient... Oh ! si seulement votre pays avait pu apprendre de l'expérience des autres, et non par les exemples qui vous étaient propres, l'accumulation de maux qui dérivent de la plaie du divorce !"

Reconnaître l'importance de l'Éducation pour la formation des membres du Christ

La famille chrétienne est la cellule préparée par Dieu pour la formation des enfants en membres du Christ. C'est pourquoi, là où la loi du Christ-Roi est pleinement acceptée, l'ensemble du système éducatif du pays visera par-dessus tout à inculquer la grande réalité de la participation au Corps Mystique de Notre Seigneur.

"La fin propre et immédiate de l'Éducation chrétienne, écrit le Pape Pie XI, est de coopérer avec la grâce divine à former de véritables et parfaits chrétiens, c'est-à-dire à former le Christ Lui-même en ceux qui ont été régénérés par le baptême, suivant la belle expression de l'Apôtre : "Mes petits enfants pour qui j'éprouve de nouveau les douleurs de l'enfantement jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous".⁽²⁸⁾ Car le véritable Chrétien doit vivre de la Vie surnaturelle dans le Christ ... et la montrer dans toutes ses actions "de sorte que la vie même de Jésus puisse être manifestée dans notre chair mortelle".⁽²⁹⁾

⁽²⁸⁾ Gal., IV, 19

⁽²⁹⁾ II Cor., IV, 2

"La famille tient directement du Créateur la mission et donc le droit d'éduquer sa progéniture, un droit inaliénable car indissociable d'une stricte obligation, un droit antérieur à tout droit de la société civile ou de l'État, et donc inviolable de la part de tout pouvoir sur terre."⁽³⁰⁾

Les autres éducateurs sont tous de simples coopérateurs et auxiliaires des parents dans la formation du Christ en leurs enfants. Le Pape Léon XIII insiste sur ce fait que les Droits de Dieu imposent aux parents les devoirs d'éduquer leurs enfants correctement. À ces devoirs correspondent des droits humains inviolables qu'aucun pouvoir sur terre ne peut restreindre.⁽³¹⁾ Un enseignant n'est jamais et ne peut jamais être un fonctionnaire, et il ne doit jamais se regarder comme tel ni se permettre d'être considéré ainsi. Quelle que soit l'autorité dont il jouit pour enseigner et surveiller les enfants et exiger leur respect et leur obéissance, elle lui vient de Dieu par les parents, et non de l'État, sauf dans la mesure où l'État agit pour le compte des parents."⁽³²⁾

Former, chez le jeune, Jésus, Sa Vie de Grâce et le plan divin selon lequel Il Se communique au monde doit être, dans la mesure du possible, le point central dans l'enseignement de toute matière. "Le simple fait qu'une école donne une instruction religieuse (bien souvent extrêmement réduite), écrit le Pape Pie XI, ne la rend pas en accord avec les droits de l'Église et de la famille chrétienne, ni n'en fait un lieu convenable pour des élèves Catholiques. Pour l'être, il est nécessaire que *tout l'enseignement et l'ensemble de l'organisation de l'école et ses enseignants, le syllabus et les manuels dans chaque matière* soient animés par l'esprit Chrétien, sous la direction et la supervision maternelle de l'Église, de sorte que la Religion puisse être en toute vérité le fondement et le couronnement de toute la formation de la jeunesse ; et ceci à *tout niveau scolaire*, pas seulement dans *l'élémentaire*, mais *au niveau intermédiaire* aussi bien que dans les établissements de *niveau supérieur*. Pour reprendre les paroles de Léon XIII : "Il est nécessaire, non seulement que l'instruction religieuse soit donnée au jeune à des moments déterminés, mais encore que tous les autres sujets

⁽³⁰⁾ Encyclique *Divini Illius Magistri*

⁽³¹⁾ Cf. Encyclique *Officio Sanctissimum*

⁽³²⁾ Discours à la Hiérarchie Anglaise, n°7, semaine de Quasimodo 1929

enseignés soient pénétrés de piété chrétienne. Si un tel programme n'est pas le cas, si cette atmosphère sainte n'anime pas et ne réchauffe pas les cœurs à la fois des maîtres et des élèves, peu de bien est à espérer de l'instruction quelle qu'elle soit, et un dommage considérable en sera bien souvent la conséquence."⁽³³⁾

Quel changement par exemple dans l'enseignement de l'histoire, si on l'enseignait du point de vue de Dieu, et si ses thèmes étaient l'acceptation ou le rejet par les États et nations du Corps Mystique du Christ, avec le récit des conséquences ! De même, des points comme la longue résistance naturaliste de l'Empire Romain au plan de Dieu pour l'Ordre par ses persécutions du Corps Mystique du Christ, avec son inévitable épuisement résultant ; le développement d'une littérature nouvelle de ton plus relevé, sous l'action de la charité surnaturelle ; l'imprégnation graduelle de la Législation Romaine par l'esprit Catholique, tout cela pourrait être évoqué dans l'enseignement du latin.

Quant à la philosophie, une attention particulière devrait lui être portée. Le Pape Pie XI, dans l'Encyclique *Sur l'Éducation Chrétienne de la Jeunesse*, dont nous avons déjà cité des passages, déclare : "Les nobles traditions du passé exigent que le jeune qui est confié aux écoles Catholiques soit pleinement instruit dans les lettres et les sciences, en accord avec les exigences de notre époque. Elles exigent également que la doctrine enseignée soit profonde et solide, spécialement en matière de saine philosophie... À cet égard, les enseignants Chrétiens doivent garder à l'esprit ce que Léon XIII déclare en une phrase vigoureuse : "On devra porter un effort accru sur l'emploi de méthodes solides et bien appropriées d'enseignement, et ce qui est plus important encore à rendre pleinement conforme à la Foi catholique ce qui est enseigné en littérature, dans les sciences et surtout en philosophie, dont dépend en grande partie la droite orientation des autres branches du savoir."⁽³⁴⁾

Traitant de la restauration de la philosophie catholique, le Pape Léon XIII relève que :

⁽³³⁾ Encyclique *Divini Illius Magistri*

⁽³⁴⁾ Encyclique *Inscrutabili*

"Quiconque cherche une raison aux troubles qui agitent la vie publique et privée ne peut que parvenir à la conclusion qu'une cause effective des maux qui désormais nous affligent comme de ceux qui nous menacent tient en ceci : que de fausses conclusions en ce qui concerne les choses divines et humaines, issues des écoles de philosophie, se sont insinuées dans tous les ordres de l'État et ont été acceptées par le consensus commun des masses". Aussi, plus loin dans la même Encyclique, le Pape Léon XIII rappelle aux Évêques que son "idéal première et tout particulièrement chérie est que vous fournissiez tous à jeunesse studieuse une provision abondante et copieuse de ces ruisseaux de sagesse qui s'écoulent de la source du Docteur Angélique en un fleuve intarissable et fertilisant." Et le Pape poursuit : "Il y a bien des raisons pour lesquelles Nous en sommes si désireux. Tout d'abord, parce que dans la tempête qui nous assaille, la Foi Chrétienne étant constamment assaillie par les machinations et l'adresse d'une certaine fausse sagesse, toute la jeunesse, mais spécialement ceux qui représentent l'espoir montant de l'Église devraient être nourris du solide et robuste aliment de la doctrine, de sorte que, puissants en force et armés sur tous les points, ils puissent devenir capables de faire avancer la cause de la Religion avec force et jugement."⁽³⁵⁾

C'est ainsi que garçons et filles devraient quitter l'école convaincus de la grande vérité qu'en tant que membres de Jésus toute leur vie avec ses attitudes et ses décisions doit être vécue en soumission au Christ. Ils seraient habitués à réaliser que Notre Seigneur cherche sans cesse à parler et à agir à travers eux pour promouvoir Sa vie dans tout Son Corps et y incorporer ceux qui n'en sont pas membres. Ils n'oublieraient jamais que les membres du Christ ne sont pas des éléments isolés et ne doivent pas se considérer tels. Les Catholiques de tous pays sont destinés à agir comme une phalange solidaire pour le plan divin de la Vie surnaturelle.⁽⁷⁾

⁽³⁵⁾ Encyclique *Aeterni Patris*

⁽⁷⁾ (NDT : Les autorités maçonniques qui se sont emparés des États l'ont si bien compris qu'elles font tout pour forcer les familles à envoyer les enfants à l'école publique maçonne dès le plus jeune âge, où la formation est orientée pour supprimer tout savoir vrai et toute capacité d'analyse et de jugement chez les

"Au-dessus de la fraternité humaine et de celle de la patrie, déclara le Pape Pie XI dans un texte déjà cité, il y a l'infiniment plus sainte et plus précieuse fraternité du Corps Mystique du Christ". Ce lien transcende les classes et les frontières. La jeunesse Catholique devrait sortir de l'école et aborder le monde avec une claire vision du fait que s'ils ne forgent pas l'organisation sociale du monde au plan politique et économique de façon à y faire prévaloir l'esprit surnaturel du Corps Mystique, le monde sera moulé par les forces organisées qui luttent pour éliminer la Vie surnaturelle et pour répandre le Naturalisme.⁽³⁷⁾

La solidarité du Corps Mystique reflétée dans l'organisation économique

Là où est accepté le Plan divin pour l'Ordre, l'union surnaturelle du Corps Mystique sera reflétée non seulement par la manière dont maîtres et serviteurs, employeurs et employés se traitent mutuellement, mais aussi dans l'organisation de la production, de la distribution et des échanges de ces biens matériels dont nous avons vu qu'une suffisance est normalement requise pour le développement de la personnalité humaine.⁽³⁸⁾ Pour que ces biens matériels destinés à l'usage du genre humain puissent servir à leur fin d'une manière ordonnée et être disponibles en plus grande abondance et que puissent prévaloir les conditions paisibles favorables au développement de la personnalité humaine, la

jeunes. C'est le célèbre illuministe John Dewey qui aux USA a instauré ces méthodes.)

(37) (NDT: Alors que le XXe siècle a vu l'apothéose du naturalisme et sa propagande effrénée par les medias, on s'étonne que la dénonciation de ses manifestations criantes et scandaleuses n'ait pas été plus systématique dans les sermons du clergé paroissial sous Pie XI et Pie XII. Il s'agissait là aussi de libéralisme ou de Modernisme...)

(38) "La jouissance des biens de la terre et les plaisirs légitimes attachés à leur usage peuvent même servir à accroître la vertu et à la récompenser... Dieu est l'auteur de la nature et de la grâce. Il ne veut pas que l'une soit un obstacle à l'autre". Léon XIII, *Supremi apostolatus*, 1er septembre 1883)

propriété privée des richesses productives doit être favorisée et sauvegardée.⁽³⁷⁾

Le Pape Léon XIII affirme avec force que la grande question du travail ne peut être résolue qu'en assumant le principe que la propriété privée doit être tenue pour sacrée et inviolable. La loi doit donc favoriser la propriété et conduire à une politique qui devrait permettre au plus grand nombre possible des classes les plus humbles de devenir propriétaires. Il s'ensuivra nombre de résultats excellents, et en premier lieu que la propriété deviendra à coup sûr équitablement répartie ... Une autre conséquence sera une plus grande abondance des fruits de la terre... et un troisième avantage en découlerait : les hommes s'attacheront au pays qui les a vus naître."⁽³⁸⁾

Le Pape Léon XIII insistait encore sur deux autres points très importants. Le premier, que la diffusion de la propriété et sa détention ne devraient pas être rendues difficiles par la taxation. "L'Etat, dit-il, serait injuste et cruel si, au titre de la taxation, il privait le propriétaire privé de plus qu'il ne convient".⁽³⁹⁾ La taxation, d'après le tract n° 127 de la Fabian Society (socialiste), est le principal moyen "de faire que l'entreprise privée jette l'éponge et abandonne la partie". Le second point est que de détenir ne serait-ce qu'une petite propriété favorise l'indépendance et protège les membres plus faibles et les moins bien lotis de la communauté d'un état de complet assujettissement aux spéculateurs insatiables et aux manipulateurs d'argent sans entrailles. "L'objectif qui doit prévaloir, écrit-il, est de sauver les travailleurs pauvres de la cruauté des spéculateurs sans frein, qui utilisent les êtres humains comme de simples outils à faire de l'argent".⁽⁴⁰⁾

Le Pape Pie XI pose les mêmes principes en s'étendant encore davantage sur les maux qui résultent du contrôle du Crédit par un nombre (relativement) réduit d'individus privés, comme nous le verrons plus loin.

(37) St Thomas d'A. II a, II ae, Q.66, a.2. Cf. *De Principiis Functionis Socialis Proprietatis Privatae*, par P. J. Perez-García, O.P., pp.76-77

(38) Encyclique *Rerum Novarum*, *Sur la Condition des classes ouvrières*.

(39) Ibid.

(40) Ibid.

"Le droit de posséder une propriété privée, écrit le Pape Léon XIII dans *Rerum Novarum*, est dérivé de la nature et non pas de l'homme, et l'État n'a en aucun cas le droit de l'abolir, mais seulement d'en réglementer l'usage et de l'harmoniser avec le bien public." Ainsi, lorsque l'Autorité civile règle la propriété pour répondre aux besoins du bien public, elle agit non pas en ennemie mais en amie des propriétaires privés... Il y a un double danger à éviter : d'un côté, si l'on nie ou si l'on minimise l'aspect social et public de la propriété, la conséquence logique en est "l'individualisme", comme on l'appelle, et de l'autre, le rejet ou la diminution de son caractère privé et individuel conduit à une forme de "collectivisme".⁽⁴¹⁾

La solidarité des membres du Christ s'exprimera dans la formation de Guildes ou de Groupements Corporatifs pour la Production, la distribution et les échanges.⁽⁴²⁾ Les Guildes du Moyen-Âge évitèrent le développement de l'esprit satanique de guerre des classes de même que les maux liés à une concurrence sauvage et à l'individualisme forcené. Elles aidèrent à maintenir la saine orientation de la vie économique et sociale, pour laquelle l'argent sert à la production, et la production est pour le développement de la personnalité humaine des membres des familles. Le devoir des employeurs et des employés de se respecter mutuellement en tant que personnes humaines et comme membres du Corps Mystique du Christ, le devoir des détenteurs de propriété d'avoir d'abord en vue le Bien Commun par l'observance de la justice sociale, et le devoir des citoyens de respecter la propriété, c'est tout cela que les Guildes inculquèrent. Le Pape Léon XIII, dans l'Encyclique *Rerum Novarum*, déplore leur suppression et souhaite leur rétablissement sous une forme adaptée aux conditions modernes : "Les anciennes Guildes d'ouvriers, écrit-il, ont été abolies au siècle dernier (XVIIIe siècle), et n'ont été remplacées par aucune autre organisation. Les institutions publiques et les lois elles-mêmes ont rejeté l'ancienne Religion. D'où alors que

⁽⁴¹⁾ Encyclique *Quadragesimo Anno*, *Sur l'Ordre Social*.

⁽⁴²⁾ Dans un excellent opuscule d'Olga Hartley, intitulé *The Religious Guilds and their Suppression*, il est indiqué que "guild" est le terme anglo-saxon signifiant paiement ou argent. L'orthographe courante *Guilde* semblerait alors incorrecte (... si *guilde* dérive bien du mot en question ?)

par degrés il est advenu que les travailleurs ont été livrés, tous isolés et sans recours, à la dureté de cœur des employeurs et à l'avidité d'une concurrence sans frein... Les plus importantes de toutes (les associations et organisations pour le retour à la justice sociale) sont les Unions de travailleurs, car virtuellement elles incluent tout le reste. L'Histoire atteste quels excellents résultats ont été apportés par les Guildes d'artisans des anciens temps. Elles servirent non seulement à apporter de nombreux avantages aux ouvriers eux-mêmes, mais à un degré non négligeable aussi à promouvoir le progrès des arts, comme le montrent de nombreux monuments qui en demeurent les témoins. De telles Unions devraient être adaptées aux besoins de notre époque".⁽⁴³⁾

⁽⁴³⁾ Le Pape Léon XIII faisait référence à la suppression des Corporations ouvrières en France et ailleurs sous la Révolution française (Loi Le Chapelier du 14 juin 1791). En Angleterre, les Guildes furent supprimées lors de la prétendue Réforme. "Il y a semble-t-il une étrange conspiration du silence au sujet de la suppression et de la spoliation des Guildes anglaises dans les Histoires officielles protestantes de la Réforme. Les historiens ont beaucoup à dire sur la suppression des couvents et des institutions monastiques, mais la destruction des Guildes n'est pas mentionnée ni même leur existence. John Richard Green dans sa *Short History of the English People*" ne dit pas un mot de la destruction perverse et injuste des Guildes... Si les raisons données à la suppression des couvents et monastères était fausse et faible, il n'y en avait pas du tout à la suppression des Guildes, et, rendons-en justice à Henri VIII, il n'essaya même pas d'en donner. Il déclara froidement qu'il avait besoin de leur argent : l'Acte d'Henri VIII de 1545 stipulait que la confiscation de la propriété publique qu'il autorisait était nécessaire "pour la poursuite de la guerre présente", et figuraient réunis en un même lot à spolier : "collèges, chapelles indépendantes, fondations, hôpitaux, fraternités, confréries et guylde". L'Acte d'Edouard VI, C14, conçu par Somerset, fut encore plus audacieux : Il attaqua la doctrine du Purgatoire, arguant que les bienfaiteurs des Guildes ployaient sous le faix "de coutumes superstitieuses" de prières et de Messes pour les âmes des défunts. Pour camoufler le fait qu'il pillait la propriété publique, Somerset mentionna une poignée d'établissements secondaires dans son acte de spoliation... Il existait donc des établissements d'enseignement secondaire, dont certains financés par les Guildes... et les ruffians qui organisèrent ce pillage de masse (Somerset et les autres courtisans) se gorgèrent du butin". *The Religious Guilds and their Suppression*, pp.19-20. Cf *The Workingsmen Guilds of the Middle Ages* par l'auteur du présent livre (The Forum Press, Cork). (NDT : Toutes les atteintes contre les institutions catholiques par ceux qui veulent détruire le Catholicisme pour se débarrasser des contraintes morales et s'enrichir

Le Pape Pie XI insiste sur le devoir des États de rétablir les Groupements professionnels : "Du fait de la plaie de l'individualisme, écrit-il, les choses en sont arrivées au point où la vie sociale hautement développée qui fleurit jadis en toute une variété d'institution prospère liée organiquement les unes avec les autres a été endommagée et presque ruinée, ne laissant ainsi virtuellement que les individus et l'État... Or c'est le devoir primordial de l'État et de tous les bons citoyens d'abolir le conflit entre les classes ayant des intérêts divergents, et ainsi d'entretenir et promouvoir l'harmonie entre les divers rangs de la société. "L'objectif de la législation sociale doit donc être de rétablir les Groupements Corporatifs. La société aujourd'hui demeure dans un état de tension, état donc instable et incertain, du fait qu'elle repose sur des classes ayant des intérêts contradictoires donc opposés entre elles, et qu'en conséquence elle prône l'inimitié et la lutte... La demande et l'offre de travail divise les hommes sur le marché du travail en deux classes comme en deux camps, et le marchandage entre ces parties transforme le marché du travail en une arène où les deux armées se combattent ..." Il ne peut être question d'une solution parfaite, sauf à éliminer cette opposition et faire renaître des membres bien organisés du corps social, en l'espèce des Groupements Corporatifs liant les hommes ensemble non pas selon la position qu'ils occupent sur le marché de l'emploi, mais selon les diverses fonctions qu'ils exercent dans la société... Ces Groupements, autonomes au vrai sens du terme, sont considérés par beaucoup comme essentiels, sinon à la société civile, du moins à son développement naturel et spontané... Dans ces associations, les

de ses dépouilles entraînent toujours un désastre social (le paupérisme en Angleterre), que les mêmes tentent encore de tourner en haine de l'Eglise. Ainsi les artisans et ouvriers en France réduits à la misère par la Révolution connurent un siècle de conditions de vie très dures avant d'avoir de nouveau le droit de s'organiser en syndicats, et devinrent la proie des sociétés secrètes mêlant bienfaisance, antichristianisme et politique, dirigées par des antichrétiens (f-Maçons illuministes, satanistes, anarchistes, socialistes) (cf. l'Internationale dirigée par Marx), infiltrant ces organisations puis prenant la tête des syndicats pour en dévoyer les activités, spécialement contre les patrons chrétiens. (cf. "La Révolution Mondiale," de Nesta Webster, chap. L'Internationale, et l'Anarcho-syndicalisme, édition française par l'éditeur du présent ouvrage).

intérêts communs à l'ensemble du groupe doivent prédominer, et, parmi ces intérêts, le plus important est le fait de diriger les activités du groupe vers le Bien commun ... Il est à peine nécessaire de noter que ce que Léon XIII enseignait concernant la forme du Gouvernement politique peut, mutatis mutandis, s'appliquer également aux Groupements professionnels. Là encore, les hommes peuvent choisir toute forme qui leur plaît, pourvu que et la justice et le Bien Commun soient pris en compte."⁽⁴⁾ Ainsi donc, afin de maintenir la saine vie de famille qui est indispensable au bien de l'État, il faut faire revivre les Groupements Corporatifs professionnels.⁽⁵⁾

La monnaie, instrument de l'Économie

Le Plan divin pour l'Ordre demande un système monétaire qui soit organisé afin de faciliter la production et l'échange des biens matériels en vue de la vie vertueuse des membres du Christ au sein de familles heureuses. La monnaie est destinée à la production, à la distribution et aux échanges de biens matériels, et la production, la distribution et les échanges de ces biens sont destinés à favoriser le développement de la personnalité humaine dans le Christ. Il y a une perversion antichrétienne mais tout autant antinaturelle dans l'ordre actuel, inversé par l'assujettissement des personnes humaines à la production, et de la production et de la distribution à la Finance. Comment cette perversion de l'ordre a-t-elle pu survenir ?

Pour garder l'argent à sa place dans l'organisation sociale, l'argent qui, nous l'avons vu, est un instrument de l'Économie, deux choses doivent être l'objet de la plus grande vigilance de la part des autorités

⁽⁴⁾ Encyclique *Quadragesimo Anno*, *Sur l'Ordre social*. L'Encyclique de Léon XIII à laquelle se réfère Pie XI est *Immortale Dei*, *Sur la Constitution Chrétienne des États*.

⁽⁵⁾ NDT : Les guildes et corporations, comme toute organisation humaine, n'ont pas toujours été exemptes de déviations. Elles doivent être surveillées par le Pouvoir. La rédaction de la "Charte des tondeurs d'Arras" de 1236... négligeait de mentionner les obligations religieuses, que la version précédente imposait ! La dérive économique et politique des guildes d'Espagne, initialement favorisées par la Monarchie, conduisit celle-ci à les interdire dès 1250 pour la Castille, sous Jacques Ier pour Valence, et probablement pour toute la couronne d'Aragon. (cf. "Le XIIIe siècle européen" de Léopold Genicot, ed. *Nouvelle Cléo*, p. 133)

de l'État. La première est d'empêcher l'usure. La seconde est d'assurer la fonction de la monnaie comme mesure stable des échanges. Le règne de l'usure et les violentes fluctuations dans le niveau général des prix d'un pays ont des répercussions désastreuses sur la personnalité humaine, la vie de famille et la propriété privée, et finalement conduisent à la domination de ceux qui manipulent le moyen d'échange et à de terribles conflits internationaux.

La montée du Libéralisme qui a suivi la rupture de l'unité catholique de l'Europe au XVI^e siècle avec aussi le développement du système moderne de création monétaire et de manipulation des niveaux généraux des prix ont conduit, non seulement à la concentration de la propriété en un relativement petit nombre de mains, mais aussi à la prise du contrôle de l'État lui-même par les intérêts financiers de ces quelques magnats.

Qu'entend-on par Libéralisme ?

Le Libéralisme ne consiste pas simplement à retirer la création de la monnaie et le commerce d'argent de leur subordination à la politique, mais dans le pas supplémentaire consistant à retirer à la fois la politique et la finance de toute subordination à la loi morale naturelle et révélée qui lie les membres du Christ.⁽⁴⁵⁾ La meilleure description du *Libéralisme* est probablement de dire qu'il consiste à ériger une section particulière ou un aspect de l'activité humaine, la politique ou l'économie, en un domaine séparé ayant sa propre fin

⁽⁴⁵⁾ Historiquement, le refus de la nécessaire subordination de la politique à l'ordre établi par le Christ a été suivi de l'insubordination des activités monétaires vis à vis de la politique. L'homme déchu ne peut conserver l'ordre rationnel de la vie, si ce n'est en acceptant la subordination due à Dieu en Notre Seigneur Jésus-Christ.

(NDT : Une note p.19 a déjà signalé la fécondité funeste du libéralisme d'après l'ouvrage «*Ils l'ont découronné*» de Mgr Marcel Lefebvre. Dans l'Encyclique *Libertas*, Léon XIII rappelle ce que dit St Thomas de l'essence du Libéralisme : *la fin poursuivie par Satan est l'aversion de Dieu*, mais cette fin ne peut être atteinte que *sub specie libertatis* : la haine de Dieu sous l'alibi de la liberté, *c'est exactement l'essence du libéralisme*. (Commentaire par le RP. Emmanuel de l'Encyclique *Libertas*). Ce qui sous-tendait l'action de Luther, le libéralisme "catholique"(!), l'Opus dei et le Modernisme l'ont repris, procédant du même principe libertaire, mensonger, judaïque et satanique.,

autonome, complètement indépendante de la fin ultime de l'homme en tant que membre du Christ.

Le grand principe libéral des représentants orthodoxes Anglais et Français de l'Économie politique, Adam Smith, Malthus, Ricardo, Stuart Mill, F.Bastiat, Quesnay et les Physiocrates était que les questions économiques, y compris évidemment le commerce d'argent ou du moyen d'échange étaient gouvernés par des lois physiques de la nature, qu'aucune loi politique ne devait chercher à réguler en vue de favoriser une appartenance chrétienne. "A l'époque où le nouvel ordre social s'instaura, écrivit le Pape Pie XI, les doctrines du Rationalisme avaient déjà pris une ferme emprise sur un grand nombre, et une science économique étrangère à la véritable loi morale s'était rapidement élaborée, d'où s'ensuivit que toute liberté fut donnée à l'avarice humaine".⁽⁴⁶⁾

⁽⁴⁶⁾ Lettre Encyclique *Quadragesimo Anno, Sur l'Ordre Social*. Tous les économistes mentionnés ci-dessus avaient été influencés par John Locke, par son Nominalisme et son Libéralisme, dont le fondement se trouve dans son "*Essai sur l'Entendement Humain*". Cette œuvre, de même que "*Les Principes d'Economie Politique*" de Stuart Mill, figure à l'Index Bibliographique.

"Ce que visent les *Naturalistes* ou les *Rationalistes* en philosophie, les tenants du Libéralisme en appliquant les principes posés par le Naturalisme s'efforcent de le faire passer dans les domaines de la moralité et de la politique. La doctrine fondamentale du *Rationalisme* est la suprématie de la raison humaine, qui, en refusant la soumission qu'elle doit à la Raison divine et éternelle, proclame son indépendance et se constitue elle-même principe suprême et source et juge de la vérité. Il s'ensuit que les adeptes du Libéralisme nient l'existence de toute autorité divine à laquelle soit due l'obéissance, et proclament que chaque homme est à lui-même sa propre loi, d'où ressort ce système éthique qu'ils dénomment *moralité indépendante*, qui, sous le costume de la liberté, exonère l'homme de toute obéissance aux Commandements de Dieu et y substitue une licence sans frein".

(Pape Léon XIII, Lettre Encyclique *Libertas, Sur la Liberté humaine*)
(NDT. Ce Libéralisme proclamé au nom du Rationalisme, tout en favorisant l'anarchie des appétits individuels, il prétend en obtenir un ordre social harmonieux ! Citons un passage du Bref *Quod Aliquantum* de Pie VI (10 mars 1791) contre les principes individualistes : "Mais que pouvait-il y avoir de plus insensé que d'établir parmi les hommes cette égalité et cette liberté effrénée qui semble étouffer la raison, le don le plus précieux que la nature ait fait à l'homme et le seul qui le distingue des animaux ?... Peut-on d'ailleurs ignorer que l'homme n'a pas été créé pour lui seul, mais pour être utile à ses semblables ? Car telle est la faiblesse de la nature que les hommes pour se conserver ont besoin du secours mutuel les uns

Le libéralisme est le Rationalisme appliqué à la politique et à la finance. On ne sera donc pas surpris que l'usure ait fait sa réapparition sous une autre forme. Dans sa Lettre Encyclique *Rerum Novarum*, le Pape Léon XIII, sitôt après avoir déploré la suppression des Guildes, poursuit en disant : "Les institutions publiques et la législation elle-même ont écarté l'ancienne religion. Dès lors, graduellement, il est arrivé que les travailleurs ont été livrés tous isolément et sans recours à la dureté de cœur des employeurs et à la voracité d'une concurrence effrénée. Leur malheur a été accru par l'usure rapace, qui, bien qu'elle ait été condamnée plus d'une fois par l'Église, est néanmoins pratiquée sous un déguisement différent mais avec la même injustice par des individus cupides et âpres au gain. A cela s'ajoute le surgissement de puissants monopoles contrôlant des entreprises sous-traitantes et toutes branches du commerce ; c'est ainsi qu'un petit nombre d'individus richissimes ont été à même d'assujettir des foules innombrables de travailleurs pauvres sous un joug à peine moins pénible que l'esclavage pur et simple".⁽⁴⁷⁾

des autres... C'est donc la nature elle-même qui a rapproché les hommes et les a réunis en société". Rejeter la société organique chrétienne qui est dans la nature de l'homme, la remplacer par une société reposant sur une idéologie absurde, qui récuse la nature, la morale divinement révélée et la Religion au profit égoïste des moins scrupuleux et des plus malins au sens luciférien du terme, ce libéralisme mène au totalitarisme implacable, comme en France en 1792, en Russie bolchevique, dans la Chine de Mao, chez Giap, Fidel Castro, Menghitsu, etc, qui culminera sous le mondialisme de l'Antéchrist. cf "*Marx vrai ou faux prophète*" de D. Manifold.)

⁽⁴⁷⁾ Le Pape Léon XIII évoque la réaction socialiste et collectiviste aux abus de la propriété privée. Ce mouvement, comme nous le verrons plus loin, est mené sous la direction des organisations naturalistes internationales, et ainsi, par son opposition au Christ-Roi et au Plan divin surnaturel pour l'Ordre, mène les travailleurs à une situation encore pire que l'esclavage dont notre Divin Sauveur les avait libérés.

(NDT : dirigé par la haute Finance juive, ce mouvement se poursuit sur deux voies convergentes comme le montre plus loin l'auteur : la cartellisation de l'industrie et du commerce en oligopoles (libéralisme), et la collectivisation étatique (socialiste) par la taxation et la réglementation toujours croissante des revenus et des activités ; dernièrement le libéralisme US a abouti au soutien des banques par l'argent Fédéral, avec le Socialisme en vue, au service des plus hauts financiers !

Les fluctuations dans les niveaux des prix nationaux ont été bien plus violentes depuis le développement du système moderne de banque qu'auparavant. Quelques citations de l'excellent pamphlet de A.N. Field "*The Untaught History of Money*" (L'Histoire monétaire que l'on n'enseigne pas) illustreront ce point en ce qui concerne la Grande-Bretagne : "Jusqu'aux environs de 1660, toutes les transactions monétaires en Angleterre – écrit l'auteur – s'effectuaient par échange de numéraire (monnaie métallique). Après cette date commença la banque (moderne) ; l'usage de chèques et de billets de banque et ce que l'on connaît comme le crédit bancaire commencèrent à s'instaurer. Le trait distinctif de la période précédente, lorsque tous les règlements monétaires s'effectuaient avec la monnaie du Roi et qu'aucun n'était effectué avec celle des banques, était la grande stabilité des prix. Il y avait eu un tour de passe-passe monétaire notoire dans cette période ancienne lorsque Henri VIII en 1542 avait modifié l'assise de la monnaie en changeant la composition de l'alliage. Le résultat fut que les prix montèrent de 20 à 25 % en cinq ans, et qu'en 1551 une livre sterling n'acheta plus que la moitié de ce qu'elle avait pu acheter neuf ans plus tôt... L'absence de cycles de dépression et de suractivité économique à intervalles de quelques années comme ceux que nous connaissons actuellement n'était pas due à un mérite particulier de la monnaie métallique par rapport à la monnaie papier, mais simplement au fait que c'était le soin constant de la Couronne de maintenir une quantité suffisante de moyens monétaires en circulation pour les besoins de la population. Il existait des lois très strictes contre l'exportation des pièces de monnaie..."

"Après 1650, entrèrent en jeu les activités bancaires et le crédit bancaire, et le niveau des prix fit un bond de 180 à 320 en 1750, atteignant 560 au cours de cinquante années suivantes. Un diagramme plus récent des niveaux des prix couvrant la période de 1780 à 1932 (avec pour base 100 le niveau de 1913) montre une série continue de fluctuations énormes pendant toute la période... En 1913, le niveau était revenu à 100. Puis, après la Grande Guerre, il marque une forte hausse et atteint 225 en 1920, puis retombe à 100 l'année suivante, reste à peu près à ce niveau quelques années, puis en 1930 suit une pente descendante avec la dépression mondiale

pour revenir à 66 en 1932, son point le plus bas depuis un siècle et demi... Ainsi, l'histoire de la Grande-Bretagne avec les progrès de la banque et des banquiers a été celle d'une longue suite de fluctuations monétaires des plus violentes, avec d'incessantes variations de prix et des résultats ruineux... Telle est la différence entre le fait que la Couronne ait la maîtrise de la monnaie afin de préserver la justice, et celui où des banquiers privés ont cette maîtrise et l'utilisent à leur propre avantage égoïste, aux dépens de la nation."

Les fluctuations rapides du niveau des prix sont désastreuses dans leurs effets, en particulier pour les plus petites entreprises. L'augmentation des prix spolie tous les créanciers au profit des débiteurs. Tous les contrats à règlements périodiques futurs de services, tels que gages, salaires, intérêts, loyers et rentes, et ceux fixés par la loi ou l'usage, comme les tarifs de transports, les services postaux, les honoraires professionnels, se trouvent viciés, et ceux qui reçoivent ces règlements perdent de l'argent. La chute des prix par le rappel des emprunts et la restriction du crédit gruge tous les débiteurs au profit des créanciers. Elle entraîne des faillites et des saisies, du chômage, et la concentration de la richesse entre les mains de quelques uns, qui sont les maîtres réels de l'Etat.⁽⁴⁸⁾

Dans sa Lettre encyclique *Quadragesimo anno* le Pape Pie XI s'étend sur le terrible pouvoir exercé de nos jours par ceux qui sont les maîtres de la Finance, et il poursuit en décrivant les maux qui résultent de ce désordre... "Tout d'abord donc, il est patent que de nos jours, non seulement est accumulée la richesse, mais qu'un pouvoir immense et une domination économique despotique sont concentrés aux mains de quelques uns, et que ces quelques uns fréquemment ne sont pas les propriétaires, mais seulement les

⁽⁴⁸⁾ "Comme l'a souligné un auteur bien connu spécialiste de ces questions, le facteur monétaire est semblable aux marées de l'océan, et le facteur de la demande et de l'offre des matières premières et de première nécessité (commodités) est comme les vagues de la mer... Les marées sont le facteur principal qui détermine le niveau des eaux, et les vagues un facteur comparativement faible, même lors des plus grandes tempêtes. Le facteur monétaire est comme les marées, c'est l'élément principal qui détermine le niveau des prix." (dans *The Truth about New-Zealand*, de A.N. Field, p. 134.) Cf *The Role of Money*, par le Pr Soddy, pp.71-75

curateurs et les directeurs des fonds investis, qui les administrent selon leur bon plaisir. Ce pouvoir devient particulièrement irrésistible lorsqu'il est exercé par ceux qui, parce qu'ils détiennent et contrôlent les affaires financières, sont à même aussi de gouverner le Crédit, de déterminer son attribution, et qui pour cette raison fournissent, peut-on dire, le sang vivifiant à tout l'organisme économique et tiennent comme entre leurs mains l'âme même de la production, de sorte que personne n'ose souffler un mot d'opposition. Cette accumulation de puissance, trait caractéristique de l'ordre économique moderne, est le résultat de la libre concurrence sans limite, qui ne laisse survivre que les plus forts, c'est à dire le plus souvent ceux qui luttent de la manière la plus implacable, qui tiennent le moins compte des exigences de la conscience. Cette concentration de puissance a mené à une triple bataille pour la domination. Primo, il y a bataille pour la dictature dans la sphère économique elle-même ; puis bataille féroce pour se rendre maître de l'Etat afin d'en exploiter indûment les ressources et l'autorité dans la lutte économique ; et finalement, affrontement entre les Etats eux-mêmes...⁽⁴⁹⁾

"A l'ambition effrénée pour la domination a succédé le désir du gain ; toute la vie économique est devenue dure, cruelle et implacable à un degré effrayant ... L'Etat ... est devenu esclave, enchaîné au service de la passion humaine et de l'avidité. En ce qui concerne les relations entre les peuples, un double courant est né de cette unique source : d'un côté, le nationalisme économique et même l'impérialisme économique, et de l'autre, un non moins détestable internationalisme ou impérialisme international dans les affaires financières, pour lequel, là où l'homme a sa fortune, là est son pays."⁽⁵⁰⁾

⁽⁴⁹⁾ (NDT : et des Etats solidaires du mondialisme contre ceux qui y résistent (guerre de 1939-45 et suivantes)

(NDT : Aujourd'hui, la question du pays ne se pose plus pour les détenteurs de la puissance financière : ils dominent le monde. Ils ont imposé en Europe l'abolition des frontières et barrières douanières protectrices des nations, ils imposent par le Gatt et l'OMC des restrictions de production aux Européens au profit de leurs Kolkhoses, industries et oligopolies lointains. Maîtres de créer tout Etat-croupion qu'ils veulent, ils ouvrent des paradis financiers, pays-banques hors fiscalité pour leurs activités et leurs profits, exempts des lois taxatoires qu'ils font édicter partout ailleurs pour taxer jusqu'à l'épuisement les entreprises indépendantes, spolier les

Ce que le Pape Pie XI entend par "nationalisme ou impérialisme économique" est l'action de l'Etat qui met sa puissance au service de quelques uns de ses financiers et de ses industriels afin d'envahir ou d'asservir économiquement d'autres pays. Pour prendre un exemple, une vive bataille pour les pétroles du Mexique mit aux prises pendant des années la Standard Oil Company of America d'un côté, à la Royal Dutch Shell représentant l'Empire Britannique, alliée à la Mexican Eagle, de l'autre. Nous lisons dans *"The World Struggle for Oil"* (La Bataille mondiale pour le pétrole) de P. de la Tramaye, que la Standard Oil bénéficia pratiquement d'un monopole au Mexique jusqu'au moment où fut découvert le gisement de Tampico. Le Président Diaz, en vue de mettre fin au monopole, accorda d'importantes concessions à la firme britannique de Pearsons, qui peu après fonda la Mexican Eagle. Ces concessions donnèrent le signal au déclenchement d'une campagne de presse aux Etats-Unis qui se déchaîna contre Porfiro Diaz et fit éclater l'insurrection Madériste à Sonora et Chihuahua. Rockefeller et Pearsons se firent la guerre par condottières mexicains interposés. Les Etats-Unis soutenaient Madero, et la Grande-Bretagne Porfiro Diaz. (49)

Le retour à l'Évangile

acquis des familles selon le principe posé par Marx. Ils ont élevé à leur profit la puissance de l'Angleterre au XIXe siècle, celle de l'Amérique au XXe, et désormais transfèrent cette puissance à la Chine, avec Israël comme pays refuge. Telle est la méthode de ceux qui appliquent la prophétie d'Isaïe entendue par eux dans son sens ethnique, raciste et matériel.

(49) Qui veut en savoir plus sur cette bataille pour les pétroles du Mexique trouvera quantités d'informations dans le livre de Ludwell Denny *"American conquers Britain"* (pp. 240-252). A propos des effets de cette lutte sur la Religion, et de la responsabilité de la Maçonnerie dans les persécutions religieuses au Mexique, lire *"No God Next Door"* du RP. Michael Kenny, S.J., et *"Mexico, the Land of Blood-drenched Altars"* de Francis C. Kelly. Le *Catholic Herald* de Londres du 24 janvier 1941 nous a appris que le *New-York Herald Tribune* avait récemment annoncé que vingt banquiers américains avaient offert un prêt de 100 millions de dollars pour remettre à flot les industries mexicaines. "On pense que ce plan est conditionné à l'action du président Camacho de protéger les profits contre toute tentative de poursuivre la révolution mexicaine".

St Paul résume l'Évangile comme l'œuvre de récapitulation ou de rétablissement de toutes choses dans le Christ. (50) Un nouveau chef a été donné à la race humaine, le deuxième Adam. Sous Lui, par l'acceptation sociale du rôle de Son Corps Mystique, les membres individuels de la race humaine sont destinés à être amenés à l'union surnaturelle avec la Très Sainte Trinité. Ce n'est que par cette union surnaturelle qu'un être humain est pleinement dans l'Ordre du monde. Nous venons de voir esquissé ce que comporte l'acceptation sociale du plan divin. C'est simplement la programme général du Règne du Christ tel qu'élaboré par Son Eglise au cours de siècles, en vue de permettre à tous les hommes de vivre une vie surnaturelle en conformité avec leur soumission à la Très Sainte Trinité, ensemble avec le Christ, exprimée à la Sainte Messe. Par le caractère sacramentel du Baptême, l'âme de chaque individu est rendue capable de se conformer à celle de Notre Seigneur Jésus-Christ et de pouvoir assimiler la Vie surnaturelle de son Chef, de la même manière qu'une plante est par sa structure interne apte au processus de s'incorporer les éléments de la vie végétative. Mais, tout comme une plante requiert un environnement favorable pour se développer, de même de la Vie surnaturelle du Chrétien baptisé. C'est pour créer cet environnement favorable que l'Eglise Catholique pose les principes d'organisation politique et économique et en tire les conclusions générales, sans pour autant déterminer le mode d'application de ces conclusions aux circonstances particulières. Ainsi, l'Eglise n'impose pas la préférence de l'une quelconque des trois formes de gouvernement⁽⁵¹⁾, monarchie, aristocratie ou

(50) *Ephésiens I, 3-10* : "Béni soit le Dieu et Père de Notre Seigneur Jésus-Christ ... qui nous a prédestinés à être ses enfants adoptifs en Jésus-Christ ... selon son bon plaisir et le dessein qu'il s'était proposé en Lui, lorsque la plénitude des temps serait accomplie, de rétablir toutes choses dans le Christ, celles qui sont dans les Cieux, comme celles qui sont sur la terre."

(51) (NDT : N'y a-t-il pas quelque ambiguïté ici : Benoît XV, Pie XI et Pie XII, sous la pression des circonstances et des influences, inclinèrent la politique Vaticane vers la collaboration avec les régimes athées issus de la Révolution, et Pie X lui-même avait dû concéder en Italie une telle collaboration restreinte pour se concentrer sur la lutte antimoderniste (d'après Gianni Vannoni *"Massoneria, Fascismo e Chiesa Cattolica"*, ed. Laterza, p.164). L'Eglise admet certes les trois

démocratie sur les autres, mais elle affirme que, quelle que soit la forme de gouvernement qu'un peuple puisse se donner, César doit accepter le plan divin de l'Ordre.

"L'Eglise, écrit le Pape Léon XIII, toujours gardienne de ses droits propres et stricte observante de ceux des autres, tient qu'il ne lui appartient pas de décider quelle est la meilleure entre les diverses formes de gouvernements et d'institutions civiles des Etats Chrétiens, et, parmi les diverses formes de constitutions étatiques, elles n'en désapprouve aucune, pourvu que le respect dû à la Religion et l'observance des bonnes règles morales soient maintenus. Telle est la norme de conduite par laquelle doivent être dirigés les pensées et le comportement de tout Catholique."⁽⁵¹⁾

De même, l'Eglise ne dicte pas comment les classes dans les écoles doivent être organisées, ni le détail des programmes, mais elle demande que l'ensemble de l'organisation d'une école Catholique et de ses enseignants, les programmes et les manuels dans chaque discipline le soient afin de promouvoir la formation harmonieuse des membres du Christ.⁽⁵²⁾

L'Eglise insiste également sur la nécessité de la propriété privée et sur la nécessaire formation de Guildes ou de Groupements professionnels, mais, "à la condition que la loi divine et naturelle soit observée, c'est à l'Autorité publique qu'il appartient de spécifier plus précisément en vue du Bien Commun ce qui est licite ou illicite pour les détenteurs de propriété de faire de leurs biens."⁽⁵³⁾ L'Eglise Catholique rappelle l'exigence d'observer intégralement le septième

formes de gouvernement s'agissant de celles adoptées sous l'effet de circonstances naturelles, démocratie patriarcale des communautés restreintes comme les Cantons Suisses, gouvernement démo-aristocratique des cités-Etats, ou la fin d'une monarchie faute de descendance, perte de guerre ou trahison de ses devoirs, mais l'Eglise peut-elle admettre en droit des régimes instaurés par le brigandage d'Antichrists contre des Gouvernants légitimes, même si elle a dû l'accepter de facto ! ? Peu à peu, le fait supplanta le droit, l'hypothèse supplanta la thèse, d'où dérive vers le Modernisme social, s'accouplant finalement avec le Modernisme doctrinal par l'affaiblissement de la Foi, et in fine Vatican II.)

⁽⁵¹⁾ Lettre Encyclique *Sapientiae Christianae*. Cf. Encyclique *Immortale Dei*.

⁽⁵²⁾ Lettre Encyclique *Divini Illius Magistri*, *Sur l'Education Chrétienne de la jeunesse*

⁽⁵³⁾ Pape Pie XI, Lettre Encyclique *Quadragesimo Anno*, *Sur l'Ordre social*

Commandement et condamne l'usure, mais ce n'est pas à l'Eglise d'indiquer la manière précise de lutter à cet égard, ni comment doit être assurée la stabilité des prix et comment empêcher les manipulations arbitraires du volume du moyen d'échange.

Le programme de l'Eglise pour les droits de Dieu

Le naturalisme de la Révolution française qui mit les droits de l'homme à la place des Droits de Dieu eut pour résultat la diffusion de nombre d'erreurs en opposition au plan divin de l'Ordre. Les organisations si habilement orchestrées par la Juiverie et la Franc-Maçonnerie ayant toutes ardemment œuvré à la propagation de ces doctrines d'erreurs, nombre de catholiques en furent les victimes. Le Pape Pie IX catalogua ces erreurs dans le *Syllabus*, donnant ainsi aux Catholiques ce que l'on pourrait appeler *un test négatif* de fidélité à la Royauté du Christ.⁽⁵⁴⁾ Depuis la publication de ce splendide document dont la signification devrait être familière à tout catholique, les Papes successifs ont élaboré un *programme positif pour le respect des Droits de Dieu* par une fidélité totale au Christ-Roi.

⁽⁵⁴⁾ On trouvera le texte du *Syllabus* avec un bref commentaire sur les erreurs qu'il dénonce dans "*The Mystical Body of Christ in the Modern World*" (Le Corps Mystique du Christ dans le monde moderne) de l'auteur, pp.120-142.

(NDT : L'avertissement de Pie IX fut vain, le haut clergé ayant cinquante ans après élu en Benoît XV un pontife d'apaisement, puis Pie XI qui coopéra avec les antichrists et leur politique, conduisant cent ans après à ce que la hiérarchie proclame lors de Vatican II un *anti-Syllabus*. Il y eut une période de 44 ans, de Benoît XV à Pie XII, où au plus haut niveau fut pratiqué un accommodement croissant avec la judéo-Maçonnerie ! ... Ceci montre la faiblesse humaine, la nécessité de la prière, et celle du don de la Grâce, que nos fautes peuvent nous faire perdre pour notre malheur. On mesure le chemin parcouru par le fait que la *Civiltà Cattolica* publia en 1890 une série retentissante d'articles contre les menées subversives du Judaïsme (le chant du cygne de la revue Jésuite ?), qu'à la même époque l'abbé Auguste Rohling avait publié "*Le Juif Talmudiste*" et le catholique R. Gougenot des Mousseaux sa somme célèbre "*Le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des peuples chrétiens*" préfacée du RP Voisin ... et que cinquante ans plus tard, le Pape Pie XI, lui, déclarait à un pèlerinage belge en 1938 : " Nous sommes tous des sémites intellectuels " et "l'Antisémitisme est inacceptable"... Etait-ce seulement une formule diplomatique ou bien plutôt l'annonce de l'ère Roncalli, Montini, Wojtyla et Ratzinger ?)

La Vie Surnaturelle du Corps Mystique du Christ a été traitée par le Pape Léon XIII dans ses Encycliques *Sur la Réunion de la Chrétienté* ⁽⁵³⁾ et *Sur le Christ Notre Rédempteur* ⁽⁵⁴⁾, ainsi que par le Pape Pie XI dans ses Lettres *Sur la Réparation au Sacré Cœur* ⁽⁵⁷⁾ et *Sur la Véritable Unité Religieuse*. ⁽⁵⁸⁾ L'obligation de l'acceptation sociale du plan divin a été expliquée par le Pape Léon XIII dans son enseignement sur *La Liberté humaine* ⁽⁵⁹⁾, *La Constitution Chrétienne des Etats* ⁽⁶⁰⁾ et *Les Principaux Devoirs des Chrétiens en tant que Citoyens*. ⁽⁶¹⁾ Le Pape Pie X traite du même sujet dans son admirable *Lettre Sur le Sillon* ⁽⁶²⁾, et le Pape Pie XI dans son Encyclique *Sur la Paix du Christ*. ⁽⁶³⁾

⁽⁵³⁾ *Praeclara Gratulationis Publica*

⁽⁵⁴⁾ *Incarnatio*

⁽⁵⁷⁾ *Miserentissimus Redemptor*

⁽⁵⁸⁾ *Mortalium Animos*. La belle Encyclique du Pape Pie XII *Mystici Corporis Ecclesiae* est parvenue à l'auteur trop tard pour pouvoir être utilisée dans ce livre.

⁽⁵⁹⁾ *Libertas*

⁽⁶⁰⁾ *Inmortale Dei*

⁽⁶¹⁾ *Sapientiae Christianae*

⁽⁶²⁾ Cette Lettre insiste sur la folie d'essayer "d'instaurer sur terre, au dessus de l'Eglise Catholique, le règne de la Justice et de la Charité au moyen d'agents venus de partout, de toutes les religions et de ceux qui n'en ont aucune, croyants ou incroyants, pourvu qu'ils oublient ce qui les divise, c'est à dire leur religion et leurs convictions philosophiques, et qu'ils mettent au service commun ce qui les unit, à savoir un noble idéalisme et la force morale, tirée peu importe d'où."

(NDT : Hélas le successeur de Pie X ne retint pas son enseignement : cf. son appel de paix du 1er août 1917 cité, et son hommage à la Société des Nations lors de sa création malgré l'insolent mépris dont avaient témoigné ses fondateurs dans le traité de Londres (voir ci-dessous) ! La leçon fut de plus en plus oubliée : par Pie XII qui approuva l'Opus dei et le mouvement Focolare oecuménistes et humanistes au sens maçonnique ; cette dérive éléva au trône de Pierre le F. maçon Roncalli et son programme de *Pacem in terris*, qui reprenait celui dès avant 1939 celui de l'Opus Dei de Balaguer et de son livre *Camino*, non condamné par l'Index de Pie XII. Ce mouvement librettarien, ouvert aux non-chrétiens et laïciste, témoigne précisément de cette folie condamnée par Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X. Entre temps, Pie XI avait appuyé la politique de la SDN, Ligue mondiale antichrist. Etrange fut la contradiction entre la politique de Pie XI et Pie XII et leur enseignement catholique. Roncalli n'eut plus qu'à aligner l'enseignement sur la pratique !)

⁽⁶³⁾ *Ubi Arcano Dei*

Le concept catholique de patrie a été traité par le pape Pie XI dans ses Encycliques *Sur la Royauté du Christ* ⁽⁶⁴⁾ et *Sur les Troubles de notre Temps* ⁽⁶⁵⁾, après que le Pape Léon XIII en eut déjà parlé en termes admirables. ⁽⁶⁶⁾ Le Pape Pie XI avait mis l'accent sur cette sublime vérité que les Catholiques doivent envisager la lutte pour rechristianiser la vie publique comme un combat à mener sous la bannière du Christ-Roi par chacun des membres de Son Corps Mystique. ⁽⁶⁷⁾ Il traita aussi de la cellule sociale Chrétienne, la famille ⁽⁶⁸⁾ après le Pape Léon XIII ⁽⁶⁹⁾, et de la personnalité de l'enfant, dans son enseignement *Sur l'Education Chrétienne de la Jeunesse*. ⁽⁷⁰⁾

Un programme économique positif avait également été développé sur la propriété, la production et la distribution, dans les Encycliques des Papes Léon XIII ⁽⁷¹⁾, Pie X ⁽⁷²⁾ et Pie XI ⁽⁷³⁾. Le Pape Léon XIII avait signalé que l'usure était réapparue sous un nouvel habillement et conduisait à l'asservissement de la multitude par quelques uns ⁽⁷⁴⁾. Le Pape Pie XI montra que le contrôle de ce que l'on nomme le Crédit s'est accru à grand pas depuis la publication de *Rerum Novarum* ⁽⁷⁵⁾. Ce ne sont plus seulement les individus qui sont asservis dans cette situation, mais les Etats eux-mêmes sont tombés au pouvoir des maîtres de la Finance. ⁽⁷⁶⁾

(Dans la sphère des relations internationales, le pape Benoît XV envoya le 1er août 1917 une *Note de Paix* aux dirigeants des peuples belligérants engagés dans la Ière guerre mondiale, avançant des

⁽⁶⁴⁾ *Quas Primas*

⁽⁶⁵⁾ *Caritate Christi Compulsi*

⁽⁶⁶⁾ *Sapientiae Christianae*

⁽⁶⁷⁾ *Ubi Arcano Dei*, et *Quas Primas*

⁽⁶⁸⁾ *Casti Connubii*

⁽⁶⁹⁾ *Arcanum Divinae Sapientiae*

⁽⁷⁰⁾ *Divini Illius Magistri*

⁽⁷¹⁾ *Rerum Novarum*, *Sur la Condition des Classes laborieuses*, et *Graves de Communi*, *Sur la Démocratie chrétienne*

⁽⁷²⁾ *Fin Dalla Prima Sur la Question sociale*; *Singulari Quadam*, *Sur les Associations d'ouvriers catholiques et mixtes*; et *Il Fermo Proposito*, *Sur l'Action sociale chrétienne*

⁽⁷³⁾ *Quadragesimo anno*, *Sur la Reconstruction de la Société*

⁽⁷⁴⁾ *Rerum Novarum*

⁽⁷⁵⁾ *Quadragesimo Anno* et *Caritate Christi Compulsi*

propositions concrètes pour servir de base à une paix juste et durable. Le plan du Pape fut rejeté ⁽⁷⁾, et une Ligue naturaliste des Nations fut créée, dont le Vicaire du Christ fut rigoureusement exclu. ⁽⁷⁶⁾

En 1940, le monde de nouveau en guerre, il était pathétique de relire en quels termes méprisants le président franc-maçon des Etats-Unis avait rejeté le plan de paix du Pape Benoît XV (vingt trois ans plus tôt) : "Traiter, écrit le Président Wilson, avec une telle Puissance (l'Allemagne) par la voie de la paix suivant le plan proposé par Votre Sainteté impliquerait, autant que nous pouvons en juger, qu'elle (l'Allemagne) récupère sa force et reprenne sa politique, et obligerait à créer une combinaison permanente et hostile de nations contre le peuple Allemand qui est son instrument". ⁽⁷⁷⁾

⁽⁷⁾ (NDT : Il avait été rejeté d'avance la même année par le Congrès International des Maçonneries cité dans la note suivante, Congrès imposant aux Gouvernements de poursuivre la guerre jusqu'à la capitulation des empires centraux pour détruire ces monarchies, prolongeant les tueries pour créer des nations artificielles sous direction maçonnique et l'instabilité de l'Europe. Benoît XV salua cependant la SDN antichrist de ses vœux ! cf. Mgr Guery)

⁽⁷⁶⁾ Cf. "*Société des Nations, Super-Etat Maçonnique*", de Léon de Poncins. Cet auteur montre que la destruction de l'Empire d'Autriche et la création de la Société des Nations furent décidés au Congrès Maçonnique International tenu à Paris en juin 1917 et répondait à un projet et une exigence de la Juiverie.

⁽⁷⁷⁾ "*Benedict XV, Pope of Peace*" (Benoît XV, Pape de paix) du RP. H.E.G. Rope, M.A.. Aux pages 126 et 127, le P. Rope évoque les efforts bien connus des Tchèques Mazaryk et Benès en 1917 pour prolonger la guerre et faire rejeter les propositions de paix de l'Empereur Charles d'Autriche. Benès avoua qu'il préférerait l'Anschluss avec l'Allemagne à la préservation de ce qui subsistait de la Royauté du Christ dans l'Empire Autrichien. Depuis, il a eu l'Anschluss ! Il n'est pas tout à fait certain que Masaryk ait été maçon, bien qu'il fut toujours favorable au Naturalisme, mais le caractère maçonnique de Benès paraît lui certain : Cf. Article de la *RISJ*, du 1er novembre 1937. Pour les preuves du caractère maçonnique du Président Wilson, voir les documents cités dans "*Les pourquoi de la Guerre mondiale*" de Mgr Delassus.

(NDT : La lettre du président Wilson mentait effrontément. Sa politique à Versailles et ensuite, dictée par les conseillers juifs, B. Baruch et le "colonel" House, Sir Herbert Samuel du coté anglais et Georges Mendel aux cotés de Clémenceau agents des oligarques de la finance que Wilson avec ses homologues servait, ne fit rien pour contrer la renaissance du pangermanisme, mais au contraire fit tout pour restaurer la puissance et le volonté de domination de l'Allemagne,

La Paix de Versailles et la Ligue des Nations, inspirés du plus pur naturalisme n'ont certainement pas évité la guerre, ce pourquoi le plan du Pape Benoît XV avait été hautainement écarté. Le Pape Pie XI souligna dans son Encyclique *Sur la Paix du Christ dans le Royaume du Christ* que l'unique espoir de paix et de concorde internationale réside dans l'acceptation de l'autorité morale de l'Eglise Catholique. "Cela seul, écrit-il, est capable d'établir la paix du Christ, non seulement à l'époque actuelle, mais encore de la consolider pour le futur, en évitant ces nouveaux dangers de guerre auxquels nous avons déjà fait référence."

Ainsi, l'Eglise Catholique vise sans cesse à imprégner l'organisation sociale du sens de la réalité de la Vie surnaturelle et du Plan divin, qui seule peut la maintenir et la diffuser. Par l'Eglise, Dieu veut attirer tous les hommes à l'union avec Notre Seigneur dans le renouvellement de l'expression de Sa soumission au Calvaire dans la Sainte Messe, et Il veut que son culte soit animé du plus haut degré possible de charité surnaturelle qui sourd de la Grâce sanctifiante. De cette manière, Il veut que la société soit organisée sous le Christ-Roi afin d'attirer le plus grand nombre possible à devenir membres du Christ et de favoriser le développement de la Vie de la Grâce

comme aussi pour aider la Révolution Bolchevique à s'installer fermement. Wilson, Lloyd George, la SDN et les gouvernants aux ordres de la Juiverie reconstituèrent financièrement, industriellement et politiquement une Allemagne forte, réarmant et nourrissant son pangermanisme en violation du traité de paix, puis favorisèrent l'accession au pouvoir du socialiste luciférien Adolf Hitler. Leur politique fut parallèlement d'affaiblir la France et de la désarmer, avec la complicité de ses hommes d'Etat maçons. Cette déstabilisation permit de précipiter l'Europe dans une nouvelle guerre pour asseoir la domination judéo-US, ruiner les européens et étendre le Communisme, et priver les Européens de leurs colonies d'influence. Les conditions absurdes de la paix de Versailles et la politique de la SDN furent moins inspirées "par le pur naturalisme" que par le machiavélisme satanique de la Juiverie (cf. "*Genève contre la Paix*" du comte de St Aulaire). Ils visaient aussi à achever de détruire l'Eglise. Le Plan de Paix de Benoît XV transpirait hélas la diplomatie mondaine qui allait régner au Vatican de son successeur Pie XI... Qu'attendre d'un tel appel à des gouvernements d'anti-Christ depuis plus d'un siècle ? Quel sens du droit de leur part ? On le connaissait par le procès de NS Jésus-Christ et celui de Louis XVI !)

sanctifiante, qui provient de Lui. Chaque membre du Christ proclame à la Sainte Messe qu'il entend œuvrer pour faire accepter le programme du Christ-Roi dans son intégrité. C'est ainsi seulement que les Droits de Dieu, notre Père du Ciel, seront pleinement reconnus, et que le développement de la personnalité humaine sera sauvegardé.

Ce serait un signe d'espoir pour l'avenir si nous étions parvenus à la fin de la période d'exclusion du Souverain Pontife du Conseil des Nations. Malheureusement cette fin n'a pas encore été atteinte. A la première Conférence de La Haye, la Papauté fut exclue des délibérations. "De nouveau, à la deuxième Conférence de La Haye en 1907, la *Convention pour la Prévention pacifique des différends internationaux* exclut le Saint Siège de souscrire officiellement aux règles de médiation et d'arbitrage. L'Article 94 de cette Convention posa que les conditions auxquelles les Puissances non-participantes pourraient ultérieurement être invitées à adhérer à la Convention devraient faire l'objet d'une entente ultérieure entre les puissances contractantes. Un tel accord reste à venir."⁽⁷⁸⁾

Le Traité secret de Londres, du 26 avril 1915, est l'un des plus honteux événements des temps modernes. D'après ce traité secret, l'Italie, qui était alors un Etat judéo-maçonnique et anti-catholique virulent, convenait de se joindre au côté des Alliés à certaines conditions. La Clause 15 du Traité spécifiait :

"La France, la Grande Bretagne et la Russie entreprennent de soutenir l'Italie, dans la mesure où celle-ci ne permette pas aux représentants du Saint-Siège de prendre aucune action diplomatique en ce qui concerne la conclusion de la paix et du règlement des questions liées à la guerre."

La Clause 16 déclarait : "Le présent Traité doit être tenu secret". Le Traité fut signé par Sir Edward Gray (Angleterre), Jules Cambon (France), Imperiali (Italie) et Beckendorff (Russie).

⁽⁷⁸⁾ D'après "*The Catholic Church and International Order*" (l'Eglise Catholique et l'Ordre international) de A.C.F. Beales.

ANNEXE

Propositions de paix du Pape Benoît XV du 1er août 1917

Arbitrage et Réduction des Armements

En premier lieu, le point fondamental devrait être que la force morale du droit remplace la force matérielle des armes. S'ensuivrait un juste accord entre tous pour une diminution simultanée et réciproque des armements selon des règles et garanties à établir, pour les ramener au niveau nécessaire et suffisant pour le maintien de l'ordre public dans chaque Etat ; ensuite, à la place des Armées, établissement de l'arbitrage avec sa fonction pacificatrice selon des modalités à établir et avec de sanctions à définir contre tout Etat qui refuserait, soit de soumettre les litiges internationaux à l'arbitrage, soit d'en accepter les jugements.

Liberté des mers

Une fois établie la suprématie du droit, que soit alors enlevé tout obstacle entravant les voies de communications entre les peuples, ceci en assurant, suivant des règles également à établir, la pleine liberté et le commun usage des mers. Ceci d'une part enlèverait de multiples causes de conflits, et de l'autre ouvrirait de nouvelles sources de prospérité et de progrès pour tous.

Réparation des dommages et du coût de la guerre

En ce qui concerne les réparations des dommages et du coût de la guerre, Nous ne voyons aucune autre manière de résoudre cette question que de poser le principe d'un pardon réciproque et complet, qui en outre serait justifié par les immenses bénéfices qui proviendraient du désarmement, et ce, d'autant que la poursuite d'un tel carnage uniquement pour des raisons économiques serait incompréhensible. Si dans certains cas néanmoins il en existe des raisons spéciales, qu'elles soient pesées avec justice et équité.

Evacuation des territoires occupés

Mais ces accords pacifiques, avec les immenses avantages qu'ils promettent, sont impossibles sans la restitution réciproque des territoires actuellement occupés. En conséquence, de la part de l'Allemagne il devrait y avoir complète évacuation de la Belgique, avec une garantie de sa pleine indépendance politique, militaire et économique à l'égard de toutes les Puissances quelles qu'elles soient ; de même de l'évacuation du territoire français. De la part des autres parties belligérantes, une semblable restitution des colonies Allemandes devrait avoir lieu.

Juste règlement des questions territoriales

En ce qui concerne les questions territoriales comme celles en cause entre l'Italie et l'Autriche et entre l'Allemagne et la France, il y a quelque raison d'espérer qu'en considération des immenses avantages d'une paix durable grâce au désarmement, les parties en conflit les examineront dans un esprit de conciliation, en tenant compte dans la mesure où cela est juste et possible, comme Nous l'avons dit auparavant, des aspirations des peuples et, comme ce peut en être l'occasion, du bien-être général de la société humaine.

Le même esprit d'équité et de justice doit régner dans l'examen des autres questions territoriales et politiques, notamment celles relatives à l'Arménie, aux Etats des Balkans et aux territoires faisant partie de l'ancien Royaume de Pologne⁽¹⁾, auquel en particulier ses nobles traditions historiques et les souffrances endurées spécialement durant

(1) (NDT : C'était là prendre le parti du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, source de conflits à l'infini et du démantèlement des nations ; c'était tirer un trait sur les droits de la Couronne d'Autriche, et prendre cause pour la politique de la Maçonnerie ! Où étaient la Justice invoquée, le droit, et la paix durable ? Mais il est vrai aussi que s'il s'était opposé à l'opinion publique de ces pays excitée par les forces naturalistes, le Vatican eût mis en péril la fidélité Catholique des peuples, et que la monarchie autrichienne avait sombré depuis longtemps sous l'emprise judaïque. Vingt-cinq ans plus tard, les effets de cette déstabilisation de l'Europe aboutirent à la terreur communiste, à la persécution de l'Eglise... et à l'Ostpolitik de Montini.)

la guerre actuelle devraient justement valoir les sympathies des nations.

Telles sont les bases fondamentales sur lesquelles nous croyons que la future réorganisation des peuples devrait se fonder. Elles sont à même de rendre impossible le retour de semblables conflits, et de préparer la solution de la question économique, si importante pour l'avenir et la prospérité matérielle des Etats belligérants.

CHAPITRE V

LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE ET LA ROYAUTÉ
DU CHRIST DANS SON INTÉGRALITÉ

Relation entre la Messe et Royauté du Christ

Nous avons vu que l'objectif de Dieu est de venir résider dans les Âmes humaines, dans la Trinité de Ses Personnes, par l'appartenance au Corps Mystique de Notre Seigneur. C'est pour cela que le monde existe, et c'est pour promouvoir cette habitation qu'Il veut attirer tous les hommes à s'unir à Notre Seigneur dans l'offrande fervente du Saint Sacrifice de la Messe. Pour favoriser l'union avec le Christ en tant que Prêtre dans la Sainte Messe, Dieu veut que le monde s'organise sous le Christ en tant que Roi. Nous avons vu aussi à quoi ressemblerait dans une certaine mesure l'Ordre du monde si les droits de Dieu et du Christ-Roi étaient pleinement acceptés.

Nous allons voir maintenant qu'à la Sainte Messe tous les membres du Christ expriment leur détermination à faire tous leurs efforts en vue de la réalisation intégrale dans le monde des Droits de Dieu et du Christ-Roi. Ainsi, plus se réalise en plénitude la Royauté du Christ, plus se diffuse abondamment la vie du Christ-Prêtre, et plus est cultivée l'ardente union avec le Christ-Prêtre à la Sainte Messe, plus ardemment Ses membres s'efforceront de faire reconnaître les droits de Dieu. Inversement, le rejet des droits de Dieu et de la Royauté du Christ amènera la corruption et la désagrégation de la société, et dans la même mesure où les esprits perdent leur adhésion à la sublime vérité d'être membres du Christ, on assiste au traitement des êtres humains non plus comme des personnes mais comme de simples individus (ou du matériel humain).^(*)

(*) (NDT : La Sainte Messe dont parle l'auteur est à l'époque la Messe tridentine. La désagrégation de la société s'est manifestée depuis 1950-60 avec le dévoiement de la Foi par le clergé : elle se confirma par Vatican II et l'effondrement moral et social consécutif à l'introduction de la "néo messe" de Montini-Taizé en 1968, le changement du sacrement de l'Ordre, et la destruction de l'enseignement catéchétique.)

Par le caractère du Baptême, nous sommes faits un avec Notre Seigneur dans l'unité de Son Corps Mystique, et précisément le caractère par lequel nous sommes incorporés à Sa sublime unité est une certaine participation à Sa Prêtrise. Aussi lorsque Notre Seigneur renouvelle à l'autel Son Acte de soumission du Calvaire, Il le renouvelle comme Il est maintenant, c'est à dire en tant que Chef du Corps Mystique dans lequel tous les baptisés ne font qu'un avec Lui. Sur la Croix, Jésus était seul. Ses membres n'étaient greffés sur Lui que potentiellement. A l'autel, Il n'est désormais plus seul : c'est le Christ plénier ou total, pour user de l'expression de Saint Augustin, c'est à dire le Christ avec Ses membres qui désor-mais offre le Sacrifice à la Très Sainte Trinité, les membres étant co-offrants unis à l'Offrant principal et à Son offrant ministériel visible, le prêtre. Et nous sommes co-offrants parce que le caractère du Baptême est une participation à notre niveau à la Prêtrise du Christ qui nous permet de considérer l'acte de soumission du Christ à l'autel comme nôtre et d'unir notre acte de soumission au Sien. La fonction suprême du Christ comme Prêtre est le Saint Sacrifice de la Messe, dans lequel le Corps Mystique tout entier professe être prêt à soutenir, comme Il (le Christ) le fit, Son programme intégral pour l'Ordre.

Pour ce programme, Il se fit au Calvaire obéissant jusqu'à la mort. Tous les baptisés sont appelés à s'unir activement en exprimant leur soumission à Dieu le Père dans la Sainte Messe et en animant cette soumission de tout l'amour surnaturel de leur cœur.⁽¹⁾ Or la volonté du Père est toujours la même : "*Celui-ci est Mon Fils bien-aimé en qui J'ai mis toutes Mes complaisances : Ecoutez-Le*" (St Luc IX,35). Chaque

(1) "Le fidèle (le membre du Christ) a une double destinée : d'abord et principalement il est destiné à être admis à la Vision béatifique, et pour cela il est marqué du sceau de la Divine Grâce... Secundo, il est destiné à recevoir et communiquer aux autres tout ce qui concerne le culte à rendre à Dieu, et à cette fin il est marqué du caractère sacramental. Tout le rituel de la Religion Chrétienne provient du sacerdoce du Christ (prêtre éternel). Il est donc clair que le caractère sacramental est d'une certaine manière le caractère du Christ, à la prêtrise duquel les fidèles sont rendus conformes par ce caractère sacramental, qui n'est autre que la participation selon un certain mode à la Prêtrise du Christ dérivée du Christ Lui-même." (st Thomas d'A., III a P. Q. 63, a.3).

membre du Christ, par son assistance à la Messe, se déclare prêt à défendre le programme intégral des droits de Dieu pour lequel le Chef du Corps Mystique a souffert la mort.

Les membres du Christ doivent Lui appartenir totalement. Ils doivent sortir de la Messe déterminés à maintenir l'harmonie entre leur vie et la soumission à Dieu le Père qu'ils ont exprimée par la Sainte Messe. Ils doivent être résolus, sous la conduite de leur chef, le Christ-Roi, à imprégner toute la vie sociale, politique et économique de l'Etat et de leur pays de l'esprit du Corps Mystique, afin que non seulement celle-ci ne contrarie pas leurs efforts et ceux de leurs frères dans la Foi à vivre chaque jour en membres du Christ, mais qu'elle les y aide. Tous les Catholiques, du fait de leur état de membres du Christ, sont des Chrétiens à plein temps, et doivent être pénétrés de l'intime conviction de leur solidarité avec le Christ et avec leurs frères membres du Corps Mystique du Christ dans la véritable lutte à mort qui se déroule dans le monde.

Lorsqu'ils quittent l'Eglise après la messe, leur attitude ne doit pas être seulement négative, c'est à dire de ne pas vouloir se laisser entraîner dans la direction du naturalisme, mais plus encore être positive, c'est à dire être résolu à faire tous leurs efforts pour organiser toute la société sous le Christ-Roi et imprégner l'Etat, la vie familiale, l'éducation et l'organisation économique de la grande vérité de la solidarité humaine avec le Corps Mystique du Christ.⁽²⁾ Leur coopération avec Notre Seigneur, puisqu'Il condescend à se servir d'eux, est destinée à Lui permettre d'imprégner toutes les formes d'activités humaines, sociales et individuelles, de la vie de cet organisme surnaturel qu'est l'Eglise Catholique. Les véritables membres du Christ ne se sentiront vraiment à l'aise dans leur Etat ou leur nation que lorsque les grandes réalités de la perte de notre Vie

⁽²⁾ Nous avons vu Chapitre 1 le sens du naturalisme. On l'y a défini comme l'attitude d'esprit consistant à nier la réalité de la Vie Divine de Grâce et donc de notre Chute, avec pour conséquence notre culpabilité dans la révolte contre l'Ordre de la Vie Divine, alors que celle-ci a été restaurée par notre état de membre du Christ. Cette attitude intellectuelle prétend aussi que toute la vie sociale doit s'organiser sur la base de l'inexistence d'une vie supérieure à la vie naturelle.

surnaturelle dans la Chute et sa restauration par la participation au Corps Mystique du Christ seront intégrés dans la structure sociale de cet Etat et de cette nation. Tout ce qui fleure le naturalisme ou anti-Surnaturalisme aura pour eux un goût de pourriture et de mort. Il est certes vrai qu'Etats et nations ne sont pas destinés à aller au Ciel. Les êtres humains vont au Ciel individuellement, pour y vivre dans l'intimité de la Très Sainte Trinité dans la joie de la Vision béatifique. Mais l'individu membre de la société vit en permanence sous l'influence de son milieu social. Si les Catholiques se contentent d'inculquer la pratique individuelle de la religion et ne cherchent pas à former le monde dans le moule du Christ-Roi, les institutions sociales, même dans les pays à majorité catholique, seront moulées par les forces naturalistes et anti-surnaturelles organisées, visibles et invisibles, activités dont tant de Catholiques semblent inconscients. Dès lors, le citoyen moyen membre de la société sera une proie facile pour le naturalisme. Il cessera progressivement de vivre en membre du Christ, même s'il lui arrive encore de garder certaines coutumes, reliquats d'anciennes conceptions chrétiennes. Satan profite du manque de vigilance et d'énergie de la part des Catholiques en ce qui concerne l'organisation sociale, et, à l'aide de ses agents visibles, injecte le poison du naturalisme dans l'organisme social. C'est ainsi que dans bien des cas les révolutionnaires qui visent à installer par la violence un régime naturaliste sont parvenus à renverser le règne du Christ-Roi dans des nations nominalement catholiques grâce au travail préparatoire de sape, de corruption et d'affaiblissement mené par la Presse, le cinéma, l'école et la bourse. Ainsi donc, les Catholiques, fidèles à ce qu'ils professent à la Messe, doivent s'efforcer d'imprégner les structures de la société de l'influence de la Vie surnaturelle. L'homme ordinaire sera ainsi aidé à agir en membre du Christ, et ne se retrouvera pas, sitôt sorti de l'église après la Messe, sous la pression des courants anti-surnaturels le poussant à se révolter contre ce qui est sa vie la plus réelle.

Cependant les institutions sociales catholiques, aussi influentes qu'elles puissent être, ne suffisent pas à elles seules à maintenir la société pleinement Catholique. La condition indispensable pour cela

est la formation de la jeunesse des deux sexes afin qu'elle soit bien pénétrée de la doctrine du Corps Mystique en tant que puissant organisme vivant cherchant continuellement à amener le monde en union avec le Christ et par le Christ avec la Très Sainte Trinité.⁽³⁾ Seule une telle formation pourra assurer ce que nous avons appelé un "Catholicisme à plein temps", et permettre à tous de tirer de leur union avec Notre Seigneur à la Messe et dans la Sainte Communion cet amour surnaturel nécessaire pour diffuser à travers la société le sens de la solidarité dans le Christ et de la présence de la Sainte Trinité dans les âmes par l'incorporation au Christ. Notre Seigneur répand Sa Vie dans les âmes à la Sainte Communion en proportion de leur union d'esprit et de volonté avec Lui, car le progrès dans la sanctification personnelle ou la croissance dans la sainteté est simplement le développement de l'esprit du Corps Mystique.

Ce fut le sens de leur unité avec leurs co-offrants et de co-victimes avec le Christ dans la Messe qui donna aux Catholiques des premiers siècles leur force dans la longue lutte pour la reconnaissance des droits de Dieu et de la Royauté du Christ dans leur intégralité. Ce fut leur acceptation du fait que les corps des baptisés sont les membres du Christ qui fit épanouir ces admirables fleurs de chasteté parmi les épines du paganisme dans l'Empire romain décadent. L'inspiration de le même vérité doit se réaliser et est nécessaire pour résister à la propagation systématique de l'égoïsme et de l'impureté à laquelle la

⁽³⁾ "Le membre du Christ qui Lui est incorporé doit continuer à grandir dans le Christ afin de se conformer de plus en plus à Lui. Mais sa relation vitale avec Lui inclut bien davantage que le côté personnel : la vie dans le Christ signifie aussi une participation à Son œuvre apostolique, à Sa Mission. L'objet de leur incorporation est d'unir ses membres avec Lui pour leur permettre de grandir jusqu'à la "mesure de l'âge de la plénitude de leur Chef" ; son objet est en outre de les aider à vivre pour le Christ et à œuvrer avec Lui à l'accroissement de Son Corps Mystique. Par le caractère des Sacraments, chacun des membres est destiné et qualifié à coopérer activement à l'œuvre du Christ. L'incorporation, correspondant au degré du caractère sacramentel, permet au membre de participer à la dignité du Christ, mais le met aussi dans l'obligation, en tant qu'instrument du Christ, de travailler pour les autres membres et à la croissance du Corps tout entier." ("The Mystical Body of Christ" du Dr. Jürgenmeier, pp. 225-236)

jeunesse est confrontée de nos jours, et pour entreprendre la contre-attaque.

Pour le retour de la justice sociale dans le monde moderne, c'est la même grande vérité qu'il faut proclamer. Si nous définissons la justice sociale dans les membres de la société comme la vertu selon laquelle les membres d'une société sont rendus capables de diriger toutes leurs actions en vue du Bien Commun de la société, nous ne pouvons espérer son triomphe sur le naturalisme froid et calculateur de l'Individualisme libéral et le naturalisme dur et brutal du Collectivisme matérialiste que lorsque les membres du Christ auront de nouveau grandi dans l'habitude de leur solidarité⁽⁴⁾ en Lui. Dès que les hommes réaliseront que ce qui est fait pour leurs frères est fait pour le Christ et dans le Christ, ils comprendront aussitôt que la vie sociale doit être organisée de façon que chaque membre du Christ puisse jouir de conditions de vie justes et honnêtes en accord avec sa sublime dignité.

Ce fut la réalisation de la grande vérité que les esclaves étaient des membres du Christ qui amena progressivement l'abolition de l'esclavage dans le monde ancien. "Ce fut la chrétienté, écrivit le Pape Pie XI, qui affirma la première la fraternité réelle et universelle des hommes de toutes races et conditions". Cette doctrine, l'Eglise la proclama selon une méthode et avec une amplitude et une conviction incon-nues des siècles précédents, et grâce à elle contribua puissamment à l'abolition de l'esclavage. Ce ne fut pas une révolution sanglante, mais la force profonde des enseignements de l'Eglise qui fit que la fière matrone romaine vit dans son esclave une sœur dans le Christ. C'est le Christianisme qui adore le Fils de Dieu qui s'est fait Homme par amour pour l'homme et est devenu non seulement le "fils d'un charpentier", mais charpentier Lui-

⁽⁴⁾ (NDT : le terme unité serait peut-être préférable au terme de solidarité, terme révolutionnaire édicté en lieu et place de la charité ! Il est toujours fâcheux d'adopter une expression révolutionnaire qui induit forcément un esprit non-chrétien.)

Même.⁽⁴⁾ C'est le Christianisme qui a élevé "le travail manuel à sa vraie dignité".⁽⁵⁾

Vivre réellement la même grande vérité de notre statut de membres du Christ sera nécessaire pour éviter que ne réapparaisse dans le monde moderne une forme encore pire d'esclavage.⁽⁶⁾

L'Influence unificatrice du Corps Mystique

Du développement d'une meilleure compréhension de la doctrine du Corps Mystique et de la diffusion d'un désir plus intense de vivre pleinement en membres du Christ, on peut espérer voir de nombreuses conséquences pratiques dans la sphère internationale aussi bien que dans la vie nationale des peuples. Notre Seigneur, dans la Très Sainte Eucharistie, Lui, Tête du Corps Mystique que ses membres reçoivent dans une multitude d'hosties séparées, n'est pas plusieurs Christs mais un seul, qui vient Se donner à tous afin que tous soient UN en Lui, d'esprit et de volonté. Le Pape Léon XIII a longuement développé cette vérité dans sa Lettre Encyclique *Sur la Très Sainte Eucharistie* :

"Voici donc, écrit-il, ce qu'était l'intention du Christ lorsqu'il institua cet adorable Sacrement, à savoir, en éveillant la charité vis à vis de Dieu, de promouvoir la charité mutuelle entre les hommes. Car cette dernière, comme il est évident, est de par sa nature même enracinée

⁽⁴⁾ Cf. St Matthieu, XIII, 55, et St Marc VI, 3

⁽⁵⁾ Encyclique *Divini Redemptoris*, *Sur le Communisme athée*.

⁽⁶⁾ (NDT : Comme l'a exposé l'auteur ici, la christianisation de la société est un devoir, le juste droit du Créateur. Mais si tous les hommes sont appelés à l'imitation de NS Jésus-Christ, c'est dans l'obéissance aux Commandements de Dieu qu'elle doit se traduire, en vivant à Son exemple. Si tous les membres du Corps Mystique sont appelés à être des exemples de vertu, ils ne sont pas tous appelés stricto sensu à être des prédicateurs : comme l'a dit St Paul, il y a dans l'Eglise multiplicité de dons, de vocations et de fonctions, de même que dans le corps pour chaque organe, mais tous doivent être capables de justifier la Foi. De l'Action Catholique, on inversa la proposition de la christianisation de la société en l'erreur faisant de la socialisation le but ultime du salut... néo-Christianisme d'un prétendu salut collectif terrestre par le socialisme et le progrès matériel ! S'y fourvoyait une partie croissante du jeune clergé avant la IIe guerre mondiale et plus encore après, déviant dans le marxisme.

dans la première et y prend sa source par une sorte de développement naturel. Il serait impossible qu'il y eut quelque manque de charité parmi les hommes, mais tout au contraire celle-ci devrait s'embraser et fleurir, si les hommes voulaient seulement bien méditer sur la charité dont le Christ a fait preuve dans ce Sacrement... Ayant devant les yeux ce noble exemple du Christ qui nous fait don de tout ce qu'Il a, nous devrions assurément nous entre-aimer et nous entraider de tout notre possible, en étant chaque jour plus fermement unis par le lien solide de notre fraternité.

"S'ajoute à cela que les éléments extérieurs et visibles de ce Sacrement apportent un stimulus spécialement approprié à cette union. A ce sujet, St Cyprien écrit : "En un mot, le Sacrifice du Seigneur symbolise l'unité de cœur, garantie par une persévérante et inviolable charité qui devrait prévaloir parmi les Chrétiens. Car lorsque Notre Seigneur nomme Son Corps du pain, une substance qui est pétrie à partir de nombreux grains, Il indique que nous, Son peuple qu'Il nourrit, sommes liés tous ensemble en étroite union ; et lorsque Il parle de Son Sang comme du vin dans lequel le jus pressé de nombreuses grappes de raisin est mélangé en un seul liquide, Il indique semblablement que nous, Son troupeau, sommes faits un par le mélange d'une multitude de personnes. (*Ep. 96 ad magnum*, n.5).

"Semblablement, le Docteur Angélique adoptant les sentiments de St. Augustin (*Tract. XXVI, in Joann.*, n.13, 17) écrit : "Notre Seigneur nous a légué Son Corps et Son Sang sous la forme de substances dans lesquelles une multitude de choses ont été réduites à l'unité, car l'une d'elles, le pain, constitué comme il l'est de nombreux grains, est cependant un, et l'autre, le vin, a son unité d'existence en étant tiré du jus unitaire de nombreux raisins ; d'où que St Augustin dit ailleurs : " Ô Sacrement de Grâce, Ô Signe d'unité, Ô Lien de Charité" (III a P., Q 79,a.1). Tout cela est confirmé par la Déclaration du Concile de Trente que le Christ a confié l'Eucharistie à son Eglise comme symbole de cette unité et charité par lesquelles il veut avoir tous les Chrétiens rassemblés et unis entre eux... symbole d'un seul corps dont Il est Lui-même la tête et auquel il veut que nous, ses membres, soyons attachés par les liens les plus étroits de la Foi, de l'Espérance et de la Charité. (*Conc. Trid., Sess. XIII, 1 De*

Eucharist., c. 2). La même idée avait été exprimée par St Paul lorsqu'il écrivit : "Car nous, bien que nombreux, nous sommes un seul pain, un seul corps, nous qui participons tous à l'unique pain" (*I Cor.X,17*).⁽⁶⁾

Au fur et à mesure que se fera sentir l'influence unificatrice de Notre Seigneur, l'on peut attendre que les Catholiques du monde entier parviendront à réaliser que l'unité du Corps Mystique est infiniment plus forte que l'unité nationale, et que par exemple l'unité surnaturelle entre Catholiques français et allemands résultant du caractère du baptême est d'un plan infiniment plus élevé que l'unité des Allemands entre eux ou des Français avec leurs compatriotes qui reste au plan purement naturel. Saint Paul insiste sur le caractère essentiel de cette solidarité lorsqu'il insiste sur le fait que les distinctions naturelles disparaissent, pourrait-on dire, devant elle : "Là il n'y a plus ni Juif ni Gentil, ni circoncis ou incirconcis, ni barbares ou Scythes, esclaves ni hommes libres, mais le Christ est tout et en tous" (*Colos.III, 11*). L'Apôtre, bien entendu, n'entendait pas avancer l'idée que les distinctions ou les devoirs résultant de ces distinctions dussent disparaître de facto, car il insiste sur les obligations réciproques de maître et de serviteur dans son *Epître A Philemon*, mais il voulait faire comprendre à tous que notre unité dans le Christ rend insignifiantes (dans la Foi) toutes les distinctions inférieures. Ce n'est que le manque de familiarité avec les enseignements de St Paul sur le Corps Mystique qui nous fait paraître exagéré le texte du pape Pie XI déjà cité au Chapitre I sur notre fraternité dans le Corps Mystique, qui est infiniment plus sacrée et plus précieuse que la fraternité humaine et celle dans la patrie.

En s'approfondissant, la conviction de cette solidarité surnaturelle conduira à réaliser la place subordonnée de la nationalité comme force d'inspiration, mais tout en marquant l'infinie distance qui sépare le naturel du surnaturel, elle n'en récusera pas pour autant la convenance du sentiment patriotique et national. Il est également

⁽⁶⁾ Encyclique *Mirae Caritatis*, Sur la Très Sainte Trinité.

important de noter que la place exagérée prise aujourd'hui⁽⁷⁾ par le fait national dans la vie des hommes est pour partie dûe au besoin de réagir au plan national contre l'influence corruptrice et déformante de l'Internationalisme naturaliste de la Juiverie et de la Franc-Maçonnerie, qui depuis la Révolution française a usurpé la place de l'influence surnaturelle et supranationale du Corps Mystique. L'amour de la patrie, le patriotisme, est un noble sentiment, et il y a un amour ordonné de notre patrie d'origine comme de notre race et de leur gloire, mais dans le respect de leur due subordination au Corps Mystique du Christ. Il est vrai que Satan a souvent entrepris d'utiliser le nationalisme à ses fins, mais lorsque des Catholiques citent d'après des Encycliques papales les maux du nationalisme exagéré, ils ne doivent pas perdre de vue les textes complémentaires où les Papes insistent sur la légitimité de l'amour de la patrie, et il leur faut garder à l'esprit la nécessité d'une réaction contre la corruption et la déformation résultant du naturalisme.⁽⁸⁾

La connaissance et l'amour de notre solidarité dans le Christ permettront aussi de combattre très efficacement les terribles maux de la lutte des classes, si habilement cultivée par les naturalistes internationalistes aux fins d'asservir les travailleurs à leurs objectifs. Le Pape Léon XIII a insisté sur le fait que ce fut pour promouvoir la charité et l'union parmi les hommes que Notre Seigneur institua la Sainte Eucharistie :

⁽⁷⁾ (NDT : entre les deux guerres mondiales, nationalismes exacerbés machiavéliquement par ceux-là même qui répandaient aussi l'internationalisme, et visaient à détruire les nations par la guerre de 1939, en vue du mondialisme judéo-maçon...)

⁽⁸⁾ (NDT : Le terme naturalisme, caractère du mouvement des Anti-Christ, vaut explication. Il y a bien naturalisme en leur volonté de descendre sans freins la pente vers le désordre de la nature déchue. Mais ce "naturalisme" est totalement **antinaturel**, la nature de l'homme étant d'obéir librement au Créateur et à Sa loi inscrite dans la nature et la conscience. Il est en outre antinaturel de se soumettre à des hommes de l'ombre, visant à établir contre les sociétés naturelles (qu'ils veulent détruire) le règne d'une organisation mondiale pharaonique à connotation raciste, attestée par leurs écrits (*Talmud*) et leurs constructions sociales (cf. Deirdre Manifold : "*Marx, vrai ou faux prophète*", Ed. St Rémi). Ce naturalisme est opposé aux libertés humaines et est suicidaire, à la fois au plan temporel et éternel.)

"Quiconque, écrit-il, examine avec attention les causes des maux actuels trouvera qu'ils proviennent de ce que, comme la charité envers Dieu s'est refroidie, la charité mutuelle entre les hommes s'est également refroidie. Les hommes ont oublié qu'ils sont enfants de Dieu et frères en Jésus-Christ : ils ne se soucient plus que de leurs intérêts propres ; les intérêts et les droits d'autrui, non seulement ils n'en tiennent pas compte, mais souvent ils y empiètent et les attaquent, d'où les troubles et les luttes de classe à classe, l'arrogance, l'oppression, la fraude de la part du puissant, et la misère, l'envie et la révolte du pauvre. Ce sont des maux contre lesquels il est vain de chercher un remède dans la législation... Ce qui doit être notre principal souci... est d'assurer l'union des classes dans un échange mutuel de devoirs et de services, une union qui en ayant son origine en Dieu se traduira en actes reflétant le véritable esprit de Jésus-Christ et une authentique charité. Cette charité que le Christ apporta sur terre, voulant que tous les cœurs en brûlent... Et s'il est bien de faire respecter toutes les exigences de la justice comme entre les différentes classes de la société, ce n'est néanmoins que par l'aide efficace de la charité, elle qui tempère la justice, que l'égalité que St Paul recommanda (*Ile Cor.* VIII, 14) et qui est si salutaire à la société des hommes peut s'établir et se maintenir. C'est donc cela que le Christ visait lorsqu'il institua cet adorable Sacrement, précisément en éveillant la charité (l'amour) envers Dieu, promouvoir la charité mutuelle parmi les hommes".⁽⁷⁾

Les Catholiques par conséquent doivent d'une part se garder de toute collaboration avec les mouvements naturalistes révolutionnaires que la Juiverie et la Franc-Maçonnerie promeuvent, aussi bien mouvements nationaux comme *La Jeune Italie* de Mazzini, qu'internationaux ou supranationaux comme le Socialisme et le

⁽⁷⁾ Encyclique *Mirae Caritatis, Sur la Très Sainte Eucharistie.*

St Thomas relève que "Le fruit de ce Sacrement (la Sainte Eucharistie) est l'unité du Corps Mystique" (III a P., Q 73, a3, c). "Par ce Sacrement, nous entrons en communion avec le Christ, participant à Sa Chair et nous merrant sous l'influence de Sa Divinité, et par Lui, nous entrons en union et en communication les uns avec les autres", ajoute-t-il dans l'article suivant.

Communisme (NDT : et toutes les obédiences, mouvements mondialistes, clubs para-maçonniques et libéraux, ou ceux violant d'une manière ou d'une autre les lois divines), et d'autre part, ils doivent être attentifs à ne pas soutenir les réactions nationalistes désordonnées et naturalistes qui se posent en opposantes aux opérations de la Juiverie et de la Franc-Maçonnerie⁽⁸⁾. Notre Seigneur Jésus a un programme surnaturel positif qui surmonte les désordres, les divisions et la confusion que le naturalisme suscite inévitablement. Les Catholiques doivent s'efforcer de bien comprendre ce que vise Notre Seigneur lorsqu'il cherche à ce que l'influence de Son Corps Mystique soit acceptée dans la vie de l'Etat, de la famille, dans l'éducation et dans l'organisation économique. Il s'efforce d'obtenir une participation toujours plus large et une compréhension toujours plus profonde du Saint Sacrifice de la Messe, afin que s'approfondisse dans les âmes l'union surnaturelle avec la Très Sainte Trinité. Celles-ci auront dès lors une perception plus affinée du but ultime de la Révolution, et seront plus promptes à distinguer les signes annonçant ses manœuvres.

Le but final de la Révolution

Tout comme les organes du corps humain sont en permanence destinés à fonctionner de manière à assurer le bien commun que la tête a pour rôle de discerner, de même les Catholiques en tant que membres de la vaste organisation du Corps Mystique doivent toujours s'efforcer de promouvoir le programme du Christ leur Chef et d'imprégner la société de l'esprit d'appartenance au Corps du Christ.⁽⁶⁾

⁽⁸⁾ (NDT : clubs d'amitié sociale comme le Lions ou le Rotary ... et mouvements de la «Nouvelle Droite» se référant à des gnostiques comme J. Evola et à des satanistes, comme l'atteste l'un de leurs organes, la revue *Éléments* Incidemment, on y retrouve des rabbins !)

⁽⁶⁾ C'est le Sacrement de Confirmation qui parfait l'équipement du membre du Christ, déjà incorporé à Lui par le Baptême, pour cette tâche de transformer la société. Ce Sacrement l'amène à l'âge parfait de la Vie spirituelle, lui conférant une force intérieure de l'âme, comme le note St Thomas (III a P., Q.72, a.5, "*Confirmatio est quoddam spirituale augmentum promovens hominem in spirituales aetatem*

L'organisation chrétienne de la société soutient l'homme ordinaire dans sa tâche difficile de vivre quotidiennement en harmonie avec l'acte surnaturel de soumission à la Trinité Bénié qu'il fait à la Messe. En fait, cette organisation de la société sous le Christ est indispensable à l'homme moyen, du fait de la tendance de la vie naturelle des enfants du premier Adam, victimes de sa Chute, à se révolter contre la Vie surnaturelle et mettre en péril leur véritable bonheur, et en second lieu du fait des forces naturalistes organisées existantes, prêtes à encourager l'égoïsme des humains et ainsi à les pousser à rejeter le Christ-Roi et la Vie surnaturelle. L'organisation chrétienne de la société est destinée à servir de rempart contre ces forces naturalistes et anti-surnaturelles, dont deux sont du domaine du visible et une de l'invisible.

L'ennemi invisible est Satan et les démons qui lui sont associés. Les forces adverses visibles sont celles de la nation Juive et de la Franc-Maçonnerie.⁽⁹⁾ Celles-ci visent à désurnaturaliser la vie sociale,

perfectam). Lorsqu'un homme a atteint son plein développement, il ne doit pas seulement travailler pour lui-même, mais aussi pour les autres et pour l'ensemble du Corps Mystique. ("Homo autem cum ad perfectam aetatem pervenerit, incipit jam communicare actiones suas ad alios; antea, vero quasi singulariter sibi ipsi vivit" (III a P., Q.72, a. 5). Le front de la personne confirmée est marqué du signe de la Croix pour signifier qu'il est ainsi équipé pour se battre pour l'organisation surnaturelle de la société, non seulement contre les ennemis invisibles, mais aussi contre ceux qui se sont visiblement ligués pour son renversement (Cf. III a, P., Q.72, a.4,5).

⁽⁹⁾ L'Islam est ici laissé de côté, parce qu'il est question dans ce livre de la lutte en faveur ou contre le Plan divin dans les pays où ce Plan avait été accepté et qui sont encore nominalement chrétiens. L'Islam conquiert certains pays qui furent autrefois chrétiens, mais reste un phénomène extérieur, en ce qui concerne l'Europe et les Etats-Unis (Cf. "The Great Heresies" d'Hubert Belloc, pp 73-140)

(NDT : Ceci était vrai en 1941-42 lorsque l'auteur écrivait, mais ne l'est plus suite à une immigration massive d'extra-européens favorisée par les anti-Christes pour dévoyer et minorer dans ses propres terres le peuple des pays "chrétiens", tout comme l'origine de l'Islam lui-même, hérésie juïdique qui reproduit l'esprit du Talmud et sert à imposer un faux monothéisme. Il s'agit dorénavant de réduire sans cesse l'influence chrétienne et les populations chrétiennes, de donner de pseudo-droits à des minorités allogènes, en attendant que devenues majorités elles imposent leur propre loi : tel est le "jeu démocratique" !. L'Islam a envahi l'Occident, devenant par le nombre de ses sectataires la deuxième religion en nos

politique et économique, en sorte que, dès le moment où il quitte l'Eglise après la Messe, le citoyen moyen se trouve contrarié dans ses efforts pour mener sa vie en membre du Christ. Après que cette politique a été menée suffisamment longtemps pour susciter des germes de révolte contre la Vie surnaturelle dans une large fraction de l'organisme social, est alors entreprise l'attaque contre la Messe elle-même. La révolte de l'organisme social en tant que tel contre la Messe, l'acte suprêmement acceptable d'adoration de la Très Sainte Trinité, et si possible son élimination, est le but ultime de la Révolution.⁽¹⁰⁾

Les révolutions contre l'Eglise Catholique et la Messe ne sont pas des soulèvements spontanés du peuple. Ce sont des mouvements très habilement préparés de longue date par les forces naturalistes mentionnées et leurs subordonnés. "La Révolution est un art, écrit Oldstock Ryder dans "The Great Conspiracy" (La Grande Conspiration), mais les révolutionnaires veulent nous faire croire qu'il s'agit d'un cataclysme naturel aussi inévitable qu'une éruption volcanique, une explosion spontanée de révolte populaire contre des maux insupportables..."⁽¹¹⁾

"L'art de la Révolution est celui par lequel une petite minorité très bien organisée oblige la majorité réticente mais inorganisée à se soumettre au renversement de l'Etat et à la dictature de quelques agitateurs professionnels, qui s'emparent du Pouvoir au nom du peuple. Cette méthode demeure aujourd'hui la même qu'elle était en

pays, et y fait des convertis, comblant le vide spirituel causé par l'école publique et les médias, et par le dévoiement doctrinal du clergé.)

⁽¹⁰⁾ (NDT : Ce but a été atteint dans le monde entier par l'instauration de la nouvelle "Messe" par Paul VI en 1968 et de ses versions spontanéistes, fantaisistes, marxisantes et/ou infantilisantes, et celui du néo-pontifical et ordinal la même année qui depuis rend invalides les ordinations et l'épiscopat nouveau, jusques et y compris Joseph Ratzinger comme évêque de Rome !

⁽¹¹⁾ (NDT : Ces maux servent également à pousser le peuple à épauler la révolution : ils font partie de sa préparation, par exemple la faim, le chômage (Cf. 1789,1848), ici, par l'excitation permanente du prolétariat immigré en lui ressassant qu'il est victime de racisme, que ses droits sont niés et que les ex-colonisateurs ont pillé leurs pays et assassiné leur culture ; en Afrique, par la spoliation étatique des terres tribales et l'exode vers les villes où ces malheureux ne trouveront aucun travail...

1789-1793, consistant d'abord à créer une atmosphère révolutionnaire, en exploitant les griefs et les difficultés d'une partie de la population. Ensuite, s'il n'en existe pas, de susciter ces griefs populaires... En troisième lieu, après avoir ainsi préparé la scène, il leur faut organiser des manifestations, qui donneront au mouvement l'apparence d'un soulèvement spontané des masses. Quatrièmement, il faut perturber l'industrie et le commerce et ensuite les paralyser par des grèves et des menaces révolutionnaires pour créer un chômage généralisé et le mécontentement... Enfin, il leur faut enrôler des forces étrangères de criminels et de dévoyés et les armer pour renverser les forces de l'Etat, terroriser la majorité légaliste et l'amener à se soumettre. Et cette farce tragique est jouée au nom du peuple et applaudie comme une noble révolte "contre la tyrannie et l'injustice". Les malheureux acteurs manipulés qui ont paru sur la scène de la révolution sont peut-être, dans la majorité des cas, inconscients d'avoir été les instruments de forces supérieures.

Les différentes phases qui figurent dans la citation d'Oldstock Ryder sont désormais exprimées plus succinctement grâce aux progrès dans l'art de la révolution aux mains de ceux qui sont les maîtres de la Russie.⁽⁹⁾ Le programme de Moscou a été exposé très précisément

(9) (NDT: On sait que les dirigeants bolcheviques, Lénine, Trotski et leurs compagnons furent envoyés et financés par les banques juives des USA et d'Europe pour mettre en oeuvre l'impérialisme juif. La chute du Communisme dans les années 1990 n'a rien changé aux visées en question. Leur stratégie s'exprime actuellement dans le Mondialisme libéral en vue d'une nouvelle phase révolutionnaire et totalitaire socialiste (inversion dialectique). La prise du pouvoir s'effectue in fine au profit exclusif de la Juiverie, et non, comme dit plus loin, au profit de Moscou, de la Russie ou de ses dirigeants, qui n'étaient qu'agents de la politique mondiale des maîtres juifs du dollar et du Gouvernement US. (Cf. "2000 ans de complots contre l'Eglise" de Maurice Pinay, où figure la liste des commissaires politiques (ministres) et hauts fonctionnaires de Russie soviétique en 1918, juifs pour 90% d'entre eux. Cf. aussi les derniers chapitres de "La Révolution Mondiale" de Nesta Webster) et le livre de Cherep-Spiridovich "Le Gouvernement Mondial secret, ou la Main cachée". Examinons la liste des conseillers des présidents, des ministres, députés, ambassadeurs et hauts fonctionnaires de Washington et des pays "démocratiques" occidentaux ... "L'Elysée sous (le président) Mitterrand, c'était un vrai

comme suit dans le "Times" de Londres du 3 mai 1938: "Aussi bruyamment que le Gouvernement de Barcelone puisse dénoncer l'agression non provoquée des rebelles du Général Franco, leurs mentors de Moscou ont révélé que l'instigation de la Guerre Civile (espagnole) était un succès de leur diplomatie subversive. Car elle est l'une des phases essentielles de la révolution qu'ils souhaitent et qui, selon leur dogme, doit suivre le même cours dans chaque pays. Ces phases, en vue du paradis obligatoire promis, sont au nombre de quatre: primo le Front Uni (NDT ou Front de gauche); secundo, des grèves et des désordres; tertio, la guerre civile; et enfin le Gouvernement des Soviets."⁽¹⁰⁾ Les trois premiers stades correspondent à ceux décrits par Oldstock Ryder. Le quatrième n'est pas un stade en vue du Pouvoir, c'est en réalité la prise du Pouvoir par les dirigeants de la Russie après qu'ils ont utilisé avec succès les citoyens du pays aux trois premiers stades. Les descriptions concordantes par Ryder et Moscou des phases requises dans la préparation de la révolution se rapportent aux phases finales de la prise du pouvoir par les comploteurs et planificateurs cachés.

Mais auparavant, partout où le peuple d'un pays a accepté le Plan divin pour l'Ordre, une longue période de préparation est habituellement requise pour diminuer l'attachement du peuple à ce Plan.

Comme nous l'avons vu, le cadre général de ce Plan divin comprend les points suivants: reconnaissance de la vérité de l'Eglise Catholique comme Corps Mystique du Christ, une vie nationale respectueuse de sa due subordination au Corps Mystique, le mariage chrétien, l'éducation chrétienne, le respect du droit de posséder une propriété privée avec l'Organisation professionnelle Corporative, et finalement un moyen d'échange (monnaie) fonctionnant en vue du Bien Commun comme mesure stable des choses à vendre, par conséquent non abandonné aux manipulations de spéculateurs privés.

kibboutz" (sic) déclara l'humoriste Raymond Devos dialoguant avec le juif "Roger Arthur" sur France-Inter!

⁽¹⁰⁾ Cité dans "Revolutionary Socialism" de Arnold Lunn, p.58.

La préparation lointaine de la révolution consiste donc à affaiblir l'adhésion intellectuelle à ces principes d'ordre, en inculquant le naturalisme et en affaiblissant les volontés. Tout comme Notre Seigneur veut en permanence le fonctionnement harmonieux de ce qui est l'ordre surnaturel et l'ordre naturel, Satan vise à la division et à la discorde entre les deux afin de produire le désordre et la désorganisation. Tous les moyens que pourra utiliser la Finance seront employés pour ce faire : cinéma, presse, radio, bourse, spéculations, différentes organisations de loisirs et d'amusement, etc.⁽¹⁾

Dans ce processus de destruction, il faut porter une attention particulière à la propagande et à la diffusion de l'impureté. St Jean Chrysostome relève "qu'il est impossible à toute personne qui mène une vie impure de ne pas faiblir dans la Foi".⁽¹¹⁾ St Thomas d'Aquin à son tour insiste sur le fait que les facultés supérieures de l'homme, en particulier l'intelligence et la volonté, sont perturbées surtout par les péchés d'impureté. Dans ses effets sur l'intelligence, ce vice produit l'aveuglement et la précipitation, l'irréflexion et l'inconstance. Sur la volonté, il produit d'un côté l'amour de soi et la haine de Dieu, considéré un obstacle au plaisir, de l'autre, l'amour des choses de cette vie en même temps que la négligence et l'insouciance du bonheur éternel.⁽¹²⁾ Les démons savent combien il est difficile aux humains de s'extirper d'eux-mêmes de ce vice⁽¹³⁾, aussi en vue de préparer une révolution comprend-on pourquoi tous les moyens seront utilisés pour propager le péché de la chair, tels que le cinéma, la presse par les images et les publicités, les modes nouvelles d'habillement et d'amusements pour la jeunesse, etc.

(1) (NDT : La révolution amenait au Pouvoir avant guerre les hommes de Moscou, alors siège du Komintern, en fait des Juifs délégués des grands financiers internationaux (cf. le souvenir du comte de Saint Aulaire des déclarations d'un Juif américain, haut acteur de la révolution de Bela Kun en Hongrie que l'on lira plus loin).

(11) St Jean Chrysostome, *Serm.* I, De Verbis Apost.

(12) St Thomas d'A. II a, II ae, Q. 153, a.5, c

(13) I a, II ae, Q. 73, a.5, ad. 2.

Les instructions de la Haute Vente⁽¹⁾ maçonnique italienne, d'après les documents qui furent capturés en 1846, sont bien connus : *"Diffusons largement le vice dans la multitude. Qu'ils le respirent par les cinq sens, qu'ils le boivent et s'en imprègnent... Rendez les cœurs des hommes corrompus et vicieux, et vous n'aurez plus de Catholiques. Détournez les prêtres de leur travail, de l'autel et de la pratique de la vertu. Efforcez-vous habilement de remplir leur esprit et d'occuper leur temps à d'autres sujets... La corruption sur une vaste échelle est notre objectif : la corruption du peuple par le clergé et du clergé par nous, une corruption telle qu'elle nous permettra de mettre l'Eglise en terre. Récemment, l'un de nos amis, s'esclaffant sur notre projet, nous dit : "Pour vaincre l'Eglise Catholique, il vous faut commencer par supprimer le sexe faible". En un sens la réflexion était juste, mais puisque nous ne pouvons pas supprimer la femme, corrompons-la en même temps que l'Eglise... Le meilleur poignard avec lequel frapper l'Eglise mortellement est la corruption."*⁽¹⁴⁾

Lorsque les êtres humains ont été brutalisés par l'impureté, ils se laissent asservir sans réaction. La résistance à la propagation de la faiblesse et de l'égoïsme par l'impureté doit être fermement fondée sur la doctrine de notre appartenance au Christ comme Ses membres et de notre solidarité avec Lui. Tout péché est une trahison de la cause du Corps Mystique.

La solidarité du Corps Mystique et le devoir des Catholiques

Il est pathétique de voir des Catholiques accepter les affirmations trompeuses publiées par les journaux quant aux causes des attaques féroces contre la Messe et contre les prêtres et les religieux lors des explosions révolutionnaires dans différents pays. Ces attaques sont attribuées au caractère particulièrement excitable des habitants de ces pays "révoltés à la vue des richesses de l'Eglise et des Ordres religieux" et par le fait que prêtres et religieuses seraient "réactionnaires" et "opposés au progrès". Les mêmes fables sont répétées pays après pays, et il est curieux de voir que les Catholiques des pays avoisinants les avalent, sans réfléchir que les mêmes choses

(1) (NDT : ce terme n'ayant aucun sens apparent en Italien ni en français semble être l'abréviation de Ven(det)ta, signifiant la haute vengeance de la Synagogue.)

(14) Créteineau-Joly "L'Eglise Romaine en face de la Révolution", vol. II, pp.128-129

seront dites à leur propos lorsque viendra le tour de l'attaque contre la Vie surnaturelle dans leur propre pays. Il est temps que les Catholiques comprennent qu'il existe des forces anti-surnaturelles organisées visibles et invisibles^(*), et qu'ils s'arment pour la bataille avant que paraisse l'aube de leur Crucifixion. Il faut inculquer un sens accru de la solidarité surnaturelle dans le Corps Mystique dans l'enseignement de l'Histoire.

Egalement, lorsque la Hiérarchie Catholique d'un pays fait une déclaration à propos des attaques locales contre la Vie surnaturelle, il est triste de voir des Catholiques d'autres pays exposer leurs propres vues (sur les intérêts de Notre Seigneur dans le pays en cause) en opposition avec les représentants du Christ-Roi. Un cas flagrant dans l'histoire récente s'est produit à propos de la Lettre Collective de la Hiérarchie Espagnole du 1er juillet 1937. Les écrits de certains Catholiques non-espagnols à cette occasion^(**) ont clairement fourni la preuve qu'on a grand besoin de mieux réaliser le sens de la Royauté du Christ et de la solidarité des membres du Christ.

Le cas est pire encore lorsque le Saint Père émet un Avertissement solennel à propos d'une persécution menée dans un ou plusieurs pays contre Notre Seigneur. Il est particulièrement triste d'entendre nier ou questionner par des Catholiques un tel Avertissement, car cela montre que le concept du Corps Mystique est encore plus obscurci dans leur esprit. Prenons par exemple les mots du Pape Pie XI adressés au Collège des Cardinaux, la veille de Noël 1937 : "Il nous faut appeler les choses par leur nom. En Allemagne, il y a de fait une persécution religieuse. On a longtemps essayé de nous faire

(*) (NDT : on est stupéfié de lire sous la plume de prêtres d'une société religieuse se voulant ferme dans la Foi et qui pratique les exercices de St Ignace : "il n'y a pas de complot mondial" ! Que les comploteurs le soutiennent cela va de soi, tout criminel tente de nier son crime, mais que ceux qui en sont les victimes et sont formés pour éclairer leurs frères le prétendent contre l'évidence est difficilement concevable.)

(**) (NDT : parmi ces catholiques : J. Maritain, F. Mauriac, Marc Sangnier, E. Mounier et son mouvement, les sillonnistes, etc, chrétiens satellites de la judéo-maçonnerie triomphante ... mais aussi une partie croissante du clergé sous l'influence de la politique de Pie XI, tournée à la bienveillance pour les Pouvoirs maçons...)

croire qu'il n'y avait pas de persécution. Nous savons cependant qu'il y a persécution, et même qu'il y a rarement eu une persécution aussi sérieuse, aussi pénible et aussi désastreuse dans ses vastes effets. C'est une persécution dans laquelle, ni l'exercice de la force, ni la pression des menaces, ni les subterfuges de la ruse et de l'artifice n'ont été épargnés."

Comment des Catholiques peuvent-ils continuer d'affirmer que l'Eglise n'est pas persécutée en Allemagne ?

La solidarité catholique affaiblie par l'individualisme et le naturalisme

L'Individualisme de la prétendue Réforme a propagé l'idée que nous entrons en relation avec Notre Seigneur en tant qu'individus séparés. La Réforme n'avait pas entrepris de former une organisation internationale en lieu et place de l'Eglise Catholique. Elle eut pour simple résultat de séparer de l'unique vraie Eglise du Christ différents groupes s'intitulant eux-mêmes Eglises Nationales. Ce fut à la Révolution française de 1789 que devait être réservé d'instituer une organisation internationale. L'Histoire moderne depuis cette révolution maçonnique consiste dans une large mesure en la diffusion des principes de 1789 en Europe et en Amérique⁽¹⁾. L'expansion de ces principes a entraîné la domination de l'internationalisme naturaliste de la Franc-Maçonnerie, derrière laquelle a graduellement émergé l'internationalisme naturaliste de la nation juive encore plus fermement organisé. La "Russie" (soviétique) ou "Moscou" ne sont qu'un prolongement des principes de 1789 et leur traduction matérialiste au plan de l'action de la part de ces organisations naturalistes.⁽¹⁵⁾

(1) (NDT : n'est-ce pas au contraire en partie d'Amérique qu'est venue la subversion révolutionnaire de 1789, de par le rôle joué par l'illuministe très probablement juif Benjamin Franklin dans sa préparation, et par la contamination des officiers des troupes françaises envoyées soutenir les insurgés contre la couronne d'Angleterre. ?)

(15) Dans "The Rulers of Russia" (IIIe édition, p. 55), on lit cette remarque que la forme et la méthode suivies par les réactions nationales contre la Judéo-Maçonnerie montrent parfois trace du processus de déformation auquel les nations ont été soumises. Ainsi les réactions de l'Allemagne sous le leadership de la Prusse,

Les Catholiques doivent s'efforcer d'imprégner les réactions nationales de l'esprit du Corps Mystique du Christ. Nous entrons en relation avec Notre Seigneur Jésus-Christ, non pas en tant qu'individus isolés, mais comme formant avec Lui un organisme vivant, et nous devons œuvrer en union harmonieuse pour les droits de Dieu selon Son programme, en ayant toujours à l'esprit que c'est seulement par la Vie surnaturelle provenant du Christ que l'on peut efficacement combattre l'égoïsme national comme l'égoïsme individuel. Il doit donc y avoir une union parfaite des Catholiques à propos des principes généraux et des conclusions universelles du Programme du Christ.

"La défense du Catholicisme en effet, écrit le Pape Léon XIII, demande nécessairement que dans la profession des doctrines enseignées par l'Eglise, tous ne fassent qu'un en esprit et soient fermes à croire; et l'on doit faire très attention de ne jamais acquiescer en aucune manière aux fausses opinions, ni de ne jamais s'y opposer plus faiblement que ne le permet la Vérité... Qu'il soit bien compris par tous que l'intégrité de la Foi Catholique ne peut se réconcilier avec les opinions issues du Naturalisme ou du Rationalisme, dont l'essence est absolument de dévitaliser le monde Chrétien et d'instaurer dans la société la suprématie de l'homme jusqu'à l'exclusion de Dieu.

"De plus, il est illicite de suivre une ligne de conduite en privé et une autre en public, de respecter à titre privé l'autorité de l'Eglise et de la rejeter publiquement... Aux jours qui sont les nôtres, il est bon de revivre les exemples de nos ancêtres. *Tout d'abord, il est du devoir de tous*

comme on le verra plus loin Chap. XVI, étaient imprégnées de l'esprit du XVIIe siècle de rébellion contre l'unité du Corps Mystique du Christ, et du panthéisme de Fichte et Hegel. Ce sont des faits dont les Catholiques devraient être plus pleinement conscients.

Cet esprit de rébellion contre l'Eglise chez Reuchlin, Melancton et Luther, comme plus tard au XIXe siècle chez Marx, Fichte et Hegel d'un côté et Nietzsche de l'autre, puis chez Hitler et son mouvement comme chez les communistes, les libéraux, les Modernistes et les existentialistes révèle partout ses doctrinaires et sponsors juifs, ce que les historiens ont documenté, car la science politique des agents de pouvoir juifs leur fait occuper toutes les avenues du dévoiement anti-chrétien !)

les Catholiques dignes de ce nom et désireux de manifester qu'ils sont les enfants les plus aimants de l'Eglise ... qu'ils s'efforcent de ramener toute la société civile au modèle et à la forme de Chrétienté que Nous avons décrite."⁽¹⁶⁾

Les Catholiques peuvent avoir des avis différents sur la meilleure manière d'appliquer ces principes et de réaliser les conclusions sur l'organisation sociale, mais ces différences ne doivent pas leur faire oublier qu'ils doivent aborder la discussion de toutes ces questions comme les membres d'un seul Corps dont le vaste programme est accepté par tous.

"Il est quasiment impossible, écrit le Pape Léon XIII dans la même Encyclique, de définir une méthode précise pour atteindre ces objectifs, car les moyens adoptés doivent être appropriés à des lieux et des époques qui diffèrent beaucoup les uns des autres. Néanmoins par-dessus tout l'unité du but doit être préservée, et l'on devra viser à la similarité dans tous les plans d'action. Ces deux objets ne manqueront pas de se réaliser si tous suivent les conseils du Siège Apostolique et les prennent pour règle de vie, et obéissent aux Evêques que le Saint-Esprit a placés pour régir l'Eglise de Dieu".⁽¹⁷⁾

Il est assurément vrai que "sur les simples questions d'opinion, il est permis de discuter des choses avec modération, avec le désir de rechercher la vérité et sans injuste suspicion ni irritation et récrimination...et que dans les matières purement politiques, comme par exemple la forme à préférer du gouvernement et de tel ou tel système d'administration, la différence d'opinion est licite".⁽¹⁸⁾ Les Catholiques cependant doivent tous tenir compte de *l'opposition naturaliste organisée* au programme du Christ-Roi qu'ils défendent⁽¹⁹⁾, et

⁽¹⁶⁾ Encyclique *Immortale Dei*, *Sur la Constitution Chrétienne des Etats*. (NDT: Les passages cités sont autant de condamnations prémonitoires de Vatican II.)

⁽¹⁷⁾ Comme ci-dessus *Immortale Dei*. Cf. "Doit également être compté parmi les devoirs des Chrétiens qu'ils se laissent guider et diriger par l'autorité et sous la direction des Evêques, et surtout par le Siège Apostolique" (Encyclique *Sapientiae Christianae*, *Sur les devoirs primordiaux des Chrétiens en tant que citoyens*)

⁽¹⁸⁾ Encyclique *Immortale Dei*

⁽¹⁹⁾ (NDT: Sillonistes, personnalistes et apparentés du Modernisme social, flagorneurs des Pouvoirs judéo-maçonniques, récusaient la condamnation par Pie X du Sillonisme au prétexte qu'il s'agissait d'une question politique "hors du

faire en sorte que leurs divisions sur des points secondaires n'amènent aucun d'entre eux à être attiré dans le camp anti surnaturel et utilisé alors comme un pion dans son jeu contre le Christ-Roi et la Vie surnaturelle du pays. Hélas, ce qui arrive trop souvent est que ces divergences purement politiques les conduisent à perdre de vue l'enjeu de la bataille principale. L'ignorance d'appartenir à l'organisme surnaturel du Corps Mystique et à sa mission permet à des questions simplement politiques de prendre une importance prépondérante. Lorsque les intérêts de Notre Seigneur sont menacés par les forces anti-surnaturelles organisées, toutes les divisions devraient immédiatement cesser.

Le Pape Léon XIII dans sa Lettre Encyclique *Sur les principaux devoirs des Chrétiens en tant que citoyens* insiste sur la nécessité pour les Catholiques de serrer les rangs : "Il est indubitable, écrit-il, que dans la sphère de la politique il peut exister ample matière à des différences légitimes d'opinion, et que, mises à part les exigences de la justice et de la vérité, tous puissent chercher à voir réaliser les idées qu'ils estiment plus appropriées que d'autres à conduire à la prospérité générale... La Religion tout au contraire doit être tenue par chacun comme sainte et inviolable, et donc, même dans l'ordre public des Etats,... il est toujours urgent, et ce doit même être la première préoccupation, de réfléchir à la manière de servir au mieux les intérêts du Catholicisme. Chaque fois que ceux-ci, en raison des efforts des adversaires, paraissent être en danger, toutes divergences d'opinion parmi les Catholiques devraient immédiatement cesser, en sorte que, avec les jugements et les conseils qui prévalent, ils puissent... s'empresse de venir en aide à la Religion, bien suprême et général auquel tout le reste doit être subordonné... Ce n'est ni le moment ni le lieu de rechercher si et dans quelle mesure l'inertie et les dissensions internes des Catholiques ont contribué à l'état de

champ d'application de l'infaillibilité pontificale"; or la morale politique, partie intégrante de la Morale, relève du Magistère infaillible du Pape, et l'appui aux forces adverses organisées valait refus du Règne social du Christ. La papauté sembla résignée à cette situation après Pie X ou l'adopta par prudence trop humaine, tout en restaurant la fête du Christ - Roi par Pie XI, contradiction grosse de conséquences.)

choses actuel, mais il est du moins certain que les pervers montreraient moins d'audace et n'auraient pu parvenir à une telle accumulation de maux si "la foi qui opère par la charité" (Ep. aux Gal. V,6) avait été de manière générale plus énergique et plus vivante dans les âmes des hommes".⁽¹⁹⁾

Il est pathétique de relire aujourd'hui la Lettre adressée à l'Evêque de Madrid par le Pape Pie X en 1906 sur la nécessité de l'unité d'action de la part des Catholiques, alors que ceux dont l'objectif était de détruire la Religion visaient à la conquête du pouvoir politique. Le Saint Pontife disait entre autres : "Tous doivent se ressouvenir que personne n'a le droit de rester indifférent lorsque la Religion ou le salut public est en danger. Ceux dont l'objet est de détruire la Religion et la société civile visent par-dessus tout à obtenir le contrôle, autant qu'il est possible, de la direction des affaires publiques et à être choisis comme législateurs. Il est donc nécessaire que les Catholiques fassent tous leurs efforts pour éviter ce danger ". Ce ne fut que lorsque l'Espagne fut au bord de la destruction que les Catholiques s'unirent enfin pour sauver leur pays. Et même alors, combien d'entre eux ne furent-ils pas séduits par le camp de Satan !"

Le Pape Pie XI à son tour insiste sur la nécessité de l'union des Catholiques sur les *principes directeurs* : "Ainsi, même dans la sphère de l'économie sociale, et même si l'Eglise n'a jamais proposé de système précis au plan technique car ce n'est pas de son domaine, elle a néanmoins clairement défini les principes directeurs, qui, tout en étant

⁽¹⁹⁾ Encyclique *Sapientiae Christianae*.

(*) (NDT : un prêtre, Balaguer, prêchait depuis 1933 aux jeunes universitaires d'Espagne le libéralisme, prônait la collaboration avec les non-chrétiens en vue du seul progrès matériel, cela au nom de la Religion, vraie perversion de la charité ! Ce Marc Sangnier clérical, fondateur de ce qu'il intitula audacieusement l'Opus Dei, qui théorisa la pratique de collaboration à la démocratie maçonnique et laïciste instaurée par Pie XI-Gasparri, ne fut pas condamné par Pie XII ni par l'Index du Cal Ottaviani dans son livre-programme *Camino*, lors de sa parution en 1939. Pie XII au contraire donna à son mouvement un statut de 'Pieuse Union' en 1947, confirmé en 1950, lui permettant ainsi de répandre ses erreurs dans tout le monde catholique...On connaît le funeste succès de cette œuvre de perversion des élites dans le libéralisme judéo-maçon.)

susceptibles d'applications concrètes variées en fonction des diverses conditions de temps, de lieu et de peuple, *indiquent la voie sûre conduisant à procurer un heureux progrès de la société*"⁽²⁰⁾ Puis dans un autre passage de la même Lettre, il souligne les effets désastreux de la désunion : "Finalement, à tous nos enfants de tout rang social et de toute nation, à chaque Congrégation religieuse ou laïque dans l'Eglise, Nous adressons de nouveau un très pressant appel à l'union. Bien des fois Notre cœur paternel a été attristé par les divergences bien souvent futiles dans leurs causes, mais toujours tragiques par leurs conséquences, qui divisent en camps opposés les fils de la même Mère Eglise. C'est par là que les révolutionnaires, qui ne sont pas en si grand nombre, profitant de cette discorde sont à même de la rendre plus aiguë, et à la fin de dresser les Catholiques les uns contre les autres. A la vue des événements des derniers mois, Notre avertissement doit sembler superflu. Néanmoins Nous le répétons une fois de plus pour ceux qui ne l'ont pas compris ou qui peut-être ne veulent pas le comprendre. Ceux qui se font une habitude de répandre la dissension parmi les Catholiques assument une terrible responsabilité devant Dieu et l'Eglise."

La solidarité du clergé et des Catholiques

C'est pour faciliter cette unité d'action parmi les Catholiques et pour souligner à la face du monde l'infinie dignité de la Vie Surnaturelle et les éminentes exigences du Chef du Corps Mystique qu'il est recommandé aux Evêques et aux prêtres de se tenir au dessus de la politique des partis." "Personne certainement, écrit le Cardinal Gasparri, le Secrétaire d'Etat du Pape Pie XI, ne nie le droit des Evêques et des prêtres de paroisses d'avoir en tant que citoyens privés leurs opinions personnelles et leurs préférences politiques, aussi longtemps que celles-ci sont en harmonie avec les impératifs d'une conscience droite et avec les intérêts de la Religion. Mais il n'est pas moins évident qu'en tant qu'Evêques et que prêtres de paroisses ils doivent rester à l'écart des luttes de partis, se tenir au dessus de toute contention politique... Dans les cas douteux, de même que dans tous ceux où l'action de l'Evêque ou du prêtre

⁽²⁰⁾ Encyclique *Divini Redemptoris*, Sur le Communisme athée, du 19 mars 1937

risquerait de compromettre les intérêts religieux commis à leurs soins, le zèle éclairé des pasteurs d'âmes fidèles n'hésitera pas à les faire se tenir sur la réserve."⁽²¹⁾

Une trop grande insistance mise pendant leurs études théologiques sur des questions particulières controversées et trop peu d'attention portée aux doctrines unificatrices essentielles du Corps Mystique du Christ et au Sang vivifiant de ce Corps, c'est à dire à la Grâce sanctifiante, peuvent avoir l'effet de priver certains prêtres de tenir les choses en bonne perspective. Ce qui importe surtout, c'est de saisir la relation entre les points controversés et les doctrines unificatrices essentielles que l'on vient de mentionner pour parvenir à avoir une vue synthétique du divin Plan pour l'Ordre dans le monde par la participation au Corps Mystique du Christ, et de prendre l'habitude de tout peser, à commencer par les controverses, du point de vue des droits de Dieu et de l'intérêt de Celui qui est Notre Chef.^(*)

St Thomas, le théologien officiel de l'Eglise Catholique, examinait toutes choses du point de vue de Dieu et de Ses droits. Lorsque l'esprit d'un prêtre est formé sur ce modèle, il formera lui-même ainsi les esprits des jeunes Catholiques, de sorte qu'ils prennent l'habitude de se considérer comme ils sont en réalité, c'est à dire comme des membres d'un seul Corps, engagés dans une lutte pour l'organisation

⁽²¹⁾ Lettre du 2 octobre 1927 du Cal Gasparri à la Hiérarchie Italienne. La même recommandation de se tenir "à l'écart de toutes les disputes politiques et des divisions dans les corps administratifs locaux" est faite au clergé Irlandais, spécialement "aux prêtres de paroisses et à ceux ayant charge des âmes, cela sans préjudice du droit dont ils jouissent en tant que citoyens privés..." (Statuts Maynooth n°32, 1927).

(NDT : une disposition ambiguë, car le Vatican en même temps favorisait la voie de la Démocratie chrétienne...qui s'accompagnait d'accords pour le Pouvoir avec les partis non-chrétiens : ce sera, avant 1939, puis après 1945, la pente funeste parcourue de De Gasperi à Aldo Moro, en France par les Georges Bidault, de Menthon et Francisque Gay et de même en Belgique !

(*) (NDT : cette trop grande insistance sur des questions secondaires a été spécifiquement celle sur la question sociale pour reconquérir le monde ouvrier. A quoi s'est ajouté le déclin de la vie de prière dans le clergé.

du monde sous le Christ, leur Chef. Il (le prêtre) sera "tout à tous",⁽²²⁾ c'est à dire qu'il sera ouvert aux bons éléments des aspirations de tous les hommes, afin de les aider à amener ces aspirations à se soumettre harmonieusement aux intérêts du Corps Mystique du Christ. Il les formera à relativiser les différents facteurs de division qui peuvent tendre à les séparer de leurs frères Catholiques, comme par exemple l'appartenance à un parti politique ou à telle formation scolaire supérieure. Ces choses-là sont toutes d'importance très secondaire, et l'on ne doit pas leur permettre d'obscurcir la vue de la grande et essentielle vérité de notre appartenance au Christ dans laquelle nous sommes tous un, ni le devoir qui incombe à tous les Catholiques d'empêcher les membres des forces anti-surnaturelles organisées de dominer la politique et l'économie. Se familiariser durant ses années de formation avec la doctrine d'appartenance au Christ sera pour le prêtre un puissant stimulant pour cultiver le détachement des biens de la terre et pour s'intéresser toujours et partout à toutes choses du point de vue de la vraie vie de membres du Christ. Un tel détachement et une telle générosité sont particulièrement nécessaires de nos jours pour reconquérir au Christ les masses ouvrières. "Le grand scandale du XIXème siècle est que l'Eglise a perdu la classe ouvrière", déclara le Pape Pie XI au Chanoine Cardijn.^{(23)(*)}

(22) *1ere Cor. IX, 22*

(23) cité dans « *Jésus-ouvrier, doctrine et utilité* », par l'abbé J.B. Bord

(*) (NDT : L'éloignement de la classe ouvrière du Christianisme était un fait. Mais c'était tout autant celui de l'immense majorité des autres classes sous l'effet de la civilisation dévoyée par le scientisme maçonnique : le pape Pie XI en avait attribué les causes à la propagande des ennemis du Christ par la presse, les sociétés de pensée et les gouvernements libéraux qui accusèrent calomnieusement à l'Eglise de l'abandon de la classe ouvrière pour masquer leur propre affairisme, qui avait supprimé les Corporations et exploité le peuple en renversant l'ordre protecteur des humbles. Faut également des leaders de la classe ouvrière d'avoir suivi des révolutionnaires athées, illuministes, socialistes, anarchistes et communistes (cf. "La Révolution Mondiale" de Nesta Webster, chap.V à XI). L'implication démocratienne puis socialiste du clergé pour la reconquête de la "classe ouvrière" s'est avérée une faute. Quand une population a perdu la Foi, il faut un miracle de Dieu pour la lui rendre... que seule la prière et la pénitence des repentants et des saints peuvent obtenir. La vie du prêtre ne peut être consacrée à une classe sociale, mais

Le témoignage d'une vie vécue dans le don de soi pour les membres du Christ s'avérera un argument irrésistible en faveur de la vérité de la doctrine de notre unité dans le Christ et fera avancer la cause de l'union et de la solidarité pour la Royauté du Christ en dépit des différences sur des matières secondaires. Le Pape Pie XI insiste sur la nécessité de ce don surnaturel de soi dans sa Lettre Encyclique *Adm. Prêtres Catholiques* : "Environné par les corruptions d'un monde, écrit-il, dans lequel tout s'achète et tout se vend, le prêtre catholique doit les traverser absolument libre de tout égoïsme. Il doit saintement mépriser tout appétit vulgaire de gains terrestres, car il est à la recherche des âmes et non pas d'argent, à celle de la gloire de Dieu et non pas de la sienne.... Il ne lui est certes pas interdit de recevoir le nécessaire pour sa subsistance... Le Seigneur a ordonné que ceux qui prêchent l'Évangile vivent de l'Évangile (*1 Cor. IX, 14*). Mais ... un prêtre ne doit attendre aucune autre récompense que celle promise par le Christ à Ses Apôtres ... Honte au prêtre qui, oublieux de ces promesses divines, devient "assoiffé d'un gain sordide" (*Ep. à Titte I, 7*)... Judas, pourtant Apôtre du Christ... sombra dans un abyme d'iniquités précisément par esprit de cupidité pour les biens de la terre. En nous souvenant de lui, il est facile de comprendre que le même esprit aurait pu attirer sur l'Eglise les mêmes malheurs au cours des siècles... Un prêtre infecté de ce vice (de la cupidité) fera consciemment ou inconsciemment cause commune avec les ennemis de Dieu et de l'Eglise et coopérera à leurs mauvais desseins.

doit être œuvre de religion. En outre, la démocratie (moderne) instaurée par "l'ennemi de tous les peuples" en répartissant les vérités entre factions est par nature division et opposition : ce n'est qu'un système maffio-affairiste. Il était contradictoire de vouloir l'unité sociale des chrétiens et la rechristianisation dans la démocratie, option du Vatican post-Pie X, en opposition aux enseignements des papes antérieurs. La papauté après Pie X poussa le clergé à s'engager dans cette voie condamnée par le Magistère et y endoctrina la jeunesse par les aumôniers et les Evêques, dévolement initié depuis avant 1914 (Sillon, MJCF, Mouvement démocratique de Dom Murri et Dom Sturzo en Italie, Zentrum en Allemagne, mouvement d'E. Mounier en France, Opus dei). Contrairement à ce qu'avança Maritain, fait maître à penser des catholiques sous Pie XI et Pie XII, la politique n'est pas une question secondaire, elle doit réaliser le Règne social du Christ par une vie vraiment chrétienne des baptisés et par la loi, avec des dirigeants chrétiens et non pas des politiciens de compromis.)

"En revanche, par un sincère désintéressement, le prêtre peut espérer gagner les cœurs de tous, car le détachement des biens terrestres, s'il est inspiré d'une foi vive, s'accompagne toujours d'une tendre compassion pour les déshérités de toute espèce. C'est ainsi que le prêtre devient un véritable père du pauvre. Gardant à l'esprit les mots touchants du Sauveur: "Tout ce que vous aurez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à Moi que vous l'aurez fait"⁽²⁴⁾, c'est avec une particulière affection qu'il voit en eux Jésus-Christ Lui-même qu'il vénère et qu'il aime."⁽²⁵⁾

II^{ÈME} PARTIE

L'OPPOSITION ORGANISÉE AU CORPS MYSTIQUE DU CHRIST ET AU DIVIN PLAN POUR L'ORDRE

CHAPÎTRES VI À X

⁽²⁴⁾ *St Matthieu, XXV, 40*

⁽²⁵⁾ *Encyclique Ad Catholici Sacerdotii.*

CHAPITRE VI

L'OPPOSITION ORGANISÉE AU CORPS MYSTIQUE DU CHRIST

Il existe en chacun de nous une *opposition inorganisée* à la Vie surnaturelle par suite de la Chute. Cette opposition inorganisée des individus mène inévitablement à la formation ici ou là de petits groupes d'opposants à la Vie surnaturelle, même sans action concertée des vastes forces organisées. Mais le fait qu'il existe aussi une *action anti-surnaturelle concertée* de la part de *corps organisés* est tellement éloigné de la préoccupation du Catholique moyen qu'il est nécessaire d'y insister et de rendre clair son objectif. C'est l'objet de ces chapitres.

Nous avons vu que l'organisation sociale est destinée à être imprégnée de la réalité de la Vie surnaturelle du Corps Mystique du Christ afin de nous aider à mettre notre vie quotidienne en harmonie avec notre protestation de loyauté à la Très Sainte Trinité dans la Sainte Messe, en union avec le Christ en tant que Prêtre. C'est par cette imprégnation de la société par la réalité d'appartenance au Christ qu'est attestée la Royauté du Christ en son intégrité. Nous avons vu d'autre part également que l'assistance à la Messe en union avec le Christ comme Prêtre nous presse de faire tous nos efforts pour réaliser la Royauté de Notre Seigneur dans un cadre chrétien de société. L'organisation chrétienne de la société est destinée, non seulement à nous aider à nous unir toujours davantage avec le Christ, mais aussi à servir de rempart contre les assauts des forces organisées qui s'opposent à la Vie surnaturelle. Ces forces sont au nombre de trois, une invisible et deux visibles. La force hostile invisible est celle de Satan et des autres anges déchus, et les forces visibles sont celles de la nation juive et de la Franc-Maçonnerie.

La nation juive n'est pas seulement une organisation visible, mais son caractère naturaliste et anti-surnaturel est ouvertement proclamé par son refus d'accepter le Messie surnaturel et par son attente d'une ère messianique naturaliste.

La Société Maçonique ou ce groupe de sociétés est également une organisation visible, mais son caractère naturaliste et anti-surnaturel est secret ou camouflé (NDT : surtout dans les pays anglo-saxons, et pour les bas grades). Le naturalisme et l'anti-Surnaturalisme de son objet, de même que de son rituel et de sa symbolique, ne sont pleinement saisis que par un petit nombre de ses initiés. La déification panthéiste de l'homme, conséquence de ce naturalisme, est le suprême secret de la Franc-Maçonnerie.

Ces deux sociétés visibles font en tout cas toutes deux usage de subterfuges et de secret dans leur mode d'action contre la Vie surnaturelle des nations du monde.

Ainsi la lutte la plus réelle et la plus vitale dans le monde est menée par ces armées naturalistes et anti-surnaturelles, placées sous la direction de Satan, contre ceux qui acceptent la Vie surnaturelle de Grâce, participation à la Vie de la Très Sainte Trinité sous la direction de Notre Seigneur Jésus-Christ. Cette lutte à mort est décrite de manière frappante par le Pape Léon XIII dans les phrases d'introduction de son Encyclique *Sur la Franc-Maçonnerie* :

"Après que la race humaine, par suite des efforts jaloux de Satan, s'était rendue coupable du crime inouï de se détourner de Dieu, le Créateur et le Dispensateur des bienfaits célestes, elle se sépara en deux camps distincts et mutuellement hostiles. L'un combat fermement pour la vérité et la vertu, l'autre pour tout ce qui est opposé à la vertu et à la vérité. Le premier est le Royaume de Dieu sur terre, c'est la Véritable Eglise de Jésus-Christ et de tous ceux qui désirent sincèrement lui appartenir et qui, d'une manière qui leur mérite le salut, doivent servir Dieu et Son Fils Unique de toute la vigueur de leur esprit et de toute la force de leur volonté. Le second est le royaume de Satan, sous le pouvoir duquel sont tous ceux qui, suivant l'exemple funeste de leur leader et de nos premiers parents, refusent d'obéir à la loi divine et éternelle, et qui d'une multitude de façons témoignent de leur mépris de Dieu ou de leur révolte contre Lui.

"St Augustin eut une claire vision de ces deux royaumes, et il les décrivit très exactement sous l'image de deux Etats aux lois diamétralement opposées, de par les fins entièrement divergentes

auxquelles tendaient ces Etats respectifs. En quelques phrases concises et bien choisies, il indiqua comme suit la cause efficiente de chacun d'eux : "*Deux amours ont formé deux cités : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, une cité terrestre, et l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, une cité céleste*".⁽¹⁾

"Si les deux armées ont toujours été en lutte au cours des âges, les équipements des combattants et le mode de combat ont varié considérablement ainsi que la force et la vigueur de l'attaque et de la défense. "De nos jours cependant, les partisans du démon semblent resserrer les rangs et former un corps animé d'une extraordinaire énergie sous la direction et avec l'assistance d'une association largement répandue, connue sous le nom de Franc-Maçonnerie. Ne cachant plus leurs desseins et avec la plus grande audace, ils s'excitent l'un l'autre à l'attaque de Dieu même. Ils projettent ouvertement et publiquement le renversement complet de la Sainte Eglise ainsi que de dépouiller totalement les nations Chrétiennes des avantages que leur a procurés Jésus-Christ, notre Sauveur, pour autant que cela soit possible... Compte tenu de ce que nous avons déjà dit, *il est indiscutable et évident que leur objectif final est d'éradiquer complètement tout l'ordre religieux et politique du monde qui a été instauré par la Chrétienté, et de le remplacer par un autre en harmonie avec leur manière de penser.*" Ceci veut dire que le fondement et les lois de la nouvelle structure seront tirés du pur *naturalisme*."⁽²⁾

Nous allons examiner maintenant chacune de ces forces naturalistes et anti-surnaturelles.

(1) "*La Cité de Dieu*", livre XIV, c.17

(2) Encyclique *Humanae Genes*. Une traduction de ce document figure dans "*Le Royaume du Christ et le naturalisme organisé*" du présent auteur.

(NDT : le crime de Roncalli et des autorités religieuses à Vatican II est d'avoir accepté comme norme cet ordre anti-chrétien, de l'avoir gravé dans les décrets de ce pseudo concile dit Vatican II. (cf. Mgr M. Lefebvre "*Ils L'ont déconstruit*"). Cette faute du haut clergé de Pie XI et Pie XII dépasse de loin l'apostasie des nations, même si elle en est la conséquence.)

CHAPITRE VII

LA FORCE ORGANISÉE INVISIBLE : SATAN ET SES ASSOCIÉS
LES DÉMONS

L'anti-surnaturalisme de Satan

Le Pape Léon XIII a insisté sur le rôle dirigeant de Satan dans la guerre incessante du naturalisme contre la Vie surnaturelle de Grâce. Il ne faut jamais perdre de vue ni oublier la primauté de Satan à la tête du camp du mal. Cette remarque est particulièrement nécessaire de nos jours, du fait que les triomphes de la science appliquée à l'époque moderne tendent à donner aux hommes l'illusion qu'ils sont les maîtres spirituels de l'univers, et obscurcissent cette vérité de la plus haute importance que, derrière les voiles du visible, il existe d'autres intelligences beaucoup plus puissantes que les leurs et qui déploient leurs efforts avec ou contre Notre Divin Sauveur. Il faut donc avoir constamment à l'esprit l'existence des bons anges, ancrés en permanence dans la Vie surnaturelle, et celle des anges déçus, toujours violemment opposés au surnaturel.

Satan combat partout, et partout cherche à éliminer la Vie Surnaturelle de Grâce, cette participation à la Vie de la Très Sainte Trinité. Son acte de rébellion a été de refuser de dépendre de la Trinité Bénié pour son bonheur et sa perfection. Par cet acte, il a non seulement perdu la Vie de la Grâce, mais il lui a déclaré la guerre. Tout l'être de ce pur esprit, toute cette énergie sans repos et infatigable, dont nous pauvres créatures faites de nerfs et de muscles ne pouvons nous former une idée adéquate, sont toujours et partout dirigés contre la soumission à la Sainte Trinité dans l'amour surnaturel. Nous changeons d'idée, nous avons besoin de sommeil et de repos. Avec Satan, il n'en est point de même.⁽¹⁾

(1) "Pour trouver la cause de cette obstination, il faut avoir à l'esprit que la puissance appétitive est en toutes choses proportionnée à la puissance appréhensive qui la fait agir, comme le mobile est mu par ce qui le meut... or la capacité d'appréhension d'un ange diffère de celle de l'homme en ceci que l'ange par son esprit appréhende de manière stable, alors que l'homme par sa raison appréhende de manière instable...ce pourquoi l'homme adhérera à une chose de

C'est parce que Satan sait combien peuvent être efficaces les institutions de la Presse, du cinéma et le système monétaire quand elles sont amenées à jouer contre la Vie surnaturelle dans un pays qu'il a été si acharné à les transformer en ses agences pour la propagation du naturalisme.

En octobre 1938, dans l'édition du journal *Southern Cross*, on lisait cette information : "Un étudiant américain en statistiques a fait l'étude détaillée de cinq cents films. Il y a dénombré cent meurtres, quatre vingt-onze suicides, cent trois adultères, trente huit séductions, trois cent cinquante deux vols et quarante trois fraudes ou escroqueries. Dans ces cinq cents films, il y avait par conséquent Papologie voilée ou l'excuse de *sept cent vingt sept crimes* ou immoralités ! Un Suisse, le Pr Malhabec, a rendu compte du résultat d'une étude similaire faite à Berne, où il a trouvé que sur trois mille trois cents enfants d'âge scolaire, mille sept cents allaient au cinéma de façon plus ou moins régulière. Sur mille deux cent cinquante films présentés pour leur distraction étaient montrés mille deux cent cinquante séductions, onze cent vingt adultères, mille deux cent vingt-quatre homicides, mille cent soixante-dix vols, mille cent soixante et onze coups de pistolet ou meurtres variés, et sept cent soixante cinq suicides".⁽²⁾

Satan fait invariablement appel à la liberté. C'est le prétexte qu'il avance pour dévoyer l'homme. "Le but que vise le démon, écrit St Thomas, est la révolte de la créature raisonnable contre Dieu... Cette révolte contre Dieu est conçue comme une fin, même si elle est

manière changeante ... alors que l'ange y adhérera de manière fixe et immuable (St Thomas d'A. 1 a ,P.,Q .64, a.2)

(2) (NDT : S'agit-il là seulement de naturalisme ? Il y a volonté de paganisation, de bestialisation et de destruction des sociétés chrétiennes et goyim de la part des producteurs de films, pratiquement tous juifs ou dépendant de financiers juifs et leur obéissant ! En poussant les spectateurs à s'identifier aux acteurs, on leur fait commettre des péchés graves, on les habitue à les banaliser et ne plus les considérer tels... L'Eglise il y a trois siècles connaissait le danger des spectacles et tenait les comédiens en suspicion. Dans la deuxième moitié du XXe siècle, le haut clergé en est arrivé à ce qu'un conclave porte à la papauté un acteur, un acteur juif, Wojtyła, qui a simulé et ridiculisé le rôle du pape !)

désirée sous le prétexte de liberté (ou d'autonomie)" (St Thomas III a, P., Q. 8, a. 1). Satan, il est superflu de le préciser, sait bien que ses efforts contre Notre Divin Seigneur et la Vie surnaturelle dans le monde ne peuvent mener à aucun ordre et qu'ils auront pour résultat le chaos et le désordre. Mais ses dupes ne le voient pas, ou du moins pas clairement. Si par moment une vision de ce vers quoi ils se dirigent leur est gracieusement accordée par Dieu, ils ferment les yeux sur elle, sauf en de rares circonstances.

Le péché de Satan fut son refus d'accepter la vérité que pour la perfection et le bonheur de son être il dût dépendre de Dieu et non de lui seul. Il voulut se libérer de la dépendance et de la sujétion qui sont inséparables de sa condition de créature. Cette attitude eut pour résultat une éternité de malheur. La voie de l'enfance spirituelle de Sainte Thérèse de Lisieux, avec son insistance sur une totale dépendance de Dieu notre Père et une confiance absolue dans Son amour, est en complète opposition avec l'esprit de Satan. On ne s'étonnera donc pas du rôle assigné à cette petite fleur de sainteté dans la lutte actuelle dans le monde.

Toute l'énergie effrayante de haine de Satan est tout spécialement dirigée contre le Saint Sacrifice de la Messe, qui est le renouvellement de l'expression de soumission du Calvaire. Disposée autour de lui (Satan) et animée de la même haine est une armée d'invisibles satellites de même nature que lui. L'oubli de ces faits rend difficile aux gens qui ne font que lire les journaux et fréquenter le cinéma de comprendre par exemple la haine de la Messe et des prêtres témoignée par la "démocratie" communiste et maçonnique d'Espagne (NDT : lors de la révolution de 1936). Même la "formation" donnée à Moscou, c'est à dire par les Juifs qui dirigent la Russie soviétique, ne suffit pas à en rendre compte.⁽²⁾

⁽²⁾ Cf. "The Rulers of Russia" (les dirigeants de la Russie) qui par un certain nombre de documents établit la preuve que les Juifs sont la véritable force dirigeante en Russie (sous le Bolchevisme). NDT : Cf. l'annexe du livre "2000 ans de complots contre l'Église" de Maurice Pinay, avec l'identité des Commissaires de gouvernement (ministres) des premiers gouvernements bolcheviques. Même chose des

Il faut distinguer entre la fin que Satan avait en vue dans la Crucifixion de Notre Seigneur et celle qu'il a désormais en vue en dirigeant et provoquant ces attaques contre ceux qui célèbrent la Messe et ceux qui y assistent.

Satan poussa les dirigeants de la nation juive à se débarrasser de Notre Seigneur, car il était conscient de la présence en l'Homme Christ Jésus d'un degré exceptionnel de cette Vie surnaturelle qu'il hait, mais il ne voulait pas entrer dans le Plan divin pour le retour des hommes à l'Ordre. Son orgueil obscurcit sa vision de la manière d'agir de Dieu. Par son action sur les esprits et les volontés des dirigeants de la nation juive et sur les passions de la foule déçue et désillusionnée à la vue du libérateur d'Israël qu'ils avaient acclamé mais désormais déconfit et sans secours, il ouvrit la voie au témoignage sublime d'obéissance et d'humilité de l'Homme-Dieu au Calvaire. Les démons ignoraient que l'acte de soumission du Calvaire signifiait le retour à l'Ordre dans le monde, par la restauration de la Vie surnaturelle pour la race humaine. St Paul insiste sur le fait que "s'ils (les princes de ce monde) l'avaient su, jamais ils n'auraient crucifié le Seigneur de Gloire" (I Cor. II, 8). St Thomas écrit : "Si les démons avaient été parfaitement certains que Notre Seigneur était le Fils de Dieu et avaient su par avance quels seraient les effets de Sa Passion et de Sa Mort, jamais ils n'auraient fait crucifier le Seigneur de Gloire".⁽³⁾ Mais ils savent en revanche très bien quel est le sens de la Messe. Ils dirigent donc tous leurs efforts en vue d'empêcher sa

ambassadeurs. (On lira avec intérêt la liste des proches collaborateurs du Prdt US Bush junior...)

⁽³⁾ St Thomas d'A. Ia, P., Q. 64, art. 4. Cf. III a, P., Q. 44, art. 1, ad. 2

Cf. également l'extrait suivant du sermon du Pape st. Léon le Grand, lu au IIe Nocturne des matines du dimanche des Rameaux : "Si le fier et cruel ennemi (de Dieu et de l'homme) avait été conscient du dessein miséricordieux de Dieu, il aurait essayé d'adoucir les esprits des Juifs au lieu d'avoir cherché à soulever leur injuste haine, de peur qu'en attaquant la liberté d'action de Celui seul qui ne lui devait rien, tous ses captifs humains ne fussent libérés. La malignité de son esprit le retint de saisir la vérité. Il fit condamner à mort le Fils de Dieu, et cette condamnation devint un remède à la chute de la race humaine." L'orgueil désordonné de Satan l'empêcha de comprendre l'humilité ordonnée et l'auto-sacrifice du Dieu fait Homme..

célébration⁽¹⁾ en exterminant les prêtres, et de minimiser ses effets en la limitant au rôle d'un rite dépourvu de sens pour la vie sociale, politique et économique de l'homme. Si Satan ne peut parvenir à éliminer complètement le seul acte acceptable d'adoration, il fera tous ses efforts pour le restreindre aux esprits et aux cœurs d'un aussi petit nombre que possible d'individus. Il nous suffit de regarder ce monde pour voir à quel point il y a réussi depuis la Révolution française.

Les plans de Satan pour le désordre

Le refus de Satan de dépendre pour son bonheur de la Vie surnaturelle de la Très Sainte Trinité fut en même temps une déclaration de guerre contre cette Vie. Il combat en permanence tout ce par quoi la Loi du Christ-Roi est reconnue dans la Société. Sa technique, depuis la prétendue Réforme et la Révolution française, a dans une large mesure consisté à utiliser l'attrait de la nationalité contre la soumission ordonnée au Corps Mystique du Christ. Pays après pays, il s'efforça mensongèrement, et hélas avec succès, de persuader les hommes que l'amour de leur patrie leur commandait de refuser d'obéir à l'Eglise Catholique. Il a naturellement aussi utilisé chez l'homme ordinaire le désir de conditions de vie convenables pour attirer les hommes dans les mouvements du Socialisme et du Communisme.

Le Pape Pie XI a souligné ce dernier point dans son Encyclique *Sur les troubles de notre temps*: "Les dirigeants de cette campagne d'athéisme, écrit-il, profitant de la crise économique actuelle (celle de 1929), analysent avec une astuce diabolique les causes de ces souffrances universelles... Ils s'efforcent, et malheureusement non sans succès, de combiner la guerre contre Dieu à la lutte des hommes pour leur pain quotidien, à leur désir d'avoir un lopin de terre à eux,

(1) (NDT : Satan a finalement réussi son coup de maître en 1968 : faire remplacer mondialement la Messe par la néo-liturgie de Taizé-Bugnini-Paul VI, et l'Ordinal et le Pontifical par des formules nouvelles de fantaisie, supprimant ainsi le sacrement de l'Ordre ! Mais son coup a été partiellement contré par quelques évêques fidèles : Mgr M. Lefebvre, Mgr Ngo đin Thuc et d'autres, grâce à qui la messe et le sacerdoce ont été sauvés, même si hélas de manière très limitée.)

des salaires convenables et des logements décents, et finalement des conditions de vie dignes d'êtres humains".⁽⁴⁾

Satan est de toute façon indifférent quant aux moyens qu'il emploie pour tourner l'homme contre le Christ. Il utilisera toute forme de naturalisme apte à favoriser ses desseins, comme par exemple le culte du sang et de la race.⁽⁵⁾

D'un côté, notre Divin Seigneur s'incorpore les êtres humains et les pousse à former le monde en accord avec Son Programme de façon à les amener à une harmonieuse soumission à Son Père dans la Sainte Messe. De l'autre, Satan s'efforce de démanteler l'organisation respectueuse de l'Ordre et de la Vie surnaturelle, et lorsqu'il a réussi à propager le naturalisme, il passe à l'attaque directe de la Messe.

De même, il s'efforcera toujours d'amener ce que l'on appelle la séparation de l'Eglise et de l'Etat ou d'empêcher leur union, c'est à dire la reconnaissance par l'Etat de l'Eglise Catholique comme seule Eglise divinement instituée, Corps Mystique du Christ surnaturel et supranational et arche du salut pour tous. Satan sait très bien la valeur de l'acceptation sociale de l'Ordre. Que les hommes, non seulement en tant qu'individus, mais en tant que liés ensemble en Etats et en corps de nations doivent reconnaître l'Eglise Catholique en tant qu'organisme surnaturel et supranational, et s'incliner en soumission à la Très Sainte Trinité dans le Saint Sacrifice de la Messe, cela lui est tout à fait insupportable. Et, bien entendu, la lutte contre l'Ordre sera menée au nom du "progrès", de l'intelligence "éclairée", de "la liberté" de conscience, par "devoir patriotique", ou "pour la race", etc.

(4) Encyclique *Caritate Christi Compulsi*

(5) (NDT : Méthode utilisée non seulement en Allemagne sous les Nazis, mais en Grande-Bretagne et aux USA avec le Mouvement du British-US-Israel, en fait instauré et diffusé par des Juifs pour utiliser ces grandes puissances à leurs plans de domination. L'eugénisme eut pour la même raison de nombreux partisans dans ces pays au travers des Societies for Mental Hygiene, the Eugenics Society, the International Planned Parenthood Association, l'American Medical Association et de la Fondation Rockefeller et un aéropage de scientifiques disciples de Malthus, de Darwin et de Galton (cf. « The Men behind Hitler » de Bernhardt Schreiber, citant leurs homologues en Grande-Bretagne, au Canada, aux USA, au Danemark et en Norvège, en Afrique du Sud et animant la politique actuelle des Etats)

Secundo, et en conséquence de quoi, Satan s'opposera à la reconnaissance du droit du Pape et des Evêques à décider de ce qui favorise et de ce qui s'oppose à la vie de la Grâce. Il fera donc tout ce qu'il peut pour empêcher le Pape d'être admis aux Conseils des nations, et il visera à susciter une législation nationale opposée à la véritable moralité. Lorsque les Evêques insistent pour que le développement de la vie nationale et de la culture de la race soient conçues pour favoriser la Vie du Corps Mystique du Christ, il s'efforcera de les faire accuser d'être des ennemis de la nation.

Une fois que Satan a réussi à propager le naturalisme dans un pays, il prépare l'attaque directe contre les Ordres Religieux et les Congrégations de l'Eglise. Tous les gouvernements révolutionnaires depuis 1789, les uns après les autres avec une monotone régularité, ont décrété la suppression de ces Ordres et de ces Congrégations. Satan en revanche favorisera les Sociétés secrètes et tout particulièrement la principale, la Franc-Maçonnerie. Il poussera également à admettre les Juifs à la pleine citoyenneté, afin qu'ils puissent préparer leur messie naturel.

Tertio, Satan travaillera sans arrêt à introduire le divorce, car le mariage chrétien est le symbole d'unité et d'indissolubilité de l'union surnaturelle du Christ avec Son Corps Mystique, ce qu'il déteste. Non seulement il attaquera directement le foyer Chrétien par le divorce, mais aussi indirectement par la glorification de l'impureté. La luxure ne sera pas dénommée plaisir égoïste, mais "émancipation". Les unions immorales seront excusées et même louées comme un "grand devoir envers la race".

Quatrièmement, est-il besoin de le dire, il mettra toute sa puissance à entraver la véritable éducation catholique, c'est à dire la formation des jeunes gens et des jeunes filles pour leur donner pleinement le sens de leurs responsabilités en tant que membres du Corps Mystique du Christ. Il trouve hautement détestable que les jeunes soient formés à considérer la Vie de la Grâce comme leur vie la plus réelle et qu'ils soient convaincus de leur solidarité avec Notre Seigneur et de leur solidarité mutuelle. Car ces jeunes-là sortiraient alors d'une telle formation avec une claire perception des efforts faits pour organiser la société sur des bases naturalistes, c'est à dire anti-

surnaturelles, et ils seraient en éveil sur les activités des forces organisées œuvrant pour instaurer le naturalisme sous la direction invisible de Satan. Il est dommage que les enseignants catholiques ne soient pas toujours pleinement conscients de ce qui leur est demandé de faire pour le Christ. Tous devraient avoir la connaissance précise de la position de leur spécialité particulière dans l'Ordre du monde dans le cadre du Corps Mystique du Christ, et ils ne devraient jamais faillir à respecter les priorités de cet Ordre. Or ils oublient parfois qu'un adolescent est avant tout un membre du Christ, et que sa formation, que ce soit comme lauréat académique ou comme footballeur, n'a d'importance que dans la seule mesure où celle-ci développe sa ferme fidélité au Christ pour sa vie entière.

Cinquièmement, Satan fera tout pour éviter la formation de Guildes ou Groupements Corporatifs, qui dans l'organisation économique reflètent la solidarité du Corps Mystique. Sa haine de l'union et de l'ordre parmi les membres du Christ a été comblée par la destruction des Corporations par la prétendue Réforme en Angleterre et en France lors de la Révolution. Il savait que le désordre qui allait en résulter rendrait difficile pour les hommes de mener une vie vraiment vertueuse. Dans la concurrence fiévreuse de l'individualisme libéral, la tâche de gagner sa vie absorbe une énergie telle qu'il n'en reste plus pour la vie d'union avec la Sainte Trinité. Satan vit d'avance avec un malin plaisir la ruine des âmes qui allait résulter de cet individualisme débridé. Il savait que le désordre qui allait en résulter rendrait difficile aux hommes de mener une vie vraiment vertueuse.

Le Pape Pie XI le fait remarquer dans sa Lettre Encyclique *Sur le Communisme athée* : "Même les dimanches et les jours fériés, il n'est pas accordé un moment aux équipes de travailleurs pour accomplir leurs devoirs religieux essentiels."⁶ Personne n'a pensé à bâtir des

⁶ (NDT : Ce qui était vrai alors l'est toujours aujourd'hui. Ce n'est plus la race qui est mise en avant mais "le corps", "la liberté", la "nature", la capacité de l'homme à se surpasser (grâce à la chimie du dopage ou aux drogues !) et toujours les "droits de l'homme", loi suprême !. Tout est fait pour inciter à la débauche et par ailleurs supprimer le devoir, le respect de soi et même le repos dominical, dernier témoin des mœurs Chrétiennes. Or ceux qui privent le personnel chrétien du repos et du devoir dominical ont partout installé dans les usines et les quartiers des salles de

églises à distance raisonnable des usines, ni à faciliter le rôle du prêtre. Bien au contraire, le laïcisme a été activement et obstinément promu, avec pour résultat que nous recueillons désormais les fruits des erreurs si souvent dénoncées par Nos Prédécesseurs et par Nous-mêmes. Il ne surprendra personne que dans un monde déjà si largement détaché du Christianisme les erreurs du Communisme se répandent."⁽⁵⁾

Le même Pontife avait déjà souligné dans l'Encyclique *Sur l'Ordre Social* combien l'état de choses qui partout accompagne ce que l'on nomme le "progrès" industriel était favorable aux entreprises de Satan, disant que : "Nombre d'employeurs traitaient leurs ouvriers comme de simples outils, sans se préoccuper du salut de leur âme, sans la moindre pensée pour leurs intérêts supérieurs. L'esprit frémit lorsqu'on considère les effrayants périls auxquels est exposée la moralité des travailleurs (surtout des jeunes hommes et des adolescents) et la vertu des femmes et des jeunes filles dans les usines modernes ; lorsque l'on a à l'esprit combien le régime économique actuel, et surtout les conditions de logement lamentables, s'avèrent faire obstacle aux liens familiaux et à la vie de famille ; lorsque l'on considère les difficultés insurmontables rencontrées pour la bonne observance des fêtes religieuses. Comme le véritable esprit Chrétien s'est universellement dégradé, cet esprit qui auparavant produisait des sentiments si élevés, même chez les hommes illettrés et sans culture ! S'y est substituée la seule préoccupation pour l'homme de se procurer son pain quotidien de n'importe quelle manière possible. Et ainsi, le travail physique, qui même après le péché originel avait été ordonné par la Providence pour le bien du corps et de l'âme de l'homme, s'est mué partout en un instrument d'étrange perversion ; car la matière inanimée quitte l'usine ennoblée et transformée, alors que les hommes y sont corrompus et dégradés. A cette lamentable ruine des âmes, qui, si elle continue, rendra vains tous les efforts

pour faciliter aux Musulmans leur faux culte ... et ont généralisé le repos du samedi (sabbat).

⁽⁵⁾ Encyclique *Divini Redemptoris*

pour réformer la société, il ne peut y avoir d'autre remède qu'un franc et sincère retour aux enseignements de l'Évangile."⁽⁶⁾

Satan a profité des abus susmentionnés résultant de l'*individualisme libéral* pour amener la ruine d'un grand nombre d'âmes. Il s'applaudit de la flambée de la réaction communiste à ces abus, encore plus intensément du fait que l'organisation de la société dans le Communisme est encore plus radicalement opposée au service aimant de Dieu.

"Là où le Communisme a pu asseoir son pouvoir, écrit le Pape Pie XI dans son Encyclique *Sur le Communisme athée*, il s'est efforcé par tous les moyens possibles, comme ses propagandistes s'en vantent ouvertement, de détruire la Civilisation Chrétienne et la Religion Chrétienne et d'en bannir tout souvenir des cœurs des hommes, spécialement dans la jeunesse."⁽⁷⁾

Le même Pontife avait déjà évoqué le caractère satanique de la guerre communiste contre Dieu dans les termes suivants : "C'est bien le mal le plus terrible de notre époque, car ils (les ennemis de tout ordre social) détruisent tous liens légaux, humains ou divins ; ils engagent ouvertement et en secret une lutte acharnée contre la Religion et contre Dieu même ; ils mènent le projet diabolique d'arracher de tous les cœurs, même de celui des enfants, tout sentiment religieux ; car ils savent bien qu'une fois enlevée des cœurs de l'humanité la croyance en Dieu, ils seront entièrement libres d'imposer leur volonté. "Nous voyons donc aujourd'hui ce qui ne s'était jamais vu dans l'Histoire, les étendards sataniques de la guerre contre Dieu et contre la Religion cyniquement déployés au milieu de tous les peuples et dans toutes les parties du globe".⁽⁸⁾

⁽⁶⁾ Encyclique *Quadragesimo Anno*

⁽⁷⁾ Encyclique *Divini redemptoris*

⁽⁸⁾ Encyclique *Cavitate Christi Compulsi*.

(NDT : Depuis 1945, l'étendard de la guerre contre la religion, les mœurs chrétiennes et Dieu, et en faveur du Communisme a été levé par le clergé lui-même, marxisé et dévoyé par des Evêques comme l'archevêque Felin de Paris qui faisait communiser les prêtres de la Mission de France, et autres membres du clergé qui ont fait chanter l'Internationale au congrès de la JOC de 1974 à Paris avec le cal Marty, l'archevêque Maziers de Bordeaux, Mgr Riobé ; de même lors de

Mais Satan se réjouira tout autant si la jeunesse, tout en étant formée à s'opposer au Communisme, est poussée à s'éloigner de la Messe et de l'instruction religieuse au profit du sport et des exercices gymniques, au prétexte qu'un tel entraînement physique est indispensable au développement de la race.⁽⁹⁾

Satan favorisera le maintien d'un système monétaire qui, pour maintenir des prix élevés, pousse à la destruction des denrées alimentaires et des autres biens vitaux en dépit d'une pauvreté largement répandue, ceci afin d'assurer les "intérêts" prélevés sur la création de monnaie. L'un des plus doués des auteurs à avoir exposé les maux du système monétaire existant, le Pr F. Soddy, a montré les désastreuses conséquences de cette politique pour la société humaine. Citons-le : "De nos jours, ce n'est pas l'agitateur fomentant la haine des classes qui peut déclencher... une révolution. Mais déverser dans le Potomac du lait jusqu'à pleins bords, importer des maladies qui dévastent les récoltes de coton, brûler du blé ou du café comme combustible ; limiter la production de caoutchouc ; élever des barrières tarifaires ; favoriser les concentrations industrielles, les trusts, les fédérations, les cartels et les lock-outs ; laisser les syndicats ouvriers imposer des restrictions de travail pour réduire la production ; maintenir ainsi la misère, l'insécurité et le désespoir

celui de 1978 sous la présidence de Mgr Vial, évêque de Nantes ; communistes aussi le cal Lercaro de Bologne, ami de Mgr Montini devenu Paul VI, le cal Arns de Sao Paulo, flagorneur du tyran communiste Fidel Castro, dom Helder Camara l'archevêque de Recife, Wojtyla évêque de Cracovie choyé du pouvoir communiste, qui deviendra Jean-Paul II, et bien d'autres dont Mgr Matagrín de Grenoble qui déclara le 30 octobre 1975 au Journal télévisé d'Antenne 2 : « La politique aujourd'hui se situe au niveau des fins ultimes et essentielles de l'homme... car nous n'avons qu'une seule vie » cf. « Jésus trahi par les siens » de l'abbé Coache, t. 2. Mgr Suenens de Belgique faisait recycler ses curés sur le thème : « après la mort il n'y a rien ».

Le satanisme militant n'est pas spécifique du Communisme, mais de la Juiverie.)

(9) (NDT : ou pour la santé, la notoriété, les avantages financiers, aujourd'hui où le commerce juédique exploite à ses fins les performances des champions pour promouvoir les ventes, et faire croire que l'homme peut tout sur lui-même ! Notons que le scoutisme, et depuis Vatican II la hiérarchie religieuse officielle, ont œuvré pour l'indifférence envers le devoir dominical.)

de masses sans emploi à qui il n'est pas accordé la possibilité d'améliorer leur sort en produisant ce dont ils ont précisément besoin, alors la révolution n'est pas seulement probable, elle est certaine.

"Les idées qui gouvernent les hommes sont piétinées. Au lieu de quelques exemples frappants d'incompétence ou pire, ils commencent à constater un chaos universel à la place de l'ordre. Les institutions, au lieu de les protéger dans leurs paisibles occupations sur lesquelles ils comptent pour assurer leur subsistance semblent s'être toutes ligüées pour les maintenir dans...une abusive servitude et dans le besoin."⁽⁹⁾

Le Pape Pie XI avait déjà affirmé cette même vérité, en même temps qu'il avertissait fermement de ne pas laisser les agitateurs communistes répandre leurs semences de désordre : "Nous ne pouvons considérer sans tristesse, écrivait-il, l'imprudencé de ceux qui semblent faire peu de cas de ces dangers imminents, et qui avec une sourde indifférence laissent se diffuser de tous côtés ces doctrines (du Communisme) qui visent à la destruction de toute société par la violence et dans le sang. Encore plus sévèrement doit-on condamner la témérité de ceux qui négligent d'abolir ou de modifier les conditions qui exaspèrent les esprits du peuple, et préparent ainsi le renversement et la ruine de l'ordre social".⁽¹⁰⁾

⁽⁹⁾ "The Role of Money", p. 22

(NDT : Que dirait le Pr Soddy de la situation en cette fin de la première décennie du XXIe siècle, qui répète en bien pire la situation de 1929, où ce sont les partis et leurs dirigeants (ceux qui gouvernent derrière les partis) qui imposent le désordre et le ralentissement de la production, les "35 heures", le surcoût du travail ici, paralysent nos industries et forcent les industriels sous peine de faillite à déplacer leurs usines là où le Communisme a réinstauré quasiment l'esclavage, assurant aux opérateurs financiers et au grand commerce international (les mêmes !) des marges fantastiques, et réduisant les travailleurs occidentaux au chômage et in fine à la révolte ... et qui également poussent les agriculteurs individuels à la ruine par la "liberté du commerce mondial", en fait dirigisme mondial en faveur de leurs oligopoles.)

⁽¹⁰⁾ Encyclique *Quadragesimo anno*, Sur l'Ordre social.

(NDT : Cette solennelle monition de Pie XI fut tenue pour nulle après 1945 par nombre de membres de la hiérarchie qui se firent plus marxiste que les marxistes ...)

Bien des Catholiques en interprétant ce dernier texte ne font pas le lien pour remonter aux financiers qui ont la maîtrise du volume du moyen d'échange, et qui sont in fine les responsables de la politique de destruction. Ils n'aperçoivent que quelques riches industriels ou autres qui ont réussi dans la lutte concurrentielle. Les Catholiques sont fréquemment trompés sur ce point par la propagande communiste.⁽¹⁾ Marchant sur les traces de Marx, les Communistes évitent soigneusement de faire la distinction de l'économiste allemand Feder entre le "Capital de financement, ou Capital financier" et le "Capital créatif".

"Un Rothschild ou un Morgan, écrit Windham Lewis dans *"Count for dead - they are alive"* (Comptés pour morts, ils sont bien vivants), fait ses affaires d'une manière très différente d'un Nuffield ou d'un Ford. Le premier ne s'occupe que d'argent proprement dit comme matière première. Son entreprise est essentiellement celle d'un prêteur d'argent. Il ne fabrique rien. Il ne trime ni ne file. Mais il n'est pas blanc comme un lis pour autant ! Les autres en revanche, du type Nuffield-Ford, sont créatifs, en ce sens qu'au moins ils fabriquent quelque chose.

"Or sans le Capital financier il n'y aurait pas de Communisme. Le vrai bolchevique – disons un Pollit ou un Strachey –, bien que parfaitement au fait du sens profond de la distinction de Feder, affiche de l'ignorer. Il ne supporte même pas qu'on l'évoque. De fait, ce que Feder nomme un "capitaliste créatif", le Communisme russe l'appelle un "koulak". Même Henri Ford n'est qu'un gigantesque "koulak". Et de tout ce que les Marxistes haïssent, c'est le koulak

(1) (NDT : Les dirigeants qui favorisent les communistes ne sont pas inconscients ni des étourdis, mais des complices. Tout l'art des maîtres occultes du monde est de masquer leur rôle et de leurrer les peuples. Les politiciens dont Pie XI dénonçait "l'impudence et l'indifférence aux intérêts de leur peuple" sont mis en place pour cela, ont accepté de faire cette politique dictée à eux, ce pourquoi ils sont richement rémunérés et très sévèrement punis s'ils n'obéissent pas à leurs commettants cachés. Il n'y a pas là naïveté, mais cynisme, égoïsme et utopie maçonnique... La propagande socialo-communiste joue le rôle de leurre, de fumigène démagogique, comme aussi la propagande libérale. La politique libérale sous la direction du Capitalisme financier est destinée à amener le Socialo-Communisme mondial, selon la dialectique !)

qu'ils haïssent le plus.⁽²⁾ Avec le "Capital financier" ils ont en revanche beaucoup d'affinités. De fait, si le "Capital financier" était libre d'opérer à sa guise sans interférences, il amènerait automatiquement le Communisme ...

"Il m'est apparu que les Soviétiques étaient dans l'ensemble trop liés avec les Capitalistes... Il est très clair que cette catégorie de "capitalistes" avec lesquels l'Empire soviétique est en si bons termes est celui de l'espèce décrite par Feder sous le terme de *capitaliste financier*... J'ai noté que ces Seigneurs du Capital, qui ne semblent pas haïr la Russie communiste autant que l'on pourrait s'attendre, n'étaient pas des nôtres.... De ces gens-là nous n'obtenons rien, mais eux en revanche obtiennent beaucoup de nous. Plus ils s'enrichissent – et ils ne sont que quelques uns –, plus nous nous appauvrissons. Et il est mathématiquement certain que nous finirons tous par dépendre du Bureau de Bienfaisance, à moins de pouvoir les mettre dehors et leur claquer la porte."⁽³⁾

La haine de Satan pour la Sainte Eucharistie

Du fait que la Sainte Eucharistie contient notre Divin Seigneur, la Vie surnaturelle en Personne, Celle-ci est l'objet de la haine toute particulière de Satan. Son attaque joue un rôle important dans la préparation de la Révolution dans les pays Catholiques.

Historiquement, il y a eu entre pays Protestants et Catholiques une différence notable du mode d'action de Satan pour éliminer la Vie surnaturelle. Dans les pays Protestants, du fait du rejet public et officiel du divin Plan pour l'Ordre, l'élimination de la vie publique des restes de la doctrine de Notre Seigneur était inévitable. Aussi, comme l'invasion du naturalisme dans ces pays n'était qu'une question de temps, il n'a pas en général été pris là de mesures de

(1) (NDT : Le pire des "koulaks" pour les judéo-communistes, c'est l'industriel chrétien autonome qui a le souci de la justice sociale et du bien-être de son personnel : celui-là, ils font tout pour l'éliminer au profit du grand capital apatride.)

(2) Plus loin, au chap. XVI, nous aurons à attirer l'attention sur le fait que le nationaliste irlandais James Conolly, qui suivait Marx aveuglément, n'a jamais saisi la distinction de Feder et jamais réalisé que le Communisme n'est qu'un instrument aux mains d'une fraction du Capitalisme financier.

force pour en déraciner le passé. Satan se permet d'y prendre son temps, peut-on dire. Cela ne veut pas dire pour autant que ces pays ne doivent pas être appelés à subir l'agonie d'une révolution. La haine de Satan pour la foi en la Divinité de Notre Seigneur, sa crainte même de la possibilité d'un retour à la Messe, l'attente de la nation Juive d'un âge messianique à venir, chacune de ces causes peut être source d'un renouveau de violence dans l'effort pour déraciner tout vestige de Christianisme.

Dans les pays Catholiques en revanche, la révolution violente est l'objectif toujours visé, afin d'éliminer la structure sociale respectueuse de la Royauté du Christ et d'instaurer ainsi le naturalisme. C'est pourquoi la profanation de la Sainte Eucharistie, au moins dans bien des cas, a fait partie de la préparation de Catholiques apostats pour en faire des instruments adéquats à la révolution et d'une législation anti-surnaturelle. Les *Mémoires*, publiés il y a quelques années, d'une femme qui fut l'agent d'une Loge parisienne, rapportent qu'elle fut envoyée un Mercredi et Jeudi Saint s'emparer de quinze Hosties consacrées, pour une horrible profanation qui eut lieu à la Loge le Vendredi Saint.⁽¹²⁾ Dans le très utile ouvrage de A. Cowan, "*The X Rays in Freemasonry*" (Radiographie de la Franc-Maçonnerie) figure une intéressante citation du livre de Waite "*Devil Worship in France*" (le Culte de Satan en France), de 1896, concernant ces attaques sacrilèges contre Notre Seigneur dans le Très Saint Sacrement. Waite était un non-catholique, de fait un

⁽¹²⁾ Cf. "*L'Étue du Dragon*", pp.109-110. La préface indique que deux exemplaires manuscrits de ces "*Mémoires*" existent avec la date de 1885.

(NDT : Personne évidemment et pas le RP Fahey n'aurait pu prévoir en 1943 que Satan était près de réaliser un plan d'une extension immensément plus grande que les sacrilèges décrits de la Maçonnerie. Vingt-cinq ans allaient suffire pour que, par un haut clerc apostat, le F... maçon Roncalli, puis par Mgr Montini bras droit de Pie XII depuis vingt ans, deux modernistes élus successivement "pape" (!), soient changées la doctrine et la pratique religieuse, bannie et interdite la Messe tridentine, et imposé en 1968 une pseudo - messe conçue par six pasteurs protestants et un rabbin, et instauré en sus un néo-Ordinal et Pontifical, privant les Catholiques de la Présence réelle...)

Rosicrucien, et ne peut donc être soupçonné de partialité en faveur de l'Eglise Catholique.⁽¹³⁾

⁽¹³⁾ Une lettre du R.P. J.B. Reeves, O.P., publiée dans *The Catholic Herald* de Londres du 11 août 1934, mentionnait qu'étaient parvenus à sa connaissance des sacrilèges semblables en France et en Angleterre.

(NDT : Cf. Le livre "*L'Europe païenne*". Le traducteur a vu à plusieurs reprises à Ixelles (quartier de Bruxelles) dans les années 1980 et postérieures des affiches de l'Eglise Luciférienne dans des librairies, et plus récemment des autocollants d'un congrès de satanistes, outre le fait qu'existent en Belgique (en Wallonie notamment) des groupes lucifériens et des adeptes de la magie noire ; les livres de leurs techniques sont très fréquents dans les bouquineries.)

CHAPITRE VIII

LA FORCE NATURALISTE ORGANISÉE VISIBLE NUMÉRO I :
LA NATION JUIVE

L'unité du divin Plan pour l'Ordre

Dous avons vu l'unité du divin Plan pour l'Ordre dans le monde. Il est nécessaire d'insister sur cette grande vérité, car la lutte bimillénaire de la nation juive contre la Vie surnaturelle du Corps Mystique de Notre Seigneur Jésus-Christ, autrement dit le naturalisme de la nation juive, ne ressort plus aussi clairement aux esprits des Catholiques d'aujourd'hui qu'il l'était dans les temps plus anciens.

Les Papes n'ont cessé de répéter que l'Eglise est pour tous l'Arche du Salut. Pie IX par exemple a parlé de ceux qui seraient sauvés dans leur ignorance invincible de la vraie Religion du Christ,⁽¹⁾ mais il pressa en même temps les Evêques du monde entier à faire tout leur possible "pour garder les esprits des hommes à l'abri de cette opinion impie et fatalement destructrice que la voie du salut éternel peut être trouvée dans n'importe quelle religion". Il rappela aussi que c'est un dogme Catholique bien connu que "Personne ne peut être sauvé hors de l'Eglise Catholique ... et que ceux qui en pleine connaissance de cause et volontairement sont séparés de l'unité de l'Eglise et du Pontife Romain successeur de St Pierre... ne peuvent obtenir le salut éternel."⁽²⁾

⁽¹⁾ Allocution *Singulari Quadam*, du 9 décembre 1854, et Lettre Encyclique *Quanto Conficiamur maerore*, du 10 août 1863. En ce qui concerne l'invincible ignorance, voir le *Denzinger*, 1467.

⁽²⁾ *Denzinger* 1667.

Le commandement du Christ aux Apôtres de prêcher l'Evangile à "toute créature" implique l'obligation correspondante d'écouter les Apôtres et de leur obéir, et donc de devenir membres de l'Eglise : "Prêchez l'Evangile à toute créature, dit le Christ ... celui qui croira ne sera pas condamné" (*St Marc XVI*, 15-16). Aucun homme par conséquent ne peut être sauvé qui, ayant connu la véritable Eglise, refuse de la rejoindre. Ne peut être sauvé non plus celui qui, ayant une fois adhéré à l'Eglise, s'en est séparé par l'hérésie ou le schisme... L'Eglise, comme le dit St Paul, est le corps vivant dont le Christ est la tête. Celui qui se sépare de l'Eglise se sépare du

L'Ordre du monde exige donc l'acceptation par tous les hommes de la Vie surnaturelle, qui est participation à la Vie Intérieure de la Très Sainte Trinité. C'est seulement dans et par cette Vie Divine que notre vie naturelle individuelle et sociale peut être vécue dans l'ordre.⁽³⁾ La source unique de cette Vie est Notre Seigneur Jésus-Christ, et les hommes sont destinés à recevoir communication de cette Vie en étant incorporés à Lui, en devenant membres de la société surnaturelle de Son Corps Mystique, l'Eglise Catholique. Toutes les nations sont destinées à entrer dans le Corps Mystique du Christ et à organiser leur vie nationale de manière à permettre à Notre Seigneur de manifester les trésors de Sa Sainteté surnaturelle sous toutes les latitudes et tous les climats.

Comme nous l'avons vu dans l'extrait cité de l'Encyclique du Pape Léon XIII *Sur la Franc-Maçonnerie*, le monde est divisé en deux

Christ et ne peut être sauvé, puisque le Salut réside seulement dans le Christ. (Sheehan, *Catholic Apologetics*, vol. I., p. 137). L'Eglise visible, de par l'institution et la volonté du Christ, est le moyen nécessaire pour atteindre au Salut, en ce sens que chacun doit lui appartenir *in re* ou *in voto*, *en fait* ou *en désir*. Cela signifie que ceux qui sont dans un état d'impossibilité physique ou morale d'entrer réellement dans l'Eglise ne sont pas exclus du Salut s'ils sont pleinement disposés à y entrer du moment que les obstacles qui les en empêchent disparaissent. Cf. Schultes, O.P., *De Ecclesia catholica*, pp. 270-274.

(NDT : Vatican II a récusé l'ordre du Christ d'aller enseigner et de baptiser, et a fait du Judaïsme une religion au-dessus de la nécessité du baptême ; sa hiérarchie prétend que toutes les religions sont des voies et moyens du Saint-Esprit (réaffirmé encore par J. Ratzinger alias Benoît XVI !) ! Dès 1975, l'évêque de Niamey (Niger) enseignait à son clergé que l'Eglise avait eu tort de baptiser et qu'il fallait inciter Musulmans et Chrétiens à progresser spirituellement dans leur religion respective. Même condamnation de l'évangélisation des Indiens d'Amérique du Sud dans la revue *Pax Christi* du Cal Danneels l'année du 500^e anniversaire de l'arrivée des européens sur ce continent. Et Lorsque Wojtyla-Jean Paul II alla en Inde où la communauté indouiste s'élevait contre sa visite, il "rassura" les Indous, affirmant qu'il ne venait pas faire de prosélytisme ! Ce fut lui au contraire qui se fit marquer des « cendres sacrées » par une prêtresse de Civa ! En revanche les organisations bibliques et luthériennes se livrent, elles mondialement, à un prosélytisme effréné, et les juifs à une propagande incessante pour le paganisme panthéiste (cf. les « Verts » et Greenpeace).

⁽³⁾ Cf. St Thomas d'A., I a, II ae, Q.109, a.3

camps.⁽⁴⁾ D'un côté il y a le camp de ceux qui acceptent la Vie surnaturelle de Grâce sous la direction de Notre Seigneur, et de l'autre, le camp naturaliste qui sous la direction de Satan rejette cette Vie. La nation juive est la force visible la plus fortement organisée du camp naturaliste. Le fait doit être souligné plus fortement que jamais au moment où existe dans ce même camp naturaliste et anti-surnaturel une autre force organisée, le Gouvernement du Parti National-Socialiste allemand, qui mène la réaction nationale allemande et qui attaque, non seulement le Corps Mystique du Christ, mais aussi la nation juive. La propagande juive contre le National-Socialisme, lorsqu'elle s'adresse aux Catholiques, insiste sur l'opposition radicale du régime national-socialiste vis à vis de l'Église Catholique et le caractère anti-catholique de sa théorie raciale. Mais elle ne signale pas que la querelle entre le Gouvernement national-socialiste et la nation juive a lieu entre deux clans de l'armée naturaliste, tous deux hostiles à l'Église Catholique.⁽⁵⁾ Les Juifs en tant que nation refusent d'accepter le plan divin pour l'Ordre. Eux, comme le National-Socialisme, veulent imposer contre Dieu leurs plans à la gloire de leur race et de leur nation. Ils défont leur propre nation. Par conséquent tous deux, la nation juive et le mouvement

⁽⁴⁾ Encyclique *Humani generis*

⁽⁵⁾ (NDT : La question des rapports entre le Gouvernement Nazi et le Judaïsme était en réalité plus ambiguë et complexe, comme le montre plus loin l'auteur et l'ont montré Anthony Sutton, Pierre de Villemarest ("*Le Financement du nazisme*") et plus tard Roger Garaudy ("*Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*"). Le socialisme est une doctrine juive. Le National-Socialisme en Allemagne comme le bolchevisme en Russie incarnaient les plans politiques du Judaïsme mondial, hissés tous deux au pouvoir comme pions de sa dialectique visant à la domination absolue par le Socialisme et à l'anéantissement à terme des nations européennes chrétiennes. La "purification ethnique" des Nazis avait : 1) des causes économiques, et 2) était homothétique de la doctrine raciale juive comme celle du *British-Israel*, mais également avait acquis l'intérêt du Sionisme pour le peuplement juif de Palestine. Pie XI et le Vatican par opportunisme avaient cédé à la propagande juive et fait alliance avec la pire des forces anti-chrétiennes, affichant froideur et condamnation du régime national concordataire Mussolinien en Italie, épaulant le président juif Roosevelt aux USA, et allant jusqu'à proclamer en 1938 "*L'antisémitisme est inacceptable*" (cité dans *Paris Soir*, repris par Céline dans "*Bagatelles pour un massacre*").

national-socialiste, rejettent notre vraie divinisation en Notre Seigneur Jésus Christ.⁽⁶⁾ Les idéaux et les objectifs de ces deux sections de l'armée naturaliste sont opposés à l'idéal catholique et lui sont infiniment inférieurs. Et ces deux forces sont utilisées par Satan pour infliger un désastre au monde humain. Il y a en enfer un grand éclat de rire lorsque les hommes succombent une fois de plus à la tentation du jardin d'Éden et se mettent à la place de Dieu, que la nouvelle divinité soit la race juive ou la race allemande...⁽⁶⁾

Mais il nous faut étudier maintenant de plus près la signification du naturalisme juif. Il y a un réel besoin de clarté à cet égard. Il faut bien faire la distinction entre l'opposition à la domination du naturalisme juif dans la société, et l'hostilité aux Juifs en tant que race. La seconde forme d'opposition, l'hostilité aux Juifs en tant que race, est ce qui est désigné par le terme d'antisémitisme. La première forme d'opposition est un devoir pour tous les Catholiques et pour tout patriote.

⁽⁶⁾ Cette divinisation bien entendu n'est pas de l'ordre de l'être, mais de la pensée et de la volonté dans notre participation par la Grâce du Christ à la Vie Interne de la Trinité Divine.

(NDT : Ajoutons que la divinisation des rachetés par le Sacrifice de N-S. Jésus-Christ reste conditionnée à notre acceptation de la Croix en union avec le Christ, ce que les Juifs récusent et refusent, rejetant leur responsabilité dans la condamnation du Christ. Le Judaïsme organisé est ainsi véritablement fils de Satan ; il prend toutes les avenues possibles pour la conquête du monde : fausses conceptions du monde et fausses religions comme l'Islam et ses sectes, Bouddhisme et Panthéisme, et nouvelles sectes inventées sans cesse : Témoins de Jéhova, Scientologie, hérésies pseudo-chrétiennes, sectes politico-mystiques, athéisme darwinien prétendant à une matière éternellement évolutive du « big bang » à l'apparition spontanée de la vie (pour exploser in fine et recommencer à l'infini ?), gnosticisme et satanisme de la Franc-Maçonnerie, utopies du socialisme et ses variantes ; doctrines dissolvantes faussement pacifiques comme le démo-libéralisme, ou révolutionnaires totalitaires, etc, sur tout le spectre du possible humain pour arriver à ses fins ; par la tromperie, le meurtre des âmes et éventuellement des corps.)

⁽⁶⁾ "Certainement le démon est le chef de tous les hommes pervers, et tous les pervers sont des membres d'un corps sous ce chef. Pilate n'était-il pas un membre de Satan ? Les Juifs qui persécutèrent le Christ et les soldats qui Le crucifièrent n'étaient-ils pas membres de Satan ?" (Homélie de St Grégoire, pour le 1er dimanche de Carême).

Le rejet par la nation juive du Messie surnaturel

La nation juive fut choisie par Dieu pour maintenir sur terre le culte de l'unique vrai Dieu, en préparation à la venue de Celui qui devait rétablir l'Ordre du monde par la restauration de la Vie surnaturelle. La nation juive était en même temps destinée à être la source de l'*Individualité* du Messie surnaturel à venir. Sa Personnalité devait venir du Créel. Notre Seigneur Jésus-Christ, le Messie surnaturel, vrai Dieu et vrai Homme, est tout à la fois et en même temps la deuxième Personne de la Très Sainte Trinité et un Juif de la maison de David.

Deux des points essentiels de son enseignement soulevèrent⁽⁷⁾ l'hostilité déclarée des dirigeants de la nation juive : "Les Pharisiens qui formaient la secte dominante dans les dernières années de l'existence politique de notre Nation amenèrent une véritable révolution religieuse parmi les Juifs qui les suivaient. "A l'Eglise de Jésus-Christ, qui est le développement de la Synagogue historique d'Israël, à cette Eglise qui avait son origine à Jérusalem et n'eut d'abord d'autres adhérents que les descendants d'Abraham, les Pharisiens orgueilleux et pervers suscitèrent en opposition une Synagogue fautive et *étrangère* fondée sur des traditions de leur propre invention, sur des interprétations arbitraires et des décisions pointilleuses dictées par leur zèle hypocrite (cf. St Marc VII, 9, et St Matthieu XV, 9). Ceci a été pour notre malheureuse Nation "une racine qui n'a produit qu'humiliation et amertume" (*Deut. XXIX, 18*). Les Juifs refusèrent primo, d'accepter que la Vie surnaturelle de Son Royaume messianique primait sur leur vie nationale, et secundo ils rejetèrent absolument l'idée que les nations des Gentils fussent admises à entrer dans le Royaume messianique sur le même plan qu'eux. C'est ainsi qu'ils mirent leur vie nationale au dessus de la Vie surnaturelle de Grâce et placèrent la descendance raciale d'Abraham selon la chair sur un plan plus élevé que la descendance spirituelle

⁽⁷⁾ Tiré de l'ouvrage "De l'Harmonie entre L'Eglise et la Synagogue", vol. II, p. 484, de l'ex-rabbin Drach, converti au Catholicisme. Cf Mgr Landrieux "L'Histoire et les histoires dans la Bible", pp. 76-110)

d'Abraham par la Foi.⁽⁸⁾ Ayant ainsi mis leur race et leur nation à la place de Dieu et s'étant en fait déifiés, ils rejetèrent le Messie surnaturel et élaborèrent un programme de préparation de messies naturels à venir.

"Notre Seigneur leur parla un langage céleste (aux Juifs), écrivit un grand converti juif, le P. Libermann, C.S. Sp., et ils interprétèrent Ses paroles d'une manière vile et ignoble selon leurs mentalités basses et étriquées. Leurs âmes étaient à demi brutalisées par le péché et la domination de la vie des sens, avec pour résultat qu'ils étaient incapables de comprendre les choses célestes".⁽⁹⁾

"Les Juifs, écrivit un autre distingué converti, peuvent être répartis globalement en Orthodoxes (Juifs pieux) et en Juifs réformés (éclairés) ... Les Orthodoxes veulent... le retour à Jérusalem, la reconstruction du Temple et la réinstauration des sacrifices sous le ministère des descendants d'Aaron. Là, dans la Cité Sainte, ils veulent attendre la venue du temps messianique, la venue d'un messie personnel".⁽¹⁰⁾

Un autre écrivain juif distingué, non converti, exprime ainsi cet espoir : "Le plus sceptique en ce qui concerne la Mission d'Israël

⁽⁸⁾ G.K. Chesterton résume comme suit la déification par les Juifs de la race et de la nation juive : "Il y a des Juifs mystiques et des Juifs sceptiques, mais en ce qui concerne le seul sujet de l'étrange sacralité de leur propre race, pratiquement tout Juif sceptique est un Juif mystique." ("*The End of the Armistice*", p. 86).

Il n'est d'ailleurs pas surprenant que les Juifs en soient venus à déifier leur propre race, puisqu'ils avaient rejeté le Plan divin pour l'Ordre ; c'était l'issue inévitable. Mais cela reste néanmoins étrange en ce sens que c'est une terrible preuve de la faiblesse de la nature humaine depuis la Chute. Bien entendu, la race juive demeurera à jamais celle dont est issu le Rédempteur du genre humain, et demeure spécialement chère à son Sacré Cœur. Mais c'est cette "sacralité" qu'eux en tant que race méprisent et rejettent.

⁽⁹⁾ "Commentaire sur l'Evangile de St Jean"

(NDT : Que l'on nous permette de rester sur la réserve quant aux beaux écrits de "convertis" juifs du XIXe siècle, les Drach et autres, sachant combien les juifs ont de longtemps pratiqué le marxisme pour s'infiltrer dans l'Eglise (cf. "2.000 ans de complots contre l'Eglise" de Maurice Pinay), pratique qui a redoublé aux XIXe et XXe siècles par des "conversions" subites, trop vite dites "miraculeuses", qui ont amené Vatican II (plusieurs témoignages l'ont confirmé, dont celui de Bella Dodds aux USA et de Paul Vassard en France).

⁽¹⁰⁾ "Campaigners for Christ Handbook" de David Goldstein, pp.29-30

dispersé parmi les nations considère...comme idéal ultime de la nation et accomplissement de sa destinée, l'établissement d'une union de tous les peuples pleinement réconciliés et moralement unis dans un esprit de paix définitive, de justice sociale et de fraternelle solidarité ... La foi juive vise à procurer l'émancipation d'Israël souffrant et piétiné, et en même temps collaborant à l'émancipation de l'humanité pour laquelle ... il (Israël) ambitionne d'être un phare et un instrument de salut."⁽¹¹⁾

L'idéal judaïque d'un âge messianique futur est opposé de deux manières à l'Ordre réel dans le monde. Tout d'abord, la nation juive s'oppose au divin Plan pour l'union des nations dans l'Eglise Catholique, le Corps Mystique du Christ. L'Eglise Catholique est supranationale, et par la Vie de Grâce surnaturelle peut œuvrer à éliminer la forme d'égoïsme propre à chaque nation, de sorte que l'union de tous puisse s'accomplir d'une manière parfaitement respectueuse des diverses qualités et caractéristiques nationales.

Dieu avait destiné les Juifs en tant que peuple à accepter son Fils Unique pour qu'ils soient les hérauts de la Vie surnaturelle et supranationale de Son Corps Mystique. Il leur fut ainsi offert le privilège de proclamer et de travailler à l'unique mode de réalisation de l'union et de la fraternité des nations qui fût possible depuis la

⁽¹¹⁾ "La Foi d'Israël", de Julien Weill, pp. 173-174. Cet auteur, au début du même ouvrage, avait fait cette remarque que c'est le Judaïsme bien plutôt que les hérésies qui a empêché le Christianisme de devenir la foi de la majorité des croyants en Dieu, et qu'au lieu que ce soit la Christianisme qui achève le Judaïsme, il se pourrait bien que ce soit le Judaïsme qui réussisse à achever le Christianisme. Autrement dit, il espère qu'au lieu et place que la nation juive accepte le vrai Messie surnaturel, Notre Seigneur Jésus-Christ, l'influence surnaturelle de Notre Seigneur s'affaiblisse et finalement disparaisse, faisant place au royaume naturaliste du nouveau messie. (NDT : Ce souhait et ce plan fut celui du célèbre rabbin Italien Benamozegh prophète de l'unification des religions autour d'Israël par son livre "Israel et l'humanité", et celui de son disciple André Pallière, puis du Pr Izouler, prophète dans les années vingt dans son livre "Paris, capitale des Religions" d'un Parlement mondial des religions et des cultures dénommé par lui *Moïseum*, qui sera quasiment réalisé avec l'UNESCO grâce aux deux guerres mondiales du XXe siècle et à l'américanisme, judaïsation mentale et politique du monde, avec aussi le renversement de l'Eglise à Vatican II et le mondialisme)

Chute. Leur orgueil ou manque d'humilité et de docilité les fit se détourner de Dieu. Leur refus d'entrer dans Ses desseins fit que Dieu permit leur crime de déicide, et que par l'acte suprême d'humble soumission de Notre Seigneur au Calvaire, la Vie de Grâce fût restaurée dans le monde. Le Calvaire cependant fut une conséquence du refus des Juifs de se soumettre humblement à Dieu le Père et d'accepter Son Fils. St Thomas dans son commentaire sur St Matthieu XXVI,39, cite l'opinion de St Jérôme que Notre Seigneur, dans Sa prière au jardin de Gethsémani : "*Mon Père, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi*", demandait que la Rédemption du monde pût s'accomplir sans le crime des Juifs, Son propre peuple, mais s'inclinait devant ce que Son Père permettait, c'est à dire l'abus par ce peuple de sa volonté libre, avec toutes ses funestes conséquences pour Lui-même et pour Son Corps Mystique : "*Cependant non pas ce que je désire, mais comme vous voulez*".

Les Juifs librement rejetèrent le Christ devant Ponce Pilate, comme ils Le rejettent encore aujourd'hui. Dieu le Père tira le bien du mal, comme Il le fait encore de nos jours, mais ce rejet était et demeure contre l'Ordre du monde et est donc un mal. Il faut insister sur ces grandes vérités, devant des blasphèmes tels que celui-ci : "De fait, si, comme l'enseigne le Christianisme, le Fils unique de Dieu dut être crucifié comme victime propitiatoire pour sauver le monde pécheur et si Dieu se servit des Juifs pour amener la Crucifixion, pourquoi alors en blâmer les Juifs ? La faute alors en revient à Dieu !" ⁽¹²⁾

L'Ordre *per se*, ou tel que désiré par Dieu, selon Son infinie sainteté, était que la nation juive reçût le Christ comme Vrai Dieu et Vrai Homme et mît ses qualités naturelles à Son service pour supprimer les effets du péché originel. L'Ordre *per accidens*, c'est à dire l'ordre qui fut la conséquence de la permission par Dieu que les Juifs préférèrent librement leur vie nationale au Plan divin, est celui dans lequel, de fait, le combat contre le péché originel a été mené

⁽¹²⁾ Dans "*Judaism in the War of Ideas*" de Harry Joshuah Stern (Le Judaïsme dans la guerre des idées).

historiquement, avec les Juifs à la pointe de l'armée naturaliste ou anti-surnaturelle.⁽¹³⁾

Dans son commentaire sur le texte de St Matthieu XXVII, 46 : "*Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné*", St Thomas écrit : "Il est évident que Notre Seigneur s'exprime là comme Homme....L'expression "abandonné" exprime par une image que ce que nous avons, nous l'avons reçu de Dieu. D'où que, comme celui qui est exposé à un mal ou un malheur est dit être abandonné ou oublié, de même lorsque Dieu permet que l'homme tombe dans une faute ou rencontre la souffrance, il est dit être abandonné. Ainsi le Christ est dit être abandonné, non pas dans le sens qu'il fut privé de l'Union Hypostatique avec le Verbe, ni qu'il fut privé de Grâce, mais pour exprimer que sa Passion était permise de Dieu...Le Christ dit "pourquoi ?", non pas irrité ou comme un reproche à la Volonté Divine, mais pour exprimer un sentiment de compassion envers les Juifs. C'est pourquoi il s'exprime ainsi après que l'obscurité se soit étendue sur la terre. Il veut ainsi dire : "Pourquoi avez-Vous voulu que je doive subir cette passion et qu'ils (les Juifs) dussent être plongés dans l'aveuglement et dans la nuit ? Il exprime en même temps son admiration de la charité admirable de Dieu".

L'idéal juif d'un âge messianique à venir est encore opposé à la volonté de Dieu d'une deuxième manière. *Les Juifs rejettent le Messie surnaturel et Son Royaume supranational, cependant qu'ils continuent d'espérer d'autres messies. Ce qui veut dire qu'ils attendent un âge messianique qui de*

(13) Les théologiens distinguent habituellement entre ce que Dieu veut par un acte antécédent de volonté (*Voluntas antecedens, voluntas secundum quid*) de ce qu'il veut simplement et inconditionnellement ou par un acte conséquent de volonté (*voluntas consequens, voluntas simplicitate*). "Et il est évident que ce que Dieu veut simplement ou inconditionnellement, de quelque nature que ce soit, a lieu, même si ce qu'il veut de manière antécédente ou conditionnelle ne peut se produire" (St Thomas d'A., *Somme I a P., Q.19, a.6, ad. 1*). L'ordre *per se* est ce que Dieu veut en accord avec Sa Sainteté, c'est à dire le juste et le bien, mais il permet en même temps à l'homme d'y résister par abus de sa liberté, ce qui n'empêche pas la volonté de Dieu de s'accomplir quand même, même si autrement. Dieu veut absolument et inconditionnellement ce qui s'accomplit ici et maintenant.

toute nécessité soit purement naturel.⁽¹⁴⁾ Que ce messie soit interprété comme devant être un individu ou bien la race⁽¹⁵⁾, cela signifie que les Juifs en tant que nation doivent lutter pour imposer leur forme nationale aux autres nations. Cette imposition de la forme nationale juive dicte inévitablement la ruine des autres formes nationales traditionnelles. L'imposition par toute nation de sa forme nationale à d'autres nations mène à la décomposition de ces autres nations, et c'est d'autant plus le cas lorsque cette application imposée et entreprise s'accompagne du rejet de l'Ordre véritable et unique du monde, qui ne peut s'accomplir que par Notre Seigneur Jésus-Christ.⁽¹⁵⁾

L'ambition messianique juive contient par conséquent une double source de corruption et de décomposition pour les autres nations. Elle corrompt la vie nationale à la fois au niveau naturel, et par son opposition à la Vie surnaturelle provenant de Notre Seigneur Jésus-Christ en rejetant son secours, l'unique moyen par lequel la vie humaine individuelle et nationale puisse être vécue dans l'ordre.

Le RP. Joseph Lémann, juif converti devenu prêtre, insiste sur le manque total de prudence naturelle dont on fit preuve en admettant les Juifs à la citoyenneté française lors de la Révolution, et il oppose

(14) "Dans la littérature rabbinique apocalyptique, l'idée d'un messie terrestre est celle qui domine, et à partir du 1er siècle de l'ère courante (chrétienne), c'est également celle qui est officiellement acceptée par le Judaïsme... Sa mission est pour l'essentiel la même que dans les apocalypses de l'époque antérieure : il doit libérer Israël du pouvoir du monde païen et tuer son chef, détruire ses ennemis et fonder son royaume de paix" (*The Jewish Encyclopaedia*, vol. VIII, art. Messiah)

"Le messie dont les Juifs attendent obstinément la venue malgré le fait qu'il refuse obstinément de paraître doit être un grand conquérant qui réduira toutes les nations du monde à la condition d'esclaves des Juifs. Ces derniers sont destinés à retourner dans la Terre Sainte en triomphe, chargés de toutes les richesses des non-juifs. Jérusalem aura un nouveau Temple qui ne sera pas bâti de mains d'homme, mais descendra du ciel, tout fait et tout meublé, comme un décor de théâtre" (Drach, *De l'Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, vol. I, p. 98).

(15) (NDT : Que ce messie serait collectif et leur race fut l'invention géniale du rabbin Moïse Mendelsohn au XVIIIe siècle...)

(15) "Car il n'y a qu'un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et l'homme, le Christ-Jésus" (1 Tim. II, 5)

la folie des révolutionnaires à la prévoyance surnaturelle de l'Eglise. "L'Eglise, écrit-il, est très clairvoyante ... Elle ne permettait pas plus au XVIIIe siècle qu'au Xe siècle à un Juif d'occuper une position clé dans la société chrétienne. Elle ne permettait pas, par exemple, qu'un Juif enseignât à des Chrétiens ou siégeât comme juge sous un Crucifix, ou prît part à l'élaboration des lois dans un Etat Chrétien. La ligne de conduite de l'Eglise reste toujours la même. L'Eglise tolère les Juifs, les traite avec bonté, a de la compassion pour eux, mais à la condition qu'ils demeurent à part dans leurs quartiers particuliers et ne cherchent pas à entrer au sein des sociétés Chrétiennes. Elle sait bien que s'ils parvenaient à obtenir d'y entrer, ils s'empareraient du cœur (de ces sociétés) et en bouleverseraient le fonctionnement."⁽¹⁶⁾

La tragédie de la nation juive

"Le cas des gouvernements, écrivit le Pape Léon XIII, est largement identique à celui des individus : eux aussi risquent d'être conduits à une issue fatale s'ils s'écartent de la bonne voie... Que l'on exclue Jésus, et la raison humaine est abandonnée à elle-même sans ce qui est sa plus grande protection et sans plus être éclairée ; est vite perdue la notion vraie de la fin pour laquelle Dieu a créé la société humaine... Leurs esprits occupés de mille projets confus, les dirigeants comme leurs sujets empruntent une mauvaise voie, privés

⁽¹⁶⁾ "L'Entrée des Israélites dans la société française et les Etats Chrétiens", p.286. Aux pages 204-205 du même ouvrage, l'auteur donne une liste de limitations imposées aux Juifs jusqu'en 1789 afin de souvegarder l'influence du Messie surnaturel dans la vie des Etats Chrétiens. Il était interdit aux Juifs d'avoir des esclaves ou des serviteurs chrétiens de l'un ou l'autre sexe ; d'ouvrir des écoles pour les Chrétiens ou d'enseigner dans les universités ; d'occuper des postes dans l'Armée ; de participer à l'élaboration et à l'interprétation des lois ; d'être magistrats ; d'être propriétaires de biens fonds ou d'acquérir une propriété ; d'être pharmaciens-apothicaires et tenanciers d'hôtels.

(NDT : Hélas depuis, l'Eglise avait elle-même abandonné les prudentes règles qui par exemple interdisaient l'admission à la Compagnie de Jésus à tout descendant de la communauté juive issu de convertis depuis moins de cinq générations. On a vu ce que l'abandon de ces règles a entraîné... avec Bea, Daniélou, Heim, Montini, Wojtyla, et bien d'autres prélats.)

comme ils le sont de guide sûr et de principes fermes... Tout comme il est pitoyable et malheureux d'errer hors de la bonne voie, il en est de même d'abandonner la vérité. Mais la vérité première et fondamentale est le Christ, le Verbe de Dieu, consubstantiel et coéternel avec le Père et qui est un avec le Père."⁽¹⁷⁾

Pie XI est tout aussi explicite que Léon XIII : "La foi en Dieu ne peut jamais se préserver véritable et authentique si elle n'est pas soutenue par la foi au Christ ... La foi au Christ ne peut jamais se conserver véritable et authentique si elle n'est soutenue et protégée par la foi en l'Eglise, pilier et socle de la foi (*I Timothée* III,15). C'est le Christ lui-même, Dieu en soit loué à jamais, qui a érigé ce pilier de la foi. Son commandement d'écouter l'Eglise (*St Matthieu* XVIII,17), d'écouter Ses propres paroles et Ses commandements (*St Luc*, X,16) dans les paroles et les commandements de l'Eglise, s'adresse aux hommes de tous les temps et de tous lieux... la conduite morale du genre humain est fondée sur la foi en Dieu maintenue pure et véritable. Toute tentative de disjoindre l'enseignement moral et la conduite morale du roc de la Foi et de les ériger sur les sables mouvants des règlements humains mène tôt ou tard les individus et la communauté à la destruction morale."⁽¹⁸⁾

Ces principes du Pape Léon XIII et du Pape Pie XI s'appliquent avec une force encore plus grande qu'à d'autres à la nation juive et à ses dirigeants, parce qu'ils ont rejeté de plus grandes grâces et qu'ils se sont détournés de Dieu avec une plus grande ingratitude. Ils sont le peuple de Notre Seigneur selon la chair. Il n'est donc pas surprenant que l'on trouve de terribles divagations par rapport à

⁽¹⁷⁾ Encyclique *Tametsi*, *Sur le Christ Notre Rédempteur* (1900).

⁽¹⁸⁾ Encyclique "*Mit brennender Sorge, Sur la Persécution de l'Eglise en Allemagne*"

Dans l'Encyclique *Divini Redemptoris*, le même saint Pontife écrivait " Tout ce qui n'est pas fondé sur l'unique pierre d'angle qui est le Christ Jésus ne peut que couler. "

(NDT : Ces citations évangéliques condamnent ceux qui reconnaissent pour pape un moderniste, élu des Modernistes qui se sont emparés de la structure ecclésiale, tout comme elle condamne son auteur Pie XI qui par son gouvernement piétina le *Syllabus*. La persévérance d'autorités religieuses traditionalistes à tenir obstinément pour la validité des usurpateurs modernistes du trône papal ne saurait être sans conséquences...)

l'Ordre dans les livres et les codes que leurs dirigeants ont compilés pour guider et diriger leurs relations avec Dieu et leurs semblables. La *Cabbale* contient essentiellement, même si pas exclusivement, des divagations par rapport à l'Ordre en ce qui concerne l'union mystique avec Dieu et le développement de la Vie spirituelle. Le *Talmud* contient essentiellement, même si pas exclusivement, des divagations par rapport à l'Ordre en ce qui concerne les relations sociales avec les non-Juifs. Pour parer à la possible accusation d'exagérer, il est bon de citer un témoin irrécusable en ce qui concerne le Talmud.

Dans son très beau livre "*De l'Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*", l'ex-rabbin Drach, qui fut honoré et décoré pour ses savants ouvrages par les Papes Léon XII, Pie VII et Grégoire XVI, écrit ce qui suit : "Ce fut longtemps ma tâche professionnelle d'enseigner le *Talmud* et d'expliquer ses doctrines, après avoir suivi pendant de nombreuses années des cours spécialisés sous la conduite des docteurs juifs contemporains les plus renommés. Maintenant que par la grâce de Dieu j'ai été amené à abjurer ses faux dogmes, c'est en pleine connaissance que je peux parler de son contenu de par mes études, mais je m'efforcerais de le faire en toute impartialité. D'un côté, j'ai consacré les meilleures années de ma vie à l'étudier, et de l'autre, il ne représente plus aucun attrait pour moi désormais. Je vais donc présenter ce qu'il contient de bien, et ce en quoi il est fautif.

"Le *Talmud*, ou pour être plus correct *Thalmud*... est un terme hébreux utilisé par les rabbins signifiant "la doctrine" ou l'enseignement. Il désigne plus spécialement le grand corps de doctrine juive auquel ont successivement contribué les plus grands docteurs d'Israël aux différentes époques. C'est le code civil et religieux intégral de la Synagogue... Qui lit le Talmud avec discernement est souvent attristé par la présence d'un grand nombre de ces étranges aberrations dans lesquelles tombe l'esprit humain lorsqu'il est privé de la vraie foi, et bien souvent la bassesse du cynisme rabbinique le fait rougir de honte. Le Chrétien est également horrifié par les absurdes et atroces calomnies qu'érupte la haine impie des Pharisiens contre tout ce qu'il considère comme sacré.

Néanmoins, le théologien chrétien y découvre d'utiles informations et de précieuses traditions pour servir à l'explication de textes difficiles du Nouveau Testament, comme aussi pour convaincre nos adversaires religieux de l'antiquité non moins que de la sainteté des enseignements Catholiques ...

"Le *Talmud* se divise en *Mischna*, communément appelée *Misna*, qui forme le texte, et la *Ghemara*, le commentaire et développement du texte. La *Ghemara* est double, comprenant le Commentaire de Jérusalem et le Commentaire de Babylone. Dans la *Ghemara*, il y a au moins une centaine de passages qui insultent à la mémoire de Notre adorable Sauveur et à la pureté plus qu'angélique de Sa Sainte Mère, la Reine immaculée des Cieux, ainsi qu'au caractère moral des Chrétiens, que le *Talmud* représente comme pratiquant les plus abominables vices. Il y a également des passages qui déclarent que les préceptes de justice, d'équité et de charité envers le prochain ne lient pas à propos des Chrétiens, et même ils vont jusqu'à proclamer coupable de crime celui qui observe ces préceptes dans ses rapports avec le prochain chrétien.

"Le *Talmud* interdit formellement à un Juif de sauver de la mort un non-Juif ou de lui rendre les propriétés qu'il a perdues, etc., et de prendre pitié de lui.⁽¹⁹⁾ Les rabbins déclarent également : "Puisque la vie d'un idolâtre est à la discrétion du Juif, *a fortiori* ses biens".⁽²⁰⁾ On pourrait multiplier presque indéfiniment ce genre de citations. Dans la *Mishna*, il n'y a que quatre ou cinq de ces passages impies, méchants et horriblement intolérants, et en outre les expressions présentent une certaine modération.

"Dans l'édition du Talmud imprimée en 1581 par Froben de Bâle, les censeurs Marcus Marinus, Italus Brixienis et Petrus Caverius ont supprimé les plus importants des passages que nous venons de mentionner, de même que la totalité du Traité *Aboda Zara* qui traite de la question de l'idolâtrie. Comme on le sait, les rabbins considèrent les Catholiques comme des idolâtres, du fait qu'ils

⁽¹⁹⁾ Traité *Aboda Zara*, fol.13 verso, fol. 20 recto ; traité *Baba – kamma* fol. 29 verso.

⁽²⁰⁾ "*Foundation of the Faith*" (fondements de la foi), de Joseph Abbo, Part. III, chap. 25

rendent à Notre Seigneur Jésus-Christ le culte de latrerie, et à la Sainte Vierge et aux Saints le culte de dulia.⁽²¹⁾ Quelque temps plus tard cependant, dans une édition publiée par eux à Cracovic, les Juifs rétablirent les passages supprimés. Comme ces passages suscitèrent les protestations indignées de Catholiques qui avaient une certaine connaissance de l'hébreu, le Synode juif qui se tint en Pologne en 1631 prescrivit de les supprimer des éditions suivantes. Voici le passage de la circulaire par laquelle le Synode communiqua cette décision : "Nous vous enjoignons donc, sous peine d'excommunication majeure, de ne rien imprimer dans les éditions futures de la *Mishna* et de la *Ghemara* concernant les Actes de Jésus de Nazareth.... En conséquence, nous vous ordonnons de laisser en blanc dans ces éditions les passages traitant de Jésus de Nazareth, et de mettre à la place un cercle comme ceci : O. Il servira d'indication aux rabbins et aux enseignants pour n'instruire leurs élèves qu'oralement de ces passages. Par cette précaution, les érudits des Nazaréens (les Chrétiens) n'auront plus aucune excuse pour nous attaquer sur ce point."⁽²²⁾

⁽²¹⁾ Les Juifs, dans leurs attaques contre notre Religion, confondent ces deux types de culte.

(NDT : La haine et le mépris du Christ exprimés dans le Talmud persistent inchangés : Cf. *«Il Vangelo del ghetto»* du Grand rabbin de Rome Rav Di Segni. Celui-ci lors d'une réunion œcuménique en janvier 2002 à Rome a rappelé à des prélats éberlués que *«selon la loi juive, les idolâtres (les Chrétiens) sont punissables de mort»*, sic !, (revue communautaire *Shalom*, de février 2002).

⁽²²⁾ D'après "*The International Jew*" (Le Juif international), d'Henri Ford, vol III, pp. 20-23, l'on peut voir que les rabbins et les autres enseignants juifs n'ont pas cessé d'éduquer leurs élèves dans la haine et le mépris du Christ et de sa Très Sainte Mère. Deux textes juifs y sont cités comme suit :

"La moitié de la Chrétienté adore un Juif, et l'autre moitié une Juive "

"Si ce que dit l'Evangile est vrai, Judas devait être un type pas mal. Ce n'est qu'après qu'il s'est converti au Christianisme qu'il devint ce qui a rendu sa mémoire en exécration depuis dix-neuf siècles."

Est cité d'autre part plus loin l'extrait suivant des minutes d'une réunion du Comité des Familles du Bureau de New-York pour la Protection de l'enfance :

"Mr Hubbard : C'est une chose qui me turpinc que lorsqu'une veuve ramène délibérément chez elle un enfant sans nom, l'inévitable conséquence est que ses enfants légitimes sont ensuite toujours montrés du doigt.

Au témoignage de M. Drach peut s'ajouter celui de la *Civiltà Cattolica* (du 4 octobre 1890, pp. 8-11)⁽¹⁾ :

"... La grande famille juive dispersée par toute la terre constitue une nation *étrangère* au milieu des nations parmi lesquelles elle réside, et est en même temps l'ennemi juré de leur prospérité. La véritable essence du Talmudisme consiste précisément en l'oppression et la spoliation des peuples qui donnent hospitalité à ceux qui suivent ses ordres. C'est pourquoi St Paul déjà à son époque parlait des Juifs en les disant "déplaisant à Dieu et ennemis de tous les hommes"(I *Thess.* II, 15).

"-Miss Sophie Irene Loeb : puisqu'il est question d'enfants sans nom, de père inconnu, le Christ lui-même était un enfant sans nom, de père inconnu. Ne nous occupons pas de la question des enfants sans nom."

- le Dr Dervoch :... "Vous corrompez la moralité des enfants légitimes en leur permettant de demeurer dans un tel environnement"

-Miss Loeb : Je dis que ce Comité, s'il prend une attitude comme celle-là, retarde de cent ans sur notre époque.

Mr Cunnion : "Tout ce qui va contre la pureté est immoral "

Miss Loeb : Qu'est-ce que cela a à voir avec la question de la pureté ?*Est-ce que la mère du Christ était pure ?*

MR Cunnion : "Mais certainement !"

Miss Loeb : "Mais il n'a pas de nom !"....

Si l'on objecte que M. Henri Ford a fait une rétractation publique du "*Juif International*", la réplique est facile. La rétractation de H. Ford a trait aux opinions exprimées et aux vues qu'il a avancées dans ce livre, mais sa rétractation personnelle n'affecte bien évidemment pas la valeur des citations de publications juives rapportées, ni les extraits de documents officiels du Gouvernement des Etats-Unis.

(1) (NDT : Soulignons encore le changement d'orientation de la publication jésuite, qui ne traita plus jamais cette question après cette série d'articles. Y eut-il alors menace et chantage sur le Vatican, ou simple prudence route humaine des autorités de la Compagnie devant la route-puissance déjà du Judaïsme. L'effondrement de la résistance chrétienne de la papauté allait suivre en trois pontificats successifs : Pie X n'évoquera plus la question, Benoit XV saluera la création de la SDN des antichrists, Pie XI adopta et favorisa leur politique et finira par déclarer "L'Antisémitisme est inacceptable" et "Nous sommes tous des sémites intellectuels" devant un pèlerinage belge en 1938(1), donnant là dans le piège d'ambiguïté tendu par l'imperium talmudique... Quant à Pie XII, il appuiera la guerre juive de 1939-45 qui asservit l'Eglise elle-même et le monde.)

"Que le sinistre Code Talmudique, en plus de ses règles de conduite immorales, enjoigne la haine de tous ceux qui ne sont pas de sang juif et tout spécialement des Chrétiens et permette de les dépouiller et de les maltraiter comme des animaux nuisibles n'est plus sujet à controverses. Les témoignages de ceux parmi les plus sérieux et les plus avisés qui ont étudié la *Mishna* qui contient les textes du *Talmud*, et la *Ghemara* qui en est le commentaire, y compris ceux de plusieurs rabbins des plus érudits du passé et du présent, rend la chose absolument certaine.

"Pour convaincre les sceptiques les plus obstinés, il suffira de consulter l'œuvre d'Achille Laurent⁽¹⁾. Ce livre fut presque complètement enlevé de la circulation par les Juifs, parce qu'il révèle de main de maître les secrets du Talmudisme dans leur application à la destruction de la Civilisation Chrétienne. En outre, nous avons déjà dans le passé donné d'irrécusables preuves de nos affirmations, et il serait donc superflu d'y revenir une fois de plus...

"L'autre point qui rend des plus dangereuses l'organisation des Juifs dans les pays Chrétiens et multiplie par cent l'aversion dont ils font l'objet est la croyance superstitieuse véhiculée par le *Talmud* que les Israélites, non seulement forment la race la plus noble de l'espèce humaine, toutes les autres leur étant inférieures, mais que par droit divin tout l'univers leur appartient et sera à eux un jour... Cette folle croyance est, peut-on dire, le dogme principal de ce qu'ils nomment leur religion".

Comme certains ont mis en doute l'existence de l'immorale cérémonie appelée le Kol Nidre, il est utile de citer Mr Drach à ce propos. Dans son livre déjà mentionné (vol. I, p. 559), nous lisons : "Avant que le chef des chantres de la Synagogue entonne la première prière de la fête de l'Expiation, trois hommes, formant tribunal et occupant une place sur le devant de l'assemblée, annullent de leur

(1) (NDT : Aucun titre n'est indiqué ! En revanche on connaît le "*Livre sur le Kaba!*" de Mr Brachman publié en Russie et analysé en France par M. de Wolski en 1881 dans la revue *«Le Contemporain»*, révélant des plans authentifiés et légalisés de la Synagogue. Cet ouvrage est donc antérieur aux *Protocoles*, et d'une authenticité indiscutable.)

propre autorité tous les vœux, engagements et serments de chacun des membres de l'assemblée, à la fois ceux (des engagements) de l'année qui vient de se terminer et ceux de l'année qui commence tout juste. C'est ce qu'on appelle le Kol (ou Col) Nidre. Quelques rabbins ont tenté d'affirmer que ceci ne vaut que pour le futur. Evidemment, même si c'était vrai, l'effet en serait alors le même, puisque la cérémonie se répète chaque année. Mais ces rabbins ont été victorieusement réfutés par d'autres, qui prouvent que l'on peut ainsi en tirer profit à la fois pour le passé et pour le futur... Selon des rabbins sérieux et érudits, un Juif a l'obligation de se délivrer ainsi des promesses qu'il peut avoir contractées vis à vis d'un coréligionnaire juif, car vis à vis d'un non-Juif il ne peut en contracter aucune".⁽²³⁾ Face à cette cérémonie et par l'enseignement officiel du Judaïsme, on peut conclure que les Juifs qui suivent fidèlement les pratiques de leur religion (les "bons" Juifs, comme on les appelle parfois) lutteront tout aussi effectivement que les mauvais (les Juifs non-pratiquants) pour éliminer de la société l'influence surnaturelle de Notre Seigneur.

Tel est le *Talmud*, ce code qui a été utilisé depuis des siècles pour former et mouler l'attitude de la nation juive à l'encontre des autres nations. Compte tenu des principes posés par le Pape Léon XIII et le Pape Pie XI, nous voyons qu'il était moralement inévitable que la nation juive se forgeât un jour un tel code d'auto-proclamation comme nous le trouvons dans le *Talmud*. Il était également moralement inévitable que la vraie conception de Jéhovah s'obscurcît pour un nombre croissant de Juifs, et qu'ils devinssent la proie de la glorification panthéiste de leur race, sous la forme du matérialisme marxiste et d'autres.

(23) Selon la *Civiltà Cattolica*, le Talmud affirme que les trois hommes en question ont la même autorité que le tribunal de Moïse (Traité *Rosch-Haschannah*, fol. 25, 1°), Gougenot des Mousseaux en avait parlé dans "*Le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des peuples chrétiens*"

L'influence anti-surnaturelle de la nation juive

Tout Juif, dans la mesure où il ne fait qu'un avec sa race et sa nation dans l'attente d'un nouveau messie ou d'un âge messianique, est en faveur d'une organisation naturaliste et anti-surnaturelle de la société. Son influence est donc un facteur de désordre. Nous pouvons exprimer cette vérité autrement, en un commentaire sur l'affirmation fréquemment entendue qu'il y a de "bons Juifs" et de "mauvais Juifs".

Peut-on faire une distinction entre "bons" et "mauvais" Juifs en ce qui concerne les buts naturalistes et l'influence anti-surnaturelle ? Logiquement cela semble impossible, comme on l'a vu. Tous les Juifs, avec une ardeur proportionnée à leur union avec les leaders de leur nation, rejettent le Messie surnaturel, Notre Seigneur Jésus-Christ, et veulent une organisation anti-surnaturelle de la société. Tous se refusent à accepter Notre Seigneur comme le Messie et aspirent à un âge messianique organisé sans Lui, et même contre Lui. Si ceux que l'on nomme les "bons Juifs" parviennent à dominer dans la société, ils l'organiseront en opposition à Notre Seigneur tout aussi sûrement que ceux qui sont appelés les "mauvais Juifs". Tous souffrent de ce terrible aveuglement (*obcaecatio*) pour la lumière de la vérité, que nous supplions Dieu d'ôter de leurs cœurs lors de la touchante prière du Vendredi saint.⁽¹⁾ La traduction française de cette prière est la suivante : *"Prions aussi pour les perfides Juifs, afin que le Seigneur notre Dieu enlève le voile qui couvre leurs cœurs, et qu'eux aussi reconnaissent Notre Seigneur Jésus-Christ. Dieu tout-puissant et éternel qui ne refusez pas votre miséricorde même aux Juifs perfides, exaucez les prières que nous vous adressons pour ce peuple aveugle, afin que reconnaissant la lumière de votre vérité qui est le Christ, ils soient enfin arrachés à leurs ténèbres. Par le même Jésus Christ Notre Seigneur, Lui Qui vit et règne avec Dieu le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen."*⁽²⁾

(1) (NDT : prière que dans leur aveuglement d'orgueil ils ont demandé au pontife apostat Roncalli de supprimer, ce qu'il fit.)

(2) D'après le Missel Quotidien de Dom Gaspard Lefebvre, OSB

Il est donc absurde de prier pour la délivrance des Juifs de leur aveuglement, et en même temps de permettre à ces guides aveugles de diriger nos organisations politiques et économiques. Il y a certes des Juifs chez qui l'on peut voir d'excellentes qualités naturelles, et Notre Seigneur ne refuse pas l'aide de la Grâce divine à ceux qui de bonne foi peuvent Le combattre, Lui et Son Eglise⁽¹⁾, mais nous devons toujours garder à l'esprit que le véritable combat dans le monde est pour le rejet du naturalisme et pour le retour au divin Plan pour l'Ordre. Nous avons à convertir l'Europe de son apostasie sociale, et c'est ce qui rend impératif de combattre le naturalisme judaïque et maçonnique. Il y a aussi des Maçons, comme il y a des Juifs, chez qui d'excellentes qualités naturelles sont présentes, mais la Société Maçonnique en tant que telle est naturaliste. Et la nation juive affirme son Naturalisme encore plus ouvertement. *Objectivement*, les Juifs en tant que nation visent à donner à la société une orientation en complète opposition avec l'Ordre que Dieu veut. Il se peut qu'un membre de la nation juive qui rejette Notre Seigneur puisse avoir la Vie surnaturelle que Dieu veut voir dans toute âme et ainsi soit juste de la Justice que Dieu veut, mais *objectivement* la direction qu'il cherche à donner au monde est opposée à Dieu et à la Vie, et en cela n'est pas bon. Si donc il arrive qu'un Juif qui rejette

L'enseignement de St Thomas en ce qui concerne la signification actuelle de la circoncision peut aider à mieux saisir la raison pour laquelle nous devons nous opposer au naturalisme des Juifs, même pieux. St Thomas explique que "tout comme ce serait désormais un péché mortel quand on fait un acte de Foi de dire que le Christ est encore à naître, chose que les patriarches de l'Ancien Testament disaient en toute vérité et dévotement, de même aussi ce serait un péché mortel aujourd'hui d'observer ces cérémonies que les patriarches accomplissaient avec dévotion et fidélité" (St Thomas d'A., Somme I a, II ae, Q.103, a.4).

La Circoncision était profession que le Messie devait naître d'Abraham selon la chair. Il ne faut jamais perdre de vue l'unité du monde et l'unité du Plan Divin. Si on ne le garde pas bien à l'esprit, inévitablement la pensée devient confuse,

(1) (NDT : Cela dans le sens des grâces de conversion comme celle par laquelle Notre Seigneur a appelé Saul de Tarse et en fit St Paul, mais Dieu n'accorde pas sa Grâce pour Le combattre ou le nier, en niant Sa Révélation et en récusant l'Eglise. Le penser est la grossière erreur que font les œcuménistes !

Notre Seigneur soit juste de la manière dont Dieu l'exige^(*), c'est en dépit du mouvement dans lequel lui et sa nation sont engagés. Notre Seigneur Jésus-Christ, Lui seul, est source de la bonté (de la justice) que Dieu veut voir dans tout être humain, bonté due à sa participation à la Vie intime de la Très Sainte Trinité. Aucun Juif, en vertu de ce dont il milite *objectivement* (dans et avec sa nation) n'est surnaturellement bon comme Dieu l'attend de lui.

Il semble donc y avoir une regrettable confusion dans l'article "The Jews in Ireland" (Les Juifs en Irlande) paru dans *The Standard* de Dublin du 3 mars 1939. Cet article disait : "Le *Standard* milite pour l'application pratique des principes Chrétiens dans la vie publique de l'Irlande. Indubitablement il y a de bons Juifs et de mauvais Juifs, tout comme il y a de bons et de mauvais non-Juifs dans chaque pays. Il faut donc faire l'éloge des bons et réprouver les mauvais..." L'article du *Standard* avait parfaitement raison d'insister sur le principe chrétien de s'abstenir de toute haine des Juifs en tant que race. Mais inculquer cet esprit de charité envers les Juifs n'est cependant pas le seul principe à faire intervenir dans ce problème. Tout aussi sûrement c'est un principe chrétien d'œuvrer pour le retour de la Société au Christ-Roi et d'assurer ainsi le triomphe de l'Esprit surnaturel du Corps Mystique dans la vie sociale. Or la nation juive est une entité organisée qui s'oppose à traiter nos frères humains en tant que membres du Christ. Il nous faut donc combattre son Naturalisme.

Un certain nombre de Catholiques semblent oublier que ceux des Juifs qui complotaient le crime de déicide étaient si "pieux et si craignant Dieu" et si "bons" qu'ils ne voulurent pas entrer dans le prétoire du palais de Pilate "afin de ne pas se souiller et pouvoir manger la Pâque" (*S't Jean XVIII, 28*). Pilate dut se rendre à leurs scrupules et sortir à leur rencontre, et pourtant, ils projetaient le crime le plus horrible qui fut jamais commis.

(*) (NDT : un Catholique ne peut dire que celui qui s'oppose en acte au Règne du Christ pourrait néanmoins avoir la Vie Surnaturelle en lui... Certes l'auteur n'était assurément pas moderniste, mais était-ce concession au philosémitisme et au modernisme social qui soufflaient déjà du Vatican de Pie XI et Pie XII ?)

Il est superflu de rappeler qu'il y a des divisions parmi les Juifs, en dépit du "front uni" qu'ils présentent aux non-Juifs. Outre la division entre orthodoxes et réformés (ou libéraux), il y a par exemple celle entre Sépharades et Ashkénazes, sorte de survivance de la vieille rivalité entre Phariséens et Sadducéens, et celle entre les Sionistes et les non-Sionistes. Mais tous néanmoins s'accordent dans le rejet de Notre Seigneur Jésus-Christ comme Messie, et tous aspirent à une ère messianique dans laquelle eux en tant que nation joucront le rôle de "Peuple élu" dominateur des nations du monde. Tel est en pratique le sens de leur Naturalisme. C'est cette idéologie naturaliste de domination par la race et la nation juive, conséquence inévitable de leur perversion du divin Plan pour l'Ordre, sur laquelle nous insistons ici. C'est en fait simplement chez eux la conscience de ce qu'ils croient être leur mission nationale, avec pour conséquence que dans chaque pays ils se comportent comme une *nation séparée et distincte*, chargée de modeler les autres. Quiconque a pu observer les efforts des Juifs partout dans le monde à l'époque de l'Affaire Dreyfus en France ne peut plus avoir de doute sur leur solidarité nationale, en dépit de leur dispersion tout autour du globe.⁽¹⁾

(1) (NDT : Toute la "religion juive" actuelle se borne à des vues purement terrestres tournées vers la conquête du monde et n'a plus rien à voir avec le Mosaïsme biblique. Le *Talmud* inculque au peuple et aux enfants des écoles juives leur nature unique et "divine", le mépris des non-Juifs, et la "morale" pour atteindre les objectifs de leur communauté, qui consiste en la tromperie et le pillage des chrétiens et des nations, et, lorsque c'est possible, la violence, la terreur et le meurtre. Cf. les extraits du *Talmud* traduits et publiés par Mgr Pranaïtis sous le titre "*Les secrets de la doctrine rabbinique*", ce qui valut à ce docte clerc d'être assassiné lors de la révolution bolchevique. Dans "*Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise*", pp. 122-123, l'Abbé Barbier résume cette "religion" telle qu'attestée par *L'Univers Israélite* (N°25, p.150 de 1864), et la montre être basée sur la Cabbale et identifier le Juif à Jéhova, ceci confirmé par le haut maçon Carlyk. Darmesteter, professeur juif à l'École des Hautes Etudes, dans "*Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif*", vante fièrement "l'action sourde et invisible des Juifs - leur société secrète nationale - comme source de la polémique religieuse qui pendant des siècles s'est attelée à ronger le Christianisme". Israël, dit-il, est "l'âme de toutes les hérésies, du scepticisme, de l'athéisme, du blasphème et des révolutions." La masse des Juifs est en fait victime des chefs de leur communauté, qui leur infligent cette déformation paranoïaque et fait tout pour les y maintenir.

M. Drach est très explicite à ce sujet. Faisant référence à sa douloureuse expérience dans la recherche de ses enfants kidnappés, il écrit : "La police passa deux ans à essayer vainement de découvrir ce que tout Juif savait, même les enfants, non seulement en France et en Angleterre, mais dans tous les pays où l'on trouve la race de Jacob. L'habileté universellement reconnue de la police française fut impuissante à découvrir la vérité, à cause du secret et de la discrétion que les Juifs observent dans leurs rapports avec les Goyim (les non-Juifs), chaque fois qu'il s'agit d'une question d'intérêt national."⁽²⁵⁾

Comme on l'a vu, la nation juive est progressivement devenue la force visible non secrète la plus fortement organisée œuvrant pour éliminer toute perspective surnaturelle de la société et pour installer le naturalisme. La perspective surnaturelle met en exergue que les hommes sont une race dont la vie la plus élevée, la Vie divine de Grâce par laquelle la Très Sainte Trinité habite en nos âmes, a été perdue par la faute d'Adam, mais restaurée par Notre Seigneur Jésus-Christ. Le naturalisme au contraire nie toute existence d'une vie qui serait supérieure à la vie naturelle, et affirme que les relations sociales doivent être organisées sur cette base. En tant que membres du Christ, nous sommes tenus d'œuvrer au retour de notre société à son si aimable Sauveur. Le Pape Pie XI insiste sur ce fait dans son Encyclique *Sur La Royauté du Christ*.

Prenons deux exemples du fait que nos efforts pour combattre le naturalisme nous amènent en conflit avec les Juifs dans leurs préparatifs pour leur messie naturaliste. Le premier exemple a trait à l'organisation politique du monde, le second à son organisation économique.

⁽²⁵⁾ Op cit, vol.1, p. 77. A noter que l'ex-rabbin Drach faisait là mention d'incidents qui eurent lieu l'année de sa conversion à la Foi catholique (1823-24), soit vingt ans avant la fondation de la société secrète juive des B'nai B'rith.

(NDT : cette affaire d'enlèvement (par leur mère) des enfants du rabbin, retrouvés par lui à Londres dans un parc, est trouble. Était-ce un scénario, accompagnement de la "conversion subite et miraculeuse" ???)

Etats et nations sont tenus de reconnaître l'Eglise Catholique comme la seule Eglise véritable. Le Pape Pie XI, dans l'Encyclique mentionnée, montre que l'esprit naturaliste en est venu graduellement à infecter la société, car "peu à peu la Religion du Christ a été mise au même niveau que les fausses religions et placée ignominieusement dans la même catégorie qu'elles". Avant lui, le Pape Pie VII avait écrit : "Du fait que l'on proclame la liberté de toutes les formes de croyances, la vérité est confondue avec l'erreur, et l'Epouse sainte et immaculée du Christ, hors de laquelle il ne peut y avoir de salut, est placée sur le même plan que les sectes hérétiques, et même que la perfidie judaïque."⁽²⁶⁾

Désormais, depuis la Révolution française, les Etats ont placé les organisations religieuses déviantes sur le même plan que la Corps Mystique du Christ, et les Juifs ont été pleinement admis comme citoyens dans ces Etats jadis chrétiens.⁽¹⁾ "Les maximes sentencieuses qui en 1789 furent déclarées être la synthèse des *Droits de L'Homme* étaient en vérité simplement *les Droits des Juifs*, au détriment des peuples parmi lesquels ces "Droits" furent intronisés."⁽²⁷⁾ En donnant pleine citoyenneté aux membres de la nation juive, l'Etat à toutes fins utiles donne toute liberté au processus de formatage naturaliste poursuivi par cette nation juive en vue d'éliminer la participation au Corps du Christ et d'inaugurer sa nouvelle ère messianique. Il se montre ainsi indifférent à la lutte entre le vrai

⁽²⁶⁾ Lettre *Post tam diuturnas*.

⁽¹⁾ (NDT : Pire encore, c'est le Judaïsme (talmudique) qui est désormais reconnu comme religion prioritaire et dominante, non plus au même plan que l'Eglise, mais supérieure à elle, ayant droit d'inspirer les lois, la Justice, le Gouvernement et toute la société et de diriger les relations internationales, ce qui est dénié à la Vraie Religion ; et derrière le Judaïsme sont favorisées toutes les sectes imaginables, dont l'Islam, qui "doit" avoir une place en rapport avec l'importance numérique de ses tenants attirés dans nos pays, démocratie oblige ! Et cette situation fut approuvée par les autorités religieuses dites catholiques par le décret de Vatican II "Nostra aetate". Le Gouvernement laïque français s'est proposé de financer le culte musulman, alors que la séparation de l'Eglise et de l'Etat est sa règle !)

⁽²⁷⁾ Article de la *Civiltà Cattolica* "Della Questione Judaica in Europa", du 15 novembre 1890.

Messie surnaturel, dont la venue s'est déjà produite, et les messies naturalistes que les Juifs attendent.

Dans son livre "*Question de confiance*", J. Maritain semble avoir une opinion différente en ce qui concerne ce dernier point. Voici ce qu'il écrit : "L'émancipation des Juifs réalisée par la Révolution française est une mesure que les peuples civilisés, s'ils veulent le rester, doivent considérer comme définitive". Cette phrase est citée avec approbation par l'abbé Journet dans "*Nova et Vetera*" de juillet-septembre 1939.⁽¹⁾ Il nous semble néanmoins que la profession d'indifférence des Etats à Notre Seigneur Jésus-Christ impliquée par cette attitude est une erreur, et rend impossible le retour intégral à Notre Seigneur Jésus-Christ, fondement de l'Ordre. Bien entendu, on ne peut faire de difficulté à accorder la liberté de culte dans leurs synagogues aux non-citoyens juifs que l'on peut autoriser à résider dans un pays qui n'est pas le leur. Mais cette question est sans rapport avec celle qui nous occupe. Le point ici en cause est le désordre naturaliste par lequel, dans toutes les Constitutions révolutionnaires depuis 1789 l'Etat rejette le Plan divin pour l'Ordre et met toutes les religions sur le même plan. Etant ainsi passé du côté des messies naturels, l'Etat, par un corollaire nécessaire, admet les Juifs à la citoyenneté et leur permet en pratique de travailler librement à instaurer la suprématie de leur propre nation sur la nation de souche et à préparer leur ère messianique.⁽²⁾

⁽¹⁾ (NDT : Cette opinion ne saurait surprendre de Maritain, sous l'influence de son épouse juive ! L'approbation de la part de l'abbé Journet valut-elle à cet abbé, après la victoire juive de 1945... son chapeau de cardinal ?)

⁽²⁾ (NDT : Nous avons aujourd'hui l'"avantage" de vivre une phase très avancée de la domination des Juifs sur la société. Elle ne consiste pas seulement à s'approprier les organes de l'Etat et à manipuler l'opinion pour les dominer : ils s'efforcent par tous les moyens d'abaisser la Religion Catholique au rang de "fausse religion", de détruire la religion et la moralité des Catholiques, tous les non-juifs étant selon eux des "animaux à face d'hommes" qu'il faut donc réduire à la bestialité afin que seuls les juifs témoignent de moralité ! D'où leur propagande intense pour le vice, pour remplacer le Décalogue et l'Evangile par une pseudo-morale des "droits de l'Homme" et du respect de l'environnement, la charité par une "solidarité" pour toutes les causes montées en épingle par leur publicité, tout en imposant la licéité de l'union contre nature, du meurtre prénatal et de celui des malades en fin de vie, trop couteux aux Assurances privées à haute profitabilité. Cette fausse moralité qui

Il convient de citer ici quelques éminents auteurs catholiques qui ont plaidé pour que la pleine citoyenneté accordée aux Juifs à la Révolution française leur soit retirée. Nous commencerons par le marquis de la Tour du Pin, grand écrivain du Catholicisme social en France. Dans son livre "*Vers un Ordre social Chrétien*", il écrit que, jusqu'à la Révolution française, "l'Eglise Catholique et les dirigeants qui gouvernaient selon ses maximes tenaient les Juifs à distance des Chrétiens. Ils ne persécutaient pas les Juifs ; ils ne les traitaient pas en ennemis car cela aurait répugné à leur charité, mais ils les traitaient comme des étrangers, c'est à dire comme des citoyens d'une autre nation. Ils n'attaquaient pas la religion juive, ni les lois juives ou les coutumes juives ; au contraire, ils protégeaient leur libre exercice, mais à la condition que les Juifs respectent l'organisation chrétienne de l'Etat et ne cherchent pas à la miner ... La perfidie judaïque était un objet de méfiance, et à ces Juifs qui se déguisaient afin de pénétrer l'Etat Chrétien et de le détruire était appliqué le juste châtement des traîtres... L'Etat Chrétien (pré-révolutionnaire), hâtons-nous de le faire remarquer, ne se contentait pas de réprimer la rapacité juive. Il s'en protégeait lui-même spécialement par sa forte constitution économique, qui comportait l'organisation corporative du travail et l'organisation féodale de la propriété. Grâce à la première, il protégeait le travail d'être exploité et ses fruits confisqués par le capital étranger ; par la seconde il empêchait la terre d'être enlevée aux propriétaires de souche et leur gardait leur toit sur leur tête... Ainsi les artifices usuraires des Juifs étaient parfois tolérés, sans que les défenses de l'Etat Chrétien ne soient démantelées... Les Juifs inévitablement agissent comme un dissolvant de l'Etat chrétien, parce qu'en tant que nation ils continuent d'avoir la conviction que l'empire du monde leur appartient (sous le messie naturel qui "doit venir") Comme première condition de notre émancipation, il nous faut revenir à notre mode ancestral d'action et traiter les Juifs exclusivement comme des étrangers, et des étrangers dangereux".

règne désormais aura la même fin que celle de J.J Rousseau : un épisode atrocement sanglant... dont ils donnent le modèle par leurs guerres d'une sauvagerie inouïe et les actes terroristes barbares qu'ils engendrent, car le terrorisme est juif. Cf. plus loin les épisodes du Bund).

Ce texte du marquis de La Tour du Pin est cité par Léon de Poncins.⁽²⁶⁾ Celui-ci, qui est une autorité catholique distinguée en matière de Sociétés secrètes, cite en l'approuvant le passage précédent et ajoute : "Il reste une solution au problème juif, c'est précisément le ghetto... Pourquoi les Juifs sont-ils si puissants aujourd'hui? C'est que, trompé par des formules séduisantes et insidieuses, l'Occident s'est laissé pénétrer et imprégner par la mentalité juive, une mentalité qui a commencé à se manifester à l'époque de la Réforme et qui a triomphé à la Révolution française... La domination d'Israël est la conséquence de ce triomphe... Le monde moderne issu de la Réforme et de la Révolution de 1789, ce monde imprégné du naturalisme de la Franc-Maçonnerie et du Judaïsme, agonise sous nos yeux."

Un autre éminent auteur, Mgr Henri Delassus, docteur en théologie, écrit ce qui suit : "La première chose à faire est de changer la législation française. La loi française depuis cent vingt ans a légalisé un mensonge. Elle considère comme Français ceux qui ne sont pas Français, puisqu'ils sont Juifs. Il faut mettre la législation française en accord avec la vérité. Elle doit restituer aux Juifs leur nationalité juive, conformément à la raison, à l'histoire, à la justice et à l'humanité. La législation introduite par la Révolution considère le Juif comme un Français. Il n'est pas Français... Les Juifs doivent cesser d'être officiers, magistrats, professeurs, fonctionnaires, avocats, procureurs, médecins, dans le service public... Il nous faut révoquer la loi qui a fait des Juifs des citoyens français et les déclarer privés de la citoyenneté française... Sans faire aucunement d'absurdes acceptions de personnes, sans trace de violence inhumaine, par une simple provision légale abstraite qui ne peut blesser l'amour propre de personne et dont par conséquent personne ne pourra se plaindre, les fonctionnaires juifs seront obligés à démissionner de leur fonction auprès du Gouvernement... C'est tout spécialement à la centralisation financière que les Juifs doivent en majeure partie leur force. Mais cette centralisation financière n'aurait pu se maintenir si

⁽²⁶⁾ "La Mystérieuse Internationale juive" (pp. 270- 272), Beauchesne, Paris, 1936.

les Juifs n'avaient pas réussi à assurer la centralisation politique... C'est pourquoi, sans changement dans la législation introduite par la Révolution, la restauration d'un Etat Français est impossible."⁽²⁷⁾ Le plus solide témoignage de la nécessité d'une telle mesure (celle énoncée ci-dessus), on le trouvera peut-être dans la série d'articles publiés dans la *Civiltà Cattolica* d'octobre, novembre et décembre 1890. Ces articles forment un traité complet sur La Question Juive en Europe, ses causes, ses effets et les remèdes préconisés.

Après avoir parlé de différents remèdes peu satisfaisants, le rédacteur de l'article poursuivait ainsi :

"Pour que les nations chrétiennes puissent être délivrées du joug du Judaïsme et de la Franc-Maçonnerie qui devient de jour en jour plus oppressif, la seule voie qui leur est ouverte est de rebrousser le chemin qu'elles ont emprunté jusqu'au point où elles avaient pris la mauvaise bifurcation. Si l'on ne rend pas les Juifs inoffensifs au moyen de lois spéciales qui les privent de cette égalité civile à laquelle ils n'ont aucun droit, rien d'utile ni de durable ne pourra être accompli. Compte tenu de leur présence dans les différents pays et de leur caractère inchangeable d'étrangers dans chaque nation, d'ennemis du peuple de chaque pays qui les supporte ; du fait de leur société ségréguée des sociétés parmi lesquelles ils vivent, et compte tenu de leur code moral talmudique qu'ils suivent et du dogme fondamental de leur religion qui les éperonne à s'emparer des biens de tous les peuples par tous moyens en leur pouvoir et que selon ce dogme ils ont titre à régir le monde ; compte tenu aussi du fait que l'expérience de nombreux siècles et que notre expérience actuelle ont prouvé de manière concluante que l'égalité des droits civils avec les Chrétiens qui leur fut accordée dans les Etats chrétiens a eu pour effet l'oppression par eux des Chrétiens, il s'ensuit par une conséquence nécessaire que la seule voie pour sauvegarder les droits des Chrétiens est que, là où ils est permis aux Juifs de demeurer, leur séjour soit soumis à des lois telles qu'il leur soit impossible de nuire aux Chrétiens.

⁽²⁷⁾ " Les Pourquoi de la guerre mondiale " Desclée de Brouwer, Paris, 1922.

"C'est ce qui fut fait dans le passé. C'est ce que les Juifs ont cherché à défaire depuis une centaine d'années. "C'est ce qu'il faudra refaire tôt ou tard, que cela plaise ou pas. La position de puissance à laquelle les lois inspirées par la Révolution les ont amenés de nos jours creuse un abîme sous leurs pieds, aussi profond que les hauteurs auxquelles ils sont parvenus. Lorsqu'éclatera la tempête que par l'étalage de leur puissance ils auront provoquée, ils seront précipités la tête la première dans une catastrophe sans précédent dans leurs annales, à la mesure de l'effronterie avec laquelle ils ont aujourd'hui miné la vie des nations qui les ont exaltés....

"Il est certain que l'un des signes de la fin du monde prédite par les Saintes Ecritures est l'entrée d'Israël dans l'unique vrai Bercaïl. Mais nous ne sommes pas convaincus qu'il y ait quelque indication que cette conversion soit visible à présent... Ce peuple éparpillé sur la face de la terre est aujourd'hui ce qu'il devint après la destruction de Jérusalem, sans roi, sans prêtres, sans temple, sans patrie, et en même temps l'ennemi le plus acerbé du Nom et de l'Eglise de Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Homme, crucifié par leurs ancêtres. Nous n'apercevons aucune preuve évidente ou implicite qu'il soit sur le point de changer en mieux et d'accueillir comme Sauveur ce Jésus qu'il a mis à mort. ... Il est certain qu'actuellement la nation juive dans son ensemble montre un tendance incomparablement plus grande à la haine et à la destruction de la Chrétienté qu'à une attitude de bienveillance à son égard et à un désir de la voir prospère. "⁽³⁰⁾

⁽³⁰⁾ La position particulière de *La Civiltà Cattolica* parmi les publications catholiques et les encouragements que lui ont prodigués les Souverains Pontifes méritent d'être mieux connus. Mentionnons-en quelques uns : le Pape Pie IX conféra à cette Revue son statut en ces termes : "Par cette Lettre, en vertu de Notre Autorité Apostolique, Nous érigeons et constituons à perpétuité le Collège des Rédacteurs du périodique *La Civiltà Cattolica*".

Le Pape Benoît XV bénit son œuvre : "Nous bénissons l'apostolat fécond que la vénérable revue *La Civiltà Cattolica* poursuit courageusement et avec constance en faveur de la cause Chrétienne."

Le Pape Pie XI loua son dévouement au Saint Siège : "De votre activité assidue et de toute la vie de *La Civiltà Cattolica* rayonne ce dévouement particulier au Saint

De ce qui précède, il est donc clair que nos efforts pour neutraliser les effets de la Révolution Française et pour imprégner *la vie politique* des nations des principes chrétiens nous mettra en conflit avec le naturalisme juif. Et il est tout aussi certain que nous aurons à combattre ce même naturalisme juif dans nos efforts pour organiser *la vie économique* sur la base de l'appartenance au Christ. En ce qui concerne l'organisation économique du monde, le Pape Pie XI dans son Encyclique *Sur l'Ordre social* insiste sur le fait qu' "il ne sera possible de tout unifier dans un effort harmonieux en faveur du Bien commun que lorsque tous les éléments de la société auront l'intime conviction d'être membres d'une seule famille et enfants d'un même Père Céleste, et qui plus est, forment un seul Corps avec le Christ et sont tous membres les uns des autres." ⁽³¹⁾

Pour avoir une paix durable dans la société, nous devons donc, nous Catholiques, nous efforcer de réinstaurer cette grande vérité qu'employeurs et employés doivent se traiter mutuellement en membres du Christ. Cela, comme nous l'avons vu, fait partie de ce que nous promettons au Christ-Roi lorsque nous faisons soumission à notre Père Céleste avec le Christ comme Prêtre à la Messe. Or l'objectif de la nation juive est de substituer au Messie surnaturel dont nous sommes membres, formant avec Lui un seul Corps, la domination de leur messie naturel. En vertu des principes catholiques, nous devons donc nous opposer aux efforts des Juifs pour se rendre maîtres de l'organisation économique de la société. Comment espérer réussir à obtenir que les employeurs et les employés se traitent mutuellement en membres du Christ si nous laissons les organisations sociales passer aux mains de ceux qui ont obstinément nié et rejeté Sa Divine Mission et pour qui le Royaume

Siège qui à juste titre vous a mérité la bienveillance et l'estime de Nos Prédécesseurs et la Nôtre".

(NDT : depuis 1890, la *Civiltà Cattolica* avait abandonné le sujet... était-ce pour ce prudent silence diplomatique que ces successeurs de Pie X la félicitaient ? Doit-on voir, dans son mutisme dès le début du XXe siècle sur le problème, la politique des généraux de la Compagnie devant un pouvoir juif devenu dominant, jugeant préférable ne pas le provoquer, mais par-là n'enseignant plus les Catholiques ! La lâcheté fut très funeste à la Sainte Eglise.)

⁽³¹⁾ Encyclique *Quadragesimo Anno*.

urnaturel de Son Corps Mystique n'est qu'une tentative frauduleuse pour dévoyer Israël de sa destinée !

Il nous faut donc résister et mettre en échec les efforts des Juifs pour s'emparer des organisations sociales et les former selon leurs principes naturalistes en opposition à Notre Seigneur et à son Corps Mystique. Les Corporations du Moyen-Age, comme nous l'avons vu, qui reflétaient la solidarité des membres du Corps Mystique dans l'organisation économique, rendirent d'admirables services à leurs membres lors des maladies et dans le besoin, empêchant efficacement ainsi les prêteurs d'argent juifs de dominer sur les familles et de s'emparer des propriétés.⁽³²⁾ Nous aussi aujourd'hui, il nous faut protéger les pauvres et les nécessiteux d'être les victimes des prêteurs juifs. Notre action à cet égard ne doit pas être simplement négative, nous bornant à combattre les illégalités et à faire amender les lois en ce sens, mais elle doit être aussi positive en mettant sur pied des organisations à même de rendre des services semblables à ceux des Guildes.^(*)

Outre la sauvegarde des pauvres et des nécessiteux, il y a la question de bien plus grande portée de la création de la monnaie et de la régulation du volume du moyen d'échange utilisé par les peuples chrétiens. On ne doit pas permettre à ce pouvoir de tomber, ou, doit-on plutôt dire, de demeurer aux mains des Juifs ou de Chrétiens nominaux ou apostats, Franc-Maçons ou autres, qui sont sous la dépendance des Juifs ou qui sont leurs alliés. Il nous faut combattre les tentatives juives de dominer sur les Catholiques en tant qu'individus aussi bien que sur les pays catholiques, et cela encore plus vigoureusement que de lutter contre la Franc-Maçonnerie, parce

⁽³²⁾ "Les Guildes de travailleurs au Moyen-Age" de Godefroid Kurth.

^(*) (NDT : C'est l'œuvre qu'entreprit au Portugal le Dr O. Salazar et qui mérite d'être étudiée. Il est évident qu'une telle restauration de l'Ordre chrétien ne pourra être entreprise qu'au sortir d'une crise qui aura détruit à la fois l'emprise juive sur l'économie mondiale et son Pouvoir politique dominant, et donné un protecteur chrétien à la papauté.)

que les Juifs constituent une force naturaliste encore plus fortement organisée et cohérente que la Maçonnerie.⁽³³⁾

La double citoyenneté des Juifs

Lues à la lumière de ce que nous venons de dire, les observations suivantes aideront à mieux comprendre la différence de situation entre un Juif qui devient citoyen des Etats-Unis, de France ou d'Italie, et, disons, un Irlandais qui devient citoyen de l'un de ces Etats.

Les membres de la nation juive, en gardant leur allégeance fondamentale à leur propre nation sont aussi citoyens des autres nations. Etant donné les aspirations messianiques de leur propre nation, ils sont tenus de contribuer de tous leurs efforts à la domination de leur nation sur les autres, étant fermement convaincus que c'est seulement ainsi que la justice et la paix régneront sur terre. Les positions qu'ils ont atteintes dans les Conseils et les Assemblées législatives des autres nations doivent être logiquement pour eux, du moins fondamentalement, un moyen pour faire avancer la domination de leur propre peuple. Que le Christ doive régner sur les nations, que l'influence de Sa Vie surnaturelle doive se faire sentir dans toute la vie publique pour l'élever et la purifier est hautement détestable à leur naturalisme. Ils ont un profond mépris pour le patriotisme des non-Juifs, bien que dans les discours publics ils puissent s'y montrer complaisants pour servir leurs intérêts. Si les Juifs par exemple assistaient à une Conférence de paix simplement comme les représentants d'un petit Etat palestinien, leur rôle y serait proportionné à l'importance de cet Etat, mais lorsqu'ils assistent à une telle Conférence en tant que citoyens et représentants de l'Angleterre, de la France ou des Etats-Unis, alors nous savons que leur citoyenneté anglaise, française ou américaine sera utilisée par eux pour promouvoir les intérêts d'une nation (celle de leur judaïté) qui

⁽³³⁾ Comme nous le verrons plus loin, les Juifs exercent un pouvoir d'influence très réel et effectif sur la Franc-Maçonnerie à travers les Loges B'nai-B'rith, qui n'admettent pas les non-juifs, mais dont les membres sont eux admis dans les Loges maçonniques ordinaires.

croit fermement que les Anglais, les Français et les Américains sont destinés par Dieu à lui être soumis.⁽⁴⁾

L'allégeance première d'un Irlandais devenu citoyen des Etats-Unis va aux Etats-Unis. Il peut garder ses sympathies envers les aspirations nationales irlandaises, mais, pour le dire avec modération, on ne lui a pas inculqué dès sa naissance que la nation irlandaise est destinée à dominer sur les Américains et sur toutes les autres nations. En outre, si l'Irlandais en question est resté Catholique et croit fermement au Messie surnaturel déjà venu, il aura la conviction que toute subordination à une autre nation des intérêts légitime de la nation dont il est citoyen serait peccamineuse. Si, ayant une fonction publique, il a constaté que ses sympathies pour les aspirations nationales irlandaises (lesquelles, comme on l'a déjà dit, n'ont pas à leur programme de soumettre d'autres nations) viennent à entrer en conflit avec la mission officielle qui lui a été confiée de sauvegarder

(4) (NDT Les privilèges des Juifs sont encore plus exorbitants depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948, dont ils sont automatiquement citoyens, cependant que les autres pays sont tenus de leur accorder la double nationalité. Du fait qu'ils ont conquis le Pouvoir dans les grands pays occidentaux cités et y dirigent la politique, celle-ci n'est plus désormais destinée à la sauvegarde de la nation, mais à servir les plans de la Juiverie aux dépens des intérêts nationaux et même internationaux. La politique des dirigeants juifs est satanique et machiavélique. Lorsqu'au festival du film 2008 à Cannes, le cinéaste israélien Ari Folman présenta son film sur les massacres de réfugiés palestiniens en 1982 dans les camps de Sabra et Chattila au Liban, opérés par une milice chrétienne à leur service pour venger l'assassinat (par qui ?) du leader chrétien Bechir Gemayel, l'armée istaélienne présente s'étant gardée d'agir, ce film était-il une œuvre d'art... ou une provocation à réenflammer la guerre civile entre Chrétiens et Musulmans qui couve toujours en ce pays ... Le Gouvernement libanais, auquel participent des chrétiens, a exacerbé l'islam chiite des réfugiés palestiniens en cherchant, sous l'influence US, à les exclure du Gouvernement... Cette technique de provocation se retrouve constamment employée par les lobbies du Gouvernement juif mondial, actif à travers l'ONU et les gouvernements occidentaux et US, la Presse, les journalistes et agences d'information (et de manipulation), les Gouvernements serfs, et les agents des services secrets... Cette politique, cause des deux guerres mondiales et des conflits qui ont suivi... a été décrite et officialisée dans " *La Paix Indésirable*", livre préfacé par J. Galbraith, (Casterman 1968), rapport d'experts demandé par le Pdt Kennedy ou ses conseillers... et cette politique est suivie depuis par les Gouvernements US.)

prioritairement les intérêts des USA, il sera en conscience obligé de se démettre. Faute de quoi, il manquerait à son devoir devant le Messie surnaturel Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le Juif, lui, serait infidèle à son devoir envers le messie qu'il attend s'il ne subordonnait pas les intérêts de toute autre nation d'adoption à ceux de la sienne propre. Il y a donc là une différence d'attitude fonda-mentale, qui se fonde finalement sur les doctrines respectives professées en ce qui concerne le Messie .

L'aventure naturaliste dans laquelle s'est embarquée l'Europe à la Révolution française a été désastreuse pour les nations d'Europe occidentale, car, comme on l'a vu, elle a simplement signifié que ces nations ont permis à la nation juive de leur imposer sa propre *forme nationale* et de provoquer ainsi leur décadence et leur destruction.⁽³⁴⁾ La religion du messie naturel vise nécessairement à imposer *la forme nationale juive*. Le mal a été inauguré lorsqu'on a mis toutes les religions sur le même plan et que l'on a admis les Juifs à la pleine citoyenneté. Aussi la première mesure à prendre pour démanteler le naturalisme de la Révolution française est de retirer à tous les Juifs la citoyenneté des autres Etats (non-juifs), et de les limiter à celle d'un seul Etat, le leur.⁽³⁵⁾

Les Juifs alors ont-ils un droit sur la Palestine comme portion de la surface de la terre sur laquelle ils puissent installer leur propre Etat ? De ce que l'on a dit de leur rejet du vrai Messie surnaturel, il est clair qu'ils ne peuvent plus la revendiquer par droit divin. Cette partie de la terre leur fut donnée en héritage sous la condition de leur

(34) "L'apostasie des Grecs fut punie par les Musulmans qui détruisirent leur Empire ; l'instrument choisi par la colère du Ciel pour punir la Chrétienté dégénérée d'aujourd'hui est la nation juive. Le pouvoir de cette nation s'accroît en même temps que se diffuse l'esprit du mal, qui dans l'organisation de la société a substitué les droits de l'homme aux Droits de Dieu." (*La Civiltà Cattolica* du 20 décembre 1890, "Della Questione Giudaica in Europa")

(35) "Retirer aux Juifs la citoyenneté des nations Chrétiennes dans lesquelles ils séjournent et à laquelle ils n'ont aucun droit" est ce que préconisait *La Civiltà Cattolica* dans l'article, disant que les Etats chrétiens doivent rebrousser chemin et revenir au point d'où ils ont pris la mauvaise voie. A l'époque où parut cet article, le retour des Juifs en Palestine ne pointait pas encore à l'horizon.

obéissance à Dieu. Ils désobéirent à l'ordre de Dieu d'écouter Son Fils, récusant notre Divin Sauveur devant Pilate et au Calvaire, et ils persistent dans cette désobéissance. Il ne peut donc plus être question d'un droit basé sur une divine Promesse. Comme leur entreprise d'installer un Etat Juif en Palestine est une tentative de défier Dieu, la suggestion a été faite de réserver par un accord international quelque autre pays pour une nation juive. Dans cette hypothèse, tous les Juifs devraient être faits citoyens de ce seul pays, et des règlements très stricts devraient être établis concernant les Juifs séjournant dans des Etats autres que l'Etat Juif. De plus, les Arabes ont un droit naturel au pays qu'ils occupent depuis treize siècles. Canon Arentzen a écrit ce qui suit sur cet aspect de la question, dans la *Catholic Gazette* de Londres d'août 1936 : "La population Arabe qui a occupé ce pays depuis les treize derniers siècles a des droits définis et inaliénables qui doivent être respectés. Les Juifs sont des étrangers en Palestine, et leur intrusion paraît un acte d'injustice non provoqué. Ce serait à l'évidence une injustice si quelque grande puissance faisait de force de l'Angleterre un foyer national pour les Danois, sur la base que ce peuple a été maître de ce pays il y a un millénaire. Les Juifs ont pratiquement évacué la Palestine depuis l'an 138 après Jésus-Christ, et leur réinvasion après dix-huit siècles ne semble justifiable par aucun principe d'équité connu. La Puissance mandataire qui en a actuellement le gouvernement *de facto* (la Grande-Bretagne à l'époque) agit clairement contre les lois élémentaires de la justice en promettant à une race étrangère de religion, de langue et de sang un pays déjà occupé par une autre nation."

La revendication juive sur la Palestine vaut implicitement récusation qu'ils ont désobéi à Dieu et manqué à leur vocation par le rejet du Messie surnaturel. C'est l'affirmation en acte que le messie promis n'est pas encore venu et que le jour de leur domination nationale sur le monde va bientôt se lever. Le résultat final portera inévitablement un coup fatal à leurs espoirs. Toutes leurs tentatives naturalistes pour imposer leur volonté à Dieu au lieu d'accepter la Sienne sont, faut-il

le dire, condamnées à l'échec, et chaque échec plonge la nation juive dans de terribles catastrophes.⁽⁵⁾

Dans sa Lettre aux membres de sa race, l'ex rabbin Drach exprime ces vérités de manière touchante. Il écrit entre autres : "Les saints personnages de l'Ancien Testament, les seuls vrais Israélites, n'assignèrent pas au Messie qu'ils attendaient, comme le fait la Synagogue d'aujourd'hui, la mission de ramener en Palestine, en la Terre Promise, notre nation exilée, et de la récompenser par la gloire de ce monde et l'abondance des biens, mais de nous obtenir notre rédemption spirituelle, ce qu'a fait effectivement Notre Seigneur Jésus-Christ. La prière dénommée "les dix huit bénédictions" que vous récitez trois fois par jour fournit la preuve irréfutable de la vérité de ce que j'affirme."⁽³⁶⁾

L'Eglise Catholique et l'antisémitisme

L'Eglise Catholique condamne la haine et le manque de charité entre nations comme elle les condamne entre individus. Par nature nous sommes frères, et de par notre surnature, la Vie Divine de Grâce, nous sommes unis par une fraternité infiniment plus noble. "Au dessus de la fraternité de l'humanité et de la patrie, déclare le Pape Pie XI dans un passage déjà cité, il y a une fraternité infiniment plus sacrée et plus précieuse, la fraternité qui nous unit dans le Christ notre Rédempteur, à savoir notre lien dans l'Eglise Catholique, le Corps Mystique du Christ Lui-même."

L'Eglise condamne d'une manière toute particulière la haine des Juifs. Pourquoi la haine de la race juive en tant que telle est-elle

(5) (NDT : On sait les épouvantables drames humains que cette occupation juive a entraînés pour les populations de souche, comme le massacre de Der Yacine en 1948 par les bandes armées de l'Irgoun, l'exode de centaines de milliers de familles qui depuis ont vécu parquées dans des camps au Liban et en Cisjordanie, le terrorisme de désespoir, la guerre civile ainsi provoquée au Liban, l'islamisation et la radicalisation des arabes de Palestine et l'exode des chrétiens, l'expansion continue des implantations israéliennes dans les territoires attribués aux palestiniens, la guerre sauvage de janvier 2009 contre le territoire de Gaza et sa population privée de tout par l'Etat juif pour avoir «mal voté» ...)

(36) "De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue", vol. I, p. 9

particulièrement odieuse ? Parce que c'est la nation et la race dans laquelle le Verbe Divin s'est incarné. Notre Seigneur est un Juif de la maison de David. Cette haine est communément appelée "antisémitisme".⁽³⁷⁾

"Le 25 mars 1928, la Congrégation du Saint Office proclama dissoute l'association appelée *Les Amis d'Israël*, qui avait adopté en actes et en paroles un mode de procédure incompatible avec la Sacrée Liturgie". *Les Amis d'Israël* étaient tombés dans le naturalisme, alors qu'ils affichaient lutter pour surmonter le naturalisme juif. Cependant, dans ce même décret, l'Eglise insiste sur le fait qu'elle prie constamment pour le peuple juif qui fut le gardien des promesses divines jusqu'à la venue de Jésus-Christ, et qu'elle le fait malgré ou plutôt à cause de leur aveuglement ultérieur. Mû par cet esprit de charité, le Siège Apostolique a protégé ce peuple contre tout traitement injuste, et, comme il condamne toute forme de haine et de jalousie entre nations, il condamne ainsi d'une manière toute spéciale le haine du peuple qui fut jadis élu par Dieu. Cette haine est communément désignée sous le nom d'antisémitisme".⁽³⁸⁾

⁽³⁷⁾ Cf. "*The Mystical Body of Christ in the Modern World*", p.277, où il est fait mention que ce terme est trop vaste et trop vague. Cf. l'article cité de *La Civiltà Cattolica*, du 4 octobre 1890.

(NDT: Le terme antisémitisme a été introduit par la Juiverie pour se protéger, masquer ses plans de conquête de la Palestine derrière toute la population sémite, à l'époque en partie chrétienne et qui en sera victime, alors que la majeure partie des Juifs actuels ne sont pas des sémites mais d'origine khazare turkmène (cf. B. Lazare dans "*L'Antisémitisme*", Arthur Koestler "*La Treizième Tribu*", et Toynbee "*L'Histoire*"). Ce terme a puissamment servi les plans de terrorisme intellectuel des Juifs pour empêcher de dénoncer leurs menées d'asservissement des nations ! Il faut donc le récuser et parler d'anti-judaïsme, car l'antisémitisme impliquerait les peuples de toute la péninsule arabique et d'une grande partie de l'Asie ; les Chinois sont aussi des sémites.)

⁽³⁸⁾ Voir "*The Mystical Body of Christ in the Modern World*", p. 275. (NDT: Sitôt la victoire juive de 1945, fut recréée une association semblable : les *Amitiés judéo-Christiennes*, sans réaction de Pie XII, avec pour tête de file le Jésuite Daniélou (qui sera promu cardinal par Paul VI) et Pierre Piéard, professeur à l'Institut Catholique. Elle se poursuit aujourd'hui dans le mouvement *Christiété-Solidarité*, solidarité de Catholiques avec Israël et les juifs ... !

Les Juifs se considèrent comme le Peuple Elu parce qu'ils se posent comme le peuple destiné à apporter le bonheur au monde dans l'ère messianique qu'ils attendent. Les écrivains catholiques feraient bien de ne pas se faire les diffuseurs de ce Naturalisme en parlant des Juifs comme du "Peuple Elu" sans autre précision, car ils accroissent ainsi la confusion des idées à notre époque. Les Juifs furent choisis pour être les gardiens des promesses divines jusqu'à Jésus-Christ, dont ils devaient être la source selon la chair. Ils n'ont pas cessé d'être la race dont le Verbe s'est fait Chair, et en tant que tels ils sont l'objet d'un amour tout spécial de la part de Notre Seigneur. Mais le naturalisme par lequel ils rejettent Notre Seigneur et continuent de tenir que le bonheur dans le monde doit survenir par leurs aspirations messianiques est faux, et doit être partout combattu.

Si l'on tient compte de la condamnation des théories raciales allemandes dans l'Encyclique "*Mit brennender Sorge*" et dans la Lettre de la Sacrée Congrégation des Séminaires d'avril 1938, la haine national-socialiste à l'encontre de la race juive est condamnée encore plus sévèrement, parce qu'elle repose sur des présupposés blasphématoires et hérétiques. Examinons brièvement ces présupposés. La Sacrée Congrégation des Séminaires condamne : la 2ème proposition, selon laquelle "la vigueur de la race et la pureté de sang doit être préservée et cultivée par tous les moyens ; tout ce qui mène à ce résultat est du fait même honorable et permmissible" ; la quatrième proposition, selon laquelle "Le but essentiel de l'éducation est de développer les caractères de la race et d'enflammer l'esprit des hommes d'un brûlant amour de leur propre race comme étant le souverain bien" ; la cinquième proposition : "La Religion est sujette à la loi de la race et doit s'y conformer" ; la sixième proposition, selon laquelle "La source première et la règle suprême de tout l'ordre juridique est l'instinct racial".

L'Eglise Catholique enseigne que tous les baptisés en tant que membres du Christ doivent mener leur vie en complète soumission à leur Chef. Toutes leurs activités politiques et économiques doivent être en accord avec la Loi et la volonté du Christ en vue de leur divinisation dans et par le Christ, vrai Dieu et vrai Homme. Le minimum que peut exiger l'Eglise Catholique, qui a été instituée par

le Christ et qui parle en Son Nom, est que les membres du Christ ne soient pas forcés par la société à s'opposer à leur Chef. C'est à l'Eglise Catholique et à aucune autre organisation qu'il appartient de dire ce qui est favorable ou opposé au Christ, ce qui est moral ou immoral. Or la déification de la race allemande par le National-Socialisme enseigne que la race allemande étant l'incarnation suprême du divin ici-bas a le droit de se prononcer par ses représentants et ses dirigeants sur ce qui est moral et immoral. Les dirigeants n'ont qu'à écouter la voix du sang, l'instinct de la race, et en énoncer les indications au peuple. Cet instinct ne se trompe jamais, même lorsque ses décisions sont contraires à la moralité positive et à la moralité internationale. La condition de son bon fonctionnement est néanmoins la pureté du sang. Les mélanges de races sont désastreux, en particulier le mélange de sang juif avec le sang nordique.⁽³⁹⁾

Mais si nous insistons sur le caractère détestable de "l'antisémitisme", il ne faut pas oublier non plus la vérité complémentaire qui est le caractère détestable du naturalisme. D'un côté, l'Eglise condamne la haine raciale en général et la haine de la race du Rédempteur en particulier. Mais de l'autre, comme on l'a vu, l'Eglise insiste sur le devoir de combattre le naturalisme dans la vie publique comme dans la vie privée ; elle approuve l'amour de la patrie et exalte le vrai patriotisme surnaturel. Nous avons le droit et le devoir de défendre notre patrie et notre nation contre les agressions injustes d'une autre nation. Ce devoir s'impose à nous de manière encore plus pressante lorsque la fidélité de notre pays au Christ-Roi est en question. Nous devons donc toujours et partout combattre le naturalisme en général

⁽³⁹⁾ "The New Racial Paganism", pp.3-4.

Cette question sera traitée en détail plus loin, lorsqu'on examinera le mouvement National-Socialiste selon ses propres perspectives comme réaction nationale à la domination de l'Internationale judéo-maçon. Nous verrons qu'il a mal tourné pour avoir cherché son inspiration dans des idées issues d'une chrétienté non-catholique et d'une philosophie anti-surnaturelle.

(NDT : cette doctrine était le produit de la pensée et de l'activité subversive juive, une pensée resémitisée et repaganisée ! cf. J.Jehouda dans "L'Antisémitisme miroir du monde" et Darmesteter cité par André Spire dans "Quelques Juifs" !)

et être en particulier très vigilants sur le naturalisme de la nation juive. L'énergie infatigable avec laquelle Sa propre nation poursuit l'élimination de l'influence de la Vie surnaturelle de Grâce est particulièrement douloureuse au Cœur Sacré de Notre Seigneur.

Le combat contre le naturalisme en général et donc contre le naturalisme organisé de la nation juive nous est demandé de façon pressante, notamment par le Pape Léon XIII (dans *Tumetsi*, 1900) et par le Pape Pie XI (dans *Quas Primas*, 1925, et dans *Quadragesimo anno*, 1931). Nous sommes explicitement alertés contre le naturalisme juif dans toute une série de documents pontificaux cités par le Pape Benoît XIV :

"Quant à Nous, écrit le docte Pontife, en cette matière comme dans les autres, Nous suivons la ligne de conduite adoptée par Nos Vénérables Prédécesseurs les Pontifes Romains. «Alexandre III (1159-1181) interdit aux Chrétiens sous des sanctions sévères d'entrer au service de Juifs pour une période prolongée ou de devenir leurs serviteurs dans leurs demeures." Ils ne doivent pas, écrit-il, servir les Juifs pour un salaire de manière permanente. Le même Pontife explique comme suit la raison de cet interdit : "notre manière de vivre et celle des Juifs sont entièrement différentes, et les Juifs pervertiront rapidement les âmes des simples à leurs superstitions et à leur incroyance si ces personnes simples vivent en permanence en leur intimité".

"Innocent III (1198-1216), après avoir mentionné que les Juifs étaient admis par les Chrétiens dans leurs cités, avertit les Chrétiens que le mode et les conditions de cette admission doivent être à même d'empêcher les Juifs de rendre le mal pour un bien : "lorsqu'on les admet ainsi par pitié à des relations familières avec les Chrétiens, ils paient leurs hôtes en retour, comme le dit le proverbe, comme le rat caché dans le sac ou comme le serpent dans le sein, ou comme un brandon enflammé mis dans son tablier." Le même Pontife déclare qu'il est convenable que les Juifs servent les Chrétiens, mais qu'il ne l'est pas pour les Chrétiens de servir les Juifs, et il ajoute : "Les fils de la femme libre ne doivent pas être au service des fils de l'esclave. Au contraire, les Juifs rejetés comme serviteurs par ce Sauveur dont ils ont avec tant de perversité provoqué la mort

"devraient se reconnaître eux-mêmes en fait et en droit les serviteurs de ceux que la mort du Sauveur a rendus libres, autant qu'elle les rendit esclaves." On peut lire ces mots dans la Décrétale *Etsi Judeos*. "Semblablement dans une autre Décrétale, *Cum sit nimis*, sous le même titre *De Judaeis et Saracenis* (Des Juifs et des Sarrasins), il interdit de confier des fonctions publiques à des Juifs : "Nous interdisons de nommer les Juifs à des postes publics, parce qu'ils profitent de ces opportunités qui leur sont offertes pour se monter âprement hostiles aux Chrétiens..." Toute personne qui demanderait ce qui est interdit par le Siège Apostolique aux Juifs résidant dans les mêmes villes que les Chrétiens... n'a qu'à lire les Constitutions des Pontifes Romains nos Prédécesseurs Nicolas IV (1288-1294) ; Paul IV (1555-1559) ; Saint Pie V (1566-1572) ; Grégoire XIII (1572-1585) et Clément VII (1592-1605), qui sont facilement accessibles et peuvent être trouvées dans le *Bullarium Romanum*.⁽⁴⁰⁾

Comme mes lecteurs peuvent ne pas être très familiarisés avec ces documents, il peut être utile de citer comme spécimen de leur teneur le préambule de la Lettre Apostolique *Antiqui Judeorum* du pape Grégoire XIII, en date du 1er juin 1581 : "La perversité des Juifs de l'Antiquité, écrit le grand Pontife, qui a été cause de leur continuelle résistance à la bonté aimante de Dieu s'est montrée d'une manière encore plus détestable en leurs descendants en ce que ces derniers ont péché encore plus gravement que ne le firent leurs ancêtres en rejetant le Fils de Dieu et en complotant sacrilègement Sa mort. Ayant ainsi donné à Dieu une cause supplémentaire à Sa colère et étant devenus encore plus méchants que leurs géniteurs, ils furent chassés de leur propre pays, soumis à un esclavage perpétuel et dispersés au loin sur toute la surface de la terre. Néanmoins, Ils ne furent nulle part accueillis avec une plus grande bonté que dans les possessions des dirigeants Chrétiens. Ce fut tout spécialement le cas dans les territoires soumis au Siège Apostolique. Les Souverains Pontifes, toujours anxieux de la conversion des Juifs, les ont reçus avec bonté, leur ont gracieusement permis d'habiter parmi leurs sujets, et se sont toujours efforcés avec un pieux zèle de les attirer à

⁽⁴⁰⁾ Lettre Encyclique *A quo Primum* (1751)

la lumière de la Vérité. En outre, ils les ont aidés à s'assurer des nécessités de la vie, ont interdit à tous de les molester ou de les insulter, et dans leur bienveillance leur ont octroyé de nombreux privilèges pour leur protection. Les Juifs cependant, en aucune manière adoucis par ces avantages et demeurés inchangés dans leur ancienne attitude anti-chrétienne, ne cessent dans leurs synagogues et partout d'exprimer leur fureur contre Notre Seigneur Jésus-Christ, qui règne désormais glorieusement au Ciel. Mus par une haine intense contre les membres du Christ, ils continuent de comploter d'horribles crimes contre la Religion Chrétienne avec une audace de jour en jour croissante.⁽⁴¹⁾

La diffusion de l'esprit de la Révolution Française a fait que les Droits de Dieu se sont obscurcis. Or ils doivent être proclamés sans équivoque, et l'on doit faire connaître le Plan divin pour l'Ordre par l'appar-tenance au Christ. Il nous faut ancantir les triomphes du naturalisme judéo-maçonnique et guider dans la voie juste les réactions nationales qui ont surgi ou qui sont en train de surgir partout contre la domination des deux internationalismes naturalistes

⁽⁴¹⁾ (NDT : Le rétablissement de l'Ordre Chrétien exige d'écarter les juifs des fonctions où, irréductibles étrangers au service de leurs dirigeants, ils pourraient nuire gravement aux Chrétiens et saborder l'Ordre social, ce qu'ils n'ont cessé de faire fait depuis vingt siècles. Ces fonctions, outre celles citées précédemment, doivent inclure la Presse, l'édition et la librairie. Parallèlement il faut instituer un Office national des origines patronymiques et généalogiques des familles, du fait des nombreux changements de noms auxquels les juifs ont procédé pour pénétrer plus aisément la société (Cf. le *Dictionnaire des changements de noms*, également l'ouvrage de Gygès "Les Israélites dans la société française" et les articles d'Armand Bernardini dans *L'Ethnie Française*, septembre 1941 et janvier 1943), du fait aussi les attaches au Judaïsme par l'éducation maternelle des enfants issus des mariages de non-Juifs avec des Juives. Ce fut une erreur de Salazar de vouloir restaurer l'Etat portugais Chrétien par une union nationale ouverte aux citoyens de toutes origines et croyances. Cette illusion concernant les Juifs contribua par leur infiltration à faire dériver sa dictature douce en dictature amère et lui faire perdre l'adhésion populaire. La tactique de l'adversaire en présence d'un dirigeant vraiment chrétien est soit de l'éliminer, soit, lorsque c'est impossible, d'infiltrer son Administration et d'en exagérer alors les mesures de rigueur pour rendre le régime impopulaire et le détruire à terme.)

du Judaïsme et de la Franc-Maçonnerie. Tout cela, il nous faut le faire en gardant nos âmes exemptes de haine, car nous ne pourrions paraître au Jugement devant le Christ-Roi si nous haïssions Sa propre race et Sa nation. Notre réaction contre le naturalisme juif doit être surnaturelle.

L'une des raisons pour lesquelles les écrivains non-catholiques ne gardent pas parfois une attitude mesurée à l'égard de la nation juive est qu'ils réalisent intensément la corruption et la désagrégation de leur vie nationale qui résulte inévitablement de l'influence juive. En essayant d'exprimer cette vérité et de réveiller leur peuple pour défendre ses traditions, ils sont malheureusement enclins à dévier. Sauf à être guidées par la théologie catholique et la philosophie thomiste, les réactions nationales risquent de se dévoyer et de s'enfoncer encore davantage dans le borbier du naturalisme. A titre d'exemple de réaction désordonnée contre le naturalisme juif, on peut citer le pamphlet d'Arnold Leese "*Race and Politics, a Counter Blast to the Masonic Teaching of Universal Brotherhood*", by the Imperialist Fascist League" (Race et politique, un contre-feu à l'enseignement maçonnique de la fraternité universelle, édité par la Ligue Fasciste Impériale). Ce pamphlet est profondément imprégné des fausses théories raciales de Rosenberg et du racisme allemand (nazi) en général. La loi morale, aussi contraignante pour les nations que pour les individus, disparaît là en faveur des instincts de la race aryenne. "Le véritable internationalisme, y lisons-nous, est le respect instinctif d'une nation aryenne envers l'autre". Et encore ceci : "La vraie valeur de la race aryenne ou nordique réside en ses instincts, qui résultent de l'expérience de ses ancêtres transmise en une mémoire héréditaire, et qui peut véritablement être dite la plus haute forme de savoir". Une autre brochure de la même Ligue fait cette remarque que l'imposition (à nos sociétés) de la *forme nationale juive* s'opère par la propagation d'un "culte absurde", d'un "mysticisme malsain, de pseudo-science et de philosophies d'imposture". Il devrait pourtant être manifeste aux membres de cette Ligue que la théorie raciale de Rosenberg est précisément un exemple de "culte absurde" et "une philosophie d'imposture" qui éloigne encore un peu plus les hommes de notre Divin Sauveur.

Face au naturalisme Juif, nous devons donc proclamer la suprématie de la Vie surnaturelle du Corps Mystique, par laquelle nous sommes des descendants d'Abraham par l'esprit, Vie supérieure à la vie naturelle des descendants d'Abraham par la chair, comme à toute autre forme de vie nationale. Car "Ne sont pas tous des Israélites ceux qui sont d'Israël ; ni ne sont tous enfants d'Abraham ceux qui sont de sa postérité".⁽⁴¹⁾

Face à la déification naturaliste de la race allemande que présente Rosenberg, et son rejet du sang juif comme d'un sang empoisonné, il nous faut proclamer que le Corps Mystique du Christ est la seule société surnaturelle divinement instituée, dans laquelle tous trouvent la Rédemption, à la fois les Juifs et les Gentils, les Allemands et les non-Allemands. Tout comme Abraham mérita par sa foi et son obéissance d'être l'ancêtre du Chef de l'humanité rachetée, qui fut par conséquent de sang juif, il en est de même de nous qui par notre foi et notre obéissance sommes ses descendants spirituels, spirituellement sémites, membres du Corps Mystique de la semence d'Abraham.⁽⁴²⁾ C'est ce que le Pape Pie XI voulut mettre en valeur lorsqu'il usa de l'expression "*Nous sommes des Sémites spirituels*" en s'adressant à un pèlerinage Belge en septembre 1938. Ces mots du Pape Pie XI font écho à la phrase des convertis juifs devenus prêtres,

⁽⁴¹⁾ *Romains*, I X, 6-7

⁽⁴²⁾ Si l'on peut parler des Arabes comme descendants d'Ismaël, nous voyons que l'Islam aussi remonte à Abraham. Là encore, il s'agit de descendance physique, et le «messie» Mahomet est déjà venu.

(NDT : Que l'on nous permette de juger osée sinon même absurde l'expression de sémitisme spirituel et de "Corps Mystique de la semence d'Abraham", qui ajoute à la confusion sur le Sémitisme, confusion voulue et agencée par la Juiverie!!! Toute l'habileté de Satan et de ses suppôts est de faire dévier une vérité en son antithèse. Ainsi du Sémitisme et de la fraternité universelle. C'était une erreur de vouloir redresser un concept ambigu et dévoyé. Il ne faut pas confondre non plus les Arabes et l'Islam. Tous les Arabes ne sont pas musulmans : il y en a de chrétiens, de dualistes (les Druzes et les Yésidis), des athées et peut-être même des sectes panthéistes (les ismaéliens ?). On ne voit pas ce que peut signifier être «spirituellement sémite» !

les abbés Lémann : "Vous êtes les fils d'Abraham, et moi de même."⁽⁴³⁾

La phrase de Pie XI a été souvent citée, et de fait l'a été si fréquemment que l'on est porté à soupçonner qu'on s'en est servi comme propagande pour grossir un aspect de la question, notamment alors que l'on a bien du mal à trouver d'allusion à la portion du discours du pape qui précède.⁽⁴⁾ Or le Pape Pie XI y

⁽⁴³⁾ "Vos estis filii Abrahae et ego", cité dans le livre "La Cause des restes d'Israël introduite au Concile œcuménique du Vatican", des RP. Lémann. Pour le texte complet du discours de Pie XI, cf. "The Kingship of Christ and Organised Naturalism" de l'auteur édition Forum Press, Cork)

L'Antiphone du Magnificat des Vêpres du dimanche de Quinquagésime exprime succinctement la même idée. Voici ce texte : "Le noble Abraham, le Père de notre foi, offrit un holocauste sur l'autel à la place de son fils". Cf. aussi le texte de Gal III, 29 : "Et si vous êtes du Christ, vous êtes donc aussi la descendance d'Abraham, ses héritiers selon la promesse". St Paul explique que l'Écriture en parlant de la descendance d'Abraham évoque le Christ.

(NDT : la traduction française dans les missels modernes du *Abraham et semini ejus in saecula* du Magnificat par *Abraham et sa race* est une fausse traduction, *semini ejus* signifiant non pas sa race, mais sa *postérité*, comme cela figurait dans les missels du XIXe siècle, c'est à dire le Christ et Ses membres).

M Drach cite le texte de Gal III, 29 en s'adressant à ses compatriotes Israélites, lorsqu'il leur dit "Ce n'est que par Jésus que vous pouvez être les enfants d'Abraham" (*De l'Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, vol. I, p.25).

(NDT : Cette insistance de convertis juifs du XIXe siècle sur ce point de doctrine et d'Histoire est une juste analogie par la Foi, mais pas physique : la descendance physique n'a aucun sens en ce domaine (Cf. Prologue de St Jean). Etait-ce le début d'une manœuvre juive ?

⁽⁴⁾ (NDT : La "race juive" n'était plus demeurée pure depuis l'antiquité du fait des mariages avec les filles des peuples voisins, de la déportation et de l'émigration ! Les Juifs actuels ne sont pas une race mais "une communauté spirituelle soudée par un projet" selon B. Lazare (et, faut-il ajouter, par une pratique maffieuse). Il y a plusieurs sens à l'antisémitisme, et son sens Catholique traditionnel est un sens de prudence et d'auto-protection légitime, justifié par des pères de l'Eglise comme St Jean Chrysostome et par les Papes comme l'auteur le montre. Malheureusement en 1938, le Pape Pie XI faisait tomber le clergé dans le piège de l'adversaire ... déclarant "l'antisémitisme inacceptable" (repris par le journal *Paris-Soir*), et lors d'une allocution à un pèlerinage belge par cette phrase : "Nous sommes tous des sémites spirituels", que cite l'auteur, C'était faire là beau jeu à la Juiverie toute-puissante et oublier ce qu'écrivit Kadmi-Cohen (dans "Nomades") : "Les religions sémitiques ne sont que des déifications de la race". On n'avait jamais dit dans l'Eglise que le

Christ soit venu enseigner au monde le Sémitisme ou l'esprit sémite Ce n'est pas aux Catholiques d'adopter le sémitisme, c'est aux Sémites d'adopter le Catholicisme, de se convertir, devoir de tous, Sémites inclus ! Le Salut doit être accepté et s'opère à travers les caractères naturels de chacun et de chaque peuple perfectionné par la Grâce. Les peuples ont leur traits particuliers comme les personnes, que la sainteté doit magnifier. Il ne s'agit donc pas dans le Christianisme d'adopter l'esprit d'un peuple particulier, de se convertir à l'esprit sémite, qui de fait méprisa le Salut et n'incarne plus qu'une ambition névrotique de matérialisme et de domination. Nous sommes enfants d'Abraham par l'esprit de Foi, don de Dieu. Désigner cet esprit de Grâce par le terme "d'esprit sémite", alors que les Juifs depuis Jésus-Christ ont refusé la Foi, était une confusion funeste. Dieu, dit la Bible, choisit Abraham et le fit quitter sa tribu (sémite) pour échapper à l'influence du polythéisme et vivre dans la Foi au Dieu Unique ; le reste de sa tribu resta dans son paganisme, et la majorité du clan issu d'Abraham et de ses serviteurs puis le peuple issu de ce clan ne fut pas fidèle, ni ses prophètes ni ses rois, retombant dans les cultes de faux dieux, ce qui amena leur déportation à Babylone. Après le retour, la partie de ce peuple redevenu fidèle et surtout ses docteurs furent contaminés cette fois par la gnose contractée en Babylonie, d'où sortit la *Mishna* et la *Cabbale*. Abraham n'incarna pas le sémitisme, mais l'esprit de Foi et de docilité qui lui valut de connaître mystiquement le jour du Seigneur Jésus, comme Jésus le dit. Abraham était catholique par avance. Et Jésus avertit qu'il nous faut montrer le degré de docilité d'un enfant, exact opposé de l'attitude du sémitisme, d'où la funeste ambiguïté d'avoir usé du terme. C'est N. S. Jésus et non Abraham qui est la pierre d'angle sur laquelle se fonde l'humanité rachetée, le Christ total, non l'Abraham total ; c'est le Christ l'archétype de la race des rachetés, dont Abraham fut un prémece. "Il n'y a plus ni juifs, ni grecs", dit l'Apôtre, parmi les hommes renés dans la Grâce par l'Esprit et le baptême, unis dans la charité, sans pour autant perdre leurs spécificités. Sémites, Japhétiques et Chamitiques, ou ce qui subsiste de ces races, doivent former désormais un concert de gloire à Dieu. Le retour à l'ethno-centrisme, à un néo-sémitisme dans les pays protestants anglo-saxons marqua la déchristianisation, la judaïsation et la repaganisation, qui n'ont fait que s'accélérer et que Marx avait prédite : "Les juifs ont pénétré les sociétés chrétiennes dans l'exacte proportion où les chrétiens se judaïsaient" (par l'hérésie et le matérialisme) (*Ceuvres Philosophiques*, cité par Salluste), sémitisation que le rabbin italien Benamozegh annonça comme la voie royale du messianisme juif, dans son livre "Israel et l'humanité" paru au début du XXe siècle. Le Protestantisme ayant été une judaïsation des Chrétiens, nulle surprise que cet ethno-centrisme sémite ait sévi d'abord en pays Protestants : Allemagne, Angleterre et Etats-Unis sous la forme du British-American-Israel, avec leur propagande eugéniste, raciste, et fabienne, comme dans le nouvel empire judaïque qu'était la Russie soviétique. Il était juste de condamner le racisme nazi et le Communisme, mais il eût fallu condamner aussi le racisme anglo-saxon et le néo-

disait : "Il est impossible aux Chrétiens d'être antisémites, mais Nous reconnaissons que chacun a le droit de se défendre, autrement dit de prendre les précautions nécessaires pour se protéger contre tout ce qui menace ses légitimes intérêts". L'on trouve donc dans l'allocution du Pape Pie XI les deux courants qui tout au long des siècles ont figuré dans les déclarations du Saint Siège sur les Juifs.⁽⁴⁴⁾

sémitisme, portés depuis 1918 par la vague de l'américanisation-judaïsation, par la presse et la mode (cf. le célèbre livre "Le petit Troit", d'André Lichtenberger). La phrase de Pie XI et son exploitation montrait le Pape piégé par la Juiverie et par un entourage d'opportunistes, traîtres maçons, modernistes sociaux et dogmatiques, pour y entraîner l'Eglise. Evolution logique pour un Pape qui piétinait en actes le Syllabus, bien que Pie XI, comme a dit l'auteur, avait en 1928 condamné l'Association *Les Amis d'Israël* pour son comportement pro-judaïque ! Parmi ces esprits (re)convertis au sémitisme, le RP. Bea, Montini et le Cal Gasparri, et d'autres comme le P. Sanson prédicateur à Notre Dame de Paris, mais aussi, les faits l'ont montré, Mgr Pacelli peu ou prou. Du fait des paroles de Pie XI et de sa politique qui depuis les années vingt les préfigurait, le sémitisme nous l'avons donc eu : Pie XI la même année 1938 fit taire le RP Coughlin prédicateur thomiste de la Royauté sociale du Christ aux USA, dont les émissions lui valaient quatre cent mille lettres d'auditeurs par semaine mais qui gênait Roosevelt pour sa réélection de 1940, affaire que l'auteur évoque plus loin ; Mgr Pacelli, philosémita, avait demandé aux universités catholiques en Amérique dès 1933 d'embaucher des enseignants juifs fuyant l'Europe(!), oublieux de son devoir de protéger les chrétiens et notamment les jeunes de la perfidie juive, et dès 1942-43, comme Pape, fit faire aux Evêques leur reconversion au Sémitisme maçonnique et au Socialisme par ses nonces comme MMgrs Roncalli, Heim, Casaroli et autres. Roncalli devenu Jean XXIII officialisera doctrinalement l'esprit sémita par Vatican II, avec la complicité des évêques de Pie XII et Pie XI ... L'après-guerre fut la victoire du sémitisme spirituel, avec la perte de la Foi, le Modernisme, la gnose de Teilhard de Chardin, le basculement de l'Eglise dans "la collaboration avec la Franc-Maçonnerie juive" (dixit Mgr M. Lefebvre "Itinéraire spirituel", pp 9-11), et la collusion avec l'anti-concile maçonnique de 1869 ... Ce sémitisme a ruiné l'Eglise spirituellement et matériellement : elle a vendu ses séminaires, ses bâtiments, fermé ses églises, et il a fait perdre la Foi, la Messe, l'Autorité infaillible et la hiérarchie, la discipline et la Charité. Ses églises sont depuis prostituées à la "culture", aux cérémonies syncrétiques et païennes et aux occupations sauvages d'immigrés que les Autorités ne toléreraient pas dans les synagogues... verger dévasté, où campent et pérorent ses ennemis. La société est redevenue païenne. Il ne nous reste plus qu'à supplier Dieu de tout rétablir et de faire revenir par un miracle de Sa puissance le clergé et les peuples du sémitisme au Catholicisme.)

(44) Cf l'article *Juifs et Chrétiens* dans le "Dictionnaire apologétique de la Foi chrétienne".

D'un côté, les Souverains Pontifes se sont efforcés de protéger les Juifs de toute violence physique, d'assurer le respect de leur vie de famille et de leur culte, comme étant la vie et le culte de personnes humaines. Mais d'autre part, ils cherchaient sans cesse à protéger les Chrétiens de la contamination par le naturalisme juif, et s'efforçaient d'empêcher les Juifs de dominer les Chrétiens. Il faut insister fortement sur l'existence de ce second courant, parce que dans une large mesure il a été perdu de vue aux époques récentes. Il faut familiariser les Catholiques, non seulement sur les condamnations papales répétées du *Talmud*, mais aussi sur les mesures prises par les Souverains Pontifes pour préserver la société des intrusions du naturalisme juif. Faute de quoi, ils seront exposés au risque de traiter d'antisémites par exemple les Papes St Pie V et Benoît XIV, et de témoigner de leur ignorance du sens de la Vie surnaturelle et de la loi du Christ-Roi sur la société.

(NDT : cette défense et protection des intérêts vitaux de la nation que Pie XI proclamait légitime, il l'avait refusée à la France, appuyant la politique de la SDN judéo-maçonne et la restauration de la puissance allemande, édictant même les sanctions religieuses les plus graves contre ceux des Catholiques Français qui refusaient sa politique et voulaient pour leur pays une défense et une politique nationale réaliste pour un véritable équilibre européen ! Pie XI en stigmatisant le nationalisme, en réalité le patriotisme et le bon sens français animés par Ch. Maurras, avait adopté précisément la position exprimée par le jeune professeur juif américain Felix Frankfurter (qui devait devenir dix ans plus tard le conseiller de Roosevelt), qui, dans un article publié dans *The New Republic* du 6 octobre 1920 intitulé « La politique de la France et la paix en Europe », désignait la France comme un « centre de désordre à l'égal de Moscou et même pire », affirmant « qu'il fallait dégonfler l'impérialisme et le chauvinisme français » (cité par R. Lambelin dans « L'Impérialisme d'Israël chez les Anglo-Saxons », Grasset, 1921). Frankfurter y énonçait les exigences des dirigeants juifs, et la politique qui fut celle de leur SDN (organisme tenu par son Secrétariat général avec les juifs Paul Mantoux et Albert Thomas, et docilement suivie par les maçons au pouvoir en Europe, en France d'Aristide Briand à André Tardieu (ce dernier lié à Paul Mantoux, selon R. Lambelin), politique qu'appuyèrent Pie XI et son Secrétaire d'Etat le Cal Gasparri jusqu'au plan religieux par les nominations d'évêques, auxquels fut imposée une collaboration sillonniste avec le Pouvoir maçonnique (cf. les ouvrages de Philippe Prévost). En Italie de même, la politique nationale antimaçonnique de Mussolini perdit progressivement le soutien du Vatican, devenu adepte de l'internationalisme et de la "démocratie", l'outil des ploutocrates juifs...)

A propos de la Lettre Encyclique "*Sur les troubles de notre temps*", on a soulevé le point que l'appel du Pape Pie XI "à tous ceux qui croient en Dieu et L'adorent loyalement et de tout leur cœur" de s'unir contre les ennemis de la religion... s'adressait aux Juifs croyants autant qu'aux Catholiques et aux Chrétiens non-catholiques. Sur la base de quoi, l'on a insinué que le Pape désirait une organisation de la société fondée sur une communauté de foi en Dieu. Certes, cet appel a certainement été adressé à tous ceux qui croient sincèrement en Dieu pour les supplier de combattre les propagandistes du Communisme athée et de l'irréligion, et parer au grand danger qui nous menace tous, mais ce n'est certainement pour renier tout ce que le même saint Pontife avait écrit dans ses précédentes Encycliques *Quas Primas* et *Quadragesimo Anno*, ni pour annuler et vider de leur sens les principes énoncés dans l'Encyclique *Mit brennender Sorge* qui a suivi : "La Foi en Dieu ne se conservera pas durablement pure et authentique si elle n'est pas soutenue par la Foi en le Christ... et la Foi au Christ ne se conservera pas pure et authentique si elle n'est pas soutenue et protégée par la Foi en l'Eglise". Pourrait-on supposer que le Pape Pie XI ait appelé à une organisation de la société dans laquelle la croyance en la divinité du Christ et de l'Eglise, que les Juifs n'acceptent pas, serait reléguée au second plan ? Serait-il concevable que le Pape qui a dit "Tout ce qui n'est pas fondé sur la pierre d'angle qu'est le Christ Jésus doit crouler" était désireux d'une organisation de la société fondée sur l'indifférence à la divinité de Jésus ? ⁽⁴⁵⁾

Les raisons d'une opposition spéciale à la nation juive

Jusqu'au Calvaire, l'opposition à la nation juive que l'on rencontrait dans le monde antique était un composé de la résistance du moi à la Vie surnaturelle, propre de l'homme depuis la Chute, et de haine suscitée par l'orgueil juif. L'orgueil national juif, qui a culminé dans le rejet de Notre Seigneur au Prétoire et au Calvaire, n'est pas survenu en une génération. Il a grandi graduellement, et a joué son rôle dans

la haine que les Juifs s'attirèrent avant la venue de Notre Seigneur⁽⁴⁶⁾. Reste que jusqu'au Calvaire le Salut venait des Juifs, en ce sens que Celui qui devait restaurer la vraie Vie dans le monde devait être de leur race, et qu'Il devait leur demander de devenir les hérauts de la vraie Vie et du Plan divin pour l'Ordre. Depuis le Calvaire, leur fermeture sur eux-mêmes et leur résistance persistante à l'Ordre leur attira une haine encore accrue et l'opposition de leurs compagnons du camp naturaliste. Leurs efforts pour conduire le monde à une ère messianique de paix définitive par imposition de leur *forme nationale*, ces efforts sont, comme on l'a vu, opposés non seulement à la Vie surnaturelle du Corps Mystique du Christ, mais au développement de la vie nationale (des autres). Le résultat inévitable est l'opposition aux Juifs et qu'on les déteste. Lorsque la nature de leur influence devient manifeste à une portion considérable de la population, un violent ressentiment devient inévitable.

La vérité contenue dans le paragraphe qui précède peut encore s'exprimer autrement. L'homme qui obstinément résiste à la Grâce Divine ne saurait rester un homme droit de nature. Il sombrera dans un état infra-humain, et il aura une influence avilissante sur son entourage. Ainsi en est-il de la nation juive qui, dans sa résistance obstinée à la vraie Vie dans le monde, a développé des traits antinaturels et entraîne le monde à un niveau infrahumain. Et dans un effort pour s'en sauver, le pauvre monde trompé et avili se retourne contre les Juifs qui ont tant fait pour le mener à sa ruine.

Il y a une différence fondamentale d'origine entre l'opposition aux Juifs et l'opposition à l'Eglise Catholique. L'opposition à l'Eglise Catholique est celle conduite par Satan contre la Vie surnaturelle et l'Ordre véritable du monde. L'opposition particulière contre les Juifs a pour origine une réaction contre leur orgueil et leurs efforts pour imposer leur domination. Cet orgueil et ces ambitions désordonnés sont, à l'instigation de Satan, la conséquence de leur résistance particulière à la Vie surnaturelle et à l'Ordre dans le monde. Dieu tire le bien du mal. Le regret lancinant de l'unité du monde chrétien qui

⁽⁴⁵⁾ cf. l'Encyclique *Divini Redemptoris*, *Sur le Communisme athée*.

⁽⁴⁶⁾ (NDT : Cf. Georges Batault «*Le Problème juif*» et B. Lazare «*L'Antisémitisme*»)

existait avant le XVI^e siècle s'accroît au fur et à mesure que devient plus évident le véritable caractère de l'objectif auquel tend le naturalisme juif.

Quelques extraits de l'article de la *Civiltà Cattolica* (1890) aideront à illustrer ces points.

"Lorsque Napoléon I^{er}, au début du siècle, pensa à accorder aux Juifs de France la pleine égalité des droits civils, le distingué légiste Portalis écrivit un mémoire ... dans lequel il fit ressortir que, dans le cas des Juifs, la tolérance religieuse ne devait pas être confondue avec la garantie d'un statut civil : "Les Juifs, dit-il, ne sont pas simplement une secte religieuse, mais un peuple. Ce peuple, qui anciennement avait son propre territoire et son Gouvernement, a été dispersé, mais non pas brisé. Il se déplace sur toute la surface de la terre, cherchant un refuge, mais non pas une *patrie* ou une terre natale. On le trouve au milieu de toutes les nations, mais il ne s'assimile jamais. Il s'installe partout comme un étranger sur une terre étrangère. Ceci provient de la nature des institutions juives.

"D'où il ressort clair comme le jour en plein midi que les Juifs forment une nation à l'intérieur de la nation, et que, bien qu'ils vivent en France, en Allemagne et en Angleterre, ils ne deviennent jamais Français, Allemands ou Anglais. Ils restent Juifs et rien que Juifs

"Il s'ensuit comme corollaire de cet état de choses que le Juif n'a de terre natale, de patrie, de terre de ses pères en aucun pays. Ainsi le patriotisme dont il se vante continuellement et dont il se prétend apôtre, ceci afin de parvenir à son propre objectif de ruiner et de dévorer les nations qui ont été assez folles pour leur accorder la pleine citoyenneté, n'est qu'une monstrueuse imposture. C'est la raison pour laquelle les ignobles professions d'espions et de traîtres lui viennent naturellement".

On connaît l'aphorisme de Bismarck⁽¹⁾ : "Dieu a créé le juif pour servir d'espion à qui en a besoin d'un", comme on connaît aussi la phrase du comte de Cavour, qui avait l'habitude de dire d'un Juif son

(1) (NDT : Bismarck, juif ou demi-juif, et qui fut leur agent politique comme Disraéli (cf. "Le Gouvernement Mondial secret ou la Main Cachée : cent mystères historiques dévoilés", du général comte Cherep-Spiridovich, diffusé par l'éditeur du présent ouvrage.)

confident : "Il m'est très utile pour donner de la publicité à tout ce que je veux faire savoir. J'ai à peine fini de lui parler qu'il m'a déjà trahi. "

"En juillet dernier, le *Kreuzzeitung* de Berlin rapportait l'incident suivant tiré des *Mémoires* d'un officier de l'Armée : "Durant la guerre de 1870, j'étais attaché à la X^{ème} Armée commandée par le général Voigts-Reitz. Cent mille thalers avaient été assignés par le général pour rétribuer des espions. Il rentra cependant à Berlin avec la somme intacte, car il ne put jamais réussir à en trouver un parmi les Français. "D'un autre côté, lors de la guerre avec l'Autriche en 1866, les choses avaient été bien différentes. Les Juifs étaient venus en foule et nous avaient vendu à petit prix des informations sur tous les mouvements de l'Armée impériale. Ces Juifs étaient sujets autrichiens, et par conséquent étaient des espions volontaires."

"L'Histoire est remplie des trahisons de Juifs... Le Juif Goldsmit, il y a quelques années, déroba les cartes les plus étroitement gardées du Haut Commandement Prussien et les vendit. Le Juif Klootz au Soudan trahit le général Anglais Hicks et ses forces au bénéfice des hordes sauvages du Mahdi. Le Juif Adler trahit la confiance placée en lui par Krajevski et le livra à la Prusse. Le Juif Deutz trahit la duchesse de Berry pour la somme de 500.000 francs. Et il en a été toujours ainsi tout au cours des âges, depuis le Juif Sedecia qui empoisonna Charles le Chauve, jusqu'à la Païva, juive qui il y a peu à Paris manœuvra pour dérober les plans de l'Armée Française et les vendre".⁽⁴⁶⁾

La divine Providence et la nation juive

Lorsque Notre Seigneur, suprême manifestation de la paternité de Dieu, vint parmi les Juifs, ils s'opposèrent à Lui et rejetèrent Son message de Vie surnaturelle et de paix. S'ils L'avaient accepté Lui et l'Ordre véritable du monde, cela aurait signifié qu'ils acceptaient que la domination de leur nation sur les autres ne représentait pas le souverain bien ni le destin final de l'univers. Mais cela, ils ne voulurent pas l'accepter. Ils le refusèrent, et en tant que nation ils

(46) Op. cit., 4 octobre 1890.

refusent d'admettre la réalité de la Vie surnaturelle de Grâce et de reconnaître le Christ comme son unique source.⁽⁴⁷⁾ En tant que nation, ils poursuivent d'âge en âge leur guerre contre l'idée que puisse exister une entité sociale supérieure à la nation juive. Leur entité nationale, en ce qu'elle a de coordonnée, repose sur l'idée que l'unité du monde doit survenir non pas de l'organisme supranational du Corps Mystique du Christ, mais de leur nation. Leur inflexible opposition à la Vie surnaturelle de Grâce et au divin Plan pour l'Ordre a entraîné faiblesse additionnelle et division parmi les nations européennes et le reste du monde. Les nations européennes, elles, ayant accepté le Corps Mystique du Christ, furent chargées de la mission spéciale d'attirer le reste du monde à l'unité de ce Corps. Si la nation Juive en tant que telle s'était humiliée et sincèrement repentie à un moment donné au cours de ces dix-neuf siècles, cela eût immédiatement signifié un énorme accroissement des membres du Christ dans le monde, car ils auraient mis leur infatigable énergie au travail missionnaire pour Lui. Mais hélas, "J'ai tendu les mains tout le jour à un peuple incrédule et rebelle, qui me contredit." (*Romains* X,21 et *Isaïe* LXV, 2).

"Le Messie, écrit le RP Libermann, C.S. SP., parut parmi les Juifs. Ils ne l'acceptèrent pas. Au contraire ils le persécutèrent... Ils avaient hâte de se débarrasser de Lui. De fait, si grande était leur haine à Son égard qu'ils l'auraient tué avant l'heure fixée par les décrets éternels de Dieu, s'ils l'avaient pu. Depuis les dix huit cents ans écoulés depuis Sa mort, ils le cherchent et ne Le trouvent pas. Ils L'attendent dans toutes les grandes calamités qui fondent sur eux. Ils rejetèrent le vrai Messie, le Tout-Puissant Fils de Dieu, et ils trouvèrent Barcochebas lors de l'une de leur pires afflictions. Il était juste et convenable qu'au lieu de trouver Notre Sauveur, ils aient trouvé l'achèvement de leur ruine en Barcochébas, puisqu'ils Lui avaient préféré Barabbas.⁽⁴⁸⁾ Cependant, malgré cette opposition multiséculaire, Dieu n'a pas permis que disparaisse leur nation", dont sont les Patriarches et dont le Christ est issu selon la chair, Lui qui est au-dessus de toutes choses, Dieu en soit béni à jamais. Amen"

(47) Cf. "Evangile et nationalisme" de C. Barthas.

(48) "Commentaire sur l'Evangile de St Jean"

(*Romains*) IX, 5). Ils ont été préservés par un dessein mystérieux et spécial de la Providence.

Les deux camps

L'Ordre du monde demande que la nation juive passe de l'armée naturaliste des ennemis du Christ au camp surnaturel des membres de Son Corps Mystique, car il n'y a ici-bas que deux camps, le camp surnaturel, et le naturaliste. C'est une grande vérité qu'il ne faut pas masquer, quelle que soit la grande nécessité que l'on puisse ressentir de souligner le dessein mystérieux de la Providence divine à préserver la nation juive, malgré sa continuelle résistance à Son amour.⁽⁴⁹⁾

Certaines expressions utilisées par J. Maritain dans "*Les Juifs parmi les Nations*" (Editions du Cerf, Paris)⁽⁵⁰⁾ sont à mon avis calculées pour obscurcir la question pourtant parfaitement définie du Naturalisme et du Surnaturalisme. Voici ce qu'écrit Maritain : "Aux yeux d'un Chrétien qui se souvient que les promesses de Dieu sont sans repentance, Israël poursuit sa mission sacrée, mais il la poursuit dans l'obscurité du monde, préférée en cette inoubliable occasion à la foi en Dieu. "Israël comme l'Eglise est dans le monde, mais n'est pas du monde ; mais depuis le jour où les Juifs ont trébuché parce que leurs dirigeants ont choisi le monde, Israël forme une partie du monde, reste le prisonnier et la victime de ce monde qu'il aime, mais auquel il n'appartient pas, dont il ne fera jamais partie et ne peut faire partie. C'est ainsi que l'on doit contempler le mystère d'Israël à la lumière de la Révélation Chrétienne... Si le monde hait les Juifs, c'est parce qu'il ressent qu'ils lui resteront toujours *surnaturellement* ⁽⁵¹⁾ étrangers ... Telle est la vocation d'Israël que le monde déteste. Être détestés du

(49) Sur la conversion des Juifs, cf. "*The Mystical Body of Christ in the Modern World*", pp. 281-287

(50) Une traduction de cette brochure avec quelques ajouts a été publiée par The Centenary Press de Londres sous le titre "*Antisemitism*".

(51) En italiques dans le texte.

monde est la gloire des Juifs, comme c'est aussi la gloire des Chrétiens qui vivent de la foi."⁽⁵²⁾

Or "le monde" dont parle Notre Seigneur dans l'Évangile est l'ensemble des forces rassemblées par Satan contre la Vie surnaturelle de Grâce.⁽⁵³⁾ C'est donc le camp naturaliste dont Satan est le chef. Les Juifs sous la conduite de leurs dirigeants sont entrés dans ce camp et mènent les autres à l'attaque de la Vie surnaturelle en personne qu'est Notre Seigneur Jésus-Christ. Ils occupent certes une place spéciale dans ce camp, du fait que l'amour de Dieu les a préservés en dépit de leur obstination et de leur orgueil, mais dans le conflit qui divise le monde en deux armées adverses, il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'ils occupent le premier rang dans l'opposition visible au surnaturel. Il ne faut donc pas les considérer comme une force à part, comme s'ils étaient opposés à la fois à Notre Seigneur et au monde. Ils forment, dans le camp naturaliste actuel, comme ils l'ont toujours fait depuis mille neuf cents ans; la force visible la plus fortement organisée et la plus solide. Le Sacré Cœur de Notre Seigneur souffre à la vue de Son peuple qui mène l'opposition contre Lui. Mais notre place est avec Lui, ensemble avec ceux qui sont soumis à Dieu le Père à la Messe. La Providence spéciale de Dieu vis à vis de ce peuple jadis élu ne doit pas nous faire hésiter sur le choix du camp à servir, lorsque Bela Kun reçoit l'ordre de marcher à l'attaque de la Messe à Barcelone et dans toute l'Espagne, ou dans un futur incertain, s'il est alors encore en vie, s'il devait le faire à Dublin et dans toute l'Irlande.

J. Maritain parle des Juifs comme d'un corps mystique dans un sens autre que l'Église, et son emploi de l'expression, comme je l'ai dit, tend à obscurcir la véritable position d'Israël dans le monde. Citons encore ses propres termes dans ce même ouvrage : "L'Église, comme on le sait, n'est pas simplement une administration religieuse. Elle est, selon ce qu'elle enseigne d'elle-même, un corps mystérieux dans lequel des liens vivants unissent les âmes entre elles et avec Dieu en vue de l'œuvre divine à accomplir. Elle est le Corps Mystique du

⁽⁵²⁾ Op. cit., pp.19-21

⁽⁵³⁾ Cf. le livre d'André Charue "L'Incrédulité des Juifs dans le Nouveau Testament", pp. 242-245

Christ. Or, en un sens très différent, la pensée juive a conscience qu'Israël est à sa manière un corps mystique. Un ouvrage récent d'Erich Kahler "*Israël unter den Völkern*" (Israël parmi les nations) insiste particulièrement sur ce point. Le lien qui unit Israël n'est pas le lien de la chair et du sang en même temps que la communauté de coutumes et d'histoire. C'est un lien sacré et supra historique, non pas de possession, mais d'attente de la réalisation d'une promesse... Israël espère passionnément et soupire dans l'attente de la venue de Dieu dans le monde, du *royaume de Dieu ici-bas*. Les Juifs veulent d'une volonté éternelle, d'une volonté surnaturelle et déraisonnable, réaliser la Justice dans le temps, dans la nature et dans l'État."⁽⁵⁴⁾

Mais le désir d'imposer sa propre volonté à Dieu au lieu de la conformer à la Sienne, n'est-ce pas l'exacte antithèse de l'attitude du Messie surnaturel, Notre Seigneur Jésus-Christ, et n'est-ce donc pas le naturalisme ? On peut bien trouver cela déraisonnable, mais comment le juger vraiment « surnaturel » ? Les Juifs, au lieu d'accepter le Messie surnaturel et de faire effort sous Sa direction pour faire advenir les conditions de cette justice relative qui est possible sur terre pour notre race déchue, veulent un messie naturel qui restaurerait ici-bas le jardin d'Eden. Ils refusent d'accepter que la parfaite Justice nous soit réservée pour la vie future avec le Christ, dans le Ciel. Cette attitude anti-surnaturelle de révolte est catastrophique pour les individus et les nations.

Dans la crise espagnole (de 1936), J. Maritain sembla avoir perdu de vue le fait que les horribles desseins des dirigeants juifs de Russie étaient la conséquence du refus d'Israël de se conformer à la volonté de Dieu. Ce fut aussi le signe du déplorable déclin de la doctrine du Corps Mystique du Christ dans le monde qu'un homme de savoir comme J. Maritain, avec toute sa capacité, s'élève pour donner au monde en ce qui concerne les intérêts de Notre Divin Sauveur en Espagne des vues en complète opposition à celles de la Hiérarchie espagnole. C'est ce qu'il fit dans une interview rapportée dans *The Commonweal* (USA) du 3 février 1939. Cette interview laissa les

⁽⁵⁴⁾ " *Les Juifs parmi les nations* ", p.19.

lecteurs sous l'impression que ceux qui acceptaient de suivre les directives des représentants officiels de Notre Seigneur en Espagne ne pensaient pas sur un plan surnaturel!⁽⁵⁵⁾ On ne sera pas surpris alors que Mgr E.F. Hawks ait écrit en commentaire dans *The Catholic Standard and Times*, de Philadelphie : "(Cet interview) pose d'autres questions cruciales. Dans ses réponses, Maritain répète sans aucune ombre de preuve toutes les accusations auxquelles nous ont habitués les diverses organisations rouges opérant dans ce pays. Et loin d'expliquer sa position, il n'a fait que donner des excuses à toutes les accusations qui ont été portées contre lui. Pour Maritain, ne compte qu'un seul côté, et c'est le côté opposé à la cause du général Franco. Il aurait été difficile de publier un point de vue plus partial. Il est presque scandaleux dans ses récriminations, d'autant qu'elles sont constamment truffées d'appels à la charité et à l'impartialité. *The Commonweal* nous a donc rendu service en publiant cette interview. Désormais, plus aucun Catholique ne prendra la position de Maritain au sérieux."

⁽⁵⁵⁾ La lettre collective de la Hiérarchie espagnole fut rendue publique en la Fête du Très Précieux Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, le 1er juillet 1937. On y lisait sous la plume des Evêques : "Le Mouvement National (du général Franco) a libéré un courant d'amour qui s'est concentré autour du nom et de l'essence historique de l'Espagne, et d'aversion pour les éléments étrangers qui ont causé notre ruine. Et comme l'amour de la patrie, lorsqu'il est surnaturalisé dans l'amour de Jésus-Christ notre Dieu et Seigneur, touche aux sommets de la charité chrétienne, nous avons été témoins d'une explosion de charité authentique qui a atteint l'apogée de son expression dans le sang répandu de milliers d'Espagnols, qui l'ont versé au cri de "Vive l'Espagne, Vive le Christ-Roi". Cf le Message radiophonique de Pie XII à l'Espagne cité plus loin (chapitre "Les réactions contre la Révolution").

(NDT : Ni l'auteur ni le commentateur cité, scandalisés de la position de Maritain, ne savaient sans doute qu'il était d'ascendance juive et sous l'influence sémitique de son épouse, et qu'il était conforté dans son attitude libérale (silloniste) par un noyau de hauts personnalités du Vatican parvenus aux commandes, et auprès de qui après guerre Maritain représentera le gouvernement pro-juif de De Gaulle. Son Modernisme se dévoilera par après, dans son ouvrage «*Le paysan de la Garonne*», où il exprime son enthousiasme pour Vatican II et les aberrations du clergé de l'époque, l'introduction de la psychanalyse dans les monastères, etc.)

Les conversions juives au Christianisme

C'est un aspect de la question juive sur lequel on a le regret de devoir parler, mais il est nécessaire de le faire à cause de la confusion née dans certains esprits à la lecture de phrases comme celle-ci : "Les pères spirituels du Bolchevisme sont des non-juifs. Il est vrai que Marx était juif, mais il avait été baptisé à l'âge de six ans."⁽⁵⁶⁾

Commençons par évoquer quelques témoignages concernant la nature de la conversion de Marx, et nous examinerons ensuite la question des conversions juives en général. Le premier témoignage est tiré du livre célèbre "*The Cause of World Unrest*"⁽⁵⁷⁾ : "Il y a une très remarquable coïncidence, écrit l'auteur, en ce qui concerne ces deux hommes (Lasalle et Marx) qui n'a jamais été remarquée auparavant. Non seulement ils étaient juifs, mais tous deux dans leur jeunesse vouèrent leur vie à une revanche.

"Ferdinand Lasalle, ou Lassal, naquit de parents juifs à Breslau le 11 avril 1825. A Breslau, il faut le préciser, les Juifs ne furent pas émancipés avant 1842. Dans sa jeunesse il tint un agenda, et celui-ci fut ensuite publié pour les années 1840-41 par Paul Lindau.

"Dans cet agenda, au 1er février 1840, Lassalle écrivit " Je pense être l'un des meilleurs Juifs qui soient, bien que je ne tiens aucun compte de la loi cérémoniaire. Comme le Juif dans le *Leila* de Bulwer, je pourrais risquer ma vie pour délivrer les Juifs de leur lamentable condition présente". Il évoque ses rêves d'enfant "de faire que les Juifs se libèrent par les armes, moi à leur tête". Et au 1er juillet 1840, commentant certaines accusations de meurtres rituels qui étaient alors répandues contre les Juifs, il écrivit : "... *le temps approche et ne va plus tarder où, en toute certitude, nous nous abreuverons de sang chrétien. Aide-toi et le ciel t'aidera. Les dés sont prêts, cela ne dépend plus que du joueur.*"

"C'est tout pour Lasalle.

⁽⁵⁶⁾ Tiré de la brochure "*Bolshevism is not Jewish*" (le Bolchevisme n'est pas juif) publiée par Woburn Press.

⁽⁵⁷⁾ Ce livre fut publié en 1920, avec préface de M. H.A. Gwynne. Selon toute probabilité, Mr Victor Marsden, longtemps correspondant du *Morning Post* en Russie, prit une part considérable à sa rédaction. Je le cite, car il fait référence à des livres que je n'ai pu me procurer.

Maintenant, tournons-nous vers Marx

"Dans son livre *"Karl Marx, sa vie et son œuvre"*, John Spargo dit que le vrai nom patronymique de la famille semble avoir été Mordechai. Mordechai, le grand père de Marx, semble avoir été rabbin : " l'un d'une longue lignée de rabbins ininterrompue depuis le XVIe siècle, jusqu'à ce que son fils Heinrich, le père de Marx, choisit pour carrière le droit au lieu de la religion. Du côté de sa mère également, Karl Marx avait une longue suite d'ancêtres rabbins". Mais en 1824, alors que Karl avait six ans, Heinrich et son épouse embrassèrent soudain le Christianisme et furent baptisés avec leurs enfants. Mr Spargo s'essaie à faire ressortir que Heinrich abjura le Judaïsme par conviction (chrétienne), mais il est difficile d'accorder du crédit à cette explication, et cela pour les raisons suivantes : à l'époque où Heinrich adopta le Christianisme, les Juifs dans la province de Rhénanie (les Marx habitaient Trèves) furent sujets à l'extorsion et à une persécution larvée de la part des agents de l'Etat prussien. Le Code Napoléon du 17 mars 1808 avait été mis en application temporaire pour une durée de dix ans, fixant le statut des Juifs dans la province, et Heinrich Marx était alors disciple convaincu de cet ennemi du Christianisme qu'était Voltaire. En outre, Liebknecht, longtemps intime associé de Karl Marx et Juif lui aussi, dit dans ses *Mémoires* que l'adoption du Christianisme par les parents Marx avait été forcée, qu'elle était due à un édit officiel du Gouvernement prussien obligeant tous les Juifs occupant des postes officiels ou des professions intellectuelles et savantes à s'en démettre ou à renoncer formellement au Judaïsme. Le même auteur dit que le jeune Karl ressentit vivement cette insulte à sa race dont il était si fier, et que *toute sa vie y fut une réponse et une revanche.*

"Spargo et les autres biographes de Karl Marx bien évidemment se refusent à admettre cette interprétation des activités de leur héros, et s'attachent à discréditer Liebknecht. Mais malgré leurs efforts, l'affaire est comme on l'a vu historiquement crédible." Nous avons donc là un motif jusqu'ici insoupçonné de ces Gentils qui suivent le drapeau rouge, le motif de détruire les nations chrétiennes pour se venger des maux subis par le Judaïsme."

Le second témoignage est celui d'un auteur qui a étudié particulièrement les origines secrètes du Bolchevisme. Voici comment Salluste, dans *"Les Origines secrètes du Bolchevisme"*⁽⁵⁸⁾, pp. 44-45, décrit la conversion de Heinrich Marx et de sa famille : "Le père de Marx était devenu pour l'extérieur un converti au Protestantisme, mais il continuait à pratiquer la religion juive à la maison. L'enfance du jeune Marx baigna donc dans les traditions de sa race : *Dieu a donné le monde aux Juifs. Ils régneront sur lui à jamais lorsque le Messie sera venu. Seuls les Juifs ont droit de posséder. Lorsque le Messie sera venu, deux cents mules seront nécessaires pour tirer les clefs des coffres (ou des caisses) dans lesquels les richesses enlevées aux Chrétiens seront entassées.* Etc. ... De cette doctrine, le jeune Israélite devait retenir surtout l'idée d'une expropriation sur une vaste échelle, coïncidant avec le triomphe de sa race."

L'écrivain Juif Bernard Lazare dans *"L'Antisémitisme"* est pratiquement d'accord avec Salluste. Il n'attache aucune importance à la conversion des Marx au Protestantisme. Voici ce qu'il écrit :

"Ce descendant d'une lignée de rabbins et de docteurs hérita de toute la vigueur logique de ses ancêtres. "Il fut un talmudiste logique et clair ... un talmudiste qui étudia la sociologie et qui appliqua son aptitude naturelle pour l'exégèse à la critique de l'Economie politique. Il était rempli de ce vieux matérialisme hébraïque qui rêva perpétuellement d'un paradis réalisé sur terre, et toujours repoussa la lointaine et problématique espérance d'un éden après la mort. Mais il ne fut pas qu'un logicien, il fut aussi un révolté, un agitateur, un âpre polémiste, et il prit son don du sarcasme et de l'invective là où Heine l'avait pris, aux sources juives... En général, les Juifs, même les révolutionnaires, ont gardé leur esprit juif, et s'ils ont abandonné leur religion et leur croyance, ils ont néanmoins été formés grâce à leurs ancêtres et à leur éducation sous l'influence du nationalisme juif. Ceci est vrai tout particulièrement des révolutionnaires juifs qui vivaient dans la première moitié de ce siècle (le XIXème). Heirich Heine et Karl Marx en sont deux exemples typiques."

⁽⁵⁸⁾ Livre épuisé, très difficile à trouver.

Il faut ajouter que Marx écrivit un article sur la Question Juive, dans lequel il attaquait les Juifs qui ayant fait fortune souhaitaient s'intégrer dans la société de leur temps au lieu d'œuvrer au renversement de toute l'organisation existante de cette société. Sur base de cet article, certains auteurs ont parlé de Marx comme d'un antisémite.⁽⁵⁹⁾ Salluste insiste au contraire que c'est là qu'il s'est montré le plus profondément pénétré du véritable esprit révolutionnaire juif.

En ce qui concerne les conversions juives en général, l'histoire juive malheureusement nous a familiarisés avec des conversions prétendues, telles que celle de la famille Mordechai (les Marx).

Dans le *Dictionnaire apologétique de la Foi Chrétienne*⁽⁶⁰⁾, on lit l'article suivant qui traite des conversions du Judaïsme :

"De 313 après Jésus-Christ à 1100 :

"Il y a des conversions au Christianisme qui ne sont pas sincères, et les Juifs essaient de détacher du Christ les fidèles. C'est la raison pour laquelle l'Eglise interdit aux Juifs d'avoir des esclaves chrétiens, de vivre en termes de familiarité avec des Chrétiens ou d'occuper des postes publics.

"De 1.100 à 1500 après Jésus-Christ :

Quelques Juifs se prétendent sincèrement convertis. Les conversions forcées étaient contraires à la volonté de l'Eglise (et le sont toujours)... En Espagne, durant les troubles de 1391, des milliers de Juifs demandèrent le baptême. La plupart d'entre eux simulaient en public être Catholiques, mais pratiquaient le Judaïsme en secret. Les gens du peuple, qui étaient sans illusion sur leur sincérité, nommèrent ces nouveaux chrétiens "Marranos", qui veut dire "damnés" ou "excommuniés", et les haïrent plus encore qu'ils ne haïssaient les Juifs. *L'Inquisition espagnole fut fondée en 1480 contre ces prétendus convertis du Judaïsme et de la religion de Mahomet...* Chaque fois qu'un Juif devenait Catholique, il était immédiatement l'objet d'une attaque concertée pour le ramener à la religion juive. Ce fut la principale accusation qu'élevèrent contre les Juifs d'Espagne

⁽⁵⁹⁾ "Marx haïssait tout ce qui était juif" (*«Bolshevism is not Jewish»*, p.3).

⁽⁶⁰⁾ Article *Juifs et Chrétiens*, colonnes 1676-1681.

Ferdinand et Isabelle dans leur Edit d'Expulsion de 1492... Les Papes et les Conciles sont continuellement obligés d'interdire aux Catholiques d'épouser des Juifs, de manger avec eux ou de participer à leurs célébrations.

De 1500 après J.-C. à 1789 :

Les prétendues conversions au Catholicisme de la part de Juifs s'accéléraient, notamment en Espagne et au Portugal ... Une vie entière de feinte conversion ne provoquait aucun remord chez les Juifs. Il leur semblait tout naturel de se prétendre sincèrement Catholiques de génération en génération, tout en restant prêts à jeter le masque à la première occasion.

"De 1789 à nos jours

"Les Marranos d'Espagne et du Portugal continuent à mener une double vie. Catholiques à l'extérieur, ils sont Juifs au sein de leur famille ... Il y eut des conversions douteuses parmi ceux qui à Berlin fréquentaient le salon d'Henriette Herz, comme aussi dans la *Ligue de la Vertu* qui fut inaugurée là,⁽⁶¹⁾ et dans l'*Association Juive pour la Civilisation et la Science* fondée en 1819 par Zeinz, Gans et Moser ... Graetz montre que H. Heine et Boerne étaient Juifs, Juifs à cent pour cent, et que ce ne fut que pour l'apparence extérieure qu'ils s'étaient séparés du Judaïsme, "comme des soldats qui adoptent l'uniforme et l'étendard de l'ennemi pour mieux le frapper et le détruire".⁽⁶²⁾ ... Le père de Karl Marx avait abjuré le Judaïsme avec aussi peu de conviction que Heine."

D'après G. Lane-Fox Pitt-Rivers dans "*The Czech Conspiracy*" (La Conspiration tchèque), p 73, les conversions douteuses sont très nombreuses aujourd'hui. Aussi l'on risque fort d'avoir de futurs émules de Karl Marx parmi les réfugiés "Chrétiens" à qui l'hospitalité a été si libéralement accordée. Pitt-Rivers écrit ainsi : "A l'époque où je rejoignis Vienne venant de Pologne en voiture, au début septembre (1938), des migrations massives de Juifs viennois réfugiés étaient en route pour l'Angleterre et d'autres parties de l'Empire

⁽⁶¹⁾ Dont le nom avait été choisi par ironie.

⁽⁶²⁾ Cette phrase a été supprimée dans l'édition française de l'œuvre de Graetz "*L'Histoire des Juifs*".

Britannique. Les abords du Consulat de Grande Bretagne étaient bloqués par des milliers de Juifs réclamant des visas britanniques. Un grand nombre faisaient le siège de la chapellènerie anglaise, demandant des certificats de baptême⁽⁴⁾ afin de pouvoir bénéficier des avantages et de l'assistance à leur inscription pour la demande d'un emploi en Angleterre auprès du "Comité pour les Chrétiens non-Aryens" et autres organisations associées. Grâce aux efforts infatigables et persévérants du Chapelain anglais provisoire, car le Chapelain en titre était absent, des centaines de Juifs viennois furent baptisés à longueur de semaines sur des fonts improvisés dans la "chapelle officielle" de la résidence du Chapelain Anglais, qui est située en face de l'église Anglicane. Cette église n'était malheureusement pas disponible, étant fermée pour nettoyage annuel et repeinture. Je reçus personnellement l'assurance courtoise de la part du Chapelain temporaire que le bon travail de "conversion" était mené avec la plus grande diligence. J'entrepris avec joie de me porter garant du travail épuisant de ce représentant pressé de l'Eglise d'Angleterre, qui sans autre assistance cléricale réussissait à convertir, préparer au baptême et à baptiser tant de Juifs candidats à l'entrée dans la Communauté Anglicane, parmi lesquels il n'y en avait pas un sur cent qui fût capable de parler un mot d'Anglais. Les qualifications requises pour le baptême étaient exactement exposées et remplies. N'étaient acceptés que ceux qui possédaient : a) un visa britannique ; b) un Aussweiss ou une décharge du Bund culturel Juif, la Congrégation Juive, et c) le permis de la Police allemande de quitter le pays sans retour. Bien entendu, les convertis devaient payer aussi les honoraires modérés de baptême. Je sais que quatre jours sont nécessaires entre la demande et le baptême, au cours desquels les candidats ont droit à quatre heures d'instruction sur la doctrine Anglicane et le catéchisme. Ceci, on l'admettra, n'est pas exagérément long pour ceux qui ne savent pas parler un mot d'anglais. Je sais également que c'est par la porte anglicane des eaux

⁽⁴⁾ (NDT : C'est pour répondre à ces demandes intéressées que le Pape Pacelli, plus expéditif que le chapelain anglican, fit imprimer par milliers pendant la guerre de faux certificats de baptême... ou le mensonge sacrilège érigé en charité (Mgr Roche «Pie XII devant l'Histoire»)

du baptême que les Juifs étrangers peuvent le plus rapidement se préparer à l'assimilation et à l'intégration dans leur nouveau pays d'asile anglais, s'y déversant avec le lait en boîte (importé de Suisse par le Commissariat à la Commercialisation du lait) et avec le miel (importé de Russie par le Commissariat au Commerce).⁽⁶³⁾

Selon *The Catholic Times* de Londres du 20 janvier 1939, Mgr Joseph Grösz, l'Administrateur Apostolique de Szombathely en Hongrie, donna dans sa première Lettre Pastorale de l'année les instructions suivantes concernant l'instruction des Juifs convertis : "En ces jours, de nombreux Juifs se tournent vers l'Eglise et demandent le baptême. L'Eglise n'hésite pas à ouvrir ses portes à ceux qui cherchent le Christ de bonne foi, mais, dans les circonstances présentes elle craint que parmi ces aspirants il y en ait un certain nombre qui demandent le baptême, pressés, non par des motifs de conscience, mais par la crainte d'événements extérieurs et par intérêt matériel... Le clergé doit montrer une grande prudence. Aussi, Nous ordonnons que ceux qui veulent être reçus dans l'Eglise soient dans l'obligation de recevoir une instruction pendant deux à trois heures par semaine pendant trois mois. Cet ordre ne pourra être outrepassé qu'en cas de danger de mort. Une fois les formalités civiles accomplies, la permission de conférer le baptême devra être obtenue auprès de l'Evêque. Chaque cas sera examiné individuellement, et sans cette enquête, aucune permission ne sera accordée pour les baptêmes de Juifs".

⁽⁶³⁾ Pour d'autres exemples de prétendues conversions de juifs, lire "*Isabella of Spain*" (Isabelle d'Espagne) chap. XV, de l'historien William Walsh (dans sa version intégrale).

(NDT : Des "conversions", non plus par opportunisme mais pour saper l'Eglise et la Foi eurent lieu vers le milieu des années trente sur ordre du Komintern, que révélèrent aux USA le Dr Bella Dodds, ex-agent recruteur communiste à New-York, avouant plus tard en 1950 avoir incité plus de mille jeunes marxistes à entrer au séminaire (attesté aussi par Alice Von Hildebrand). Même témoignage de P. Vassard en France et d'un autre témoin en Espagne. Le cal Pacelli en était informé selon le Pr Von Hildebrand. Ces infiltrés montèrent dans la hiérarchie, et certains jusqu'au cardinalat ! Beau résultat du pro-sémitisme de Pie XI-Gasparri, que continua le pape Pacelli avec les promotions de Montini, de Bea et de Wojtyła.)

Pour une sincère conversion à la Foi catholique, une humble soumission à Dieu est indispensable. L'orgueil juif veut au contraire imposer à Dieu la volonté de la nation juive. Aussi longtemps qu'existera cette mentalité, les conversions sincères seront rares parmi les membres de cette nation. Les auteurs catholiques mettent rarement l'accent sur l'humilité, qui, pour la conversion et après la conversion, est particulièrement demandée des membres de la nation juive plus encore qu'aux autres, à cause des offenses dont ils ont abreuvé le Cœur de Jésus-Christ tout au long des âges depuis le Calvaire. Elle leur est nécessaire. La résistance des Juifs à l'amour de Dieu a été plus obstinée que celle des autres nations et a blessé le Cœur de Notre Seigneur comme nulle autre n'a fait.

"Le problème juif", de Louis Golding

A cause de la très large publicité faite pour la diffusion de ce livre il est nécessaire d'y faire référence au moins brièvement. Il me faut d'abord relever deux des nombreuses erreurs historiques de l'ouvrage, et ensuite traiter de son défaut absolument fondamental, qui est l'esprit dans lequel il est écrit, à savoir son naturalisme.⁽⁶⁴⁾ Commençons par la récusation faite par Mr Golding de la véracité historique des quatre Évangélistes. En cela il suit l'exégèse juive

⁽⁶⁴⁾ Il est vraiment stupéfiant de voir des auteurs qui ignorent les premiers éléments de doctrine Catholique avoir néanmoins l'audace de se poser en interprètes de celle-ci : ainsi de Mr Golding, qui écrit page 63 de son livre : " C'est en 1215 que le Quatrième Concile de Latran reconnut officiellement la doctrine de la transsubstantiation, c'est à dire que, dans la cérémonie de la Sainte Communion, les éléments consacrés deviennent le corps et le sang réels de Jésus-Christ". M. Golding aurait pu consulter n'importe quel ouvrage courant de doctrine Catholique sur la transsubstantiation et la Sainte Communion ainsi que de définition de la foi avant de s'aventurer à parler de la simplicité et de l'ignorance des Catholiques comme il le fait aussitôt après ce passage. Il ne provoque qu'un sourire à l'adresse de sa propre impertinence.

(NDT : En 1965, un certain abbé J. Ratzinger fera une Conférence à Salzbourg, publiée en 1966 sous le titre " *Die Sakramentale Begründung christlicher Existenz*", déclarant inacceptable à l'homme moderne le dogme catholique de la Présence réelle dans la Sainte Eucharistie... et tout aussi inacceptable le dogme sur les autres sacrements, y compris de Baptême...)

moderne, qui s'efforce de faire de Pilate et d'une petite minorité de la nation juive, les Sadducéens, les seuls responsables de la mort de notre divin Sauveur. "Les Évangiles historiques, écrit-il, excluent de toute participation dans l'arrestation, le procès et la Crucifixion les dirigeants religieux du peuple, les créateurs du Judaïsme moderne qu'étaient les Pharisiens"

Or il est au contraire tout à fait clair à travers les quatre Évangélistes qu'il y eut un "front uni" des différents éléments du peuple juif contre Jésus. Le Naturalisme des différents groupes, résultant d'une part de leur désir pervers de dominer toutes les nations dans l'ordre temporel, et d'autre part de leur orgueil racial comme descendants d'Abraham, les amena à rejeter le Messie surnaturel qui avait annoncé l'entrée des Gentils dans un royaume plus élevé et plus noble que celui de la nation juive. La blessure de leur orgueil ainsi ressentie opéra l'union entre eux contre le Dieu fait Homme.

M. Golding prétend que "la dernière mention de contact entre les Pharisiens et Jésus ... dans St Marc figure chapitre XII, 13".⁽⁶⁵⁾ Or il n'ignore certainement pas la scène au pied de la Croix, décrite dans St Marc XV, 31-32. "*Là, les Princes des prêtres avec les Scribes Le raillaient entre eux en disant : ' Il en a sauvé d'autres, et Il ne peut se sauver lui-même. Que le Christ, le Roi d'Israël descende maintenant de la croix, que nous puissions voir et croire.*" Il ne peut ignorer que les Scribes étaient pour la plupart des Pharisiens. Les Évangiles associent Scribes et Pharisiens, et pratiquement les confondent, car la vaste majorité des docteurs de la Loi au temps du Christ appartenaient à la secte des Pharisiens.⁽⁶⁶⁾

⁽⁶⁵⁾ Op. cit. p. 25, en note. Bien entendu, Mr Golding dit Marc, et non pas St Marc. J'ai inséré comme il se doit le titre de révérence surnaturelle et de distinction avant le nom de l'Évangéliste.

NDT : la suppression de ce titre de révérence est devenue pratique générale dans l'Église de Vatican II, qui prône l'inversion des valeurs par la promotion dialectique des contraires, et honore des hérésiarques comme Luther, Martin Luther King et Balaguer, saluant tout autant Mahomet...

⁽⁶⁶⁾ Pour une complète réfutation de la falsification historique dont se rendent coupables des écrivains juifs comme le Pr Klausner et Mr Golding, on se reportera à deux remarquables mémoires de fin d'études présentés à Louvain et Paris, respectivement par l'abbé André Charue et par l'abbé C. Barthas : "*L'incrédulité des Juifs dans le Nouveau Testament*" de l'abbé A Charue (dissertation pour le degré de

Page 61, M. Golding commet une autre erreur historique. "Une vague d'accusations sanglantes, écrit-il, balaya la Pologne au XVIII^e siècle, qui entraîna de la part du cardinal Ganganelli (plus tard Pape Clément XIV) le rapport plein de dignité dans lequel il exonéra complètement les Juifs de toute possibilité de blâme pour de tels outrages".

Je ne vais pas ici entreprendre de traiter toute la question du meurtre rituel.⁽⁶⁷⁾ Je veux seulement souligner⁽⁶⁷⁾ que ce que dit M. Golding du Rapport du Cardinal Ganganelli est faux. Le Cardinal écarte un certain nombre d'accusations de meurtres rituels comme insuffisamment étayées par des preuves, mais il reconnaît deux cas. Il écrit dans son Rapport : " J'admets comme véridique le cas du Bienheureux Simon, un enfant de trois ans mis à mort par les Juifs à Trente en 1475 en haine de la Foi en Jésus-Christ, bien que ce

Maitre en Théologie de l'Université de Louvain, et "Evangile et Nationalisme", de l'abbé C. Barthas (thèse de doctorat en Théologie de l'Institut Catholique de Paris). Klausner est professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem. Son livre est intitulé "Jésus de Nazareth, Son Temps, Sa Vie et Ses Enseignements".

(NDT : la même imposture juive sera reprise par le B'nai Brith inspecteur de l'Enseignement français Jules Isaac ... et acceptée par le "pape" Roncalli ! (lire "Le Judaïsme et le Vatican", de Léon de Poncins).

⁽⁶⁷⁾ Les lecteurs qui veulent étudier cette question la trouveront traitée avec pertinence dans l'article *Juifs et Chrétiens* du *Dictionnaire Apologétique de la Foi Chrétienne*, et dans le splendide ouvrage de H. Vries de Heekelingen "Juifs et Catholiques", pp.66-85. Le *Dictionnaire Apologétique de la Foi Chrétienne* fournit une liste de documents pontificaux traitant de la question du meurtre rituel. "Certains sont favorables aux Juifs, remarque l'auteur, d'autres sont défavorables". Parmi les documents défavorables, la Bulle *Beatus Andreas* (du 22 février 1755) du Pape Benoît XIV est très importante. D'autre part est bien connue la Bulle du Pape Innocent IV, du 5 juillet 1247. Je mentionne particulièrement le fait qu'il existe des documents pontificaux défavorables aux Juifs à cause de l'affirmation de Cecil Roth que "L'Eglise Catholique ne donna jamais le moindre crédit à la calomnie." ("Le Libelle du Meurtre Rituel et le Juif", p.20), Bien entendu l'Eglise Catholique n'accorde pas crédit à la calomnie, c'est certain, mais reste qu'il existe des documents de l'Eglise qui sont défavorable aux Juifs sur le sujet.

(NDT : c'est à dire qu'il y a eu des "crimes rituels" juifs prouvés, et que ceux-là ne sont pas des calomnies, contrairement à ce que prétend Roth. cf. "L'Eglise et la Synagogue" de Rupert, Casterman, 1859).

meurtre ait été nié par Basnage et Wagenseil ... J'admets également comme vrai un second meurtre, qui eut lieu au village de Rinn dans le diocèse de Rixen. Le Bienheureux André, un petit enfant, fut là cruellement mis à mort par les Juifs en haine de la Foi en Jésus-Christ."⁽⁶⁸⁾

Reste que le point le plus important concernant le livre de M. Golding est qu'il assume pour fausses les grandes vérités du monde, à savoir que Notre Seigneur Jésus-Christ était vrai Dieu et vrai Homme et qu'Il vint restaurer la Vie surnaturelle dans le monde. Ces grandes vérités sont tenues par Mr. Golding pour si dénuées de toute considération sérieuse qu'il ne les mentionne même pas. Or l'histoire de la nation juive reste une énigme totale sauf à comprendre qu'ils sont un peuple qui a raté sa vocation. Cela s'est produit parce qu'ils ont cherché et continuent de chercher à imposer à Dieu leur volonté au lieu de se soumettre au Messie surnaturel qu'Il avait envoyé. Ils refusent d'accepter Notre Seigneur et de travailler sous ses étendards pour la Vie surnaturelle et l'Ordre véritable dans le monde.

Telle est la racine première du problème juif, et il est essentiellement et directement un problème pour les Juifs eux-mêmes, tout spécialement pour leurs dirigeants. Je m'élève donc avec la plus grande force contre l'affirmation de Mr. Golding que "les Juifs par eux-mêmes ne peuvent en rien contribuer à la solution du problème juif qui ne s'avère tôt ou tard une claire exagération." Or il ya une contribution qu'ils peuvent faire, à savoir une humble, sincère et authentique conversion au Messie surnaturel, et d'accepter que leur nation ne soit qu'une nation parmi les autres. La seule différence entre eux et les autres nations consistera en ce qu'ils seront chargés

⁽⁶⁸⁾ St Simon (de Trente) est commémoré dans le Martyrologe Romain au 24 mars. On y lit : "La Passion de St Simon, un enfant qui fut très cruellement mis à mort par les Juifs et qui ensuite devint fameux par les nombreux miracles obtenus par son intercession. Le "Dictionnaire Apologétique de la Foi Chrétienne" parle aussi de l'approbation par le Pape Pie VII du culte du Bienheureux Dominique de Val, du diocèse de Saragosse, et de celui du saint enfant de La Guardia dans le diocèse de Tolède, de même que l'approbation par la Sacrée Congrégation des Rites du culte du petit garçon Laurent de Marostique, du diocèse de Vincenza (1867) et de celui de Rudolphe de Berne dans le diocèse de Bâle (1869).

d'une plus grande dette de réparation envers Dieu le Père et Son Fils N. S. Jésus-Christ, que dans leur orgueil ils ont rejeté et qu'ils continuent de rejeter. Une telle conversion ne sera jamais dite une exagération.

La persistance de Juifs à attendre un âge messianique pendant qu'ils rejettent le Messie surnaturel qui est déjà venu est le nœud du problème juif depuis le Calvaire. Leur changement d'attitude impliqué par l'acceptation de l'Ordre est (sera) la contribution à la solution dudit problème, qui incombe aux Juifs et en particulier à leurs dirigeants. Ces dirigeants ont fourvoyé leur peuple lorsqu'ils l'ont poussé à rejeter Notre Seigneur, et depuis ils continuent de le tromper. Les nations des Gentils sont intimement concernées par l'acceptation par la nation juive de la vérité sur Notre Seigneur Jésus-Christ, ⁽⁶⁹⁾ mais du fait que les Juifs rejettent l'idée même du surnaturel, le devoir actuel de ces nations est de se protéger des attaques du Naturalisme juif. Elles doivent anéantir l'œuvre de la Révolution française. Tel est le processus par lequel elles peuvent indirectement contribuer à préparer l'esprit et le cœur des Juifs à se soumettre à l'Ordre réel du monde.

⁽⁶⁹⁾ "Or si leur chute a été la richesse du monde et leur amoindrissement la richesse des Gentils, que ne sera pas leur plénitude !" (*Romains XI,12*)

(NDT : la voie par laquelle Dieu ramènera les Juifs à la Foi nous est connue : ce sera par le scandale que donnera par les atrocités qu'il fera commettre leur messie naturel, empereur du monde, lorsqu'il régnera in fine, prouvant leur erreur historique !)

APPENDICE

Programme du Christ-Roi par Son Corps Mystique, l'Eglise Catholique

Premièrement

L'Eglise Catholique, surnaturelle et supranationale, est l'unique voie établie par Dieu pour le retour ordonné à Lui de tous les êtres humains. Tous les Etats et toutes les nations sont tenus de la reconnaître comme telle, et tous les hommes de toutes les nations sont appelés à y entrer comme membres du Christ.

Deuxièmement

L'Eglise Catholique est la seule gardienne divinement désignée de toute la loi morale naturelle et divinement révélée

Troisièmement

Le mariage Chrétien, fondement de la famille Chrétienne et symbole de l'union du Christ et de Son Corps mystique, est un et indissoluble.

Quatrièmement

Les enfants doivent être éduqués en membres du Corps Mystique du Christ, afin d'être capables de tout considérer de ce point de vue, la nationalité y comprise.

Cinquièmement

La propriété personnelle doit être diffusée le plus largement possible afin de faciliter aux familles l'aptitude à se procurer la suffisance de biens matériels pour leurs membres. Les Unions de travailleurs et d'employeurs dans des Corporations⁽⁷⁾ reflèteront la solidarité dans le Corps Mystique du Christ.

⁽⁷⁾ (NDT : On prendra connaissance de l'approche pragmatique et prudente de Salazar pour réintroduire un système d'Etat corporatif au Portugal dans son livre "Une révolution dans la paix", Flammarion, 1937)

Sixièmement

Le système monétaire d'un pays est destiné à servir la production en vue de la vie vertueuse des membres du Christ dans des familles heureuses.

**Programme de la nation juive depuis le rejet du Christ
devant Pilate et au Calvaire**

Premièrement

La nation juive sous la direction du messie naturel établira l'union parmi les nations. Ceci implique nécessairement l'élimination de tout vestige de Vie surnaturelle venant du Christ.

Deuxièmement

La nation juive sous le messie naturel décidera de ce qui est moral et immoral.

Troisièmement

Le divorce et la polygamie remplaceront le mariage chrétien.

Quatrièmement

La doctrine d'appartenance au Christ étant une corruption du véritable message juif au monde, toute trace d'appartenance au Christ et de Vie surnaturelle de Grâce devra être éradiquée de l'éducation. Les non-Juifs doivent être dressés à accepter de se soumettre à la nation juive, et la nationalité non-juive ne devra pas entrer en conflit avec la suprématie mondiale juive.

Cinquièmement

On visera à la totale socialisation de la propriété, soit sous la forme de l'étatisation intégrale, soit par le petit nombre de financiers qui contrôlent l'Etat. La propriété privée, en particulier celle de la terre qui procure l'indépendance, devra être supprimée.

Sixièmement

La monnaie est l'instrument par lequel amener l'étatisation ou le socialisme^(*) d'Etat. Au lieu que la finance soit pour la production et celle-ci pour les membres du Christ, il faut asservir les hommes à la production et celle-ci à la finance. On assurera la stabilité de l'étatisation ou socialisme d'Etat, par la domination de la finance.

(*) (NDT: "Le Socialisme mondial actuel forme le premier stade de l'accomplissement du Mosaïsme, le début de la réalisation de la condition future du monde annoncée par nos prophètes"...Alfred Nossig "Integral Judentum", cf. également le livre d'Ernile Ludwig "Une nouvelle Sainte Alliance", avec le Socialisme parmi les objectifs de la IIe guerre mondiale réclamée.)

CHAPITRE IX

LA DEUXIÈME FORCE NATURALISTE ORGANISÉE : LA FRANC-MAÇONNERIE

Naturalisme et Surnaturalisme

Nous avons étudié l'opposition de la nation juive au Corps Mystique du Christ, cette nation qui est la force naturaliste organisée non-secrète.⁽¹⁾ Nous allons maintenant étudier la force naturaliste organisée secrète, la Franc-Maçonnerie.

La Société Maçonnique ou le groupe de sociétés qui la constitue est, comme on en a déjà fait la remarque, une société visible, mais son caractère naturaliste et anti-surnaturel est secret ou masqué. Un nombre relativement faible de ses membres sont conscients du naturalisme ou de l'anti-surnaturalisme de ses objectifs, de même que de son rituel et de son symbolisme.

Commençons par clarifier ce que nous entendons par le naturalisme de la Franc-Maçonnerie.

1) Le Surnaturalisme affirme, comme on l'a vu, que la Vie de la Grâce, participation à la Vie intime de la Très Sainte Trinité, est infiniment supérieure à la vie naturelle de la raison humaine, et que l'unique source de cette Vie dans l'ordre existant est Notre Seigneur Jésus-Christ. La perte de la Vie surnaturelle à la Chute du premier Adam a été réparée par la participation au Corps Mystique du deuxième Adam.

Le naturalisme, au contraire, affirme que notre vie la plus élevée est la vie de la raison, et par conséquent nie qu'il y ait pu avoir une quelconque Chute ou perte de la Vie surnaturelle.

2) Le Surnaturalisme affirme, comme il est logique, que c'est seulement en cultivant notre appartenance au Corps Mystique de

(1) (NDT: En réalité, les élites juives sont organisés en société secrète, impénétrable aux non-Juifs, les intellectuels quasi tous enrôlés dans la Franc-Maçonnerie des B'nai B'rith évoquée plus loin.

Notre Seigneur que nous pouvons être des hommes bons et véritables, comme nous en avons le devoir.

Le naturalisme, également dans sa logique, affirme qu'il est sans importance d'invoquer Notre Seigneur Jésus-Christ, Mahomet ou Bouddha, ou de n'invoquer personne.

3) Le Surnaturalisme enseigne que l'Eglise Catholique, Corps Mystique du Christ, est infiniment supérieure et plus noble que toute société naturelle, tout en insistant sur le fait que l'on doit cultiver avec empressement l'amour ordonné de la patrie.

La mentalité naturaliste, au contraire, présente comme la plus haute organisation sociale l'Etat national ou l'ensemble du groupe des Etats qui tendent à se rassembler en un Etat-Monde.

4) L'Eglise Catholique visera à imprégner toute la vie sociale, politique et économique de l'esprit du Corps Mystique.

L'Etat ou le groupe d'Etats projeté par les *naturalistes* cherchera à éliminer tout vestige de Vie surnaturelle des organisations sociales.⁽¹⁾

Nous allons voir maintenant que toutes ces caractéristiques du naturalisme se retrouvent dans la Franc-Maçonnerie.

Enseignements de l'Eglise Catholique concernant le naturalisme de la Franc-Maçonnerie

L'enseignement de l'Eglise Catholique nous est donné avec pleine autorité par le Pape Léon XIII dans son Encyclique *Sur la Franc-Maçonnerie* :

La Franc-Maçonnerie proclame la suprématie de la raison humaine

(1) "Ce que les Naturalistes ou Rationalistes visent en philosophie est ce que les tenants du libéralisme, en appliquant les principes posés par le naturalisme, tendent à réaliser dans les domaines de la moralité et de la politique. La doctrine fondamentale du rationalisme est la suprématie de la raison humaine qui, refusant toute soumission à la Raison divine et éternelle, proclame son indépendance et se constitue suprême principe et source et juge de la vérité "(Encyclique du pape Léon XIII *Sur la Liberté humaine*).

"A partir de ce que Nous avons déjà écrit, il est d'une évidence indiscutable que leur but ultime (aux Franc-Maçons) est d'éradiquer complètement tout l'ordre politique et religieux du monde qu'a suscité le Christianisme, et de le remplacer par un autre en harmonie avec leur ligne de pensée. Ceci signifie que le fondement et les lois de leur nouvelle structure de société seront tirés du pur naturalisme... Or la doctrine fondamentale des Naturalistes, comme leur nom le signifie clairement, est que la nature humaine et la raison humaine doivent en toute chose être maîtresses et guides...

"Mais puisque c'est la fonction spéciale et exclusive de l'Eglise Catholique de préserver de toute trace de corruption les vérités qui lui ont été divinement confiées à garde et de les présenter dans leur intégrité, avec aussi l'autorité de les enseigner au monde avec les autres aides célestes au salut, c'est contre l'Eglise que la rage des ennemis du Surnaturel et que leurs attaques les plus féroces sont principalement dirigées. Or si l'on examine le mode d'action de la secte maçonnique en matière religieuse, spécialement là où celle-ci a plus de liberté de rejeter toute contrainte, tout observateur impartial se rendra compte qu'elle vise à mettre en pratique la politique des Naturalistes.

Négation de la Chute

"En outre, comme la nature humaine est entachée par le péché originel et donc plus disposée au vice qu'inclinée à la vertu, il est indispensable pour une vie vertueuse de restreindre les mouvements désordonnés de l'âme et de soumettre les passions à la raison. Dans cette lutte, ce qui plaît à la nature doit très souvent être méprisé, et il faut endurer les plus grands efforts et fatigues pour que la raison demeure toujours finalement triomphante. Or les Naturalistes et les maçons n'acceptant pas par la foi ce que nous savons par la Révélation divine nient que le premier Adam ait chuté. Ils soutiennent en conséquence que la libre volonté n'est en aucune manière affaiblie ou rendue soumise à Satan (Concile de Trente, Sess. VI, *De justif.*, c.1). Au contraire, s'exagérant plutôt notre vertu et bonté naturelle et la considérant comme la seule source et règle de justice, l'idée ne leur vient pas qu'il est besoin d'un effort continu et

d'une attention sans faille pour tenir en échec la révolte de nos passions et les tenir sagement sous contrôle. C'est la raison pour laquelle nous voyons les êtres humains assaillis par tant de tentations se livrer aux plaisirs des sens. C'est aussi ce qui explique la publication de journaux et d'opuscules à la fois trop libres et indécentes, de même que de pièces de théâtre épouvantablement licencieuses et le traitement scandaleux de sujets artistiques suivant les lois impudiques du prétendu *réalisme*. C'est encore le prétexte sous lequel on excuse ou l'on justifie l'encouragement systématique à l'efféminisation et au luxe, et la poursuite continuelle de toute forme de plaisir, par lequel on endort la vertu ...

"Ce que nous venons de dire peut être confirmé par un fait qui est nouveau, non pas tant en lui-même que parce qu'il est ouvertement admis. Comme en général n'obéissent aussi facilement à des propagandistes rusés et habiles que ceux dont la conscience a été sapée et broyée par la soumission au joug de leurs passions, il s'est trouvé des hommes dans la Société Maçonnique qui se sont proclamés résolus à faire les efforts les plus habiles et les plus rusés pour saturer les masses de toutes formes de vices, afin que dès lors elles obéissent au doigt et à l'oeil à leurs leaders dans leurs futurs projets, quelle qu'en puisse être la nature.

Propagation de l'indifférence religieuse

"Si ceux qui sont reçus dans la Société (Maçonnique) ne sont pas dans l'obligation d'abjurer explicitement le dogme catholique, ceci loin d'être un obstacle aux visées maçonniques leur est au contraire une aide. En premier lieu, ils trompent ainsi les gens simples et irréfléchis, et ils en attirent beaucoup d'autres dans leurs rangs. Secundo, comme tous ceux qui se présentent en provenance de toutes sortes de religions y sont facilement admis, les Franc-Maçons inculquent la grande erreur de notre époque, à savoir que la religion est une question indifférente, et qu'une religion est aussi bonne qu'une autre. Une telle attitude d'esprit équivaut à la destruction de la religion et tout spécialement de la religion Catholique, qui, étant la seule vraie religion, est traitée avec la plus grande injustice et soumise

à la pire forme d'insulte lorsqu'on la place au même niveau que les autres formes de croyances ...

"Bien qu'en règle générale ils admettent l'existence de Dieu, eux-mêmes avouent ouvertement que tous n'adhèrent pas fermement à cette vérité ni ne la tiennent avec une conviction sans faille. Car ils ne cherchent pas à cacher que cette question de Dieu est la principale source et cause de discorde parmi eux, et même, comme on le sait, que cela a été récemment le sujet d'une sérieuse contention dans leurs rangs. De fait cependant, ils accordent à leurs membres la plus grande liberté à ce sujet, de sorte qu'il leur est loisible d'être pour l'existence de Dieu ou pour sa non-existence, et que ceux qui soutiennent opiniâtrement qu'il n'y a pas de Dieu sont aussi chaleureusement accueillis que ceux qui, tout en affirmant qu'il y a un Dieu, ont des idées fausses à ce propos, comme les panthéistes. C'est purement et simplement supprimer la vérité sur Dieu et adopter une sorte de caricature de la Nature Divine.

Élimination de la Vie surnaturelle de la société

"A partir des points que nous avons sommairement évoqués, ce qu'est la Société Maçonnique et ce qu'elle vise est tout à fait clair. Ses principaux dogmes sont si complètement et si manifestement opposés à la raison humaine que l'on ne peut rien imaginer de plus pervers. Vouloir détruire la Religion et l'Eglise que Dieu Lui-même a fondées et sur lesquelles Il veille jusqu'à la fin des temps, faire effort pour ramener après un intervalle de dix-huit siècles (NDT : *aujourd'hui vingt*) les coutumes et la morale des païens est le summum de la folie et d'une atroce impiété. Il n'est pas moins horrible et intolérable de devoir répudier les bénéfices qui ont été acquis gracieusement par Jésus-Christ pour les hommes, non seulement à titre individuel mais en tant que liés en familles et en Etats. Même nos ennemis n'hésitent pas à témoigner de la haute estime dans laquelle ils tiennent ces bénéfices. Dans un tel dessein si fou et si pervers, l'implacable haine et soif de vengeance dont Satan est animé contre Notre Seigneur Jésus-Christ est rendue pratiquement visible à nos yeux de chair....

"En ce qui concerne la vie familiale, l'enseignement des naturalistes peut se résumer comme suit : le mariage appartient à la catégorie des

contrats commerciaux qui peuvent être librement révoqués par ceux qui les ont contractés. Les dirigeants de l'Etat ont tout pouvoir sur le lien du mariage. Dans l'éducation des jeunes, on ne doit rien enseigner comme certain et fixé concernant la religion. Chacun doit être laissé libre de suivre ses préférences, quelles qu'elles soient, lorsqu'il a atteint l'âge adulte.⁽¹⁾

"Tous ces points sont entièrement acceptés par les Franc-Maçons, et non seulement ils y adhèrent, mais ils se sont efforcés de longue date de les incorporer aux lois et aux institutions. Dans de nombreux pays déjà, même ceux supposés catholiques, il a été arrêté qu'aucun mariage autre que le mariage civil ne peut être reconnu comme légal ; dans d'autres, la loi permet le divorce, et ailleurs, tous les efforts sont faits pour le légaliser dès que possible. Ainsi approche à grands pas le temps où le contrat matrimonial sera entièrement perverti. Il est en danger de devenir une union instable conclue sous l'influence momentanée de la passion et susceptible d'être dissoute lorsque cette influence s'est estompée. Avec la plus grande unanimité, la Société Maçonnique s'efforce également de s'approprier l'éducation de la jeunesse ...

"Dans l'organisation politique, les naturalistes posent que tous les hommes ont les mêmes droits et sont tous égaux et semblables à tous égards ; que chacun est libre par nature, que personne n'a le droit d'exercer d'autorité sur autrui ; que c'est un acte de violence que d'exiger des hommes l'obéissance à une autorité qui n'émane pas d'eux-mêmes.... Ils soutiennent que l'Etat n'a pas à connaître Dieu ; que des diverses formes de religions il n'y a aucune raison pour accorder à l'une prééminence sur une autre : pour eux, toutes doivent être mises sur le même plan. Or que ces vues soient également celles des Maçons et qu'eux aussi veuillent instaurer des Etats constitués dans cet esprit est trop connu pour qu'on ait besoin de preuve.

(1) (NDT : Désormais ce "droit" est reconnu par une grande partie du clergé de l'Eglise de Vatican II, et par la loi civile aux enfants, qui peuvent ainsi déposer plainte contre des parents qui les forceraient à aller au catéchisme et les puniraient pour leur refus. Les conséquences peuvent être le retrait de la tutelle parentale ! La loi existe, et si elle n'est pas appliquée rigoureusement, elle peut le devenir à tout moment que décidera l'Autorité publique.)

Longtemps, ils ont lutté ouvertement avec toute l'énergie et les ressources dont ils disposaient pour amener cet état de choses, et ils préparent ainsi la voie aux esprits plus audacieux qui sont prêts à précipiter la société dans une situation pire encore, dans de folles tentatives pour arriver à l'égalité et à la communauté des biens par la destruction de toute distinctions de rangs et de la propriété...

"Un certain nombre de groupes de Communistes et de Socialistes préparent et exaltent un soulèvement révolutionnaire de cette nature, et la Société Maçonnique non seulement n'est pas opposée à leurs projets, mais les favorise grandement, et ses principes sont identiques aux leurs. S'ils n'entreprennent pas de réaliser leurs objectifs tout de suite et partout, ce n'est pas parce qu'ils sont freinés dans leur doctrine ou par manque de fermeté d'objectif, mais en partie à cause de la force de cette religion divine qu'on ne peut détruire, et en partie parce que les membres les plus raisonnables de la communauté ne veulent pas être les esclaves des sociétés secrètes et résistent avec vigueur à leurs tentatives insensées....

"Ce que nous avons dit ... doit s'entendre de la Société Maçonnique en corps et des associations qui lui sont semblables et lui sont liées, mais ne vaut pas pour chacun des membres individuels. Parmi les associés, il y en a éventuellement beaucoup qui, tout en étant blâmables d'avoir adhéré à ces associations, ne sont eux-mêmes ni participants aux crimes de ces sociétés, ni informés du but ultime auquel elles visent. Semblablement, certaines des sociétés affiliées peut-être n'approuvent en rien certaines de leurs conclusions extrêmes dont l'illégitimité les consterne, bien qu'il serait logique qu'elles les acceptent puisqu'elles découlent nécessairement de leurs principes communs.

"Certaines d'entre elles aussi sont tenues par les circonstances de temps et de lieu à se borner à des projets moins ambitieux qu'elles ne souhaiteraient ou que les autres ont entrepris de réaliser. Elles ne doivent pas pour autant être jugées comme hors de la Fédération Maçonnique, car l'appartenance à la Fédération Maçonnique doit se

juger non pas tant sur les actes et par les résultats que par l'acceptation d'une série de principes directeurs".⁽²⁾

L'objectif final de la F-M : l'Etat mondial naturaliste ou République Mondiale

Nous venons de voir que le Pape Léon XIII enseigne que la Franc-Maçonnerie non seulement ne s'oppose pas aux desseins des Socialistes et des Communistes, mais les appuie grandement, car ces principes sont les mêmes que les leurs. Depuis, le Pape Benoît XV, après avoir parlé du "Naturalisme, cette épouvantable peste de notre époque", déclara : "L'instauration de la République Universelle, espérée par tous les pires éléments de désordre et qu'ils attendent avec confiance, est une idée qui est mûre pour exécution. *De cette république basée sur les principes d'absolue égalité des hommes et sur la communauté des possessions seraient bannies toutes distinctions nationales, et n'y serait plus reconnue l'autorité du père sur ses enfants ou de la puissance publique sur les citoyens, ni de Dieu sur la société humaine.* Si ces idées viennent en application, il s'ensuivra inévitablement un règne de terreur inouïe. Déjà aujourd'hui une large portion de l'Europe subit cette expérience pénible, et Nous voyons que l'on cherche à étendre cet épouvantable état de choses à d'autres régions."⁽³⁾

C'est l'Etat Mondial auquel visent les Communistes. Et comme la Franc-Maçonnerie a les mêmes principes fondamentaux que le Communisme, c'est aussi à la République Mondiale que travaille la Maçonnerie, même si certains Maçons n'en sont pas conscients. La conclusion logique des principes de la Révolution Française est le Communisme. Puisque tous les hommes sont égaux, la propriété qui est la plus grande source d'inégalité doit être abolie. Certains Maçons ressentent cette logique et tentent d'endiguer la vague. Leur réaction,

⁽²⁾ Encyclique *Humanum genus*

⁽³⁾ Motu Proprio *Bonum Sane*, du 25 juillet 1920.

(NDT : On ne comprend pas alors comment le pape Benoît XV put bénir et adresser ses vœux à la Société des Nations, embryon de ce Gouvernement Mondial des Judéo-Maçons qu'il dénonçait ?)

cela va sans dire, n'évitera pas les maux inhérents aux principes de la Société à laquelle ils ont juré allégeance.

Les Constitutions maçonniques

Exposons maintenant le naturalisme des *Constitutions d'Anderson* des Franc-Maçons.⁽⁴⁾ Voici ce que disent les Constitutions d'Anderson (édition de 1723) du premier des devoirs ou obligations des Franc-Maçons, à savoir celui concernant Dieu et la religion :

"Un maçon de par son allégeance est dans l'obligation d'obéir à la loi morale ; et s'il a une compréhension correcte de cet Art,⁽⁵⁾ jamais il ne sera un athée stupide ni un esprit fort libertin. Mais bien que dans les temps anciens les Franc-Maçons avaient le devoir dans chaque pays d'appartenir à la Religion de ce pays ou nation quelle qu'elle fût, on estime plus expédient aujourd'hui de ne les obliger qu'à la Religion à laquelle tous les hommes adhèrent, et de garder pour eux leurs opinions particulières ; c'est à dire d'être des *hombres bons et véridiques*, des hommes d'honneur et d'honnêteté, à travers les dénominations et convictions qui peuvent les distinguer ; grâce à quoi la Maçonnerie devient le centre de l'union et le moyen d'une amitié véritable et conciliatrice entre des personnes qui autrement seraient restées perpétuellement à distance".

⁽⁴⁾ Le *Nouveau Livre des Constitutions d'Anderson* est la plus ancienne et la plus importante publication officielle de la Grande Loge d'Angleterre.

⁽⁵⁾ "*The Constitutions of Freemasonry or Abiman Rezon*" publiées par la Grande Loge d'Irlande en 1858 ajoute ici : "en véritable Noachide". En note, il est indiqué que ceci signifie en Fils de Noé, nom originel des Franc-Maçons. Ce texte des Constitutions est celui de la deuxième édition, de 1738.

L'écrivain catholique Arthur Preuss, dans son "*Etude de la Franc-Maçonnerie Américaine*" édition anglaise, pp.350-351 dit : "Il est regrettable que le Dr Mackey consacre une si grande part de son *Encyclopédie de la Franc-Maçonnerie* à exposer les mythes et les fables maçonniques, mythes et fables que les auteurs qu'il condamne si justement ont fait passer pour des faits... la fable de Noé, la fable d'Euclide, la fable de Pythagore, la fable du Roi Salomon et du Temple de Salomon". Les livres du Dr Mackey font partie des classiques de la Franc-Maçonnerie Américaine. (NDT : Le livre d'A. Preuss a été traduit en français et édité récemment par la Librairie Sodalitium).

Plus loin à la Section VI "Comportement", on lit : " ... aucune moquerie ou querelle ne doit franchir le seuil de la Loge, et moins encore toute querelle sur la Religion ou la Nation ou la politique de l'Etat, car nous sommes en tant que Maçons de la Religion Catholique ci-dessus mentionnée ; nous sommes aussi de toutes nations, idiomes, parentés et langues, et sommes déterminés à bannir toutes questions politiques comme n'ayant jamais rien amené de bon pour la prospérité de la Loge et ne devant jamais en amener. Ce devoir a toujours été enjoint et observé, mais tout spécialement depuis la Réforme en Angleterre ou dissidence et sécession de ces Nations de la Communion de Rome ".

"Il faut insister sur ces points des "devoirs". Avant tout, la foi en l'existence de Dieu n'est pas clairement demandée ou ordonnée. Toute la phraséologie utilisée exhale une ambiguïté bien calculée pour tromper l'ignorant et le naïf. L'athéisme n'est pas condamné, mais juste assez désavoué pour répondre aux exigences de l'époque, alors que le fait de l'admettre ouvertement eût été fatal à la Maçonnerie. Il n'est pas dit que le athées ne sont pas admis ni qu'aucun Maçon ne peut être athée, mais simplement que, s'il comprend correctement l'Art, il ne sera jamais "un athée stupide", c'est à dire qu'il ne professera jamais l'athéisme de manière stupide, par exemple par des déclarations qui choqueraient les sentiments religieux et donneraient à la Maçonnerie mauvaise réputation. Mais même un tel athée stupide n'encourt d'autre censure que de s'entendre assurer qu'il ne comprend pas correctement l'Art (de la Maçonnerie), jugement purement théorique et sans sanction pratique. Un désaveu aussi faible tend plutôt à encourager l'athéisme positiviste moderne."⁽⁶⁾

Le même auteur poursuit en disant : "A peine plus sérieux est le rejet de l'athéisme par les Grandes Loges Britannique, Américaine et Allemande dans leur débat avec le Grand-Orient de France. La Grande Loge Anglaise il est vrai, dans sa Communication trimestrielle du 6 mars 1878 (Chr.,1878, I, 161) adopta quatre

⁽⁶⁾ Article sur la Maçonnerie dans "*The Catholic Encyclopaedia*" par le RP. H. Gruber, S.J. Le P. Gruber est un expert reconnu en la matière .

résolutions, dans lesquelles la croyance en le Grand Architecte de l'Univers est déclarée être la marque ancienne la plus importante de l'Ordre, et qu'une profession explicite de cette croyance est requise des Frères du Grand-Orient de France en visite comme condition de leur entrée dans les Loges Anglaises. Des mesures semblables sont été prises par les Grandes Loges Irlandaise, Ecossaise et Nord-Américaine. *Mais cette croyance en un Grand Architecte est si vague et si symbolique qu'elle peut inclure presque toute espèce d'athéisme et même le "stupide athéisme". De plus, les Grandes Loges Britannique et Américaine se déclarent être pleinement satisfaites d'une déclaration aussi vague, en fait purement verbale, sans autre investigation sur la nature de cette croyance, et qu'elles ne souhaitent prétendre que la Maçonnerie soit une "Eglise, un "concile" ou un "synode". En conséquence sont reconnus comme Maçons même ceux qui, avec Spencer et les autres philosophes naturalistes de notre époque, appellent Dieu, le tout-puissant principe caché œuvrant dans la nature.*"

Le RP. Gruber cite alors des extraits de divers auteurs et orateurs maçonniques pour montrer combien les autorités maçonniques se satisfont d'une affirmation vague sur Dieu. Par exemple, un Grand Orateur, Zabriskie d'Arizona, proclama le 13 novembre 1889 que "les membres individuels peuvent croire en une multitude de dieux, si leur conscience et leur jugement l'exigent". Le RP. Gruber en conclut : "Ainsi donc, toute la controverse s'avère purement nominale et formelle. De plus, on doit remarquer que la clause déclarant comme condition d'admission la croyance en le Grand Architecte de l'Univers n'a été introduite dans le texte des Constitutions de la Grande Loge d'Angleterre qu'en 1815, et que le même texte déclare aussi : "un Maçon par conséquent est particulièrement tenu à n'agir jamais contre ce que lui impose sa conscience", par lequel la Grande Loge semble reconnaître que la liberté de conscience est le souverain principe de la Franc-Maçonnerie, qui prévaut sur tous les autres lorsqu'il vient en conflit avec eux... Ainsi le Grand-Orient de France a donc raison du point de vue maçonnique quant à la substance de la question, *mais il a dévié de la tradition en rejetant les symboles et la formule symbolique, qui, lorsqu'ils sont exactement compris, n'impliquent en rien des assertions dogmatiques, mais ne peuvent être rejetées sans porter atteinte à l'œuvre de la Maçonnerie, puisqu'elle*

a besoin de formules religieuses ambiguës... De ce point de vue, le symbole du Grand Architecte de l'Univers et celui de la Bible sont effectivement de la plus haute importance pour la Maçonnerie."

Le second point à relever à propos de ces "devoirs" est l'erreur fondamentale de la Maçonnerie, à savoir le Naturalisme. *L'Ordre du monde, comme nous l'avons indiqué, demande que tous les hommes acceptent la Vie surnaturelle, qui est participation à la Vie intime de la Très Sainte Trinité. C'est seulement par cette Vie divine que nous pouvons vivre dans l'Ordre notre vie naturelle, tant individuelle que sociale. L'unique source de cette Vie est Notre Seigneur Jésus-Christ, et les hommes sont destinés à recevoir communication de cette Vie par leur incorporation à Lui en devenant membres de la société surnaturelle et supranationale de Son Corps Mystique, l'Eglise Catholique. Toutes les nations sont appelées à entrer dans le Corps Mystique du Christ et à organiser leur vie nationale en accord avec le Plan divin. Or, partout la Maçonnerie, l'Anglaise tout autant que la Française, refuse d'accepter le divin plan pour l'Ordre ; elle se place au dessus du Corps Mystique du Christ, et vise à attirer Etats et nations à une unité supranationale naturaliste.*

Quelle preuve a-t-on que la Franc-Maçonnerie refuse le Plan divin ? D'après le passage des Constitutions d'Anderson que nous avons cité, la Société maçonnique oblige ses membres à observer la loi morale et à être des hommes bons et véridiques, mais elle souligne que pour être des hommes moralement bons, il est indifférent d'accepter ou pas le Plan de Dieu pour la restauration de notre Vie surnaturelle par Notre Seigneur Jésus-Christ. Or, par le péché originel nous avons perdu la Vie surnaturelle et la Grâce divine nous est nécessaire pour pouvoir mener une vie ordonnée, et néanmoins cette Société proclame que l'on peut être un homme bon et véridique tout en restant tout à fait indifférent à l'unique source de la Grâce, Notre Seigneur Jésus-Christ et à Sa divinité. Ceci équivaut à nier la Chute, et est du pur naturalisme.⁽⁷⁾

⁽⁷⁾ Dans l'édition de 1738 des *Constitutions* d'Anderson, le caractère naturaliste et purement rationaliste de la Franc-Maçonnerie est encore plus fortement souligné que dans l'édition de 1723. "Dans les temps anciens, y lit-on, les Maçons chrétiens avaient le devoir d'observer les usages chrétiens de chaque pays où ils se rendaient

L'importance de la Société Maçonnerie dans le monde comme seule organisation capable d'amener l'union entre les hommes divisés par leur allégeance à des sectes opposées entre elles et relativement sans importance s'entend implicitement à chaque ligne des Constitutions. C'est d'ailleurs explicitement affirmé à certains moments, comme par exemple dans le **Chant des Compagnons maçons** :

I

*Vive la Maçonnerie, profession divine,
Gloire de la Terre révélée des Cieux
Qui brille de joyaux précieux
Cachés aux yeux de tous, sauf de ceux des maçons.*

II

*Comme l'homme de la brute se distingue,
Un Maçon surpasse les autres hommes ;
Par ce qui est Savoir de choix et rare
Mais qui en son cœur en sûreté demeure*

Ainsi donc, en vertu d'un savoir révélé des cieux, communiqué aux hommes de cette Société, qui professe l'indifférence à l'égard de Notre Seigneur Jésus-Christ, un maçon s'élève autant au dessus d'un homme qui croit en la divinité de Notre Seigneur et qui accepte ses enseignements qu'un être humain est au dessus de la brute. Difficile d'insister plus lourdement sur l'idée qu'il est folie d'attacher quelque importance à la participation au Corps Mystique du Christ par

et travaillaient ; mais la Maçonnerie étant présente dans toutes les nations, même de diverses religions, ils ont maintenant le devoir d'adhérer à cette religion sur laquelle tous les hommes s'accordent, laissant à chacun des Frères son opinion particulière."

Les Constitutions de la Franc-Maçonnerie ou *Azhiban Rezon*, publiées par la Grande Loge d'Irlande en 1858, suit l'édition de 1738 des *Constitutions d'Anderson*, comme on l'a déjà indiqué. Dans ce volume, on trouvera une bonne illustration du naturalisme de la Franc-Maçonnerie, c'est à dire son inculcation systématique de l'indifférence envers Notre Seigneur Jésus-Christ. Les prières à utiliser dans les différentes Loges et Chapitres du Royal Arch et Campements des Hauts Chevaliers Templiers sont pratiquement toutes de deux formes : l'une est purement naturaliste, l'autre fait mention de Notre Seigneur Jésus-Christ.

rapport à l'appartenance à la Franc-Maçonnerie. L'on voit donc que la Franc-Maçonnerie, non seulement inculque l'indifférence à l'égard du Plan divin pour l'Ordre ⁽¹⁾ par l'appartenance au Corps Mystique du Christ, mais qu'elle se place bien au dessus du Corps Mystique.

Répétons-le, *toute la force des arguments employés par les Maçons quant à l'influence bénéfique et unificatrice de la Maçonnerie semble reposer sur l'assertion que la raison humaine inculque (rait) l'indifférence religieuse.* Par exemple, Lord Amptill, Vice-Grand Maître, dans un discours cité dans "L'Histoire de la Loge de la Banque d'Angleterre", déclare ceci : " Je vous en ai assez dit pour vous rappeler que le but de la Franc-Maçonnerie est religieux ; car qu'est-ce que la religion sinon le service de Dieu... Mais comprenez-moi bien : je ne suis pas en train de dire ou de penser que la Franc-Maçonnerie est une religion, qu'elle peut prendre la place d'une religion dogmatique quelconque de nom connu, d'existence définie et d'une foi. Ce que je dis et crois fermement, c'est que l'objet de la Franc-Maçonnerie est d'aider les hommes de toutes croyances à vivre religieusement leur vie et à pratiquer avec plus de vérité la religion qu'ils professent."⁽⁸⁾

D'où il ressort que cette Société, qui se dit profondément religieuse et respectueuse du service de Dieu, évite d'éveiller les esprits de ses membres à cette grande vérité objective que la Deuxième Personne de la Très Sainte Trinité est descendue dans le monde pour indiquer précisément comment le Dieu Trine doit être adoré et servi. Non seulement elle évite donc d'attirer l'attention de ses membres sur l'importance qu'il y a à découvrir quelle est la seule Religion véritable fondée par le Dieu fait Homme, mais elle les pousse à négliger la

⁽¹⁾ (NDT : le Plan divin pour l'Ordre, c'est que toute créature et toute société connaisse et aime Dieu tel qu'Il s'est révélé Un et Trine, Lui rende hommage comme Créateur et Sauveur, l'aime par-dessus tout et en tout, et aime les créatures en Lui et pour Lui dans l'obéissance à Sa loi et la charité mutuelle, comme NS Jésus nous a aimés pour Son Père et Sa gloire. Cela, parce que Dieu nous a aimés en premier et malgré notre rébellion en Adam. C'est l'enseignement des Apôtres et de l'Eglise, et ce que rappelle le culte du Sacré-Cœur. On comprend ainsi le caractère satanique de la Maçonnerie, propédeutique pour éloigner les chrétiens de l'amour et de la fidélité au Christ et à l'Eglise, les leur faire haïr et apostasier, et par là ouvrir aux Juifs la voie du pouvoir.)

⁽⁸⁾ "History of the Bank of England Lodge", de Spehen A. Pope pp. 11-12.

question et présente celle-ci comme sans importance. Il s'ensuit qu'elle s'efforce en pratique d'introduire l'erreur pernicieuse que, selon la loi naturelle, une religion en vaut une autre.

La plaie de l'indifférence religieuse a tellement affaibli les esprits des hommes à propos des desseins de Dieu qu'ils sont devenus pratiquement incapables de percevoir l'épouvantable désordre dû à ce naturalisme. Il nous faut donc nous y arrêter quelque peu.

Entrer dans une Société dans laquelle les hommes renoncent sans réserve à leur volonté au profit des chefs de ladite Société par un serment d'obéissance aveugle est un acte immoral, contraire à la nature raisonnable dont l'homme a été doté par Dieu. Cette révolte est encore plus détestable lorsqu'il est question d'entrer dans une Société qui fait ouvertement profession de Naturalisme. Comme il n'y a que deux camps ici-bas, la révolte contre le Christ-Roi est objectivement l'entrée dans le camp de Satan :

Ce naturalisme est l'erreur fondamentale de la Maçonnerie, et elle est commune à toutes ses branches, l'Anglo-Saxonne, la Française, l'Italienne et l'Espagnole. La corruption de l'idée de Dieu a suivi inmanquablement le rejet de l'unique voie instituée pour le retour à Dieu, à savoir l'appartenance au Corps Mystique du Christ. Le Grand-Orient de France a laissé voir la présence de cette corruption et dégradation concernant Dieu plus ouvertement que la Maçonnerie Anglaise ou Irlandaise. C'est tout le sens de la controverse au sujet de la suppression par le Grand-Orient de France de l'expression le Grand Architecte de l'Univers.⁽⁹⁾

Le Pape Léon XIII dans son Encyclique *Humanum genus* a souligné avec insistance la corruption qui est la conséquence nécessaire du naturalisme : "Les Naturalistes, écrit-il, vont beaucoup plus loin encore. Car ayant follement tourné le dos à la voie droite dans les matières de la plus haute importance, ils sont précipités à des extrêmes, soit par la fragilité de l'humaine nature, ou parce que Dieu

⁽⁹⁾ Le Manifeste publié en 1938 par le Duc de Connaught en tant que Grand Maître de la Maçonnerie Anglaise réaffirme la nécessité de la croyance en l'Être Suprême pour être reconnu par la Grande Loge d'Angleterre, mais cela laisse la question exactement en l'état.

châtié à juste titre leur orgueil. Ainsi, il arrive que même ces vérités qui sont saisies par la raison humaine ne sont plus considérées par eux comme absolument certaines. Tel est le cas par exemple de l'existence de Dieu, de la totale immatérialité de l'âme humaine et de son immortalité. La secte maçonnique par suite de la même erreur d'orientation est tombée dans le même péril. Même si de manière générale ils admettent l'existence de Dieu, ils témoignent eux-mêmes du fait qu'ils ne reconnaissent pas tous fermement cette vérité ou n'y adhèrent pas avec une inébranlable conviction."⁽¹⁰⁾

En résumé donc, le fait que la Grande Loge d'Angleterre retienne l'article faisant référence au Grand Architecte de l'Univers ne signifie pas que la Maçonnerie Anglaise soit Chrétienne, car la Maçonnerie Anglaise n'accepte pas la suprématie du Corps Mystique du Christ. Tout au contraire, la Maçonnerie Anglaise est anti-surnaturelle et anti-chrétienne tout comme les autres branches de la Fraternité Maçonnique, puisqu'elle met Mahomet ou Bouddha sur le même plan que le Christ, niant donc au Christ Son rôle d'unique Médiateur.⁽¹¹⁾ Cet article ne signifie donc pas que la Franc-

⁽¹⁰⁾ Le présent auteur a montré à partir d'écrivains maçonniques de la plus haute réputation tels que Wilmshurst, Pike et Milton Stewart que la doctrine véhiculée en termes voilés par la symbolique de la Franc-Maçonnerie est le Panthéisme, et que le résultat final auquel tend l'initiation est la déification panthéiste de l'homme, avec un accent tout particulier mis sur la puissance génératrice de la race humaine. Les initiations antiques aux Mystères païens et celle à la Maçonnerie moderne sont des cérémonies révélatrices indirectes et graduées de la déification panthéiste. Ces révélations ne sont faites aux nouveaux adeptes qu'après qu'ils ont juré d'adhérer d'esprit et de cœur à la chose et d'en garder le secret sous peine de mort. C'est ainsi qu'ils entrent objectivement dans le camp de Satan et se soumettent d'eux-mêmes à lui dans sa lutte contre Notre Seigneur Jésus-Christ. Ce Panthéisme, aboutissant comme il le fait à la déification de la fonction génératrice de la race, explique la vogue sans cesse croissante de la nudité dans le monde moderne désacralisé. Cf. "*The Mystical Body of Christ in the Modern World*", Annexe VI, pp. 346-351. Cf. aussi "*L'Initiation Maçonnique*" de Charles Nicoulaud et "*American Freemasonry*" d'Arthur Preuss, pp. 130-169, ouvrages dans lesquels cette doctrine est prouvée de façon convaincante.

⁽¹¹⁾ Dans *The Freemason* du 14 août 1926, on lit : "A un service maçonnique ... dans l'église paroissiale (anglicane) St Andrew de Ramsbottom... le Fr. évêque de Hulme, précédemment Grand Chapelain provincial de Worcester, déclara que le

Maçonnerie professe la croyance en un Dieu transcendant, comme nous le savons de Lui, puisqu'elle est compatible avec l'acceptation du Panthéisme, c'est à dire avec l'identification de Dieu à l'homme. La Maçonnerie Française du Grand-Orient a présenté cette conception panthéiste de l'idée de Dieu d'une manière plus complète et plus explicite que la Franc-Maçonnerie Anglaise. Un aveu clair d'athéisme ou de la déification de l'homme aurait été impolitique en Angleterre en 1878, au moment où le Grand-Orient supprima de ses Constitutions le paragraphe faisant référence à l'existence de Dieu.

véritable esprit de la Franc-Maçonnerie était la charité. La Franc-Maçonnerie n'était pas nécessairement chrétienne. On ne trouvera pas le nom du Seigneur Jésus-Christ dans les prières ni dans les expressions de louanges, mais quiconque reconnaît l'Être Suprême de Dieu, si rien d'autre ne le disqualifie, peut devenir membre de ce grand Ordre. "Bien que la Franc-Maçonnerie ne soit pas Chrétienne, du moins est-il juste de dire qu'elle est religieuse".

Dans le numéro du 26 mars 1927 du même périodique, on pouvait lire : "L'évêque Weldon, P.G.C., précédemment évêque de Calcutta et Métropolitain de l'Inde, dans ses *Mémoires et Pensées*, dit que la Franc-Maçonnerie, qui est d'une si grande puissance en Inde, peut être gratifiée de rendre possible l'union des sectateurs des si nombreuses religions dans le culte commun d'un Créateur Tout-Puissant." Et aussi, *The Freemason* du 3 Novembre 1917 rapporte l'installation d'un Musulman, le Frère Anik, comme vénérable de la Loge Wantage de Londres, qualifiant cet événement de nouveau titre de gloire pour la Maçonnerie Anglaise. Le Grand Maître, le duc de Connaught, exprima ses regrets de ne pouvoir assister à la cérémonie.

A la section "Notes sur le Livre des Constitutions" édition de 1922, du *Masonic Record* de septembre 1927, nous trouvons le commentaire suivant :

" Devoirs concernant Dieu et la Religion :

" Laissons à chacun sa religion ou son mode de culte, etc.

" Donc pas nécessairement Chrétien.

"Aussi le Livre Saint (en Loge) est celui qui contient la Loi Sacrée pour l'individu concerné.

"Lorsqu'est utilisé tout autre Livre Saint que la Bible dans le but de lier tout membre d'une religion non-chrétienne, le Volume de la Loi Sacrée doit être en Loge et être ouvert ; car tout Frère qui a été reçu O. B. (Frère Obligé) sur le Volume de la Loi Sacrée a le droit d'insister sur sa présence à l'intérieur de la Loge. L'usage des autres textes sacrés est à la convenance du candidat.

"Rien n'empêche un homme de croire en un ou plusieurs dieux inférieurs, du moment qu'il reconnaît un Dieu suprême." Cf. "*Reflections on Freemasonry*", par un Anglo-Catholique, pp.52-60

Le maintien du terme vague de Grand Architecte de l'Univers permit à la Franc-Maçonnerie Anglaise de se poser comme religieuse, tout en continuant son travail de sape de la foi des Anglais en la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ et dans la réalité de la Vie surnaturelle de Grâce qui nous vient de Lui, par laquelle nous sommes des hommes véritables, comme nous en avons le devoir.^(*)

"En outre, écrit Léon de Poncins, il ne s'ensuit pas qu'il y ait absence de relations entre la Franc-Maçonnerie Anglo-Saxonne et la Franc-Maçonnerie Latine. L'Amérique n'a pas totalement rompu avec le Grand-Orient, et la Franc-Maçonnerie Anglaise est en rapports étroits avec la Branche Américaine. L'Angleterre est également en contact avec plusieurs Obédiences maçonniques d'Europe Centrale, qui à leur tour sont en relations avec le Grand-Orient. De plus, l'Angleterre maintient des contacts directs avec des branches latines de la Franc-Maçonnerie, qui ne diffèrent en rien du Grand-Orient. Si l'on ouvre *l'Annuaire Maçonnique* pour 1930, nous trouvons que la Grande Loge a des relations officielles avec le Portugal, l'Espagne, avec le reste de la Maçonnerie Italienne et avec l'Amérique Latine.

"Ceci mine les affirmations de la Franc-Maçonnerie Anglaise (quant à sa complète rupture d'avec le Grand-Orient), car aucun Maçon de bas grade n'ignore le fait que les Maçonneries Espagnole, Portugaise et Brésilienne, pour n'en mentionner que quelques unes, sont activement politisées et anti-religieuses à la manière du Grand-Orient. La Franc-Maçonnerie Espagnole fomenta une agitation internationale en faveur de l'anarchiste Ferrer ; la Franc-Maçonnerie

(*) (NDT : l'ouvrage "*Darkness visible*" de l'Anglican Walton Hannah a montré que le Royal Arch de la Grande Loge d'Angleterre révèle son caractère païen et antichrétien par son rituel, qui fait référence à une trinité nommée Ja-bu-lon, ignorant Jésus-Christ Dieu-le-Fils, Notre Seigneur, mais qui inclue Baal et Osiris avec les avatars de la trinité indoue Brahma, Vishnou et Civa ! Lorsque Wojtyla, dit Jean-Paul II, alla se faire marquer le front du signe de Civa, les 2 et 5 février 1986 (photos dans le magazine *L'Express*, du 7. 2. 1986), il se confomait là à un rite sataniste Indouiste et de la Maçonnerie...)

Portugaise joua un rôle actif dans la Révolution (portugaise) de 1910, qui débuta par l'assassinat du Roi Carlos et de son fils... " (12)

Sir Alfred Robbins, qui pendant un certain nombre d'années fut un haut membre de l'administration de la Franc-Maçonnerie Anglaise, fut envoyé en Amérique du Nord et du Sud en 1924 comme représentant accrédité du Grand Maître Anglais, le duc de Connaught. Il fournit des témoignages intéressants sur les liens entre le Grand-Orient et la Grande Loge d'Angleterre dans son livre "*English Speaking Freemasonry*" (Franc-Maçonnerie de langue anglaise). Nous y lisons : "Du golfe du Mexique au détroit de Magellan, les diverses Organisations maçonniques nationales au pouvoir sont de type Latin (du Grand-Orient). Ces Grandes Loges d'Amérique Centrale et du Sud ou Grands-Orients... acceptant les formules anglaises des principes fondamentaux, la Grande Loge Unie d'Angleterre les reconnaît en amicale association. Dans quatre d'entre elles – en Argentine, au Brésil, en Uruguay et au Chili –, il existe des Loges de langue anglaise et où le travail se fait en Anglais... toutes en relations amicales, toutes en rapports divers avec la Grande Juridiction du pays où elles résident, et dont, sous la Loi Maçonnique internationale, elles sont tenues de respecter la souveraineté..

"Au Brésil, il n'existe pas de Loge reconnue par l'Angleterre, mais il y a une quinzaine de Loges de langue anglaise et où l'on travaille en Anglais qui ont l'agrément du Grand-Orient du Brésil, leurs affaires internes étant représentées dans ce corps par un Grand Conseil... constitué sous les auspices de l'Accord Maçonnique Anglo-Brésilien de 1912... Ainsi, en harmonie avec les Organes Nationaux (du Grand Orient), dans quatre des principaux pays Sud-Américains, la Franc-Maçonnerie opérant en langue anglaise a une existence en corps pleinement reconnue, non seulement par ces organismes, mais aussi par la Grande Loge Unie d'Angleterre".

L. de Poncins cite une interview donnée par Sir Alfred Robbins dans *The Scotsman*, du 6 juin 1927, dans laquelle celui-ci disait avoir été aimablement reçu par les Grand Maîtres des Grands-Orients du

(12) "*Refusé par la Presse*", p. 102. Pour les documents sur la Révolution Portugaise, voir "*Le Portugal renaît*", de Léon de Poncins.

Brésil, d'Argentine et d'Uruguay. Il cite aussi une déclaration de Sir Alfred aux membres de la Loge Suisse *Helvetica* en visite à Londres, disant qu'il était revenu d'Amérique du Sud en admiration pour la Franc-Maçonnerie Latine, sentiment qu'il n'aurait jamais pu avoir si sa connaissance de celle-ci en était restée aux échanges de correspondance et aux lectures. (13) Sir Alfred, aux pages 18-20 de son livre, apporte la claire preuve du sens vague du "fondamental Grand Architecte de l'Univers", comme du fait que la Maçonnerie n'est pas chrétienne. Voici ce qu'il écrit : "Le fondement sur lequel la Franc-Maçonnerie d'expression anglaise a reposé depuis si longtemps est une croyance révérentielle en l'Éternel, avec un accomplissement interne de Sa volonté révélée et de Sa parole. Elle reconnaît que cette croyance et cette révélation existent toutes deux sous des formes variées (*)... Les discussions théologiques à l'intérieur de la Loge ou en lien avec une réunion maçonnique sont aussi fermement interdites que jamais. Ceci n'interdit pas aux membres des dénominations (religieuses) et croyances diverses et particulières d'instituer des Loges qui, non par un règlement mais par convention, n'admettent d'autres membres que ceux de leur même croyance. En Angleterre, de nombreuses Loges sont exclusivement composées d'Anglicans, de Méthodistes et de Congrégationnistes ainsi que de Juifs, cependant qu'outremer il y a des Loges de Musulmans, de Bouddhistes et de Parsis, parmi les grands secteurs des conceptions religieuses mondiales..." (14)

(13) "*Refusé par la Presse*", pp. 103-104

(*) (NDT : c'est l'axiomatique de l'Église de Vatican II, pour qui les dogmes ne sont que des expressions culturelles changeantes et toujours inadéquates, ce en quoi cette Église n'est qu'une obéissance maçonnique qui a adopté le relativisme religieux du Convent maçon de 1869, l'Anti-Concile du Vatican, où la Maçonnerie dénonça "l'aveuglement et le mensonge de l'Église Catholique" et déclara une guerre perpétuelle contre elle, au nom de la liberté de conscience. Ses thèses, exact anti-Syllabus, furent reprises par "Gaudium et Spes", avec le reniement concomittant de l'Église de vingt siècles accusée de tous les crimes, dont celui d'avoir converti les païens et de leur avoir fait ainsi perdre leur "culture", c.a.d. leurs cultes aux démons !)

(14) Les Irlandais étudiants en Histoire feraient bien de lire ce que Sir Alfred dit aux pages 200-202 de l'action de la Maçonnerie Irlandaise en rapport avec le soulèvement et l'effondrement des volontaires Irlandais de 1779-1783. Dans les

Opposition de la Franc-Maçonnerie à l'Eglise Catholique

L'opposition à l'Eglise Catholique de toutes les branches de la Franc-Maçonnerie est donc fondamentale et indéracinable^(*), car c'est l'opposition du naturalisme à la Vie surnaturelle qui nous vient de notre Divin Sauveur. En d'autres termes, c'est l'opposition de l'Anti-Christ au Christ.

Il a paru nécessaire d'insister sur cette vérité à cause des propos que l'on entend parfois, même de la part de Catholiques, que la Franc-Maçonnerie Continentale est très différente de la Franc-Maçonnerie Anglaise. Cette dernière, dit-on, n'a pas de rapport avec la première et est simplement une association de bienfaisance où les non-Catholiques trouvent amitié et aide, mais dans laquelle les Catholiques ne peuvent entrer à cause du serment de secret imposé à ses membres. Ce genre d'affirmation est tout à fait erroné. Il trahit une complète ignorance de ce qui constitue le défaut principal de toutes les formes de Franc-Maçonnerie, à savoir le Naturalisme.

La révolte contre le divin Plan pour l'Ordre au XVI^e siècle, par laquelle chaque Etat Protestant a relégué le soin de la religion à un Service étatique, a préparé la voie à l'apparition d'une société purement naturaliste singeant l'universalisme du Corps Mystique du Christ. Satan poussa au désir d'une société basée sur cette religion naturelle acceptée de tous les hommes. Il fit valoir ainsi que, puisque les hommes sont raisonnables, on peut les rendre bons et véridiques et en même temps les faire œuvrer à la fraternité des hommes de toutes nations mise tellement en danger par tous les conflits entre dénominations Chrétiennes. Satan favorisa aussi un vœu de secret,

livres d'Histoire ordinaires, il n'est jamais fait mention de la Franc-Maçonnerie à propos de ce mouvement.

Les italiques dans les citations sont du présent auteur.

(*) (NDT : Opposition si fondamentale, comme le rappela le Dr Agnoli lors de sa conférence au Congrès de *Si Si No No* en Italie en 1996, que le P. Esposito, l'agent de liaison entre Montini-Paul VI et la Maçonnerie italienne, avait avoué lui-même qu'il existe plus de 590 condamnations de la Maçonnerie dans les actes du Magistère depuis Clément XII. Le rapprochement initié depuis Pie XI (Cf. "La Main tendue", de Nel Ariès) et que concrétisèrent en leurs personnes Roncalli-Jean XXIII, Montini-Paul VI et successeurs est une imposture et une apostasie.

sachant bien qu'il attirerait les curieux et les amateurs d'aventures. C'est ainsi que naquit cette caricature naturaliste du Corps Mystique du Christ, dans laquelle les hommes rejettent la Vie surnaturelle, et en outre outragent leur raison naturelle par un serment d'obéissance aveugle. La prétendue Réformation (qui fut en réalité une révolution et non pas une réforme) ne chercha pas à créer une organisation supranationale en remplacement de l'Eglise Catholique. Elle eut simplement pour résultat de séparer de l'unique Vraie Eglise du Christ différentes sections s'appelant elles-mêmes Eglises nationales. C'est à la Révolution française de 1789 que fut réservé de créer une organisation supranationale. ^(*)

L'Histoire, depuis cette révolution maçonnico-naturaliste, a été dans une large mesure un récit de la diffusion de ses principes à travers

(*) (NDT : De fait, la Franc-Maçonnerie avait entrepris sa diffusion européenne cinquante ans avant 1789, envoyant quatre émissaires en Allemagne, en France, en Italie et en Espagne depuis l'Angleterre, et c'est à cette époque qu'elle fut condamnée par Clément XII. Après cette période fondatrice, survinrent les agents créateurs d'obédiences ouvertement païennes, tous juifs et cabbalistes-sorciers (Martinez de Pasqually, Cagliostro, Weisshaupt, etc.) La diffusion internationale avait suivi la révolution d'Angleterre préparée et conduite avec la Juiverie hollandaise par une aristocratie protestante, groupée en sociétés secrètes et déjà sous influence de néo-païens rose-croix ayant investi des loges corporatives pour y cacher leurs réunions. Les conjurés y complotèrent évidemment sous serment de secret et d'allégeance à leurs chefs. Les Catholiques anglais firent de même, et c'est sous leur couvert que la Maçonnerie fut introduite en France. Ce mouvement devenu international, sa première révolution extérieure fut hélas favorisée aux Etats-Unis par Louis XVI et son ministre des Affaires étrangères, entraînant la contamination maçonnique et démocratique des officiers du corps français envoyés auprès des Américains. Le réseau international de la Maçonnerie était tel parce que sous la tutelle des membres des Communautés juives, comme le montra Copin-Albancelli. Tout est juif dans la Maçonnerie ont montré Mgr Meurin et d'autres spécialistes. La Révolution de 1789, servit de catalyseur de victoire par l'élimination du Roi très chrétien et les guerres provoquées, faisant coalescer les maçons des différents pays pour renverser Monarchies et principautés, déjà minées par la préparation des esprit sur cinquante ans. Si la domination juive n'est apparue qu'après la Révolution, c'est que les Juifs, peu nombreux en France, avaient opéré discrètement à travers l'élite sociale dévoyée, et qu'il leur fallut du temps en Europe pour renverser toutes les barrières protectrices que les Etats chrétiens avaient élevées pour se protéger, dans les lois, les usages et l'opinion.)

l'Europe et l'Amérique, aboutissant à la domination de l'internationalisme naturaliste de la Maçonnerie, derrière lequel est apparu le supranationalisme naturaliste encore plus organisé de la nation Juive. "La Russie" (bolchevique) ou "Moscou" ne sont qu'un simple prolongement des principes de 1789 et leur adaptation matérialiste dans le domaine de l'action de la part de ces organisations naturalistes. Ces dernières années (NDT : au cours des années 1925-35), est apparue au nom du concept de la patrie une série de réactions nationales contre la corruption et la déformation menées par ces forces naturalistes.⁽¹⁵⁾ Faute de saisir le mal intrinsèque du Naturalisme de la Révolution française et par conséquent sa place dans la lutte de Satan contre la Vie surnaturelle dans le monde, l'Histoire moderne depuis 1789 s'avère inintelligible.

Il est dommage qu'Hilaire Belloc, qui a fait un travail si remarquable en ce qui concerne l'histoire de la prétendue Réforme, n'ait pas clairement saisi ce point. Son interprétation de la Révolution française et des révolutions suivantes souffre du fait qu'il attribue l'opposition entre l'Eglise Catholique et la Franc-Maçonnerie, non pas à un conflit fondamental et logiquement inévitable de leurs programmes, mais à une association d'idées fortuite. Le passage dans lequel il exprime cette théorie se trouve dans un article sur la haine maçonnique contre l'Italie (Mussolinienne), dans le *G.K.'s Weekly* du 26 décembre 1936, où il écrit : "Les doctrines de la Franc-Maçonnerie sont assez inoffensives ; mais voici ce qui est assez digne de remarque, et qui ne peut s'expliquer que par *l'association d'idées* : c'est que partout où l'Eglise Catholique est puissante, la Maçonnerie devient l'organisation dirigeante des forces politiques qui visent à la destruction de la société Catholique.

"Il n'y a pas de lien logique entre le bizarre rituel hébraïque (inventé apparemment à la fin du XVIIe siècle) et l'hostilité à l'Eglise Catholique. Il y a encore moins d'apparence d'un lien logique entre les vagues idéaux humanitaires répandus dans la Maçonnerie et le corps de la doctrine Catholique. Le principal reproche est que la

⁽¹⁵⁾ Cf. "*The Rulers of Russia*" (les dirigeants de la Russie) (3ème édition) p. 55. Nous traiterons de ces réactions au Chapitre XVI

Maçonnerie, étant adogmatique, sape la religion doctrinale et organisée, mais ceci n'explique pas le conflit.

"Le lien entre telle chose et telle autre dans la vie pratique ne dépend pas seulement de liens rationnellement explicables, mais aussi de simples associations d'idées. Si quelqu'un est insulté par un homme en manteau rouge, l'association entre le manteau rouge et l'insulte pourrait apparaître, bien qu'elle resterait faible. Mais si un second individu en manteau rouge est aussi grossier vis à vis de la même personne, et qu'ensuite, à peu de temps de là, un troisième homme en manteau rouge joue un vilain tour à la même victime, celle-ci en viendra à associer le port de manteau rouge à l'hostilité manifestée à son égard. Si un groupe d'hommes dont le lien est la fidélité à une certaine croyance est en pratique constamment en bisbille avec ceux qui sont indifférents à leur croyance mais qui s'adonnent à jouer de la flute, les adeptes de la croyance en question acquerront inévitablement un état d'esprit dans lequel le fait de jouer de la flute leur est insupportable. La doctrine du baptême adulte n'a rien à voir avec la doctrine qu'une liqueur fermentée est un mal, mais par association d'idées il survient après plusieurs générations une hostilité permanente entre les Baptistes d'une part, et les franc-buveurs de l'autre.

"Telle est la réponse à ceux qui disent qu'il ne peut y avoir de réelle hostilité entre la Maçonnerie et la société Catholique. C'est en fait une hostilité alimentée par une association d'idées, qui a existé pendant si longtemps qu'elle a pris force et s'est enracinée, devenant permanente. Allez partout où vous voulez, dans toute nation ou pays Catholique – en Irlande, en France, en Belgique, à Vienne, au Portugal, en Espagne – partout vous trouverez que la Maçonnerie fournit l'encadrement, l'organisation et les directives d'attaque contre les traditions sociales et religieuses du peuple.

"La Maçonnerie internationale a donc déjà une antipathie naturelle contre la présence d'un Etat Catholique nouveau et puissant, comme l'Italie était manifestement en train de redevenir (NDT : dans les premières années du régime Mussolinien avec le Concordat signé avec le Vatican). Reste que cette tendance était vague ; ce qui l'a rendu virulente, ce fut l'attaque du nouveau Gouvernement Italien

contre les Loges maçonniques et le succès complet de cette attaque ^(*) ... D'où alors que partout dans le monde (en Amérique par exemple, où il y a plus de Franc-Maçons que dans tout le reste de la Chrétienté mis ensemble, au Mexique où le Gouvernement est ouvertement maçonnique, en Bohême où le Gouvernement est aussi purement maçonnique (comme on peut le constater en les personnes de Masaryk et Benès), la Maçonnerie œuvre contre L'Italie. L'une des choses les plus comiques à propos de notre presse moderne en Grande Bretagne est qu'on n'y parle jamais d'une question aussi importante ... le public est laissé dans l'ignorance du rôle international de la Maçonnerie, comme on le laisse ignorant de mille autres choses dont les propriétaires des monopoles des journaux n'ont jamais entendu parler ou qu'ils s'arrangent pour taire. "

Or un lien ou une opposition basé sur une association d'images (ou d'idées) est quelque chose de fortuit. La pensée que quelque chose est lié ou opposé à quelque chose d'autre vient à l'esprit à l'occasion de la présentation d'une image (et l'idée qui en surgit) du premier objet, à cause de l'impression laissée sur les sens dans l'expérience précédente de la personne en question. Dans ce cas, la pensée du second objet survient à cause d'une association d'impressions sensibles, qui autrement aurait pu être entièrement différente, si l'expérience vécue par l'individu avait été différente. Il n'y a rien dans la nature des choses qui fasse associer les objets. Mais un *lien objectif* ou une *opposition logique* tout au contraire est ce que l'esprit perçoit *impliqué par la nature des choses*, et cela est essentiel. C'est de cette nature qu'est l'opposi-tion entre le Naturalisme des diverses sections de la Fraternité Maçonnique et le Surnaturalisme du Corps Mystique du Christ, l'Eglise Catholique.⁽¹⁶⁾ La Maçonnerie émet un écran de

(*) (NDT : Lutte antimaçonnique de Mussolini, non soutenue par le Vatican de Pie XI au prétexte que le nationalisme (qui s'opposait à l'internationalisme maçonn) représentait un danger pour le supra-nationalisme de l'Eglise. Cette politique Vaticane traduisait l'influence des partisans de l'entente avec la Judéo-Maçonnerie (le cal Gasparri, Montini, etc.) et aussi le "sillonisme" de Pie XI !)

⁽¹⁶⁾Le RP Gruber, S.J., dans l'article sur la Franc-Maçonnerie de la *Catholic Encyclopoedia* est très clair quant à l'opposition radicale entre la Franc-Maçonnerie et l'Eglise Catholique. Voici ce qu'il écrit : "Certainement la Franc-Maçonnerie et la religion "Chrétienne" ou "Catholique" ne sont pas en opposition lorsque les

fumée et va à la bataille derrière la nationalité, la science, le progrès et le reste des "schibboleths" à la mode, pour lesquels tant de Catholiques et d'ex-catholiques apostats ont recrucifié Notre Seigneur depuis 1789, mais à cause de son Naturalisme la Maçonnerie vise toujours en dernier ressort à éliminer l'acte surnaturel de culte qu'est la Messe et la Vie Divine qui par elle pénètre la société.

L'opposition entre l'Eglise Catholique et la Franc-Maçonnerie s'éclaire lorsque l'on réalise quel est le vrai sens de la "tolérance" maçonnique. La formation à la tolérance donnée dans les Loges ne vise pas seulement à cet état mental *négatif* qui met sur le même plan la vérité religieuse et l'erreur, les traitant toutes deux avec indifférence ; elle vise à produire une *haine positive* de ce qu'elle nomme "*l'intolérance*" de l'Eglise Catholique, c'est à dire de l'insistance de l'Eglise sur le caractère unique du divin Plan pour l'Ordre. L'accent qu'elle met sur l'importance de la tolérance et sur

Maçons, les uns par erreur, d'autres de manière hystérique, entendent le terme "Chrétien" ou "Catholique" dans le sens maçonnique ci-dessus décrit, ou lorsque la Maçonnerie elle-même est prise à tort pour une institution Chrétienne orthodoxe. *Mais entre la Maçonnerie et la Religion "Chrétienne" ou "Catholique" entendues comme elles sont réellement, entre la Franc-Maçonnerie "libérale adogmatique" et le Christianisme "dogmatique orthodoxe", c'est à dire le Catholicisme, il y a opposition radicale.* Il est vain de dire que, bien que la Maçonnerie soit officiellement adogmatique, elle n'empêche pas ses membres individuels d'être attachés aux dogmes dans leurs relations extra-maçonniques ; car dans son adogmatisme officiel, la Franc-Maçonnerie combat nécessairement tout ce que le Christianisme contient en sus de "la religion universelle sur laquelle s'accordent tous les hommes", c'est à dire tout ce qui fait le caractère de la religion Chrétienne et Catholique. Ces caractéristiques spécifiques, la Franc-Maçonnerie les combat non seulement comme superflues et purement subjectives, mais également comme étant des ajouts menteurs, apocryphes, défigurant la vérité objective universelle qu'elle professe". Cette dernière remarque figure crûment exprimée par Pike dans "*Morals and Dogma*", où l'on peut lire : "La Maçonnerie enseigne et a préservé dans leur pureté les éléments cardinaux de la vieille croyance primitive qui sous-tend et est le fondement de toutes les religions. Toutes celles qui ont existé ont eu une base de vérité, et toutes ont recouvert ces vérités d'erreurs." Ainsi, d'après Pike, l'Eglise Catholique a occulté par des enseignements faux les vérités de la religion naturelle que la Maçonnerie, elle, a préservée pure. (italiques de l'auteur).

l'indifférence religieuse est destinée à produire une mentalité faite d'un mélange de haine et de mépris pour "l'intolérance" et pour l'attitude inébranlable de l'Eglise Catholique. Pourquoi cela ? Parce que le fait que l'Eglise Catholique maintienne fermement sa proclamation du seul et unique véritable Ordre du monde est hautement haïssable à Satan, qui a rejeté cet Ordre pour lui-même. Il dénomme donc "intolérance" cette fermeté pour l'Ordre, et n'a de cesse d'en inculquer la haine. C'est la raison pour laquelle des orateurs maçonniques et des auteurs comme Pike, dans *"Morals and Dogma of the Ancient and Accepted Scottish Rite"* fulminent continuellement contre la "superstition" et soulignent l'opposition totale entre elle et le glorieux illuminisme maçonnique. La formation à la "tolérance" maçonnique est donc en réalité une formation à la haine de la fermeté et de la force de l'Eglise Catholique dans son rôle de héraut de la Vie surnaturelle et de l'Ordre du monde. C'est aussi la raison profonde pour laquelle la Maçonnerie Anglo-Saxonne, ostensiblement si conservatrice, a en permanence favorisé les mouvements gauchisants opposés au véritable Ordre du monde. La Société Maçonnique dans son ensemble forme une phalange solide du camp naturaliste de Satan, en dépit de manifestations superficielles de manque de cohésion.

Dans le monde, il n'y a que deux camps, celui de Notre Divin Sauveur et celui de Satan. Ainsi la Maçonnerie inévitablement tendra vers une opposition toujours plus flagrante au programme de Notre Seigneur pour l'organisation de la société.⁽¹⁷⁾ Satan y veillera. Il fera tout pour que le processus de suggestion auquel sont soumis les Maçons en Loge soit poussé jusqu'à ce que la déformation de leur

(17) Ce raisonnement est fondé sur les inévitables conséquences de l'opposition à Dieu qu'implique le Naturalisme maçonn. Robison, dans son ouvrage célèbre *"Proof of a Conspiracy"*, confirme cet argument a priori par un argument a posteriori tiré des événements funestes qu'il a lui-même vus. "De même, nous voyons, écrit-il, que dans toutes les parties de l'Europe où la Franc-Maçonnerie a été établie, les Loges ont été le terreau du malheur public. ... La Franc-Maçonnerie a été abusée et finalement totalement pervertie ; c'est et cela restera le sort de semblables associations secrètes, aussi longtemps que les hommes seront licencieux dans leurs opinions et pervers dans leurs dispositions" (Op. cit., 3ème édition, pp. 464-465)

intelligence et la perversion de leur volonté atteignent le point qu'il désire. C'est ce dont il faut constamment se souvenir.

Les sujets qui sont jugés n'être pas assez bons élèves ne sont pas laissés accéder aux grades supérieurs : on les laisse sous l'impression que, comme Maîtres-Maçons, ils sont parvenus à la dignité qui est réellement d'importance pratique.⁽¹⁸⁾ La "formation" des Maçons s'opère graduellement, à la fois par pénétration de la personne par la doctrine sous-jacente aux symboles maçonniques et aux cérémonies, et par l'acceptation personnelle des conséquences implicites, et aussi par des conférences répétées. Les initiés "exoteriques", qui dans une large mesure sont ignorants de la Maçonnerie *ésotérique* ou de la signification profonde de l'enseignement symbolique de l'Ordre, forment la masse de ceux qui fréquentent les Loges.⁽¹⁹⁾ Les vrais initiés, Maçons *ésotériques*, sont ceux qui ont pénétré pleinement le sens caché du symbolisme de la Loge et qui ont accepté toutes les conséquences de cette compréhension. C'est le résultat du travail personnel de la part du Maçon individuel, et aucun degré ne peut le conférer.⁽²⁰⁾

Ce qui suit est une esquisse de la "formation" donnée par les conférences. La sublime mission de la Maçonnerie est proclamée être l'établissement de la religion de la "tolérance". Au début, on insiste sur le respect du Catholicisme comme de toute forme de Christianisme, mais on souligne que le Catholicisme intolérant est l'ennemi du Christianisme authentique. Comme les Jésuites et les

(18) Les Maçons ordinaires sont dans l'ignorance des Sociétés Secrètes supérieure dont se compose la Maçonnerie. Cf *"Le Pouvoir occulte contre la France"*, de Copin-Albancelli, pp. 226 et suivantes. Bien entendu, certains hauts personnages et nobilités sont promus aux hauts grades sans que s'accroisse leur savoir *ésotérique*. "Ils servent de glu pour attraper les sots", selon l'expression bien connue de Piccolo Tigre, le haut conspirateur de l'Alta Vendita Italienne.

(19) Pour une explication du fait de pouvoir être maçon depuis des années et cependant ignorer les secrets réels de la Maçonnerie, voir Preuss *"La Franc-Maçonnerie Américaine"*, chap. I et II.

(20) "Le travail maçonnique proprement dit est le travail ritualiste secret, par lequel les Maçons sont formés et éduqués pour l'œuvre externe, qui consiste en l'action pour le bien-être de l'humanité selon les principes maçonniques." (article du RP. Gruber, S. J. dans *The Catholic Encyclopaedia*).

autres Ordres religieux interprètent la religion Catholique avec "intolérance", la Maçonnerie doit les combattre dans le cadre de sa sublime mission. Ensuite, un peu plus tard, l'enseignement dogmatique est attaqué comme étant la source de l'intolérance, car le dogme est intolérant par nature. Finalement, pour sauver l'humanité de l'intolérance, l'Eglise elle-même doit être attaquée, car les enseignements dogmatiques de l'Eglise mènent à son intrusion dans la politique. La revendication de l'Eglise que toutes les actions politiques et écono-miques des membres du Christ soient soumises au Christ est traitée d'intrusion dans la politique.

Comment ce naturalisme se diffuse-t-il des Loges dans la masse du peuple ? Le journaliste dans ses articles, l'écrivain dans ses livres, l'auteur dramatique et le réalisateur de films dans leurs productions, le compositeur-parolier dans ses chansons, le professeur dans ses cours, tous diffusent les idées naturalistes dont ils ont été imprégnés dans les réunions maçonniques. Et comme les Maçons qui agissent ainsi comme propagandistes n'avouent pas qu'ils sont Maçons, leur action n'est pas reconnue comme maçonnique. Par exemple, le journal modéré apparemment respectueux de la religion peut avoir sans que cela se sache son ou ses Maçons qui y insèrent ce qu'il est sans risque de dire, en allant aussi loin qu'il est possible d'aller pour le moment en attendant l'heure où l'opinion publique sera formée et prête à accepter quelque chose de plus corsé. En Loges, ces Maçons rencontrent ceux qui font partie des publications anti-Catholiques.⁽²¹⁾ Outre l'action directe de ses membres sur le public, la Maçonnerie vise à créer des sous-Maçonneries ou des associations pour la propagation de ses idées. Ces associations varient selon les types de public et de niveau intellectuel auxquelles elles sont destinées, mais en dépit des différences le caractère naturaliste et anti-surnaturel y

(21) Toute cette action naturaliste est évidemment centuplée par l'influence sur et dans la Maçonnerie et la Presse mondiale des dirigeants organisés de la nation juive. L'action de division et dissolvante de la Maçonnerie est dirigée et inspirée par ces dirigeants. Sur l'influence juive sur la Franc-Maçonnerie, lire "Freemasonry and the Anti-Christian Movement", du RP. B. Cahill, S. J., pp. 74-95. A propos de l'influence juive sur la Presse, voir "Grossmacht Presse" du Dr. Eberle, pp. 200-302.

est toujours présent. La gradation de ce caractère toujours présent va de l'anti-Catholicisme rabique à la "largeur d'esprit" et l'indifférentisme. La Société Orangiste et le Rotary sont deux exemples de ces sous-Maçonneries.⁽²⁾ Outre la création de ces associations pour la dissémination des idées maçonniques, la Maçonnerie vise à infiltrer et prendre le contrôle d'associations qu'elle n'a pas créées. La Maçonnerie parvient ainsi à mettre en mouvement un grand nombre de gens et les faire œuvrer pour des fins qui leur sont inconnues.

"Ceux qui gagnent leur vie par le travail de leurs mains – écrit le Pape Léon XIII dans son Encyclique *Sur la Franc-Maçonnerie* – ... sont spécialement exposés aux séductions d'hommes dont les méthodes sont la fraude et la tromperie. C'est pourquoi il faut les aider avec la plus grande bonté et les inviter à rejoindre les bonnes associations, de peur qu'ils ne soient dévoyés par d'autres qui sont mauvaises. Pour cette raison, Nous désirons que les Corporations soient rétablies".⁽²²⁾

Les forces contrôlant la Maçonnerie agissent lentement et avec précaution pour instaurer les prétendues "idées progressistes". Mais une fois les peuples complètement aveuglés et rendus impuissants, disparaissent les leaders modérés à qui l'on avait permis de figurer sur le devant de la scène durant la période de préparation, et d'autres, beaucoup plus fanatiquement "progressistes", prennent leur place pour servir à leur tour. Il faut aussi garder à l'esprit que les ministres de l'Etat sont dans une large mesure dépendants des hauts

(1) (NDT : organisations d'apparence anodines et non marquées, mais dont l'objet est de pousser l'opinion dans un sens servant la stratégie maçonnique : ainsi la multitude d'associations comme les Amis de la Nature, le Scoutisme, la Croix Rouge, le WWF, le Lions club, et autres organisations similaires, l'Opus Dei (pour la construction d'un monde libéral dans l'union des hommes de religions différentes), les Focolare qui œuvrent pour l'œcuménisme, les clubs élitistes pour la liberté des échanges internationaux ou l'union des peuples, comme Paneuropa, le Mouvement Européen, pour le Fédéralisme mondial ou international, Greenpeace, etc. La Maçonnerie vise à établir son contrôle sur les syndicats professionnels, les Mutuelles, sur tous les grands organismes publics et para-publics et sur les entreprises, et y est parvenue.)

(22) Cf. "The Mystical Body of Christ in the Modern World", 3ème édition (pp.77-113).

fonctionnaires en place. Durant les années de préparation, la Maçonnerie vise à prendre le contrôle de positions clés dans la haute Administration des gouvernements cléricaux. Aussi, même les personnalités honnêtes qui deviennent ministres se trouvent très fréquemment impuissantes à arrêter la marche à l'abîme.

Nous avons examiné dans ce chapitre les ambiguïtés des *Constitutions d'Anderson* sur Dieu et la Religion, et leurs inévitables résultats d'opposition à l'Eglise Catholique et à la Vie surnaturelle dans le monde dans une société naturaliste liée par serment, dans laquelle on inculque la haine de la "superstition" et de "l'intolérance". Examinons maintenant l'effet du même langage ambigu en ce qui concerne l'action politique.

La Franc-Maçonnerie et l'action politique

Commençons par le témoignage du RP. Gruber, S.J., dans l'article sur la Franc-Maçonnerie de *l'Encyclopédie Catholique* déjà citée.

"Une autre caractéristique de la loi maçonnique, écrit-il, est que "trahison" et "rébellion" contre l'autorité civile sont déclarées seulement des crimes politiques, qui pas plus que l'hérésie n'affectent la bonne considération d'un Frère. . et ne donnent matière à un procès maçonnique. "L'importance que la Maçonnerie attache à ce point est rendu manifeste par le fait qu'il figure dès l'Article II des "Anciennes Responsabilités" qui définissent les devoirs du Franc-Maçon à l'égard des Pouvoirs civils. Comparé à l'injonction correspondante des constitutions "Gothiques" de la Maçonnerie opérative, il n'est pas moins ambigu que l'Article I, qui traite de Dieu et de la Religion.... Voici ce que dit le second article de la Maçonnerie spéculative (de 1723) :

"Des Magistrats civils suprême et subordonnés :

"Un Maçon est un paisible sujet des Pouvoirs civils, là où il réside et où il travaille, et il ne doit jamais être impliqué dans des complots ou des conspirations contre la paix et la prospérité de la nation, ni se comporter de façon oublieuse de ses devoirs envers les magistrats inférieurs ; car comme la Maçonnerie a toujours été blessée par la

guerre, les carnages et le désordre, ainsi les anciens Rois et Princes ont été très favorables à encourager les hommes de métier pour leur caractère pacifique et leur loyauté, ce par quoi ils répondirent par les faits aux chicanes de leurs adversaires et promurent l'honneur de la Fraternité, qui fut toujours florissante aux époques de paix. De sorte que si un Frère se trouvait être un rebelle contre l'Etat, il ne doit pas être encouragé dans sa rébellion, mais bien plutôt être pris en pitié comme un malheureux ; et s'il n'est convaincu d'aucun autre crime, bien que la Fraternité toujours loyale doive se faire et se fait un devoir de désavouer sa rébellion et ne pas fournir pour le moment au Gouvernement de sujet de jalousie politique, on ne pourra l'expulser de la Loge, et ses liens avec elle demeurent imprescriptibles."

"Il s'ensuit donc, commente le P.Gruber, que la rébellion n'est désapprouvée par la Maçonnerie spéculative moderne que lorsque les complots sont dirigés *contre la paix et la prospérité de la nation*. La Fraternité se fait un devoir de récuser la rébellion, mais seulement afin de préserver la Fraternité de tout ennui de la part des Autorités civiles. Un Frère coupable de rébellion ne peut pas être renvoyé de la Loge ; au contraire, ses Frères maçons sont dans l'obligation particulière d'avoir pitié de lui dans sa malchance lorsque dans sa personne (ou devant les Tribunaux) il a à souffrir des conséquences de sa rébellion, et ils doivent lui donner leur assistance fraternelle autant qu'ils le peuvent. La Franc-Maçonnerie elle-même en tant que corps est très paisible, mais elle ne désapprouve pas, et bien au contraire elle encourage ces Frères qui, par amour de la liberté et de la prospérité sociale, complotent avec succès contre les monarques et les autres dirigeants despotiques, cependant que comme Association d'utilité publique elle demande privilèges et protection à ces mêmes Rois, princes et hauts dignitaires pour le succès de ses paisibles travaux.

"Le loyalisme à la liberté – dit le *Freemasons's Chronicle* (1875, I, 81) – l'emporte sur toute autre considération" ...

"Les protestations (de loyauté au Gouvernement) des Franc-Maçons anglais et américains en général peuvent être jugées sincères en ce qui concerne leur pays et les gouvernements actuels concernés. Même le révolutionnaire Grand-Orient de France n'envisage pas de renverser

le système politique actuel en France, qui est en pleine conformité avec ses vues. La vraie question est de savoir si dans leur pays et dans les autres les Francs-Maçons respecteraient un Gouvernement légal qui ne s'inspirerait pas des principes maçonniques. A cet égard, les Francs-Maçons anglais et américains par leurs principes et leur conduite provoquent tous deux le jugement négatif de l'opinion publique impartiale et éclairée. Nous avons déjà souligné ci-dessus que l'article II des "Anciennes Responsabilités" est calculé pour encourager la rébellion contre les Gouvernements qui ne sont pas selon les vœux de la Fraternité.

"Le *Freemasons's Chronicle* exprime assez sincèrement les sentiments de la Franc-Maçonnerie Anglo-Américaine lorsqu'il écrit : "S'il nous fallait affirmer qu'en aucune circonstance on n'a trouvé de Maçon désireux de prendre les armes contre un mauvais Gouvernement, ce serait déclarer que dans les moments d'épreuve, lorsque le devoir au sens maçonnique envers l'Etat signifie l'antagonisme contre le Gouvernement, ils auraient manqué à ce qui est le devoir le plus élevé et le plus sacré d'un citoyen. La rébellion dans certains cas est un devoir sacré, et seul un bigot ou un fou irait dire que nos concitoyens ont eu tort lorsqu'ils prirent les armes contre le Roi Jacques II.

"Le loyalisme à la liberté, dans un cas de ce genre, surpasse toute autre considération, et lorsque se rebeller signifie être libre ou périr, il serait futile de rappeler à un homme des obligations qui n'ont jamais été destinées à lui dérober son statut d'être humain et de citoyen." (*The Freemason's Chronicle*, 1875, I, 81).

Un tel langage conviendrait tout aussi bien à n'importe quel mouvement anarchiste. Ces déclarations furent faites pour la défense des conjurés Maçons espagnols.

"Juste à la page suivante, le même magazine maçonnique anglais écrit : "Assurément la Maçonnerie Italienne qui a rendu de si incalculables services dans la régénération de ce pays magnifique mérite la plus haute estime "... Kossuth, "qui avait dirigé la rébellion contre la Tyrannie autrichienne, fut reçu avec enthousiasme par les Maçons américains et initié solennellement à Cincinnati le 21 avril 1852, et fut gratifié d'un don généreux... Garibaldi "le plus grand

Franc-Maçon d'Italie" (*Intern. Bull.*, Berne, 1907, 98) et Mazzini furent également encouragés par les Franc-Maçons anglo-américains dans leurs entreprises révolutionnaires (*The Freemason's Chronicle*, 1882, I, 410 ; 1893, I, 175 ; 1899, II, 34).

"Le Maçon conséquent – écrit *The Voice* de Chicago – , ne se trouvera jamais engagé dans des conspirations ou des complots destinés à renverser un Gouvernement qui repose sur les principes maçonniques de liberté et d'égalité des droits" (*The Freemason's Chronicle*, 1892, I, 259), mais, déclare Pike ("The Inner Sanctuary", IV, 547), "par la langue et par la plume, de toutes nos influences avouées et secrètes, de notre bourse et si besoin est de notre épée, nous ferons avancer la cause du progrès humain, et nous travaillerons à affranchir la pensée humaine, à libérer la conscience humaine (surtout des usurpations papales), et à donner des droits égaux partout aux peuples. Partout où une nation lutte pour gagner ou regagner sa liberté, partout où l'esprit humain affirme son indépendance et où le peuple revendique ses droits inaliénables, là iront nos plus chaleureuses sympathies."

L'effet de la formation ambiguë et naturaliste de la Maçonnerie en ce qui concerne l'Etat, accompagnée comme elle l'est de la dénonciation de la "tyrannie" et de "l'usurpation" qui correspond aux dénonciations de la "superstition" et de "l'intolérance" en ce qui concerne la religion, cet effet conduira à la tendance déjà mentionnée à favoriser les mouvements de Gauche.⁽²³⁾ Les Etats où est reconnu

(23) "La conduite morale de l'humanité est fondée sur la Foi en Dieu maintenue sincère et pure" (Encyclique du Pape Pie XI *Mit brennender Sorge*, déjà citée). La pureté de la foi en Dieu, dit le Pape, dépend de la Foi au Christ et en Son Eglise. C'est pourquoi, lorsqu'il y a révolte contre Notre Seigneur et Son Eglise, la dégradation morale est inévitable. La Maçonnerie tend inévitablement à "gauche", car les Maçons, non seulement deviennent membres du camp anti-sur-naturel de Satan, mais font un serment irrationnel.

Copin-Albancelli, dans son livre "*Le Pouvoir occulte contre la France*", fait cette remarque pertinente que la déclaration des principes sous lesquels la Maçonnerie se présente au public est un véritable chef d'œuvre. La déclaration a complètement caché la fin révolutionnaire qu'elle avait en vue, et s'est ainsi assurée la tolérance des pouvoirs régnants, tout en attirant à la société nombre d'honnêtes gens et

l'Ordre divin du monde seront catégorisés "tyrannies", en proportion du degré auquel ils acceptent Notre Seigneur et la Vie surnaturelle. Pour une semblable raison, l'arrivée du naturalisme dans les pays Protestants n'étant qu'une question de temps, les termes de "tyrannie", de "despotisme" et "d'usurpation" ne leur sont pas appliqués aussi libéralement et aussi vigoureusement qu'ils le furent dans le passé aux royaumes des Bourbons et des Habsbourgs. Dans les pays Catholiques, comme on l'a montré, l'objectif visé sera toujours la révolution violente, afin de se débarrasser de la structure sociale existante dans laquelle la Royauté du Christ est respectée.

Les déclarations maçonniques de loyalisme

En accord avec le principe posé dans les Constitutions concernant le "Comportement en présence d'étrangers non-Maçons", la Maçonnerie change d'attitude en fonction du temps et des circonstances. Dans cette Constitution, qui est la quatrième de celles sur le Comportement, il est enjoint ceci : "*Vous serez prudents dans vos paroles et votre maintien, de façon que l'étranger le plus pénétrant ne puisse découvrir ou trouver ce qu'il ne convient pas de lui faire entendre ; et parfois vous changerez un discours et l'arrangerez prudemment pour l'honneur de l'Honorable Fraternité*".

M. Copin-Albancelli, dans ses remarquables ouvrages "*Le Pouvoir occulte contre la France*" et "*La Conjuration juive contre le monde Chrétien*", fait remarquer que lorsque la Maçonnerie fut introduite en France,

même de Catholiques." La société fit même profession de principes qu'elle entendait attaquer, mais en même temps elle préparait la voie à la déformation et la falsification de ces mêmes principes par inclusion de principes contradictoires... D'un côté, le premier article des Statuts déclare : "La Franc-Maçonnerie proclame l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Elle respecte la foi religieuse de tous ses adhérents. Elle interdit les discussions religieuses". D'un autre côté le même article déclarait que "La Franc-Maçonnerie était philosophique et progressiste, et avait pour objet la recherche de la vérité, et pour principe l'absolue liberté de conscience". Or la liberté de conscience n'était pas absolue si l'on était obligé de proclamer l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. De même, la recherche de la vérité ne pouvait pas empêcher de s'interroger sur les croyances religieuses des membres. Au moyen d'un tel programme, la Franc-Maçonnerie pouvait varier au gré de ses fondateurs."

elle commença par paraître aussi anti-révolutionnaire que l'était la Maçonnerie Anglaise ou qu'elle était dite l'être jusqu'à une date récente.⁽²⁴⁾ Voici quelques unes des déclarations d'un orateur maçonnique, telles que rapportées par le Frère . . . de la Tierce, qui écrivit en 1747 "*Une Apologie pour l'Ordre des Franc-Maçons*" :

"Essayons de définir un Maçon, afin de le mieux connaître. Représentez-vous un homme craignant Dieu, fidèle et loyal à son Roi, donnant à chacun son dû, ne faisant pas aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fasse à lui-même, et vous avez le portrait d'un vrai Maçon. Ce sont là ses mystères et là ses secrets ... J'ai dit qu'un maçon est un homme craignant Dieu, car celui qui délaisse ses devoirs religieux n'est pas un Maçon. Un tel être usurpe le nom de Maçon et n'a jamais mérité de le porter... Lois sacrées de la Religion, à vous honneur est dû."

Selon de telles déclarations, la Maçonnerie serait donc une association d'hommes loyaux et craignant Dieu, et la même conclusion, ajoute M Copin-Albancelli, pourrait être tirée de nombreux autres discours qui furent faits depuis la première apparition de la Franc-Maçonnerie jusqu'à la veille de la Révolution de 1789, puis de nouveau de 1815 à 1870. De plus, les statuts des Fédérations Maçonniques françaises interdisaient formellement toute discussion politique dans les Loges et imposaient comme obligation fondamentale le respect de toutes les formes de croyances religieuses. "C'est de cette manière, écrit le même auteur, que la Franc-

(24) "Je jure en présence du Grand Architecte de l'Univers et de cette auguste Loge de vivre et mourir dans la religion Catholique, Apostolique et Romaine dans laquelle je suis né, d'être fidèle au Roi contre qui je ne porterai jamais les armes, de ne jamais entrer dans aucune conspiration contre l'Etat, et de même de ne jamais enfreindre les lois de la Maçonnerie en général et les Constitutions particulières de cette Loge, etc., etc." (Obligations de Vénérable d'une Loge française au XVIIIe siècle, citées dans la R.I.S.S. du 11 mars 1928, p. 226).

(NDT : la contradiction était là aussi patente : comment être "bon Catholique" en présence d'hommes de toutes religions en banissant toute question religieuse, serment opposé au devoir Chrétien de les attirer à la Vraie Religion, chose la plus essentielle pour les individus comme pour la société. Contradiction également de jurer obéir à ces engagements, en opposition aux lois du Royaume qui écartaient les Juifs. Ces "bons Catholiques et loyaux sujets" trop naïfs (?) étaient ainsi invités à être parjures à la Foi, à la Charité, et au Roi !)

Maçonnerie débute dans les pays Catholiques. Mais attendez qu'elle ait réussi à se faire accepter, et vous la verrez s'emparer du pouvoir, et, comme elle le fit en France en 1793 et le fait actuellement, vous la verrez assassiner ou bannir ces Princes à qui elle avait juré fidélité, et massacrer ou spolier les ministres de cette religion dont elle avait invoqué les lois sacrées." (25)

Les solennelles déclarations sont aussi changeantes, car nous lisons dans le programme de la revue maçonnique "L'Acacia" en 1902 : "La Franc-Maçonnerie est la contre-Eglise, le contre-Catholicisme, et l'Eglise de l'hérésie".

"Le Bulletin du Grand-Orient de France a proclamé en 1885 la profession de foi suivante : "Nous, Maçons, devons viser à la complète destruction du Catholicisme".

En 1902, le frère . . Delpéch, dans une allocution publiée dans le Rapport Officiel, déclara : "Le triomphe du Galiléen a duré vingt siècles. Sa vogue cependant est désormais à son tour sur le déclin. La voix mystérieuse qui jadis sur les montagnes d'Epire annonça la mort de Pan aujourd'hui proclame la chute de ce Dieu trompeur qui promit une ère de justice et de paix à ceux qui croyaient en Lui... Franc-Maçons, c'est avec plaisir que nous proclamons le fait que nous avons contribué au renversement des faux prophètes. L'Eglise Romaine bâtie sur le mythe galiléen a commencé à se désagréger rapidement à partir de l'époque de la fondation de l'Association Maçonnique. Politiquement, les Franc-Maçons ont souvent changé de veste, mais la Franc-Maçonnerie a toujours adhéré fermement au principe de l'extermination de toutes les superstitions et de tous les fanatismes."

"Or si le frère . . Delpéch affirme que la Franc-Maçonnerie a toujours visé à la destruction de l'Eglise Catholique, que penser des déclarations faites par les Franc-Maçons au XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe?...Les preuves de la haine féroce de la Maçonnerie contre l'Eglise Catholique sont si évidentes de nos jours

(25) L'ouvrage dont ces extraits ont été tirés, "Le Pouvoir occulte contre la France" (pp. 88,90, etc) a été publié en 1910. L'attaque ouverte contre le Catholicisme durait depuis le début du siècle.

que l'hypocrisie leur est devenue impossible. La Franc-Maçonnerie le voit, et avec la même énergie avec laquelle durant cent cinquante ans (à l'exception de la période de la grande Révolution) elle affirma son respect pour la religion, elle proclame maintenant qu'elle vise à renverser l'Eglise Catholique. Elle va même jusqu'à déclarer qu'elle n'a jamais varié sur ce point. L'on peut donc conclure que, comme elle affirma le contraire pendant cent cinquante ans, la secte mentit pendant ces cent cinquante ans."

M Copin-Albancelli pense que la Société Maçonnique est à toute époque si "précautionneuse" dans ses paroles et dans ses comportements" que "l'étranger (le non-adepte) le plus pénétrant" ne peut découvrir que ce que la Société ne souhaite pas cacher, avec pour résultat que ses déclarations sont en flagrante contradiction avec ses actions ultérieures. Il dit que nombre des membres individuels qui font lesdites déclarations peuvent être de bonne foi, mais ignorants du pouvoir juif sur la Maçonnerie, ils sont ignorants des fins en vue desquelles on les manœuvre. Dans le mouvement obstiné vers la gauche, il souligne l'influence du naturalisme juif.(26)

Ch. Nicoullaud, autre auteur que nous avons cité, souligne l'influence de Satan dans le même mouvement continu vers la gauche. *Ces deux thèses*, à savoir que le mouvement de la Maçonnerie vers la gauche est dû à l'influence de Satan et à l'action du Naturalisme Juif, *ne s'excluent pas, mais sont complémentaires.*

Il n'est guère nécessaire de citer des extraits de documents maçonniques pour montrer que la Maçonnerie travaille à une Fédération naturaliste du Monde. On les trouvera en abondance dans "La Dictature de la Franc-Maçonnerie en France", dans l'ouvrage de Michel et G. Goyau "L'Idée de Patrie et l'Humanitarisme", ainsi bien sûr que dans les splendides œuvres de Léon de Poncins. En voici quelques uns tirés du premier ouvrage mentionné :

(26) Il le dit dans l'ouvrage dont nous avons cité quelques extraits, mais plus particulièrement dans "La Conjuración Juive contre le Monde Chrétien". Ch Nicoullaud, dans "L'Episode anti-maçonnique" pp.153-159, insiste sur l'action de Satan sur ceux qui dans les Loges parodient la symbolique sacrée du Catholicisme. Le livre majeur de Ch Nicoullaud est "L'Initiation Maçonnique".

"La Franc-Maçonnerie ne concède à personne la dignité d'adversaire, si ce n'est au Pape" (Convent International de Bruxelles, 1904).

"Mes Frères, permettez-moi d'exprimer l'espoir que la Franc-Maçonnerie, qui a tant fait pour l'émancipation de la race humaine et à laquelle l'Histoire est redevable des Révolutions nationales, sera également capable d'amener cette plus grande Révolution qu'est la Révolution Internationale." (Bulletin Officiel de la Grande Loge de France, octobre 1922).

"Cette Révolution Internationale est le travail de demain de la Franc-Maçonnerie" (Assemblée Générale de la Grande Loge de France, 1932).

"Les tâches principales de la Ligue des Nations sont : l'organisation de la paix,...la création de memorandums internationaux,... l'extension de l'éducation au pacifisme qui repose particulièrement sur la diffusion d'une langue internationale,... la création d'un esprit européen, d'un patriotisme de la Ligue des Nations ; en un mot *la formation des Etats-Unis d'Europe*^(*), ou plutôt de la *Fédération du Monde*." (Assemblée de la Grande Loge de France, 1922).

La Maçonnerie Britannique s'oriente-t-elle aussi à gauche ?

Tout au long de son ouvrage "*Secret Societies and Subversive Movements*" (Sociétés secrètes et mouvements subversifs), Mme Nesta Webster insiste sur la distinction entre la Maçonnerie du Grand-Orient et la Maçonnerie Britannique. Elle montre ainsi n'avoir pas saisi le sens du

(*) (NDT : C'est cet esprit et cette organisation qu'avait cru devoir bénir Benoît XV en la SDN, et dont Pie XII favorisa la recréation et l'extension avec la Communauté européenne sous la caution de ses fondateurs "chrétiens" de Paneuropa : les de Gaulle, Adenauer, De Gasperi, R. Schumann, etc, disciples des hauts maçons R. Coudenhove-Kalergy et Retinger...Le mouvement Paneuropa pour un fédéralisme européen sous dépendance des USA avait été fondé en 1922 à Vienne par le comte de Coudenhove-Kalergy dans l'esprit de Saint Yves d'Alveydre et de la «Synarchie». Coudenhove était haut maçon (selon *Alpina* N°1 de 1989), lié aux B'nai Brith a-t-on dit par son épouse juive Ida Roland, ainsi qu'aux Rothschild et aux Warburg, et par eux à Bernard Baruch, Felix Frankfurter et autres sommités judéo-US (cf. «*Maçonnerie et sectes secrètes*» chap. XVIII). C'est avec la Maçonnerie que Pie XI et le Cal Gasparri s'efforcèrent de nouer de bonnes relations par divers actes et divers émissaires (cf «*La Main tendue*» de Nel Ariès).

naturalisme organisé, avec son inévitable tendance vers la Gauche, ni le fait qu'une Société qui ne se veut soumise ni à l'Eglise ni à l'Etat est en opposition foncière au divin Plan pour l'Ordre. Bien qu'elle affirme, p. 285, que la Maçonnerie Britannique est essentiellement une institution honnête, elle exprime cependant la crainte, p. 293, que si jamais elle devait tomber sous le contrôle de mauvaises mains et si les agents des Sociétés Secrètes (illuministes) devaient réussir à se rendre maîtres d'un certain nombre de Loges, cette grande force stabilisatrice puisse devenir un gigantesque engin de destruction. Et de nouveau, p. 325, à la fin du chapitre sur les Sociétés Secrètes en Angleterre, elle conclut en ces termes : "Comment, face à ces déclarations provenant de personnalités internes au Mouvement, peut-on soutenir que l'Illuminisme est mort et que les Sociétés Secrètes ne présentent aucun danger pour la Civilisation Chrétienne ?" (**)

Le Grand-Orient ou Maçonnerie Continentale fut anciennement tout aussi patriote que la Maçonnerie Britannique se proclame l'être. Cette dernière est aussi fondamentalement, de par sa nature de Société Secrète, contre l'Ordre du monde et forme une section de l'armée naturaliste. Elle aussi est condamnée par l'Eglise :⁽²⁷⁾ la Maçonnerie Britannique n'en est pas exemptée. La déclaration suivante du Pape Pie IX est tout à fait claire et précise sur ce point :

"Si certains pensent que les Constitutions Apostoliques anathématisant les Sociétés Secrètes et leurs adeptes et complices

(**) (NDT : On sait le foisonnement des Clubs et Sociétés illuministes en Angleterre et aux USA (type Golden Dawn, OTO, Round Table, Pilgrims Society, Ordre de Yale) depuis la fin du XIXe siècle, créés par des Juifs et des théosophes, leur pénétration et leur extension soutenues par d'éminents intellectuels issus des prestigieuses universités d'Oxford et Cambridge, comme Ruskin, et financées par de riches personnages comme Cecil Rhodes lié aux Rothschild et autres financiers juifs (cf. "*Maçonnerie et Sectes secrètes*" d'Epiphanius, les livres de Pierre Virion, J. Bordiot, Y. Moncomble et ceux de plusieurs éminents auteurs américains.)

(27) Le caractère universel de la condamnation pontificale de la Franc-Maçonnerie a été traité par le RP Cahill, S.J., dans "*Freemasonry and the Anti-Christian Movement*", pp. 131-132 et 254.

sont sans force dans les pays où de telles Sociétés sont tolérées par les autorités civiles, ils se trompent certainement de manière grave. Comme vous le savez, Vénérables Frères, Nous avons déjà réprouvé et Nous réprouvons aujourd'hui de nouveau et condamnons cette fausse et pernicieuse doctrine".⁽²⁸⁾

On peut ajouter à cet enseignement la Lettre adressée par le même Pontife aux Evêques du Brésil quelque dix ans plus tard.⁽²⁹⁾ Les Franc-Maçons Brésiliens avaient prétendu que les condamnations pontificales ne s'appliquaient qu'aux organisations maçonniques d'Europe, et pas à celles du Nouveau Monde. La Société Maçonnique d'Europe, disaient ils, étaient des foyers de conspirations, alors que celles d'Amérique ne se consacraient qu'à des œuvres philanthropiques et étaient zélées pour le progrès de la Civilisation. Pie IX répliqua que toutes les Associations Maçonniques du Vieux Monde comme du Nouveau, étaient condamnées, même celles qui prétendaient ne se consacrer qu'à des œuvres de bienfaisance.

"Afin que dans une matière aussi importante, écrit Il, il ne demeure aucun doute ni aucune place pour l'illusion, Nous nous empressons de déclarer une fois encore et de confirmer que toutes les Sociétés Maçonniques, aussi bien celles du Brésil que celles que l'on trouvera partout ailleurs dans le monde, sont prosrites par les Constitutions Apostoliques, et que tous ceux qui ont eu le malheur de s'inscrire à n'importe laquelle d'entre elles tombent de ce seul fait sous l'excommunication réservée au Pontife Romain. Les Constitutions Apostoliques s'appliquent à toutes ces Associations Maçonniques, même si un grand nombre de gens, soit eux-

⁽²⁸⁾ Allocution *Multiplices inter Machinationes, Sur la Franc-Maçonnerie*, du 18 septembre 1865. (NDT : Pie IX terminait cette allocution par un solennel avertissement : « Les affiliés de ces sectes sont comme les loups que Notre Seigneur Jésus-Christ a prédit devoir venir couverts de peaux de brebis pour dévorer le troupeau : qu'ils (les Catholiques) sachent qu'il faut les mettre au nombre de ceux dont l'Apôtre nous a tellement interdit la société et l'accès qu'il a expressément défendu de leur dire même «Ave» (bonjour) ». Cet avertissement vaut plus encore à l'égard des Modernistes, maçons venus subvertir la Foi ou chrétiens adeptes du rationalisme maçonn.)

⁽²⁹⁾ Lettre *Exortae in ista ditione*, du 29 avril 1876.

mêmes trompés, soit cherchant à tromper autrui, affirment qu'elles se consacrent exclusivement à des œuvres de bienfaisance et au progrès de la Civilisation."⁽³⁰⁾

En 1928, M Pierre Colmet l'un des auteurs contemporains les plus compétents sur les questions maçonniques, commentant dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* la récente promotion du Prince de Galles au rang de Premier Principal du Chapitre Uni de St James en récompense de son zèle maçonnique, disait : "Hélas, en dépit de toutes apparences du contraire, et sans tenir compte d'autres indications, nous nous excusons de devoir avertir nos amis Anglais que ceci signifie la fin d'une dynastie et d'un monde. Ce n'est pas une prophétie, car ce serait ridicule de notre part : c'est simplement la leçon de l'Histoire."

En décembre 1937, un remarquable article de l'auteur polonais spécialiste des activités Judéo-maçonniques

E. Malynski parut dans *Contre-Révolution*, la revue si intéressante éditée par Léon de Poncins. Voici quelques uns des passages les plus saillants de cette excellente étude sur une question difficile :

"La Franc-Maçonnerie Anglaise est pour le moment à couvert sous le manteau Royal. Les nobles personnages qui font partie de celle-ci et qui officiellement la gouvernent sont une garantie que tout y est conduit de la plus honorable façon...Néanmoins, des cellules subversives semblent miner souterrainement la structure de la Maçonnerie Anglaise, comme elles le firent dans le cas de la Maçonnerie Française au XVIIIe siècle. Elles semblent agir en

⁽³⁰⁾ Cf. "La Franc-Maçonnerie" par Dom Paul Benoît, vol. II, pp. 510, 516.

(NDT : ce que l'on lit ici de Pie IX montre l'imposture de Mgr A. Roncalli qui, Patriarche de Venise, répondit à un membre de la célèbre famille Dandolo lui demandant si les condamnations de la F-M avaient été levées : " - Quelles condamnations ? ! " répondit-il ! Or on a lu que le Magistère avait prononcé pas moins de cinq cent quatre vingtdix condamnations de cette secte. Erreur aussi de prétendre que Roncalli, maçon attesté par plusieurs sources, était éligible au trône de Pierre, l'interdiction de Conclave pour les Cardinaux excommuniés ayant été levée par le Droit Canon de 1917 et par Pie XII ! Or on lit ici que la levée de l'excommunication personnelle pour une telle faute est réservée au Pape, et ne relevait donc pas d'une mesure générale ! On a donc la quasi-certitude morale que Roncalli fut un élu illégitime, ce que confirmèrent ses actes.)

Angleterre comme ailleurs, avec le tact et la discrétion requis pour mener inaperçue l'œuvre de corruption et de perversion. Sommes-nous en train d'assister aux préparatifs silencieux d'une nouvelle tragédie historique, qui pour l'instant reste cachée dans les profondeurs des Loges et ne paraît pas encore à la surface ? Il serait bien difficile de répondre par l'affirmative ou la négative de manière catégorique. Ce qui est certain, c'est qu'en Angleterre un grand malaise commence à se faire sentir ; il a une extraordinaire ressemblance avec les symptômes indicateurs de la présence d'un cancer dans l'organisme humain avant qu'on le diagnostique clairement : quelque chose de désagréable et de pas ordinaire, sans qu'il s'agisse encore de souffrance réelle...

"Certains incidents dans la vie politique anglaise, même alors que les Conservateurs sont au Pouvoir, sont si anormaux qu'il est impossible de leur donner une explication rationnelle. A la mémorable et déplorable Conférence de Paris de 1929, sous un Gouvernement de coalition composé de Conservateurs et de Libéraux, sans éléments strictement de Gauche, l'Angleterre, pays toujours renommé pour sa "respectabilité " fut résolument en faveur des Bolcheviques. Elle sembla en outre être d'une certaine partialité en faveur de tous les pays, partis et mouvements de tendances socialistes marquées, ou du moins de tendances juives et radicales. Il était évident que l'Angleterre était devenue le champion déclaré d'Israël et de la "démocratie", et que, du fait même, tout ce qui s'opposait au Judaïsme et à la "démocratie" lui était devenu tabou. Plus récemment encore, c'est avec stupeur que l'on a constaté l'étrange sympathie du Gouvernement Anglais et de personnalités Conservatrices telles que le Doyen de Canterbury et la duchesse d'Atholl pour le Gouvernement rouge de Valence ! La thèse selon laquelle on tient MM. Lloyd George et Eden comme étant les personnes exclusivement responsables d'agissements politiques aussi extraordinaires nous semble intenable...

"Bien que nous ne puissions juger des aristocrates français du XVIIIe siècle qu'au travers du prisme quelque peu déformant de l'Histoire, il est difficile de croire qu'ils étaient animés de ce que l'on nomme aujourd'hui l'esprit maçonnique. Il nous semble encore plus

difficile d'imaginer que les nobles lords et les honorables gentlemen qui gouvernent aujourd'hui l'Angleterre soient habités d'un esprit de destruction de l'ordre établi. Au contraire, leur attachement inné à tout ce qui est traditionnel semble parfois exagéré, s'il est permis de parler d'exagération dans le bon sens ... Pourtant, vous en rencontrerez beaucoup qui vous parlent de progrès, de la nécessité d'être de son temps, de l'impossibilité de résister à la marche en avant, de largeur d'esprit, de la clarté de vues qui consiste à canaliser l'inévitable mouvement révolutionnaire, compte tenu de l'esprit de l'époque, en devenant soi-même une sorte de révolutionnaire ou du moins un "champion de la démocratie". Exactement les mêmes sentiments avaient été d'abord murmurés, puis ouvertement exprimés dans les salons aristocratiques de Saint-Petersbourg pendant les quelques années avant que cette ville ne devienne le Leningrad des vagabonds et des bandits Juifs, tout comme à Paris et même à Versailles avant 1789. D'autres Anglais, moins légers de caractère, ont des vues quelque peu différentes. Ils admettent avoir un profond dégoût pour les Bolcheviques... mais ils ajoutent que "*la politique est la politique*, tout comme *business is business*"...

"Les membres de l'extrême-Droite, les Conservateurs endurcis, les "Die Hards" comme on les nomme, vous écoutent incrédules lorsque vous leur parlez d'une réaction réelle. Leur idée est de suivre quoi qu'il arrive le soi-disant progrès, qui va inévitablement vers la Gauche, mais de le suivre aussi lentement que possible, en empêchant les autres, les Socialistes et les Radicaux, d'avancer trop rapidement. C'est le maximum qu'il soit possible de faire d'après les membres les plus conservateurs du Parti Conservateur qui est supposé être le rempart des traditions de la vieille Angleterre...

"Si nous lisons les nombreux *Mémoires* qui ont paru de l'époque, on retrouve la même attitude mentale résultant de l'initiation maçonnique qui précéda la Révolution Française et les révolutions du milieu du XIXe siècle.... Et si nous n'avons pas totalement perdu la faculté de mémoire, nous nous souviendrons aussi de ses conséquences pratiques avant la Révolution Russe... Nous avons employé le terme "initiation" d'après l'usage maçonnique accepté, mais nous devrions plutôt parler de lente et méthodique saturation".

Ne faut-il pas voir la confirmation des avertissements de Malynski dans un opuscule intitulé

"*Britain's Lost Victory*" (la victoire perdue de la Grande Bretagne), de D. M. Touche ?⁽³¹⁾ On y lit un certain nombre de déclarations faites il y a peu d'années par des hommes de premier plan de la vie politique anglaise, déclarations montrant bien qu'ils étaient sous l'emprise du virus des forces naturalistes organisées. Voici quelques exemples de ces déclarations :

"Nous avons absolument abandonné toute idée de loyalisme national. Nous plaçons délibérément le loyalisme mondial devant le loyalisme envers notre pays".⁽³²⁾

"Tous les efforts possibles doivent être faits pour arrêter le recrutement des forces armées".⁽³³⁾

Et pendant que l'on disait ce genre de choses en Angleterre, "l'Armée Allemande renaissait grâce aux banquiers de Londres et de New-York, sous la conduite de la Banque d'Angleterre".⁽³⁴⁾ "Les grands prêteurs d'argent, opérant depuis Londres et New-York, étaient déterminés à restaurer la puissance et la prospérité du Reich bismarckien, afin que ledit Reich paie tribut aux susdits prêteurs d'argent : d'où la permanente et virulente tromperie des Français, d'où le démembrement de l'Empire Austro-Hongrois, d'où la réduction et finalement l'extinction des Réparations. Les prêteurs d'argent, la Banque d'Angleterre à leur tête, ont été leurs propres dupes. Ils étaient aveuglés par leur rapacité."⁽³⁵⁾

(31) Document publié en 1941 par The Individualist Bookshop, Fleet Street Londres .

(32) Clement Atlee à Southport, le 2 octobre 1934

(33) Sir Stafford Cripps, le 3 octobre 1936.

L'opuscule en question indique (p. 10) : "Le Komintern soutenait les pacifistes, parce que le pacifisme, en affaiblissant la Grande-Bretagne, accroissait la probabilité d'une guerre mondiale, qui devait être suivie d'une révolution mondiale."

(34) "*The Weekly Review*" du 30 mai 1940

(35) Hilaire Belloc, dans "*The Weekly Review*" du 10 octobre 1940.

Ainsi, d'après Hilaire Belloc, les grands prêteurs d'argent commirent l'erreur de provoquer la guerre (de 1939 à ?). Le Major Douglas, comme nous le verrons plus loin, pense, lui, que la guerre actuelle comme celle de 1914-1918 font toutes deux partie d'un vaste plan pour la conquête du monde par le Socialisme. De plus, pour lui, la Banque d'Angleterre n'avait pas le rôle dirigeant, mais était elle-même dirigée depuis les Etats-Unis.⁽³⁶⁾

La guerre que prévoyait le Major Douglas est survenue. La meilleure description de ses effets sur la Grande-Bretagne, on la trouvera peut-être dans l'extrait suivant du *Catholic Herald* du 6 février 1942 :

"Deux guerres sont livrées à la Grande Bretagne. Tout le monde connaît la première. Elle se déroule en Europe, en Asie, en Afrique... Mais la seconde n'est pas moins importante, et personne ne s'en préoccupe. "Sur ce front là, les perspectives sont beaucoup plus sombres. C'est la guerre contre l'esprit et les traditions de l'Angleterre, et l'ennemi est dans nos murs. A juste titre les propagandistes allemands peuvent s'exclamer que d'un côté nous sommes américanisés et que de l'autre nous sommes soviétisés. Ouvrez n'importe quel journal ou publication, c'est en vain que vous pourrez chercher la mention de "Dieu et mon droit", des idéaux de St Georges, de la Monarchie, de notre héritage constitutionnel, de nos sources Chrétiennes et de la foi, de nos demeures qui furent des châteaux, de nos châtelains, etc. , etc., ou si vous les voyez mentionnés, ce sera avec un ricanement voilé ou manifeste."

(NDT : la Banque d'Angleterre obéissait aux ordres des Rothschild et de ses autres administrateurs, et du haut Gouvernement juif dont c'était la politique (cf. "*Le Gouvernement mondial secret*" du Général comte Cherep-Spiridovich).

(36) L'auteur du présent livre est en plein accord avec ces deux vues du Major Douglas. En outre, cet ouvrage est destiné à montrer clairement que l'extension du Socialisme fait partie du processus de désacralisation qui est mené dans le monde.

(NDT : Le Gouvernement US était depuis 1913 dans la main des fondateurs de la Federal Reserve Bank, à savoir selon certaines sources : Rothschild frères, Lazard Frères, Israel Moses Seaf, Warburg & Co, Lehman Brothers, Goldman-Sachs, et Rockefeller Brothers, tous juifs. Plusieurs de ces banquiers contrôlaient déjà ce gouvernement depuis l'assassinat de Lincoln (selon le livre cité de Cherep-Spiridovich).

Nous avons déjà fait la remarque que la Déclaration faite au nom de la Maçonnerie Britannique par le duc de Connaught en 1938 laisse la question du Grand Architecte de l'Univers exactement au même point. On doit faire la même remarque quant à ce que dit ce Manifeste au sujet de l'action politique.

La Grande Loge Anglaise ne prend pas part à l'action politique, affirme le manifeste. Mais nous, nous affirmons que ses membres le font. C'est tout à fait analogue à ce que déclara un membre du Conseil Maçonnique de France à un journaliste du quotidien *Le Temps* en 1899 : "Nous proscrivons toute discussion politique. Nous nous tenons à l'écart de toute agitation politique. Nous ne présentons jamais un candidat à aucune élection". Bien sûr, il est tout à fait vrai qu'ils ne présentent jamais de candidat faisant ouvertement état d'être Maçon, mais en 1893, six ans avant l'interview en question au *Temps*, un autre membre du Conseil, le Frère . . Amiable put dire : "*Nos* candidats ont gagné sur toute la ligne, et ainsi *notre* groupe à l'Assemblée Nationale s'est notablement accru. Au nom de l'Assemblée Générale du Grand-Orient, je congratulate les Franc-Maçons aujourd'hui représentants élus du suffrage universel."⁽³⁷⁾

Le *Manifeste* (du duc de Connaught) de 1938 a été qualifié d'éclatante hypocrisie par un écrivain français dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, la RISS, d'octobre 1938 : "Que les Franc-Maçons anglais, écrit-il, relisent l'esprit ouvert et sans idée préconçue les Constitutions d'Anderson de 1723, et ils verront qu'elles contiennent en germe les principes de révolte contre la Religion Révélée et contre les Gouvernements légitimes que le Manifeste semble répudier. Si de Lisbonne à Moscou presque tout le continent européen a été bouleversé, c'est parce que les Franc-Maçons ont tiré les conséquences logiques des idées révolutionnaires contenues et exaltées par les Constitutions." Les faits de l'Histoire européenne démentent le Manifeste du duc de Connaught.

Dans une publication par *The Britons*, intitulée "*Despotism in Disguise*" (le despotisme masqué), ces faits sont résumés comme suit : "Tenter

de retracer en détails les intrigues des ministres Franc-Maçons britanniques sur le Continent obligerait à réécrire l'Histoire depuis le milieu du XVIIIe siècle, mais il est à peine besoin de lire entre les lignes pour découvrir, même dans les histoires les plus libérales, que le Frère . . Palmerston était franc-maçon avant d'être un Ministre Anglais : peut-être fut-il l'exemple le plus notable d'une lignée de politiciens préparés dans les Loges pour le moment venu monter sur la scène politique.⁽³⁸⁾

Dès que l'on a compris les principaux faits du plan Judéo-maçonnique – et cela n'est possible qu'en lisant les autorités en la matière – il est surprenant de voir comme il devient facile de trouver la solution à des problèmes aussi déconcertants que le complet et extraordinaire accord donné par les membres de partis politiques divergents à une législation particulièrement impopulaire, ou la désastreuse continuité d'une politique menée par des

⁽³⁸⁾ Dans "*Les Sociétés Secrètes et la société*", vol.II, Deschamp traite longuement de l'action de Palmerston comme ministre britannique des Affaires Etrangères et suprême pontife de la Franc-Maçonnerie. On reviendra plus loin sur le programme de Palmerston, tel qu'annoncé au monde dans *The Globe* du 12 mai 1849 :

"En 1851, la République Française allait mal, et Louis Napoléon, un carbonaro appelé à son chevet, fut proclamé Empereur des Français. D'après Domenico Margiotta, Souverain Grand Inspecteur Général du Rite Ecossais Ancien et Accepté, un Conseil International Maçonnique se tenait à ce moment-là à Londres, composé de Mazzini, Kossuth, Félix Pyat, Lemmi et d'autres, avec Lord Palmerston Franc-Maçon de premier plan, en attente. Ils étaient en étroite communication avec Cavour, Ratazzi, Crispi et Garibaldi en Italie. Leur principal objectif était l'unification de l'Italie et la destruction du Pouvoir temporel du Pape. En 1860, Garibaldi, Grand Maître Général des Rites de Memphis et Misraïm, avec un millier d'affidés envahit le Royaume de Naples. Un gentleman Anglais qui alors était Franc-Maçon et Protestant et était engagé volontaire fut sollicité par un officier de son corps de rejoindre la Légion Anglaise qui soutenait Garibaldi. Il fut informé que cette Légion serait équipée et soutenue par les Franc-Maçons. Plus tard, un Maçon occupant la plus haute position dans une Loge de l'Essex reconnu devant lui candidement que la Franc-Maçonnerie était en rapports avec Mazzini et l'avait financé pour réaliser sa campagne. Pie IX qui avait vu venir la tempête de loin lorsqu'il publia l'Encyclique *Qui Pluribus* en 1846, la voyant alors fondre sur Rome, fit en 1865 une solennelle allocution intitulée *Multiplices inter*, dans laquelle il traita exclusivement de la Franc-Maçonnerie. Il la nomme "l'ennemi du nom Chrétien". ("The X-Rays on Freemasonry" de A. Cowan, pp. 81-82).

⁽³⁷⁾ "*La Conjuration Juive*", de Copin-Albancelli, pp. 201-202

Gouvernements successifs opposés pour aggraver une situation dangereuse à l'étranger. ⁽³⁹⁾

Les Francs-Maçons et la Justice sociale

La Justice sociale ou légale considérée dans les sujets de l'Etat est la vertu par laquelle ces sujets sont rendus capables de subordonner tous leurs actes de vertu au Bien Commun de la société, et ainsi d'agir toujours en faveur de ce Bien Commun et de l'enrichir.

Or la Franc-Maçonnerie s'oppose de deux manières à la culture de cette vertu. Avant tout, comme ce n'est que par la Vie surnaturelle provenant de Notre Seigneur que les humains peuvent garder une tendance ordonnée à Dieu, Bien Commun de tout l'univers, le

⁽³⁹⁾ (NDT : La Judéo-Maçonnerie ayant prouvé sur trois siècles être une organisation couvrant du mensonge ses buts de révolution et dont les membres ont désormais pris le pouvoir partout, il n'est pas surprenant que la politique des puissances et leurs Institutions internationales soient aussi caractérisées par le mensonge et la subversion. Ainsi la SDN qui clamait faire une politique de paix fit en réalité tout pour restaurer le pangermanisme belliciste et amener la guerre, ainsi de l'ONU, l'UNESCO, la FAO, l'UNICEF, etc. De même le Gouvernement des USA sous la conduite des "conseillers" juifs de la Présidence aida de toute sa puissance le Communisme soviétique, chinois et mondial à étendre ses conquêtes pendant qu'il prétendait le combattre, et refait de même avec l'Islamisme dont il pousse à l'exacerbation en prétendant combattre "les talibans" et leur terrorisme (suscité par et avec la CIA). Ils ne cessent de promouvoir en discours la démocratie et le règne de la loi, mais ont installé partout dans le tiers monde des régimes dictatoriaux sanguinaires et corrompus. Ils se disent champions du libéralisme économique, mais ne l'établissent qu'au seul profit de la finance juive et de ses filiales et associées, cependant que les Gouvernements serfs enserrant les peuples dans les réglemens d'une technocratie socialisante rendant impossible le travail honnête ; ils réunissent d'incessantes conférences internationales de pacification ...pour les régions qu'ils agitent de troubles ethniques et religieux sanglants par leurs agents et qu'ils arment par leurs trafiquants ; ils promettent des aides internationales pour éradiquer la pauvreté et les maladies et favoriser le développement des pays qu'ils pillent et déciment, et l'aide va à des comparses, etc. (lire "*La Révolution mondiale*" de Nesta Webster ; "*Genève contre la paix*" du comte de St Aulaire , "*Marx vrai ou faux prophète*" de Deirdre Manifold, et "*L'Empire écologique*" de Pascal Bernardin, les livres de Mgr Delassus, de Créteineau-Joly). Et malgré lès faits et les ouvrages documentés de doctes auteurs et les cautions de Papes comme Pie IX qui ont prouvé le complot judéo - maçonnique, celui-ci reste nié même dans les rangs catholiques !

naturalisme de la Franc-Maçonnerie empêche donc le développement de la Justice sociale.⁽³⁹⁾ Nous pouvons exprimer ceci peut-être plus clairement en disant que la Franc-Maçonnerie vise à créer une mentalité méprisante de l'appartenance au Corps Mystique du Christ et qui lui est hostile. Or le Pape Pie XI insiste sur le fait qu' "*il ne sera possible de tout unir en un effort harmonieux pour le Bien Commun que lorsque toutes les parties de la société auront l'intime conviction d'être les membres d'une seule famille et enfants du même Père Céleste, et en outre d'être un seul corps dans le Christ et "membres les uns des autres"* (Rom. XII, 5), de sorte que "*si un membre souffre, tous souffrent avec lui.*" (Cor. XII, 26)."⁽⁴⁰⁾

Secundo, la Franc-Maçonnerie récuse explicitement la Justice sociale par le serment de Maître Maçon, qu'elle impose à la réception du troisième degré. Voici la partie significative de ce serment :

"Je m'engage en outre solennellement et je déclare que je ne tromperai un frère Maître Maçon ni ne le verrai trompé, même de la plus légère façon, sans l'en avertir dûment et à temps ; *que je donnerai la préférence à un Frère Maître Maçon en toutes circonstances, et le recommanderai à autrui autant qu'il sera en mon pouvoir, aussi longtemps qu'il continuera à agir honorablement, honnêtement et sincèrement envers moi et les autres. Je promets d'observer tous ces points et chacun d'eux sans équivoque ni réserve mentale d'aucune sorte, sous peine qu'en violation d'un seul d'entre eux mon corps soit coupé en deux, mes entrailles soient arrachées et réduites totalement en cendres, et ces cendres dispersées aux quatre coins du ciel, en sorte qu'il ne reste aucune trace ni souvenir de moi parmi les hommes.*" Le serment de Maître Maçon se termine ainsi : "*Aussi, que Dieu m'aide et me maintienne fermement dans cette obligation solennelle, qui est celle du Maître Maçon.*" (*Manuel de Franc-Maçonnerie*).⁽⁴¹⁾

⁽³⁹⁾ "Dans l'état de nature déchue, la volonté raisonnable de l'homme risque de ne pas observer le commandement d'aimer son propre bien dans sa subordination au Bien Commun de tout l'univers, c'est à dire à Dieu. Du fait de la corruption de sa nature, elle préférera son propre bien particulier, à moins d'être purifiée et affermie par la Grâce de Dieu" (St Thomas, Somme Ia, II ae, Q.109, a. 3, c)

⁽⁴⁰⁾ Encyclique "*Quadragesimo Anno*" **Erreur ! Signet non défini.**

⁽⁴¹⁾ Cité dans "*The X-Rays in Freemasonry*", de A Cowan.

Le R.P. C. Penney Hunt, dans son ouvrage "*The Menace of Freemasonry to the Christian Faith*" (La menace de la Maçonnerie sur la Foi Chrétienne) (4e édition, p. 50), dit qu'il est habituel de supprimer cette clause dans les éditions actuelles des Rituels.

Dans l'article sur la Maçonnerie du RP Gruber, S.J., dans *The Catholic Encyclopaedia*, nous lisons que selon le "Rituel Américain" de Duncan, le Maçon du Royal Arch va jusqu'à jurer : "J'aiderai un camarade Maçon R.A. lorsque je le verrai impliqué dans une difficulté quelconque, et j'épouserai sa cause de façon à l'en sortir (de cette difficulté), que ce soit à bon ou à mauvais droit".

"C'est un fait attesté par les hommes d'expérience dans tous les pays, poursuit le même article, que partout où la Maçonnerie a de l'influence, les non-Maçons ont à souffrir dans leurs intérêts de la préférence systématique que les Maçons s'accordent les uns aux autres pour les nominations aux charges et aux positions. Même Bismarck (dans "*Bedanken und Erinnerungen*", 1898, I, p. 302 et suivantes) s'est plaint des effets de cette assistance mutuelle maçonnique, dommageable à la fois à l'égalité civique et à l'intérêt public. Dans les ouvrages et les publications maçonniques, les actes illégaux et déshonnêtes accomplis dans le cadre de cette aide mutuelle sont recommandés et loués comme contribuant à la gloire de la Franc-Maçonnerie. "Les lois inexorables de la guerre elles-mêmes, ont dû s'incliner devant la Franc-Maçonnerie, ce qui est peut-être la preuve la plus frappante de sa puissance" déclara le Grand Orateur du Grand-Orient de France Lefebvre d'Aumale (Solstice du 24 juin 1841),".

Par son opposition déclarée à la Justice sociale, la Franc-Maçonnerie représente un sérieux obstacle à l'union et au bon ordre, qu'en revanche l'organisation Corporative de la société vise à promouvoir.

CHAPITRE X

LES LIENS ENTRE LES FORCES ANTI-SURNATURELLES ORGANISÉES

Le rôle directeur de Satan, selon St Thomas

La marque de Satan est l'opposition aux Droits de Dieu et au Retour ordonné à Dieu. Notre Seigneur est venu "pour rassembler en un seul peuple les enfants de Dieu dispersés" (*St Jean XI,52*); l'action de Satan tend en permanence à séparer de Dieu et à diviser. Il n'existe pas deux mondes, il n'y en a qu'un. Dès l'instant où un homme rejette l'Ordre établi par Dieu dans le monde et qu'il demeure ou entre dans une Société qui proclame pouvoir perfectionner la nature humaine sans égard à la Vie surnaturelle dont Notre Seigneur Jésus-Christ est la source, il se place consciemment ou inconsciemment sous la bannière de Satan, lequel par un mouvement délibéré de tout son être est tourné contre le Surnaturel.⁽¹⁾ Le rejet par l'homme de l'Ordre établi par Dieu le conduit à l'auto-adoration — qui est le Panthéisme ou l'Humanitarisme. Mais l'homme est faible et tombe vite sous l'empire du Prince des Naturalistes, celui qui le premier rejeta l'offre d'amour infini de Dieu de partager Sa propre Vie intime.

"Le "Monde", écrit le Pape Léon XIII, est toujours logique dans son comportement. Au près des enfants de Dieu sont présents les satellites de ce grand adversaire de la race humaine, qui, rebelle dès l'origine contre le Très-Haut, est nommé dans l'Évangile le Prince de ce Monde... Remplie de l'esprit de Satan, qui selon les mots de l'Apôtre sait se transformer au besoin en Ange de lumière, elle (la Maçonnerie) met en avant son objet humanitaire, mais sacrifie tout à son but sectaire... de faire la guerre à Dieu et à Son Eglise."⁽²⁾

(1) "Ceux qui ne sont pas en état de grâce ne sont rien (nihil)" St Thomas (*Comment. in II Corinth.*)

(2) Lettre Apostolique du 19 mars 1902

St Thomas montre dans la deuxième partie de la Somme qu'il ne peut y avoir deux fins ultimes pour l'homme.⁽³⁾ Dans la troisième partie de la Somme, il met en opposition le rôle dirigeant du démon sur les pécheurs, et celui de Notre Seigneur Jésus-Christ sur les membres du Corps Mystique. "La tête, non seulement agit de l'intérieur sur les membres du corps, mais les guide aussi extérieurement en dirigeant leurs actes vers une fin. Ainsi, une personne peut être dite la tête d'un groupe humain, soit de ces deux manières, et c'est ainsi que le Christ est la Tête de l'Eglise..., ou du seul point de vue de la fonction de direction externe, comme tout prélat ou prince est le chef du groupe qui lui est soumis : c'est de cette façon que le diable est le chef de tous les méchants".⁽⁴⁾

Notre Seigneur est donc Chef par influence intérieure et extérieure, et le démon est chef par influence extérieure, dirigeant les actes des pécheurs à sa propre fin. La fin voulue par le démon est de détourner de Dieu (vers soi-même). Ce détournement de Dieu est considéré comme une fin, même si désiré sous un prétexte de liberté (*sub specie libertatis*). "Attendu donc que les hommes sont attirés à cette fin en péchant, ils tombent sous le gouvernement et la direction du Malin, lequel en conséquence est appelé leur chef".⁽⁵⁾

⁽³⁾ St Thomas d'A., I a, II ae, Q.1, a.5

⁽⁴⁾ III a, P., Q. 8, a..7

⁽⁵⁾ Dans I a P., Q.114, a.3, ad. 2, St Thomas avait déjà souligné que si certains péchés sont commis sans tentation de la part du démon, les hommes par le péché sont néanmoins faits fils du démon puisqu'ils l'imitent, lui qui a péché le premier, et qu'ils suivent sa bannière. Ici, dans III a, P., Q.8, a.7, ad. 2, il répète la même doctrine : "En conséquence, le premier péché du démon, qui fut pécheur dès l'origine comme nous lisons en I St Jean III, a été proposé à tous comme exemple à suivre. Certains imitent cet exemple à ses incitations et suggestions ; d'autre font la même chose de leur propre vouloir, sans aucune suggestion de sa part. Et ainsi, du fait qu'ils l'imitent, le démon est le chef de tous les hommes mauvais, comme nous le lisons dans le Livre de la Sagesse, II,24 : "Mais par la jalousie du démon, la mort est entrée dans le monde, et ils le suivent (l'imitent) ceux qui sont de son parti."

Dans l'article 8 de la même question, St Thomas enseigne que l'Antéchrist est dit être le chef de tous les hommes à cause de sa méchanceté suprême. En lui, l'influence de Satan atteint son plus haut degré.

Satan veut la destruction de l'Ordre dans lequel les hommes font retour à Dieu, aussi les attire-t-il à l'imiter et à le suivre dans l'usage autonome de leur intelligence et de leur libre volonté. De par l'anti-surnaturalisme de la Franc-Maçonnerie, les Franc-Maçons sont particulièrement exposés à l'influence satanique, et Satan profite de l'opportunité qui lui est ainsi offerte. Nous en avons une preuve frappante dans le témoignage du Frère . . Oswald Wirth, auteur maçonnique bien connu. Celui-ci déclare : "Une force supérieure à eux fait agir ensemble les Maçons et coordonne leurs efforts avec une vigueur intellectuelle qu'ils ne possèdent certainement pas individuellement. Tel est le fait qui a été irréfutablement établi et qu'il nous faut simplement accepter. A chacun d'interpréter ce fait à sa façon."⁽⁶⁾

Nous en avons une autre preuve dans un très intéressant passage d'une réponse de la Suprême Congrégation du Saint Office aux Evêques Américains. Voici cette pertinente constatation du résultat final de la formation donnée dans les Sociétés Secrètes : "Si l'on prend en considération l'immense développement que les Sociétés Secrètes ont atteint, leur persévérante vigueur qui dure depuis si longtemps, leur agressivité furieuse, la ténacité avec laquelle leurs membres adhèrent à l'Association et à aux faux principes qu'elle professe, la coopération mutuelle persévérante dans la promotion du mal par tant de types d'homme différents, il est difficile de nier que le "*Suprême Architecte*" de ces Associations (vu que la cause doit être proportionnée à l'effet) ne puisse être autre que celui qui dans les Saintes Ecritures est appelé le Prince de ce Monde, et que Satan en personne, même par une coopération physique de sa part, ne dirige et n'inspire au moins les leaders de ces organisations, en coopérant physiquement avec eux."⁽⁷⁾

⁽⁶⁾ D'après "*Le Symbolisme*" d'Oswald Wirth, cité par Mgr Jouin dans la *R.I.S.S* du 19 avril 1925, p.277.

⁽⁷⁾ *Acta S. Sedis*, Vol. I, p 203, 13 juillet 1865. Cf "*Freemasonry and the Anti-Christian Movement*", du RP Cahill, S.J., p.67.

(NDT) : Que les Juifs aient été magiciens et astrologues depuis la Rome antique, Bernard Lazare le dit dans "*l'Antisémitisme*", p. 174, note 33. La magie noire fait

L'affaire Léo Taxil (1892-1897) a été utilisée pour jeter le discrédit sur toute tentative de faire ressortir la réalité de l'action satanique dans le monde dans et par les Sociétés Secrètes.⁽⁸⁾ Mais il en existe tant d'évidence que cela mérite amplement la recherche et l'étude, et que l'historienne non-Catholique Nesta Webster n'a pas hésité à écrire dans son remarquable ouvrage "*The French Revolution*" (p. 23) : "Lorsque l'on étudie la manière dont ils ont mené leur dessein (ces éléments subversifs qui ont conçu la Révolution ou du moins qui y ont figuré au premier plan), quand on lit l'effrayante impiété qu'inaugura la Terreur, la profanation des églises, les blasphèmes contre le Christ et la Sainte Vierge, et la profession de foi de Marat, il est pratiquement impossible de ne pas croire à la possession démoniaque, de mettre en doute que ces hommes enflammés de haine contre toutes les influences spirituelles œuvrant pour le bien en ce monde ne fussent réellement devenus les véhicules de ces autres esprits, les puissances des ténèbres, dont ils avaient adopté la cause. Et dans leurs morts hideuses... ne furent-ils pas semblables aux porcs de Guadarene que les démons poussèrent à s'autodétruire ?"

Satan parodie l'action que Notre Seigneur Jésus-Christ, le Médiateur entre Dieu et l'humanité pécheresse, exerce dans l'Eglise et par les sacrements, en poussant à l'établissement d'une contre-Eglise avec ses rites symboliques, dans un effort pour réussir ce qu'il visait avec la troisième tentation de Notre Seigneur : "De nouveau, le diable Le transporta sur une très haute montagne et Lui montra tous les royaumes de la terre et leur gloire. Il Lui dit : "tout cela, je te le donnerai si tombant à mes genoux tu m'adores" (St Matthieu IV , 8-9). Ch. Nicoulaud dans "*L'Initiation maçonnique*" revient à maintes reprises sur l'idée que l'Initiation maçonnique est la réception des "sacrements" de Satan. Sa thèse est corroborée par le texte du

partie de la Cabbale et par eux influence la haute Maçonnerie et agit sur leurs ennemis. C'est également ainsi qu'ils agissent sur les Rois et dirigeants chrétiens qui commirent la grave faute de les accepter dans leur entourage...)

⁽⁸⁾ Cf. "*L'Episode Anti-Maçonnique*" de Ch. Nicoulaud, p. 177 et suivantes. On trouve un excellent résumé de l'affaire Léo Taxil dans l'ouvrage cité du R.P. Cahill, pp.70-71.

Document *Ecclesiam* (1821) du Pape Pie VII : "Ils (les Franc-Maçons) profanent de façon blasphématoire et souillent la Passion de Jésus-Christ par leurs cérémonies sacrilèges. Ils déshonorent les Sacrements de l'Eglise (auxquels ils substituent sacrilègement d'autres de leur invention), et vont jusqu'à tourner en ridicule les mystères mêmes de la religion Catholique."⁽⁹⁾

La nation juive et la Franc-Maçonnerie

Une excellente esquisse des rapports entre les deux forces visibles organisées anti-surnaturelles figure dans un chapitre du livre "*La Franc-Maçonnerie, Puissance occulte*" de Léon de Poncins, où il traite de l'influence juive sur la Maçonnerie.⁽¹⁰⁾ Il résume ces rapports comme suit :

"Aujourd'hui, les Juifs sont nombreux dans la Maçonnerie, et en maints endroits leur influence est considérée prédominante, spécialement en Europe Centrale. On constate donc une alliance et une collaboration étroite entre les deux forces, avec l'influence juive en croissance par endroits, mais il serait exagéré de dire que la

⁽⁹⁾ Lettre "*Ecclesiam*". "Ils (les hauts grades) ne sont pas chrétiens, mais sont d'horribles travestis et blasphèmes. Prenez le degré qui est dit le plus Chrétien et "le plus élevé". Il existe en différentes versions. Mais dans toutes, y compris dans la version connue comme le "Rite Ancien et Accepté", il y a une parodie blaspématoire de la Cène du Seigneur, bien que dans ce Rite "Ancien et Accepté" le caractère blasphématoire y soit quelque peu atténué... L'évidence que je cite dans ces papiers n'est que la plus petite fraction du tout (dont je dispose). J'ai sondé l'Ordre du haut en bas, et je prétends désormais savoir qu'il n'existe pas d'autre interprétation. J'ai d'abord émis ce jugement pendant de nombreux mois devant les dirigeants de ma propre Eglise qui occupent de hautes positions dans l'Obédience : à maintes reprises je les ai mis au défi, leur disant : si je me trompe, qu'ils me fournissent alors la bonne interprétation ; ce fut en vain." ("*The Menace of Freemasonry to the Christian Faith*" du R.P. C. Penney Hunt, B.A.)

⁽¹⁰⁾ Nous avons déjà signalé qu'un bon résumé de la question figure dans "*Freemasonry and the Anti-Christian Movement*" du R.P. E. Cahill, S.J. Lui et d'autres auteurs signalent le fait peu connu que le blason maçonnique toujours en usage dans la Grande Loge d'Angleterre est d'un dessin juif. Un article intitulé "Anglo-Jewish Coats of Arms", de Lucien Wolff (dans "*The Jewish Historical Society of England*", 1893-1895) nous apprend que le dessinateur en a été Jacob Jehuda Léon, surnommé Templo.

Maçonnerie est une création juive. De fait, on trouve peu de Juifs aux débuts de la Franc-Maçonnerie. L'influence juive à l'origine était plutôt de caractère indirect, par la Cabbale juive.⁽¹¹⁾"Si l'on veut approfondir la question, on est forcé de conclure que la force suprême qui guide la Maçonnerie n'est ni Anglaise, ni Allemande, ni même Juive. La force dirigeante n'est pas physique, mais spirituelle." Léon de Poncins cite alors le passage suivant de "*La Trahison spirituelle de la F. . M. .*" de J. Marquès-Rivière : "L'utopie de l'homme se suffisant à soi-même est une forme d'égoïsme monstrueuse, surhumaine, en un mot, *diabolique*. Une telle suggestion, sous la forme collective où nous la rencontrons à présent, *ne peut s'expliquer qu'en lui assignant une origine supra-humaine...* C'est cet esprit, issu de la Renaissance, qui présida aux Constitutions des Loges rédigées par Anderson, héritier spirituel des ennemis de la tradition. Il régna sur la société corrompue du XVIIIe siècle, qui, en prenant le contrôle des masses, provoqua l'ignoble boucherie connue comme la Révolution française de 1789... Depuis lors, il a établi son empire souverain sur la Civilisation occidentale."⁽¹²⁾

⁽¹¹⁾ Selon Bernard Lazare, auteur de "*L'Antisémitisme*", p. 339, "Il y eut des Juifs cabbalistes autour du berceau de la Franc-Maçonnerie, et certains rites toujours en usage le prouvent de manière formelle".

"Le Juif trouva dans la Franc-Maçonnerie un terrain convenable pour y cultiver sa propagande. Dès 1764, Martinez de Pasqually en avait jugé tout l'intérêt, et dans la mesure du possible l'avait annexée en y créant de nouveaux degrés supérieurs... Les Juifs y avaient essayé dès les tout débuts et furent maîtres des hauts grades et des Conseils du Rite Ecossais Ancien et Accepté depuis le début du XIXe siècle." ("*The X-Rays in Freemasonry*" de A Cogan).

(NDT : Les individus et groupes à l'origine de la Maçonnerie, Calvinistes et Sociniens Rose-Croix, étaient en liens avec des Juifs et imprégnés de Cabbale, en somme judaïsés (cf. Joshua Jehouda dans "*L'Antisémitisme, miroir du monde*", cité par Léon de Poncins dans "*Le Judaïsme et le Vatican*"). Par habileté, les fondateurs de la Maçonnerie s'étaient abstenus d'admettre au départ les Juifs dans les Loges, car leur présence en eût éloigné les Chrétiens qu'il fallait attirer, à l'époque où les Juifs étaient tenus en marge.

⁽¹²⁾ "En 1781 se tint un Congrès international des Franc-Maçons, connu comme le "Convent" de Wilhemsbad. Y assistèrent plusieurs Frères Anglais, des délégués des Illuminati Français, Lessing avec un groupe de Juifs, Mirabeau, Dohm, et Knigge représentant Weisshaupt ... Ce Convent prépara directement la Révolution française" (A. Cowan, Op. cit. pp 67-68)

Par cette citation de J. Marquès-Rivière, Léon de Poncins fait bien ressortir l'influence coordinatrice de Satan sur les deux composantes visibles de l'armée naturaliste. C'est précisément le point sur lequel il faut insister à propos de l'opposition au divin Plan pour l'Ordre dans le monde, mais il est également utile d'ajouter quelques mots sur l'existence d'un accord important entre les représentants accrédités de ces deux composantes elles-mêmes.

Dans la biographie d'Adriano Lemmi par Domenico Margiotta, intitulée "*Adriano Lemmi, Chef Suprême des Franc-Maçons*", figure un récit du pacte signé entre d'une part Albert Pike, Souverain Grand Commandeur du Rite Ecossais Ancien et Accepté,⁽¹³⁾ et de l'autre Armand Lévy, membre du Sublime Consistoire Fédéral des B'nai B'rith d'Allemagne, au nom des B'nai B'rith d'Amérique, d'Allemagne et d'Angleterre. Les Loges B'nai B'rith ou Loges des Fils de l'Alliance sont des Loges Maçonniques exclusivement juives. Par ce traité signé en 1874 : "*Le Suprême Directoire Dogmatique de la Franc-Maçonnerie Universelle reconnaît les Loges Juives telles qu'elles existent actuellement dans les principaux pays. La direction centrale des B'nai B'rith sera à Hambourg, et son organe Souverain prendra le titre de Conseil Patriarcal Souverain. Le secret de l'existence de la Confédération (des Loges B'nai B'rith) sera rigoureusement tenu par les membres de la Maçonnerie des Hauts Grades auxquels le Suprême Directoire Dogma-tique aura jugé souhaitable de le faire connaître.*"

"Ni le Souverain Conseil Patriarcal de Hambourg, ni aucune Loge sous son obédience ne figureront sur le Rapport annuel du Souverain Directoire Administratif, mais le Souverain Conseil Patriarcal enverra directement au Souverain Directoire Dogmatique une contribution représentant dix pour cent du montant des souscriptions personnelles des membres des Loges Juives.

"Aucun Frère Maçon non-Juif des Rites officiels ne pourra demander à entrer dans une Loge Juive, quel que soit son rang."⁽¹⁴⁾

Le document continue en disant que personne sauf un Juif ne peut entrer dans les Loges B'nai B'rith, à l'exception de visiteurs des

⁽¹³⁾ Ce document est signé par Pike sous son nom d'initié : Limmud Ensoph. A. Lévy l'a paraphé de même d'une signature ésotérique.

⁽¹⁴⁾ Op. cit. pp. 224-225

suprêmes degrés, à savoir les Mages Elus du Troisième Degré et les Inspecteurs Généraux du Palladium. L'Initiation aux Loges juives ne se fera pas par degrés, et doit-on le préciser, les membres des Loges juives pourront, eux, être membres des autres Loges. De cette manière, le contrôle est exercé, et les directives émanant des Secrets Conseils de la nation juive sont communiqués à la Maçonnerie. C'est l'un des principaux facteurs explicatifs de la sympathie et du soutien des Maçons du monde entier aux projets Juifs. On a vu un exemple de cette solidarité judéo-maçonnique dans le cas du Gouvernement "rouge" d'Espagne.

La première Loge B'nai Brith fut fondée à New York en 1843. Ces Loges sont désormais très nombreuses dans le monde, et il y en a au moins une en Irlande. Une légère allusion au caractère secret des B'nai Brith est faite dans le livre de Paul Goodman : "*B'nai Brith, the First lodge of England, 1910-1935*", publié par la Loge à Londres en 1936. A la page 12, Goodman écrit : "Bienfaisance, Amour fraternel et Harmonie, la Devise de l'Ordre, dans ses affaires internes se devait d'être la règle de conduite des "frères" – comme sont nommés les membres –, et pour développer ces idéaux entre eux dans toutes les questions concernant la Loge, dans les réunions et dans la conduite personnelle, il était considéré comme un point d'honneur que tout membre doive tenir tous les débats comme confidentiels et ne doive pas en faire communication, ni directement ni indirectement, à tout non-membre de l'Ordre".

Compte tenu de l'habileté juive à dissimuler, même en se bornant à ces déclarations très réserves, on comprend que les secrets des B'nai Brith seront bien gardés.⁽¹⁵⁾

⁽¹⁵⁾ D'après le livre de A. Cowan déjà cité, pp 121-122

APPENDICE

Prières pour la conversion des Juifs et des Francs-Maçons

La première des prières qui suivent est celle pour la conversion des Juifs qui est approuvée pour l'usage général ; la seconde est celle récitée par le groupe de Juifs convertis qui forment la Section Israël de l'Archiconfrérie de prières et de pénitence de la basilique de Montmartre à Paris. La troisième prière est celle approuvée pour la conversion des Franc-Maçons.

Prière pour la Conversion des Juifs

Dieu de Bonté et Père des Miséricordes, nous Vous supplions par le Cœur Immaculé de Marie et par l'intercession des Patriarches et des saints Apôtres de regarder avec compassion les restes d'Israël afin qu'ils puissent parvenir à la connaissance de notre unique Sauveur Jésus-Christ et avoir en partage la précieuse grâce de la Rédemption. Amen. (100 jours d'indulgence chaque jour)
(*The Raccolta*, 8e édition, p. 396)

Prière de Réparation d'Israël

Gloire, louanges et amour à Vous, Ô Christ, Rédempteur et Roi. Ô Jésus de Nazareth, Roi des Juifs, voici que nous nous tournons vers Vous que nous avons percé, et nous pleurons. Pardonnez, mon Dieu, pardonnez-nous. Ne vous souvenez plus, mais au nom de Votre Sacré Cœur, recevez "Israël Votre enfant" qui revient. Nous Vous appartenons, Ô Seigneur, nous voulons être à Vous. Nous Vous reconnaissons Roi Universel, et nous Vous consacrons avec joie tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons. Exercez sur nous Vos droits. Nous renouvelons les promesses de notre baptême ; nous renonçons à Satan à son esprit et à ses œuvres... Nous nous engageons à travailler de tout notre possible pour le triomphe des droits de Dieu et de Votre Eglise, et à réparer par un zèle soumis et par la fidélité à notre Foi nos péchés passés et ceux de nos pères ; suppliants, nous Vous demandons la grâce de

Vous aimer de plus en plus fermement à la lumière de Dieu le Saint-Esprit.

Divin Cœur de Jésus, nous Vous offrons nos pauvres actions pour obtenir que tous les cœurs et en particulier ceux des Enfants d'Israël puissent reconnaître Votre Royauté sacrée, et ainsi contribuer à établir le règne de Votre paix sur le monde entier.

Ô Christ Jésus, regardez avec pitié les enfants de la race qui fut jadis votre préférée. Puisse ce Sang, qu'ils appelèrent un jour sur leur tête, descendre désormais en baptême de vie et de rédemption.

Jésus, Fils de David, ayez pitié de tous !

Cœur immaculé de Marie, Vierge d'Israël, priez pour eux !

Prière pour la conversion des Franc-Maçons

Ô Seigneur Jésus-Christ qui témoignez le plus de Votre toute-Puissance lorsque Vous épargnez et avez compassion, Vous qui avez dit : "Priez pour ceux qui vous calomnient et qui vous persécutent", nous implorons la clémence de Votre Sacré Cœur pour les âmes faites à l'image de Dieu mais très misérablement trompées par les pièges perfides des Franc-Maçons et qui s'écartent de plus en plus dans les voies de la perte. Ne laissez pas plus longtemps l'Eglise, Votre Epouse, être opprimée par eux, mais qu'apaisé par l'intercession de la Très Sainte Vierge Votre Mère et par les prières des Saints, Vous Vous laissiez toucher par Votre infinie miséricorde, et qu'oubliant leur perversité, Vous fassiez revenir à Vous ces hommes ; qu'ils apportent consolation à Votre Eglise par une très généreuse pénitence, qu'ils fassent réparation de leurs méfaits, et s'assurent, pour eux-mêmes une glorieuse éternité ; Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Amen. (100 jours d'indulgence chaque jour)

(The *Raccolta*, 8e édition, p. 410)

III^{ÈME} PARTIE

L' OCCAMISME OU NOMINALISME ET LA CORRUPTION DE LA POLITIQUE ET DE L'ECONOMIE

CHAPITRES XI -X

CHAPITRE XI

THOMISME ET OCCAMISME OU NOMINALISME

Il nous faut maintenant examiner brièvement ce qui est au cœur du système philosophique de l'Occamisme, dont la diffusion a été l'un des facteurs majeurs qui ont conduit l'humanité à ne plus être en prise avec l'ordre réel du monde et qui dans la sphère intellectuelle fut l'une des causes les plus puissantes du dévoiement de la politique et de l'économie en Europe.

Pour nous révéler la doctrine du Corps Mystique dans laquelle tous les membres du Christ sont destinés à partager la même Vie, la Vie de la Grâce sanctifiante, Dieu dut faire usage de nos concepts humains de "corps", de "membre" et de "vie". Il est donc clair que l'explication philosophique de ces concepts devait avoir d'importantes répercussions sur notre saisie de cette grande vérité. Leur explication systématique proposée par Guillaume d'Occam diffère considérablement de celle de St Thomas d'Aquin et contribua grandement par sa diffusion au déclin de l'Europe. Commençons par résumer la théorie de St Thomas sur la nature des concepts, et ensuite nous la comparerons au système d'Occam en illustrant la comparaison par l'idée de "Membre du Corps Mystique".

Le Thomisme

Saint Thomas enseigne qu'il existe une étroite collaboration entre les sens et l'intelligence dans l'acquisition de la connaissance intellectuelle. Sur présentation des données des sens, l'intelligence, par le processus d'abstraction ou de dématérialisation, appréhende la nature ou la forme ou l'universelle unité, grâce à quoi elle connote des phénomènes individuels perçus par les sens. La nature est saisie dans son particularisme individuel, et par dématérialisation est rendue concept universel. C'est ainsi que la nature saisie directement par l'intelligence humaine est universelle et non pas singulière ou individuelle. Ainsi, lorsque l'on dit que Pierre est un membre du Corps Mystique et que Paul de même est membre du même Corps, l'on exprime le fait que Pierre et Paul possèdent réellement et de

manière distributive tout ce qui est exprimé (analogiquement) par les concepts de "membre" et de "corps", à l'exclusion de l'universalité qui est directement incompatible avec leur unité individuelle.⁽¹⁾

Le contenu du concept universel (*id quod concipitur*, en terme scolastique) est attribué à Pierre et à Paul, mais pas le mode d'universalité (*modus mentis*). Ces jugements sont-ils véridiques ? Oui, si Pierre et Paul possèdent réellement, bien que de manière individuelle, le statut de membre que nous leur attribuons. Ceci suppose d'un côté une constitution des objets, et de l'autre une constitution de l'intelligence telle que le contenu des concepts universels, isolé dans l'esprit de leur mode universel de conception, est identique à ce que sont les choses considérées à part de leur mode de réalisation individuelle et concrète. Ainsi, dans le réalisme modéré de Saint Thomas, nous avons la double condition suivante :

- a) *Une condition psychologique*, à savoir que l'esprit, par le fait qu'il saisit de manière immatérielle un objet perceptible aux sens, dépouille cet objet précisément de ce qui constitue son individualité ;
- b) *Une condition ontologique* des objets. Ils doivent être tels que leur seule différence, en rapport avec un concept spécifique donné, mises à part les variations purement accidentelles, est leur différence individuelle. Dans leur constitution physique interne, ils doivent se conformer à la même loi objective, ils doivent être spécifiquement pareils.

Ces deux conditions ne peuvent être réalisées simultanément que si l'individualité d'un objet perceptible aux sens est liée à sa matérialité de telle sorte que la dématérialisation de l'objet implique sa désindividualisation. Or dématérialiser un objet n'est autre que le dépouiller de son mode quantifié d'existence. La matière quantifiée est donc le principe nécessaire d'individuation des objets perceptibles

⁽¹⁾ Naturellement, les mots "membre du Corps Mystique" ne nous manifestent la réalité divine intelligible signifiée que de manière analogique, par le don de la foi et par un processus de négation, d'élimination, de comparaison et de proportionnalité, mais ils nous donnent néanmoins une connaissance réelle de notre relation ineffable au Christ, notre Chef. Le don de la Foi fortifie l'intelligence pour lui permettre de comprendre l'ordre surnaturel. Nous supposons toutes ces notions acquises, car leur développement n'est pas nécessaire pour le sujet exposé.

aux sens. Il y a donc solidarité entre la thèse thomiste de la matière (*materia signata quantitate*) comme principe d'individuation, et la nature universelle comme objet direct de connaissance.

Ainsi, lorsque nous disons à la lumière de la foi que Pierre est membre du Corps Mystique et que Paul est également un membre du Corps Mystique, nous attribuons à Pierre et à Paul un groupe identique de notes intelligibles, expression d'une nature objective ou forme. Cette nature ou forme est appréhendée par un processus d'abstraction effectué immédiatement par la faculté immatérielle nommée *l'intellectus agens* sur les données saisies par les sens. La nature qui est trouvée en ces données existe réellement, c'est à dire qu'elle est une réalité objective qui exige d'être respectée dans l'organisation du monde, bien quelle n'ait pas d'existence en dehors de l'esprit, sauf dans l'individu concerné (et dans les autres) et comme identique à eux.⁽²⁾

L'Occamisme ou Nominalisme

Dans l'homme Occam distingue trois sortes de connaissances : la connaissance intuitive des sens, la connaissance intuitive intellectuelle et la connaissance intellectuelle abstraite. La description que fait Occam de la connaissance sensible est très semblable à celle de ses prédécesseurs scolastiques : c'est une assimilation immédiate, quantitative et donc relative des formes matérielles par nos facultés sensibles organiques. La connaissance intellectuelle intuitive est la connaissance proprement dite du singulier. Son objet n'est pas l'individualité métaphysique, mais les faits individuels internes et externes, en un mot l'expérience concrète. Quoi qu'on puisse en prétendre, ce n'est qu'une simple transposition à l'intellect de l'expérience sensible. Notre savoir intellectuel premier, immédiat et direct est donc du concret et de l'individuel. Le savoir intellectuel abstrait présuppose le savoir intellectuel intuitif de l'individuel et résulte d'une élaboration des perceptions individuelles groupées

⁽²⁾ Pour une étude en profondeur du Thomisme et de l'Occamisme en ce qui concerne la valeur des universaux, lire le remarquable ouvrage du P. Maréchal, S.J., "*Le Point de départ de la Métaphysique*", Cahier I.

selon leurs ressemblances ou selon un point de vue commun quelconque, qui sert à désigner l'ensemble et chacune d'elles.

Ainsi les concepts généraux, qu'ils soient formés à partir d'intuitions d'objets individuels ou de concepts déjà universels, ne sont autre qu'un immense système naturel de significations d'objets individuels, les groupant ensemble de différentes façons et les répartissant en classes dûment étiquetées. D'où il ressort que tout terme universel, au lieu de désigner une certaine espèce ou nature commune à de nombreux individus, aura tout au plus la valeur d'un étiquetage commun résumant les expériences individuelles d'une manière aisée, selon une hiérarchie de ressemblances. Les jugements incorporant de tels concepts ne sont que des expressions abrégées et coordonnées d'un certain nombre d'expériences individuelles. Il s'ensuit que dans le système d'Occam la formation d'un concept universel n'est pas un processus naturel et primitif d'abstraction mené directement sur les données des sens. C'est essentiellement et exclusivement un processus d'abstraction réflexe mené sur des concepts singuliers.

Occam, avec moins de réserve que Scot, fait commencer notre connaissance intellectuelle par la saisie directe des singuliers matériels. Il raisonne ensuite comme suit : si les essences individuelles sont connues en premier, la constitution des idées universelles dans notre esprit est une opération secondaire réflexe, effectuée à partir de nos représentations premières des individuels. Ce sera une sorte de classification ou d'arrangement, rien de plus. Même guidée par la ressemblance des aspects sensibles, elle ne fournira jamais *de jure* quoi que ce soit d'autre que des points de vue subjectifs, des symboles généraux groupant ensemble en une série uniforme les éléments individuels avec lesquels nous avons été en contact. Il n'y a rien qui nous garantisse que ces symboles ainsi construits et gravés par nous expriment autant de natures essentielles des objets qui soient en eux. Il est clair que le processus que nous avons décrit et au sujet duquel il y aurait encore beaucoup à dire mène droit à une théorie de la connaissance qui n'admet pas que les universaux soient en quoi que ce soit dans les choses, et qui limite donc le domaine de la valeur objective du savoir aux individuels. *La nature que saisit l'intellect devient simplement une collection d'individuels.*

Conséquences de l'Occamisme ou Nominalisme en ce qui concerne la foi en le Corps Mystique du Christ

Nous pouvons dès lors indiquer brièvement certaines des conséquences de la théorie d'Occam sur la connaissance. Dans l'explication philosophique des enseignements de la Foi, l'enseignement d'Occam introduit des idées qui combattent l'adhésion à la Foi dans toute sa plénitude et sa pureté. En tant que Catholique, Occam a dû accepter d'une certaine manière notre état de membre du Corps Mystique du Christ et donc admettre que nous formons avec Notre Seigneur, vrai Dieu et vrai Homme, un vaste organisme.⁽³⁾ Etant un tout organique, ce Corps a une constitution définie ou une nature qui doit être respectée dans l'organisation de la société, et puisqu'il est chargé des intérêts de notre vie la plus élevée, il se place au dessus des Etats et des nations. La philosophie d'Occam cependant tendit à produire une mentalité opposée à cette doctrine. Pour lui, nous ne pouvons pas avoir de connaissance objective d'une nature en commun avec tous les hommes comme le comprennent les thomistes. Le savoir véritablement objectif se limite aux individuels. Nulle surprise alors que l'idée du Corps Mystique du

⁽³⁾ Le premier chapitre de la Constitution Dogmatique de l'Eglise rédigé comme base de discussion au Concile du Vatican (de 1870) était intitulé "L'Eglise est le Corps Mystique du Christ".

"L'agnosticisme d'Occam, religieux excentrique mais croyant sincère, ne l'avait pas rendu sceptique au sujet des réalités transcendantes. Il trouva que les lacunes de la connaissance rationnelle lui étaient par avance garanties par la foi révélée, à laquelle il adhéra librement" (RP. Maréchal, S.J., "Le Point de départ de la Métaphysique", p. 194, Cahier 1).

Après avoir exposé les cinquante et un articles tirés des œuvres d'Occam contre lesquels un rapport de condamnation fut dressé en 1326 à Avignon où Occam avait été appelé à comparaître devant le Pape en 1324, l'auteur de l'article sur Occam du *Dictionnaire de Théologie* dit qu'il n'y eut pas de condamnation papale de ces articles ni de l'ensemble du corpus d'Occam. Il ajoute que l'on s'attendrait néanmoins aujourd'hui à une condamnation de ces doctrines comme allant de soi. La formule de rétractation imposée à Occam par Clément VI en 1349 n'évoque que ses doctrines politico-ecclésiastiques. Il reste douteux qu'Occam ait été réconcilié avec l'Eglise et relevé de l'excommunication prononcée contre lui en 1328. Il se peut que la peste noire l'ait emporté avant que la formule de rétractation lui soit parvenue.

Christ ait perdu toute consistance pour des esprits élevés dans l'accoutumance aux enseignements d'Occam. Le concept de Grâce divine, sang vital s'écoulant du Chef dans les membres de ce Corps, en devint inévitablement vague également. On ne s'étonnera donc pas que, puisqu'il n'y a pas de natures et donc pas de relations naturelles des choses, Occam ait professé le volontarisme le plus absolu. Il n'y a pas de chose telle que le bien ou le mal dans la nature des choses. Même la haine du bien n'est pas un mal en soi. Si Dieu le commandait, ce ne serait plus un mal.

Comme l'ordre social dans l'esprit d'Occam tendait à devenir en quelque sorte une question de personnalités, ses difficultés doctrinales avec le pape et les querelles d'écoles au sein de sa société religieuse le poussèrent à modifier ses idées quant à l'ordre social pour répondre aux circonstances. C'est ainsi qu'il fut amené à donner sa faveur à la "démocratie" de Marsile de Padoue, qui mettait l'accent sur le pouvoir de l'Empereur ou du Dirigeant, selon lui délégué par la volonté de la majorité.⁽⁴⁾ L'auteur de l'article dans le *Dictionnaire de Théologie* ajoute que les adversaires du Pape et de la divine constitution de l'Eglise ont toujours été à même de trouver une abondance d'arguments dans le *Dialogue* d'Occam.⁽⁵⁾

(4) "Marsile de Padoue apparaît comme le premier de ces bruyants libérateurs qui invoquent le droit du peuple avec pour seule vue d'établir plus fermement l'absolutisme illimité des dirigeants" ("*Recherches sur l'esprit politique de la Réforme*" de G. de Lagarde, p. 56). L'auteur fait ici allusion à la doctrine du *Defensor minor* de Marsile. A la même page, il attribue le mouvement des XIV^e et XV^e siècles s'écarter progressivement de l'Ordre objectif exposé par saint Thomas à l'influence combinée du retour au Légisme Romain et à ce Nominalisme. L'influence de la Loi Royale à laquelle fait allusion Godefroid Kurth est évidente. Le "*Defensor Pacis*" de Marsile de Padoue fut condamné par le Pape Jean XXII en 1327. Dans l'*Index Librorum prohibitorum* publié en 1554 par le Pape Paul IV, le "*Defensor Pacis*" est classé comme hérétique et appartenant à la première catégorie des ouvrages condamnés. Deux des œuvres d'Occam, l'"*Opus nonaginta dierum*" et "*Dialogi et scripta omnia contra Joannem XXII*" sont inclus dans la deuxième catégorie. (NDT : On rapprochera la doctrine condamnée de Marsile de Padoue avec la politique de Pie XI-Gasparri, puis de Pie XII en allégeance aux autorités mondiales judéo-maçonniques.)

(5) G. de Lagarde devait publier un livre sur *Guillaume d'Occam et la démocratie religieuse*. Nous ignorons s'il est paru.

Nominalisme, Libéralisme, Individualisme, Idéalisme, Panthéisme

Une autre conséquence de l'enseignement d'Occam mérite une mention particulière. C'est par la saisie intellectuelle de la nature d'un objet qu'il nous est possible de voir que ce que nous saisissons de lui sont des aspects complémentaires d'un ensemble. La connaissance des sens tend à segmenter et à séparer : tel être individuel est distinct de tel autre. La théorie d'Occam d'intuition intellectuelle de l'objet singulier ou individuel rabaisse réellement l'intelligence au niveau des sens. Le Nominalisme tend à transformer nos diverses représentations mentales en entités isolées sans nature substantielle. Au cours du temps, cela donnera naissance au Libéralisme, au séparatisme et à l'Individualisme de Locke, dont les théories politique et économique ont si lourdement pesé sur le monde moderne. La philosophie de Locke est le prolongement de l'Occamisme en direction de l'Empirisme.⁽⁶⁾ La forme empirique du Nominalisme se tourne en Panthéisme comme sa forme idéaliste. L'univers nominaliste est un univers discontinu d'objets juxtaposés, dont les groupements ou les assemblages révélés par l'expérience demeurent un mystère pour la pensée humaine. Il n'y a pas de nature des choses, il n'y a pas de *vinculum substantiale* (pas de lien métaphysique d'unité) pour utiliser l'expression de Leibniz. Les êtres qui sont dans le monde n'ont rien qui les lie ensemble ou qui les explique. Inévitablement alors le Nominalisme, qui revit dans le Positivisme ou le Sensualisme, en vient à douter de la distinction réelle et essentielle entre Dieu et le monde, parce que cette distinction ne peut être vérifiée par l'expérience. La transition est alors facile vers l'idée qu'il n'y a peut-être qu'une substance. En conséquence de quoi, la distinction réelle des individus humains, qui au départ apparaît si claire du fait que les individus sont séparés dans l'espace, devient elle-même douteuse. Il s'ensuit donc que les caractéristiques distinctives de chacun de ces individus humains ne seront peut-être que des phénomènes, peut-être que de simples

(6) Cf. "*Le Point de départ de la Métaphysique*", Cahiers I et II, par le RP Marchal, S.J., . Cf. aussi "*Précis d'Histoire de la philosophie moderne*", du même auteur.

représentations subjectives. C'est ainsi que le monde extérieur devient purement et simplement "une possibilité de sensations d'ordre phénoménal", selon l'expression du philosophe John Stuart Mill dont la *Logique* est une somme de Nominalisme. Le Nominalisme à la longue évacue toutes distinctions réelles, même celles qu'il autorisait initialement comme empiriquement évidentes, même la distinction réelle entre deux êtres humains existant en des points différents de l'espace. Sa conclusion ultime est une forme de Panthéisme, dans laquelle Dieu est d'une certaine manière absorbé dans le monde. Dieu n'est pas, comme Renan avait l'habitude de dire, Il est en évolution dans le monde, dans la marche ascendante de l'évolution. Toute distinction réelle disparaît dans le flux universel d'Héraclite.⁽⁷⁾

D'après le Rapport du chapitre général de l'Ordre des Dominicains tenu en 1346, le Pape Clément VI ordonna aux Frères Prêcheurs d'adhérer strictement à la doctrine de St Thomas. Le même Pontife écrivit aussi la même année à l'Université de Paris la Lettre *Singularis dilectionis*, dans laquelle il tirait toute une série de leçons de la condamnation de Nicolas d'Autrecourt, l'un des maîtres de l'Université. Le Pape, lui-même ancien étudiant de cette université, exprimait le profond regret que "Plusieurs maîtres et étudiants de la

⁽⁷⁾ *Revue Thomiste*, 1938, article du RP Garrigou-Lagrange, O.P., sur le Panthéisme et la distinction réelle.

(NDT : A ce stade, qui fut celui de Teilhard de Chardin, de la direction de la Compagnie qui le protégeait et de hautes personnalités d'autres Ordres (sans doute visés là par le P. Garrigou-Lagrange), on est en pleine gnose, en harmonie avec hindouisme, bouddhisme, théosophie et doctrines ésotériques de la haute Maçonnerie. On est pleinement œcuméniste ! Nulle surprise alors de ce qui s'instaura dix ans plus tard à Rome avec les hauts participants des réunions de "l'université Pro Deo" du RP Morlion, O. P., puis avec Vatican II. N'était-il pas plus enclin au panthéisme que nominaliste ce Mgr Montini, vingt ans durant l'adjoint de Mgr Pacelli puis de Pie XII et qui, nommé Archevêque de Milan, futur "pape" de Vatican II, déclara en 1960 à Turin : "L'homme moderne n'en viendra-t-il pas un jour, au fur et à mesure que ses études scientifiques progresseront et découvriront des lois et réalités cachées derrière le visage muet de la matière, à tendre l'oreille vers la voix merveilleuse de l'esprit qui palpite en elle. Ne sera-ce pas là la religion de demain ? Einstein lui-même entrevit la spontanéité d'une religion de l'univers. Ou ne sera-ce pas, peut-être, ma religion aujourd'hui ?" (*Documentation Catholique*, 1960, pp. 764-765)

Faculté des Arts méprisaient Aristote et les autres anciens maîtres qu'ils devraient suivre, et se tournaient vers diverses autres doctrines sophistiquées et étrangères, réputées enseignées dans d'autres universités, opinions qui ne peuvent produire de bons fruits". Par ces doctrines étrangères enseignées ailleurs, le Pape laissait entendre les doctrines enseignées à Oxford.

"Le pape ne fut pas écouté" commente Maritain, et "à partir de la deuxième moitié du XIVe siècle, l'Occamisme sous une forme plus ou moins mitigée régna sur l'Université de Paris et dans la plupart des Ecoles".⁽⁸⁾ Dieu avait fait au monde le don de St Thomas, et le monde ingrat et rebelle ne l'avait pas reçu. La révolte de Luther fit comprendre à beaucoup combien ils avaient dévié. Luther qui avait connu la Scolastique surtout d'après Gabriel Biel, le dernier grand représentant de l'Occamisme, mettait Occam bien au-dessus de St Thomas d'Aquin qu'il méprisait.⁽⁹⁾ Comme l'expose le P. Denifle, O.P., "Luther resta toujours Occamiste",⁽¹⁰⁾ aussi son esprit était-il préparé à déchirer le Corps Mystique du Christ et au divorce qu'il inaugura entre le Chrétien et le citoyen, entre la Foi et les œuvres,, entre la Grâce et la nature, cette dernière selon lui essentiellement corrompue.⁽¹¹⁾

⁽⁸⁾ "Antimoderne", p. 138

⁽⁹⁾ Cf. "Luther" de H. Grisar, S.J., vol. 1, p. 131. En 1570, Luther écrivit contre les théologiens de Louvain et de Cologne qu' "Occam était sans nul doute le premier et le plus capable des docteurs scolastiques." (cité par H. Denifle, O.P., dans "Luther et le Luthéranisme", vol. III, p. 209). S'il faut en croire Melancthon dans sa Préface au second volume des *œuvres de Luther* (Wittenberg 1546), Luther était capable de citer de mémoire Biel et D'Ailly presque mot pour mot. Il était très versé dans les écrits d'Occam. Il considérait ce dernier comme supérieur à Thomas et Duns Scot." (cité par Paul Vignaux dans "Luther Commentateur des Sentences", p. 45).

⁽¹⁰⁾ "Luther et le Luthéranisme", vol. III, p. 196

⁽¹¹⁾ "Nous pouvons ajouter le témoignage du P. Geny, S.J., dans son "Brevi Conspectus Historiæ Philosophiæ", p. 198, que "les écrivains modernes qui tiennent Occam pour un précurseur des révolutions religieuses du XVIIe siècle de même que des révolutions philosophiques du XVIIIe siècle ont raison dans leur jugement."

CHAPITRE XII

LE NOMINALISME ET L'ÉCLOSION DU MATÉRIALISME SOCIAL

Les deux courants issus de l'Occamisme

Nous avons vu que St Thomas enseigne qu'il y a une étroite collaboration entre les sens et l'intelligence dans l'acquisition de la connaissance intellectuelle. Sur présentation des données des sens, l'intellect saisit la nature des objets perçus par les sens, et par l'analogie de l'être, par raisonnement, il peut s'élever jusqu'à Dieu qui transcende le monde.

Ce fonctionnement harmonieux des deux séries de facultés de l'être de l'homme a fait place dans le système d'Occam à une simple coordination extrinsèque des sens et de l'intellect. Occam juxtapose en nous deux facultés qui, selon lui, semblent avoir le même objet formel, l'individuel. Bien sûr, il affirme que les facultés des sens sont matérielles et que l'intellect est immatériel, mais puisqu'ils ont tous deux le même objet, l'un des deux devient superflu.

Dans la suite des temps, la philosophie moderne, qui est entièrement nominaliste quant à son attitude à l'égard de la valeur objective des natures universelles saisies par notre intelligence sur base des données des sens et sur le raisonnement opéré sur elles, entreprend de sacrifier l'une des deux facultés. Suivant celle qui est sacrifiée, nous avons les deux courants du Nominalisme entre lesquels se divise la philosophie moderne.⁽¹⁾

(1) Pour le développement des idées brièvement esquissées ici, se reporter à "Le Point de départ de la Métaphysique", Cahiers I et II, du RP. Maréchal S.J. ainsi qu'à "Précis d'Histoire de la Philosophie Moderne" du même auteur. Dans ce dernier ouvrage, pour mentionner un point, nous lisons p.75 : "Le discrédit dans lequel tombèrent les universaux à partir du déclin du Moyen-Age est tout spécialement dû au fait que, à la manière nominaliste, ils furent tenus pour de simples généralisations formelles et non plus pour principes explicatifs." Le P. Maréchal se réfère là en particulier à Descartes (*Principia* I, N°s 58,59, VIII, p.23)

Premier courant : le Nominalisme de Descartes

Nous avons alors d'un côté le Nominalisme de Descartes⁽²⁾, Malebranche, Leibnitz et Spinoza, combiné avec un Ontologisme inspiré du Platonisme. Sur base de cet Ontologisme, Malebranche enseigne que nous avons une connaissance intuitive de Dieu et de l'ordre de l'être : dans le cas de Descartes et Leibnitz, nos idées de Dieu, etc., sont innées. Ce courant venant du Nominalisme mène inévitablement au Panthéisme de Spinoza, dans lequel l'homme est identifié à Dieu. Ainsi, nous voyons que dans l'Ecole Cartésienne, c'est la faculté des sens qui est sacrifiée. La "sensation" ou "l'idée-sens" diffère des autres idées par le fait qu'elle est occasionnée par l'état de la puissance matérielle de connaissance sensible ainsi que par la "confusion" de son contenu, à la différence des "idées claires et distinctes". Elle ne diffère pas en sa nature intrinsèque : elle est devenue une sorte particulière d'intelligence "confuse". Et comme l'origine du contenu de nos idées ne peut plus s'expliquer par la passivité matérielle de nos sens, et que l'harmonieux fonctionnement des deux séries de facultés d'une même nature a fait place, d'un côté

(2) (NDT : Descartes s'avère un étrange personnage : natif de Touraine en 1596, élevé chez les Jésuites à la Flèche, il décide à seize ans que toutes les connaissances qu'on lui a enseignées sont sans valeur, y compris donc la Révélation chrétienne, et il fait du doute un système encore plus radical que Montaigne, qui doutait même du doute ! Orgueilleusement décidé à tout juger à l'aune de sa pensée, il reconnaît finalement que l'on n'est alors sûr de rien et que l'on doit adopter les mœurs du pays où l'on vit (cf. la Charte de la Maçonnerie anglaise, cent ans plus tard) ! Né Français, il s'engage dans l'armée du duc de Nassau, puis dans celle du prince de Bavière. A trente trois ans, il décide d'émigrer en Hollande "pour pouvoir vivre en paix", Il a eu une expérience d'illumination qui semble de nature sataniste, liée à une appartenance à une société Rose-croix (lire le chapitre que lui consacre E. Couvert dans « *De la gnose à l'acuménisme* »). Choissant le pays d'Europe le plus matérialiste, anti-catholique et enjuivé, Descartes laissait voir son souci de ne pas avoir maille à partir avec l'Eglise, le Roi très chrétien, sa direction de la Librairie et l'Inquisition en ce tout début du XVIIe siècle, étant sinon athée, du moins tout juste déiste et sans intérêt pour la Religion chrétienne. Ses démêlés ultérieurs avec les autorités calvinistes et son départ pour la Suède confirment que le Calvinisme lui était tout aussi indifférent. Seuls lui importaient les problèmes matériels, d'où sa méthode pour les résoudre. C'était un agnostique internationaliste, maçon avant la lettre. Etait-il d'ascendance maternelle juive comme Montaigne ?)

à un automate corporel au mouvement purement local, et de l'autre à une âme, les idées innées de Descartes et Leibniz et l'Ontologisme de Malebranche deviennent indispensables.⁽²⁾

Second courant : le Nominalisme de Locke

Le second courant issu du Nominalisme est celui qui est plus particulièrement en cause dans la montée du Matérialisme social. Ceci ne veut pas dire que le Cartésianisme n'ait pas contribué à l'arrivée de ce Matérialisme, car il a eu aussi une influence considérable sur le mouvement des idées, mais que le rôle prépondérant a été exercé par le Nominalisme de Locke, de Hume et de Comte. Ce courant a progressivement évacué l'intelligence, la réduisant au rang et à la fonction d'un sens interne. Par le fait que, depuis la Chute, la vie des sens tend à dominer dans l'homme, c'est le courant sensualiste qui a prévalu, en grande partie par l'influence de Locke sur la pensée française et anglaise après lui. Certes, Locke est un semi empiriste et un semi sensualiste hésitant. Il retient dans son idée de substance, par exemple, une vague réminiscence de la saisie intellectuelle thomiste de la nature de ce qui existe. Il n'est donc pas un phénoménologue ou un sensualiste radical comme

⁽²⁾ En préparation de ce que nous dirons sur la réaction prussienne contre la domination de la Judéo-Maçonnerie, il est utile de noter ici ce que Maritain fait remarquer dans "Réflexions sur l'Intelligence", p.30 : Deux courants d'Idéalisme sont issus de l'interprétation cartésienne de la connaissance. On distingue un *courant positif* dans les philosophies de Malebranche, de Spinoza et de Leibniz, avec la dépendance de nos idées, comme les idées des anges, de la Cause Première et de la Vérité Créatrice. Et l'on trouve un *courant négatif* dans la conception cartésienne que nos idées, comme celles des anges, ne dépendent pas des choses et ne se mesurent pas par elles. C'est alors que vient Kant, qui attribue à ces idées qui ne dépendent pas des choses les propriétés de la Connaissance Créatrice de Dieu. Le philosophe de Königsberg ne prétend pas que nos idées proviennent immédiatement de Dieu comme les idées angéliques, mais qu'elles sont comme les Idées Divines la mesure des choses. Elles sont ainsi auto-régulatrices, et l'esprit humain jouit donc d'une parfaite autonomie. Fichte, Schelling et Hegel représentent le développement de ce courant de pensée, selon lequel l'esprit humain, autonome et dont la manifestation la plus noble est l'esprit Prussien, est la source de l'ordre de ce qui est.

Hume, mais néanmoins le séparatisme ou individualisme libéral sont largement dus à ses écrits.⁽³⁾

"Pas un penseur, écrit M. Vialatoux, n'a donné un tour plus séduisant et plus facilement acceptable à ses idées que Locke... La Réforme et la Renaissance, l'Empirisme de Bacon, le Rationalisme de Descartes et de Hobbes, le Positivisme scientifique des physiciens et des médecins comme Boyle et Syddenham, l'esprit libéral et mercantile de la "bourgeoisie" capitaliste, la constante politesse, le bon sens pratique, l'équilibre et la modération de sa classe et de son pays ... il possédait tous ces dons variés et cette influence qui le rendirent propre à la tâche de donner à ses contemporains, sous forme simple et facile, les idées et les théories que leurs esprits étaient prêts à assimiler. Et il a exercé à coup sûr une énorme influence. Je ne fais pas seulement allusion à celle qu'il exerça sur ses compatriotes, de Hume et Adam Smith à Bentham, Stuart Mill et Spencer, bien qu'elle ait été énorme et qu'il serait faux de dire qu'elle ne nous intéresse pas. Mais il faut se souvenir que de tous les écrivains anglais admirés et suivis avec un enthousiasme extraordinaire par les philosophes français de XVIIIe siècle, il fut le plus populaire et celui qui eut le plus d'influence. C'est lui qui conquiert l'ingrate postérité de Descartes. Il fut le maître en logique, en politique, en psychologie comme en philosophie sociale, religieuse, économique et en pédagogie des Condillac, Montesquieu, Voltaire, d'Alembert, Diderot, Helvétius, d'Holbach, en un mot de tous les écrivains de l'Encyclopédie. Même Rousseau fut influencé par lui. Il fut le professeur de la secte des Economistes. Turgot fut son élève, et l'on n'a pas suffisamment

⁽³⁾ L'influence d'Occam sur Locke est traitée de manière assez ample dans le livre de Krakowski "Les Sources médiévales de la philosophie de Locke", en particulier pp.115 à 139. Bien que Krakowski n'ait qu'une connaissance imparfaite de la philosophie scolastique, son information historique est utile.

Locke naquit en 1632 et mourut en 1704. Il est intéressant de noter que, selon Krakowski citant p. 41 "L'Histoire de la philosophie chrétienne" de Ritter, la "Summa totius logicae" de G. d'Occam était encore en usage comme manuel à Oxford à la fin du XVIIe siècle. D'après le même auteur, "l'Éthique" de Buridan fut réimprimée à Oxford en 1637, et sa "Politique" en 1640. Le RP. Maréchal, S.J., cite un ouvrage allemand de Telkam du même effet dans son "Précis d'Histoire de la Philosophie Moderne", p. 212

remarqué que Quesnay le fut aussi. ⁽¹⁾ Et lorsque nous soulignons l'influence que Locke a eue sur notre XVIIIe siècle, n'affirmons-nous pas en même temps que cette influence s'exerce indirectement sur notre époque et sur nous-mêmes ?

"Lorsque l'on étudie Locke, on trouve clairement formulés les postulats qui constituent les fondements de la vie sociale moderne et qui sont les principes animateurs cachés et souvent insoupçonnés de nos institutions et de notre mode de pensée et d'action."⁽⁴⁾

Les "idées" de Locke ne lui ont pas permis de saisir la notion de nature, qui est le principe d'unité d'un certain nombre d'individus d'une espèce donnée. Elle ne peuvent le faire parce que, primo, dans sa définition de l'idée, il confond la représentation sensible et le concept intellectuel,⁽⁵⁾ et secundo, il est Nominaliste en ce qui concerne l'idée d'espèce.⁽⁶⁾ Il est vrai qu'il s'arrête à mi-chemin dans son empirisme, car il veut sauvegarder un petit nombre de thèses intellectuelles traditionnelles, mais dans son système il y a découpage continu et séparations. Par exemple, les vérités morales qui découlent de la nature et de la destinée de l'homme sont séparées du monde de l'expérience, qui est gouverné par ses "propres lois de nature", et la société n'a pas de devoirs envers Dieu et la religion.

Une théorie du savoir qui brise l'union harmonieuse de l'intelligence et des sens dans leur saisie de la réalité objective de la nature de l'homme et de l'ordre du monde et qui donne aux sens la primauté sur la raison découpe inévitablement la vie en segments non

(1) (NDT : comme de Dupont de Nemours et plus tard au XIXe siècle de Frédéric Bastiat, relancé par des libéraux d'aujourd'hui (l'Opus dei !) comme économiste "chrétien" !

(4) J. Vialatoux "Philosophie économique", pp 125-126

(5) "Je l'ai utilisé (le mot Idée) pour exprimer tout ce que l'on entend par phantasme, notion, espèce, ou quoi que ce soit que l'esprit puisse employer dans le fait de penser" ("Essai sur l'entendement humain", livre I, chap. 1)

(6) "et en effet ce fut seulement la doctrine des formes substantielles et la confiance de ceux qui par erreur faisaient prétention d'un savoir qu'ils n'avaient pas qui forgea et lança les termes d'animalité, d'humanité et autres semblables, mais qui cependant n'allèrent guère au-delà de leurs propres écoles et ne purent jamais devenir courants parmi les hommes sensés." ("Essai sur l'Entendement humain", Livre II, Chap. VIII. Cf. chap. III et VI du même livre).

communicants, et place l'Individualisme comme fondement de tout son enseignement social. Elle mène inéluctablement à nier l'existence d'un ordre universellement valide dans le monde, et limite le savoir objectif à celui des individuels. La fonction de la société politique cesse ainsi d'être déduite de la nature sociale de l'homme pécheur, racheté par son appartenance au Christ.

En tant qu'entité créée, l'Etat ou l'organisation politique est destiné, comme nous l'avons vu, à reconnaître et à accepter l'Ordre voulu par Dieu pour le retour de l'homme à Lui par l'accomplissement de ses devoirs envers Dieu. Pour Locke en revanche, l'Etat, au lieu d'être l'organisation bien ordonnée d'une société naturelle, n'est qu'une création artificielle de personnes autonomes. C'est une association libre et artificielle de personnes, dans laquelle celles-ci entrent à partir d'un état naturel non social antérieur, en vue de sauvegarder leurs intérêts civils, surtout leurs propriétés, argent et terres. L'Etat, pour Locke, n'est en fait qu'une société d'assurances mutuelles fondée par un groupe de libres propriétaires pour se protéger des risques de pertes.⁽⁷⁾ L'Etat n'a aucun devoir envers Dieu.

Illustrons ces points par quelques citations de Locke. Dans ses "Lettres sur la Tolérance", nous lisons : "J'estime par-dessus tout nécessaire de distinguer exactement les affaires du Gouvernement civil de celles de la Religion, et de fixer les justes liens qui existent entre l'un et l'autre... La chose publique me semble être une société d'hommes constituée pour se procurer, préserver et promouvoir leurs propres intérêts civils. J'appelle intérêts civils la vie, la liberté, la santé et l'épanouissement du corps, et la possession de ces biens externes que sont l'argent, les terres, les maisons, les meubles et autres choses semblables. C'est le devoir du magistrat civil d'assurer à tout le peuple en général et à chacun de ses sujets en particulier, par l'exécution impartiale de lois égalitaires, la juste possession des choses appartenant à cette vie... C'est pourquoi le magistrat jouit de la force et est armé du soutien de tous ses sujets, afin de punir ceux qui violent l'un quelconque des droits d'autrui. Que donc toute la juridiction du magistrat ne touche que ce qui concerne le domaine

(7) J. Vialatoux "Philosophie économique".

civil, et que tout pouvoir civil, droit et autorité sont limités et confinés au seul soin de promouvoir ces choses, et qu'il n'entend pas ni ne doit en aucune manière s'étendre au salut des âmes, les considérations suivantes me semblent le démontrer amplement ...

"Examinons ce qu'est une Eglise. Or une Eglise est ce que je considère être une société d'hommes se rassemblant d'un commun accord pour assurer le culte public de Dieu de la manière qu'ils jugent Lui être acceptable et appropriée au salut de leurs âmes... Ce n'est pas mon sujet de m'enquérir ici de l'origine du pouvoir et de la dignité du clergé. Je dis seulement que, d'où que cette autorité soit issue, et elle ne peut *en aucune manière* s'étendre aux affaires civiles, car l'Eglise elle-même est quelque chose d'absolument séparé et distinct de l'Etat. Les frontières de part et d'autres sont fixes et inamovibles. Il fait un méli-mélo du Ciel et de la terre, des choses les plus lointaines et les plus opposées celui qui mélange ces deux sociétés, qui, dans leur origine, dans leurs affaires propres et en tout sont parfaitement distinctes et infiniment différentes entre elles... Car la société politique n'est instituée pour rien d'autre qu'à cette seule fin d'assurer à chacun la possession des choses de cette vie. Le soin de l'âme de chacun et des choses du Ciel, qui n'appartiennent ni les unes ni les autres à la chose publique ni ne peuvent lui être soumises, est laissé entièrement à la responsabilité individuelle. Ainsi la sauvegarde de la vie de l'homme et des choses qui appartiennent à cette vie est l'affaire de la chose publique, et la préservation de ces choses et d'elles seules est du devoir du magistrat." ⁽⁸⁾

Nous constatons donc qu'il introduit le divorce et l'Individualisme dans les rapports entre les organismes religieux et l'Etat. L'Etat, bien qu'entité créée, n'a pas de devoirs envers Dieu et la Religion, et, en fait, il ne semble plus exister de Plan divin pour l'Ordre. Au lieu d'être nés dans un monde ayant un ordre établi surnaturel et naturel qu'ils sont tenus de respecter, les individus humains viennent à l'existence dans une condition présociale, dont ils émergent en contractant librement pour établir l'ordre qui leur convient. Locke

⁽⁸⁾ Ces extraits sont tirés de l'édition de Londres de 1765, imprimée par A. Millar.

emprunte là ses méthodes et ses principes à Hobbes. Comme Hobbes, il fait dériver l'origine de la société d'un état de nature, dans lequel l'homme n'était pas en société. Pour lui comme pour Hobbes, la société naît d'un accord mutuel de volontés individuelles libres, précédemment isolées et séparées, en un mot d'un "contrat social".⁽⁷⁾ C'est ainsi que, d'un état de dispersion et d'anarchie, ces atomes humains se combinent, mais la loi de l'organisation sociale résultant de ce contrat demeure individualiste et séparatiste. Les hommes recherchent simplement dans la société un moyen de poursuivre leurs fins particulières en sécurité et en paix et de mieux défendre leurs destinées individuelles contre les risques d'empiètements sur leurs propriétés respectives.⁽⁹⁾ Hobbes, mettant uniquement l'accent sur *l'individualité* de l'homme, affirmait qu'en abandonnant la situation de guerre qui coïncide avec l'état libre de nature, les individus par contrat remettaient à l'Etat tous leurs droits, y compris leurs droits de propriété, Etat qui a donc un pouvoir absolu et n'est responsable devant personne. Locke en revanche, insistant exclusivement sur l'indépendance de *la personnalité* de l'homme, tient que les personnes autonomes en contractant le contrat social conservent leur liberté et par-dessus tout leur droit illimité à la propriété.

Avant que les hommes se soient librement accordés pour que toute la richesse du monde soit représentée et ait pour gage la monnaie métallique, l'argent, l'intérêt de chacun était de limiter ses biens à ce dont il pouvait faire usage. Dès que la monnaie apparut, il devint l'intérêt de chacun de produire plus que pour ses besoins, parce qu'il devenait possible d'échanger l'excédent pour de l'argent et d'utiliser cet argent à acheter le travail d'autrui, soit pour éviter de travailler

⁽⁷⁾ (NDT : conception du système issu de la révolution de Cromwell, né de la volonté libre des révolutionnaires.)

⁽⁹⁾ "Ce n'est pas sans raison qu'il (l'homme) recherche et veut rejoindre en société les autres déjà unis ou qui projettent de s'unir pour la préservation mutuelle de leurs vies, de leurs libertés et de leurs terres, ce que je nommerai du nom général de leurs biens. Par conséquent, la grande et principale fin pour laquelle les hommes s'unissent en organisations étatiques et se mettent d'eux-mêmes sous la coupe d'un gouvernement est la préservation de leurs biens, beaucoup de choses leur manquant en l'état de Nature." ("*Second traité sur le Gouvernement Civil*", chap. IX).

soi-même, soit pour augmenter sa richesse sans limite. ⁽¹⁰⁾ L'arrivée de l'argent rendait donc inévitable la grande inégalité des propriétés.

La pensée de Locke sur l'argent

Locke a traité des questions monétaires dans son essai sur les "Conséquences de l'abaissement de l'intérêt et de la hausse de la valeur de la monnaie" et dans "Autres considérations concernant la hausse de la valeur de la monnaie". Ces ouvrages ont été publiés à Londres de 1692 à 1695 et étaient destinés à éclairer le Gouvernement anglais, le premier sur le caractère souhaitable de réduire l'intérêt à 4%, le second, sur le remède qu'il préconisait contre la dépréciation de la monnaie anglaise d'argent à l'époque. En ce qui concerne la seconde question, d'après E.A. Feavearyear ⁽¹¹⁾ l'essai de Locke "Autres Considérations, etc.", parut en réponse à un Rapport de William Lowndes le Secrétaire au Trésor intitulé "An Essay for the Amendment of Silver Coins" (1675) (Essai pour

⁽¹⁰⁾ "Autant de terre qu'un homme peut labourer, ensemer, améliorer, cultiver et dont il peut utiliser le produit, telle est l'étendue de sa propriété. Or de toutes ces bonnes choses que la Nature nous a fournies en commun, chacun avait droit (comme on l'a dit) autant qu'il pouvait utiliser et avait la propriété de tout ce qu'il pouvait faire par son travail ; tout ce à quoi son industrie pouvait s'appliquer et transformer ce que l'état de nature y avait mis, tout cela était à lui... C'était une chose folle et même malhonnête que de vouloir accumuler plus que ce dont on pouvait faire usage... Le droit et la convenance allaient de pair. Car puisque l'homme avait droit à tout ce à quoi son travail pouvait s'employer, il n'était donc pas tenté de travailler pour avoir plus que ce dont il pouvait faire usage. Ceci, j'ose l'affirmer hautement, serait encore la règle de la propriété dans le monde, à savoir que chacun possédât autant que ce à quoi il pût s'employer, si l'invention de la monnaie et l'accord tacite des hommes à lui conférer une valeur n'avait introduit par consentement l'accroissement des possessions et un droit sur elles... Mais puisque l'or et l'argent, bien qu'étant de peu d'utilité pour la vie de l'homme par rapport à la nourriture, au vêtement, aux moyens de transport, ne tire sa valeur que du consentement de l'homme... il est clair que le consentement de l'homme a opiné à la possession disproportionnée et inégale de la terre ... ayant ainsi par consentement découvert et s'étant accordé sur un moyen permettant à l'homme de pouvoir à juste titre et sans dommage posséder plus que ce dont il pouvait faire usage, cela en recevant de l'or et de l'argent qui peut demeurer longtemps en la possession d'un homme sans s'abîmer". ("Second traité sur le Gouvernement civil", chap. V).

⁽¹¹⁾ "The Pound Sterling, a History of English Money", pp.124-137.

la modification des pièces d'argent). Lowndes voulait une réforme consistant à stabiliser la monnaie à sa valeur courante, alors que Locke voulait un retour à l'ancienne parité. Les vues de Locke furent acceptées, et ses *Autres Considérations* sont devenues quasiment un évangile pour les tenants de la "bonne monnaie", pour utiliser l'expression de Feavearyear.

Sir Robert Peel, à la fois en 1819 et dans le Bank Act de 1844, défendit fermement la doctrine qu'il tirait de Locke que l'unité monétaire était une quantité définie de l'espèce métallique (or ou argent) qui ne doit pas être altérée. Tous les auteurs les plus connus du XIXe siècle ont loué l'arrangement de 1819, par lequel, après l'inflation monétaire de la période napoléonienne, l'ancienne parité fut restaurée. Résultat largement dû à l'influence de Locke, la valeur de 3 £, 17s, 10 1/2d. pour l'once d'or fut regardée comme le prix magique de l'or, dont on ne devait jamais s'écarter et auquel il fallait toujours revenir. ⁽¹²⁾

Dans les deux mesures évoquées, Locke voyait une violation des *lois naturelles* qui président au développement de la richesse publique. La valeur ou le pouvoir d'achat de la monnaie est dû (pour lui) à la quantité ou poids de métal qui la constitue. Cette conception qualitative de la monnaie ou monnaie-matière (produit de base), qui n'est qu'une sorte de troc simplifié, est la seule forme de monnaie que Locke dans ses *Essais* semble considérer comme possible. C'est un point sur lequel il nous faudra nous étendre plus loin, mais commençons par examiner les effets de ses théories sur la société.

De par le Séparatisme ou l'Individualisme qu'il tire de son Nominalisme, Locke semble penser qu'une fois que l'Homme a donné son consentement à la création de la monnaie et s'est décidé pour ces métaux, or et argent, il n'a plus qu'à en accepter passivement les conséquences. Tels sont par exemple ce que Locke nomme l'usage naturel ou l'intérêt sur l'argent, et les prix déterminés par le rapport entre la quantité de ces métaux sur le marché et des autres produits de base.

⁽¹²⁾ Feavearyear, op. cit. p.137

"Les phénomènes économiques, écrit M. Vialatoux, ne sont plus des phénomènes humains : ils prennent place dans un monde à part et vivent leur propre vie, peut-on dire, sans devoir tenir compte des fins morales ou sans être sujets à l'action volontaire efficace de l'homme ou de la société humaine. Ils en sont séparés et sont tout à fait indépendants de notre intervention, ou plutôt le seul lien qui les relie à nous est celui par lequel ils sont maîtres de nos vies, et nous enchaînés à eux. C'est cette théorie des prix, dont le postulat essentiel est que l'Economie est séparée de la Moralité, qui pour Locke donne la clé de la solution au problème de l'intérêt, comme plus tard elle donnera la clé de la solution du problème des salaires....C'est toujours la quantité de la monnaie, symbole et garant de la richesse, qui fixe la loi économique. Ce sont ses rapports d'échange avec l'objet qu'il peut acheter et avec le volume du marché de ce type d'article qui déterminent le prix ; ce sont ses rapports avec la totalité du commerce du pays ou de vente des biens en général qui fixent le taux d'intérêt. "Ces choses sont donc hors du domaine de compétence des lois établies par les hommes ; elles sont d'un autre ordre et d'un autre monde. Elles sont, je le répète, à part de nous, indépendantes de nous. Aucune volonté humaine, aucune action humaine, que ce soit celle d'individus ou de groupes, ne peut être en rien responsable des effets de ces causes anonymes. Si de tristes effets s'ensuivent pour l'espèce humaine, ce n'est que notre ignorance et notre aveuglement qui nous font nous accuser mutuellement d'en porter la responsabilité. De fait, il s'agit de phénomènes du même type que les phénomènes naturels.... Si notre humanité est passive devant les phénomènes économiques, c'est parce que la monnaie est la seule force active dans cette sphère, le seul et unique moteur de tout le mécanisme.

"La monnaie cependant a été instituée par l'homme, et si c'est elle qui commande à la manière d'un despote incontrôlable, si nous sommes comme pour ainsi dire ses jouets et ses marionnettes, c'est parce qu'elle en a le droit, puisque nous l'avons acceptée et avons fixé sa loi. Si nous devons nous incliner devant ses ordres, c'est parce que sa domination a été établie à l'origine par la libre décision de nos

volontés individuelles souveraines."⁽¹³⁾ Nous sommes revenus à la théorie individualiste et séparatiste de la société.

Nous aurons à reparler davantage plus tard de la théorie de Locke sur la monnaie-matière, à propos de l'étalon-or et de la dégradation de l'Economie. Il suffit pour l'instant de remarquer avec Feavearyear que ni Lowndes ni Locke ne comprirent la cause réelle de la dépréciation de la monnaie anglaise à l'époque où ils écrivirent. Feavearyear écrit : "Personne ne comprit pourquoi la valeur de la monnaie avait baissé. Lowndes pensait que la guerre avait rendu nécessaire un si grand nombre de paiements à l'étranger que des lingots d'argent avaient été exportés en grande quantité pour faire face aux règlements d'une balance négative, de sorte qu'ils s'étaient raréfiés en Angleterre, avec pour résultat que les prix avaient monté. Locke pensait, lui, que la dépréciation de la monnaie était entièrement due au rognage. Il ne tenta pas d'expliquer pourquoi le phénomène était survenu soudainement, alors que l'on rognait la monnaie depuis déjà un demi-siècle....L'inflation du Crédit était la cause immédiate de la dépréciation."⁽¹⁴⁾

Sur le même sujet, Arthur Kitson fait cette remarque pertinente : "Il faut se souvenir que le Crédit et la monnaie papier affectent les prix et donc le pouvoir d'achat des pièces d'or (et aussi évidemment d'argent) exactement comme l'addition d'un même volume de monnaie d'or (ou d'argent), démonstration supplémentaire de la

⁽¹³⁾ "Philosophie économique" pp. 137-139

⁽¹⁴⁾ "The Pound Sterling", p. 124. L'auteur ajoute en note p. 125 : "Les auteurs du Bullion Report en 1810 semblent avoir été les premiers à diagnostiquer correctement la situation de la monnaie dans la période 1694-98, lorsqu'ils indiquèrent que durant cette période les effets de la dépréciation des pièces par usure et rognage s'étaient combinés avec les effets d'une émission excessive de papier. MacLeod dans "Theory and Practice of Banking" (C. IX, p. 49 & 50) tenta de démolir cette théorie, mais tout son raisonnement sur la question est fallacieux, et la description fournie par le Rapport Bullion est un admirable résumé des faits tels qu'ils se produisirent."

théorie "quantitative", en opposition à la théorie de la monnaie-troc ou monnaie-matière.⁽¹⁵⁾

Les lois économiques deviennent des lois purement physiques

La position de Locke sur la monnaie, qui en fait une question à part, est un exemple parmi d'autres de l'influence de la physique mathématique sur la pensée et la pratique du XVIII^e siècle et des siècles suivants. Autrement dit, la théorie de Locke n'est qu'un cas de la poussée du Matérialisme social, mieux connu sous le nom moins choquant de Libéralisme ou de Naturalisme.

Le principe essentiel du Libéralisme ou naturalisme, le principe qui sous-tend l'Économie politique classique anglaise et française, représentée par Adam Smith, Malthus, Ricardo, Stuart Mill, F. Bastiat^(*), J.B Say et les Physiocrates, est que les questions économiques sont gouvernées par des lois physiques de type naturel, auxquelles aucune loi de nature politique ne doit tenter de faire violence.⁽¹⁶⁾ Les hommes doivent se laisser gouverner par la nature et ne pas tenter d'en violer les lois.

C'est au nom de ce principe tenu pour approuvé par la Science (et le capital !) que le naturalisme organisé entreprit à la Révolution Française de détruire les Corporations qui remontaient au Moyen-Âge^(**), et que le Libéralisme naturaliste opposa sa résistance au Syndicalisme et aux mouvements réformistes.⁽¹⁷⁾ Les lois votées au

(15) "The Banker's Conspiracy", p. 63 " La théorie quantitative dit que la valeur de l'unité monétaire est déterminée par le nombre d'unités en circulation multiplié par leur vitesse de circulation". Quand Locke parle de la quantité de la monnaie, il entend la valeur de la teneur de la pièce ou des pièces (en métal fin), ce que Kitson nomme la qualité.

(*) (NDT : économiste disciple de la pensée nominaliste et matérialiste anglaise... que l'Opus dei fait passer pour doctrine catholique !)

(16) Cf "Philosophie économique" de Vialatoux, pp. 3 et suivantes.

(**) (NDT : Il y eut déjà au début du règne de Louis XVI, sous l'influence de ces théories à la mode et sans doute des Physiocrates une première tentative ministérielle pour supprimer les Corporations, mais le Roi finalement annula la mesure.)

(17) Les Lois sur les Pauvres en Angleterre, qui attachaient les pauvres à leurs paroisses, furent modifiées dans l'intérêt de l'industrie et non pas dans l'intérêt des

cours de la première moitié du XIX^e siècle pour la protection des femmes et des enfants furent acceptées avec réticence et seulement à titre exceptionnel par la pensée libérale alors dominante en Angleterre et en France. On justifia la nécessité de mesures protégeant les femmes mariées et les enfants par l'argument qu'ils étaient des mineurs d'âge sous tutelle, donc inaptes à contracter librement. Ce ne fut que par une déviation des principes libéraux orthodoxes que les femmes non mariées et majeures purent bénéficier de la même protection, note M. Vialatoux. Lorsque fut légalement reconnu le droit d'association (des travailleurs), on le considéra en France comme la reconnaissance d'un domaine de la liberté individuelle jusque là ignoré. Chaque mouvement de résistance à l'amélioration sociale et professionnelle était mené au nom de la "Science".

"Il arriva parfois qu'on s'éleva directement contre le rigide déterminisme des lois économiques ; mais plus fréquemment les recours furent indirects. On invoqua les "droits à la liberté" et les principes de 1789, lesquels impliquaient une croyance optimiste à l'ordre naturel du monde et à l'harmonie spontanée résultant du libre jeu des forces économiques."⁽¹⁸⁾ Même les pessimistes de l'école

pauvres, cela en accord avec les principes du Libéralisme. Nous verrons plus loin que la réaction socialiste contre le Libéralisme s'est dans une large mesure faite sous le contrôle et la direction des forces naturalistes anti-surnaturelles organisées. (NDT : cf. "La Révolution Mondiale" de Nesta Webster, chap. le Socialisme et suivants, qui apporte d'intéressantes précisions sur le sujet (livre disponible auprès de l'éditeur de cette traduction ou auprès des Editions St Rémi et de DPF, Chiré) .

(18) J. Vialatoux, op. cit., p. 15. Cet auteur ajoute : "Cette croyance optimiste était présente à l'esprit de ceux qui posèrent les principes de 1789, en partie à cause de l'influence des idées physiocrates sur l'Assemblée Constituante". Cette attitude était renforcée par la propagande maçonnique anti-surnaturelle. Les ouvriers furent tenus d'observer les injonctions de la Loi le Chapelier (1791) qui leur interdisait toute association, corporation ou syndicat, parce que se fédérer ainsi aurait troublé le libre jeu de l'offre et de la demande sur le marché du travail. La liberté économique devint ainsi le fameux droit de mourir de faim. (cf "The Workingmen's Guilds of the Middle Ages", p. 42).

(NDT : Ses tenants actuels continuent d'affirmer que la conception libérale (à leur profit) de l'Économie est censée s'auto-réguler et apporter aux hommes tous les

libérale, Malthus et Ricardo, qui étaient bien conscients que l'ordre spontané de la nature n'apportait pas seulement l'harmonie et la justice, considèrent néanmoins le libre jeu de la liberté individuelle comme le moindre mal.

Le Libéralisme ou Naturalisme affirma donc se fonder sur la science moderne de la physique. Quelle est la nature précise de cette science, et en quoi diffère-t-elle de la Physique d'Aristote et des Scolastiques ? Dans l'acception moderne du terme, la physique est une science relativement récente, et de fait elle n'a rien de commun avec la Physique ancienne, si ce n'est le nom. Ce nouveau type de science physique, tout en continuant à traiter des corps en tant que tels et du monde sensible, gardant donc le même objet matériel que la Physique ancienne, considère cet objet, non plus du point de vue de l'intelligibilité de l'être, mais du point de vue de la quantité mathématique. Dans le monde physique, elle ne cherche pas à découvrir sous les phénomènes les liens intelligibles que recherchait la philosophie des Anciens, qui n'expliquent les phénomènes qu'en les transcendant. Elle est plutôt une science du monde sensible, qui applique au détail des phénomènes, tels qu'ils sont coordonnés dans l'espace et dans le temps, les liens formels de relations mathématiques. Grâce à la science de la quantité abstraite, elle aborde ce caractère déductif auquel elle aspire et sans lequel elle ne serait pas une science parfaite. La physique moderne est un moyen merveilleux pour l'investigation du monde sensible, non du point de vue de l'être, mais du point de vue de la quantité. Elle abandonne l'idée de rechercher directement les causes réelles, en elles-mêmes, et vise surtout à exprimer en un système cohérent d'équations les mesures faites sur les choses.⁽¹⁹⁾ Cette nouvelle physique, au lieu d'être la science de la nature ou des principes internes du

avantages possibles (!), ce que les faits démentent chaque jour et qu'ils contredisent eux-mêmes par leurs manœuvres, règlements technocratiques et accords (OMC, GATT) contre les intérêts des nations, des hommes, et l'idéal d'autonomie, d'indépendance et d'autosuffisance nationale).

⁽¹⁹⁾ J. Maritain "Les degrés du savoir", pp. 90. Cf. les importantes observations pp. 269-290 du même ouvrage et aussi aux pp. 121-125.

changement ou de la spontanéité qualitative des choses, est plutôt la mécanique de l'expérience sensible, la science des relations spatiales et quantitatives des phénomènes. Ces fonctions mathématiques qui nous informent de combien telle quantité varie lorsque varie telle autre sont les seules lois dont se soucie la physique moderne.⁽²⁰⁾ En revanche, la philosophie aristotélicienne et scolastique s'intéressant à la nature profonde des choses tente d'élucider leurs lois. Elle le fait en mettant en évidence les lignes de développement des êtres en accord avec ce qu'ils sont essentiellement. La loi ou les lois de l'être humain, au sens Aristotélicien, sont la ligne ou les lignes de conduite exigées de ses activités par sa *forme* spirituelle. Les lois d'un être humain sont ainsi les lois d'une personne sujette aux conditions d'espace et de temps, conséquence du fait qu'elle est incarnée ou individualisée dans la matière. La science Morale ou Ethique, qui suppose les données de la Psychologie, traite de ces lois.

Les lois élucidées par la physique moderne sont simplement des formules exprimant les relations constantes ou générales, ou liaisons, en vertu desquelles un phénomène (appelé dans ce cas *la cause*) ne peut apparaître, disparaître ou varier sans qu'un autre phénomène (appelé dans ce cas *l'effet*) n'apparaisse, ne disparaisse ou varie. Ces lois, astronomiques, physico-chimiques, de gravitation, etc., indiquent comment les choses se comportent, abstraction faite des circonstances. Elles traitent des faits, non de la nature des choses, et

⁽²⁰⁾ Cf. J. Vialatoux "La Cité de Hobbes", p.48, et J. Maritain "Réflexions sur l'intelligence" p.183. "L'objet matériel de la philosophie et de la science peut être le même, par exemple le monde perceptible aux sens, mais leur objet formel, c'est à dire ce qui détermine la nature spécifique de ces disciplines intellectuelles, est essentiellement différent. Dans le domaine des choses corporelles, le scientifique étudiera les lois des phénomènes en reliant un événement observable à un autre événement observable. S'il tente de découvrir la structure de la matière, ce sera en se représentant comment et selon quelles lois les éléments ultimes de la structure de l'édifice – molécules, ions, atomes – se comportent dans l'espace et dans le temps. Le philosophe, lui, essaiera de trouver ce qu'est la matière dont le scientifique décrit le comportement, c'est-à-dire quelle est la nature de la substance corporelle considérée, à la lumière de *l'ens intelligibile* (l'être intelligible). La question de savoir si elle est susceptible d'être divisée en vue d'une reconstruction spatiale ou spatio-temporelle d'ions, d'atomes, etc., en protons et électrons... demeure intacte)." ("Les degrés du savoir", pp.93-94).

d'ailleurs la nature pour la science moderne désigne simplement l'ensemble des phénomènes extérieurs tels que réglés par les lois au sens ainsi défini. Ce savoir physico-mathématique de la nature ne tient aucun compte dans la réalité de tout ce qui n'est pas quantitatif, et néglige donc ce qui intéresse prioritairement l'intelligence : la connaissance de ce qui est, ce que la philosophie aristotélicienne cherche précisément à découvrir.

Le mot loi a trois sens principaux. Il est utilisé *primo* pour signifier les règles obligatoires prescrites aux membres d'une société organisée par l'autorité en charge du Bien Commun de cette société. Le corps de ces lois est appelé la *loi positive*. *Secundo*, le mot loi désigne la ligne de développement exigée par la nature d'un être, la règle qu'il doit suivre pour atteindre sa fin, la perfection de sa nature. Dans le cas de l'homme, c'est la ligne de conduite exigée de son activité intellectuelle, morale et esthétique par sa forme spirituelle : le corpus de ces lois non écrites est appelé la Loi naturelle. *Tertio*, le terme est utilisé pour désigner une formule exprimant les relations constantes et générales entre des phénomènes observables. Nous avons donc des lois politiques, des lois morales et des lois physiques, avec une idée analogiquement commune aux trois acceptions, celle d'*ordre*. La philosophie aristotélicienne traite de la loi dans le second sens, alors que la physique moderne vise à élaborer des lois selon le troisième sens du terme.

L'histoire du progrès de la physique mathématique est devenue dans une large mesure le récit de la réduction de la *nature intrinsèque*, c'est à dire de la nature au sens compris par Aristote et les philosophes scolastiques, nature de l'homme incluse, à la *nature extrinsèque*, c'est à dire à la nature telle que l'entend la science moderne, à savoir l'agrégat des rapports entre les phénomènes dans l'espace et le temps. Le principe dynamique interne, la norme de développement d'un être, cela a été réduit à son existence phénoménale : sa finalité a laissé place à du mouvement mécanique. En conséquence de quoi les deux premiers sens du mot loi ont été réduits au troisième, et cela, non seulement des lois positives et des institutions, mais également les lois intrinsèques à la nature spirituelle de l'homme en sont venues

à être considérées comme de purs phénomènes réglés par le déterminisme spatial et temporel.

Cette doctrine, selon laquelle la nature morale est ramenée à la nature physique, et qui tient que les lois politiques et morales (lois au premier et au second sens mentionné plus haut) sont de simples lois de physique sociale (lois au troisième sens susmentionné), est nommée le Mécanisme ou le Matérialisme. La Politique dans ce système est simplement l'art de conformer la conduite des sociétés et les lois des Etats aux lois physiques, telles que découvertes et formulées.⁽²¹⁾ On ne tient aucun compte de la personnalité humaine. Alors que selon la philosophie aristotélicienne et thomiste, les lois politiques doivent être en harmonie avec la Loi naturelle dont elles sont des développements ou des applications aux circonstances concrètes.

L'exemple le plus frappant de l'influence sur la vie de la philosophie nominaliste nourrie de physique mathématique se trouve probablement dans la scission de la Politique et l'Economie d'avec l'ordre moral du plan divin, et en particulier dans le remplacement du Membre du Christ par "l'homme économique".⁽²²⁾ La physique

⁽²¹⁾ Cf. "*Philosophie économique*" de J. Vialatoux, pp. XII à XXVI

⁽²²⁾ "La conception des économistes était néanmoins fondée sur certaines erreurs, dont la principale était que l'homme était considéré comme un automate économique et non plus comme un être humain. Ainsi, l'on était persuadé que le travail pouvait faire librement déplacer les hommes des métiers où il y avait rareté de travail et où les salaires étaient bas vers ceux pour lesquels on offrait des salaires plus élevés. Ils oubliaient que les êtres humains ont des racines, qui peuvent être invisibles mais qui pourtant existent... Qui plus est, le type de monde que visualisaient les économistes académiques du siècle dernier (XIXe siècle) postulait un état de permanente concurrence, avec l'élimination des faibles ou leur absorption par les plus forts et les plus efficaces. Ils ne cherchaient pas à expliquer de quelle source provenaient les fraîches victimes de ce cannibalisme économique". ("*The Future of Auditing*", par un groupe de comptables, pp. 5 et 6.)

(NDT : ce mode de pensée est de plus en plus présent : les organismes officiels invitent aujourd'hui les européens touchés par le chômage lié au Mondialisme à émigrer : "Allez à Londres, au Canada, ou à New-York, ou "faire des crêpes en Amérique du Sud"...", comme l'encadrement des entreprises qui délocalisent est tenu d'aller où on l'envoie ou à perdre son travail ! Les individus sont d'une part déracinés par la "culture" interlope médiatique, et de l'autre par l'objectif du seul profit, qui fait traiter les hommes comme du matériel humain, des "ressources

économique, comme l'astronomie et les autres branches de la physique, en est venue à être traitée comme une section de la physique mathématique.

L'"homme économique" ou *homo oeconomicus* était (est) l'atome social, partout identique à lui-même, ne visant qu'au maximum de profit financier au coût du moindre effort, et par conséquent sujet à des lois uniquement physiques. Était oubliée la différence entre les lois économiques et les lois de gravitation ou de la propagation de la lumière. Dans le cas de la propagation de la lumière par exemple, il s'agit d'événements physiques à propos desquels on s'efforce de découvrir l'ordre du monde tel que sorti des mains de Dieu, en utilisant à cette fin tous les outils de la science moderne. Dans le cas des dispositions politiques et économiques, il s'agit de l'utilisation par des êtres humains des connaissances ainsi acquises pour leur structure sociale. On doit donc se guider en toutes choses sur le savoir que nous avons obtenu par ailleurs de la nature de l'homme, tombé de son état d'élévation surnaturelle et ramené à cet état par son appartenance au Christ. Céder à l'influence de la mécanique cartésienne et à l'Individualisme et au Séparatisme de Locke, et traiter les éléments humains de la société comme autant d'éléments sujets à des mouvements déterminés et invariables excluant la vraie liberté spirituelle est précisément la tentation à laquelle le Libéralisme ou naturalisme a cédé.

"La vérité est que le Libéralisme ne consiste pas seulement à retirer l'Economie de sa subordination à la Politique, mais dans le pas supplémentaire de retirer la Politique (et l'Economie) de la soumission à la loi morale. Nous pouvons peut-être décrire cela en termes plus généraux en disant qu'il consiste à transformer une section particulière ou un aspect de l'activité humaine, économique ou politique, en une zone fermée, un domaine séparé ayant sa propre

humaines" selon l'expression en usage, ceci sous-tendu par la conception talmudique que les non-juifs ne sont pas des hommes mais des animaux. Ce "déracinement" est une partie essentielle de la politique de déstructuration sociale, voulue et menée par les dirigeants du Mondialisme. Elle vise les Africains, les Sud-Américains et les Asiatiques tout autant que les Européens et les Nord-Américains.)

fin autonome, complètement indépendante de la fin ultime et spirituelle de l'homme."⁽²³⁾

Dans un tel système "la fin de la Politique devient la prospérité matérielle, la puissance et les succès de l'Etat, et tout ce qui peut procurer cette fin est politiquement bon, même un acte de tromperie ou un acte d'injustice. La fin de l'Economie devient l'acquisition et l'augmentation illimitée des richesses, des richesses matérielles, et tout ce qui peut procurer une telle fin, même un acte d'injustice, même des conditions de vie oppressives et inhumaines, est politiquement bon ... Si la moralité intervient avec ses exigences propres, ce sera pour entrer en conflit avec la réalité politique et économique, avec la science politique et économique".⁽²⁴⁾

L'Encyclopédie, qui eut une influence si considérable sur la préparation de la Révolution de 1789, eut pour origine la confluence des deux courants issus du Nominalisme : le courant du Rationalisme cartésien, et celui de l'Empirisme anglais.^(*) Ces deux courants étaient tous deux sous l'influence de la physique mathématique. Comme la science mathématique fait abstraction de la finalité, de la bonté et de l'ordre objectif du monde, cette influence agit inévitablement dans le sens du Matérialisme social. Le résultat final peut être perçu, soit dans l'Etat libéral du dernier siècle (XIXe siècle), dans lequel les êtres humains étaient traités sans aucune pitié comme de simples numéros interchangeables dans le processus de production au profit de la Finance, soit dans l'Etat judéo-marxiste de la Russie actuelle (à l'époque où écrivait l'auteur) dont toute l'organisation repose sur le postulat que l'homme n'est pas un membre du Christ mais un simple "atome économique". Comme la science sociale n'était qu'une branche de la physique ou de la mécanique, les lois politiques dans ces deux types d'Etat sont la simple application du déterminisme de

⁽²³⁾ Vialatoux, op. cit.

⁽²⁴⁾ "Religion et Culture" de J. Maritain (édition anglaise, pp 25-26). Maritain accuse l'esprit cartésien de cet état de scission et de conflit.

(NDT : Les abondantes citations ici de Maritain montrent de quelle vogue bénéficiait cet auteur dans les milieux cléricaux sous Pie XI et Pie XII. Bien peu avec l'abbé Minvielle prirent conscience de son naturalisme sous l'influence du Judaïsme triomphant.)

la physique sociale à l'enrégimentement humain. Au nom du "Progrès", l'homme était traité et est traité comme un simple individu privé de toute personnalité et liberté.^(*)

Le plus parfait exemple du traitement des êtres humains selon la formule de la physique mathématique se voit sans doute en Russie soviétique (aujourd'hui l'auteur évoquerait la Chine), où l'humanité est soumise à un processus de formatage en vue de son évolution en parfaits atomes économiques. Le romancier communiste Panferov, dans son roman *Bruskei*, a très bien décrit l'attitude mentale de ceux qui ont mis en œuvre le collectivisme : "Nous devons expulser de l'homme l'idée de propriété, disaient-ils, tout comme on bat un matelas pour en expulser la poussière. Lorsque le paysan est en train de marchander avec nous, assommons-en en lui le désir. Le héros communiste de ce roman en vient à accepter que la nature de l'homme puisse être reformatée et reconditionnée. "Nous fertilisons le sol, dit-il, pour élever une autre nation... Vous refusez d'être sacrifiés, alors nous vous courberons comme la corne d'un bœuf."^(**)

Nous avons pas mal évolué depuis que Sir William Petty (1623-1687), médecin de l'Armée Anglaise en Irlande et secrétaire d'Henry Cromwell, dans sa "*Political Anatomy of Ireland*" (Anatomie politique de l'Irlande) et dans "*Political Arithmetics*", proposait une méthode de calcul de la valeur d'échange des êtres humains en termes monétaires,

(*) (NDT : Sous l'emprise de cet esprit et des forces financières et politiques juives, nous sommes revenus à la situation du XIXe siècle. Depuis ses victoires de 1918 et 45, le pouvoir juif a créé des Etats de même type matérialiste, soit de système libéral, soit socialo-marxistes. Le Judaïsme tient les non-Juifs pour des "animaux à face d'hommes" : les animaux ne possèdent pas de personnalité, n'ont pas droit à la liberté hors de leur enclos et sont destinés à servir leurs maîtres puis à être abattus ! Une technocratie entièrement aux mains de la Judéo-Maçonnerie, opérant un système "democratique" truqué, conduit les peuples à un état pire que le servage antique et d'extension universelle. C'est ce danger qui nous menace a averti l'écrivain russe Soljenitsine, qui savait de quoi il parlait.)

(**) (NDT : l'Etat soviétique dut plier trente ans plus tard, non par la volonté du peuple, mais par celle de ses maîtres. L'incurie et la cupidité des responsables et des subordonnés l'avaient ruiné. Ses maîtres de New-York ordonnèrent et organisèrent sa mutation, le capitalisme financier leur promettant de reprendre la main.)

et que l'économiste Bastiat (1801-1850), dans ses "*Harmonies Economiques*", comparait "la mécanique sociale à la mécanique des corps célestes", mais nous avons seulement tiré la conclusion de leur Matérialisme social. Si l'on sépare la Politique et l'Economie de la vie dans le Christ, et si l'on retire la gestion de la monnaie de la soumission aux lois qui incombent aux membres du Christ, alors l'homme sera (est) finalement tenu de n'exister que pour produire de la richesse matérielle, de la manière considérée comme la plus favorable aux plans des financiers, et au nom du "Progrès" la personnalité humaine sera (est) foulée aux pieds.

Une dernière remarque reste à faire. Il ne faut pas oublier que les Economistes de *l'Encyclopédie* étaient tombés aussi sous d'autres influences. Dans les Sociétés secrètes, on les avait remplis de haine contre Notre Seigneur Jésus-Christ et la Vie surnaturelle. D'après l'abbé Barruel, Robison dans son livre "*Proofs of a Conspiray against all the Religions and Governments of Europe*" (Preuves d'une conspiration contre toutes les religions et les Gouvernements d'Europe) dit : "Cette bande de corrupteurs publics tint ses réunions pendant des années dans l'hôtel de D'Holbach à Paris, et Voltaire était leur Président d'honneur. Les membres les plus éminents étaient d'Alembert, Diderot, Condorcet, La Harpe, Turgot, Lamoignon. Ils prirent le nom d'Economistes, et affectèrent d'être continuellement occupés à des plans pour améliorer le Commerce, les manufactures, l'Agriculture, les Finances, etc. ... Mais leur projet le plus cher était de détruire le Christianisme et toute religion, et d'amener un changement complet de Gouvernement"^(*).

(*) (NDT : on constate à cette énumération à quel point le malheureux Louis XVI était entouré de traîtres à son trône.)

DÉDICACE	5
AVANT PROPOS DU TRADUCTEUR.....	6
PREFACE.....	8
L'objet de ce livre	8
La réponse de l'homme à la condescendance aimante de Dieu, ou la Théologie de l'Histoire.....	10
L'opposition organisée à notre Vie Surnaturelle.....	21
Membres d'un seul Corps sous le Christ notre Chef.....	23
Remerciements	26
IÈRE PARTIE CHAPITRES I À V	29
CHAPITRE I LE CORPS MYSTIQUE DU CHRIST	31
Dieu est l'Amour subsistant de l'Ordre.....	31
L'objectif immuable de Dieu.....	33
Le naturalisme et notre Vie Surnaturelle.....	38
L'organisation sociale et l'individu membre de la société.....	43
Personnalité humaine et individualité.....	47
Personnalité, individualité et Bien Commun.....	54
APPENDICE La justice sociale.....	60
Sens de la justice sociale.....	60
Justice sociale ou légale.....	62
CHAPITRE II LA ROYAUTÉ DU CHRIST EN SON ESSENCE... 66	66
La Prêtrise du Christ et sa Royauté	66
La Royauté du Christ.....	70
La participation de l'Église à la Prêtrise et à la Royauté spirituelle du Christ.....	74
La Royauté du Christ et les dirigeants temporels.....	76
La Royauté spirituelle du Christ et celle de l'Église.....	81
Royauté spirituelle de l'Église et affaires temporelles	83
Ce que Dieu veut	92
La doctrine thomiste des relations entre l'Église et l'État.....	93
Deux autres théories concernant les relations entre l'Église et l'État	96
Le devoir des Catholiques envers le Christ-Roi.....	99
Annexe 1 L'Autorité pontificale dans les affaires temporelles	104
Appendice 1 Étendue du Pouvoir temporel de l'Église	106

CHAPITRE III LA ROYAUTE DU CHRIST DANS SON INTÉGRITÉ	112
Sens de l'intégrité de la Royauté du Christ.....	112
St Thomas et la Politique.....	114
St Thomas et l'Économie.....	117
L'État et la famille.....	120
Le rôle de l'argent, de la monnaie, dans l'Économie.....	123
Trois manières de commercer avec l'argent.....	126
L'usure.....	132
Du bon usage de l'argent.....	140
St Thomas et l'idéal d'autosuffisance nationale.....	142
APPENDICE L'usure et les confesseurs.....	146
CHAPITRE IV LE PROGRAMME DE L'ACCEPTATION INTÉGRALE DU RÈGNE DU CHRIST-ROI	149
Modernisme social ou pratique.....	149
Acceptation sociale du Plan divin.....	150
Acceptation de la Royauté spirituelle des dirigeants de l'Église.....	153
Devoirs des États envers les Ordres religieux et les Congrégations.....	157
Le programme du Christ-Roi.....	159
Devoirs des États en ce qui concerne les Sociétés Secrètes.....	159
Reconnaissance de la dignité du mariage chrétien.....	164
Reconnaître l'importance de l'Éducation pour la formation des membres du Christ.....	166
La solidarité du Corps Mystique reflétée dans l'organisation économique.....	170
La monnaie, instrument de l'Économie.....	175
Qu'entend - on par Libéralisme.....	176
Le retour à l'Évangile.....	182
Le programme de l'Église pour les droits de Dieu.....	185
ANNEXE Propositions de paix du Pape Benoît XV.....	191
du 1er août 1917.....	191
Arbitrage et Réduction des Armements.....	191
Liberté des mers.....	191
Réparation des dommages et du coût de la guerre.....	191
Evacuation des territoires occupés.....	192
Juste règlement des questions territoriales.....	192
CHAPITRE V LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE ET LA ROYAUTE DU CHRIST DANS SON INTÉGRALITÉ	194
Relation entre la Messe et Royauté du Christ.....	194

L'Influence unificatrice du Corps Mystique.....	200
Le but final de la Révolution.....	205
La solidarité du Corps Mystique et le devoir des Catholiques.....	211
La solidarité catholique affaiblie par l'individualisme et le naturalisme.....	213
La solidarité du clergé et des Catholiques.....	218
IIÈME PARTIE L'OPPOSITION ORGANISÉE AU CORPS MYSTIQUE DU CHRIST ET AU DIVIN PLAN POUR L'ORDRE	223
CHAPÎTRES VI À X	223
CHAPITRE VI L'OPPOSITION ORGANISÉE AU CORPS MYSTIQUE DU CHRIST	225
CHAPITRE VII LA FORCE ORGANISÉE INVISIBLE : SATAN ET SES ASSOCIÉS LES DÉMONS	228
L'anti-surnaturalisme de Satan.....	228
Les plans de Satan pour le désordre.....	232
La haine de Satan pour la Sainte Eucharistie.....	241
CHAPITRE VIII LA FORCE NATURALISTE ORGANISÉE VISIBLE NUMÉRO I : LA NATION JUIVE.....	244
L'unité du divin Plan pour l'Ordre.....	244
Le rejet par la nation juive du Messie surnaturel.....	248
La tragédie de la nation juive.....	254
L'influence anti-surnaturelle de la nation juive.....	262
La double citoyenneté des Juifs.....	275
L'Église Catholique et l'antisémitisme.....	279
Les raisons d'une opposition spéciale à la nation juive.....	292
La divine Providence et la nation juive.....	295
Les deux camps.....	297
Les conversions juives au Christianisme.....	301
"Le problème juif", de Louis Golding.....	308
APPENDICE.....	313
Programme du Christ-Roi par Son Corps Mystique, l'Église Catholique.....	313
Programme de la nation juive depuis le rejet du Christ devant Pilate et au Calvaire.....	314

CHAPITRE IX LA DEUXIÈME FORCE NATURALISTE ORGANISÉE : LA FRANC-MAÇONNERIE	316
Naturalisme et Surnaturalisme	316
Enseignements de l'Eglise Catholique concernant le naturalisme de la Franc-Maçonnerie.....	317
La Franc-Maçonnerie proclame la suprématie de la raison humaine	317
Négation de la Chute.....	318
Propagation de l'indifférence religieuse.....	319
Elimination de la Vie surnaturelle de la société	320
L'objectif final de la F-M : l'Etat mondial naturaliste ou République Mondiale.....	323
Les Constitutions maçonniques.....	324
Opposition de la Franc-Maçonnerie à l'Eglise Catholique.....	336
La Franc-Maçonnerie et l'action politique	346
Les déclarations maçonniques de loyalisme.....	350
La Maçonnerie Britannique s'orienté-t-elle aussi à gauche ?.....	354
Les Francs-Maçons et la Justice sociale.....	364
CHAPITRE X LES LIENS ENTRE LES FORCES ANTI-SURNATURELLES ORGANISÉES	367
Le rôle directeur de Satan, selon St Thomas	367
La nation juive et la Franc-Maçonnerie.....	371
APPENDICE.....	375
Prières pour la conversion des Juifs et des Francs-Maçons.....	375
III^{ème} Partie L' OCCAMISME ou NOMINALISME ET LA CORRUPTION DE LA POLITIQUE ET DE L'ECONOMIE	
Chapitres XI -X	377
CHAPITRE XI THOMISME ET OCCAMISME OU NOMINALISME	379
Le Thomisme.....	379
L'Occamisme ou Nominalisme	381
Conséquences de l'Occamisme ou Nominalisme en ce qui concerne la foi en le Corps Mystique du Christ	383
Nominalisme, Libéralisme, Individualisme, Idéalisme, Panthéisme.....	385
CHAPITRE XII LE NOMINALISME ET L'ÉCLOSION DU MATÉRIALISME SOCIAL	388
Les deux courants issus de l'Occamisme	388

Premier courant : le Nominalisme de Descartes	389
Second courant : le Nominalisme de Locke	390
La pensée de Locke sur l'argent.....	396
Les lois économiques deviennent des lois purement physiques.....	400
INDEX.....	416

INDEX

- L'Histoire des Juifs* de Graetz, 305
Philosophie économique, de Vialatoux, 392
Philosophie économique, de J. Vialatoux, 118
The Great Heresies d'Hubert Belloc, 206
The Role of Money de Frederick Soddy, 144
Culture latine et Ordre social, du RP. Gillet, O.P., 50
(1ere aux Corinthiens), 202
Adriano Lemmi, Chef Suprême des Franc-Maçons, de Dominico Margiotta, 373
America conquers Britain de Ludwell Denny, 182
American Freemasonry, 331
An Essay for the Amendement of Silver Coins, de William Lowndes, 396
Autres considérations concernant la hausse de la valeur de la monnaie, de Locke, 396
Bagatelles pour un massacre, de Céline, 246
Benedict XV, Pope of Peace, du RP. H.E.G. Rope, 188
B'nai B'rith, the First lodge of England, 1910-1935, de Paul Goodman, 374
Britain's Lost Victory de D. M. Touche, 360
Campaigners for Christ Handbook de David Goldstein, 249
Christianisme et Franc-Maçonnerie. de L. de Poncins, 101
Conscience Chrétienne et Justice sociale du RP Gillet, 55
Conséquences de l'abaissement de l'intérêt et la hausse de la valeur de la monnaie, de Locke, 396
Count for dead - they are alive, de Windham Lewis, 240
Coup d'oeil sur l'Histoire du peuple juif, du Pr Darmesteter, 265
De Ecclesia, 95
De Ecclesia, du Cal Billot, 92
De l'Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue, 256
De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue, 279
De l'Harmonie entre L'Eglise et la Synagogue de l'ex-rabbin Dach, 248
Devil Worship in France, de Waite, 242
Dictionnaire Apologétique de la Foi Chrétienne, 311
Dien par le RP. Garrigou-Lagrange, 53
Du Régime temporel et de la liberté, de J. Maritain, 56
Du Régime temporel et de la liberté, et *Trois Réformateurs* par J. Maritain, 50
English Speaking Freemasonry, de Sir Alfred Robbins, 334
Essai sur l'Entendement Humain, de J. Locke, 177
Etude de la Franc-Maçonnerie Américaine, 324
Evangile et Nationalisme, de l'abbé C. Barthas, 310
Freemasonry and the Anti-Christian Movement, du RP Cahill, 369
Freemasonry and the Anti-Christian Movement, du P. Cahill, 355

INDEX

417

- History of the Bank of England Lodge*, 329
Integral Judentum, d'Alfred Nossig, 315
Isabella of Spain de W. Walsh, 307
Israel et l'humanité, du rabbin Benamozegh, 289
Israel unter den Völkern, d'Erich Kahler, 299
Itinéraire spirituel, de Mgr M. Lefebvre, 290
Jésus de Nazareth, Son Temps, Sa Vie et Ses Enseignements, du Pr Klausner, 310
Judaism in the War of Ideas de Harry Joshua Stern, 251
L'Episode Anti-Maçonnique de Ch. Nicoulaud, 370
La Cité de Hobbes, de J. Vialatoux, 403
La Condamnation de l'Action Française, autopsie d'une crise politico-religieuse de Philippe Prévoist, 91
La Conjuratoin juive contre le Monde Chrétien, 353
La Conjuratoin juive contre le monde Chrétien, de Copin-Albancelli, 350
La Conjuratoin juive, 362
La Dictature de la Franc-Maçonnerie en France, 353
La Foi d'Israel de Julien Weill, 250
La France juive devant l'Opinion de E. Drumont, 145
La Franc-Maçonnerie Américaine, 343
La Franc-Maçonnerie, Puissance occulte de Léon de Poncins, 371
La Guerre occulte... par E. Malynski et Léon de Poncins, 156
La Juridiction de l'Eglise sur la Cité, 93
La Main tendue de Nel Ariès, 102
La philosophie de Pascal, de E. Baudin, 109
La Révolution Mondiale, 401
La Révolution Mondiale de Nesta Webster, 208
La Révolution Mondiale de Nesta Webster, 58, 220
La Révolution Mondiale, de Nesta Webster, 174
La Trahison spirituelle de la F. . M. . de J. Marquès-Rivière, 372
La Treizième Tribu, d'Arthur Koestler, 280
L'Acacia en 1902, 352
L'Antisémitisme, 372
L'Antisémitisme, de B. Lazare, 280
L'Antisémitisme, miroir du monde, 372
Le Gouvernement mondial secret, 361
Le Gouvernement Mondial secret ou la Main Cachée: cent mystères historiques dévoilés, du général comte Cherep-Spiridovich, 294
Le Gouvernement Mondial secret, ou la Main cachée, de Cherep-Spiridovich, 208
Le Judaïsme et le Vatican, 372
Le Judaïsme et le Vatican de Léon de Poncins, 310
Le Juif Talmudiste de l'Abbé A. Rohling, 185
Le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des peuples chrétiens, de Gougenot des Mousseaux, 185
Le petit Trott, d'André Lichtenberger, 290
Le Point de départ de la Métaphysique, par le RP Marchal, S.J., 385
Le Point de départ de la Métaphysique, 388
Le Portugal renaît, de Léon de Poncins, 334
Le Pouvoir occulte contre la France, 352
Le Pouvoir occulte contre la France, 349
Le Pouvoir occulte contre la France, 343
Le Royaume du Christ et le naturalisme organisé, du RP D. Fahey, 227
Le Symbolisme d'Oswald Wirth, 369
Le XIIIe siècle européen de Léopold Genicot, 175

- L'Eglise Romaine en face de la Révolution*, de Créteineau-Joly, 211
L'Elue du Dragon, 242
L'Encyclique Vix pervenit par l'Abbé Tiberghien, 135
L'Entrée des Israélites dans la société française et les Etats Chrétiens, du RP J. Lemann, 254
L'Episode anti-maçonnique, de Ch Nicoullaud, 353
Les degrés du savoir, 403
Les degrés du savoir, 402
Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise, de l'Abbé Barbier, 265
Les Juifs parmi les Nations, de J. Maritain, 297
Les Origines secrètes du Bolchevisme, de Salluste, 303
Les pourquoi de la Guerre mondiale de Mgr Delassus, 188
Les Principes d'Economie Politique de Stuart Mill, 177
Les secrets de la doctrine rabbinique, de Mgr Pranaitis, 265
Les Sociétés Secrètes et la société, 363
Les Sources médiévales de la philosophie de Locke, de Krakowski, 391
Lettres sur la Tolérance, de Locke, 393
L'Histoire de la philosophie chrétienne de Ritter, 391
L'Histoire et les histoires dans la Bible, de Mgr Landrieux, 248
L'Incrédulité des Juifs dans le Nouveau Testament, d'André Charue, 298
L'incrédulité des Juifs dans le Nouveau Testament de l'abbé A Charue, 309
L'Initiation Maçonnique de Ch. Nicoullaud, 353
L'Initiation maçonnique, 370
L'Initiation Maçonnique de Charles Nicoullaud, 331
L'Union des Eglises, de l'Abbé Journet, 56
Luther de H. Grisar, 387
Luther Commentateur des Sentences, de Paul Vignaux, 387
Luther et le Luthéranisme, de H. Denifle, OP., 387
Maçonnerie et Sectes secrètes d'Epiphanius, 355
Marx vrai ou faux prophète de D. Manifold, 42
Marx vrai ou faux prophète, 58
Medieval, 111
Mexico, the Land of Blood-drenched Altars de Francis C. Kelly, 182
Money Creators, de G. W. Coogan, 127
Money, 139
Morals and Dogma de Pike, 341
No God Next Door du RP. Michael Kenny, 182
Nomades de Kadmi-Cohen, 288
Philosophie économique, 393
Philosophie économique, 399
Philosophie économique, 405
Précis d'Histoire de la philosophie moderne, du RP Maréchal, S.J., 385
Précis d'Histoire de la Philosophie Moderne, 388
Proofs of a Conspiray against all the Religions and Governments of Europe, de Robison, 409
Question de confiance, de J. Maritain, 268
Race and Politics, a Counter Blast to the Masonic Teaching of Universal Brotherhood, d'Arnold Leese, 286
Réflexions sur l'intelligence, 403
Réflexions sur l'Intelligence, de J. Maritain, 390
Refusé par la Presse, de Léon de Poncins, 334
Religion et Culture de J. Maritain, 407
Revolutinnary Socialism de Arnold Lunn, 209

- Rome et l'Action libérale* de l'abbé Barbier, 92
Secret Societies and Subversive Movements, de Nesta Webster, 354
Société des Nations, Super-Etat Maçonnique, de Léon de Poncins, 188
Summa de Ecclesia, du Cal
Turrecremata, 106
Summa juris Publici Ecclesiastici, du P. Capello, 99
The Banker's Conspiracy, d'Arthur Kitson, 400
The Catholic Church and International Order, de A.C.F. Beales, 190
The Catholic Encyclopoedia, article Maçonnerie, 325
The End of the Armistice, de G.K. Chesterton, 249
The French Revolution La révolution française, 370
The Future of Auditing, 405
The Great Conspiracy, de Oldstock-Ryder, 207
The Holy Ghost, par le RP. E. Leen C. S. Sp, 35
The Inner Sanctuary de A. Pike, 349
The International Jew de H. Ford, 258
The Menace of Freemasonry to the Christian Faith, du P. C. Penney Hunt, 366
The Mystical Body of Christ in the Modern World, 185
The Pound Sterling, de E.A. Feaveyear, 399
The Pound Sterling, a History of English Money, 396
The Role of Money, du Pr Soddy, 239
The Rulers of Russia, 230
The Rulers of Russia (, 213
The Truth about New-Zealand, de A.N. Field, 180
The Untaught History of Money de A. N. Field, 179
The Weekly Review du 30 mai 1940, 360
The Workingmen's Guilds of the Middle Ages, 401
The World Struggle for Oil, de P de la Tramarye, 182
The X-Rays in Freemasonry, de A. Cowan, 365
Theory and Practice of Banking de McLeod, 399
Times de Londres du 3 mai 1938, 209
tolérance maçonnique, 341
Towards World Government, de D. Manifold, 42
Trois Réformateurs, de J. Maritain, 48
Le Libelle du Meurtre Rituel et le Juif, de Cecil Roth, 310
Les Mythes fondateurs de la politique israélienne de R. Garaudy, 246
Recherches sur l'esprit politique de la Réformée G. de Lagarde, 384
Second traité sur le Gouvernement civil de Locke, 396
The Mystical Body of Christ du Dr. Jürgenmeier, 198
Ile Corinthiens, 166
St Thomas, d'A., 140
La Cité de Dieu, 227
Comment in Ethic., St Thomas d'A., 121
Encyclique Arcanum Divinae Sapientiae, 121
Encyclique Divini Illius Magistri, 123
Encyclique Tametsi, Sur le Christ Notre Rédempteur (, 255
Fin Dalla Prima, 187
Libertas, 186
Mortalium Animos, 186
St Thomas d'A., 171
Encyclique Ad Catholica Sacerdotii, de Pie XI, 222
La Jurisdiction de l'Eglise sur la Cité, 97, 238
St Thomas d'A., 245

- L'Eglise et la Synagogue* de Rupert, 310
 St Marc, 248
 St Thomas d'A., 53
Evangile et nationalisme de C. Barthas, 296
Le Point de départ de la Métaphysique, 381
Free-Masonry and the Antichristian Movement, du RP E. Cahill, 162
Une révolution dans la paix“, du dr O. Salazar, 313
Bagatelles pour un massacre“, de Céline, 156
 “colonel” House, 188
 “*Darkness visible*“ de Walton Hannah, 333
 “*Le Judaïsme et le Vatican* de Léon de Poncins, 82
 “*Le paysan de la Garonne*“, de J. Maritain, 19
 “*Lettres à M de Jurieu*, Bossuet, in *Oeuvres complètes*, 19
 “*Massoneria, Fascismo e Chiesa Cattolica*“, de G. Vannoni, 183
 “*Recherches sur l'esprit politique de la Réforme*“ de G. de Lagarde, 96
 “*Vers un gouvernement mondial*“, de Pierre Virion., 42
2000 ans de complots contre l'Eglise“ de Maurice Pinay, 208
2000 ans de complots contre l'Eglise“ de Maurice Pinay., 230
 Abbo, Joseph, 257
Aboda Zara, 257
Acta S. Sedis, 369
 Adam Smith, 177, 391, 400
 Adler, 295
Allocution Multiplices inter Machinationes, 356
Allocution Singulari Quadam., 244
 américanisation, 361
 Américanisme, 24
 Amiable, frère. ., 362
Amis d'Israël, les, 280
 Amphill, Lord, 329
 antichristianisme des media, 211
 Anti-concile maçonnique, de 1869, 290
 “*Antimoderne*“ de J. Maritain, 387
 antisémitisme, 280
Arcanum Divinae Sapientiae, 187
 Ari Folman, 276
 art de la Révolution, 207
 article de la *Civiltà Cattolica* (1890), 294
Association Juive pour la Civilisation et la Science, 305
 Atlee, Clement, 360
 Bacon, 391
 Balaguer, 217
 Bank Act, 397
 Banque d'Angleterre, 360
 Barabbas, 296
 Barcochebas, 296
 Barruel, Augustin, Abbé, 409
 Baruch, Bernard, 188
 Basnage, 311
 Bastia, Frédéric t, 400
 Bastiat, Frédéric, 392, 409
 Beckendorff, 190
 Bela Kun, 298
 Bellarmín, St Robert, 94
 Belloc, 361
 Belloc, Hilaire, 338
 Benamozegh, rabbin, 250, 289
 Benès, 188, 340
 Benjamin Franklin, 213
 Benoît XIV, 283
 Bentham, 391
 Bernardini, Armand, 285
 Berry, duchesse de, 295
 Bidault, Georges, 219
 Biel, Gabriel, 387
 Bismark, 294
 B'nai B'rith, 316, 373
 B'nai-B'rith, Loges juives, 275
 Boerne, 305

- Boyle, 391
 Bref *Quod Aliquantum* de Pie VI, 177
Brevis Conspectus Historiae Philosophiae“, du P. Geny, S.J., 387
 Briand, Aristide, 291
 British-American-Israel, 289
 British-Israel, 233
Brusski, de Panferov, 408
 Bulletin du Grand-Orient (1885), 352
Bullion Report, 399
 Bush, Prdt, 231
 Cajetan, Cal, 128
 Cal Gasparri, 291
 Calvin, 135
 Camacho, président, 182
 Cambon, Jules, 190
Camino, 217
 Canon 2335, 160
 Canon Arentzen, 278
 Capitalistes, 240
 Cardijn, Chanoine, 220
 Cardinal Cajetan., 94
 Carlyle, 265
Casti Connubii, 187
Catholic Apologetics, de Sheeban, 245
Catholic 'Encyclopaedia, 346
Catholic Encyclopaedia, article Maçonnerie, 340
Catholic Gazette de Londres d'aout 1936, 278
 Cavour, 294, 363
 cf “*La Main tendue*“ de Nel Ariès, 156
 Charles d'Autriche, 188
 Charles le Chauve, 295
 citoyenneté, 253, 269
Civiltà Cattolica, 185, 259
Civiltà Cattolica “*Della Questione Judaica in Europa*“, 267
 Clémenceau, Georges, 188
 Clément VI, 386
 Code de Droit Canon, 137
 Code de Droit Canon (N°1543), 137
Codex Juris Canonici, Can. 1553, 85
Codex Juris canonici, Can.1543, 133
 Colmet, Pierre, 357
Commentaire sur la Politique, 129
Commentaire sur l'Evangile de St Jean du P. Libermann, 296
 Communisme, 237
 Communisme., 323
 Comte, Auguste, 390
 Conc. de Trente, can.3, 43
Conc. Trid., Sess. XIII, 1 De Eucharis, 202
 Concile de Trente, Sess. VI., 318
 concupiscence, 129
 condamnations papales de la Franc-Maçonnerie, 162
 Condillac, 391
 Condorcet, 409
 Conférence de La Haye, 190
 Conférence de Paris, 358
 Congrès des Maçonneries, 188
 Connaught, duc de, 334
 Connaught, duc de, Grand maître . .
 Manifeste de 1938, 330
 Conolly, James, 241
Constitutions d'Anderson, 324
Constitutions d'Anderson, édition de 1738, 327
Contre-Révolution, décembre 1937, 357
 Corporations, 173, 400
 corruption, 211
 Coudenhove-Kalergy, 354
 Coughlin, RP., 290
 crédit, 179
 Crédit, 399
 Crédit (contrôle du), 171
 Cripps, Sir Stafford, 360
 Crispi, 363
 culte de la race, 233
Culture, 57
Cursus theologicus, de Jean de Saint Thomas, 85
 d'Achille Laurent, 260
 d'Alembert, 391, 409

- Daniélou, RP, S.J., 280
 d'Autrecourt, Nicolas, 386
 Davies, Michael, 20
 De Cambiis, du Cal Cajetan, 128
 De Ecclesia", 97
 De Ecclesia catholica, du P. Schultes, 245
 De Gasperi, 219
 De la Cabbale au progressisme, de l'Abbé Minvielle, 150
 De l'Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue, de l'ex-rabbin Drach, 253
 De Malo, de St Thomas d'A., 132
 de Menthon, 219
 De Praeceptis, du P. Noldin, 133
 De Principiis Functionis Socialis Proprietatis Privatae, par P. J. Perez-Garcia, 171
 De Regimine Principum, 84
 De Regimine Principum, de St Thomas d'Aquin, 115
 De Revelatione, du RP. Garrigou-Lagrange, 42
 De Romano Pontifice, de St Robert Bellarmin, 95
 d'Économie Politique, 119
 Décrétale Etsi Judeos, 284
 Defensor Pacis de Marsile de Padoue, 384
 Delpech, 352
 démocratie, 230
 démocratie (moderne), 221
 Démocratie chrétienne, 156
 Descartes, 388, 389
 Despotism in Disguise", 362
 Deutz, 295
 d'Holbach, 391
 D'Holbach, 409
 Dialogue, d'Occam, 384
 Diaz, Porfiro, Prdt, 182
 Dictionnaire apologétique de la Foi Chrétienne, 304
 Dictionnaire Apologétique de la Foi Chrétienne, 310
 Dictionnaire apologétique de la Foi chrétienne, 290
 Dictionnaire de Théologie, 383, 384
 Dictionnaire des changements de noms, 285
 Diderot, 391, 409
 Discours à la Hiérarchie Anglaise, n°7, de Pie XI, 167
 Disraéli, 294
 Divini Illius Magistri, 187
 Divini Redemptoris, Sur le Communisme athée, 218
 doctrine de la syhmbolique maçonnique, 331
 Dohm, 372
 Douglas, Major, 361
 Drach 'ex-rabbin), 279
 Drach, ex-rabbin, 266
 Dreyfus (Affaire), 265
 droits de l'homme(véritables), 54
 Duns Scot, 382
 Dupont de Nemours, 392
 Economie sociale (principes directeurs), 217
 Économie Politique de John Stuart Mill, 119
 Eden, Antony, 358
 Edit d'Expulsion (de Ferdinand et Isabelle), 305
 Eléments, 205
 Encyclique, 77, 273
 Encyclique Vehementer, de Pie X, 152
 Encyclique Arcanum Divinae Sapientiae, de Léon XIII, 87
 Encyclique Arcanum Divinae Sapientiae de Léon XIII, 88
 Encyclique Au milieu des sollicitudes, 45
 Encyclique Divini Redemptoris, Sur le Communisme athée, 52
 Encyclique Immortale Dei, 87
 Encyclique Mit brennender Sorge, 255

- Encyclique Sur les troubles de notre temps, 292
 Encyclique Sur St Thomas, guide des études, de Pie XI, 64
 Encyclique A quo Primum, de Benoît XIV, 284
 Encyclique Ad diem illum laetissimum, de Pie X, 72
 Encyclique Aeterni Patris, 169
 Encyclique Annum Sanctum, de Léon XIII, 77
 Encyclique Arcanum Divinae, 165
 Encyclique Caritate Christi compulsi, 155
 Encyclique Caritate Christi Compulsi, 237
 Encyclique Casti Connubii, 165
 Encyclique Casti Connubii sur le mariage Chrétien, de Pie XI, 153
 Encyclique Casti Connubii, de Pie XI, 51
 Encyclique Divini Illius Magistri, 167, 168
 Encyclique Divini redemptoris, 237
 Encyclique Divini Redemptoris, 47, 236
 Encyclique Divini Redemptoris, Sur le Communisme athée, de Pie XI., 200
 Encyclique du pape Léon XIII Sur la Liberté humaine, 317
 Encyclique Humanum genu, 330
 Encyclique Humanum genus, 323
 Encyclique Humanum Genus, de Léon XIII, 162
 Encyclique Humanum genus, sur la Franc-Maçonnerie, 40
 Encyclique Humanum Genus, Sur la Franc-Maçonnerie, 21
 Encyclique Immortale Dei, 44, 90
 Encyclique Immortale Dei, de Léon XIII, 90
 Encyclique Immortale Dei, Sur la Constitution chrétienne des Etats, 80
 Encyclique Immortale Dei, Sur la Constitution Chrétienne des Etats, 175
 Encyclique Immortale Dei, Sur la Constitution Chrétienne des Etats, du Pape Léon XIII., 151
 Encyclique Inscrutabili, 168
 Encyclique Libertas, 176, 177
 Encyclique Libertas Praestantissimum, de Léon XIII, 151
 Encyclique Libertas, de Léon XIII, 164
 Encyclique Libertas, sur la Liberté humaine, 41
 Encyclique Longinque Oceani, de Léon XIII, 152
 Encyclique Mirae Caritatis, 202
 Encyclique Mirae Caritatis, Sur la Très Sainte Eucharistie., de Léon XIII, 204
 Encyclique Mirari Vos, de Grégoire XVI, 164
 Encyclique Mit brennender Sorge, 156
 Encyclique Officio Sanctissimum, 167
 Encyclique Quadragesimo Anno, 31, 120, 172, 237
 Encyclique Quadragesimo Anno., 177
 Encyclique Quadragesimo anno, Sur l'Ordre social., 239
 Encyclique Quanta Cura, de Pie IX, 163
 Encyclique Quanto Conficiamur maerore, de Pie IX, 244
 Encyclique Rerum Novarum., 171
 Encyclique Rerum Novarum, de Léon XIII, 158
 Encyclique Sapientiae Christianae, 184
 Encyclique Sapientiae Christianae, de Léon XIII, 154
 Encyclique Singulari Quadaem, de Pie IX, 82
 Encyclique Singulari Quadam, 107
 Encyclique Singulari Quadam, de Pie X, 93
 Encyclique Studiorum Ducem, 118, 119

- Encyclique *Studiorum Ducem*, de Pie XI, 114
 Encyclique *Summi Pontificatus*, 103, 151
 Encyclique *Supremi apostolatus*, 170
 Encyclique *Sur la Divine Constitution des États*, de Léon XIII, 65
 Encyclique *Sur la Franc-Maçonnerie*, 226
 Encyclique *Sur la Liberté humaine*, de Léon XIII, 151
 Encyclique *Sur la Paix du Christ dans le Royaume du Christ*, 189
 Encyclique *Sur la Paix du Christ dans le Royaume du Christ*, de Pie XI, 149
 Encyclique *Sur la persécution de l'Église en Allemagne*, 115
 Encyclique *Sur la Royauté du Christ*, 66
 Encyclique *Sur la Très Sainte Eucharistie*, de Léon XIII, 200
 Encyclique *sur le Communisme athée*, de Pie XI, 57
 Encyclique *Sur le Mariage chrétien*, de Léon XIII, 87
 Encyclique *Sur les principaux devoirs des Chrétiens en tant que citoyens*, 216
 Encyclique *Sur les troubles de notre temps*, 232
 Encyclique *Ubi Arcano*, 91
 Encyclique *Ubi Arcano Dei*, de Benoît XV, 101
 Encyclique *Ubi Arcano*, de Benoît XV, 108
 Encyclique *Vix Pervenit*, 148
 Encyclique *Vix pervenit*, de Benoît XIV, 135
 Encyclique *Tametsi*, 103
 Encyclique *Tametsi*, *Sur la Christ notre Rédempteur*, 80
 Encyclopédie, 391
 Encyclopédie de la Franc-Maçonnerie, 324
 Encyclopédie, L., 407
 Encyclique, 78, 284
 Ep. aux Galates, 217
 Ephésiens, 164
 Ephésiens, 68
 Épître aux Ephésiens, 165
 Épître aux Romains, 297
 esclavage (abolition de l'), 199
 espions, 295
 Essai sur l'entendement humain, 392
 Evangile, 298
 F. Bastiat, 177
 Fabian Society, 171
 Feder, économiste, 240
 Federal Reserve Bank, 361
 Ferrer, 333
 film (industrie du), 229
 fluctuations monétaires, 180
 Focolare, 186
 Franc-Maçonnerie
 suprême secret, 226
 Frankfurter, Felix, 291
 G.K.'s Weekly du 26 décembre 1936, 338
 Galates, 166
 Galates., 288
 Ganganelli, Cal, 310
 Garibaldi, 348, 363
 Gasparri, Cal, 218
 Gay, Francisque, 219
 Genève contre la Paix" du comte de St Aulaire, 189
 Ghemara, 257
 Goldman-Sachs, 361
 Goldsmit, 295
 "L'Idée de Patrie et l'Humanitarisme", de M et G, 353
 Graves de Communi., 187
 Gray, Sir Edward, 190
 Grösz, Mgr Joseph, 307
 guerre (de 1939), 361
 Guildes, 274
 Guildes (Corporations), 172
 Harmonies Economiques" de F. Bastiat, 409

- Haute Vente, 211
 Hawks, Mgr E.F., 300
 Hébreux, 69
 Heine, 303
 Heine, Henri, 305
 Helvetius, 391
 Herz, Henriette, 305
 Hicks, général, 295
 Hobbes, 49, 391, 395
 Homélie de St Grégoire, pour le 1er dimanche de Carême, 247
 homme économique, 405
 Humanitarisme voir Panthéisme
 Hume, 390
 I Thessaloniens, 259
 I Thimothée, 253
 idées innées, 390
 Iere aux Corinthiens, 51
 Iere Tim, 71
 Illuminisme, 355
 Il Fermo Proposito, 187
 Immortale Dei, 186
 Immortale Dei, Sur la Constitution Chrétienne des Etats, 215
 Imperiali, 190
 impérialisme économique, 182
 Inter Multiplices, 140
 Internationalisme, 203
 J. Evola, 205
 J. Maritain, 298
 Jehuda Leon Jacob, 371
 Juifs, 262
 Juifs et Catholiques, de Vries de Heekelingen, 310
 Juifs (bons et mauvais), 262
 justice sociale, 199
 Kant, 390
 Karl Marx, sa vie et son oeuvre", de John Spargo, 302
 Klootz, 295
 Knigge, 372
 Kol Nidre, 260
 Kossuth, 348, 363
 koulak, 240
 Krajevski, 295
 L'Ethnie Française, septembre 1941 et janvier 1943, 285
 La Cause des restes d'Israel introduite au Concile oecuménique du Vatican", des RP. Lémann, 288
 La Civiltà Cattolica, 277
 la Constitution Dogmatique de l'Église, 99
 La Harpe, 409
 La Juridiction de l'Église sur la Cité, 116
 La leçon des événements, lettre pastorale du Cal Mercier, 153
 La Mystérieuse Internationale juive, de L. de Poncins, 270
 La Paix Indésirable, 276
 La Question Juive en Europe, articles de La Civiltà Cattolica (1890), 271
 Lamoignon, 409
 L'Amour de Dieu et la Croix de Jésus", du RP. Garrigou-Lagrange, 39
 L'Annuaire Maçonnique, 333
 L'Antisémitisme miroir du monde, de J. Jehouda, 282
 L'Antisémitisme", 369
 L'Antisémitisme" de Bernard Lazare, 303
 Lasalle, Ferdinand, 301
 Lazard Frères, 361
 Le Chapelier(loi), 173
 le Chapelier, loi, 401
 Le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des peuples chrétiens de Gougenot des Mousseaux, 261
 Le Mystère du Christ", du RP C.V. Heris., 66
 Le Pouvoir occulte contre la France, 350
 Le Traité 'De Usura' de Robert de Courson", par G. Lefebvre., 136
 l'Épître aux Ephésiens, 25
 Lefebvre d'Aumale, Grand Orateur solstice du 24 juin 1841, 366
 Lefebvre, Mgr Marcel, 19

Lehman Brothers, 361
 Leibniz, 390
Leila de Bulwer, 301
 Lemmi, Adriano, 373
 Lemmi, 363
 Encyclique *Sur l'Ordre Social*, 236
l'Encyclopédie, 409
 Léon X, Pape, 140
l'Épître aux Romains, 37
Les Guildes de travailleurs au Moyen-Age
 de Godefroid Kurth, 274
Les Israélites dans la société française, 285
Les Pourquoi de la guerre mondiale, de
 Mgr Delassus, 271
 Lessing, 372
l'Éthique de Buridan, 391
 Lettre à la Hiérarchie des Etats-
 Unis, de Pie XII, 165
 Lettre Apostolique du 19 mars 1902,
 367
 Lettre aux Supérieurs des Ordres
 religieux et Instituts de France, de
 Léon XIII, 159
 Lettre du 2 octobre 1927 du Cal
 Gasparri à la Hiérarchie Italienne,
 219
 Lettre du Pape Pie XI au Cardinal de
 Lisbonne, 37
 Lettre *Ecclesiam* du Pape Pie VII, 371
 Lettre *Exortae in ista ditone*, de Léon
 XIII, 356
 Lettre *Post tam diuturnas*, 267
 Lettre *Singularis dilectionis*, de Clément
 VI, 386
Lettre sur le Sillon, 25
 Lévy, Armand, 373
L'Histoire, de Toynbee, 280
 libéralisme, 178
 Libéralisme, 50, 400, 406
 Libermann, 249
 liberté, 230
 liberté de conscience, 326
 liberté de publication, 163
 liberté de religion, 151
 liberté religieuse (au for externe),
 163
 liberté religieuse au for externe, 163
Ligue de la Vertu, 305
 limitations imposées aux Juifs, 254
 Limmud Ensoph
 alias Pike, 373
 Lincoln, Président, 361
L'Inquisition espagnole, 304
 Lloyd George, 189, 358
 Locke, 50, 385, 390, 395, 400
Logique, de Stuart Mill, 386
 Loi naturelle, 114
 loi positive, 114
 loi (les trois sens de), 404
 L'Ordre social chrétien, in *Nova et
 Vetera*, par l'Abbé Journet, 45
L'Univers Israélite" (N°25,150 de
 1864), 265
 l'usure, 145
 lutte des classes, 203
 Maçons *ésotériques*, 343
 Mahdi, 295
 Malebranche, 390
 Malthus, 177, 400, 402
 Malynski, 357
Manifeste (du duc de Connaught),
 362
 Mantoux, Paul, 291
Manuale Juris ecclesiastici, de Prümmer,
 O.P., 160
 Marat, 370
 Margiotta, Domenico, 363
marrannisme, 249
 Marranos", 304
 Marsden, Victor, 301
 Marsile de Padoue, 384
 Martinez de Pasqually, 372
 Marx, 301, 305
Marx vrai ou faux prophète" de D.
 Manifold., 178
 Marx, Heinrich, 302
 Masaryk, 340

Masonic Record de septembre 1927,
 332
 Matérialisme social, 407
 Matérialisme social, 400, 409
 ou libéralisme, 390
matières mixtes, 81
 Mazaryk, 188
 Mazzini, 349, 363
Méditations, du P. Emmanuel (ed.
 Dismas), 36
Mémoires et Pensées, 332
Mémoires, de Liebknecht, 302
 Mendel, Georges (alias J.
 Rothschild), 188
 Mendelssohn, Moïse, rabbin, 253
 meurtre rituel, 310
 Mgr M. Lefebvre " *Ils L'ont
 découronné*, de Mgr M. Lefebvre, 227
 Mgr Pacelli, 290
 Milton Stewart, 331
 Mirabeau, 372
Mischn, 257
Miserentissimus Redemptor, 186
Mishna, 257
Mit brennender Sorge, 292
Modernisme, 150
 Mondialisme, *Voir aussi* Union
 européenne
Money, du Pr O'Rahilly, 139
 monnaie, 119, 176, 274
 Monnaie
 théorie quantitative, 400
 monnaie matière, théorie de la, 397
 monnaie, la
 l'argent, 395
 Montesquieu, 391
 Montini, Mgr, 386
moralité indépendante, 41
 Mordechai, 302
 Morgan, 240
 Morlion, RP., 386
 Motu Proprio *Bonum Sane*, 323
 Napoléon, Louis, 363
 Naturalisme, 39, 247
 néo-sémitisme, 289
 Nicoulaud, Charles, 353
 niveau des prix, 179
*Nouveau Livre des Constitutions
 d'Anderson*, 324
Nova et Vetera, de l'abbé Journet, 268
 Occam, 381, 383, 385
Oeuvres Philosophiques de Karl Marx,
 289
 Ontologisme, 390
 Opus dei, 186
 Opus Dei, 217
 P. Esposito, 336
Pacem in terris, 186
 Paiva, 295
 Palestine, Etat juif ?, 277
 Palmerston, 363
 Paneuropa, 354
 Panthéisme, 385
 patriotisme, 203, 282
Pax Christi, 245
 Pearsons, 182
 Peel, Sir Robert, 397
 Petty, Sir William, 408
 Physiocrates, les, 177
 Physiocrates, les, 400
 Physique, 402
 Pie XI, 156
 Pike, 331, 349
 Pike, Albert, 373
Political Arithmetics, 408
 Portalis, 294
 Pr Malhabec, 229
 Pr O' Rahilly dans *The Standard*, de
 Dublin du 17 avril 1942, 139
Praeclara Gratulationis Publica, 186
 prêtres (bancaires), 139
 Prince de Galles, 357
 prix, théorie des, selon Locke, 397
 problème juif, 311
progressisme, 345
Proof of a Conspiracy", 342
 propriété privée, 171
 Pyat, Félix, 363

Quadragesimo Anno, 292
Quas Primas, 21, 80, 187, 283, 292
 Quesnay, 177, 392
 R.I.S.S du 19 avril 1925, 369
 R.I.S.S. du 11 mars 1928, 351
 R.P. J.B. Reeves, dans *The Catholic Herald* de Londres, du 11 août 1934., 243
 Rapport Officiel du G.. O.. , 1902, 352
 Ratazzi, 363
 rébellion (activité révolutionnaire), 346
 rébellion, esprit de, 214
 réforme monétaire de St Louis, 141
 relations inter obédiences, 333
Rerum Novarum, 187
 Retinger, 354
 Révolution, 207
 Révolution mondiale, 354
 Révolution., 207
 revue *Sous la Bannière* n°134, 156
Revue Thomiste, 1938, 386
 Rhodes, Cecil, 355
 Ricardo, 177, 400, 402
 richesse (naturelle, et artificielle ou symbolique), 124
 richesse naturelle, 124
 RISS , du 1er novembre 1937, 188
 Robison, 409
 Rockefeller, 182
 Rockefeller Brothers, 361
 Roi Carlos, du Portugal, 334
Romains, 89
 Romantisme, 50
 Roncalli, 227
 Roncalli, Mgr A., 357
 Rosenberg, 286
 Rothschild, 240
 Rothschild frères, 361
 Rotshschild, 361
 Rousseau, Jean-Jacques, 49
 Rousseau, J.-J., 391
 Ruskin, 355
 Salazar, O., Dr, 274
 Salazar, O, Dr, 285
 Samuel, Sir Herbert, 188
Sapientiae Christianae, 186
 Say, Jean-Baptiste, 400
 scoutisme, 238
 SDN, 291
 Seaf, Israel Moses, 361
 Second sermon du pape St Léon le Grand sur la Nativité, 37
 Sedecia, 295
 sémitisme spirituel, 287
 Sensualisme, 390
 serment de Maître Maçon, 365
 sermon du Pape Léon le Grand, 231
Shalom de février 2002., 258
Short History of the English People, de J. Richard Green, 173
Singulari Quadam, 90, 187
 Socialisme, 49, 361
 Sociétés secrètes, 159
 solidarisme, 24
 Soljenitsine, 408
 Somerset, 173
Somme Théologique, 129
Somme Théologique, St Thomas d'A., 124
 sous-Maçonneries, 344
Southern Cross, 229
 spéculation, 131
 Spencer, 391
 Spinoza, 389, 390
 St Augustin., 163
 St Grégoire de Nysse, 145
 St Jean Chrysostome, *Serm*, 210
St Luc, 255
 St Matthieu, 248
St Matthieu, 222
St Matthieu, 255
 St Robert Bellarmin, 86
 St Thomas, 37, 50, 368
 St Thomas d'A, 47, 81, 124, 129, 135, 210

St Thomas d'A, *Somme*, 229
 St Thomas d'A., 67, 131, 263
 St Thomas d'A. (*Comment. in II Corinth.*), 367
 St Thomas d'A. *Somme*, 252
 St Thomas d'A., *Somme*, 231, 365
 St Thomas d'A., *De Malo*, 133
 St Thomas d'Aquin, 32
 St Thomas d'A., 36, 38, 93, 205
 St Thomas et la Politique, 114
 St Thomas, *De Veritate*, 32
 Stolypine, 143
 Stuart Mill, J, 386
 Stuart Mill, 177, 391, 400
Summa Apologetica de Ecclesia Catholica du RP. De Groot, 99
Summa contra Gent., St Thomas d'Aquin, 31
Summa Juris Publici Ecclesiastici, 93
Summa Theologiae Moralis, du P. Merckelbach, 133
Sur la Gouvernance des dirigeants, de St Thomas d'Aquin, 115
 Syddenham, 391
Syllabus, 185
 Synode juif(de 1631), 258
 système monétaire, 175
 Talmud, 256, 257, 261, 265
Tametsi, 186, 283
 Tardieu, André, 291
 taxation, 171
 Taxil, Léo, 370
 Teilhard de Chardin, 386
The Catholic Encyclopaedia(art. Maçonnerie, 366
The Catholic Standard and Times, de Philadelphie, 300
The Catholic Times de Londres du 20 janvier 1939, 307
The Cause of World Unrest, 301
The Clergy Review (janvier 1935), 146
The Clergy Review , janvier 1935, 133
The Clergy Review, janvier 1935, 138
The Commonweal (USA) du 3 février 1939, 299
The Constitutions of Freemasonry or Abiman Regon, 324
The Czech Conspiracy, de Pitt-Rivers, 305
The Freemason du 14 août 1926, 331
The Freemason du 3 Novembre 1917, 332
The Jewish Encyclopaedia, 253
The Kingship of Christ and Organised Naturalism, du RP D. Fahey, 288
The Mystical Body of Christ in the Modern World ,, 297
The Mystical Body of Christ in the Modern World ,, 280
The New Racial Paganism ,, 282
The New Republic du 6 octobre 1920, 291
The Religious Guilds and their Suppression, du P. D. Fahey, 173
The Religious Guilds and their Suppression, d'Olga Hartley, 172
The Role of Money , par le Pr Soddy, 180
The Scotsman, du 6 juin 1927
 interview de Sir A. Robbins, 334
The Standard de Dublin du 3 mars 1939, 264
The Workingsmen Guilds of the Middle Ages, du P. D. Fahey, 173
The X Rays in Freemasonry, de A. Cowan, 242
The X-Rays in Freemasonry de A Cogan, 372
 Thérèse de Lisieux, sainte, 230
 Thomas, Albert, 291
Traité contre Barclay, de St R. Bellarmin, 95
 Traité de Londres, 190
Traité sur la Justice, de St Thomas d'Aquin, 60
 traité *Sur le Gouvernement des Princes*, de St Thomas d'A., 142

Traité sur les Lois de St Thomas
d'Aquin, 62

Turgot, 391, 409

Turrecremata, Cal di, 106

Ubi Arcano Dei, 186

*Une Apologie pour l'Ordre des Franc-
Maçons*", du frère de la Tierce, 351

usure, 176, 178

usure (problème théologique resté
ouvert), 147

Valerius Maximus, 55

Veme Concile de Latran, 139

Vers un Ordre social Chrétien, marquis
de La Tour du Pin, 269

voeux religieux, 160

Voltaire, 391, 409

Wagenseil, 311

Warburg & Co, 361

Wilhemsbad, Convent de, 372

Wilmshurst, 331

Wilson, Woodrow, Prdt, 188

Wilson, Woodrow, Prdt., 188

Wirth, Oswald, frère ..., 369

Wolff, Lucien, 371

Zabriskie d'Arizona 326